

00598

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

de la

**Concession Française**

à

**CHANGHAI**

---

COMPTES-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1925

*—*

**BUDGET 1926**



IMPRIMERIE MUNICIPALE



# INDEX

- Adjudications.—23, 26, 35, 40, 85, 90, 92, 93, 95, 102, 123, 128, 138, 149, 153, 155, 161, 169, 186, 198, 213,  
Affichage.—160.  
Alliance Française.—104.  
Alliance Nationale.—127, 151, 184.  
Allocations.—13, 160, 177.  
Ambulance.—114.  
Armoiries.—29, 44.  
Asile-Ecole Russe.—61, 70, 115.  
Assainissement.—40, 47, 65, 125, 180, 201.  
Ateliers Municipaux.—138  
Autobus.—30, 52, 68, 72, 83, 86, 100, 137, 177.  
Avenue Edouard VII.—177.  
Avenue Foch.—7, 12.  
Avenue Haig.—117, 138, 148.  
Avenue Joffre.—95, 114, 149, 156, 160.  
Avenue Pétain.—69, 112.  
Avertisseurs d'Incendie.—123, 126.  
Bâtiments Municipaux.—84.  
Bétonnière d'asphalte.—162.  
Bicyclettes.—60, 82, 159.  
Bornes fontaines.—97.  
Boulevard de Montigny.—199.  
Boys Scouts Association.—60.  
Budget 1926.—191, 193, 194, 202, 205.  
Caisse de Prévoyance.—110, 219.  
Camp Militaire.—10, 49.  
Cercle de la Police.—100.  
Cercle des Volontaires Chinois.—137.  
Cercle Français.—33, 49, 94, 96, 107.  
Cercle Sportif Français.—39, 68, 87, 186, 192.  
Cercles. 153, 160.  
Cercles Indigènes.—107.  
Chemins Municipaux.—179, 180.  
Cimetière de Lokawei.—107, 164.  
Circulation.—12, 58, 59, 91, 103, 178.  
Commission Foncière.—165, 186.  
Comité des Finances.—79, 120.  
Comité des Travaux.—21, 26, 32, 37, 46, 54, 63, 75, 83, 91, 96, 104, 105, 111, 116, 123, 133, 145, 151, 162, 174, 178, 198.  
Compagnie Chinoise de Volontaires.—68.  
Compagnie Française de Volontaires.—75, 178, 188, 195.  
Compagnie des Téléphones.—59, 78, 83, 160, 168, 169, 176, 186.  
C. F. T. E. E.—14, 17, 20, 29, 30, 36, 45, 52, 63, 67, 69, 74, 86, 90, 99, 111, 117, 119, 124, 130, 138, 145, 151, 157, 168, 174, 183, 188, 194, 195, 212.  
Décès de Mr. Laffranque.—170.  
Défense de la Concession.—7, 10, 26, 28, 42, 109, 110, 139, 160.  
Demandes d'emploi.—14, 21, 95, 127, 212.  
Départ de Mr. Dyer.—43.  
Départ de Mr. Le Bris.—29.  
Départ de Mr. Schwyzer.—67.  
Déplacements d'arbres.—22.  
Dépôt d'oxygène & d'acétylène.—186.  
Distributeurs d'essence.—36, 179.  
Divers.—37, 61, 82, 122, 182, 184.  
Douanes Chinoises.—159, 164.  
Droits de Quayage.—13, 70, 115, 160.  
Eclairage public.—91, 123, 177, 179, 199, 214.  
Ecole Municipale Française.—99, 101, 142, 154, 212.  
Ecole Municipale Franco-Chinoise.—16, 108, 137, 142.  
Elections Municipales.—4, 193.  
Emprunt Municipal 1903.—96, 101.  
» » 1911.—74, 89.  
» » 1914.—182, 192.  
» » 1916.—182, 193.  
» » 1925.—80, 87, 96.  
Enlèvement des ordures ménagères.—47, 58, 159.  
Enlèvement des vidanges.—159, 172.  
Etablissements incommodes.—41, 51.  
Etablissements publics.—20, 44, 61, 66, 72, 84, 90, 91, 98, 114, 115, 124, 128, 134, 137, 143, 157, 164.  
Exposition du Jouet Français.—25.  
Expropriations.—124, 165.  
Fabriques de cigarettes.—146.  
Fête de l'Armistice.—168.  
Fête Nationale de Jeanne d'Arc.—75.  
Fête Nationale du 14 Juillet.—102, 109, 115.  
Finances.—26, 216.  
Fournitures pour 1925.—85, 112, 115, 117, 122.  
Fournitures pour 1926.—203, 213.  
Foyer du Marin.—24, 154.

- Garage Ford.—100.  
Garde Municipale.—7, 8, 16, 19, 21, 25, 33, 36, 49, 59, 68, 82, 86, 94, 99, 101, 105, 108, 110, 115, 127, 137, 141, 148, 151, 155, 164, 181, 182, 195, 203, 212  
Hôpital Général.—50, 74  
Horloge.—46.  
Hôtel Municipal.—201.  
Hygiène publique.—13, 59, 73.  
Impôt locatif.—30.  
Indemnités de langue.—127, 141.  
Institut Franco-Chinois.—102, 109, 137, 219.  
Jardin de l'Avenue Pétain.—199.  
Lazaret de Chang Pao Sha.—13, 82, 164.  
Licences.—106.  
Loteries.—174.  
Maisons menaçant ruine.—21, 83.  
Mares.—9, 162.  
Marché de l'Est.—30.  
Matériel.—32, 44, 55, 104, 112, 114.  
Mur de quai de Tonkadou.—105, 116.  
Opérations financières.—79, 120.  
Panneaux réclames.—76, 127.  
Pans coupés.—94.  
Parc de Koukaza.—30, 68, 94, 101, 117, 137, 149.  
Permis de construire.—16, 22, 23, 26, 32, 41, 48, 56, 66, 76, 85, 86, 92, 98, 104, 106, 107, 113, 117, 123, 125, 135, 144, 146, 152, 162, 175, 176, 179, 180, 183, 201, 214, 215, 219.  
Pesage des légumes.—203.  
Personnel.—9, 26, 49, 68, 72, 90, 127, 141.  
Pharmacies.—89.  
Pistes cavalières.—177.  
Place Meugniot.—91.  
Police Spéciale Volontaire.—186.  
Pompe automatique à air.—87.  
Pontons municipaux.—37, 179.  
Poste de Police Route Frelupt.—17.  
Postes Chinoises.—174.  
Poudrière.—131.  
Propriétés municipales.—69, 83, 130, 134.  
Quai de France.—131.  
Recensement quinquennal.—107, 185.  
Règlements Municipaux.—23, 119.  
Réseau routier.—175, 176.  
Révision de l'évaluation foncière.—93.  
Rickshaws.—54, 72, 94, 96, 130, 147, 155, 186.  
Rockefeller Foundation.—74.  
Routes nouvelles.—175, 178, 215.  
Route Frelupt.—12, 38.  
» Ghisi.—135.  
» Kaufmann.—34, 62.  
» Lafayette.—69, 168.  
» A. Magy.—122.  
» Pottier.—65, 74, 131.  
» Ratard.—55, 198.  
» Say Zoong.—97, 104.  
» Vallon.—135, 161, 180.  
» de Zikawei.—112, 131.  
Rue Bourgeat.—35, 39, 63, 64, 74, 123, 152, 215.  
» Cardinal Mercier.—39, 63, 69, 74, 107, 116, 117, 138, 152.  
» Chusan.—135.  
» du Cimetière.—174.  
» du Consulat.—92, 167.  
» du Lieutenant Petiot.—54.  
» Fokien.—104, 135.  
» Montauban.—135.  
» Palikao.—135.  
» Petit.—135.  
» Whampoo.—104.  
Scierie Avenue Dubail.—64.  
Secours privés d'incendie.—58, 111.  
Secrétariat.—99, 108, 110.  
Sémaphore.—9, 28.  
Service d'Architecture.—21, 56, 96, 198.  
» des Parcs.—21, 35, 44, 52, 107, 108, 117, 137, 145, 170, 178, 192.  
» des Travaux.—16, 44, 69, 70, 94, 99, 107, 110, 114, 119, 133, 135, 164, 170, 177, 212.  
» d'Incendie.—9, 19, 28, 36, 44, 50, 64, 71, 99, 108, 114, 143, 151, 170, 177, 186, 195, 212, 215.  
» Médical.—114, 188.  
Services Généraux.—160, 212.  
Signaux lumineux.—199.  
Square Doumer.—22.  
Square Paul Brunat.—130, 174.

Taxes locatives.—70, 160, 173.

Travaux remboursables.—203.

T. S. F.—143.

Véhicules automobiles.—144, 158, 171, 177, 182,  
186, 188.

Viabilité.—139.

Vice-Présidence.—49.

Voirie.—17, 23, 27, 37, 46, 48, 75, 97, 104, 123, 135,  
144, 146, 179.

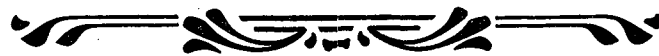
War Memorial.—144.



---

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1925**

---



## RECETTES

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
					en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>								
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	333.334,47		340.000,00					6.665,53
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	301.940,64		277.000,00		24.940,64			
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	465.100,33		433.000,00		32.100,33			
	<b>1.100.375,46</b>		<b>1.050.000,00</b>		<b>57.040,99</b>			<b>6.665,53</b>
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>								
Art. 1.—Loueurs de brouettes . . . . .	42.667,50		39.000,00		3.667,50			
» 2.—Loueurs de jin-rick-shaws . . . . .	206.787,28		260.000,00				53.212,72	
» 3.—Charrettes à bras . . . . .	22.832,00		20.500,00		2.332,00			
» 4.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	8.845,77		9.000,00				154,23	
» 5.—Véhicules automobiles de louage et de garage . . . . .	34.463,68		30.000,00		4.463,68			
» 6.—Auto-camions et véhicules de livraison . . . . .	23.323,36		17.500,00		5.823,36			
» 7.—Jin-Ric-Shaws privés . . . . .	55.318,31		52.000,00		3.318,31			
» 8.—Chevaux et voitures privés . . . . .	2.311,44		2.000,00		311,44			
» 9.—Véhicules automobiles privés . . . . .	74.586,35		65.000,00		9.586,35			
» 10.—Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants . . . . .	10.965,00		8.500,00		2.465,00			
» 11.—Théâtres chinois, Marionnettes, Cercles . . . . .	17.175,81		12.000,00		5.175,81			
» 12.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail . . . . .	5.320,00		4.300,00		820,00			
» 13.—Monts de Piété . . . . .	11.307,40		11.000,00		307,40			
» 14.—Maisons de logeurs . . . . .	15.531,60		15.500,00		31,60			
» 15.—Licences de chiens . . . . .	1.024,81		1.300,00				275,19	
	<b>532.460,51</b>		<b>547.800,00</b>		<b>38.302,65</b>		<b>53.642,14</b>	
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>								
Art. 1.—Restaurants chinois . . . . .	7.830,50		8.000,00				169,50	
» 2.—Débits de boissons chinois . . . . .	9.504,48		9.000,00		504,48			
» 3.—Marchands fripiers . . . . .	2.093,64		2.000,00		93,64			
» 4.—Changeurs . . . . .	2.678,00		2.500,00		178,00			
» 5.—Marchands de tabac . . . . .	3.772,53		4.000,00				227,47	
» 6.—Marchands forains et abris . . . . .	17.403,47		17.000,00		403,47			
» 7.—Bateaux et sampans . . . . .	14.563,97		13.000,00		1.563,97			
» 8.—Chaloupes . . . . .	429,13		450,00				20,87	
» 9.—Marchés . . . . .	19.344,80		19.000,00		344,80			
» 10.—Taxes diverses . . . . .	49.385,00		50.050,00				665,00	
	<b>127.005,52</b>		<b>125.000,00</b>		<b>3.088,36</b>		<b>1.082,84</b>	
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	6.780,40		6.780,00		0,40			
» 2.—Droits de quaiage . . . . .	142.701,82		170.000,00				27.298,18	
» 3.—Produits Divers . . . . .	44.366,84		28.000,00		16.366,84			
» 4.—Location d'immeubles Municipaux . . . . .	86,88		200,00				113,12	
» 5.—Avances à réaliser . . . . .	9.497,70		7.000,00		2.497,70			
» 6.—Redevances Compagnie de Tramways . . . . .	14.013,62		16.000,00				1.984,38	
» 7.— do. des Eaux . . . . .	10.068,03		9.000,00		1.068,03			
» 8.— do. du Gaz . . . . .	210,00		210,00					
	<b>227.727,29</b>		<b>237.190,00</b>		<b>19.932,97</b>		<b>29.395,68</b>	
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>								
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	14.766,44		15.500,00				733,56	
» 2.—Divers . . . . .	7.990,66		7.000,00		990,66			
	<b>22.757,10</b>		<b>22.500,00</b>		<b>990,66</b>		<b>733,56</b>	
<b>CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE</b>								
Art. 1.—Pompiers employés à des services particuliers . . . . .	4.543,71		3.000,00		1.543,71			
	<b>4.543,71</b>		<b>3.000,00</b>		<b>1.543,71</b>			
<b>CHAPITRE 7.—ÉCOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 5.000 . . . . .	280,11		500,00				219,89	
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française . . . . .	8.751,54		9.000,00				248,46	
» 3.— do. do. Franco-Chinoise . . . . .	11.040,91		8.000,00		3.040,91			
	<b>20.072,56</b>		<b>17.500,00</b>		<b>3.040,91</b>		<b>468,35</b>	
<b>CHAPITRE 8.—ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Recettes approximalives . . . . .	24.735,62		23.000,00		1.735,62			
	<b>24.735,62</b>		<b>23.000,00</b>		<b>1.735,62</b>			
A reporter . . . . .	<b>2.059.677,77</b>		<b>2.025.990,00</b>		<b>125.675,87</b>		<b>91.988,10</b>	

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES

## DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
	Tls.	cts.	Ordinaires	Spéciaux	Tls.	cts.
<b>TITRE 1—SECRETARIAT</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.—Bureau du Secrétariat :						
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	37.470,00		38.100,00			630,00
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	7.411,56		6.948,00	463,56		
» 2.—Bureau de la Comptabilité :						
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	16.145,00		16.260,00			115,00
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	10.096,50		9.732,00	364,50		
» 3.—Bureau de la Perception :						
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	46.241,85		50.800,00			4.558,15
» 2.—Personnel Chinois . . . . .	16.576,77		14.568,00	2.008,77		
	<b>133.941,68</b>		<b>136.408,00</b>	<b>2.836,83</b>		<b>5.303,15</b>
<b>CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>						
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues . . . . .	509,67		500,00	9,67		
» 2.—Chauffage des bureaux . . . . .	1.137,06		1.200,00			62,94
» 3.—Menus frais . . . . .	1.213,42		900,00	313,42		
» 4.—Entretien de l'auto du Secrétaire, Bicyclettes, etc., . . . . .	969,51		1.000,00			30,49
» 5.—Récompenses de fin d'année (Personnel Chinois) . . . . .			1.100,00			1.100,00
	<b>3.829,66</b>		<b>4.700,00</b>	<b>323,09</b>		<b>1.193,43</b>
Totaux du Titre 1 . . . . .	<b>137.771,34</b>		<b>141.108,00</b>	<b>3.159,92</b>		<b>6.496,58</b>
<b>TITRE 2.—SERVICES DIVERS</b>						
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES</b>						
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien . . . . .	6.028,81		5.400,00	628,81		
» 2.—Remontage et entretien de l'horloge et des pendules . . . . .	153,63		200,00			46,37
	<b>6.182,44</b>		<b>5.600,00</b>	<b>628,81</b>		<b>46,37</b>
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>						
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration . . . . .	8.000,00		8.000,00			
» 2.—Solde du Personnel Européen . . . . .	7.560,00		7.560,00			
» 2.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	1.294,93		1.476,00			181,05
» 3.—Médicaments et achats de matières premières . . . . .	9.110,32		9.000,00	110,32		
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène . . . . .	20.856,85		13.000,00	7.856,85		
» 5.—Laboratoire—Frais divers . . . . .	17,76		1.000,00			982,24
» 6.—Achat d'instruments pour l'Infirmier . . . . .	46,30		500,00			453,70
» 7.—Menus frais et dépenses imprévues . . . . .	408,96		400,00	8,96		
» 8.—Chauffage et glace . . . . .	503,37		700,00			196,63
» 9.—Médicaments pour prisonniers . . . . .	973,79		1.000,00			26,21
» 10.—Mobilier et Entretien . . . . .	32,03		1.000,00			967,97
» 11.—Frais d'opérations chirurgicales . . . . .	4.322,59		3.000,00	1.322,59		
» 12.—Honoraires pour médecins spécialistes . . . . .	1.054,43		3.000,00			1.945,57
» 13.—Soins dentaires . . . . .	3.000,00		3.000,00			
	<b>57.181,35</b>		<b>52.636,00</b>	<b>9.298,72</b>		<b>4.753,37</b>
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>						
Art. 1.—Sémaphore :						
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et un Calculateur Chinois . . . . .	600,00		600,00			
» 2.—Service téléphonique . . . . .	330,00		300,00	30,00		
» 3.—Personnel Européen . . . . .	10.108,90		7.890,00	2.218,90		
» 4.—    »    Chinois . . . . .	1.435,48		1.452,00			16,52
» 5.—Dépenses diverses, (chauffage, éclairage pavillons, etc) . . . . .	791,43		1.100,00			308,57
» 6.—Loyer des Bureaux . . . . .	2.796,00		2.800,00			4,00
» 2.—Service des Signaux Météorologiques :						
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	7.166,97		14.865,00			7.698,03
» 2.—    »    Chinois . . . . .	598,50		528,00	70,50		
» 3.—Electricité . . . . .	422,31		850,00			407,69
» 4.—Téléphones . . . . .	192,40		150,00	42,40		
» 5.—Entretien et dépenses diverses . . . . .	443,98		750,00			306,02
» 6.—Imprévu et gratifications de fin d'année . . . . .	481,03		520,00			38,97
» 3.—Service particulier d'exploitation :						
Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	10.360,00		8.880,00	1.480,00		
» 2.—    »    Chinois 1 <sup>er</sup> catégorie . . . . .	4.155,00		4.020,00	135,00		
» 3.—    »    »    2 <sup>e</sup> » . . . . .	1.314,73		1.308,00	6,73		
» 4.—Electricité . . . . .	528,00		750,00			222,00
» 5.—Téléphones . . . . .	78,50		103,00			26,50
» 6.—Entretien et dépenses diverses . . . . .	2.421,74		2.900,00			478,26
	<b>44.244,99</b>		<b>49.768,00</b>	<b>3.983,55</b>		<b>9.506,56</b>
A reporter . . . . .	<b>107.608,78</b>		<b>108.004,00</b>	<b>13.911,08</b>		<b>14.306,30</b>

**RECETTES**

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
					en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . . . .	2.039.677,77		2.025.990,00		125.675,87		91.988,10	
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .		816,56		1.000,00				183,44
» 2.—Licences pour établissements classés. . . . .		5.144,58		4.000,00		1.144,58		
» 3.—Désinfections . . . . .		155,00		100,00		66,00		
» 4.—Vidanges . . . . .		20.278,32		20.200,00		78,32		
		<u>26.405,46</u>		<u>25.300,00</u>		<u>1.288,90</u>		<u>183,44</u>
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Remboursements pour fournitures et travaux divers. . . . .		5.438,75		3.000,00		2.438,75		
		<u>5.438,75</u>		<u>3.000,00</u>		<u>2.438,75</u>		
<b>CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>								
Art. 1.—Recettes diverses . . . . .		146.574,55		100.000,00		46.574,55		
		<u>146.574,55</u>		<u>100.000,00</u>		<u>46.574,55</u>		
<b>CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS</b>								
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants avec les Banques . . . . .		9.498,00		10.000,00				502,00
» 2.—Intérêts sur les 310 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .		1.302,00		1.500,00				198,00
» 3.—Intérêts sur Titres de l'Emprunt Français 1913, 1916 . . . . .		2.521,84		2.000,00		521,84		
		<u>13.321,84</u>		<u>13.500,00</u>		<u>521,84</u>		<u>700,00</u>
<b>CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .		21.715,19		35.000,00				13.284,81
» 2.—Agents employés à des services particuliers . . . . .		10.772,47		9.000,00		1.772,47		
» 3.—Affiches et Panneaux-Réclames . . . . .		1.410,99		600,00		810,99		
» 4.—Matières premières cédées à titre remboursable . . . . .		3.611,80		3.000,00		611,80		
» 5.—Permis de chauffeurs . . . . .		4.900,05		3.700,00		1.200,05		
		<u>42.410,50</u>		<u>51.300,00</u>		<u>4.395,31</u>		<u>13.284,81</u>
<b>CHAPITRE 14.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers . . . . .		49.199,46		45.500,00		3.699,46		
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .		29.985,30		2.000,00		27.985,30		
» 3.—Permis de construire. . . . .		6.346,82		4.500,00		1.846,82		
» 4.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc. . . . .		2.327,20		2.000,00		327,20		
» 5.—Plaus cadastraux, poses de bornes . . . . .		1.237,56		1.000,00		237,56		
		<u>89.096,34</u>		<u>55.000,00</u>		<u>34.096,34</u>		
Total des Recettes—(Budget Ordinaire) . . . . .	<u>2.382.925,21</u>		<u>2.274.090,00</u>		<u>214.991,56</u>		<u>106.156,35</u>	
<b>CHAPITRE.—15 BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>								
Reliquat de l'Emprunt 1924. . . . .				137.930,06				
Excédent des Recettes du Budget Ordinaire . . . . .				257.289,58				
Emprunt de 1925 . . . . .				2.000.000,00				
Intérêts sur dépôt International Savings Society au 30 Juin 1925. . . . .				10.082,19				
Total des Recettes. . . . .				<u>2.405.301,83</u>				



**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports.	107.608,78		108.004,00		13.911,08		14.306,30	
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES</b>								
Art. 1.—Instruction Publique.	6.934,79		6.800,00		134,79			
» 2.—Assistance Publique	36.827,99		38.670,00				1.842,01	
» 3.—Divers	90.489,47		103.320,00				12.830,53	
	134.252,25		148.790,00		134,79		14.672,54	
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>								
Art. 1.—Personnel Européen.	9.091,00		7.860,00		1.231,00			
» 2.—Personnel Chinois	24.698,23		24.540,00		158,23			
» 3.—Entretien	23.926,88		25.465,00				1.538,12	
» 4.—Téléphones et sonneries.	5.519,99		4.635,00		884,99			
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	10.264,44		10.597,00				332,56	
2.—Mobilier, menus frais, imprévus	847,24		1.100,00				252,76	
3.—Assurance du Matériel	1.632,63		1.500,00		132,63			
4.—Armement et remplacement, Matériel dans les Bâtiments Municipaux.	883,37		500,00		383,37			
	76.863,78		76.197,00		2.790,22		2.132,44	
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES</b>								
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen	56.097,61		62.790,00				6.692,39	
» 2.—Personnel chinois	3.472,32		3.420,00		52,32			
» 3.—Frais généraux	3.941,98		4.500,00				558,02	
» 2.—Ecole Municipale Fr.-Chinoise » 1.—Personnel Européen.	20.211,67		22.805,00				2.593,33	
» 2.—Personnel Chinois	15.750,61		15.891,00				140,39	
» 3.—Dépenses diverses	3.815,74		3.800,00		15,74			
	103.289,93		113.206,00		68,06		9.984,13	
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Passages des familles des Employés (congrés)	36.298,91		26.000,00		10.298,91			
» 2.—Annonces, Abonnements, télégrammes	5.798,30		4.000,00		1.798,30			
» 3.—Dépenses imprévues	5.218,52		6.000,00				781,48	
» 2.—Assurances.	6.707,11		6.500,00		207,11			
» 3.—Achat et entretien du mobilier.	233,95		600,00				366,05	
» 4.—Frais de postes pour tous les Services	2.004,18		1.500,00		504,18			
» 5.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales	1.247,75		1.150,00		97,75			
» 6.—Frais de Chancellerie	1.398,82		1.000,00		398,82			
» 7.—Fournitures de bureaux pour services divers	2.432,12		2.500,00				67,88	
» 8.—Plaques de véhicules et maisons	567,26		3.000,00				2.432,74	
» 9.—Avances remboursables	2.235,14		3.000,00				764,86	
» 10.—Fête Nationale et Fêtes de Charité	12.188,53		6.000,00		6.188,53			
» 11.—Entretien des machines à écrire	453,73		250,00		203,73			
	76.784,32		61.500,00		19.697,33		4.413,01	
<b>CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES</b>								
Art. 1.—Equipement, Armement, etc	6.169,78		5.000,00		1.169,78			
	6.169,78		5.000,00		1.169,78			
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen.	7.440,00		7.440,00					
» 2.—Personnel Chinois	2.938,89		2.800,00		138,89			
» 2.—Exploitation des Abattoirs	1.907,05		2.895,00				987,95	
» 3.—Entretien et réparations du matériel	474,33		500,00				25,67	
	12.760,27		13.635,00		138,89		1.013,62	
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen	23.735,00		25.620,00				1.885,00	
» 2.—Personnel Chinois	6.392,25		6.300,00		92,25			
» 2.—Chauffage	206,60		300,00				93,40	
» 3.—Entretien du Matériel et auto	924,35		1.000,00				75,65	
» 4.—Service Prophylactique	4.913,58		5.400,00				486,42	
» 5.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole	1.499,94		1.500,00				0,06	
» 2.—Comblement des Mares	772,49		800,00				27,51	
» 3.—Personnel Chinois.	713,42		700,00		13,42			
	39.157,63		41.620,00		105,67		2.568,04	
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>								
Art. 1.—Personnel Chinois	7.790,69		7.200,00		590,69			
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers	3.756,93		5.000,00				1.243,07	
» 2.—Entretien du matériel, remplacement	122,49		300,00				177,51	
» 3.—Achat de nouveaux caractères	111,50		200,00				88,50	
» 4.—Frais divers: colle, pétrole, etc.	652,34		700,00				47,66	
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure.	209,89		350,00				140,11	
	12.643,84		13.750,00		590,59		1.696,85	
<b>CHAPITRE 12.—SERVICES GÉNÉRAUX</b>								
Art. 1.—Personnel Européen	8.860,00		15.440,00				6.580,00	
	8.860,00		15.440,00				6.580,00	
A reporter.	578.390,58		597.142,00		38.606,51		57.357,93	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . . . .	578.390,58		597.142,00		38.606,51		57.337,93	
<b>CHAPITRE 13.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	15.014,78		14.130,00		884,78			
» 2.—Personnel Chinois fixe et Gratifications de fin d'année . . . . .	14.560,76		15.464,00				903,24	
» 3.—Personnel Chinois flottant . . . . .	1.317,20		2.000,00				682,80	
» 4.—Matériel Sect. 1.—Entretien, chauffage, menus frais, etc. . . . .	3.505,98		3.500,00		5,98			
» 2.—Entretien d'une auto . . . . .	292,69		300,00				7,31	
» 5.—Commandes de graines et plantes, nourriture des animaux . . . . .	353,32		900,00				546,68	
» 6.—Travaux d'entretien . . . . .	2.244,36		2.400,00				155,64	
» 7.—Déplacements et Remplacements . . . . .	675,92		1.100,00				424,08	
» 8.—Imprévus . . . . .	577,86		500,00		77,86			
» 9.—Travaux remboursables . . . . .	3.702,58		3.000,00		702,58			
» 10.—Service de Surveillance 1.—Personnel Européen . . . . .	4.350,00		5.040,00				690,00	
» 2.—Personnel Indigène . . . . .	1.230,12		1.470,00				239,88	
» 3.—Habillement, Equipement . . . . .			300,00				300,00	
	47.825,57		50.104,00		1.671,20		3.949,63	
<b>CHAPITRE 14.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>								
Art. 1.—Sect. 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	13.775,00		15.480,00				1.705,00	
» 2.— » » Chinois . . . . .	28.473,10		27.093,00		1.380,10			
» 2.—Dépenses diverses . . . . .	2.248,00		2.526,00				278,00	
» 3.—Frais Généraux . . . . .	8.038,20		6.900,00		1.138,20			
	52.534,30		51.999,00		2.518,30		1.983,00	
<b>CHAPITRE 15.—EMPRUNTS</b>								
Art. 1.—Emprunt Municipal de 1903; 4.000 obligations à 4 1/2 % : . . . . .								
Sect. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement 500 frs. à frs. 10 . . . . .	32,74		50,00				17,26	
» 2.—Intérêts pour 1925 francs 56.475,00 à francs 10 . . . . .	3.698,62		5.647,00				1.948,88	
» 3.—Amortissement de 132 titres à frs. 500=66.000 frs. à frs. 10 . . . . .	4.061,54		6.600,00				2.358,46	
» 2.—Sect. 1.—Emprunt 1911, Intérêts pour 1925 à 6 % sur Tls: 400.000 . . . . .	20.745,00		21.156,00				411,00	
» 2.—Amortissement de 137 titres à Tls: 100 . . . . .	13.700,00		13.700,00					
» 3.—Sect. 1.—Emprunt 1914, Intérêts à 5 1/2 % pour 1925 . . . . .	26.757,50		26.757,50					
» 2.—Amortissement de 140 titres à Tls: 100 . . . . .	14.000,00		14.000,00					
» 4.—Sect. 1.—Emprunt 1916, Intérêts à 5 1/2 % sur Tls: 350.000 . . . . .	19.250,00		19.250,00					
» 2.—Amortissement de 101 titres à Tls: 100 . . . . .	10.100,00		10.100,00					
» 5.—Emprunt 1921, 20.000 obligations de Tls: 100 à 8 % . . . . .	160.000,00		160.000,00					
» 6.—Emprunt 1923, Intérêts pour 1925 . . . . .	30.714,00		30.714,00					
» 7.—Emprunt 1924, 8.000 obligations de Tls: 100 à 7 % . . . . .	56.000,00		56.000,00					
	359.039,40		363.975,00				4.915,60	
Totaux du Titre 2 . . . . .	1.037.809,85		1.063.220,00		42.796,01		68.206,16	
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Section 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	227.661,85		224.450,00		3.211,85			
» 2.—Indemnités . . . . .	33.416,35		29.352,00		4.064,35			
» 2.— » 1.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	111.726,69		109.353,00		2.373,69			
» 2.—Indemnités . . . . .	21.698,83		22.275,00				576,17	
» 3.— » 1.—Solde du Personnel Tonkinois . . . . .	57.852,42		70.779,00				12.926,58	
» 2.—Indemnités, Voyages, etc, . . . . .	10.518,55		13.103,00				2.584,45	
» 3.—Ecole Annamite . . . . .	2.879,45		3.391,00				511,55	
	465.754,14		472.703,00		9.649,89		16.598,75	
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>								
Art. 1.—Soldes . . . . .								
Section 1.—Personnel Européen . . . . .	15.109,38		17.040,00				1.930,62	
» 2.—Indemnités . . . . .	400,00		600,00				200,00	
» 2.— » 1.—Personnel Tonkinois . . . . .	9.215,22		9.289,00				73,78	
» 2.—Indemnités . . . . .	1.146,70		1.255,00				78,30	
» 3.—Personnel Chinois . . . . .	961,07		977,00				15,93	
» 4.—Section 1.—Nourriture des prisonniers indigènes . . . . .	12.134,48		11.400,00		734,48			
» 2.— » des subsistants européens . . . . .	1.749,98		2.000,00				250,02	
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes . . . . .	2.298,74		2.300,00				1,26	
» 4.—Frais d'hospitalisation pour prisonniers indigènes . . . . .	2.423,56		1.800,00		623,56			
	45.439,13		46.631,00		1.358,04		2.549,91	
A reporter . . . . .	511.193,27		519.334,00		11.007,93		19.148,66	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . . . .	511.193,27		519.334,00		11.007,93		19.148,66	
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>								
Art. 1.—Entretien de l'habillement . . . . .		1.307,63		1.750,00				442,37
» 2.—Habillement et équipement . . . . .		26.993,24		23.000,00		3.993,24		
» 3.—Entretien de l'armement . . . . .		200,32		300,00				99,68
» 4.— do de l'ameublement . . . . .		2.797,75		2.800,00				2,25
» 5.—Chauffage . . . . .		7.638,92		7.000,00		638,92		
» 6.—Section 1.—Menus frais, transports . . . . .		1.078,89		1.100,00				21,11
» 2.—Dépenses diverses, imprévus . . . . .		3.144,40		2.065,00		1.079,40		
» 7.—Bicyclettes et autos (achats, entretien) . . . . .		6.221,98		6.200,00		21,98		
» 8.—Service Anthropométrique, (Achats, entretien, photographies) . . . . .		1.599,55		1.300,00		299,55		
» 9.—Bibliothèque . . . . .		296,56		300,00				3,44
» 10.—Prix de tir . . . . .		100,00		100,00				
	51.397,24		45.915,00		6.033,09		568,85	
<b>CHAPITRE 4.—FOURRIERE</b>								
Art. 1.—Personnel . . . . .		821,56		835,00				13,44
» 2.—Frais Généraux . . . . .		54,52		710,00				655,48
	876,08		1.545,00				668,92	
Totaux du Titre 3 . . . . .	563.448,59		566.794,00		17.041,02		20.386,43	
<b>TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS</b>								
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>								
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .		155.007,27		160.000,00				4.992,73
» 2.—Personnel Chinois . . . . .		94.091,32		94.718,00				626,68
	249.098,59		254.718,00				5.619,41	
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage, concasseur, (achat, entretien) . . . . .		8.911,38		8.500,00		411,38		
» 2.—Matériel roulant, entretien, remplacement . . . . .		4.170,81		4.500,00				329,19
» 3.—Entretien des autos, arroseuses, huile, graisse, gazoline . . . . .		29.532,86		29.340,00		192,86		
» 4.—Charbons, pétrole d'éclairage, etc. . . . .		3.141,30		3.000,00		141,30		
» 5.—Concasseurs . . . . .		2.772,76		4.800,00				2.027,24
» 6.—Fonderie . . . . .		2.079,06		1.800,00		279,06		
» 7.—Installation Béton d'asphalte . . . . .		1.440,02		2.500,00				1.059,98
» 2.—Section 1.—Combustibles . . . . .		2.417,90		2.000,00		417,90		
» 2.—Entretien . . . . .		688,29		1.800,00				1.111,71
	55.154,38		58.240,00		1.442,50		4.528,12	
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE, ENTRETIEN</b>								
Art. 1.—Section 1.—Trottoirs . . . . .		3.540,23		3.000,00				1.459,77
» 2.—Chaussées pavées . . . . .		5.159,15		5.000,00		159,15		
» 3.—Chaussées empierrées . . . . .		27.048,41		31.000,00				3.951,59
» 4.—Goudronnage . . . . .		57.952,82		55.500,00		2.452,82		
» 5.—Assainissement . . . . .		4.970,13		5.000,00				29,87
» 6.—Quais, Ponts et Pontons . . . . .		890,09		3.000,00				2.109,91
» 2.—Enlèvement des ordures ménagères . . . . .		9.922,12		9.575,00		347,12		
» 3.—Section 1.—Nourriture des chevaux . . . . .		7.999,85		8.000,00				0,15
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pausage . . . . .		1.604,75		800,00		804,75		
» 3.—Achat et entretien du harnachement . . . . .		702,40		800,00				97,60
» 4.— do de mules . . . . .		900,00		900,00				900,00
» 4.—Section 1.—Travaux remboursables, Eaux, Tramways, Gaz, etc . . . . .		21.143,25		20.000,00		1.143,25		
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs . . . . .		23.334,46		2.000,00		21.334,46		
	164.267,66		146.575,00		26.241,55		8.548,89	
<b>CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE</b>								
Art. 1.—Entretien courant : poêles, stores, nattes, etc . . . . .		6.346,84		6.000,00		346,84		
» 2.—Gros entretien : Sect. 1.—Services généraux, Ecoles, Marchés, Abattoirs, etc. . . . .		3.225,13		3.000,00		225,13		
» 2.— do de la Garde Municipale . . . . .		6.191,98		6.250,00				58,02
» 3.— do des Travaux . . . . .		1.780,90		1.500,00		280,90		
» 4.—Nattes, Stores, Bambous . . . . .		2.389,91		2.500,00				110,09
» 5.—Remboursables . . . . .		3.211,95		2.000,00		1.211,95		
	23.146,71		21.250,00		2.064,82		168,11	
<b>CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Section 1.—Menus frais . . . . .		769,99		800,00				30,01
» 2.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes . . . . .		779,73		800,00				20,27
» 3.—Instruments pour Cadastre, Voirie etc . . . . .		2.495,21		2.800,00				304,79
	4.044,93		4.400,00				355,07	
A reporter . . . . .	495.712,27		485.183,00		29.748,87		19.219,60	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
	Tls.	cts.	Ordinaires		Spéciaux		Tls.	cts.
Reports . . . . .	495.712,27		485.183,00		29.748,87		19.219,60	
<b>CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE</b>								
Art. 1.—Electricité :								
Section 1.—Consommation—Voies publiques . . . . .	43.468,54		45.000,00				1.531,46	
» 2.— do. —Bâtiments Municipaux . . . . .	18.871,77		18.000,00		871,77			
» 3.—Entretien —des bâtiments et sonneries . . . . .	3.974,48		3.000,00		974,48			
» 4.— do. —de l'Éclairage public . . . . .	15.073,46		15.000,00		73,46			
» 5.—Compteurs force motrice . . . . .	132,15		50,00		82,15			
» 6.—Appareils documentation technique . . . . .	20,38		500,00				479,62	
» 2.—Gaz :								
Section 1.—Consommation Bâtiments Municipaux . . . . .	3.625,69		5.000,00				1.374,31	
» 2.—Entretien do. . . . .	313,09		300,00		13,09			
	85.479,56		86.850,00		2.014,95		3.385,39	
<b>CHAPITRE 7.—EAU</b>								
Art. 1.—Entretien des installations Municipales . . . . .	2.381,90		2.000,00		381,90			
	2.381,90		2.000,00		381,90			
<b>CHAPITRE 8.—DRAGAGE</b>								
Art. 1.—Entretien de la drague . . . . .			600,00				600,00	
» 2.—Dragage de la crique de Zikawei . . . . .	2.271,83		2.500,00				228,17	
	2.271,83		3.100,00				828,17	
<b>CHAPITRE 9.—EXPROPRIATIONS</b>								
Art. 1.—Expropriations réalisées . . . . .	7.353,38		5.000,00		2.353,38			
	7.353,38		5.000,00		2.353,38			
Totaux du Titre 4 . . . . .	593.198,94		582.133,00		34.499,10		23.433,16	
<b>RÉCAPITULATION (Exercice 1925)</b>								
Secrétariat . . . . .	137.771,34		141.108,00		3.159,92		6.496,58	
Services Divers . . . . .	1.037.809,85		1.063.220,00		42.796,01		68.206,16	
Garde Municipale . . . . .	563.448,59		566.794,00		17.041,02		20.386,43	
Travaux Publics . . . . .	593.198,94		582.133,00		34.499,10		23.433,16	
Budget ordinaire : Total des Dépenses . . . . .	2.332.228,72		2.353.255,00		97.496,05		118.522,33	
<b>BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>								
<b>CHAPITRE 1.—VOIRIE</b>								
Art. 1.—Report de l'exercice 1924 . . . . .	4.847,72		8.000,00				3.152,28	
» 2.—Travaux en cours :								
Sect. 1.—Mur de Quai de Tonkadou . . . . .	37.176,17		35.000,00		2.176,17			
» 2.—Rue Ratard, Elargissement Ouest Rue Amiral Courbet . . . . .	300,00		1.900,00				1.600,00	
» 3.—Rue Brenier de Montmorand . . . . .	3.819,94		3.850,00				2.030,06	
» 4.—Rue Cardinal Mercier (Joffre—Foch) . . . . .	8.755,31		9.355,00				599,69	
» 5.—Rue Bourgeat (Sœurs—Albert) . . . . .	4.558,13		5.770,00				1.211,87	
» 6.— » (Beau—Pétiot) . . . . .	1.553,81		1.800,00				246,19	
» 7.—Route Conty (Dubail—(Amiral Bayle) . . . . .	8.482,69		8.900,00				417,31	
» 8.—Route Père Robert—Trottoirs (Lafayette—Hôpital) . . . . .	4.288,71		4.000,00		288,71			
» 9.—Rue du Marché (Conty—Zikawei) . . . . .	4.015,93		4.500,00				484,07	
» 10.—Rue Amiral Bayle—Trottoirs (Lafayette—Conty—Zikawei) . . . . .	3.721,59		8.200,00				4.478,41	
» 11.—Avenue du Roi Albert—Trottoirs (Joffre—Foch) . . . . .			5.400,00				5.400,00	
» 12.—Route Kauffmann . . . . .	930,04		4.997,00				4.066,96	
» 3.—Travaux Neufs :								
Sect. 1.—Avenue Foch (macadam piste) . . . . .	4.877,07		4.700,00		177,07			
» 2.—Avenue Pétain (Paris—Zikawei) . . . . .	7.347,04		10.500,00				3.152,96	
» 3.—Route Magy (Joffre—Haig) escarbilles . . . . .	83,94		2.880,00				2.196,06	
» 4.—Route L. Dufour (Siéyès—Zikawei), 1/2 viabilité . . . . .	5.593,50		6.250,00				656,50	
» 5.—Route Cohen (Pétain—Frelupt) . . . . .	4.164,80		3.950,00		214,80			
» 6.—Rue Brenier de Montmorand (Observatoire—Zikawei) . . . . .	2.579,15		14.450,00				14.870,85	
» 7.—Avenue Joffre—Elargissement . . . . .			6.000,00				6.000,00	
» 8.—Avenue Haig—Elargissement . . . . .			6.700,00				6.700,00	
» 9.—Travaux divers (disques de carrefour—remblai mares) . . . . .	2.870,72		2.500,00		370,72			
A reporter . . . . .	109.966,26		161.002,00		3.227,47		54.263,21	

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées		Montant des crédits				Sommes restant sur les crédits ouverts	
			Ordinaires		Spéciaux			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
Reports . . . . .	109.966,26		161.002,00		3.227,47		54.263,21	
<b>CHAPITRE 2.—ARCHITECTURE</b>								
Art. 1.—Report de l'exercice 1924 . . . . .	1.213,60		2.500,00				1.286,40	
» 2.—Travaux en cours :								
Sect. 1.—Pavillon de Koukaza, Cautionnement . . . . .	1.209,22		1.200,00		9,22			
» 2.—Poste Central, Cautionnement . . . . .	35.389,09		16.800,00		18.589,09			
» 3.—Maison d'Arrêt, Cautionnement . . . . .	9.147,28		9.300,00				152,72	
» 4.—Cité Annamite, Cautionnement . . . . .	12.015,45		6.600,00		5.415,45			
» 3.—Travaux Neufs :								
Sect. 1.—Véranda Poste Joffre . . . . .	51,10		3.000,00				2.948,90	
» 2.—T. S. F. . . . .			10.000,00				10.000,00	
» 3.—Sémaphore . . . . .	83,10		10.000,00				9.916,90	
» 4.—Maisons Municipales . . . . .	1.110,30		50.000,00				48.889,70	
» 5.—Camp Militaire . . . . .	38.151,48		55.000,00				16.848,52	
» 6.—Dépôt de Voirie . . . . .	5.176,11		6.000,00				823,89	
» 7.—Poste d'Incendie Place du Château d'Eau . . . . .	1.230,13		55.000,00				53.769,87	
» 8.—Serres . . . . .	544,70		5.000,00				4.455,30	
» 9.—Aménagement du Square P. Brunat . . . . .	1.451,35		3.300,00				1.848,65	
» 10.—Hangar Service Sanitaire . . . . .	144,46		2.130,00				1.985,54	
» 11.—Poste Nord . . . . .			50.000,00				50.000,00	
» 12.—Marché aux poissons de l'Est . . . . .			190.000,00				190.000,00	
	106.917,37		475.830,00		24.013,76		392.926,39	
<b>CHAPITRE 3.—MATÉRIEL</b>								
Art. 1.—Report de l'exercice 1924 . . . . .			3.500,00				3.500,00	
» 2.—Sect. 1.—1 Bétonnière d'asphalte . . . . .	20.625,50		19.000,00		1.625,50			
» 2.—5 Camions "Renault" . . . . .	17.267,90		17.500,00				232,10	
» 3.—Achat d'un cylindre 7 tonnes . . . . .			4.000,00				4.000,00	
» 4.—Poinçonneuse-cisailles . . . . .	1.000,37		1.800,00				799,63	
» 5.—Garage . . . . .			30.000,00				30.000,00	
	38.893,77		75.800,00		1.625,50		38.531,73	
<b>CHAPITRE 4.—EXPROPRIATIONS</b>								
Art. 1.—Expropriations . . . . .	321.713,97		250.000,00		71.713,97			
	321.713,97		250.000,00		71.713,97			
<b>CHAPITRE 5.—PERSONNEL HORS CADRE</b>								
Art. 1.—Personnel auxiliaire : 3 Surveillants auxiliaires . . . . .	8.587,49		6.400,00		2.187,49			
	8.587,49		6.400,00		2.187,49			
<b>CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE</b>								
Art. 1.—Transformations d'Eclairage . . . . .	24.283,45		31.500,00				7.216,55	
» 2.—" " " à prévoir en supplément . . . . .	3.185,53		8.500,00				5.314,47	
	27.468,98		40.000,00				12.531,02	
<b>CHAPITRE 7.—DIVERS</b>								
Art. 1.—Rachat du Camp de Koukaza . . . . .			7.600,00				7.600,00	
» 2.—Rachat du Cercle Sportif Français . . . . .	60.000,00		140.000,00				80.000,00	
» 3.—Achat de Terrains . . . . .	42.678,61		60.000,00				17.321,39	
» 4.—Service des Parcs (travaux divers) . . . . .	1.153,65		1.300,00				146,35	
» 5.—Réseau téléphonique d'incendie (solde, suppléments et pose) . . . . .	24.161,03		47.000,00				22.838,97	
» 6.—Matériel d'incendie (solde) . . . . .	18.711,60		15.500,00		3.211,60			
» 7.—Mât de T. S. F. . . . .	62,00		8.000,00				7.938,00	
» 8.—Achat d'un marégraphe . . . . .			1.000,00				1.000,00	
» 9.—Histoire de la Concession Française—45.000 francs . . . . .	3.260,87		4.000,00				739,13	
» 10.—Défense de la Concession . . . . .	87.498,05				87.498,05			
» 11.—Nouvelles Routes . . . . .	35.022,64				35.022,64			
» 12.—Police spéciale . . . . .	14.050,99				14.050,99			
» 13.—Divers . . . . .	89.048,00				89.048,00			
» 14.—Poudrière . . . . .	7.320,00				7.320,00			
	382.967,44		284.400,00		236.151,28		137.583,84	
Budget Extraordinaire : Total des Dépenses . . . . .	996.515,28		1.293.432,00		338.919,47		635.836,19	



---

---

**SÉANCES DU CONSEIL**

---

---



## Séance d'Installation du Conseil du 29 Janvier 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt neuf Janvier, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhaï.

Etaient présents : MM. A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN  
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil.*

} Membres du Conseil

Monsieur R. Fano, absent de Changhaï, s'était fait excuser.

Monsieur Meyrier, Consul de France, déclare la Séance ouverte, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En ouvrant la Séance aujourd'hui, j'adresse aux nouveaux élus toutes mes félicitations, et à Me Du Pac de Marsoulies qui, pour la première fois, vient siéger parmi nous, mes souhaits les plus cordiaux de bienvenue.

« La longue expérience des affaires de Me Du Pac et ses qualités d'administrateur apporteront certainement au Conseil une collaboration précieuse dont d'avance je le remercie.

« Mr. Le Bris m'a demandé de reprendre, étant donné son départ prochain en congé, la délégation que je lui avais confiée de mes fonctions de Président du Conseil Municipal. C'est avec un très vif regret que je le fais.

« Mr. Le Bris a rendu à la Concession Française pendant sa présidence des services inappréciables : sa compétence, son dévouement à la cause publique, son activité, la courtoise affabilité avec laquelle il a présidé à vos travaux me fait paraître très lourde la charge qu'après lui je vais occuper. Je lui demande d'accepter mes remerciements personnels pour la collaboration si confiante qu'il a eue avec le Consulat Général.

« Au moment où je prends la Présidence, j'ai, Messieurs, à vous adresser une prière : vous savez la tâche écrasante qui m'incombe : elle va s'accroître du travail et des responsabilités de la Présidence. Je vous demande de me faciliter cette tâche en faisant preuve dans toutes vos discussions de l'esprit de conciliation le plus grand, en vous inspirant, comme vous l'avez toujours fait dans vos décisions, d'un seul motif : le bien de la Concession ; enfin, en faisant confiance au Consulat Général.

« Vous, Messieurs, comme moi-même, poursuivons le même but, le bien et la prospérité de la Concession. Il est impossible, dans ces conditions, que la collaboration la plus confiante qui a existé entre le Consulat Général et le Conseil dont la session vient de se terminer, ne continue pas avec le Conseil qui tient aujourd'hui sa première Séance. »

Mr. Du Pac de Marsoulies répond en ces termes :

« Monsieur le Président,

« Permettez-moi de vous remercier personnellement de vos souhaits de bienvenue aux nouveaux élus et de vos paroles particulièrement aimables pour moi-même.

« Je tiens à vous confirmer ce que je vous ai dit au moment même où j'ai posé ma candidature et ce que je vous ai répété après mon élection : à savoir que je viens au Conseil Municipal avec le seul désir d'être utile et de mettre au service de la Municipalité l'expérience et les connaissances que je peux avoir.

« J'ai la ferme volonté d'apporter à mes Collègues et d'abord à vous-même, puisque, conformément à la charte municipale, vous allez désormais présider le Conseil, une collaboration tout entière dévouée aux intérêts de la Concession. Et, en ce qui me concerne, ce n'est pas en vain que vous avez fait appel à l'esprit de conciliation qui doit animer nos travaux. »

**Séance Electorale du 23 Janvier 1925.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux opérations électorales du 23 Janvier 1925 :

## ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 JANVIER 1925

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DE QUATRE MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION FONCIÈRE  
POUR LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt trois Janvier, à dix heures du matin,

En exécution des Ordonnances de Mr. le Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai, Nos 68 & 69, en date du 30 Décembre 1924 et N° 5 du 17 Janvier 1925, pour la nomination de quatre Membres du Conseil d'Administration Municipale et de quatre Membres de la Commission Foncière pour la Concession Française de Changhai,

Monsieur J. MEYRIER, Consul de France à Changhai, s'est rendu à l'Hôtel Municipal, où, à dix heures, assisté de MM. E. FAU, P. PREMET, A. BARBEROT, P. CHAILLAN, P. CHEVALIER, A. MOREL, J. BOUCHARA et P. LEGENDRE, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

- A 10 h. 15, M. J. MEYRIER cède la présidence à M. P. CREPIN.
- A 11 h. 40, M. LAVABRE remplace M. BARBEROT.
- A 12 h. 20, M. BLONDEAU remplace M. CHEVALIER.
- A 12 h. 45, Une nouvelle urne est mise en place.
- A 1 h. M. P. CREPIN cède la présidence à M. MARCUS.
- A 1 h. M. GUILLABERT remplace M. BOUCHARA.
- A 1 h. M. CHAPAVEYRE remplace M. MOREL.
- A 1 h. 10, M. MARCHAND remplace M. LEGENDRE.
- A 1 h. 10, M. CHEVALIER remplace M. BLONDEAU.
- A 1 h. 15, M. BLONDEAU remplace M. FAU.
- A 1 h. 15, M. LE MOULLEC remplace M. CHAILLAN.
- A 1 h. 15, M. BLUM remplace M. PREMET.
- A 2 h. M. PREMET remplace M. BLUM.
- A 2 h. 50, M. BOUCHARA remplace M. LE MOULLEC.
- A 3 h. 10, M. LE MOULLEC remplace M. BOUCHARA.
- A 3 h. 15, M. BARBEROT remplace M. LAVABRE.
- A 3 h. 55, M. MARCUS cède la présidence à M. P. CREPIN.
- A 4 h. 35, M. LEGENDRE remplace M. MARCHAND.
- A 4 h. 35, M. MOREL remplace M. GUILLABERT.
- A 4 h. 50, M. CRUMIERE remplace M. BLONDEAU.
- A 5 h. 30, M. J. MEYRIER reprend la présidence.



Au cours des opérations électorales, plusieurs électeurs se sont présentés non munis de leur carte. Sur la déclaration de deux témoins électeurs, certifiant leur identité, ils ont été autorisés par le Président à déposer leur bulletin.

Ce sont :

MM. A. LICHTIG	témoins	MM. NUMA et LEGENDRE
E. LABANSAT	»	LEGENDRE et BARBEROT
V. GENSBURGER	»	CREPIN et PREMÉT
C. B. BROWN	»	SHERIDAN et LEGENDRE
H. MARION	»	LEGENDRE et BARBEROT
J. TOMLINSON	»	SPEELMAN et LEGENDRE
H. WAKELAM	»	BARBEROT et C. BLIX
T. G. Mc MARTIN	»	ALLEN et W. S. FLEMING
J. R. ALLAN	»	Mc MARTIN et FLEMING
W. S. FLEMING	»	PREMÉT et Mc MARTIN
N. F. ALLMAN	»	PREMÉT et Mc MARTIN
W. LYLE	»	BARBEROT et E. C. NORRIS
E. C. NORRIS	»	LYLE et BARBEROT
RIGGS	»	JOHNSON et BLUM
MUSSO	»	BLUM et MARCHAND
H. E. CASE	»	LEMIERE et HIBERT
F. PARLANI	»	LEMIERE et HIBERT
L. E. RAMAGE	»	S. A. SLEAP et H. E. OLSEN
C. E. HOLMES	»	H. C. STONE et B. FIRTH
A. AROUD	»	H. AVELINE et PREMÉT
G. CLERGUE	»	CHEVALIER et PREMÉT
W. C. BOND	»	A. K. DAVIES et C. REEVES
C. CROW	»	CREPIN et PREMÉT
S. J. GATTAS	»	A. CODSI et M. CODSI
A. K'DELANT	»	PREMÉT et BARBEROT
S. M. E. EDWARDS	»	BARBEROT et LEGENDRE
P. M. LAMBERT	»	MEYRIER et BARBEROT

A 6 heures, en présence de MM. LEGENDRE, CRUMIERE, PREMÉT, BARBEROT, LE MOULLEC, CHAPEVEYRE, CHEVALIER, MOREL, SPEELMAN, DU PAC DE MARSOULIES, FAURAZ et divers électeurs, Monsieur le Consul de France déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

<b>Electeurs inscrits:</b>	<b>1.563</b>	<b>Bulletin blanc:</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>759</b>	<b>Bulletins nuls:</b>	<b>5</b>
<b>Suffrages exprimés:</b>	<b>753</b>		

SUFFRAGES OBTENUS :

*Conseil Municipal:—*

MM. A. DU PAC DE MARSOULIES.....	573	MM. W. J. N. DYER.....	362
A. CHAPEAUX.....	268	F. SCHWYZER.....	205
DR. E. L. TARTOIS.....	212		
Voix diverses (attribuées à des électeurs n'ayant pas fait acte de candidats).....			22

*Commission Foncière:—*

MM. Ch. BARRIERE.....	344	MM. J. M. TAVARES.....	342
F. MORIN.....	309	Vyvyan DENT.....	340
Voix diverses (attribuées à des électeurs n'ayant pas fait acte de candidats).....			41

En conséquence, Monsieur J. MEYRIER déclare :

MM. A. du Pac de MARSOULIES et A. CHAPEAUX, Candidats Français, et MM. W. J. N. DYER et F. SCHWYZER, Candidats Etrangers, élus Conseillers Municipaux pour 2 ans ;

MM. Ch. BARRIERE, Candidat Français, et J. M. TAVARES, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers titulaires pour un an ;

MM. F. MORIN, Candidat Français et Vyvyan DENT, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers suppléants pour un an.

Aucune observation n'ayant été présentée par les électeurs présents au dépouillement du scrutin,

La Séance électorale est levée à 9 h. 30.

*Signé :* J. MEYRIER  
P. LEGENDRE  
M. CRUMIERE  
P. PREMET  
A. BARBEROT  
H. LE MOULLEC  
A. CHAPAVEYRE  
P. CHEVALIER  
A. MOREL  
M. SPEELMAN  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
E. FAURAZ

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler contre les opérations électorales, admet à l'unanimité, la validité des Elections du 23 Janvier 1925.

**Vice-Présidence.**—Mr. du Pac de Marsoulies demande à ses Collègues, dont il est heureux de se faire l'interprète, de maintenir Mr. Dyer dans ses fonctions, qu'il occupe depuis longtemps avec autant de distinction que de dévouement.

Mr. Sheridan seconde la proposition de Mr. du Pac de Marsoulies.

Mr. Dyer est élu à l'unanimité Vice-Président du Conseil.

Mr. Dyer remercie ses Collègues de bien vouloir continuer à lui donner cette marque de confiance et Mr. du Pac de Marsoulies de sa proposition.

**Comités.**—Après discussion, le Conseil se prononce pour le maintien des divers Comités tels qu'ils étaient constitués au cours des précédentes sessions.

Le Conseil procède à la constitution des Comités qui sont formés comme suit pour l'Exercice 1925 :

Comité des Finances et du Contrôle	{ MM. P. LE BRIS A. DU PAC DE MARSOULIES W. J. N. DYER M. SPEELMAN	Comité des Travaux et des Parcs	{ MM. A. CHAPEAUX A. DU PAC DE MARSOULIES F. SCHWYZER M. SPEELMAN
Comité d'Hygiène	{ MM. R. FANO A. DU PAC DE MARSOULIES H. J. SHERIDAN F. SCHWYZER	Comité des Ecoles	{ MM. R. FANO A. CHAPEAUX H. J. SHERIDAN F. SCHWYZER
Commissaires Fonciers	{ MM. A. CHAPEAUX, <i>Titulaire</i> P. LE BRIS, <i>Suppléant</i>	Commission Foncière	{ MM. Ch. BARRIERE, <i>Titulaire</i> J. M. TAVARES,     » F. MORIN, <i>Suppléant</i> VYVYAN DENT,     »
Gouverneurs de l'Hôpital	{	MM. DR. H. FRESSON R. P. MAUMUS	}

Le Conseil décide de choisir, en principe, le Lundi pour les Séances du Conseil, et le Jeudi pour celles des Comités.

D'autre part, les Séances auront lieu à 17 heures.

**Garde Municipale.**—Par rapport en date du 29 Janvier, le Chef de la Garde demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à envoyer Mr. G. Xavier, Sous-Chef de la Garde, en Indo-Chine pour procéder sur place au recrutement des 150 nouveaux Agents Annamites dont le Conseil a décidé l'engagement

Le Conseil décide de faire droit à la proposition du Chef de la Garde.

**Défense de la Concession.**—Mr. Schwyzer, que la Police Spéciale a choisi pour Inspecteur Principal, expose au Conseil l'organisation générale de cette unité.

Elle est répartie dans quatre postes, à l'effectif actuel de 25 hommes chacun, avec trois Inspecteurs.

Un Inspecteur principal, choisi par les Inspecteurs, assure la répartition du service suivant les directives reçues du Chef de la Police Française.

Pour que la Police Spéciale rende les services qu'on peut attendre d'elle, il est indispensable qu'elle forme un Corps bien constitué. Le projet d'organisation en cours d'étude, ses moyens d'entraînement et d'instruction, sont de nature à en faire rapidement une unité de police de réserve de la plus grande utilité. Cependant, on ne lui donnera une cohésion réelle qu'en la dotant d'un uniforme.

Mr. le Président approuve la proposition de Mr. Schwyzer ; la Police Spéciale a déjà rendu les plus grands services au cours des récents événements, et est appelée à en rendre de plus grands encore.

En cas de troubles, elle assurera le service intérieur de sécurité et d'ordre, libérant ainsi la Garde Municipale qui pourra disposer de tous ses éléments pour la défense des limites de la Concession.

Après échange de vues entre les divers Membres,

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'ouverture d'un crédit au Budget Extraordinaire pour l'habillement de la Police Spéciale.

**Avenue Foch.**—Sur proposition de Mr. Schwyzer, le Conseil charge les Services Municipaux de se mettre en rapport avec les Services du S. M. C. pour que les travaux d'aménagement en chaussée de la piste cavalière de l'Avenue Foch, soient entrepris de suite.

Ces travaux devront commencer par la partie ouest.

D'autre part, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de faire effectuer de suite la remise en état de la chaussée de l'Avenue Foch entre l'Avenue du Roi Albert et la Rue Amiral Courbet.

La Séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 2 Février 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le deux Février à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—*Logement du Personnel Européen.*—Par rapport du 6 Janvier, le Chef de la Garde fait au Conseil un exposé de la situation des logements affectés au personnel de la Garde Municipale.

Sur l'effectif actuel de la Garde, 52 Agents sont mariés, et le nombre de logements dont dispose ce Service est insuffisant.

Des Agents mariés ont dû en conséquence être envoyés dans des pensions de famille, et pour trois de ces derniers, le Chef de la Garde demande qu'une indemnité leur soit allouée.

Un brigadier, le brigadier Huon, se logeant en ville, le Chef de la Garde demande, d'autre part, que l'Administration Municipale prenne à sa charge le montant du loyer ainsi que les frais d'éclairage et d'eau.

Enfin, pour le Chef de la Sûreté qui occupe actuellement un logement au Poste Joffre peu compatible avec ses fonctions spéciales, il y aurait lieu de prévoir la location d'une maison en ville.

Après discussion, le Conseil approuve, en principe, les propositions du Chef de la Garde. Néanmoins, ce Chef de Service devra fournir au Conseil le montant exact du crédit supplémentaire qui lui est nécessaire pour loger provisoirement ses Agents en dehors des bâtiments de la Police.

Dans ce même rapport, le Chef de la Garde demande la location de 12 maisons de façon à pouvoir loger les Agents mariés vivant actuellement dans des pensions de famille et assurer le logement de ceux prévus en augmentation de l'effectif de 1924, estimant d'autre part qu'il y aurait intérêt à envisager la construction de 20 maisons.

Le Président fait connaître que la surélévation d'un étage du Poste Nord serait de nature à donner satisfaction aux besoins de la Garde Municipale. Cette modification est liée jusqu'à un certain point avec celle de la reconstruction de la Municipalité. Toutefois, il semble très possible de le faire, étant donné qu'en toute vraisemblance on conservera le Poste Nord, qui est un bâtiment presque neuf.

Mr. Le Bris estime que la proposition du Président devrait faire l'objet d'une étude spéciale, car le transfert de la Municipalité dans les locaux du Cercle Sportif ne peut être envisagé qu'à titre provisoire, les derniers événements ayant montré la nécessité d'un point central de rassemblement. Néanmoins, le Poste Nord doit être conservé, et il y aurait lieu de charger les Services d'étudier dans quelles conditions ce poste pourrait être surélevé, et transformé à l'intérieur.

Le Président est d'avis que quelle que soit la décision que prendra le Conseil en ce qui concerne la Municipalité elle-même, rien n'empêche qu'une décision soit prise au sujet des logements demandés par le Chef de la Garde en surélevant le Poste Nord.

Après échange de vues,

Le Conseil approuve, en principe, la proposition de son Président, et charge l'Ingénieur Municipal de préparer de suite une étude de la question. Les plans de surélévation et de modifications pour une meilleure utilisation du bâtiment du Poste Nord, avec les devis estimatifs, seront soumis dès que possible à l'examen du Comité des Travaux.

*Agrandissement Poste Central.*—Par rapport N° 25A du 19 Janvier 1925, le Chef de la Garde transmet au Conseil un projet de modifications à apporter aux bâtiments en construction au Poste Central, projet qu'il a approuvé.

Ces modifications consistent :

1°—à supprimer les cellules prévues dans l'agrandissement de la Caserne et présenter un bâtiment nouveau construit sur l'emplacement du hangar, de même style que celui qui sera formé par l'agrandissement du magasin à l'Ouest du Poste.

Ce bâtiment comprendrait au rez-de-chaussée des remises de voitures et dans les étages des cellules pour détenus en prévention, soit seize cellules pouvant facilement renfermer deux hommes chacune.

Un chauffage central sera prévu spécialement pour ce bâtiment et dans les étages W. C. et lavabos pour les détenus.

2°—Les cellules étant supprimées dans l'agrandissement de la Caserne, ces locaux seraient affectés à la Caserne en donnant deux grandes chambrées sans communication avec le poste.

3°—Les escaliers prévus à la hauteur de la chambre-claire devenant inutiles puisqu'ils donnent simplement accès aux cellules du 2<sup>e</sup> étage, seront supprimés et toute la surface de la dalle serait occupée par la chambre-claire et la chambre noire ;

4°—à l'intérieur du bâtiment du Poste, le Service d'Anthropométrie pourrait employer la chambre noire actuelle pour ses archives et le petit bureau qui lui est adjacent, et alors privé d'éclairage, comme salle d'attente.

Après examen des plans,

Le Conseil approuve le projet de modifications qui lui est soumis, et autorise l'ouverture des crédits nécessaires sur le Budget Extraordinaire.

*Armement.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 30A du 20 Janvier 1925 du Chef de la Garde, faisant connaître qu'il y a toute nécessité à remplacer les ressorts de magasin de 700 fusils Lebel. Ces pièces de rechange pourraient être commandées à la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise la commande en France de 700 ressorts de magasin.

La dépense sera supportée par le Budget Extraordinaire.

*Personnel Indigène.*—Le Conseil accorde une gratification de Tls : 150 à l'Interprète Zeng Ya Ze qui quitte le service pour raisons de santé après 20 ans de présence.

**Service du Sémaphore.**—Le Conseil prend connaissance d'une demande de congé anticipé formulée par Mr. Baron, Employé en charge du Sémaphore.

Mr. Baron n'a droit à son congé régulier qu'en Novembre 1925, mais étant donné son état de santé, le Médecin Municipal a donné un avis favorable à un devancement de congé.

Vu le certificat délivré par le Médecin Municipal, tenant compte de l'avis du R. P. Froc, le Conseil décide d'accorder, à titre exceptionnel, le congé anticipé de Mr. Baron à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925.

**Service d'Incendie.**—Se référant à sa décision du 17 Novembre 1924, le Conseil approuve le rapport en date du 15 Janvier 1925 du Service d'Incendie relatif aux moyens de protection contre l'incendie à imposer pour la reconstruction du godown N° 9-11, Avenue Edouard VII, propriété de l'International Savings Society.

**Mares.**—Lecture est donnée d'une pétition adressée par un certain nombre de résidents de la Route Cardinal Mercier et Rue Bourgeat, relative à l'emploi d'ordures ménagères pour le comblement de criques et mares

L'Ingénieur Municipal a fait connaître à ce sujet que les mares comprises dans le quadrilatère Routes Ratard, Cardinal Mercier, des Sœurs et Roi Albert ont été remblayées avec des ordures ménagères pendant les mois d'hiver, et que ce travail est terminé.

Aucune mare ne subsiste, et de ce fait une amélioration sensible en est résultée pour le quartier au point de vue hygiénique.

Le Secrétaire est chargé de répondre dans ce sens aux pétitionnaires.

**Personnel.—A.**—Le Conseil exprime ses profonds regrets de la mort de Mr. Gaïa, Inspecteur d'Assainissement, et assure M<sup>me</sup> Gaïa de la part bien vive qu'il prend à son deuil.

Mr. Gaïa était au service de d'Administration Municipale depuis 1908. De retour de congé le 1<sup>er</sup> Janvier 1921, cet Agent aurait eu à la fin de l'année 5 ans de présence, lui donnant droit à un nouveau congé.

Dans ces conditions, le Conseil décide de verser à M<sup>me</sup> Gaïa qui reste veuve sans enfant, une somme de Tls: 1.800.

B.—Le Conseil exprime ses profonds regrets de la mort de Mr. G. Gioulis, Gardien de Jardin, et assure M<sup>me</sup> G. Gioulis de la part bien vive qu'il prend à son deuil.

Mr. Gioulis, qui a servi pendant 25 années comme Agent de la Garde Municipale, et 13 ans comme Gardien de Jardin, laisse une veuve et quatre enfants mineurs.

Le Conseil décide de verser à M<sup>me</sup> Gioulis une somme de Tls: 1.000.

**Défense de la Concession.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

GENERAL CHAMBER OF COMMERCE OF SHANGHAI                      Shanghai, January 23rd, 1925.

The President  
Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Dear Sir,

It is much to be regretted that the authorities of the Settlement have, in consequence of the recent hostilities in the vicinity of Shanghai, had to undertake the strenuous task of interning a very considerable number of leaderless Chinese soldiers who have found their way into the Settlement. Now that these soldiers have been despatched to Tsingtao through the cooperative efforts of your good self and the parties concerned, the menace to the peace of the Settlement arising from their presence is removed.

In recalling the circumstances which characterized this phase of the recent conflict, this Chamber wishes to assure you of its heartfelt appreciation of the effective measures that have been so promptly taken to meet the situation, and at the same time to express its regret that the authorities of the Settlement should have been called upon to shoulder such a burden.

We are, Dear Sir,  
Your obedient servants,  
Signed: YU YA CHING,  
Chairman,  
General Chamber of Commerce of Shanghai.

**Camp Militaire.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

CORPS FRANÇAIS D'OCCUPATION                      Tientsin, le 14 Janvier 1925.  
DE CHINE

No. 16D

Le Colonel Huntziger,  
Commandant le Corps Français d'Occupation de Chine  
à Monsieur le Président,  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre N° 1008/D du 29 Décembre 1924 j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, deux exemplaires, dûment signés, de la Convention

entre l'Etat Français et la Municipalité Française de Changhai, relative à la remise à la Municipalité des terrains et des bâtiments du Camp de Koukaza et à la construction d'un nouveau Camp Militaire, Route Frelupt.

\* \* \*

I—Quoique tous vos plans aient été établis pour la construction de ce nouveau Camp, je me permets, toutefois, étant donné l'intérêt qu'elle présente, de vous prier de vouloir bien apporter une rectification de détail au plan B, série 4 "Camp Militaire, Bureaux et Appartements Européens".

Cette rectification est exposée sur le calque ci-joint. Elle consiste:

1°)—à supprimer le Magasin (cimenté) prévu au rez-de-chaussée et le remplacer par une cuisine et une salle à manger symétriques de celles qui sont déjà prévues de l'autre côté du bâtiment.

2°)—à supprimer la salle à manger et la cuisine prévues au 1<sup>e</sup> étage et à les remplacer par deux chambres symétriques de celles déjà prévues de l'autre côté du bâtiment.

J'estime que cette disposition convient mieux aux besoins du détachement et des passagers militaires et vous serais très reconnaissant de me faire savoir si vous êtes disposé à l'adopter. Le matériel, qui devait initialement être déposé dans les magasins, sera placé dans l'une des chambres de la caserne réservée à la troupe.

\* \* \*

II—Dans l'impossibilité où se trouve le Corps d'Occupation, faute de crédits et de matériel, d'aménager les locaux à usage d'appartements et bureaux pour passagers Européens, il serait, en outre, très désirable que la Municipalité Française de Changhai voulût bien, à titre de prêt, faire installer dans les locaux un mobilier sommaire, qui pourrait comprendre:

1°) pour chacune des sept chambres de passagers:

- 1 lit avec fournitures (sauf les draps)
- 1 armoire
- 1 penderie
- 1 table
- 1 table de toilette
- 2 chaises

2°) pour chacune des salles à manger:

- 1 table
- 6 chaises
- 1 buffet-desserte

3°) pour chacune des cuisines:

- 1 cuisinière
- 1 évier
- 1 table
- 1 buffet

4°) pour le Bureau

- 1 table bureau
- 3 chaises
- 1 armoire

Au besoin, une partie de ce matériel pourrait venir en échange de 20 lits en fer à deux couchettes et de 20 armoires doubles en fer destinés à l'aménagement des locaux de la troupe.

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien donner une suite favorable à cette suggestion dont la réalisation sera particulièrement appréciée des militaires du Corps d'Occupation de passage à Changhai.

Veillez agréer, etc....

Signé: Colonel HUNTZIGER.

Le Conseil est d'accord pour apporter les modifications demandées par le Colonel Commandant le Corps d'Occupation à la disposition des Bureaux et appartements pour Européens (plan B série 4).

A titre de prêt, l'Administration Municipale fera installer un mobilier sommaire dans les salles à manger, les chambres à coucher, les cuisines et le bureau.

**Circulation.**—Communication est donnée de la lettre suivante :

TRAFFIC COMMISSION

Shanghai, January 23, 1925.

P. Legendre, Esq.,

Secretary,

French Municipal Council.

Dear Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of January 16, informing me that the French Council has nominated Mr. H. J. Sheridan as its representative for attendance at the meetings of the Traffic Commission.

Whilst thanking you for this intimation I ought, perhaps, to explain that Mr. Sheridan, in his individual capacity and as a prominent American resident in Changhai, had previously been invited and had consented to fill the vacancy in the membership of the Commission caused by the resignation of Mr. C. W. Atkinson.

I am, Dear Sir,

Yours obediently,

Signed: S. M. EDWARDS,

Secretary.

Mr. Sheridan informe le Conseil qu'il croit savoir que l'invitation faite à l'Administration Municipale de nommer un représentant pour participer aux travaux de la "Traffic Commission" s'entendait pour la désignation d'un fonctionnaire de la Municipalité, et non d'un Membre du Conseil.

Néanmoins, il est prêt à représenter le Conseil dans cette Commission.

Après échange de vues, le Conseil prie Mr. Sheridan de bien vouloir accepter d'être le délégué du Conseil à la "Traffic Commission".

**Avenue Foch.**—Le Secrétaire informe le Conseil que les travaux de suppression de la piste cavalière Avenue Foch, ne pourront être commencés que lorsque les hostilités auront cessé; l'arrivée normale des matériaux ne pouvant être présentement assurée par les entrepreneurs.

La rocaille pour fondations fait totalement défaut. Le Service des Travaux du S. M. C. éprouve les mêmes difficultés.

En ce qui concerne les travaux de réfection pour la partie de l'Avenue comprise entre l'Avenue du Roi Albert et l'Avenue Haig, ils viennent d'être entrepris par le Service des Travaux.

**Route Frelupt.**—1.—Sur la demande de Mr. Murphy qui s'engage à acquitter le tiers des frais de mise en viabilité sur 50 mètres de la Route Frelupt, à l'Est de la Route Tenant de la Tour, le Conseil décide l'ouverture de ce tronçon de la Route Frelupt.



**Droits de quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4<sup>e</sup> Trimestre 1924, s'élève à Tls. 34.803,65, en diminution de Tls. 5.626,87 par rapport au trimestre précédent, et de Tls. 6.088,25 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1923.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la Situation Financière de cet Etablissement pour le 4<sup>e</sup> Trimestre 1924 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 3.486,29.

**Allocations.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

ROYAL ASIATIC SOCIETY

Shanghai, January 9, 1925,

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of the 30th December by which you inform me that the Municipal Council has been pleased to increase from Tls: 100 to Tls: 200 the annual grant to the Shanghai Museum which is maintained by this Society.

I beg to express, on behalf of the Society, my grateful thanks for and high appreciation of this further mark of the interest which your Council takes in the work of the Society and in the Museum, and would also add thereto my expression of gratitude for your own assistance.

I have.....

Signé: W. Stark TOLLER.

**Hygiène publique.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, January 23, 1925.

Ref: No 3472

The Chairman,  
French Municipal Council.

Sir,

I have to acknowledge receipt of your letter of January 7, recommending the co-operation of the Health Departments of the two Settlements in all matters affecting the public health, and in reply to state that the Municipal Council is in cordial agreement with the French Municipal Council on this subject.

For some time past it has been the practice of the Health Department of the Shanghai Municipal Council to furnish the Health Office of the French Concession, with information on all cases of communicable disease occurring in the latter area, and coming under the observation of the first named Department. This information is conveyed in the form of duplicates of notifications by doctors of cases of communicable disease coming under their care in the French Concession, and similar notifications relating to patients admitted to the Municipal Isolation Hospitals.

In future a copy of the Weekly Return of Communicable Diseases and Deaths among Foreigners, as published in the Municipal Gazette, will also be sent to the Health Office of the French Concession.

In conclusion, I am to assure you that all possible assistance in the maintenance of public health will be given, and that reciprocal action on the part of the French Municipal Council will be highly appreciated.

I am Sir,

Your obedient servant,

Signed: S. FESSENDEN

**Demandes d'emploi.**—Le Conseil prend connaissance des demandes d'emploi formulées par MM. J. Mifflet, R. Chaillou et N. Sokolovsky.

Le Conseil décide de les transmettre à l'Ingénieur Municipal pour examen des titres des candidats. Ils seront convoqués par ses soins afin de se rendre compte de leurs aptitudes professionnelles.

Des propositions seront ensuite soumises au Conseil.

**C. F. T. E. E.**—1.—*Redevances Tramways et Eaux.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 4<sup>e</sup> Trimestre 1924 se sont élevées respectivement à Tls. 176.322,37 et à Tls. 114.696,17.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 3.148,61 d'une part, et de Tls. 2.048,14 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 187,98.

2.—*Tramways, Publicité.*—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 12 Janvier 1925.

No. 437/PM

TRAMWAYS PUBLICITÉ

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à la notification que nous lui avons faite de la dénonciation de son contrat à la date du 31 Décembre 1924, l'Oriental Advertising Agency, nous fait savoir que se trouvant liée par des sous-contrats jusqu'au 30 Avril 1925, elle nous demandait par faveur spéciale d'être autorisée à maintenir les réclames extérieures sur nos voitures de tramways jusqu'à cette date.

Afin d'éviter de placer nos anciens concessionnaires de publicité dans une situation difficile vis-à-vis de leurs clients, nous avons cru devoir donner satisfaction à cette demande.

Il est convenu que la firme précitée, pendant cette prolongation de son contrat, nous versera mensuellement une redevance de \$ 150, et que toutes les affiches réclames seront enlevées le 1<sup>er</sup> Mai 1925 au plus tard.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, si vous le jugez utile, faire connaître au Conseil ces particularités, étant bien entendu que la recette correspondante entrera dans le chiffre servant de base au calcul des redevances dues par nous à la Municipalité.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

3.—*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 12 Janvier 1925.

No M-438

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en KW moyenne des maximum du mois, a été, en Décembre, de 4.053 KW.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé : MONSERAN.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 9 Février 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Février, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 9 du 31 Janvier 1925, en vertu de laquelle le Sieur Doumerc Julien, est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 8 Janvier 1925.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

2.—Par rapport N° 29 P du 3 Février 1925, le Chef de la Garde fait connaître que les armes de toute nature que possède la Police ou qui sont en dépôt à l'Armurerie à la suite des prises récentes, nécessitent un entretien constant; et que le personnel dont il dispose à cet effet n'est plus suffisant.

Le Chef de la Garde demande en conséquence l'engagement en qualité d'Armurier auxiliaire et à titre provisoire, de Mr. Bartholomet, Jean, sujet roumain, engagé volontaire durant la guerre.

Le Président expose à ce sujet que les armes prises au cours des événements de Janvier seront restituées au Gouvernement Chinois, mais que les dépenses d'entretien seront remboursées par ce dernier. La solde de l'armurier auxiliaire demandé par le Chef de la Garde sera comprise dans ces dépenses, et par conséquent remboursée.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise l'engagement à compter du 10 Février 1925 en qualité d'armurier auxiliaire de Mr. Bartholomet aux appointements mensuels nets de \$ 100.

Lorsque la restitution des armes au Gouvernement Chinois aura été effectuée, le Conseil envisagera s'il y a nécessité de conserver Mr. Bartholomet en raison du matériel d'armement dont l'entretien incombe au Service de la Garde Municipale.

3.—Le Conseil prend connaissance du rapport du 4 Février 1925 du Chef de la Garde relatif à une affaire de police au cours de laquelle l'ex Agent Seng Tseng Pao a fait preuve de courage et de sang-froid

Le Chef de la Garde demande qu'une gratification de \$ 50 soit accordée au sus-nommé.

Après échange de vues, le Conseil décide de faire droit à la proposition du Chef de la Garde.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—Sur proposition du Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise, le Conseil accorde une gratification de Tls. 50 au Sieur Song, professeur à l'Ecole depuis trois ans, et qui quitte le service pour raison de santé.

**Permis de construire.**—Le Conseil renvoie au Comité des Travaux pour examen et propositions les demandes de permis de construire présentées par MM. Suenson pour garages Route Père Robert, et MM. Algar pour un groupe de maisons chinoises Rue Bourgeat.

**Service des Travaux.**—Par rapport du 2 Février 1925, l'Ingénieur Municipal fait connaître que le Service de la Police a remis aux Ecuries Municipales 6 mulets et 24 poneys que possédaient les troupes chinoises internées les 11 et 12 Janvier.

Il reste à ce jour 5 mulets et 20 poneys, les autres ayant été abattus pour cause de maladies.

Sur le nombre restant, l'Ingénieur estime que les 5 mulets peuvent être utilisés pour le Service, de même que 12 poneys.

Les 8 autres poneys étant de trop petite taille pour pouvoir être utilement employés, l'Ingénieur Municipal demande à les échanger contre des animaux de taille moyenne.

Après échange de vues, le Conseil autorise l'échange proposé par l'Ingénieur.

A ce sujet, et sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies,

Le Conseil charge le Service des Travaux de tenir une comptabilité des dépenses d'entretien des animaux provenant des prises de Janvier, pour le cas où ces animaux seraient réclamés.

**Poste de Police de la Route Frelupt.**—Le Conseil prend connaissance du Cahier des Charges pour la mise en adjudication du Poste de Police de la Route Frelupt.

Le Conseil en approuve la teneur sous réserve des observations d'ordre juridique que pourrait avoir à formuler Me du Pac de Marsoulies, observations qui seront transmises directement au Service du Secrétariat pour rectification du Cahier des Charges s'il y a lieu.

Les annonces concernant la mise en adjudication pourront paraître sitôt après.

**Fournitures pour 1925.**—Le Conseil prend connaissance du tableau comparatif des prix présentés par diverses maisons pour la fourniture des appareils et installations d'eau et de gaz, et celle du petit matériel électrique.

Le Conseil décide de répartir les achats de l'année en cours entre les divers fournisseurs qui ont transmis leurs listes de prix, suivant les indications contenues dans le tableau comparatif soumis au Conseil (prix les plus bas).

**Voirie.**—L'attention du Conseil est attirée sur le mauvais état de la chaussée de nombreuses rues de la Concession, et notamment de celles empruntées par les lignes de tramways.

Le Conseil invite l'Ingénieur Municipal à prendre les dispositions nécessaires en vue des travaux de réfection, et demande au Comité des Travaux de bien vouloir élaborer le programme de réfection des routes.

Il rappelle que les travaux des diverses Compagnies concessionnaires doivent être entrepris en même temps que ceux de voirie.

Mr. Sheridan expose qu'avec l'adoption du béton d'asphalte, il y aura lieu de prendre de grandes précautions, car les réparations de ce mode de revêtement sont non seulement très onéreuses, mais très difficiles. A son avis, l'Administration Municipale devrait assurer aux frais des Compagnies concessionnaires tous travaux de réfection nécessités par les installations ou réparations des canalisations de ces Compagnies. C'est là d'ailleurs la réglementation suivie dans nombre de villes, et à Changhai même dans la Concession Internationale.

Mr. Chapeaux expose l'importance que présente la composition de l'assise de la voie de tramway en égard de la chaussée en béton d'asphalte.

Il y aurait lieu d'inviter la Compagnie de Tramways à adopter un autre mode de fondations de ses voies, et d'arriver à un accord sur ce point avant que le Conseil entreprenne la transformation des chaussées actuelles.

Après échange de vues, le Conseil approuve la manière de voir de MM. Sheridan et Chapeaux, et charge le Comité des Travaux d'étudier ces deux questions.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS.*—1.—*Tarifs.*—Par lettre N° 471/Mn en date du 9 Février 1925, la Compagnie fait connaître qu'elle a l'intention de faire bénéficier les Marins français des dispositions suivantes :

1°)—Les marins faisant partie de détachements en service à terre (actuellement détachement de Zikawei), ou circulant pour raisons de service, seront transportés gratuitement sur toutes les voitures de la Compagnie ;

2°)—Les marins ne se trouvant pas dans ces conditions seront transportés en 1<sup>re</sup> classe au tarif de 2<sup>e</sup> classe.

Le Conseil donne son accord au sujet des réductions suggérées par la Compagnie en faveur des Marins français.

2.—*Voies.*—Par lettre N° 459 du 2 Février 1925, la Compagnie fait connaître que dans le but de perfectionner l'entretien des voies de tramways, elle serait désireuse de faire des essais de comparaison entre le prix de revient du roulage à bras et du roulage mécanique.

A cet effet, elle demande dans quelles conditions l'Administration Municipale pourrait lui prêter un des rouleaux à vapeur en service à la Voirie Municipale.

Le Conseil prend connaissance du rapport établi à ce sujet par l'Ingénieur Municipal.

Après échange de vues,

Le Conseil est disposé à mettre un rouleau à vapeur à la disposition de la Compagnie aux conditions de location fixées par l'Ingénieur Municipal, mais sans aucun engagement de durée, l'appareil pouvant être repris par la Municipalité sans préavis.

La Séance est levée à 7 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 16 Février 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—*Logements du Personnel Européen.*—Le Conseil prend connaissance du rapport du Chef de la Garde demandé suivant décision du 2 Février au sujet des crédits nécessaires pour loger provisoirement les Agents de la Garde en dehors des bâtiments de la Police.

Le crédit global s'élèverait pour l'année en cours à Tls : 7.342,89.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise l'ouverture du crédit supplémentaire demandé par le Chef de la Garde, étant entendu que ce montant de Tls : 7.342,89 est un maximum qui ne saurait être dépassé, et que le Service de la Garde recherchera les meilleures conditions possibles pour la location des maisons.

A ce sujet, l'attention du Conseil est attirée sur l'urgence qu'il y a à envisager la construction de logements pour le personnel européen de la Garde Municipale.

Mr. Le Bris estime que la surélévation du Poste Nord ne donnera que trois logements, résultat peu en rapport avec la dépense, et suggère que le terrain en avant au Poste Central, aménagé en ce moment en pelouse et jardin, soit utilisé comme emplacement de construction. Sur ce terrain, deux terrasses de plus 10 maisons chacune pourraient peut-être y être élevées, et l'Administration Municipale aurait là l'avantage de grouper le personnel européen de la Garde. Point ne serait besoin de construire immédiatement sur la totalité de l'emplacement, mais plutôt au fur et à mesure des besoins de la Garde Municipale.

Le Conseil partage la manière de voir de Mr. Le Bris, et charge l'Ingénieur Municipal de préparer tout de suite une étude de la question.

Les plans d'une construction en terrasse, avec les devis estimatifs, seront soumis aussitôt que possible à l'examen du Comité des Travaux.

**Service d'Incendie.**—Le Conseil prend connaissance des documents suivants :

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

Shanghai, le 6 Février 1925.

N° S.-202,

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française, de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

RE GODOWN N° 9 & 11 AVENUE EDOUARD VII.

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant et du rapport, en date du 15 Janvier, du Service Municipal d'Incendie, concernant le dit godown.

Nous avons pris connaissance du rapport en question, mais en raison des frais énormes qu'une telle installation exigerait, nous préférons renoncer à notre projet de placer des "sprinklers" dans notre godown. Du fait que ce bâtiment sera reconstruit entièrement en matières incombustibles (béton etc.), nous estimons qu'il serait absolument inutile de faire une dépense supplémentaire aussi conséquente.

Afin d'éviter tout malentendu et perte de temps, nous vous serions obligés de demander à Monsieur Royère que nous venons de consulter de vous confirmer son opinion et son approbation quant à notre intention.

Veillez agréer, etc....

Signé : M. SPEELMAN,  
Administrateur-Délégué.

SERVICE D'INCENDIE

Changhai, le 16 Février 1925.

R A P P O R T

GODOWN RACINE AVENUE EDOUARD VII N° 9 & 11

1°) — Ce godown sera construit en matériaux incombustibles et résistant au feu, conformément au plan.

2°) — Les ouvertures des murs de feu seront pourvues de portes automatiques blindées.

3°) — Les robinets de secours et surpresseurs seront installés à l'extérieur du godown, aux emplacements indiqués sur le plan.

Nous estimons que l'installation de ces moyens préventifs d'incendie seront d'une grande sécurité pour ce godown et que l'autorisation de construire peut être délivrée.

Mais il est équitable de déclarer que l'installation d'un grinnel sprinkler dans toutes les parties de ce godown serait un procédé perfectionné de protection contre l'incendie.

Le Chef au Service d'Incendie

Signé : A. ROYERE.

Suivant avis du Service d'Incendie, et étant donné que le godown est construit en matériaux incombustibles, le Conseil décide de ne pas exiger la pose des "sprinklers" comme prévu au rapport du Service d'Incendie du 15 Janvier 1925.

Mr. Speelman assure le Conseil que le godown n'en demeurera pas moins un godown type au point de vue de la sécurité contre les sinistres.

**Etablissements publics.**—Suivant demande formulée par le Sieur Lo Tsang Sieu, et avis favorable de la Police, autorisation lui est accordée d'ouvrir un restaurant japonais au N° 5, Cité Pao-Zeng-Li, Avenue Joffre.

Ce restaurant sera géré par le Sieur Kassai Shatoshi, sujet japonais.

L'intéressé devra se conformer aux Règlements Municipaux concernant ce genre d'établissement, et acquitter le montant des taxes prévues.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 9 Février 1925.

N° M-473.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en KW moyenne des maximum du mois, a été, en Janvier 1925, de 4169 KW.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,

Signé : MONSERAN.



**Demandes d'emploi.**—A.—*Surveillant de Travaux.*—Le Conseil prend connaissance des résultats de l'examen à l'emploi vacant de Surveillant de Travaux.

Le Conseil, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, décide l'engagement à compter du 1<sup>o</sup> Mars 1925, de Mr. Chaillou en qualité de Surveillant de Travaux stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif

La candidature de Mr. Mifflet est réservée pour une vacance ultérieure.

B.—*Mécanicien des Ateliers.*—Sur proposition du Président, le Conseil décide d'employer M. Koel à titre auxiliaire, aux Ateliers Municipaux, pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>o</sup> Mars 1925.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 12 Février 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 12 Février 1925

Le Comité des Travaux s'est réuni le 12 Février à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux et a procédé à diverses visites.

**Service des Parcs.**—*Bâtiments.*—Le Comité se rend au Parc de Koukaza et procède sous la conduite de l'Ingénieur et de l'Architecte à la visite du Pavillon du Gardien de Jardin.

Considérant que l'entrepreneur a exécuté les travaux conformément aux diverses clauses, charges et conditions de l'adjudication,

Le Comité estime qu'il y a lieu de recevoir provisoirement les travaux exécutés par MM. Ledreux & Minutti.

Le pavillon ayant été affecté à Mr. Brunetti, gardien de jardin, cet Agent pourra emménager dès que les installations sanitaires et électriques auront été posées.

**Service d'Architecture.**—Sous la conduite de l'Ingénieur Municipal et de l'Architecte, le Comité visite la maison municipale de la Route Dufour, construite en régie par les Services Municipaux.

Le Comité estime que les travaux étant terminés, cette maison municipale peut être réceptionnée définitivement.

Etant donné le prochain départ en congé de l'Architecte Municipal, à qui cette maison est affectée, le Comité suggère qu'elle soit attribuée à Mr. de Boissezon, Ingénieur Municipal, qui vient de rentrer de France.

**Garde Municipale.**—Le Comité procède à la visite des travaux en cours au Poste Central de Police, en vue de l'agrandissement des locaux des divers Services de la Garde Municipale: Maison d'Arrêt, Cité pour Agents annamites mariés, Hangars pour matériel de défense, etc...

Ces travaux se poursuivent normalement.

**Maisons menaçant ruine.**—*Avenue Joffre N<sup>o</sup> 328-332.*—En présence de l'Ingénieur Municipal et de l'Architecte, le Comité constate le très mauvais état des maisons chinoises portant les Nos. 328 & 332, en bordure de l'Avenue Joffre.

L'Ingénieur Municipal fait connaître que conformément aux Règlements Municipaux (Titre IV) un délai de 8 jours a été donné le 5 Février au Sieur Tsong Tsing Zei pour faire évacuer les lieux et commencer la démolition.

Le Comité estime que si à l'expiration du délai imparti, l'intéressé n'a pas pris les mesures nécessaires, l'Administration Municipale devra appliquer le Règlement.

*Avenue Joffre N<sup>o</sup> 1168-1170-1172-1174.*—En présence de l'Ingénieur et de l'Architecte, le Comité constate le mauvais état des maisons chinoises portant les Nos. 1168, 1170, 1172, 1174, Avenue Joffre.

Etant donné que ces maisons menacent ruine, le Comité, conformément aux clauses des Règlements Municipaux (Titre IV), charge les Services Municipaux de mettre en demeure le propriétaire d'avoir à faire évacuer ces maisons dans un délai de 8 jours, en vue d'une reconstruction.

Faute par lui de se conformer à ces prescriptions, l'Administration Municipale devra appliquer les Règlements.

**Square Doumer.**—Le Comité examine les plans et dessins présentés par le Chef du Service des Parcs, pour la construction de 3 portes destinées à fermer le Square Doumer.

Le crédit nécessaire à l'exécution et à la mise en place de ces portes serait de Tls. 110.

Le Comité recommande au Conseil l'adoption des propositions ci-dessus.

**Déplacements d'arbres.**—*Rue Amiral Courbet N° 133.*—Le Comité est d'avis de déplacer légèrement l'arbre qui se trouve en face de l'entrée de la cour du N° 133, Rue Amiral Courbet.

Mr. Duncan, le propriétaire, supportera les frais (Tls. 4 suivant le tarif du Service Municipal des Parcs).

*Avenue Foch N° 569.*—Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de procéder au déplacement d'arbre demandé par Mr. Cox, l'espace entre les arbres situés en bordure de sa propriété étant suffisant pour permettre l'entrée et la sortie normales des véhicules.

**Permis de construire.**—*Avenue Joffre.*—Le Comité examine une demande de permis de construire un groupe de 8 maisons chinoises présentée par le Sieur Zao Ah Ling, Avenue Joffre intérieur Nord.

Le Comité constate que le lieu est enclavé dans un village chinois, mais qu'aux abords immédiats, il y a de nombreuses résidences européennes.

Il est à remarquer d'ailleurs que les maisons projetées sont de construction entièrement chinoise et ne comportent aucune installation sanitaire.

Après échange de vues, le Comité est d'avis de refuser le permis, et sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, il estime qu'il y a lieu d'étudier la création de villages chinois modèles, qui pourraient alors être imposés dans les cas semblables à celui qui se présente actuellement (villages chinois au voisinage d'un quartier de résidences européennes).

*Route Duplex.*—L'Ingénieur Municipal signale que la construction d'un groupe de maisons chinoises Route Duplex (côté Sud) a été entreprise sans permis, et que les travaux ont été arrêtés aussitôt que le Service a eu connaissance de l'infraction.

Les propriétaires ont alors présenté des plans qui ont été refusés à plusieurs reprises.

Le Comité examine les plans des façades, qui lui paraissent de nature à être acceptés.

En ce qui concerne les installations sanitaires, le Service devra exiger une fosse septique par maison, et un système moderne de drainage.

Ce n'est que dans le cas où le propriétaire accepterait ces conditions que le permis pourra lui être délivré.

*Route Père Robert.*—MM. Suenson & C<sup>o</sup> avaient demandé la délivrance d'un permis de construire un garage pour plusieurs voitures, Route Père Robert. D'après les plans présentés, ce garage s'ouvrirait directement sur la voie publique.

Le Comité constate que l'exiguïté de l'emplacement ne peut pas permettre la construction d'un garage avec dégagements suffisants, hormis en avant sur la Route Père Robert. Or un garage de ce genre n'amènerait que des inconvénients notamment pour les piétons circulant sur le trottoir.

Si les propriétaires acquerraient la parcelle adjacente au Sud, ou tout au moins une partie, l'ouverture du garage pourrait se faire face au Sud, et dans ce cas, le Comité ne serait pas opposé à la délivrance du permis demandé par MM. Suenson & C<sup>o</sup>.

*Route Vallon.*—1.—*Garage Ford.*—Le Comité parcourt le garage des voitures de location Ford.

Cet établissement a une licence de garage public pour 50 voitures. Les extincteurs sont hors d'usage, et le Comité est d'avis qu'il y a lieu de renouveler ce matériel de protection contre l'incendie et d'installer 24 extincteurs.

Attenant aux locaux du garage, est installé un atelier de réparations.

Le Comité estime que cet Atelier, qui est tout à proximité des résidences européennes de la Rue Corneille, peut constituer une gêne pour les voisins, et qu'il y a lieu en conséquence de demander au Service Sanitaire de faire connaître si à son avis cet atelier doit être considéré comme établissement classé incommode.

Auquel cas, la licence d'atelier de réparations ne devrait pas être renouvelée au Garage Ford.

*Atelier de construction de carrosserie lot cad. 4123.*—L'emplacement est dans le plus grand état de malpropreté. Il n'existe aucun drainage; des dépôts de vieux matériel occupent la partie Sud du terrain.

L'atelier de construction s'abrite sous une paillette. Cet état de choses a motivé une protestation des résidents européens de la Rue Corneille et de la Route Père Robert.

Le Comité estime qu'il y a lieu de refuser au 1<sup>er</sup> Avril 1925 le renouvellement de la licence provisoire délivrée pour cet Atelier.

Indépendamment, le Service Sanitaire devra prescrire aux intéressés toutes mesures nécessaires pour obtenir un assainissement général de cette propriété.

A ce sujet, et sur proposition de Mr. Chapeaux, le Comité suggère que la décision suivante soit prise par le Conseil :

Tout terrain occupé par un établissement nécessitant une patente ou licence sera assujéti de droit à l'impôt foncier.

La patente ou licence ne sera délivrée qu'autant que l'engagement écrit d'acquitter les taxes foncières pour le lot aura été pris par le propriétaire.

Le Comité se sépare à 6 heures.

*Signé :* A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Adjudications.**—Le Conseil décide que les avis d'adjudication seront publiés en français; ils seront suivis d'une traduction en anglais, pour les journaux qui paraissent dans cette langue.

Il est entendu que seul le texte français fait foi.

**Règlements.**—Le Président informe le Conseil que M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies a formulé diverses remarques au sujet du cahier des charges pour la construction du nouveau Camp Militaire de la Route Frelupt.

Le Conseil décide que le Cahier des Charges général concernant les adjudications pour travaux et constructions qui avait déjà été revu en 1922 par un Conseiller Municipal, Mr. Tulasne, Architecte, sera soumis au Comité des Travaux pour nouvel examen.

**Voirie.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal au sujet de l'entretien des routes de la Concession.

Le Conseil estime que l'état de choses actuel est incontestablement dû pour les rues où circulent les tramways, à la défectuosité du mode de fondations de voies.

Le seul moyen de mettre fin aux réfections continuelles des voies serait l'adoption d'une fondation de béton similaire à celle adoptée par la Concession Internationale, et la Compagnie devrait se préoccuper dès maintenant de la transformation de l'assise des voies de tramways. Un programme devrait être établi à cet effet.

Le Président veut bien se charger de préparer une lettre à adresser à la Compagnie, lettre dont le texte sera soumis au Conseil au cours de sa prochaine Séance.

**Permis de construire.**—*Route Stanislas Chevalier.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N<sup>o</sup> 51 du 13 Février 1925 de l'Ingénieur Municipal au sujet d'une demande de permis de construire 59 maisons semi-européennes, Route Stanislas Chevalier, B. C. lot 8840, lot cad. 5025.

Après examen des plans, le Conseil autorise la délivrance du permis aux conditions contenues dans le rapport ci-dessus de l'Ingénieur Municipal.

*Route Père Robert.*—Le Conseil examine les plans présentés pour la construction de trois maisons semi-européennes Route Père Robert intérieur, lot cadastral 6540.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de conditionner la délivrance du permis à l'engagement du propriétaire d'installer des fosses septiques et de demander en conséquence la pose d'un branchement d'eau.

*Route Bourgeat.*—Le Conseil examine les plans modifiés présentés par MM. Algar pour la construction de 26 maisons chinoises à destination de magasins, Rue Bourgeat.

Le Service d'Architecture ayant fait connaître que les fosses septiques ont été prévues, et les façades présentant d'autre part un caractère architectural convenable, le Conseil autorise la délivrance du permis de construire.

**Foyer du Marin.**—Me du Pac de Marsoulies expose qu'il désire entretenir le Conseil d'une question qui l'a préoccupé et dont plusieurs personnes l'ont entretenu. Il s'agit des Marins Français qui, étant donné la modicité de leur paye, ne peuvent aller ici nulle part si ce n'est dans des lieux peu recommandables.

Le Cercle de la Police, qui est spécialement subventionné par la Municipalité pour recevoir les Marins Français, est très éloigné et n'est pas fréquenté par ces derniers.

Le mieux semble d'envisager d'aider une Institution pour arriver à la création d'un Foyer du Marin Français, analogue à ceux qui existent déjà depuis longtemps à Changhai pour les Marins Britanniques ou Américains.

Me du Pac de Marsoulies estime que le Conseil a là un devoir moral à remplir vis-à-vis de la Marine Française, qui a contribué pour une si large part à la création de la Concession, puis récemment encore à sa défense.

Mr. Le Bris rappelle que Mr. Wilden s'était il y a trois ans préoccupé de cette question; à la suite de son intervention, le Conseil avait inscrit au Budget annuel une subvention de Tls: 900 en faveur du Foyer du Marin, subvention maintenue depuis cette époque.

Me du Pac de Marsoulies estime qu'il y a lieu de reprendre le projet en s'associant avec la Ligue Maritime et les Missions Catholiques, et que le Conseil pourrait désigner quatre de ses Membres à l'effet d'étudier cette question.

Le Conseil approuve la suggestion de Me du Pac de Marsoulies, et le prie, avec MM. Chapeaux, Schwyzer et Speelman, de voir dans quelles conditions un Foyer du Marin Français pourrait être institué à Changhai.

**Situation financière.**—La situation financière au 14 Février 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 1/4.

*Signé:* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 23 Février 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt trois Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.—Personnel.—1.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 13 du 16 Février 1925 en vertu de laquelle :

Le Sieur Helie Alexandre, est incorporé comme Garde à compter du 1<sup>er</sup> Février 1925.

Le Sieur Le Roux Jean-Marie, est incorporé comme Garde à compter du 9 Février 1925.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le personnel chinois et tonkinois.

2.—Par rapport en date du 19 Février 1925, le Chef de la Garde signale qu'au cours d'une affaire de police le 31 Janvier dernier, l'Agent Indigène Ou Gnie Fang a montré le plus grand sang-froid et a été assez grièvement blessé.

Le Chef de la Garde demande à ce sujet qu'une récompense soit accordée à cet Agent, et suggère qu'une somme de \$ 200 lui soit versée à titre de gratification.

Le Conseil adresse ses félicitations à l'Agent Indigène Ou Gnie Fang, et décide de lui verser la gratification demandée par le Chef de la Garde.

Le Président fait connaître que cet Agent a été promu brigadier à la suite de cette affaire de police.

3.—Suivant avis favorable du Chef de la Garde, motivé par des raisons de service, le Conseil accorde par anticipation de 3 mois, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925, le congé administratif du Sergent Maubec.

Au surplus, la femme de cet Employé est malade, et du certificat médical établi par le Médecin Municipal, il appert que son état de santé nécessite son départ en France aussitôt que possible.

4.—Le Conseil prend connaissance du certificat médical délivré par le Dr. Fresson à Madame Louvet, femme du Sergent Louvet, d'où il appert que son état de santé nécessite son retour en France dans un délai assez court, le Médecin Municipal déclarant d'autre part qu'il serait à désirer qu'elle voyageât autrement qu'en 3<sup>e</sup> classe.

Le Sergent Louvet transmet à ce sujet une demande au Conseil en vue d'obtenir le rapatriement de sa femme en 2<sup>e</sup> classe.

Le Conseil, en considération de l'état de santé de Madame Louvet, décide de lui accorder un passage de 2<sup>e</sup> classe.

**Exposition du Jouet Français.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

ALLIANCE NATIONALE

Changhai, le 20 Février 1925.

Section de Changhai

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Trésorier de notre Section a effectué le remboursement au Comptable de la Municipalité de la somme de Tls: 5.755,40, montant de l'avance que l'Administration Municipale avait bien voulu consentir en Juillet dernier à la Section locale de l'Alliance Nationale, afin de lui permettre l'acquisition de jouets en France.

Je me fais l'interprète du Comité pour vous prier d'agréer pour vous-même, et de transmettre au Conseil Municipal, l'expression de notre vive gratitude pour le prêt que l'Administration Municipale avait bien voulu nous faire, et pour l'aide précieuse qu'elle nous a d'autre part apportée pour

l'organisation de l'Exposition du Jouet Français en autorisant les Services d'Architecture et des Parcs à assurer l'aménagement du Pavillon de l'Exposition.

Veillez agréer, etc....

Le Président  
Signé: P. LE BRIS.

**Personnel.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal et du Secrétaire, Chef du Personnel, le Conseil décide de titulariser à compter du 1<sup>er</sup> Mars, en qualité de dactylographe, Madame Audard.

**Défense de la Concession.**—*Compagnie Chinoise de Volontaires.*—Lecture est donnée de la lettre du 13 Février 1925 du Commandant de la Compagnie Chinoise de Volontaires demandant les crédits nécessaires pour l'habillement de la Compagnie Chinoise de Volontaires.

Après discussion, le Conseil affecte en principe un crédit de \$ 5.000 pour l'habillement de la Compagnie de Volontaires Chinois, et décide que cet habillement sera fait par adjudication. A cet effet, un uniforme type sera confectionné par les soins du Service de la Police, et déposé à la Municipalité. Les avis d'adjudication déterminant les conditions de fourniture paraîtront ultérieurement, après avoir été soumis pour approbation au Conseil.

*Evènements du 11 Janvier 1925.*—Le Président rappelle les évènements graves dont la Concession Française a été le théâtre le 10 Janvier 1925 et les jours qui ont suivi.

Les forces de défense ont bien mérité de la Concession et à titre de récompense, il propose que la Médaille d'Honneur en Or de l'Administration Municipale soit décernée à la Compagnie Française de Volontaires d'une part, et au Capitaine de Frégate Weverbergh, Commandant "l'Altair", Commandant de la Défense de la Concession Française, d'autre part.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de son Président.

*Crédits.*—A la demande de Mr. Schwyzer et de Mr. Chapeaux, le Secrétaire est chargé de présenter pour examen au Comité des Finances le détail des dépenses effectuées au titre de la "Défense de la Concession" pour Septembre, Octobre 1924 et Janvier 1925.

**Adjudications.**—Le Président informe le Conseil qu'il a reçu la visite d'un certain nombre de négociants français qui sont venus l'entretenir de la question des adjudications de la Municipalité Française.

Le Conseil procède à un échange de vues sur les desiderata des négociants, et sans les examiner au fond, il décide que tout ce qui concerne la mise en adjudication de fournitures et de travaux et la réception devra faire l'objet d'une réglementation. Le Comité des Travaux est chargé de la rédaction de cette réglementation pour examen par le Conseil.

**Finances.**—A la demande de M. Chapeaux, le Conseil charge le Secrétaire de soumettre au Comité des Finances la liste des crédits supplémentaires votés par le Conseil depuis le nouvel exercice.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité de Travaux du 19 Février 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 19 Février 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix neuf Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur M. Speelman.

**Permis de construire.**—*Route Ratard.*—Le Comité examine les plans présentés pour la construction de 5 maisons chinoises, lot cadastral 10067.

Le Comité est d'avis d'accorder le permis, sous réserve que le propriétaire modifie la construction en adoptant des murs en briques de 10' et en améliorant les façades. D'autre part, la pose de fosses septiques sera demandée.

*Rue Bourgeat.*—Le Comité examine les plans présentés pour la construction de 6 maisons chinoises, Rue Bourgeat intérieur, B. C. Lot 4787.

Etant donné que l'emplacement bien qu'à l'intérieur est non loin du nouveau Cercle, le Comité est d'avis d'imposer au propriétaire des murs en briques, et un type plus esthétique de façade.

Attendu qu'il n'y a pas de canalisation d'eau, la fosse septique ne serait pas exigée.

*Avenue Joffre.*—Le Comité examine les plans présentés pour la construction de 20 maisons chinoises, lot cad. 9020, village de Zi Ka Dang, Avenue Joffre, intérieur, à l'Ouest de l'Avenue du Roi Albert.

Le Comité est d'avis d'accorder le permis, sous réserve que le propriétaire modifie la construction par l'adoption de murs en briques.

En vue d'améliorer les conditions sanitaires du village où ce groupe de maisons est projeté, il y aura lieu de combler la partie de crique publique qui subsiste à l'Ouest de l'Avenue du Roi Albert, et d'obtenir des intéressés une participation à la dépense.

*Route Frelupt.*—A.—Le Comité examine les plans présentés par le Sieur Kang Kou Zi pour la construction de 4 maisons chinoises sans étage, lot cad. 9927, Route Frelupt intérieur.

Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance du permis, le propriétaire s'engageant à supprimer tout poteau en bois dans les murs.

B.—Le Comité examine les plans présentés pour la construction de 20 maisons semi-européennes, F. C. lot 335, Route Frelupt.

La construction présentant toutes les garanties voulues et des fosses septiques étant prévues, le Comité est d'avis d'accorder le permis.

*Rue du Lieutenant Pétiot.*—Le Comité examine les plans pour la construction de 12 maisons chinoises à étage F. C. lot 1824, Rue du Lieutenant Pétiot.

Sous réserve que les fire-walls seront prévues aux distances réglementaires, que les passages seront cimentés et éclairés, le Comité est d'avis d'accorder le permis.

*Avenue du Roi Albert.*—Le Comité examine les plans présentés par MM. Algar & C<sup>o</sup>, pour la construction de 2 garages privés, Avenue du Roi Albert.

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis d'accorder le permis de construire sous réserve que le drainage soit effectué normalement ; d'autre part, il sera demandé à MM. Algar & C<sup>o</sup> que la construction soit édifiée à l'alignement et non en retrait, avec ouverture des portes à l'intérieur.

*Rue Montauban.*—Construction en bois annexée à l'immeuble No. 52, Rue Montauban.—Le Secrétaire informe le Comité qu'il a fait appeler les propriétaires. Ils se sont engagés à exécuter, après une visite sur les lieux, les travaux prescrits par le Service d'Architecture et le Service d'Incendie : suppression des poteaux en bois ; remplacement par des murs en matériaux incombustibles ; reconstruction de la cheminée suivant les Règlements.

*Marché de l'Est.*—Le Conseil examine les plans présentés par Mr. Wei Ding Yon pour la reconstruction du Marché de l'Est, lot cad. 80 A (diminué de l'emprise de l'élargissement des Rues de l'Est et de la Paix).

Le Comité approuve les plans présentés, et demande au Conseil d'autoriser la délivrance du permis.

**Voirie.**—Le Secrétaire donne lecture au Comité de la lettre ci-après adressée par l'Ingénieur Municipal au Directeur de la Compagnie :—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 19 Février 1925.

« N<sup>o</sup> C.F.T. 45

« Monsieur le Directeur  
« de la Compagnie Française de Tramways,  
« d'Eclairage Electrique & des Eaux  
de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir augmenter le nombre d'équipes d'ouvriers  
« employés à la réfection du macadam de l'emprise des voies de tramways.

« Etant donné le mauvais temps persistant, ce macadam se dégrade de plus en plus, rendant la circulation difficile sinon dangereuse en certains points.

« D'autre part, la réfection plus rapide de ce macadam nous permettra, suivant les accords du dernier Avenant de profiter de la première période de beau temps pour effectuer le goudronnage du macadam de vos voies.

« Veuillez agréer, etc...

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Secrétaire fait connaître qu'il compte voir lui-même, avec l'Ingénieur Municipal, Mr. Monseran pour l'entretenir de la question des voies de tramways.

**Service d'Incendie.**—Le Comité examine les plans modifiés du nouveau Poste d'Incendie, Place du Château d'Eau

Diverses améliorations et modifications ont été apportées aux plans précédemment soumis :

Deux logements au lieu d'un ont été aménagés pour employés mariés ;

Une tour de veille a été prévue ;

Un aménagement du local des pompes permet l'utilisation des angles comme blockaus.

L'Ingénieur Municipal appelle l'attention du Comité sur le fait que l'emplacement du nouveau Poste d'Incendie se trouve être celui de l'ancien canal de la Pagode, remblayé et drainé au moyen d'un gros drain en briques.

Pour remédier à cette situation, l'Ingénieur Municipal estime que le meilleur moyen est d'établir sur toute l'aire un radier en béton armé, la charge de l'ouvrage étant reportée sur les murs latéraux. Ce travail entrainera un supplément de dépenses sur le crédit déjà inscrit.

Un devis estimatif sera dressé par le Service des Travaux pour approbation par le Conseil.

L'Architecte Municipal informe le Comité que l'ossature du Poste, en piliers de ciment, permettra une transformation facile des locaux.

**Sémaphore.**—Le Comité examine les plans modifiés des nouveaux Bureaux du Sémaphore, Quai de France.

Les plans ont été vus par le R. P. Froc qui a fait connaître son accord.

Le local destiné à abriter les signaux a été prévu au-dessus des bureaux.

L'Ingénieur Municipal informe le Comité que par suite des améliorations apportées aux premiers plans, le crédit prévu au Budget Extraordinaire ne sera pas suffisant.

Le Comité approuve les plans des nouveaux Bureaux du Sémaphore.

**Défense de la Concession.**—L'Architecte Municipal fait connaître que le Capitaine Commandant le Détachement du Camp de Koukaza lui a remis une liste du matériel d'ameublement qu'il juge nécessaire pour les chambres et mess des sous-officiers, matériel qu'il demande au Conseil de bien vouloir fournir, étant donné qu'aucun crédit n'est affecté pour cela par l'Autorité Militaire.

L'Architecte Municipal rappelle à ce sujet que le Conseil a autorisé en principe l'achat du matériel d'ameublement pour le nouveau camp militaire de la Route Frelupt.

Après échange de vues,

Le Comité est d'avis de donner satisfaction à la demande du Capitaine Commandant le Détachement; le matériel serait acheté de suite, et serait ensuite placé au nouveau Camp Militaire, une fois la construction achevée.

En ce qui concerne le surplus de dépenses, \$ 1.100 environ, le Comité recommande au Conseil l'ouverture d'un crédit supplémentaire.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : M. SPEELMAN  
F. SCHWYZER

**Permis de construire.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies estime qu'à son avis le Comité des Travaux n'a pas été suffisamment strict en ce qui concerne les canalisations d'eau pour les maisons chinoises.



Si on autorise la reconstruction des maisons chinoises dans ces conditions, on constitue en pleine Concession des îlots chinois insalubres, alors que l'on devrait les supprimer. Au lieu de maisons en torchis, nous aurons des maisons en briques, qui au bout d'un an ou deux seront dans un état aussi déplorable.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande au Conseil d'imposer pour toute nouvelle reconstruction, des conditions sanitaires suffisantes pour arriver à un assainissement général de la Concession.

Pour ce qui est des différentes demandes de permis examinées par le Comité des Travaux, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies propose que la canalisation d'eau soit exigée.

Le Conseil, sans prendre de décision de principe, se range en ce qui concerne les permis en cause, à l'avis de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**C. F. T. E. E.** — *Tramways.* — Le Secrétaire rend compte au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec le Directeur de la Compagnie au sujet des réparations des voies de tramways.

La Compagnie va activer le plus possible la remise en état des voies, et envisage l'acquisition d'un rouleau mécanique.

En ce qui concerne le mode de fondation des voies, le Secrétaire a informé Mr. Monseran du désir du Conseil de voir la Compagnie adopter le béton.

Le Directeur n'a pu formuler un avis, la question méritant un examen approfondi.

**Armoiries.** — Le Secrétaire informe le Conseil que les Maisons Ullmann et Meekee de Shanghai lui ont transmis leurs prix pour la confection des Médailles d'Honneur de l'Administration Municipale.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de demander à la Maison Ullmann de reprendre à son compte les pourparlers entrepris par l'Administration Municipale avec la Maison "Paris-Art".

**Départ de Mr. Le Bris.** — Mr. Le Bris demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Sur le point de rentrer en France, je dois vous faire mes adieux, et je demande à Monsieur le « Président de bien vouloir me laisser exprimer un vœu : celui que les travaux du Conseil continuent « comme ils ont commencé dans le calme le plus absolu.

« Je pense que mon absence ne sera pas de longue durée et que je reprendrai bientôt ma place « parmi vous, afin de collaborer au Budget de l'Exercice prochain. »

Mr. le Président au nom du Conseil adresse ses souhaits de bon voyage à Mr. Le Bris, de même un bon séjour en France et un prompt retour à Changhai.

Mr. Le Bris, ajoute le Président, a travaillé au Conseil pendant de longues années et son absence sera vivement ressentie. Aussi son retour sera-t-il accueilli avec le plus grand plaisir.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies s'associe aux paroles du Président et forme en même temps des vœux pour le rétablissement de la santé de la fillette de Mr. Le Bris.

**Situation financière.** — La situation financière au 21 Février 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 2 Mars 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le deux Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Parc de Koukaza.**—L'Administration Municipale décide d'affirmer la vente des rafraîchissements au Parc de Koukaza pendant la saison d'été.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS.*—*Circulation.*—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies attire l'attention du Conseil sur le fait qu'aux heures d'ouverture et de fermeture des bureaux, les tramways sont surchargés de voyageurs. Les receveurs laissent s'entasser le public dans les voitures au point qu'il est impossible de s'y mouvoir. Cet état de choses est particulièrement dangereux pour les enfants et des accidents peuvent arriver.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que le Service du Contrôle Municipal fasse les observations nécessaires à la Compagnie afin que les receveurs ne laissent monter en tramways que le nombre de voyageurs réglementaire. Au besoin, les Agents de Police pourront veiller à ce que cette prescription soit bien appliquée.

Le Conseil approuve la proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

**Autobus.**—Par rapport N<sup>o</sup> 98A du 23 Février 1925, le Chef de la Garde fait connaître qu'une nouvelle ligne d'autobus, la ligne N<sup>o</sup> 5, fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> Janvier et emprunte la Concession Française sur la partie de l'Avenue Edouard VII comprise entre le Bund et Honan Road.

Le Secrétaire rappelle à ce sujet que les accords intervenus entre l'Administration Municipale et la Compagnie des Autobus visent la ligne 9.

La ligne 5 a été ouverte à la circulation sans que l'Administration Municipale en ait été informée.

Le Président propose d'aviser la Compagnie d'avoir à acquitter de suite le montant des redevances pour la ligne N<sup>o</sup> 5 sur les mêmes bases que pour la ligne N<sup>o</sup> 9.

Toutefois, il y a lieu de remarquer que la ligne en question n'empruntant que sur un faible parcours le territoire de la Concession Française, un arrangement devra intervenir avec la Compagnie pour le calcul des redevances futures à percevoir.

Le Conseil se range à l'avis de son Président.

**Impôt locatif.**—Comme suite à une demande de la Sœur St. Henry, le Conseil accorde le dégrèvement des taxes locatives afférentes à l'immeuble N<sup>o</sup> 458, Rue de l'Observatoire, loué par la Maison de Charité de l'Avenue Dubail pour loger des familles de réfugiés russes.

**Marché de l'Est.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

JARDINE, MATHESON & C<sup>o</sup>., Ltd.

Shanghai, 23rd February 1925.

Property Office

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council,

Dear Sir,

MARCHÉ DE L'EST.

We advised our principals, the Société Immobilière de Shanghai, the result of the conference which took place here on 18th November last between representatives of the Council and Mr. J. J Paterson, and we are now in receipt of their reply.

In it we are instructed to offer for sale to the Council (1) the land known as lot 80A and (2) the foreshore rights of the whole of the property, including the right of shengko to the Whangpoo Conservancy Board's normal line.

The actual transfer will be effected on the expiry of the lease recently granted to the China Merchants Steam Navigation Co., viz., 30th June 1934.

(1)—For the land our principals are prepared to accept the assessed value in force on 30th June, 1934, with an additional 10% as compensation for the compulsory surrender, provided the assessed value on the date mentioned is not less than the present, viz., Tls: 70.000 per mow.

(2)—Our principals attach a very great value to the foreshore rights and the matter of arriving at a fair and equitable price to be paid by the Council for the acquisition of the rights presents some difficulty. In the meantime, and as a basis upon which to open negotiations, we shall be glad if you will acquaint us with the Council's ideas in terms of proposition (b) in your letter to the 'Société' dated 18th July 1924.

We might say that it is the expressed desire of our principals to settle this matter in a perfectly frank and friendly spirit, and if it is found that too great a divergence of opinion exists between us with regard to the value of these foreshore rights, we are authorised to have the matter referred to the decision of two arbitrators, one nominated by the Council and the other by ourselves. Failing agreement the two thus appointed will nominate an umpire, acceptable to both parties and of French nationality, and whose decision will be final.

We shall be glad if you will bring this matter before the Council and let us hear from you at your convenience.

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

Signed: JARDINE, MATHESON & Co., Ltd.

Le Président estime que les deux questions: vente du Lot Cadastral 80A et vente du droit d'avancement en rivière, doivent être liées. Dans le cas où un accord amiable ne pourrait intervenir, le différend pourrait être porté devant un arbitre comme le suggèrent les représentants de la Société Immobilière.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies informe le Conseil qu'il a eu sur ce sujet une entrevue avec Mr. Patterson, et il a l'impression très nette qu'une entente est possible.

Mais pour pouvoir utilement discuter, il est nécessaire de connaître la valeur du terrain qui pourrait être récupéré en rivière en frontage du Lot Cadastral 80A, tenant compte des dépenses de shengk'o, remblaiement, quai.

Le Conseil se range à l'avis de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies et charge l'Ingénieur Municipal de fournir dès que possible les renseignements demandés.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies veut bien se charger d'entrer en pourparlers avec MM. Jardine, Matheson & Co., en vue d'arriver à un arrangement amiable, le projet d'accord étant soumis en dernière analyse au Conseil.

A ce sujet, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande au Conseil de bien vouloir autoriser la réimpression de la brochure de M<sup>e</sup> Bourgeat sur le shengk'o, qu'il préfacerait si le Conseil n'y voit pas d'inconvénient.

Cette étude pourrait être mise en vente dans le public, et M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies ajoute qu'ayant repris tous les droits afférents au cabinet de M<sup>e</sup> Bourgeat, il autorise volontiers la publicité du travail de son prédécesseur.

Le Conseil remercie M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, et décide de réimprimer la brochure Bourgeat relative au shengk'o.

**Matériel.**—Le Conseil décide d'effectuer le Samedi, 7 Mars, à 7 h. 15 du matin au Parc de Koukaza la réception de :—

1°—la pompe 1<sup>e</sup> départ et l'auto-pompe du Service d'Incendie ;

2°—les 2 autos-balayeuses du Service des Travaux.

MM. Chapeaux & Speelman, Membres du Comité des Travaux, veulent bien faire partie de la Commission de réception.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux :

## Séance du Comité des Travaux du 26 Février 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt six Février à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Permis de construire.**—L'ordre du jour appelle l'examen de différentes demandes de permis pour la construction de maisons chinoises.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies insiste à nouveau sur la nécessité d'assurer le drainage et l'alimentation en eau des agglomérations chinoises. De plus, il faut imposer dans les villages chinois, comme dans les cités, un alignement destiné à en faire des quartiers indigènes propres, faciles à surveiller et où les dangers d'incendie soient réduits au minimum. Toutes ces mesures, l'Administration Municipale a le pouvoir et le devoir de les imposer.

L'Ingénieur Municipal et le Secrétaire exposent que la Municipalité aura les plus grandes difficultés, sinon se trouvera dans l'impossibilité d'imposer des canalisations d'eau pour la raison que les passages qui desservent les villages intérieurs ne sont frappés que de servitude de surface, et que la Compagnie se refusera à poser une canalisation au-delà de la limite de la voie publique.

Il s'agit donc de trouver le moyen de pouvoir poser des conduites d'eau dans les passages donnant accès aux villages chinois, et le seul est de donner à ces passages le caractère de voies publiques municipales. L'expropriation pour cause d'utilité publique devrait donc être prononcée, l'indemnité correspondante dûment versée aux divers propriétaires, les nouvelles voies ainsi fermées recevraient une dénomination et les maisons les bordant pourraient être numérotées. De la sorte la Compagnie, si elle y était sollicitée, placerait la canalisation qui permettrait alors à l'Administration Municipale de mettre en exécution le plan d'assainissement et de drainage qu'elle projette.

Le Comité, à l'unanimité, se rallie à cette proposition, qui paraît être de nature à solutionner le grave problème de l'assainissement de la Concession, problème chaque jour plus pressant par suite de la multiplication des résidences européennes.

Il charge en conséquence l'Ingénieur Municipal de faire une étude de l'assainissement des villages chinois existants ; en attendant, il estime qu'il y a lieu d'obtenir le maximum d'améliorations dans les nouvelles constructions chinoises.

L'entretien des voies publiques donnant accès à ces villages n'entraînerait pas des dépenses élevées ; leur largeur serait sensiblement maintenue à 3 mètres ; la chaussée recevrait simplement un revêtement de pavage chinois.

*Avenue du Roi Albert.*—1.—Le Comité examine les plans pour la construction de 2 maisons chinoises sans étage, village de Zi Ka Dang, Avenue du Roi Albert intérieur, lot cadastral 9007.

Le Comité propose que le village de Zi Ka Dang soit le premier où soit mis en exécution le nouveau plan d'assainissement, et qu'en conséquence, la délivrance du permis demandé pour 2 maisons, soit suspendue.

2.—Le Comité examine les plans pour la construction de deux ailes à une maison existante Avenue du Roi Albert intérieur, village de Zi Ka Dang, lot cadastral 9050.

S'agissant également du village de Zi Ka Dang, cette construction doit aussi être réservée et le permis suspendu.

*Route de Siéyès.*—Le Comité examine les plans pour la construction d'une résidence chinoise, Route de Siéyès intérieur, lot cadastral 4536.

Le Comité est d'avis de délivrer le permis de construire sous la réserve que les intéressés prennent l'engagement de se conformer aux prescriptions du nouveau Règlement sur le mode d'évacuation des vidanges.

L'emplacement de la fosse septique devra être prévu.

*Route Tenant de la Tour.*—Le Comité prend connaissance des plans modifiés présentés pour la construction d'un groupe de 7 maisons chinoises, Route Tenant de la Tour.

Le Comité est d'avis de délivrer le permis de construire sous la réserve que les intéressés prennent l'engagement de se conformer aux prescriptions du nouveau Règlement sur le mode d'évacuation des vidanges.

L'emplacement de la fosse septique devra être prévu.

*Route de Zikawei.*—Le Comité examine les plans présentés par la Mission du Kiangnan pour la construction de l'ensemble du village situé sur le B. C. Lot 822 près de Zikawei, reconstruction consécutive à l'ouverture de l'Avenue Pétain.

Le Comité est d'avis de délivrer le permis de construire, les intéressés prenant l'engagement d'apporter les améliorations d'ordre sanitaire demandées par le Service des Travaux, de même que l'installation de l'éclairage dans les passages.

*Route Ratard.*—Le Comité examine les plans présentés pour la construction de maisons chinoises Route Ratard, lots cadastraux 3510 et 3511.

Le Comité est d'avis de délivrer le permis de construire sous la réserve que les intéressés prennent l'engagement de se conformer aux prescriptions du Service Technique sur le mode d'évacuation des vidanges.

L'emplacement de la fosse septique devra être prévu.

*Route Vallon.*—Le Comité prend connaissance des plans présentés pour la construction de 35 maisons semi-européennes, lots cadastraux 4117, 4118 et 4131, Route Vallon intérieur.

Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance du permis, à la condition que les passages soient éclairés et qu'il soit prévu une fosse septique par maison.

**Garde Municipale.**—*Travaux d'agrandissement.*—Comme suite à la demande du Conseil, le Comité s'était rendu à 2 heures au Poste Central de Police pour examiner quel emplacement conviendrait le mieux pour les locaux des prévenus.

Le Service avait envisagé la suppression d'un étage au bâtiment prévu à l'Est du Poste Central, de façon à ne pas gêner la vue de la Cour Mixte.

Le Comité estime que l'aile, ainsi réduite, sera insuffisante pour sa destination, et suggère de rechercher un autre emplacement.

Il est d'avis de construire, à la place occupée par le bâtiment servant de logements aux Agents Annamites dans la cour Nord de la Maison d'Arrêt, un immeuble important qui pourrait contenir dans le bas un nombre suffisant de cellules pour prévenus en tenant compte de l'avenir, et des logements pour Agents aux étages supérieurs.

Le Comité charge le Chef de la Garde de fournir à l'Ingénieur Municipal un état de prévision de ses besoins, de façon qu'une étude du projet de construction puisse être faite par le Service des Travaux.

**Cercle Français.**—Suivant lettre du 16 Février, le Secrétaire du Cercle Français demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Service des Parcs à aménager le terrain de sports, angle Route Père Robert, Route Frelupt.

Le Comité est d'avis de faire effectuer les travaux demandés à titre gratuit.

**Route Kaufmann.**—Lecture est donnée des lettres suivantes :

« ASIA REALTY Co ,

Shanghai, February, 16, 1925.

« The Secretary,  
« French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Dear Sir,

« *Route Kaufmann*

« We received in due course your letter in which you advised that the location of the new Route Kaufmann is considered final and definite, as shown on the plan which you submitted to us with your letter of January 8th, 1925.

« We now beg to request that the Council proceed at as early a date as possible to carry through this new road along the lines indicated in our letter of August 23rd, 1924.

« We beg to ask for your confirmation on this point and advise us to when the work may be started.

« Very truly yours,  
« Asia Realty Company,  
« Signed : J. S. POTTER. »

« ASIA REALTY Co .,

Shanghai, February, 25, 1925.

« Mr. P. Legendre,  
« Secretary,  
« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« *Route Kaufmann.*

« We beg to confirm the conversation between the undersigned and yourself of the afternoon of the 24th, and also conversation with the Assistant Engineer of the Public Works Department, concerning the new Route Kaufmann in the French Concession.

« We understand that the program for Route Kaufmann at present covers the metalling of only one-half of the road ; as this is a narrow street and the main road will itself be only 28 ft. wide, we beg to offer the suggestion that instead of metalling only one-half of the road at the present time, the entire roadbed be finished complete and metalled from curb to curb. We trust that you will be able to make these arrangements in this manner.

« If, however, the Council will not undertake the metalling of the entire street, then we beg to ask that the western half of Route Kaufmann be finished first. Our reason for this request is that the development of the property will probably be first on the building lots on the Western side of the new Route Kaufmann.

« Also, for our information, may we inquire whether the present plans of the Council include curb, sidewalks and sewer? And whether arrangements are being made to extend such public utilities as water mains, electric lights, etc.? We take it for granted that of course all of these will be provided for now, but would be pleased to have your assurance that this is the case.

« Very truly yours,  
« Asia Realty Company,  
« Signed : J. S. POTTER. »

A ce sujet, l'Ingénieur Municipal fait remarquer que la 1/2 viabilité et drainage coûteraient Tls. 3.098. La viabilité complète et le drainage reviendraient à Tls. 4.427.

Cette dernière dépense lui paraît injustifiée, et il préconise que la 1/2 viabilité soit exécutée sur le côté Ouest comme demandé par l'Asia Realty Co.

Cette 1/2 viabilité comprendrait des caniveaux en pavage chinois, trottoirs en escarbilles et drainage complet.

En outre, la voie publique serait éclairée.

En ce qui concerne l'eau, les canalisations pourraient être posées suivant les demandes des résidents, moyennant garantie de consommation.

Pour ce qui est du gaz, la fourniture doit faire l'objet d'accords directs entre les intéressés et la Compagnie concessionnaire.

Après échange de vues,

Le Comité est d'avis d'effectuer la 1/2 viabilité sur la partie Ouest de la Route Kaufmann; les travaux ne seront toutefois entrepris qu'autant que l'Asia Realty aura fait connaître qu'elle accepte les conditions fixées par l'Administration Municipale pour l'expropriation de partie du U. S. lot 2770, nécessaire à l'ouverture de la Route Louis Dufour, entre Routes de Siéyès et Frelupt, soit Tls. 700 par mow, valeur foncière d'avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1924, de même qu'elle participe au tiers des dépenses de mise en viabilité de cette portion de voie suivant les termes de la lettre municipale du 29 Juillet 1924.

**Service des Parcs.**—Le Comité est d'avis de rechercher dans la région de Pootung ou ailleurs un terrain suffisamment vaste pour y établir la pépinière d'arbres adultes dont l'acquisition a été envisagée par le Conseil.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé:* A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Rue Bourgeat.**—Mr. Speelman appelle l'attention du Conseil sur l'encombrement qui ne manquera pas de se produire aux abords du nouveau Cercle Sportif, les voies publiques y donnant accès n'étant que de 50' de largeur.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies appuie la suggestion de Mr. Speelman.

Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de préparer d'accord avec le Service du Trafic un projet d'élargissement de la Rue Bourgeat, pour examen au prochain Comité des Travaux.

**Adjudications.**—Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour la construction du nouveau Camp Militaire, Route Frelupt.

17 soumissions conformes aux spécifications ont été reçues.

Elles sont paraphées par le Président et le Vice-Président.

Le Conseil décide de les transmettre pour examen à l'Ingénieur Municipal. Des propositions seront ensuite faites au Conseil par le Comité des Travaux.

**Situation financière.**—La situation financière au 27 Février 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 40

*Signé:* J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 9 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**— 1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 16 du 5 Mars 1925, en vertu de laquelle le Sieur Le Berre Yves est incorporé comme Garde à compter du 23 Février 1925, et diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois de la Garde Municipale.

2.—Par rapport N° 51 du 2 Mars, le Chef de la Garde transmet au Conseil une demande du Brigadier Marguet, en vue d'obtenir un passage de 3<sup>e</sup> classe en faveur de son enfant âgé de 11 ans devant se rendre en France pour y continuer ses études.

Le Conseil accueille favorablement la demande du Brigadier Marguet.

**Service d'Incendie.**—Le Conseil décide l'engagement de Mr. Bonniveau, en qualité de Mécanicien du Service d'Incendie, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925.

**C. F. T. E. E.**—*SERVICE DES EAUX.*—*Nouveaux préfiltres.*—Par lettre N° 490 du 23 Février, la Compagnie soumet au Conseil un projet de raccordement de secours entre les nouveaux et les anciens préfiltres, raccordement permettant d'assurer en tout temps l'utilisation du groupe des nouveaux préfiltres même en cas d'avarie à la conduite de 800<sup>m/m</sup> qui relie ces préfiltres aux filtres.

Le montant des devis serait de Tls. 135,65.

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le travail que veut entreprendre la Compagnie augmentera la souplesse d'exploitation.

Dans ces conditions, le Conseil donne son approbation au projet présenté par la Compagnie.

**TRAMWAYS.**—Mr. Sheridan remet au Conseil un plan du mode de fondation des voies de la Compagnie de Tramways anglaise.

Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de la transmettre au Directeur de la Compagnie à titre de suggestion pour les modifications de l'assise des voies de tramways, modifications sur lesquelles le Conseil a attiré l'attention de la Compagnie par lettre du 2 Mars 1925.

**Distributeurs d'essence.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante:

THE AUTOMOBILE CLUB OF CHINA

Shanghai, 4th March 1925.

Secretary,  
French Municipal Council  
Shanghai.

Dear Sir,

GASOLINE PUMPS

We are directed by our Committee to state that a suggestion has been made to the Club regarding the testing of gasolene service pumps installed at Garages in the Settlements.

Complaints have been made that by tempering with the mechanism of the pumps and possibly by other means, the quantity of spirit asked for is not in all cases delivered to the customer.

In view of the fact that the installations are only allowed in the French Concession subject to a permit granted by your Council, our Committee beg respectfully to suggest that a provision be introduced into the permit



making it essential that owners of installations undertake to submit to such tests as shall be drawn up by your Council from time to time, and that steps be taken to introduce such tests, at irregular intervals, as will ensure the protection of consumers.

The matter has also been brought to the notice of the Shanghai Municipal Council.

We are, Dear Sir,  
Yours faithfully,  
Signed: BECK & SWANN,  
Secretaries.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de donner suite à la suggestion de l'«Automobile Club of China», et charge le Service du Trafic d'effectuer, en application de l'Art. 2 du Règlement sur les distributeurs d'essence, des vérifications inopinées des divers appareils installés sur la Concession Française.

**Pontons Municipaux.**—Le Conseil renvoie à une séance ultérieure l'examen d'une lettre de la Maison Olivier au sujet de l'utilisation des pontons du Quai de France.

**Divers.**—Le Président informe le Conseil que Mr. Marteau chargé par le Gouvernement Français d'une mission géographique et scientifique au Thibet, se trouve présentement à Changhai dans une situation assez précaire.

Le crédit de 100.000 francs que lui a alloué le Gouvernement est d'autant plus insuffisant que Mr. Marteau a dû prolonger son séjour à Canton et à Changhai pour cause de grave maladie.

Afin de permettre à ce Français de continuer son voyage et de remplir sa mission, une souscription a été ouverte parmi les Maisons Françaises, et le Président demande au Conseil de bien vouloir y participer.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de souscrire pour \$ 500.00.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 5 Mars 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 5 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le cinq Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

Les Membres du Comité des Travaux, à l'unanimité, prient Mr. A. Chapeaux de bien vouloir présider leurs réunions.

Mr. Chapeaux remercie ses Collègues et prend la présidence du Comité.

**Travaux de voirie et routes nouvelles.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après :  
« SERVICE DES TRAVAUX Changhai, le 3 Mars 1925.

*« Bulletin de communication au Secrétariat*

*« Etablissement du programme à exécuter en 1925*

### *TRAVAUX DE VOIRIE*

*« J'ai l'honneur de vous informer que les travaux de mise en viabilité pour l'année 1925 seront exécutés dans l'ordre indiqué ci-dessous :*

*« II<sup>e</sup> Arrondissement*

*« 1<sup>o</sup>—Rue Bourgeat*

*« 2<sup>o</sup>—Route Conty (Rue Amiral Bayle à Avenue Dubail)*

*« 3<sup>o</sup>—Avenue Foch, Piste*

- « 4°—Route Cardinal Mercier (Avenue Joffre, Avenue Foch)
- « 5°—Rue Bourgeat (Route des Sœurs, Avenue du Roi Albert)
- « 6°—Rue du Marché (Route Conty, Route de Zikawei)
- « 7°—Route Père Robert, Trottoirs
- « 8°—Rue Amiral Bayle, Trottoirs
- « 9°—Rue Brenier de Montmorand (Rue de l'Observatoire à Route de Zikawei).

« III<sup>e</sup> Arrondissement

- « 1°—Avenue Pétain
- « 2°—Route Frelupt (Est Route Tenant de la Tour)
- « 3°—Route Cohen (Avenue Pétain, Route Frelupt)
- « 4°—Route Kaufmann (Route de Siéyès, Route Frelupt)
- « 5°—Route Dufour (Route de Siéyès, Route de Zikawei)
- « 6°—Rue Ratard (Est Rue Amiral Courbet, Elargissement)
- « 7°—Avenue Haig (Est Route Fergusson, Elargissement)
- « 8°—Route Magy (Avenues Joffre, Haig, Escarbilles)
- « 9°—Avenue du Roi Albert (Trottoirs Avenues Joffre, Foch)
- « 10°—Avenue Joffre (Elargissement Rues Chapsal, Brenier de Montmorand)
- « 11°—Route Bridou (Avenue Pétain à Route de Zikawei)
- « 12°—Route Delastre (Route de Siéyès à Route de Zikawei).

« A l'heure actuelle les travaux Rue Bourgeat et Route Conty dans le II<sup>e</sup> Arrondissement et Route Frelupt dans le III<sup>e</sup> seulement sont en cours, par suite du manque de matériaux. Les chantiers reprendront leur plein rendement dès que les arrivées de matériaux seront redevenues normales.

« Les Routes Bridou et Delastre qui ne sont pas prévues au programme de 1925 nécessitent l'ouverture d'un crédit respectif de Tls : 5.187 et 5.460.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de Boissezon. »

Après discussion, le Comité est d'avis de procéder sans tarder à la viabilité de la Route Frelupt sur tout son parcours et d'achever l'aménagement de la Route Cohen jusqu'à la Route de Zikawei.

Par ailleurs, l'Ingénieur Municipal est chargé :

1°) d'établir un projet en vue de l'ouverture et de la viabilité des routes nouvelles telles que prévues au plan approuvé par décision du Conseil ;

2°) de procéder à l'étude d'un nouveau réseau routier à travers les quartiers de l'extension.

Les dépenses correspondantes devront être indiquées afin que le Comité des Finances puisse donner son avis quant aux possibilités de réaliser les projets ci-dessus.

**Route Frelupt.**—Lecture est donnée de la lettre et du rapport ci-après :

« D. W. MURPHY

Shanghai February, 23rd 1925.

« Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française de Changhai.

« Gentlemen,

« Your petitioner having arranged with your honorable Council to construct the eastern section of « Route Frelupt near Route Tenant de la Tour, where he has now under construction a residence, U. S. « lot N° 3083 now finds that the new road as laid out will make it difficult to protect one part of the « foundation of said residence.

« According to lines as given our Architect, grade of road was not given, we should have at least « two feet between road line and foundation, which would have been satisfactory had it not been that « grade as now developed will be at least two feet below present grade of lot on which house is built « (see sketch) and bottom of foundation only six inches under road level.

« Your petitioner requests that your Council favorably consider re-arranging the lines of road so as to give two feet more depth to his land directly in front of the point now referred to. He further suggests that he thinks this can be done without changing the present lines of road except for about one hundred and fifty feet, and inasmuch as there will be a small triangular portion of his lot (marked on sketch) not required for road, he is willing to have this given as compensation to be disposed of as Council desires.

« Thanking you for your consideration, I am,

« Yours very truly,

Signed: D. W. MURPHY.

« SERVICE DES TRAVAUX

« Bulletin de Communication au Secrétaire.

« 1°.—*Niveau*.—Le permis de construire délivré à Mr. Murphy portait : niveau—Axe de la Route Tenant de la Tour.

« Il appartenait donc aux Architectes de M. Murphy de se tenir au niveau indiqué ou de demander au Service de la Voirie le niveau imposé.

« Cette précaution n'ayant pas été prise, la maison se trouve construite à un niveau de 0m. 70 au-dessus de la route voisine.

« Comme la Route Frelupt n'est pas encore commencée, nous allons donner à cette route, à partir de la Route Tenant de la Tour une pente de 0.01 par mètre, ainsi l'entrée de la maison sera de niveau avec la route.

« 2°.—*Alignement*.—La déviation demandée pourrait être faite selon un triangle de 175 m. de base et de 0 m. 60 de hauteur, au droit de la maison de M. Murphy. Pour le moment, il n'y a pas de titres consulaires, de sorte que l'expropriation supplémentaire est plus facile à réaliser.

« Cette expropriation représente une surface de 0 m. 0. 7. 7.—Evaluation foncière : Tls. 2.200 par m<sup>2</sup>.

« L'Ingénieur Municipal,

« Signé : H. de BOISSEZON.»

Le Comité approuve le rapport ci-dessus et est d'avis d'envisager, à titre exceptionnel, une légère déviation de la Route Frelupt, mais à la condition, bien entendu, que M. Murphy supporte les frais supplémentaires nécessaires.

**Rues Bourgeat et Cardinal Mercier.**—Comme suite à la décision du Conseil du 2 Mars, et après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose :

1°) de porter à 25m. la largeur de la Rue Bourgeat, entre l'Avenue du Roi Albert et la Route Cardinal Mercier ; les expropriations devant se faire du côté Nord et être réalisées, si possible, avant la fin de l'année courante ;

2°) d'autoriser le stationnement des véhicules sur l'axe de la chaussée, perpendiculairement à la route. Des refuges seraient aménagés en vue de canaliser la circulation à cet endroit ;

3°) d'achever les travaux d'ouverture et de viabilité de la Route Cardinal Mercier jusqu'à l'Avenue Foch.

**Cercle Sportif Français.**—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante :

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

Changhai, le 28 Février 1925.

« Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale,  
« de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Se référant à votre lettre du 6 Janvier dernier, N°. 1060/D, reçue en réponse à la nôtre du 6 Novembre 1924, le Comité de Direction du Cercle vous serait très obligé de vouloir bien demander au

« Conseil de prendre une décision lors de sa Séance du 2 Mars en ce qui concerne la reprise du matériel « faisant partie du mobilier actuel du Cercle.

« D'autre part, se basant sur une déclaration de Mr. Fano faite avant son départ, le Comité a « dûment pris note que la totalité des baignoires et des appareils à douches ne pouvant être d'aucune « utilité au Conseil, reste acquise au Cercle et sera réemployée à l'aménagement du nouveau bâtiment.

« Veuillez agréer, etc...

« Pour le Comité de Direction

« et par ordre,

« Le Secrétaire,

« Signé : BERTHELOT. »

Après discussion, le Comité, suivant avis de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, estime qu'il y a lieu de demander au Comité du Cercle Sportif Français de dresser l'inventaire complet du matériel en soulignant ceux des articles qu'il désire conserver. Cet inventaire serait ensuite soumis au Conseil en vue d'une décision à prendre.

**Adjudications.**—A.—L'Ingénieur Municipal présente le nouveau cahier des charges et conditions générales à imposer aux entrepreneurs de la Municipalité.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies veut bien se charger de faire l'étude de ce document en vue des modifications à y apporter s'il y a lieu après en avoir conféré avec l'Ingénieur Municipal.

B.—*Camp Militaire.*—Le Comité procède à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction de l'ensemble des bâtiments devant constituer le nouveau Camp Militaire de la Route Frelupt.

Les soumissions présentées sont les suivantes :

	<i>Bâtiment A</i>	<i>Bâtiment B</i>	<i>Bâtiment C</i>	<i>Total</i>
Dao Kwei Kee.....	7.422,00	22.263,00	2.225,00	31.910,00
Wang Yuen Kee.....	8.000,00	23.000,00	1.700,00	32.700,00
Zong Seng Kee.....	8.220,00	22.250,00	2.255,00	32.725,00
Wang Chuon Kee.....	5.750,00	24.860,00	2.190,00	32.800,00
Fou Shing Construction C <sup>o</sup> .....	6.871,00	24.507,00	2.316,00	33.694,00
Ledreux & Minutti.....	8.800,00	25.300,00	1.700,00	35.800,00
Yang Zeng Kee.....	10.760,30	23.655,20	1.955,80	36.371,30
Sing Woo Kee.....	6.850,00	27.430,00	2.150,00	36.430,00
Ming Cheng.....	9.740,00	25.150,00	1.560,00	36.450,00
Rémond & Collet.....	9.200,00	24.800,00	2.600,00	36.600,00
Keu Hong Kee.....	9.200,00	26.200,00	2.950,00	38.350,00
Hsu Chun Yuen & Co.....	8.600,00	29.000,00	1.480,00	39.280,00
Tai Chong & Co.....	10.422,00	26.524,00	3.922,00	40.868,00
Wang Kor Seng.....	11.200,00	26.300,00	3.500,00	41.000,00
Tong Siu Kee.....	13.024,00	27.610,00	2.241,00	42.875,00
Kou Ping Kee.....	11.500,00	28.000,00	4.200,00	43.700,00
Sing Jin Kee.....	9.400,00	31.900,00	3.600,00	44.900,00

Le Comité propose au Conseil la Maison Ledreux & Minutti comme adjudicataire des travaux en question au prix de Tls : 35.800,00.

**Assainissement.**—Le Comité enregistre les rapports ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 4 Mars 1925.

« N<sup>o</sup>. 87

« Bulletin de communication au Secrétariat

« Comblement de Mares

« J'ai l'honneur de vous informer que les mares suivantes sont en cours de comblement :

« Route Lafayette (Est Route Tenant de la Tour) sera comblée le 6 Mars 1925 ;

- « Route de Siéyès—Route J. Frelupt sera comblée le 1<sup>o</sup> Avril 1925 ;
- « Avenue Joffre—Route de Grouchy sera comblée le 1<sup>o</sup> Avril 1925.
- « Pour terminer la campagne, les criques suivantes seront comblées :
- « Avenue du Roi Albert vers le Stand,
- « Route Tenant de la Tour entre Routes de Siéyès et Lafayette.

« L'Ingénieur Municipal,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

« SERVICE SANITAIRE

Changhai, le 28 Février 1925.

« Monsieur le Secrétaire du Conseil,

« Atelier de réparations lot cadastral 4123, Route Vallon Passage 79.

« Nous avons procédé à une enquête sur cet établissement; nous l'avons trouvé dans le plus grand état de malpropreté et de délabrement. Ce sont des masures chinoises où il n'y a aucun drainage; la cour est remplie de débris de toute nature, elle est au-dessous du niveau des routes adjacentes.

« Nous avons donné au Sieur Lo Seng Nieu, propriétaire de l'atelier, un délai de 8 jours pour démolir la paillote et la cuisine chinoise installées au milieu de la cour, enlever les débris, les ordures et combler les fossés.

« Pour le drainage et clôture du terrain, le Sieur Wang Nieu Ky qui en est propriétaire, s'est engagé à faire le nécessaire dès que son locataire aura nettoyé les lieux.

« L'Inspecteur en Chef  
« Signé : R. TILLOT. »

**Etablissements incommodes.**—Comme suite à un rapport de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire, le Comité est d'avis de demander la suppression de l'atelier de réparations adjoint au garage Ford de la Route Vallon.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans étant conformes aux Règlements Municipaux en vigueur.

1<sup>o</sup>—Rue du Marché.—B. C. lot 3146, 11 maisons chinoises à étage. Toutefois, le chemin public desservant ce terrain devra être porté à 3 mètres, en procédant par voie d'expropriation s'il y a lieu.

2<sup>o</sup>—Route Duplex.—Lot cadastral 12100, 5 maisons semi-européennes (2 fosses septiques devront être aménagées pour l'ensemble de ces 5 maisons).

3<sup>o</sup>—Rue Amiral Bayle.—B. C. lot 7618, 16 maisons chinoises.

4<sup>o</sup>—Rue Brenier de Montmorand.—B. C. lot 7813, 2 résidences chinoises et 2 magasins.

5<sup>o</sup>—Avenue Joffre.—Lot cadastral 6661, surélévation de 3 garages.

6<sup>o</sup>—Rue Eugène Bard.—B. C. lot 7699, 12 maisons chinoises à étage.

7<sup>o</sup>—Rue Ratard.—Lot Cadastral 3587, 25 maisons chinoises à étage.

8<sup>o</sup>—Avenue Edouard VII, lot cadastral 219, transformation de résidences en boutiques.

9<sup>o</sup>—Rue Chapsal.—F. C. lot 1677, 19 maisons chinoises à 2 étages.

Rue de l'Observatoire.—Permis 2102, l'Architecte devra fournir un plan détaillé des garages et se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie.

Avenue Joffre.—Lots cadastraux 3632 et 3633, maisons semi-européennes. Demander à l'Architecte des améliorations dans le style de la façade et surveiller la pose des fosses septiques et les travaux de drainage.

La Séance est levée à 7 heures 15.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

*Routes nouvelles.*—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de faire une étude d'un nouveau réseau routier destiné à compléter le réseau actuel. Cette étude devra comporter, avec le plan général, les frais d'expropriation et les dépenses de mise en viabilité.

L'Ingénieur Municipal est également chargé d'établir un projet en vue de l'ouverture et la viabilité des routes nouvelles telles que prévues au plan approuvé par décision du Conseil, en indiquant les frais d'expropriation et les dépenses de mise en viabilité.

*Rue Bourgeat.*—1.—Mr. Schwyzer signale qu'un atelier de scierie de bois a empiété sur l'emprise de la Rue Bourgeat, dans la partie comprise entre l'Avenue du Roi Albert et les bâtiments du nouveau Cercle Sportif, et que la nuit les tas de matériaux ne sont même pas indiqués par une lumière rouge.

Le Conseil invite le Service de la Police à faire évacuer la voie publique.

2.—En ce qui concerne l'élargissement de la Rue Bourgeat, le Conseil homologue la proposition du Comité. Le nouveau plan d'élargissement sera de suite porté à la connaissance du public par la voie du Bulletin Municipal, et les expropriations réglées en vue de l'aménagement de la chaussée sur la largeur de 25m.

*Adjudications.*—MM. Ledreux & Minutti sont déclarés adjudicataires pour les travaux de construction du nouveau Camp Militaire de la Route Frelupt, au prix de Tls. 35.800,00.

*Assainissement.*—*Garage Ford, Route Vallon.*—En raison de son caractère d'établissement incommode, le Conseil décide de ne pas renouveler à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1925, la licence accordée au Garage Ford, Route Vallon, pour l'atelier de réparations de voitures automobiles.

*Atelier de réparations, Route Vallon, Passage 79.*—A la demande de M<sup>e</sup> du Pac Marsoulies, qui a reçu une plainte d'un résident, le Conseil charge le Service de la Police de veiller à ce que tout travail cesse à partir de 8 heures dans cet Atelier.

La licence ne lui sera d'ailleurs pas renouvelée au 2<sup>e</sup> trimestre 1925.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Défense de la Concession.**—1.—Le Président donne lecture au Conseil de la lettre suivante :

DIVISION NAVALE D'EXTRÊME-ORIENT

Changhai, le 8 Mars 1925.

AVISO "ALTAIR" COMMANDANT

Le Capitaine de Frégate Weverbergh,  
Commandant l'"Altaïr"  
à Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 Mars, par laquelle vous me faites savoir que le Conseil d'Administration Municipale de Shanghai vient de me décerner la Médaille d'Honneur Or de l'Administration Municipale.

Rien ne pouvait plus me toucher que cette décision d'un groupement de Français dont l'esprit d'entreprise et les succès font si grand honneur à notre activité extérieure.

Croyez donc bien que j'apprécie ce geste exceptionnel à toute sa valeur.

J'y vois une manifestation de sympathie pour la Marine, sur le dévouement de laquelle vous pouvez compter en toutes circonstances.

Permettez-moi d'y voir aussi un nouveau témoignage de cette sympathie personnelle que vous avez bien voulu me marquer au cours des journées mouvementées de Janvier 1925, et qui m'a rendu facile et agréable l'accomplissement de ma tâche.

C'est dans ces sentiments que je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre au Conseil Municipal, avec mes remerciements bien chaleureux, l'expression de mes sentiments très cordialement et très sympathiquement dévoués.

Signé : WEVERBERGH

2.—Le Président estime qu'il est de la plus grande importance que les navires de guerre soient reliés par T. S. F. ou téléphone à la terre afin qu'en cas de besoin les ordres et renseignements puissent être rapidement transmis.

Mr. Chapeaux suggère qu'un téléphone, spécialement réservé à la Marine Française, soit installé au Sémaphore; de la sorte les communications pourront rapidement être transmises à bord par la vedette. Il y aura lieu, d'autre part, d'utiliser aussitôt que la chose sera possible, le système radio-téléphonique.

Le Conseil se rallie à la proposition de Mr. Chapeaux, et le Président veut bien se charger d'en entretenir le Commandant de la Marine.

**Départ de Mr. Dyer, Vice-Président.**—Le Président s'exprime en ces termes:—

« Ce n'est pas sans une certaine émotion que le Conseil voit son Vice-Président, M. Dyer, partir en congé. Car il y a 17 ans que Mr. Dyer siège au Conseil Municipal, 17 ans pendant lesquels ce Citoyen Anglais nous a fait l'honneur de collaborer à l'Administration Municipale de la Concession Française.

« Je suis sûr d'être l'interprète de tous les Conseillers en adressant à Mr. Dyer l'expression de notre vive sympathie ainsi que nos meilleurs vœux de bon voyage, souhaitant par ailleurs de le voir revenir le plus tôt possible reprendre sa place au Conseil. »

Mr. Dyer remercie le Président des bons souhaits qu'il lui a adressés en son nom et en celui du Conseil.

Il fait connaître que c'est avec le plus grand plaisir qu'il a collaboré voilà bientôt 17 ans avec le Conseil Municipal Français, et qu'il a entretenu avec ses Collègues les plus cordiales relations.

Mr. Dyer ajoute qu'il sera très heureux dès son retour de reprendre sa place au Conseil, où il est certain de recevoir le meilleur accueil.

**Situation financière.**—La situation financière au 7 Mars 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30

Signé: J. MEYRIER  
W. J. N. DYER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 16 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service des Parcs.**—Un congé de 15 jours, à dater du 30 Mars, est accordé à Mr. Jousseaume.

**Etablissements publics.**—Par lettre du 3 Mars 1925, le Sieur Gu Lie Seng, Gérant de la Maison de thé "Sin Yuon Lieu", N° 153, Avenue Edouard VII, demande l'autorisation d'engager des diseurs et des diseuses.

Suivant l'avis formulé par le Service de la Police, le Conseil décide de subordonner l'autorisation à l'engagement que devra prendre le propriétaire de se conformer aux prescriptions du Règlement sur les Etablissements Publics, et notamment l'Art. 4 qui spécifie que toutes précautions doivent être prises pour l'évacuation facile de l'établissement en cas d'incendie.

**Service des Travaux.**—Sur demande de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide d'accorder une gratification de Tls. 85 au mafou Yé Tsi qui quitte le service pour raison de vieillesse.

**Matériel.**—Le Conseil enregistre le procès-verbal ci-après :

### PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Messieurs Chapeaux et Speelman, Président et Membre du Comité des Travaux, se sont réunis le Samedi 7 Mars 1925 à 7 heures du matin, au Jardin de Koukaza, en vue de réceptionner le matériel reçu dernièrement de France.

**Service d'Incendie.**—1°—*Un départ auto-pompe Delahaye.*—Essai sur 2 grosses lances d'abord et sur 4 petites ensuite, la pompe étant consécutivement en aspiration dans une mare, en prise sur une bouche d'incendie et en prise sur son propre réservoir.

2°—*Une moto-pompe Delahaye.*—Essai sur 3 grosses lances d'abord et sur 4 petites ensuite, la pompe étant consécutivement en aspiration dans une mare et en prise sur une bouche d'incendie, ce dernier engin ne comportant pas de réservoir.

**Service des Travaux.**—*Deux autos arroseuses-balayeuses Laffly.*—Essai sur la partie de la Route Voyron comprise dans les limites du Parc.

L'Ingénieur Municipal explique que les balais de rechange sont confectionnés aux Ateliers Municipaux.

Ces différents essais ayant été satisfaisants aussi bien en ce qui concerne le fonctionnement même des appareils que pour l'usage auquel ils sont destinés, Messieurs Chapeaux et Speelman préconisent la mise en Service de ces divers engins.

Signé : A. CHAPEAUX

M. SPEELMAN

**Armoiries.**—Par lettre du 16 Mars, la Maison Ullmann C<sup>o</sup> demande au Conseil de lui faire connaître si l'Administration Municipale est disposée d'une part à acquérir le nombre de médailles mentionné par "Paris-Art" dans ses propositions de prix, soit 25 en or, 200 en argent et 1.000 en bronze, et d'autre part laisser à son Siège Social à Paris la liberté de s'adresser à d'autres Maisons que "Paris-Art".

Après échange de vues,

Le Conseil charge le Secrétaire de faire connaître à la Maison Ullmann que dans son esprit, l'Administration Municipale acquitterait le coût du matériel nécessaire à la frappe des médailles et des cachets, et qu'un arrangement interviendrait ensuite pour fournitures au fur et à mesure des besoins de l'Administration Municipale.



La Maison Ullmann restera libre de s'adresser à d'autres fournisseurs que la Maison Paris-Art pour connaître également leurs prix et conditions.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité*.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 9 Mars 1925

N° M-501.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en KW moyenne des maximum du mois, a été, en Février 1925, de 4159 KW.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur

Signé: MONSERAN

*Tramways*.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 11 Mars 1925

No. M-504/Mn

TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 136/C.F.T. en date du 2 courant, relative à l'état des voies de tramways.

Ainsi que vous avez pu le constater, les travaux de remise en état de ces voies ont été poussés avec une très grande activité aussitôt que les circonstances atmosphériques l'ont permis. En outre, le simple remplissage des flaches a été remplacé, partout où besoin était, par une réfection complète en pierre dure du macadam avec cylindrage, suivie du goudronnage par les soins de la Municipalité aussi souvent que celle-ci a pu y procéder. Ce travail important est dès maintenant en bonne voie d'achèvement, et j'ai tout lieu de penser que les résultats obtenus permettront à la circulation de s'effectuer pendant un long délai sans gêne ni danger.

Par ailleurs, je suis en train d'examiner, suivant instructions reçues de mon Siège Social, le remplacement du cylindrage à bras par le cylindrage mécanique, et je ne manquerai pas de vous tenir au courant des mesures qui auront été prises à la suite de cette étude.

Quant à la modification des fondations des voies, elle soulève une question extrêmement importante, dont je saisis sans délai mon Siège Social. Mais l'étude du programme dont vous parlez ne pourrait de toute façon être abordée qu'en connaissant exactement le mode de revêtement envisagé par le Conseil pour l'emprise des voies de tramways: point sur lequel je n'ai actuellement aucune indication, car je ne pense pas que l'intention de la Municipalité soit d'enrober directement les rails des tramways dans le béton d'asphalte.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

En ce qui concerne le mode de revêtement envisagé pour l'emprise des voies de tramways, l'Ingénieur Municipal est chargé de le faire connaître au Directeur de la Compagnie en même temps qu'il lui soumettra le plan des fondations des voies des lignes de la Concession Internationale.

*Service des Eaux.—Travaux neufs 1924.—Amortissements.*—Après échange de vues, le Conseil décide d'approuver en principe les relevés présentés par la Compagnie à inscrire pour l'année 1924 au compte "Amortissements". Toutefois il y aura lieu d'appeler l'attention de la Compagnie sur la remarque faite par l'Ingénieur Municipal relativement au calcul des frais généraux.

**Horloge.**—Me du Pac de Marsoulies suggère qu'une horloge soit installée sur le quai de France, voie très passagère dépourvue d'appareil indicateur de l'heure.

La tour du Sémaphore pourrait sans doute recevoir cette horloge dont l'utilité se fait vivement sentir.

Après échange de vues,

Le Conseil charge le Service des Travaux de faire une étude à ce sujet. L'appareil pourrait comporter 3 ou 4 cadrans, éclairés intérieurement pendant la nuit.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 12 Mars 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 12 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le douze Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voirie.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 12 Mars 1925

« R. 462

### « Programme de travaux neufs à exécuter en 1925

« Comme suite à la décision du Comité des Travaux du 5 Mars 1925, j'ai l'honneur de vous présenter un nouveau programme des travaux à exécuter pendant l'année 1925 et qui seraient exécutés dans l'ordre indiqué ci-dessous :

#### « 2ème Arrondissement

- « 1°—Rue Bourgeat de Rue Lieutenant Pétiot à Rue Paul Beau—1/2 viabilité.
- « 2°—Route Conty, de Rue Amiral Bayle à Avenue Dubail,—viabilité.
- « 3°—Avenue Foch, suppression piste (de Avenue Joffre à Rue Bourgeat, 1/2 viabilité).
- « 4°—Rue Cardinal Mercier (de Rue Bourgeat à Avenue Foch, drainage—viabilité).
- « 5°—Rue Bourgeat \* (de Route des Sœurs à Rue Cardinal Mercier—1/2 viabilité.
- « 6°—Rue du Marché, (de Rue Cardinal Mercier à Avenue du Roi Albert — viabilité 25m.  
« de Route Conty à Route de Zikawei, viabilité).
- « 7°—Route Père Robert de Route Lafayette à Hôpital Sainte Marie—Trottoirs.
- « 8°—R u Amiral Bayle—Trottoirs.
- « 9°—Rue Brenier de Montmorand, de Rue de l'Observatoire à Zikawei—Drainage et viabilité.
- « 10°—Avenue Joffre—Rue Chapsal, Rue Brenier de Montmorand, élargissement.  
« \* Route Lafayette à Route Stanislas Chevalier, viabilité et 1/2 viabilité.
- « 11°—Rue Massenet, Route Frelupt à Route de Zikawei, drainage & viabilité.

« 3ème Arrondissement

- « 1°—Avenue Pétain de Route Prosper Paris à Route de Zikawei, drainage et viabilité.
  - « 2°—Route Frelupt Est de la Route Tenant de la Tour 70 m. drainage et 1/2 viabilité.
  - « 3°—Route Cohen, de l'Avenue Pétain à Route Frelupt—drainage & 1/2 viabilité.
  - « 4°—Route Kaufmann—drainage et viabilité.
  - « 5°—Route Dufour—de Route Frelupt à Route de Zikawei—1/2 viabilité.
  - « 6°—Route Ratard, Est Rue Amiral Courbet—Elargissement.
  - « 7°—Avenue Haig—Est Route Fergusson—drainage et viabilité.
  - « 8°—Route Magy—Avenue Joffre—Avenue Haig escarbilles.
  - « 9°—Avenue du Roi Albert—Avenue Joffre Avenue Foch—trottoirs.
  - « 10°—Route Cohen \* —Route Frelupt—Route de Zikawei—drainage et 1/2 viabilité.
  - « 11°—Route Delastre \* —Route de Siéyès—Route de Zikawei—1/2 viabilité.
  - « 12°—Route Frelupt \* —Partie restante—drainage 1/2 viabilité.
  - « 13°—Route Bridou \* —Route Frelupt—Route de Zikawei—drainage et 1/2 viabilité.
- « Sur ce programme, les travaux portant le signe \* n'étaient pas compris dans les crédits inscrits au Budget 1925.
- « Ci-joint une carte montrant le programme des travaux à exécuter et le nouveau réseau projeté.

« L'Ingénieur Municipal,  
« Signé: H. de BOISSEZON. »

Les travaux indiqués au programme sont approuvés par le Comité, étant néanmoins bien entendu qu'ils ne seront entrepris sur les voies à ouvrir qu'à la suite d'une demande de permis de construire.

**Enlèvement des ordures ménagères.**—Le Comité est d'avis de procéder à un appel d'offres pour l'enlèvement par bateaux des ordures ménagères aux conditions du cahier des charges présenté par l'Ingénieur Municipal.

**Assainissement**—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous:

« R. A. CURRY

Shanghai, March 11, 1925.

« The Secretary,  
« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« I herewith petition you to have the dead creek at the west of my property, 976, Avenue Joffre, as indicated on the enclosed plan in white color, filled in.

« I notice that you are filling in the half of the creek on the property to the north and to the east of my property as indicated in brown pencil on the enclosed plan. Inasmuch as I have personally had the half of the creek belonging to me filled in, on my own account and in consideration of the poisoness and unhealthy condition of this stagnant water at the west of my property, I hereby request you for your kind consideration of the above as it could be done at very little cost at this time, as the tracks are laid up to this point in preparation for fillin.

« Thanking you in anticipation of your approval of the above, I am, Dear Sir,

« Yours very truly,  
« Signed: R. A. CURRY,  
« Architect. »

Le Comité ne voit aucun inconvénient à donner suite à la demande ci-dessus, Mr. Curry ayant fait savoir qu'il préférerait, bien que la saison soit un peu avancée, un comblement avec des ordures ménagères à l'état actuel de la crique située aux limites de sa propriété.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans étant conformes aux Règlements Municipaux en vigueur.

1°—*Route Conty.*—Lot Cadastral 2615, 36 maisons chinoises à étage.

2°—*Rue Wantz.*—Lot Cadastral 1067, 32 maisons chinoises à étage.

*Route Delastre.*—Lot Cadastral 9847, 3 maisons chinoises sans étage.—Le Comité est d'avis de refuser l'autorisation de construire: ces maisons dépourvues de toutes installations sanitaires se trouvant à proximité de résidences européennes.

La Séance est levée à 7 heures

*Signé:* A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

**Voirie.**—A.—*Rue Massenet.*—Le Conseil décide de faire exécuter la mise en viabilité de la Rue Massenet sur toute sa longueur, cette voie devenant très passagère en raison de son débouché à proximité de la Cour Mixte et du Poste Central de Police.

B.—*Rue Lafayette.*—Comme suite à une remarque de Mr. Speelman, le Conseil charge le Service du Trafic de faire le recensement des véhicules empruntant journallement la route Lafayette afin de déterminer si la circulation nécessite sa mise en viabilité totale dès maintenant.

A ce sujet, le Conseil, estimant qu'il y a lieu de supprimer le plus possible les pistes cavalières dans les voies où le trafic est important, charge l'Ingénieur Municipal de présenter des propositions à ce sujet d'accord avec le Service du Trafic.

**Eclairage Public.**—Sur proposition de son Président, le Conseil charge l'Ingénieur de choisir, pour les essais qu'il préconise, plusieurs systèmes différents d'interrupteurs horaires automatiques en s'adressant à différentes maisons, afin de pouvoir déterminer le type donnant les meilleurs résultats.

D'autre part, l'avis suivant sera publié dans le Bulletin Municipal :

« La Municipalité Française de Changhai envisageant la mise en service d'interrupteurs horaires « automatiques pour l'éclairage public, est disposée à recevoir, dès maintenant, de toutes maisons de la « place possédant ce matériel, un certain nombre d'appareils pour en faire l'essai. »

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Situation Financière.**—La situation financière au 14 Mars 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30

*Signé:* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 26 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt six Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Vice-Présidence.**—Sur la proposition du Président, secondé par Mr. Chapeaux, Mr. Speelman est élu à l'unanimité des Membres présents, Vice-Président de l'Assemblée, en remplacement de Mr. Dyer, parti en congé.

Mr. Speelman remercie le Président et ses Collègues de cette marque de confiance.

**Garde Municipale.**—*Personnel.*—Autorisation de contracter mariage avec M<sup>lle</sup> Brochen Jeanne est accordée au Garde Le Cuziat.

Cet Agent demandant que sa future épouse vienne le rejoindre à Changhai, l'Administration Municipale prendra à sa charge les frais de passage en 3<sup>e</sup> classe Marseille—Changhai.

**Personnel.**—*Secrétariat.*—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil décide de titulariser, aux conditions du Règlement Administratif, Mr. Chevalier, en qualité de Commis-Comptable à compter du 15 Mars 1925.

**Camp Militaire.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

CORPS FRANÇAIS D'OCCUPATION DE CHINE

Tientsin, le 16 Mars 1925.

No. 81 D.

Le Colonel Huntziger,  
Commandant le Corps Français d'Occupation de Chine  
à Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Par lettre N° 1239/D du 7 Mars 1925 vous me faites connaître que le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai a bien voulu donner son accord pour les modifications que j'avais demandées à la disposition des Bureaux et Appartements pour Européens au nouveau Camp Militaire (Plan B.—Série 4) et a consenti à faire installer, suivant mes indications, le mobilier des salles à manger, chambres à coucher, cuisines et bureaux.

En vous accusant réception de cette lettre, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien remercier en mon nom le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai de cet accord qui sera grandement apprécié des Troupes du Corps d'Occupation.

Veillez agréer, etc...

Signé : HUNTZIGER.

**Cercle Français.**—Par lettre en date du 16 Mars, le Comité du Cercle Français demande que le Jardin du Cercle Français, Avenue Joffre, soit aménagé et entretenu à titre de jardin municipal.

Le Conseil charge le Chef du Service des Parcs de dresser un devis de la dépense de premier établissement, et des dépenses annuelles d'entretien.

**Hôpital général.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

Shanghai, March 14th 1925.

The Secretary,  
French Municipal Council.  
Shanghai, China.

Sir,

Admittance of Medical Practitioners.

The question of admitting Doctors to practice in this Hospital presents some difficulty when the Applicant is unable to support his Application by a declaration from his Consul that he is in possession of the necessary credentials; and to meet this situation the Governors have amended the Hospital Rule which will read thus:

1. 'The Governors may on application made through the Secretary grant to any properly qualified medical practitioner in Shanghai not being one of the hospital staff aforesaid the privilege of attending private patients in the Hospital. In such cases all arrangements as to payment of fees for such attendance must be made between patients and practitioner. The application must be in writing and state that the applicant is resident in Shanghai, is engaged in medical practice, that he will conform to all hospital rules and bye-laws in force, and he must also furnish a certificate from his Consul that he is duly qualified to practise medicine and surgery in his own country. Applicants however having no Consular Representative in China shall submit themselves together with their credentials to examination by a Committee composed of one physician selected from the Board of Governors of the Hospital, and one official physician each from the Shanghai Municipal Council and the French Municipal Council, and their decision shall be final. Applicant's attention should be drawn to the rule regarding anaesthetists (D) of this Section and to paragraph 10 of Section 11.'

I am therefore instructed to request the kind cooperation of your Council as indicated in the above Rule and would ask you to nominate one of your Medical Staff to act on the Committee of Examiners when occasion arises.

Should it be necessary for the proposed Committee to meet, a formal notice would be sent to your office or other department as arranged.

I am, Dear Sir,

Yours faithfully,

Signed: C. P. DAWSON,  
Acting Secretary.

Le Conseil demande au Dr. Fresson de bien vouloir accepter de représenter le Conseil, à moins que ses fonctions de Gouverneur de l'Hôpital ne l'empêchent, et dans ce cas, il voudrait bien demander à un des Docteurs de son cabinet de représenter le Conseil.

**Service d'Incendie.**—Par rapport en date du 26 Mars 1925, le Capitaine du "Torrent" fait connaître qu'il a été procédé à un essai de sirène au Parc de Koukaza, et que les résultats n'ont pas été satisfaisants.

Sur cinq postes d'écoute installés aux limites de la Concession, deux seulement ont entendu le son de la sirène.

Dans ces conditions, le Capitaine du "Torrent" estime que cet instrument ne peut pas rendre les services qu'on en attendait en cas d'appel général, et qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de Mr. Keegan.

**Etablissements Incommodes.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre ci-après :

FORD HIRE SERVICE INC.

Shanghai, March 13th 1925.

French Municipal Council  
Shanghai.

Gentlemen

Replying to your letter N° 1253/D, of the 11th. inst. we beg that you will reconsider the matter of revoking our shop license. We have operate our shop at 77 Route Vallon for nearly five years and have gone to considerable expense in rearranging and equipping it and to move it would entail a great loss on our part.

Our service with its low rates, (\$ 3 per hour) is a decided public service to the residents of French Town. Our location at 77 Route Vallon being in the center of the residential district, is especially suited for giving the best service to the residents with the least waste of time and running expense. Our records show that there are nearly 1000 residents of French Town who live within a few blocks of our station, who use our cars regularly, and who would regret the moving of our station because they would be inconvenienced in getting hire cars. We believe that possibly the convenience and satisfaction of the 1000 of our customers living in this district, should overbalance the complaints of one or two of our neighbors about our shop.

We make this point because it is necessary to have our show in the same place as our main station. There are a great many small repairs which have to be made immediately in order to keep the cars on the road and this could not be done unless the shop were, as it is, at the station. Another point is that our rates are low that our margine of profit is very small and we have been able to make a success of the business because we have been able to keep the offices and shop together so that I, myself can supervise the work. If we were forced to move our shop we must necessarily move our office also and our main station.

Now as to our shop: We keep the place clean and except for the pounding when we have to do small fordgings our shop is very quiet. Our machines are run by electric motors and are not noisy.

It is of course necessary for us to do a little fordging at times during the day but we could confine that to certain hours when it would least disturbe our neighbors. I have already given orders that there must be no pounding before 8.00 A.M. and none between 12 and 2 P.M. and none after 5 P.M.

I have called at the house of Mr. G. C. Howard in order to see him and explain our situation to him and the orders I have given our shop, but have been unable to find anyone at home execept the servants. I might say, however, that Mr. Howard is building servants quarters right up against the wall of our shop, that is within a few feet of the wall of our shop and I am sure that this new building will practically prevent the noise of our shop from reaching his house.

I have interviewed Mr. Gibbings whose house is very close on our East side and he tells me that he is not bothered by our show.

We trust that you will appreciate our position in this matter and reconsider

Very sincerely yours,  
Ford Hire Service,  
Signed: J. K GOLD.  
Manager

P. S Since writing the above I have seen Mr. Howard whose house is immediately in back of our shop and he tells me that since last year when our shop had open windows towards his house, he has not been bothered by any noise from our shop. He further states that he was bothered by noise from the Chinese body building shop in the next lot to ours but not by our shop. I told him that I had ordered my men not to pound in the shop before 8 A. M. between 12 and 2 P. M. and after 5 P. M. and he said that he was sure that there could be no complaints from anyone on Route Corneille. He also offered to write a letter to you stating that he had no complaint, if you wished him to.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise la délivrance de la licence d'atelier de réparation au garage Ford, sous réserve des engagements pris par les intéressés dans leur lettre ci-dessus.

Il est bien entendu qu'au cas où des plaintes seraient adressées par les voisins à l'Administration Municipale, la présente autorisation serait retirée.

**Service des Parcs.**—Le Comité des Boy Scouts de Shanghai demande au Conseil de bien vouloir lui céder à titre gratuit 650 arbustes pour l'aménagement du terrain de sports de Hunjao Road.

Le Chef du Service des Parcs ayant fait connaître qu'il pouvait sans inconvénients disposer des arbres demandés, le Conseil décide de donner satisfaction au Comité des Boy Scouts.

**C. F. T. E. E.**—*SERVICE DES EAUX.*—*Service de distribution.*—Par lettre N° 514 du 17 Mars 1925 la Compagnie fait connaître que malgré l'entretien normal de la toiture du Château d'Eau de l'Avenue Dubail, certaines parties de la superstructure sont en mauvais état et par conséquent à remplacer.

En vue de procéder aux travaux de réfection, la Compagnie a fait un appel d'offres.

La meilleure offre reçue est celle de la "New Engineering Co" qui comporterait une prévision totale de dépenses de Tls. 5.400, laquelle serait à inscrire au compte contractuel "Grosses Réparations".

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil donne son acceptation à la proposition de la Compagnie, étant entendu toutefois qu'une fraction de la somme de Tls 5.400 soit affectée comme représentant des frais de main-d'œuvre, de façon que la ristourne de 5% en faveur de la Compagnie soit applicable seulement à la matière.

**Autobus.**—*Ligne No. 5.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

THE CHINA GENERAL OMNIBUS CO., LTD.

Shanghai, March 18th. 1925.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Sir:—

Further to Mr. Petrie's conversation with you this morning and in reply to your 1278/D of the 17th inst., we herewith enclose cheque for Taels 266.60 on account of the fees payable by us to you for the operation of "buses on Route N° 5."



We are taking up the matter with the Shanghai Municipal Council and on receipt of their reply we will communicate with you again and adjustments can be made on our next quarter's payments.

Assuring you of our endeavours to bring this question to a mutually satisfactory conclusion:

We are, Sir,

Your obedient servants,

THE CHINA GENERAL OMNIBUS CO., LTD.

ARNHOLD & CO., LTD.

Signed: J. S. S. COOPER

General Manager.

*Service d'autobus.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

F. M. GENSBURGER

Changhai, le 16 Mars 1925.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir la concession d'opérer un service d'omnibus sur la Concession Française de Changhai.

A présent il y a un grand besoin de transport public dans la Concession Française, car les tramways ne font le service que dans deux ou trois rues, et mon intention est d'opérer un service d'omnibus régulier et suivi surtout dans des rues où il n'y a pas de tramways, par exemple Route de Zikawei, Avenue Pétain, Avenue Foch, Avenue Haig, Route Père Robert, Route des Sœurs, Rue Lafayette, Route Ghisi, Route Pichon etc, etc...

J'ai l'intention, si la concession m'est accordée, de commencer le service le plus tôt possible.

Un service pareil ne sera que dans l'intérêt de la Concession Française et de ses habitants, et en même temps augmentera la valeur des terrains et tentera les propriétaires de construire de nouvelles maisons dans des parties de la Concession, qui ne sont pas à la proximité des Tramways.

Espérant que vous soumettrez ma demande à la prochaine réunion de votre Conseil et en attendant une réponse favorable m'accordant l'option pour un an, veuillez agréer, etc....

Signé: F. M. GENSBURGER.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies fait remarquer qu'en l'état actuel, il n'est pas possible à l'Administration Municipale de concéder un service d'omnibus. La Compagnie de Tramways a en effet par son contrat le monopole du transport en commun sur la Concession Française.

Mais le Conseil peut très bien demander à la Compagnie l'installation de nouvelles voies de tramways, étant donné le développement que prend la Concession. Et dans le cas où la Compagnie n'accéderait pas à la requête du Conseil, il serait alors possible d'envisager la création de lignes d'autobus.

Le Conseil partage l'avis de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

Il estime qu'il y a lieu de demander à la Compagnie de mettre à l'étude un projet d'extension de ses services de transport par l'adoption d'un réseau de voitures à trolley sans rails ou mieux par l'organisation d'un service d'autobus.

Le Secrétaire est chargé, d'autre part, de répondre à Mr. Gensburger que la Compagnie Française de Tramways, d'Éclairage Électrique et des Eaux de Changhai détenant le monopole du transport en commun sur la Concession Française, sa proposition ne pourrait être examinée que dans le cas où la dite Compagnie se refuserait à établir de nouvelles lignes demandées par le Conseil.

**Rickshaws.**—Le Conseil décide d'appliquer à partir du 15 Avril le Règlement ci-après :

« Tout conducteur de jinrickshaw privé se livrant au transport du public sera passible d'une amende égale au montant d'une licence de rickshaw public pour un trimestre, et la licence de son véhicule sera confisquée. »

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Travaux du 19 Mars 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 19 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix neuf Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Rue du Lieutenant Pétiot.**—Le Comité prend connaissance de la demande ci-après :

« Jno F. STEVENS Jr.

Shanghai, March 12th 1925.

« The French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Gentlemen,

« I beg to advise you that recently, when I bought a new motor car, I had a carpenter move the doors of my garage about one foot out toward the building line, from the position in which they were originally placed. This was due to the fact that I had to have this extra space or I could not use this garage. There was no other possible way of extending the building so that it would take the new car.

« This refers to the building at N° 101 Rue Lieutenant Pétiot. Yesterday it was reported to me that one man, I believe of the Department of Public Works, made objection to the extension of the door. This morning I called on Mr. Rémuzat and explained the whole situation to him, asking for a permit. He explained that it was against the Public Works Department's policy to grant this permit, but that if I would report the matter to you in detail, possibly you would issue a permit allowing this alteration to stand. I suppose this is technically against the Public Works Department's policy, but actually it is not in any one's way. It does not obstruct traffic or hinder persons on the side walk in any way, shape or manner. I would respectfully request that you issue a permit for one year so that I may keep on using this garage which is useful to me, as the top of the building is the service station of my business.

« Thanking you in advance for this courtesy,

« I am,

« Yours faithfully,

« Signed: F. STEVENS. »

Lecture est donnée ensuite du rapport suivant :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 17 Mars 1925.

« La demande de Mr. Stevens comporte, au droit du garage, l'encombrement du trottoir sur une largeur de 30 cm. pour une période d'un an. De plus, les portes du garage s'ouvrent à l'extérieur contrairement aux règlements municipaux.

« En conséquence, cette demande vous est retournée avec avis défavorable.

« Néanmoins le Conseil est juge en matière d'exception et pourrait examiner la situation particulière  
« de Mr. Stevens.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON. »

A titre exceptionnel et sous la réserve expresse que Mr. Stevens procède à la mise à l'alignement de ce garage à la première réquisition du Conseil, le Comité est d'avis de donner suite favorable à la demande ci-dessus à la condition que la fermeture du garage ne soit assurée que par une porte à glissière ou un rideau métallique, les portes ne pouvant en aucun cas s'ouvrir sur l'extérieur.

**Route Ratard.**—Le Comité ne croit pas devoir recommander au Conseil une demande de Mr. Zin Lo Seng en date du 3 Mars 1925 pour modification à l'alignement de la Route Ratard, cet alignement se trouvant déjà en grande partie réalisé.

**Matériel.**—Le Comité prend connaissance du rapport suivant :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 16 Mars 1925.

« N° 110

#### « POINÇONNEUSE-CISAILLE

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soumettre au Comité des Travaux la mise en  
« adjudication pour la fourniture d'une poinçonneuse-cisaille de caractéristiques suivantes :

« Poinçonneuse-cisaille multiple à commande par courroie pouvant :

« 1°) cisailer des tôles d'acier doux de 12 m/m 5 sur toute leur longueur sans limite d'ouverture, cette  
« condition étant absolument essentielle.

« 2°) cisailer des fers plats de 15 m/m d'épaisseur.

« 3°) cisailer des fers ronds et carrés jusqu'à 25 m/m.

« 4°) cisailer des cornières jusqu'à 60 m/m.

« 5°) poinçonner des trous de 21 m/m dans une tôle de 12 m/m 5 ou de 15 m/m dans une tôle de 15 m/m.

« Ouverture entre l'axe du poinçon et le bâtis 35 c/m environ. Complète avec son renvoi de  
« mouvement.

« Les prix seront fournis en Tls. C. I. F. Changhai. La réception devra être faite 4 mois après l'avis  
« donné à l'adjudicataire. Passé ce délai, la maison pourra être déclarée incapable de fournir et la  
« commande annulée.

« L'achat de cette machine outil, inscrit au budget 1924, devait être fait et un appel d'offre avait  
« été lancé. A l'ouverture des soumissions, le Conseil décida le renvoi de cet achat à une date ultérieure.

« Pour mémoire, les soumissions étaient :

« Racine & Cie. — Poinçonneuse Vernet Dijon C. A. F. 18.100 Frs.

« Olivier & Cie. — » » » C. I. F. 18.500 »

« L'augmentation sans cesse croissante de notre matériel nécessite, dans notre atelier, des machines  
« permettant la mise en euvre rapide des organes à remplacer. Si nous prenons un exemple : le rem-  
« placement des cribles des concasseurs. Ces cribles comportent 3.600 trous. La machine à percer met :  
« 2 minutes 1/2 pour percer un trou. La poinçonneuse prêtée par l'Institut Franco-Chinois en 1923  
« poinçonnait 6 trous a la minute. C'est donc une économie de 14 journées d'ouvriers, soit Tls. 7 que  
« représente, simplement pour ce travail, l'emploi de la poinçonneuse-cisaille.

« Le découpage de 2 plaques de côté des concasseurs nécessite 2 journées d'ouvrier ; avec la poin-  
« çonneuse-cisaille, un ouvrier et 2 prisonniers font le même travail en 20 minutes.

« Un crédit de Tls. 1.800 est inscrit au budget de 1925. »

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis de doter les Ateliers Municipaux de la machine-outil en question.

En vue de cet achat, le Comité ne croit pas qu'il y ait lieu de faire un nouvel appel d'offres si la Maison Racine maintient le prix qu'elle avait précédemment soumis, soit Frs : 18.100, prix le plus bas parmi ceux présentés.

La Maison Racine & Cie. serait donc choisie pour cette fourniture.

**Architecture.**—Le Comité prend connaissance des rapports ci-dessous :

« GARDE MUNICIPALE

Changhai, le 17 Mars 1925.

« N<sup>o</sup>. 144/A

« Le Chef de la Garde  
« à Monsieur l'Ingénieur Municipal

« Lorsqu'il fut décidé, l'hiver dernier, de prolonger le petit bâtiment actuellement occupé par notre magasin d'habillement (face Ouest de Poste Central), la décision relative à l'engagement de 150 recrues annamites pour la Garde n'avait pas encore été prise.

« Les dépendances de ce nouveau bâtiment seront utilisées de la façon suivante :

« au rez-de-chaussée, le matériel roulant de la Compagnie des Volontaires ; au 1<sup>e</sup> étage le magasin d'armement.

« Le second étage devait servir à l'agrandissement du magasin d'habillement ; mais le magasin d'armement est à peine suffisant pour contenir notre matériel et il a fallu installer l'atelier de l'armurerie dans la partie réservée au magasin d'habillement.

« Pour compenser la place ainsi prise et aussi en raison des besoins nouveaux créés par l'augmentation d'effectif de 150 hommes, j'ai l'honneur de proposer qu'un étage soit construit sur le garage nouvellement érigé au fond du poste (face Nord) et attenant, dans sa partie Ouest, au magasin d'habillement en question, de façon à permettre l'agrandissement de celui-ci.

« Le coût de ces travaux serait, d'après les entretiens que nous avons eus avec Mr. Sarthou, du Service de l'Architecture, de Tls : 1.600 environ.

« Signé : E. FIORI. »

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 18 Mars 1925.

« Comme suite à la demande de Mr. le Chef de la Garde, nous avons l'honneur de vous demander un crédit de Tls : 1.600 pour la construction d'un étage sur garage destiné à l'agrandissement du magasin d'habillement.

« L'Ingénieur Municipal,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis de faire entreprendre les travaux ci-dessus, et sur proposition de Me du Pac de Marsoulies, de les confier, dans les limites des crédits demandés, à MM. Ledreux & Minutti, dont un des chantiers se trouve à proximité du Poste Central de Police.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire suivants, les plans étant conformes aux Règlements Municipaux en vigueur :—

1<sup>o</sup>—Rue du Weikwé.—L. C. 112, 11 maisons chinoises à étage ;

2<sup>o</sup>—Route Vallon.—B. C. 6882, 4 maisons semi-européennes, prévoir la pose de fosses-septiques ;

3<sup>o</sup>—Rue Mohière.—L. C. 4088B, 3 maisons avec magasin, prévoir la pose de fosses septiques ;

4<sup>o</sup>—Rue du Cimetière.—Lot C. 224, Bureau de Poste.

5<sup>o</sup>—Rue Kraetzer.—Lot 686, 2 maisons chinoises à étage, Lot Cadastral 694, 1 aile.

6<sup>o</sup>—Rue Formose.—Lot 52, 2 maisons chinoises à étage.

7°—*Rue du Marché*.—F. C. 1728, 1729, 25 maisons chinoises à étage, B. C. 1792, 3 maisons chinoises à étage;

8°—*Rues Fokien et Whampoo*.—Lot 68, 12 maisons chinoises à étage;

9°—*Avenue Pétain*.—Lot C. 13. 122, maison chinoise. Apporter quelques améliorations au style de la maison.

10°—*Rue Ratard*.—Lot Cadastral 3585, 9 maisons chinoises à étage; demander que les murs sur cour soient édifiés en maçonnerie.

*Rue Ratard*.—Lot Cadastral 3556, refuser l'autorisation de réparer les constructions sises sur ce lot, celles-ci étant frappées d'alignement, en exiger au besoin la démolition conformément au Titre IV des Règlements Municipaux.

*Rue Brenier de Montmorand, angle Rue de l'Observatoire* 4 garages.—Modifier la situation des garages en vue d'une répartition par groupe de 2 garages, chaque groupe étant affecté à une des 2 façades.

*Route des Sœurs*.—Lot Cadastral 5528, 11 maisons chinoises à étage, ne délivrer le permis qu'après la mise à l'alignement du chemin public desservant cette zone.

*Route Conty*.—Lot Cadastral 3047, 2 maisons chinoises sans étage. Exiger des modifications au style de la façade (portes, fenêtres, etc...).

*Route de Zikawei*.—F. C. 375, 6 maisons chinoises sans étage. Permis refusé, constructions trop rudimentaires.

*Route Frelupt*.—Lot Cadastral 9711, 5 maisons chinoises sans étage. Permis refusé, constructions trop rudimentaires.

*Route Delastre*.—Lot Cadastral 9844, 5 maisons chinoises sans étage. Permis refusé, constructions trop rudimentaires.

*Route de Zikawei*.—Lot Cadstral 5059A, 3 maisons chinoises sans étage. Route prévue dans ces parages, attendre avant délivrance du permis, décision du Conseil sur extension du réseau routier.

*Avenue Dubail*.—Lot Cadastral 4035, maison avec magasin, permis refusé: maison minuscule et sans esthétique.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

*Avenue Pétain*.—Le Conseil reporte à une Séance ultérieure la décision à prendre au sujet de l'utilisation des terrains municipaux de l'Avenue Pétain.

*Propriétés Municipales*.—Le Conseil autorise l'achat, aux conditions contenues dans le rapport N° 900 du 16 Mars 1925 du Service des Parcs, du lot cadastral 7648 d'une superficie de 0 m. 9. 2. 5., Route Frelupt intérieur.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière**.—La Situation financière au 20 Mars 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 30 Mars 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai

**Enlèvement des ordures ménagères.**—Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour l'enlèvement des ordures ménagères et boues de puisard.

Cinq soumissions ont été reçues.

Ce sont:—Kou Yong Kee.....	Tis.	945,00
Zeng Foh Kee.....	»	1.165,00
Yu Tsong Kee.....	»	1.215,00
Sou Pao Sai.....	»	1.380,00
Yoh Zeng Kee.....	»	1.475,00

Le Conseil désigne le Sieur Kou Yong Kee comme adjudicataire pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1925, et moyennant une rétribution mensuelle de Tis. 945.00.

**Secours privés d'incendie.**—Lecture est donnée du rapport du 30 Mars 1925 du Capitaine du "Torrent" sur les secours privés d'incendie dans les Etablissements publics.

En ce qui concerne le Cinéma de la Rue Petit, le Conseil décide d'accorder au propriétaire un délai de 8 jours pour se conformer aux prescriptions du Règlement sur les secours privés d'incendie. Passé ce délai le Cinéma sera fermé.

Pour l'Ecole et l'Eglise Américaines de l'Avenue Pétain, le Conseil prie Mr. Sheridan de bien vouloir exposer aux Comités intéressés la nécessité des secours privés et de leur demander de faire installer les moyens de secours préconisés par le Service Municipal d'Incendie.

Enfin pour l'Hôtel Plaza, Mr. Speelman veut bien se charger de voir le propriétaire et de lui demander l'adoption des installations prescrites.

A ce sujet, Mr. Chapeaux informe le Conseil que les prix demandés par la Compagnie pour la pose des branchements privés n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

En conséquence, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de demander à la Compagnie le barème des prix pour canalisations de secours privés, en vue d'examiner s'il y a lieu de procéder à une révision des tarifs.

Pour ce qui est de l'installation des secours privés d'incendie dans les immeubles à appartements, le Conseil demande au Capitaine du "Torrent" de voir lui-même les intéressés afin de leur démontrer la nécessité des moyens de secours en cas de sinistre.

**Circulation.**—Mr. Sheridan fait part au Conseil des doléances qu'il a reçues de nombreux résidents américains envoyant leurs enfants à l'Ecole de l'Avenue Pétain au sujet de l'excès de vitesse des automobiles sur cette voie.

La "Shanghai American Association" se faisant l'interprète de ses Membres à ce sujet, demande que des mesures sévères soient prises en vue de mettre fin aux graves dangers que courent les piétons et notamment les enfants par suite des excès de vitesse des conducteurs d'automobiles sur l'Avenue Pétain.

Le Président veut bien se charger de donner des instructions strictes à la Police pour la répression des contraventions aux prescriptions des Règlements sur la circulation, et le Conseil décide de rappeler que tout excès de vitesse est interdit sur la Concession Française.

**Situation financière.**—La situation financière au 26 Mars 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures

Signé: J. MEYRIER  
M. SPEELMAN  
A. CHAPEAUX  
A DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN

## Séance du Conseil du 6 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le six Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire No. 20 du 27 Mars 1925 portant nominations dans le Personnel Chinois de la Garde Municipale.

**Téléphones.**—1.—Le Conseil renvoie à une séance ultérieure l'examen du contrat de la Compagnie des Téléphones.

2. Lecture est donnée d'une lettre en date du 19 Mars de "The American Women's Club of Shanghai" se plaignant que le tarif appliqué pour le Club est excessif, comparativement avec l'usage que font les Membres du Téléphone du Club.

Le Conseil regrette de ne pouvoir intervenir à ce sujet auprès de la Compagnie des Téléphones, étant donné que les tarifs, récemment modifiés, ont été approuvés par les Conseils des deux Concessions.

**Circulation.**—Le Conseil prend connaissance du rapport établi par le Chef de la Garde à la suite de la plainte adressée par "The American Association of China" au sujet des excès de vitesse des automobiles sur l'Avenue Pétain.

**Hygiène publique.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March 27, 1925.

Ref: No 3403

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council,

Sir,

I have the honour to address you on the subject of the Bureau of Epidemiological Intelligence which has been established at Singapore under the aegis of the Health Section of the League of Nations, and to mention in this connexion that the Council has undertaken to telegraph to the Bureau, not later than Wednesday in each week, figures denoting the number of deaths in the Settlement from the most important Epidemic diseases reported during the previous week. It is suggested that a joint report in conjunction with the French Council would add to the value of such information, and I am directed to enquire whether your Council would be prepared to co-operate in this useful measure, also whether in that case, arrangements could be made for this information to be sent weekly by means of the wireless station in the French Concession.

It is understood, of course, that this Council would be responsible for its share of the cost of transmitting these reports.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

Signed: E. S. B. ROWE

Secretary.

Le Conseil est d'accord pour communiquer au S. M. C. les renseignements sanitaires concernant la Concession Française.

Toutefois, étant donné que l'état actuel de la Station de Koukaza ne permet pas de communiquer avec Singapore, il regrette de ne pouvoir assurer pour le moment la transmission des renseignements en question.

Néanmoins, il est prêt à participer aux frais de transmission par câble.

**Bicyclettes.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre ci-après :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, March 23, 1925.

Réf No. 3889

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

I have the honour to inform you that the Council has decided to issue licences for bicycles within the Settlement, subject to ratification by the Ratepayers at the Annual Meeting on April 15. This action is taken in agreement with the similar decision of the French Municipal Council, conveyed in your letter to me of July 2, 1924, acknowledgment of which was made on July 15.

The new licence is introduced for the purpose of traffic control and not as a source of revenue, and the fee has accordingly been fixed, subject to confirmation as above, at \$ 2 per annum. A copy of Municipal Notification N° 3337, containing the licence conditions, is enclosed for your information.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed : E. S. B. ROWE  
Secretary.

Le Secrétaire est chargé de communiquer au S. M. C. le texte du projet de règlement élaboré par le Chef de la Garde en faisant connaître que le Conseil estime que les licences délivrées par chaque Municipalité devraient être valables pour les 2 Concessions.

**Boy Scouts Association.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

BOY SCOUTS ASSOCIATION

Shanghai, April 2nd. 1915.

The Secretary,  
The French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir :—

On behalf of the executive Committee of the Shanghai Boy Scouts Association, I would acknowledge receipt of your communication of yesterday's date: wherein you have intimated to me, that your French Municipal Council have decided to place at the disposal of the Boy Scouts new Camp-Grounds, some 650 shrubs trees etc, free of cost.



I would take this opportunity of expressing on behalf of the Executive Committee and the Commissioner, as well as all the Scouts and Cubs themselves, our united sincere thanks to your Municipal Council for their such kind gift, and to intimate that the same has been most graciously accepted with the deepest appreciation, as much trees and shrubs, will go a very long way to build up and make the Camp-Grounds something to be proud of.

I would further wish to state that if at any time, at any of your official functions, you should desire the services of any members of the French School Troop, or of any Troop, the Executive Committee as well as the Boy-Scouts themselves, would only be too pleased to come forward most readily to give any assistance they possibly can, so as to express in some sort of useful manner, their thanks and appreciation for your Municipal Council's generous gift.

I beg to remain,

Dear Sir,

Yours very truly,

Signed: ERIC MOLLER

Member of Executive Committee.

**Etablissements publics.**—Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil décide d'accorder à Mr. Blumenthal l'autorisation d'ouvrir et d'exploiter un Café-Restaurant avec dancing, No. 18-20, Rue privée Chu Pao San, sous réserve que l'intéressé se conforme aux prescriptions du Règlement sur les Etablissements Publics et acquitte le montant des taxes prévues.

D'autre part, il devra établir dans son établissement les installations de protection contre les sinistres qui lui seront indiquées par le Service Municipal d'Incendie.

**Divers.**—Le Conseil prend connaissance d'une pétition en date du 19 Mars 1925 de la Chambre de Commerce Chinoise au sujet de la mise en circulation de nombreuses pièces de 20 cents dépréciées, ce qui cause les plus grands préjudices au petit commerce, détaillants et ambulants.

Le Chef de la Garde, consulté à ce sujet, fait connaître que ces pièces dépréciées sont frappées par le Gouvernement du Kwangtung, et qu'en l'état actuel de la législation, tant municipale que locale, rien n'autorise la Police à exercer des poursuites contre les détenteurs de cette monnaie.

Dans ces conditions, le Conseil regrette de ne pouvoir intervenir, suivant la demande de la Chambre de Commerce Chinoise, pour arriver à la suppression des pièces dépréciées

**Asile-Ecole russe.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

INTERNATIONAL ADVISORY COMMITTEE

Shanghai, March 26th, 1925.

The President,  
French Municipal Council,

Sir,

HOME AND SCHOOL FOR DESTITUTE RUSSIAN CHILDREN, AVENUE JOFFRE

I have the honour to place before you an application for a Municipal grant towards the support of the above School which is under the management of the Russian Confraternity and also that of an International Supervisory Committee.

The School, which was established in 1924, is situated at 23, Linda Terrace, 583, Avenue Joffre and is supported almost entirely by voluntary contributions.

There are at present 42 Children living in the School as boarders and in addition 14 children attend as day scholars making a total of 56 of which 35 are boys and 21 girls.

All the children are very poor and many are orphans and entirely homeless and destitute. Several of them have been rescued from a life of vagrancy on the streets of Shanghai.

The School and Home is conducted on the most rigid lines of economy and even hardship, and the present premises are too small for the number of pupils who desire admittance.

I enclose herewith a statement showing the present approximate monthly expenditure and income, exclusive of special donations. It will be noticed that an allowance of \$ 3.00 per month per child for food is all that is available at present apart from occasional gifts of food and this is entirely insufficient.

It is thought that if the Council could see its way to provide a grant towards the rent, rates and taxes, not exceeding a maximum of \$ 150.00 a month, that the upkeep of the School could be provided out of voluntary charitable subscriptions and donations.

It would be disastrous if those poor Russian children should again be thrown on the streets of Shanghai in a destitute condition and I am placing this application before you in the hope that the Council will be able to see its way to give same their favourable consideration.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. SAMSON,  
Chairman.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies souligne l'effort méritoire du Comité qui a créé cet asile en faveur des enfants russes orphelins ou malheureux, dans le but de les retirer de la rue où ils se livraient à la mendicité.

Il ajoute qu'il est du devoir du Conseil de venir dans ce cas en aide à une initiative privée des plus louables, et qui rend les plus grands services à l'intérêt général.

Le Conseil, partageant la manière de voir de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, décide de dégrever cet établissement des taxes locatives, et de lui verser, pour l'exercice en cours, une subvention mensuelle de \$ 50.

Toutefois, sur proposition du Président, le Conseil devra pouvoir se rendre compte du fonctionnement de cet Asile et à cet effet il sera notifié au Comité Directeur que l'Administration Municipale chargera un de ses Agents d'y effectuer des visites.

Mr. Fauraz, Secrétaire-Adjoint, est désigné à cet effet. Un rapport sur la marche de l'établissement sera ultérieurement adressé au Conseil.

**Route Kaufmann.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

ASIA REALTY COMPANY

Shanghai, 2nd April 1925.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Gentlemen,

Routes Kaufmann and Dufour

Our last communication on the subject of the construction of Route Kaufmann was your letter of March 6th, 1925.

We beg to accept herewith the proposals set forth in this letter of March 6th and would be pleased to have you proceed at once with the work.

Very truly yours,  
ASIA REALTY COMPANY,  
Signed: J. S. POTTER

Le Conseil autorise en conséquence l'ouverture des crédits nécessaires pour la mise en 1/2 viabilité de la Route Kaufmann (partie Ouest de la chaussée).

Les travaux pourront commencer dès que possible.

**Comité des Travaux**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 2 Avril 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 2 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le deux Avril, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Carrefour Bourgeat—Cardinal Mercier.**—Le Comité charge l'Ingénieur Municipal d'établir un projet d'élargissement des pans coupés situés au carrefour des Rues Bourgeat et Cardinal Mercier, en vue de faciliter le trafic à cet endroit.

Ce projet sera soumis à l'approbation du Conseil pour être rendu exécutoire.

**C. F. T. E. E.**—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E.

Changhai, le 13 Mars 1925.

« N° M-510/RM

« RÉPARATION DE LA GALERIE

« D'EAU FILTRÉE

« Monsieur le Secrétaire

« du Conseil d'Administration Municipale

« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Par notre lettre du 20 Mai 1924, nous vous avons signalé les importantes avaries de l'aqueduc des « eaux filtrées de Tonkadou, qui motivait la pose de la nouvelle conduite de 0m. 800 complétant cet « aqueduc. Cette conduite est actuellement posée, et permettrait d'entreprendre la réparation, par « tronçons successifs, de l'ancien aqueduc, situé sur le côté Ouest des filtres.

« Nous serions très désireux de procéder avec votre service à une visite préliminaire de l'ouvrage, « en vue de déterminer dans quelles conditions il pourra être procédé à sa réparation. Il serait préfé- « rable d'effectuer cette visite au cours d'un après-midi, alors que le niveau de l'eau dans l'aqueduc est « aussi bas que possible.

« Veuillez agréer, etc ..

« Le Directeur,

« Signé: MONSERAN. »

Lecture est ensuite donnée du rapport ci-dessous :

« **SERVICE DES TRAVAUX**

« Il s'agit du tronçon du collecteur général des eaux filtrées qui a été construit en son temps par la « Municipalité. Ce tronçon a été isolé, et à la visite on constate un grand nombre de fuites dont quel- « ques-unes très importantes.

« Ces fuites ont le désavantage de mélanger à l'eau filtrée de l'eau arrivant des dégrossisseurs.

« Il est important qu'elles soient bouchées le plus rapidement possible de façon à ce que les filtres correspondants ne soient pas immobilisés au début des chaleurs.

« Nous croyons impossible que la Compagnie puisse fournir une estimation quelconque des travaux. « Ce n'est en effet qu'en cours d'exécution que l'importance réelle des fuites sera constatée.

« Nous proposerions donc, qu'à titre exceptionnel, la Compagnie soit autorisée à entreprendre les travaux sans produire à l'avance de devis estimatif. Par contre, elle aurait à nous faire parvenir, au cours des travaux et chaque semaine, si possible, l'état des dépenses effectuées en main d'œuvre et en matériaux.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON »

Le Comité est d'avis d'adopter les suggestions de l'Ingénieur Municipal.

**Service d'Incendie.**—Communication est donnée d'un rapport du Service d'Incendie par lequel le Capitaine du Torrent demande au Conseil Municipal de vouloir bien autoriser la construction d'une bâtisse d'instruction dans la cour du Poste Joffre.

La bâtisse qui aurait 15 mètres de hauteur serait en béton armé, afin d'éviter les inconvénients que présenterait une construction en bois exposée à toutes les intempéries. Le coût serait de Tls. 1.800.

Le Comité suggère au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires, pour permettre la construction de cette bâtisse dont l'utilité paraît démontrée.

**Scierie Avenue Dubail.**—Le Comité est d'avis d'autoriser l'"Aikosha Dairy" à établir une scierie dans sa propriété de l'Avenue Dubail, l'installation étant de peu d'importance et cette Compagnie s'engageant par ailleurs à déménager à la première réquisition du Conseil.

**Rue Bourgeat.**—Communication est donnée de la lettre suivante:—

« O. M. GREEN

Shanghai, March 10th, 1925.

« To the Secretary

« of the French Municipal Council.

« Dear Sir,

« In view of the Council's intention to extend the Rue Bourgeat across Avenue du Roi Albert and « through the private road that runs along the north side of the terrace of houses in which we live « (N°. 50,64) across the fields to the Rue Amiral Courbet, we write to make a very earnest request that « the Council would grant us a strip along the north side of our terrace, so as to set out the fence say « four feet from the wall of the houses.

« If this is not done, our kitchen windows will be opening directly on the road, dust and refuse « cannot fail to enter and sickness may result.

« We believe that the proposed strip could be granted without serious detriment to the intended « road, while the convenience to our houses resulting from it would be incalculable.

« Trusting that the Council may be able to grant this request.

We remain, Sir,

« Yours obediently,

« Signed: O. M. GREEN & M. BENJAMIN. »

Le Comité estime qu'il est impossible de pouvoir donner satisfaction à MM. Green & Benjamin, qui ne sont que locataires, alors que les propriétaires, MM. Moorhead & Halse, ont déjà accepté le principe de l'expropriation à réaliser sur cette propriété en vue de l'ouverture de la Route Bourgeat

**Route Pottier.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-dessous :

« ELLIS & HAYS

Shanghai, 18th March 1925.

« To the Secretary,  
« French Municipal Council

« Dear Sir,

« *Re: 19, Route Pottier.*

« Mr. Aldrich Barton of 19, Route Pottier, which is also known as F. C. Lot N° 1316, has instructed us to take up on his behalf the question of the surrender of a portion of the lot for road widening purposes which will involve removing the house.

« We understand that the area required for surrender is Mow: 0.2.7.0., for which the Council offer Tls: 1.188. The removal of the house is necessarily involved, and for this our client is prepared to accept Tls: 10.000. He is not prepared to make any agreement as to the surrender of the ground unless the question of the house is settled, and we are accordingly instructed to ask whether the Council will agree to pay this figure of Tls: 10.000.

« If it will shorten matters the writer is quite prepared to come and discuss the matter with whomever is concerned in the French Municipal Council.

« Yours faithfully,

« *Signed:* ELLIS & HAYS. »

Comme suite aux décisions du Conseil en date des 22 Mai et 29 Décembre 1924, les propositions suivantes avaient été faites à Mr. Barton :

Paiement par l'Administration Municipale d'une indemnité de.....	Tls: 4.600
Pour la démolition et la reconstruction en dehors de la route, et d'une indemnité de loyer pendant la durée des travaux.....	» 900
	Total Taëls : 5.500

Paiement de l'indemnité d'expropriation au taux de la nouvelle évaluation foncière plus 10 % pour expropriation forcée.

Après discussion, le Comité est d'avis :

1°—de maintenir dans leur intégralité les propositions précédentes du Conseil.

2°—d'accorder un délai de 6 mois à M. Barton pour mettre sa maison à l'alignement. Passé ce délai, l'Administration Municipale retirerait ses offres et procéderait à l'expropriation de la propriété de M. Barton pour la partie non construite.

**Assainissement.**—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 31 Mars 1925.

« N° 149/DB/A

« *Comblement de mares avec ordures ménagères*

« J'ai l'honneur de vous informer que nous procédons au comblement des mares suivantes :—

« Route de Siéyès, Ouest de la Route Père Robert;

« Avenue Joffre, Est de la propriété F. I. C., Sud Route de Grouchy.

« Le premier chantier ne pourra pas être terminé avant le commencement des chaleurs; il sera interrompu et achevé à l'automne prochain.

« Le deuxième chantier sera terminé vers le 15 Avril.

« Nous pouvons, dès maintenant, interrompre le premier chantier et entreprendre un des deux chantiers demandés par le Comité des Travaux:—

« Route Tenant de la Tour, Sud Route de Siéyès;

« Avenue du Roi Albert, au Sud des propriétés municipales du Stand;

« mais ces deux chantiers sont très importants et ne pourront être terminés à cette saison, car nous ne disposons plus que de 15 jours pour continuer le comblement des mares.

« Dans ces conditions, nous vous demanderons de bien vouloir soumettre cette question au Comité des Travaux. Le Comité décidera l'opportunité d'entreprendre un nouveau chantier. De toute façon, les 2 mares ci-dessus mentionnées sont inscrites en tête de liste au programme des travaux à exécuter l'automne prochain.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis d'entreprendre maintenant le chantier de la Route Tenant de la Tour.  
Les autres propositions de l'Ingénieur sont adoptées.

**Permis de construire.**—*Avenue du Roi Albert, 209.*—Le Comité propose d'autoriser, à titre exceptionnel, Mr. Elmore à élever un garage en bois sur route privée, cette construction se trouvant suffisamment éloignée de toute habitation.

Toutefois le permis sera provisoire, c'est-à-dire renouvelable tous les ans et assujéti au paiement de la taxe annuelle de Tls. 12,00.

*Route de Zikawei intérieur—Lot Cad. 9930.*—Par décision du Conseil du 26 Mars 1925, l'autorisation de construire 6 maisons par trop rudimentaires avait été refusée au Sieur Wai Ou, propriétaire du Lot Cadastral 9930, sur lequel est située une fabrique de sauce.

Ce propriétaire ayant fait connaître qu'il ne s'agit pas de maisons destinées à être habitées, mais d'un entrepôt nécessaire à son industrie, le Comité est d'avis d'accorder l'autorisation demandée.

Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

*Rue Amiral Courbet, F. C. 824.*—3 garages sur route privée.

*Routes Conty et du Marché, Lot Cad. 2595.*—8 maisons chinoises à étage.

*Rue Wagner, Lot 553.*—2 maisons chinoises.

*Route de Zikawei, Lot Cad. 5047.*—10 maisons chinoises à étage. Il y aurait lieu de s'assurer si les constructions ne se trouvent pas sur le parcours d'une route projetée.

*Route Père Robert, Lot Cad. 6542.*—1 maison semi-européenne. Prévoir un élargissement à 3 mètres du chemin public desservant cette propriété.

*Rues Lafayette et Chapsal.*—Une église.

*Rue du Cimetière intérieur.*—Une dépendance.

*Rues Lafayette et Galle, F. C. 1016.*—24 maisons chinoises à étage.

*Rue Amiral Bayle, F. C. 992.*—73 maisons chinoises à étage.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après :

#### « COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 20 Mars 1925, à 2 heures de l'après-midi.

« *Hong-Chong, atelier de réparations de voitures automobiles, 101-107 Rue Porte de l'Ouest.*—Les locaux ont été aménagés conformément aux règlements Municipaux, il suffit que l'intéressé prenne les précautions habituelles (soit se munir de deux extincteurs chimiques, petit modèle, et d'une petite provision de sable fin) pour que la licence d'exploitation puisse être accordée.»

Le Comité ne voit pas d'inconvénient à accorder la licence sollicitée par l'Atelier de réparations Hong Chong, aux conditions des Règlements Municipaux.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN  
F. SCHWYZER

Les propositions du Comité sont adoptées.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS*.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 1<sup>er</sup> Avril 1925.

N<sup>o</sup> M-529/Mn

TARIFS DE TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 24 Octobre 1924, le Conseil a bien voulu nous donner son accord sur la mise en application d'un nouveau tarif de tramways, rendu nécessaire par la dépréciation du copper-cent.

Cette dépréciation ayant depuis lors continué, avec une vitesse considérablement plus grande que jamais auparavant, ainsi que le montre le graphique ci-joint, nous nous sommes vus dans l'obligation d'établir un nouveau tarif en vue de compenser les pertes très lourdes qui résultaient pour nous de cette situation monétaire. Ce tarif, que nous joignons à la présente lettre en même temps que, à titre de comparaison, le tarif actuel, a d'ailleurs été calculé aussi bas que possible, et reste encore, compte tenu de l'augmentation de la perte au change, inférieur à celui qui avait reçu l'agrément du Conseil au mois de Décembre 1923.

Nous avons l'honneur de demander au Conseil de vouloir bien nous donner son accord sur la mise en application dudit tarif, et nous serions particulièrement heureux qu'une décision intervienne à ce sujet à une date aussi prochaine que possible, afin de réduire au minimum le préjudice qui nous est causé de ce chef.

Il est bien entendu, par ailleurs, que cette modification serait, préalablement à sa mise en vigueur, portée comme d'usage à la connaissance du public par la voie de la presse et par l'affichage des nouveaux barèmes dans toutes les voitures.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

Après discussion, le Conseil demande à la Compagnie de retarder la mise en vigueur des nouveaux tarifs proposés, et d'étudier la possibilité de l'adoption de jetons.

**Départ de Mr. Schwyzer.**—Mr. Schwyzer informe le Président et ses Collègues qu'il rentre en Europe pour affaires, et que de ce fait il ne pourra, à son grand regret, participer aux travaux du Conseil pendant quelques mois.

Comptant être de retour à Changhai vers Septembre prochain, ce sera avec plaisir qu'il reprendra sa place dans l'Assemblée Municipale.

Le Président fait part à Mr. Schwyzer des regrets qu'éprouve le Conseil à le voir partir. Du moins son absence ne sera pas de longue durée, et Mr. Schwyzer revenant dans quelques mois, pourra continuer au Conseil une collaboration si appréciée de tous les Membres.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies s'associe aux paroles du Président et assure Mr. Schwyzer de la haute estime dans laquelle le tiennent ses Collègues.

**Situation financière.**—La situation financière au 31 Mars 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé: J. MEYRIER  
M. SPEELMAN  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN

## Séance du Conseil du 16 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Personnel.**—*Secrétariat.*—Le Conseil enregistre la démission de Mr. Numa, Percepteur, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925.

La liquidation du compte de Mr. Numa à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des Statuts.

*Service du Sémaphore.*—Par application de l'Art. 24 du Règlement Administratif, Mr. Chanudet, Commis du Sémaphore, assurera par intérim les fonctions de Chef du Bureau du Sémaphore, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925, pendant l'absence en congé de Mr. Baron.

**Garde Municipale.**—Le Conseil prend connaissance du rapport N<sup>o</sup>. 18 du 7 Avril 1925 du Chef de la Garde faisant connaître les circonstances dans lesquelles le détective Vai Tse Ziang fut tué à Chapei par une bande de brigands le 1<sup>er</sup> Avril, étant en service commandé.

Cet Agent victime du devoir laisse une veuve et deux enfants sans ressources, et le Chef de la Garde demande d'allouer à cette famille un secours de \$ 1.000.

Le Conseil prenant en considération les suites tragiques de l'affaire de police du 1<sup>er</sup> Avril relatée par le Chef de la Garde, décide d'accorder à la famille du détective Vai Tse Ziang une allocation de \$ 1 000.

**Autobus.**—Par lettre du 26 Mars, la "China General Omnibus Co" fait connaître qu'elle projette la mise en circulation d'autobus avec impériale, et demande en raison des dimensions du véhicule que les arbres des rues et avenues soient élagués à la hauteur de 18 pieds.

Le Chef du Service des Parcs ayant fait connaître que l'élagage à cette hauteur est impossible, le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à la demande de la "China General Omnibus Co".

**Cercle Sportif Français.**—Sous couvert d'une lettre en date du 6 Avril, le Comité de direction du Cercle Sportif Français transmet au Conseil un inventaire des appareils sanitaires, de chauffage, lustrerie, ventilation du Cercle Sportif. La totalité des appareils, à l'exception des radiateurs, serait à réutiliser au nouveau Cercle Sportif.

Le Conseil estime que les appareils nécessaires à l'installation des bureaux de la Municipalité lors du transfert des Services au Cercle, doivent être maintenus en place.

En vue de déterminer exactement le nombre et la nature des appareils ainsi nécessaires, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de dresser un projet d'aménagement avec devis estimatif du Cercle Sportif en Municipalité, en prévoyant les installations indispensables aux divers locaux.

**Parc de Koukaza.**—Le Secrétaire informe le Conseil que conformément à la décision du 2 Mars, un avis a paru dans l'Echo de Chine pour l'affermage de la vente des rafraichissements au Parc de Koukaza pendant l'été 1925.

Deux demandes seulement sont parvenues : l'une émanant de la "Pure Food Products Co", l'autre de Mr. Chouhlantzeff.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'autoriser les deux demandeurs à vendre des rafraichissements dans le Parc de Koukaza.

Le Chef du Service des Parcs attribuera à chacun d'eux un emplacement dans le Parc pour l'installation du comptoir de vente.

Le barème des prix devra être adressé au Service du Secrétariat par les intéressés, qui devront d'autre part acquitter la taxe prévue et se munir de la patente nécessaire auprès du Service Sanitaire.

**Compagnie Chinoise de Volontaires.**—Le Conseil examine l'uniforme type présenté par le Chef de la Garde pour l'habillement de la Compagnie Chinoise de Volontaires, et décide de l'adopter.

En ce qui concerne la confection des uniformes nécessaires à cette Unité, le Conseil est d'avis de la confier à la Garde Municipale qui dispose d'une main d'œuvre bon marche.

Les uniformes seront en conséquence faits à l'atelier des tailleurs de la Police. Le drap nécessaire sera prélevé sur le stock de drap existant à la Garde, et remplacé par une commande de drap à faire en France.



**Service des Travaux.**—*Fourniture de 5 camions pour transport du béton d'asphalte.*—Le Secrétaire informe le Conseil que 4 camions "Renault" sur 5 commandés ont été livrés le 6 Avril 1925 par la Maison Racine, adjudicataire.

Les 4 camions reçus seront réceptionnés par le Comité des Travaux.

**Route Lafayette.**—Par rapport du 8 Avril, le Chef de la Garde transmet au Conseil les résultats du recensement des véhicules empruntant la Route Lafayette.

Les chiffres relevés dénotent une circulation très intense quels que soient le jour et l'heure.

Le Conseil décide en conséquence d'établir une viabilité complète de la chaussée dans le tronçon de la Route Lafayette compris entre les Routes Père Robert et Pichon.

**Avenue Pétain.**—Comme suite à une demande de la Mission du Kiangnan, le Conseil décide de surseoir jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin aux travaux d'ouverture de l'Avenue Pétain.

Ce délai est toutefois irrévocable, les maisons frappées d'alignement devant être démolies avant cette date.

**Route Cardinal Mercier.**—Le Président expose au Conseil que la courbe que fait la Route Cardinal Mercier entre l'Avenue Joffre et la Rue Bourgeat rend très inesthétique la perspective de cette voie au voisinage du nouveau Cercle.

Il suggère qu'un redressement par emprise sur le côté Est soit effectué de façon à obtenir une chaussée rectiligne.

Le Conseil approuve la suggestion de son Président, et charge l'Ingénieur Municipal de préparer un plan rectificatif de la portion de la Route Cardinal Mercier située entre Avenue Joffre et Rue Bourgeat.

Les propriétés sises à l'Est de la portion de voie indiquée ci-dessus se trouvent en conséquence frappées d'alignement.

**Propriétés Municipales.**—En vue de favoriser la mise en valeur de l'extra-Concession, et notamment la partie située aux alentours de l'Avenue Pétain, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies suggère que la Municipalité aménage une partie de ses propriétés de l'Avenue Pétain en jardin public.

Dans son esprit, cet aménagement ne devrait comporter que peu de frais; les terrains municipaux des alentours seraient lotis et mis en vente à des conditions à déterminer.

MM. Chapeaux et Speelman appuient la suggestion de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

Le Conseil charge en conséquence l'Ingénieur Municipal d'indiquer sur un plan des propriétés municipales de l'Avenue Pétain, la partie qui pourrait être réservée pour un jardin, et celle où des lotissements pourraient se faire. Le réseau routier y sera prévu, et il sera en outre tenu compte de l'éventualité de la transformation du jardin envisagé en parcelles pour mise en valeur.

Le Comité des Travaux étudiera cette question au cours de sa prochaine Séance en vue de faire des propositions au Conseil pour décision définitive à prendre.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS.*—Lecture est donnée de la lettre N<sup>o</sup> 545 du 11 Avril 1925 de la Compagnie.

Après échange de vues,

Le Conseil, estimant bien fondées les remarques et explications fournies par la Compagnie, autorise la mise en application des nouveaux tarifs soumis par lettre N<sup>o</sup> 529 du 1<sup>er</sup> Avril 1925.

Il est entendu, toutefois, que la Compagnie recherchera une solution permettant d'éviter de trop fréquents remaniements des tarifs.

**Situation financière.**—La situation financière au 15 Avril 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 21 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt et un Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service des Travaux.**—*Matériel.*—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal suivant:—

### « PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

« Le Comité des Travaux s'est réuni le Vendredi 17 Mars 1925, à midi, en vue de réceptionner 4 camions automobiles de 2 tonnes à benne basculante, marque Renault.

« Les divers essais effectués ayant été satisfaisants aussi bien en ce qui concerne le fonctionnement même des engins que pour l'usage auquel ils sont destinés, le Comité autorise le paiement ainsi que la mise en service de ces auto-camions. »

*Signé:* A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

En ce qui concerne le 5<sup>e</sup> camion, la Maison Racine a fait connaître par lettre du 16 Avril que ce véhicule a été livré par les Usines Renault fin Février, et qu'elle sera en mesure sous peu de jours, de fixer le Conseil sur la date d'arrivée à Changhai.

**Taxes Locatives.**—Suivant lettre du 9 Avril, l'Ecole Chinoise "Tong Van" 146, Route Père Robert, demande à être dégrevée des taxes locatives.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la requête de cet établissement scolaire.

**Droits de quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1<sup>er</sup> Trimestre 1925, s'élève à Tls. 36.681,45, en augmentation de Tls. 1.877,80 par rapport au trimestre précédent, et en diminution de Tls. 5.257,86 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1924.

**Asile-Ecole russe.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:—

Shanghai, April 14th, 1925.

The Secretary,  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Sir,

Refugee Russian School, Avenue Joffre.

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of the 9th instant.

My Committee desires to thank the Council for the kind grant of Mex. \$ 50.00 monthly and free taxes as from the 1<sup>st</sup> of April, which will be of great assistance towards the support of the school.

I have pleasure in accepting the condition that the accounts and working of the school shall at all times be open to supervision of the Council through a Municipal Officer who will be instructed to make visits from time to time.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. SAMSON,

Chairman of Supervisory Committee.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 17 Avril, le Capitaine Commandant le "Torrent", informe le Conseil qu'un concours de pompiers indigènes aura lieu le 2 Mai prochain, et il demande que les exercices puissent se faire au Parc de Koukaza, sur la chaussée de la Route Voyron traversant le Parc. Toutes précautions seront prises pour éviter des accidents aux promeneurs, des cordes devant fermer l'enceinte réservée aux manœuvres.

Diverses autorités locales indigènes seraient invitées au concours, et des cartes d'invitation leur seraient adressées.

Le Conseil donne son approbation à ces propositions.

**Situation financière.**—La situation financière au 21 Avril 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé:* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 27 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt sept Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Personnel.**—*Service des Travaux.*—Par application de l'Art. 24 du Règlement Administratif. Mr. Froquais, Surveillant des Ateliers, assurera par intérim les fonctions de Chef des Ateliers, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1925 pendant l'absence en congé de Mr. Camu.

*Ecole Franco-Chinoise.*—Le Directeur fait connaître que Mr. Marguet, Sergent de la Garde, venant d'être nommé Instructeur du Personnel, ne pourra plus assurer en raison de ses nouvelles fonctions les cours de gymnastique à l'Ecole Franco-Chinoise.

Mr. Brunetti, Gardien de jardin, pourrait le remplacer et à ce sujet le Chef du Service des Parcs a donné un avis favorable sous réserve que le service de Mr. Brunetti ne serait pas entravé.

Le Conseil décide de confier à M. Brunetti les fonctions de Moniteur de gymnastique à l'Ecole Franco-Chinoise, dans des conditions à fixer entre le Directeur de l'Ecole et le Chef du Service des Parcs, et moyennant la rétribution inscrite au Budget.

**Etablissements publics.**—1.—Suivant avis du Service de la Police, le Conseil regrette de ne pouvoir autoriser Mr. Yakobi à laisser ouvert toute la nuit le restaurant Baltik qu'il exploite au N° 526, Avenue Joffre.

2.—Suivant avis favorable du Service de la Police, le Conseil accorde à la Corporation des Marchands de gibier l'autorisation d'ouvrir un Cercle Indigène au N° 17, Cité Lan Fan Lee, Rue du Weikwé.

Les intéressés devront se conformer aux prescriptions du Règlement sur les Cercles Indigènes.

**Autobus.**—*Véhicules à impériale—Elagage.*—Par rapport du 25 Avril, le Chef du Service des Parcs fait connaître qu'il pourrait procéder à l'élagage de quelques arbres de l'Avenue Foch pour permettre le passage des omnibus à impériale, mais encore faudrait-il que ces véhicules ne s'approchent jamais à plus de 2 m. du trottoir.

Afin de se faire une idée exacte de la situation, le Conseil décide de parcourir l'Avenue Foch sur un omnibus à impériale, accompagné de l'Ingénieur Municipal, du Chef du Service des Parcs, et du Chef du Service du Trafic.

Le Secrétaire est chargé de faire les arrangements nécessaires pour cette visite avec la Compagnie des Autobus.

**Rickshaws privés.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, April 18, 1925.

N° 1484

The Secretary  
French Municipal Council,

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of March 31, on the subject of the control of private ricschas, and note the decision of the French Municipal Council that any puller of a private ricscha who utilizes the vehicle for the conveyance of the public, will be liable to a penalty equal to the amount of licence fees for a public ricscha for three months, and that the licence of his vehicle will be confiscated.

In regard to your further statement that the French Municipal Council contemplates raising the fees for private ricschas, accompanied by a request for an expression of the Council's views thereon, I am directed to observe that, while the Council is not averse to a corresponding increase in fees in

the International Settlement, such change can only be effected by an amendment to the schedule of licence fees, to be submitted to the Ratepayers at the Annual Meeting in April next year.

You will recollect that in 1922 the Council raised the fee for private rickshas from \$ 4 to \$ 6 per quarter, and invited the French Municipal Council to adopt the higher rate, and that, as a result of subsequent negotiations, a compromise was reached by which a uniform fee of \$ 5 was imposed for both Settlements.

I have the honour to be, etc...

Signed: J. M. Mc KEE,  
Deputy Secretary.

Le Conseil décide d'étudier, au moment de la discussion du budget de l'exercice prochain, s'il y a lieu d'augmenter la licence des rickshaws privés.

**Hygiène publique.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, April 23, 1925.

P. Legendre, Esq.,  
Secretary,

Sir,

I have the honour to acknowledge the receipt of your letter of April 15, on the subject of the weekly telegraphic transmission to the Bureau of Epidemiological Intelligence at Singapore, of health statistics of the French and International Settlements, wherefrom the Council notes with pleasure the promise of your valued co-operation, and that your Council is prepared to share the expenses of such telegraphic transmission.

With regard to your statement that the wireless station in the French Concession is not in direct communication with Singapore, I have the honour to enquire whether the services of this station could be utilised in transmitting the messages to Saïgon, whence they might be relayed to Singapore. (see Conference Minutes, Annex III, p. 35). Failing this arrangement, this Council can arrange for despatch of the messages, rendering a quarterly account to the French Council for their share in the costs of transmission.

It is proposed to despatch the first Weekly Health Report on April 29, and for this purpose I shall be obliged if you will, not later than the morning of April 28, kindly furnish the Commissioner of Public Health with figures of the estimated foreign and Chinese population of your Concession, together with such information on public health as it is desired to transmit to Singapore. Thereafter, in order to comply with the Bureau's requirement that the Reports be despatched not later than Wednesday morning in each week, I shall be obliged if you will forward your data, direct to the Commissioner of Public Health, not later than Tuesday mornings. For the purpose of these Reports will you please note that the Week terminates on Saturday midnight.

I send you herewith, for your information, a copy of the minutes of the Singapore Conference relating to the establishment of the Epidemiological Bureau, and desire to draw your particular attention to pp. 19 and 35 thereof.

I have the honour to be, etc.

Signed: E. S. B. ROWE, Secretary.

Le Conseil regrette de ne pouvoir assurer pour le moment la transmission des renseignements sanitaires au Bureau of Epidemiological Intelligence par la Station de T. S. F., cette Station ne pouvant communiquer avec Singapore.

Le Conseil reste disposé à participer aux frais d'expédition par câble à Singapore des renseignements sanitaires de la ville, le Service Sanitaire de la Concession Française fournissant chaque Mercredi pour la semaine écoulée les statistiques concernant la Concession.

**C. F. T. E. E.**—*TRAMWAYS*.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 22 Avril 1925.

N° M-558/Mn

TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre 144/CFT en date du 20 courant par laquelle vous voulez bien me faire savoir que le Conseil a approuvé la mise en vigueur du nouveau tarif de Tramways que je lui avais soumis par lettre N° 529 du 1<sup>er</sup> courant.

Ce nouveau tarif a été affiché dans toutes nos voitures et annoncé dans la presse locale (journaux français, anglais et chinois) dès le 21 au matin, et sera mis en vigueur à dater du 24 courant.

En remerciant à nouveau le Conseil et vous-même, Monsieur le Président, de la diligence apportée à l'examen de cette question, je vous prie d'agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**Rockefeller Foundation.**—Par lettre du 23 Avril, "The Far Eastern Contest Committee" fait connaître qu'il désire organiser des concerts sur le terrain de sports de la Rue Amiral Bayle, et il demande si le Conseil serait en mesure de fournir l'orchestre nécessaire.

Le Conseil n'a aucune objection à formuler au sujet des concerts projetés, et bien qu'il ne lui soit pas possible de répondre à la demande du Comité, il charge le Secrétaire de lui indiquer les associations musicales auxquelles il pourrait s'adresser pour l'organisation des concerts.

**Hôpital Général.**—Le Secrétaire fait connaître que le Dr. Fresson accepte de faire partie de la Commission d'examen des diplômes médicaux des docteurs sollicitant l'autorisation de pratiquer à l'Hôpital Général.

**Rue Cardinal Mercier.**—Par rapport du 24 Avril 1925, L'Ingénieur Municipal transmet au Conseil une demande de permis de construire sur le lot cadastral 6041 formulée par Mr. Veyseyre.

Ce lot étant frappé d'alignement par suite du redressement de la Rue Cardinal Mercier, l'autorisation de construire ne peut être accordée

**Emprunt Municipal 1911.**—Le Conseil fixe au 13 Mai la date du tirage des obligations de l'Emprunt Municipal 1911.

**Route Pottier.**—Le Secrétaire fait connaître que l'Asia Realty serait désireuse de savoir si l'indemnité de Tls. 900 fixée par le Conseil comme représentant la perte de loyer pendant la durée des travaux de démolition et de reconstruction de la maison de Mr. Barton, serait maintenue dans le cas où la maison serait simplement démolie et non réédifiée à l'alignement.

Le Conseil est d'accord pour verser à Mr. Barton une indemnité globale de Tls. 3.500 pour le déplacement de sa maison, qu'elle soit ou non reconstruite.

**Rue Bourgeat.**—Par lettre du 20 Mars, Mr. Rayner, propriétaire du F. C. lot 116, Rues Bourgeat et des Sœurs, fait connaître qu'il a vendu les B. C. lots 5952, 5910 et partie 5695 contigus à sa propriété, et qu'il désire édifier un mur de clôture côté Est. Ce mur traverserait le tracé de la Rue Bourgeat et Mr. Rayner demande que l'Administration Municipale ne procède pas à l'ouverture de cette voie jusqu'au moment où il vendrait sa propriété.

A ce sujet, le Secrétaire fait connaître que par décision du 3 Mars 1924, le Conseil, sur demande de Mr. Rayner et considérant que l'ouverture de la Rue Bourgeat entre Rue Pétiot et Route des Sœurs ne s'imposait pas, avait décidé de laisser provisoirement les choses en l'état, la propriété de Mr. Rayner restant frappée de servitude.

Après échange de vues,

Le Conseil accorde l'autorisation de construire le mur demandé par Mr. Rayner, sous la double réserve ci-après :

1<sup>o</sup>—Au moment de l'ouverture de la Rue Bourgeat, l'Administration Municipale pourra sur simple préavis d'un mois mettre le propriétaire en demeure de démolir le mur, sans aucune indemnité de la part de l'Administration Municipale.

2<sup>o</sup>—Cette clause, qui constitue une servitude frappant la propriété de Mr. Rayner, devra être insérée dans l'acte de cession du lot F. C. 116, dans le cas où Mr. Rayner vendrait sa propriété.

D'autre part, le Conseil précisant sa décision du 3 Mars 1924, décide qu'il ne sera pas procédé à l'ouverture de la portion de la Rue Bourgeat au travers de la propriété de M. Rayner aussi longtemps que ce dernier restera propriétaire et occupera personnellement la dite propriété constituée actuellement par le F. C. lot 116, l'Administration Municipale conditionnant cette mesure par l'acceptation que devra prendre Mr. Rayner de mettre sa propriété à l'alignement sur la Route des Sœurs à la fin de l'année en cours.

Le déplacement des arbres et de la clôture sera effectué par les soins des Services Municipaux à l'automne prochain.

**Fête Nationale de Jeanne d'Arc.**—Le Conseil décide de célébrer la Fête Nationale de Jeanne d'Arc par une fête d'enfants au Parc de Koukaza.

A cet effet, il sera formé un Comité sous la présidence de Mr. le Consul de France, assisté de Mr. A. Chapeaux et composé des Directeurs des Etablissements scolaires français.

La fête enfantine aura lieu le Samedi, 9 Mai, dans l'après-midi.

Les bâtiments municipaux seront pavoisés à l'occasion de la Fête de Jeanne d'Arc le Samedi 9, ainsi le Dimanche 10 Mai, jour de la célébration officielle en France.

**Compagnie des Volontaires.**—Sur proposition du Président, le Conseil décide d'offrir à la Compagnie Française de Volontaires un dîner qui aura lieu le Mardi, 12 Mai, au Cercle Sportif Français.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 23 Avril 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 23 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le vingt-trois Avril, à six heures trente du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la Présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voirie.**—*Pistes cavalières.*—Lecture est donnée du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 8 Avril 1925

« N<sup>o</sup> 169

« Suppression de pistes cavalières

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à la demande du Comité des Travaux, j'ai l'honneur de vous informer que la suppression des pistes cavalières Rue Lafayette, entre Route Père Robert et Route Pottier et Route Pichon, comporte une surface totale de 7.705 m<sup>2</sup>, et nécessitera un crédit de Tls : 13.869.

« L'Ingénieur en Chef

« Signé: H. de BOISSEZON. »

Le Comité, en raison de l'importance de la dépense à engager Tls: 13.869, est d'avis de ne pas supprimer en une seule fois la piste cavalière de la Route Lafayette, mais de procéder par tronçon.

Cette année, le Service des Travaux pourrait entreprendre, par exemple, la partie comprise entre l'Avenue du Roi Albert et la Route Pichon. Le crédit nécessaire est de Tls: 4.500.

Pour les autres tronçons de la Route Lafayette la dépense aurait été de :

entre Route Père Robert et Avenue du Roi Albert .....	Tls: 3.006
entre Routes Pichon et Pottier .....	» 3.663
pour la Route Pichon seule .....	» 2.700

*Carrefour Garnier—Pottier—Pichon—Ghisi.*—Le Comité donne son approbation au projet de l'Ingénieur Municipal pour l'élargissement de la chaussée du dit carrefour, par la diminution des trottoirs environnant le square, et est d'avis d'autoriser l'ouverture du crédit nécessaire, à savoir Tls: 320.

*Route Conty.*—Le Comité est d'avis d'adopter le tracé proposé par l'Ingénieur Municipal pour le redressement du chemin public, aboutissant Route Conty, à travers le Lot Cad. 3117A.

La largeur de ce chemin public pourra être maintenue à 3 mètres.

**Panneaux réclames.**—Sur avis favorable des Services intéressés, le Comité est d'avis d'autoriser MM. Larsen & Trock à édifier un panneau réclame lumineux à l'angle Millot-Montigny, sous réserve que les intéressés acquittent les taxes municipales prévues en l'espèce.

**Permis de construire.**—*Boulevard de Montigny, Lot Cad. 164.*—Lecture est donnée du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 6 Avril 1925.

« N° 160-DB/A

*Boulevard de Montigny, Lot Cadastral 164.*

« Nous avons l'honneur de vous transmettre 2 plans relatifs à une demande de la Young Men Christian Association pour installer, sur l'emplacement des maisons chinoises récemment démolies sur notre demande, un terrain de jeux avec construction d'un hangar.

« Monsieur Clark, Trésorier honoraire de la Y. M. C. A., nous a affirmé que cette installation projetée ne serait que provisoire, et qu'au reçu des fonds (U. S. Doll. 150.000 à 200 000) que cette Association attend d'Amérique, dans un an environ, un bâtiment moderne de 6 ou 7 étages serait construit sur cet emplacement.

« Nous serions d'avis d'accorder un permis temporaire d'un an, renouvelable à la discrétion du Conseil.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis d'autoriser la construction ci-dessus, à condition que le terrain soit convenablement drainé.

Toutefois, le permis sera provisoire, c'est-à-dire renouvelable tous les ans, et assujéti au paiement de la taxe annuelle de Tls: 12.

*Culty Dairy.*—Communication est donnée de la lettre ci-dessous :

« THE CULTY DAIRY Co., Ltd.

Shanghai, 3rd April 1925.

« The Secretary,

« French Municipal Council,

« Dear Sir,

« We beg to enclose blue print of a new bottle washing house proposed to be erected at our Dairy Premises, 989 Avenue Joffre, on a site facing the existing milk preparation rooms; and we shall be obliged if you will kindly issue permit to erect same.

« This new bottle washing house is necessary in order to enable us to obtain a Grade "A" Dairy licence from the Shanghai Municipal Council, and is in no sense an extension of our undertaking.

« Yours faithfully,

« Signed: J. P. BISSET & Co.,



Le Comité propose d'accorder à la Culty Dairy l'autorisation qu'elle sollicite, sous la réserve que cette nouvelle construction ne constitue pas une extension de la laiterie, mais simplement une amélioration à l'installation actuelle.

*Route Duplex*—Lot Cad. 12525.—Le Comité est d'avis d'autoriser, à titre d'essai, la construction de 25 maisons chinoises avec une fosse septique pour le groupe de 4 maisons situé en façade.

Selon le résultat obtenu, le Conseil pourrait décider si l'installation de fosses septiques est à généraliser pour le service des maisons chinoises.

Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

1°—*Rue du Consulat*—Lot Cad. 16<sup>b</sup>.—13 maisons chinoises à étage.

2°—*Rues Ratard & Lieutenant Pétiot*—B. C. Lot 3038.—6 maisons chinoises à étage.

3°—*Rue du Marché*—B. C. Lot 11041.—46 maisons chinoises à étage. Prévoir un élargissement du passage principal.

4°—*Rue Wantz*—Lot Cad. 1083.—2 ailes.

5°—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 15040.—5 maisons chinoises à étage.

6°—        »                        »        5061<sup>a</sup>—1                        »

7°—*Rue Chapsal*—Lot Cad. 2154.—10 garages.

8°—*Rues du Marché et de l'Observatoire*—Lot Cad. 2513.—8 maisons chinoises à étage.

9°—*Rue Bourgeat*—B. C. Lot. 11687.—4 magasins.

10°—*Route Lafayette No. 1050*.—Loge de gardien.

11°—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 7552.—5 maisons chinoises sans étage.

12°—*Rue Eugène Bard*—Lot Cad. 329.—5 maisons chinoises à mettre à l'alignement.

13°—*Rues Conty et Capitaine Rabier*.—F. C. 1808.—8 maisons chinoises à étage.

14°—*Rue Wantz*—F. C. 1808.—12 maisons chinoises à étage.

15°—*Avenue du Roi Albert*—B. C. 12012.—1 pavillon chinois et 2 dépendances.

16°—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 7593.—4 maisons chinoises à étage. Exiger des améliorations dans le style de ces constructions.

17°—*Route Ratard*—Lot Cad. 3513.—7 maisons chinoises à étage. Apporter des améliorations au style de ces maisons.

18°—*Avenue Joffre*—Lot Cad. 12788.—4 magasins. Prévoir un chemin municipal aux limites de ce lot et améliorer le style des façades.

Après examen des plans présentés, le Comité est d'avis de refuser la délivrance des permis ci-dessous :—

1°—*Avenue du Roi Albert*—Lot Cad. 8188.—3 maisons chinoises sans étage.—Construction rudimentaire et sans installation sanitaire pouvant constituer une agglomération insalubre.

2°—*Rue du Capitaine Rabier*—Lot. Cad. 2513.—6 maisons chinoises sans étage.—Même motif que ci-dessus.

3°—*Rue Ratard*—Lot. Cad. 8158.—8 maisons chinoises sans étage.—Même motif que ci-dessus.

4°—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 7592.—1 maison chinoise à étage.—Construction inesthétique.

5°—*Avenue Joffre*—Lot Cad. 12781.—3 magasins et 4 maisons chinoises à étage.—Construction inesthétique.

6°—*Route Conty*—Lot Cad. 3144.—4 maisons chinoises sans étage. Maisons rudimentaires et insalubres.

7°—*Route Winling*, Lot Cad. 13582.—4 maisons chinoises à étage et 1 résidence. Le propriétaire ayant commencé ces constructions sans permis et sans s'être engagé à payer les taxes foncières, devra être poursuivi en Cour Mixte. Le permis ne pourra être délivré que si des améliorations importantes sont apportées au style des façades sur la Route Winling.

8°—*Rue Bourgeat*, Lot Cad. 5592.—Magasins, propriété frappée d'alignement par suite de l'élargissement de la Rue Bourgeat.

9°—Route Say Zoong, F. C. 1358. —9 magasins. Avant de délivrer le permis de construire, le Comité est d'avis de se rendre sur les lieux pour constater si la configuration du terrain permet la construction de maisons sans nuire à l'esthétique du quartier.

10°—Route Fergusson, Lot Cad. 14108 A.—1 maison chinoise sans étage. Maison très rudimentaire et insalubre.

La Séance est levée à 8 heures 15

Signé: A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Compagnie des Téléphones.**—1 —*Projet de nouveau contrat.*—Le Conseil procède à un échange de vues sur le projet de nouveau contrat soumis par la Compagnie des Téléphones pour la concession d'exploitation du service téléphonique sur la Concession Française.

Certaines clauses du nouveau contrat lui paraissant inacceptables, notamment en ce qui concerne les tarifs, le contrôle, le rachat et l'extension du réseau, le Conseil estime qu'il y a lieu de se mettre au préalable d'accord sur ces points qu'il considère essentiels.

2.—*Modifications des tarifs.*—Sous la réserve de l'accord du S. M. C., le Conseil donne son approbation à la modification de tarifs proposée par la Compagnie des Téléphones pour les clubs, hôtels, restaurants, etc...

Le nouveau tarif serait en conséquence décompté comme suit :

« THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE COMPANY, LIMITED

« Notice is hereby given that this Company's Tariff of Charges on a message rate basis as brought into force on the 1<sup>st</sup> January, 1925, has been amended (with the approval of the Shanghai Municipal Council and the French Municipal Council) as follows :

« 4.—All restaurants, clubs, hotels, teashops, etc., are placed on a message rate basis under the following scale :

« (a)—Subscribers with calls not exceeding 300 per exchange line per month to pay a rental of Tls : 78 per annum, payable quarterly and in advance.

« (b)—Subscribers with calls exceeding 300 but not exceeding 500 per exchange line per month, to pay a rental of Tls : 88 per annum, payable quarterly and in advance.

« (c)—Subscribers with calls exceeding 500 but not exceeding 700 per exchange line per month, to pay a rental of Tls : 100 per annum, payable quarterly and in advance.

« (d)—Subscribers with calls exceeding 700 per exchange line per month, to pay :

« (1)—A rental of Tls : 100 per annum payable quarterly and in advance, and

« (2)—\$ : 05 a call for each call over 700 calls per month, payable monthly.

« (Exchange rate 120 to one dollar)

« Subscribers on the above rates are permitted to make a charge to anyone using their telephone.

« By Order of the Board of Directors,

« C. W. PORTER, C. A.

« Secretary.

**Situation financière.**—La situation financière au 25 Avril 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 8 heures 15.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN

*Séance du Conseil du 30 Avril 1925*

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Avril, à six heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Comité des Finances et du Contrôle.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Finances et du Contrôle en date du 23 Avril 1925:

**Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 23 Avril 1925**

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt trois Avril, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur M. Speelman.

**Opérations financières du 1<sup>er</sup> trimestre 1925.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours et entendu les explications de ce Chef de Service sur la situation des finances municipales, le Comité approuve les comptes qui lui sont présentés.

**Budget Ordinaire.**—*Recettes.*—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 588.636,36 contre Tls: 535.160,18 pour le trimestre correspondant de l'année 1924.

*Dépenses.*—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 525.823,81 contre Tls: 485.812,91 pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

**Budget Extraordinaire.**—*Dépenses.*—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 216.933,21 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1925.

La situation financière au 31 Mars s'établit comme suit:

	Tls :	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde créditeur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1925.....				455	877,08
<b>Budget Ordinaire.</b> —					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 1925.....	588.636,36				
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 1925.....	525.823,81				
Excédent des Recettes.....		62.812,55			
<b>Budget Extraordinaire.</b> —					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 1925.....					
Dépenses " " ".....	216.933,21				
Excédent des Dépenses.....		216.933,21			
Excédent total des Dépenses.....				154.120,66	
Solde créditeur général au 31 Mars 1925.....				301.756,42	

**DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL**

**Crédit.**—

Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire.....	9.157,30				
" " " Extraordinaire.....	178.286,43				
Numéraire en Caisse.....	54.711,41			242.155,14	
<b>PORTEFEUILLE</b>					
310 actions de la Cie. des Téléphones.....	17.550,00				
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs: 598.000,00					
Valeur d'achat Frs: 535.917,55 valeur au 1 <sup>er</sup> Janvier 1921;					
Frs: 528.034,00 à Frs: 15.....				35.202,27	
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français					
Crédit en France Frs: 71.337,85 à frs. 15.....	4.755,86				
Dépôt T. S. F. à Indo-Chine, Paris, Frs: 29.783,89 à Frs: 15.....	1.985,59				
Compte-courant à la Banque Industrielle, à Paris,					
Frs: 1.613,39 à Frs: 15.....	107,56				
				59.601,28	

Montant égal au Solde créditeur général..... 301.756,42

Certifié conforme  
Le Secrétaire du Conseil  
*Signé*: P. LEGENDRE.

Changhai, le 31 Mars 1925  
Le Comptable  
*Signé*: M. GARDARIN.

**Budget Ordinaire.**—Le Comité formule quelques remarques sur certains chapitres, remarques qui l'amènent à faire au Conseil les propositions suivantes :

A.—**RECETTES.**—*Désinfections.*—Le Comité suggère qu'un Règlement soit édicté en vue de rendre obligatoire la désinfection dans le cas de toutes maladies reconnues contagieuses.

Le Médecin Sanitaire proposera un projet de Règlement au Conseil pour décision à prendre.

*Enseignes.*—Le Comité recommande l'imposition d'une taxe sur les enseignes chinoises.

Le Secrétaire est chargé de préparer une étude de la question en vue d'une décision à prendre.

B.—**DÉPENSES.**—Le Comité rappelle aux divers Services Municipaux de n'engager que les dépenses de la plus stricte nécessité, et de non seulement ne pas dépasser la limite des crédits fixés au Budget, mais encore réaliser toutes les économies possibles.

**Emprunt Municipal 1925.**—Le Comité examine les différents travaux dont le principe a déjà été adopté par le Conseil, et ceux dont la nécessité semble reconnue, tels qu'ils figurent sur le rapport du Secrétaire.

Pour couvrir les dépenses du Budget Extraordinaire, une somme de 2 millions de taëls environ serait nécessaire.

Le Comité recommande en conséquence au Conseil l'ouverture d'un Emprunt Municipal de 2 millions de taëls, par émissions successives au fur et à mesure des besoins de l'Administration Municipale.

Les conditions générales seraient les suivantes :

Obligations au pair portant un intérêt annuel de 6 1/2 % payable semestriellement.

Remboursement au gré du Conseil à partir de la 20<sup>e</sup> année jusqu'à la 30<sup>e</sup> année.

En recommandant au Conseil l'émission d'un nouvel emprunt, le Comité précise que les fonds en provenant ne seront affectés qu'aux travaux prévus et qu'en aucun cas ils ne pourront être dévolus à la reconstruction de l'Hôtel Municipal.

Le Comité estime en effet que la Municipalité doit transférer définitivement ses bureaux au Cercle Sportif actuel qu'il y a lieu d'aménager en conséquence, et qu'elle doit conserver sa propriété de la Rue du Consulat. Etant donné le revenu élevé qu'elle pourrait en tirer, le Comité suggère qu'elle soit mise en valeur. A ce sujet, la solution qui lui paraît la plus rémunératrice serait la location de cette propriété pour une longue période, 20 à 25 ans, avec obligation de construire un type de maisons de revenus déterminés. Un emplacement serait réservé sur l'Avenue Edouard VII pour un Poste de Police et un Poste d'Incendie.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé : A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

**Emprunt Municipal de 1925.**—Sur la commandation du Comité des Finances, le Conseil décide l'ouverture d'un emprunt Municipal de Tls: 800.000, émission au pair par obligation de Tls: 100 et portant intérêt de 6 1/2 % par an, aux conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup>—Les titres sont transférables, et les porteurs inscrits dans le registre tenu à cet effet par l'Administration Municipale seront seuls reconnus comme légitimes possesseurs de titres.

« 2<sup>o</sup>—Les obligations seront remboursées au pair (Tls : 100 chacune) le 31 Décembre 1955. Toutefois, le Conseil pourra effectuer le remboursement de tout ou partie de l'Emprunt, à compter du 31 Décembre 1945 moyennant un préavis de 6 mois qui sera notifié au public par le Bulletin municipal et la presse de Changhai.

« En cas de remboursement partiel de l'Emprunt, les numéros des obligations à rembourser seront déterminés par voie de tirage.

« 3<sup>o</sup>—Les obligations porteront intérêt à 6 1/2 % l'an et l'intérêt sera payable les 30 Avril et 31 Octobre de chaque année, époques auxquelles des récépissés d'intérêt seront envoyés aux porteurs de titres. »

D'autre part, le Conseil décide qu'une commission de  $\frac{1}{2}\%$  versée aux courtiers pour le placement des obligations du nouvel emprunt.

*Hôtel Municipal.*—Le Conseil adopte les propositions du Comité et charge l'Ingénieur Municipal d'établir un projet avec variantes pour l'utilisation par la Municipalité d'une portion de cette propriété qui serait destinée à recevoir les bâtiments nécessaires aux Services de la Police et d'Incendie.

En ce qui concerne la portion restante, le Conseil est décidé à recevoir dès maintenant des offres de location.

*Budget Extraordinaire.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

Changhai, le 27 Avril 1925.

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française,

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Société est prête à recevoir des dépôts à vue de la Municipalité à un taux d'intérêt de 5% (cinq pour cent) par an.

Veillez agréer, Monsieur, etc...

International Savings Society,

Signé: M. SPEELMAN.

Le Conseil décide de déposer à l'International Savings Society, en compte courant portant intérêt à 5% par an, les sommes provenant des recettes du Budget Extraordinaire.

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière.**—La situation financière au 29 Avril 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 45

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 7 Mai 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le sept Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**— Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 26 du 30 Avril portant nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois de la Garde Municipale.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 1<sup>er</sup> Trimestre 1925 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 2.913,68.

**Bicyclettes.**—Le Conseil décide de mettre en application le Règlement suivant à compter du 15 Mai 1925 :

### RÈGLEMENT SUR LES BICYCLETTES

- 1.—Aucune bicyclette ne pourra circuler sur la Concession Française sans être préalablement munie d'une licence.
  - 2.—La licence est renouvelable tous les ans. Son coût est de 2 dollars. Elle est valable pour les 2 Concessions. Elle ne peut être transférée sans autorisation. Elle doit être produite à toute réquisition de la Police. La licence doit être obtenue à la Municipalité de la Concession dans laquelle le propriétaire est domicilié.
  - 3.—Il sera délivré en même temps que la licence une plaque numérotée portant le millésime de l'année. Cette plaque devra être fixée de manière à présenter le n° sur les 2 faces. Elle ne devra, en aucun cas, être contrefaite.
  - 4.—Les bicyclettes doivent être munies d'une sonnette. Tout autre genre de signal d'alarme est prohibé.  
Entre le coucher et le lever du soleil, elles doivent avoir une lanterne projetant à l'avant une lumière blanche visible à une distance raisonnable.
  - 5.—Les cyclistes doivent prendre une allure modérée dans la traversée des agglomérations, ainsi qu'aux croisements et aux tournants des rues. Il leur est défendu de couper les cortèges et les convois.
  - 6.—Ils ne peuvent former de groupes dans les rues. Il leur est interdit de lutter de vitesse sur la voie publique. Il est interdit aux cyclistes de transporter une deuxième personne sur leur machine et de placer des enfants sur le guidon.
  - 7.—La circulation des bicyclettes est interdite sur les trottoirs et dans les jardins publics. Mais cette interdiction ne s'étend pas aux machines conduites à la main.
  - 8.—Il est interdit d'apprendre à monter à bicyclette sur les voies fréquentées.
  - 9.—Les cyclistes doivent se conformer au Règlement sur la circulation et obéir aux signaux et injonctions de la Police.
  - 10.—Chaque loueur de bicyclettes devra tenir un registre où seront inscrits le nom et l'adresse de toute personne ayant loué une bicyclette, qu'elle ait payé comptant ou non le prix de la location. Ce registre devra être présenté à toute réquisition de la Police.
  - 11.—Toute infraction au présent règlement sera punie d'une amende de 1 à 5 dollars. La licence pourra toujours être suspendue ou supprimée et la garantie confisquée.
- GARANTIE.—A la discrétion du Conseil Municipal.

**Divers.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

COMMUNE DE BARISIS

Barisis-aux-Bois, le 20 Mars 1925

Monsieur le Président  
de la Municipalité Française  
de Changhai.

Monsieur,

Je viens vous prier au nom du Conseil Municipal et en mon nom, de bien vouloir assister à l'inauguration des Ecoles et de la Mairie de notre Commune, qui aura lieu le 26 Avril 1925 à 14 heures.

Je m'adresse tout particulièrement au représentant de la Municipalité Française de Changhai qui a bien voulu s'intéresser à notre Commune si fortement éprouvée par l'invasion allemande, et la destruction complète de ses habitations.

Par le beau geste que vous avez eu, en nous faisant remettre la somme de 100.000 frs, par les soins du Maréchal Joffre, nous avons pu améliorer le sort de notre infortuné village.

L'électrification communale est maintenant chose faite, les travaux se continuent en vue d'installer des canalisations d'eau potable.

C'est vous dire que nous avons été très profondément touchés de l'intérêt que vous nous avez témoigné; aussi, nous serions très heureux de pouvoir vous renouveler verbalement tous nos remerciements.

Dans l'espoir que notre invitation sera favorablement acceptée, nous vous prions d'agréer, etc....

Le Maire,  
Signé: DUPARC.

Le Secrétaire est chargé de demander au Maire de Barisis de bien vouloir faire parvenir au Conseil des photographies des bâtiments communaux réédifiés.

**Autobus.**—Par lettre du 2 Mai, la Compagnie des Autobus fait connaître qu'elle est prête à mettre un autobus à impériale à la disposition du Conseil pour parcourir l'Avenue Foch afin de se rendre compte dans quelles conditions il est possible d'élaguer les arbres de cette voie.

**Compagnie des Téléphones.** *Modification au tarif d'abonnement pour Clubs, Hôtels, etc.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE Co., Ltd

Shanghai, 1st May 1925.

The Secretary  
French Municipal Council

Dear Sir:

I have to acknowledge receipt of your letter of the 30th ult. informing me that your Council are agreeable to the amended telephone message rate, a copy of which was forwarded you in my letter of the 20th ultimo, your Council's approval being subject to the amended tariff being agreed to by the Shanghai Municipal Council. We received a letter yesterday from the Secretary of the Municipal Council agreeing to the amended tariff and I have to thank you for your Council's approval.

I am, Dear Sir, etc...  
Secretary.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 30 Avril 1925:

### Séance du Comité des Travaux du 30 Avril 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Avril, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Propriété Municipale.**—Le Comité recommande l'achat du lot cadastral 7543, mesurant 2 m. 5. 0. 0., qui fait l'objet d'une offre au prix de Tls: 5.000 le mow.

**Maisons menaçant ruine.**—Le Comité prend connaissance de la lettre et du rapport ci-dessous:  
« JARDINE, MATHESON & Co., Ltd. Shanghai, 23rd April 1925.

« Property Office

« French Municipal Council,  
« Shanghai.

« Dear Sirs,

« Rue de l'Est—Cad. Lot 83.

« With further reference to your letter of the 9th. inst. calling our attention to the serious state of dilapidation of the houses on this property, we wish to advise you that we are doing our best to initiate a rebuilding scheme with as little delay as possible but, owing to the fact that decisions have to be referred to Lyons, it is impossible for us to act as promptly as we would like.

« We should much appreciate further advice from your Engineer-in-Chief as to whether he considers  
« it feasible to leave the present houses during the course of the negotiations, which are now proceeding,  
« provided they are brought to a finality within approximately the next two month.

« We are Dear Sirs,  
« Yours faithfully,  
« Signed: JARDINE, MATHESON & Co., Ltd.»

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 28 Avril 1925.

« Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le délai demandé pourrait être accordé, sous con-  
« dition que les maisons dont il est question seront convenablement étayées. Cet étayage peut être réalisé  
« sans difficulté.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé: H. de BOISSEZON.»

Le Comité ne voit aucun inconvénient à accorder le délai demandé, si l'intéressé se conforme aux conditions indiquées dans le rapport de l'Ingénieur Municipal.

**Bâtiments Municipaux.**—Lecture est donnée des rapports ci-dessous :

« SERVICE SANITAIRE

Changhai, le 24 Avril 1925.

« Monsieur le Secrétaire du Conseil.

« Suivant vos instructions, de concert avec le Service d'Architecture, nous avons examiné le rez-  
« de-chaussée du bâtiment situé à l'angle de la Route Stanislas Chevalier et de la Rue Massenet.

« Il n'existe aucune trace d'humidité dans les maçonneries ; les planchers et menuiseries sont en  
« parfait état. Par contre, il y a manque complet de lumière et d'aération, à notre avis ce bâtiment ne  
« peut convenir pour loger un européen.

« L'Inspecteur en Chef,  
« Signé: R. TILLOT.»

« GARDE MUNICIPALE

Changhai, le 30 Avril 1925.

« Ce logement ne pouvant plus convenir à l'avenir pour y loger un Agent, j'ai l'honneur de demander  
« qu'il soit transformé en magasin pour le service de la Garde.

« Le Chef de la Garde,  
« Signé: E. FIORI.»

Le Comité propose au Conseil l'aménagement de ce logement en magasin du Service de la Police.

**Etablissements publics.**—Communication est donnée du rapport suivant:—

« Changhai, le 29 Avril 1925.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« Compte-Rendu de la Réunion du 17 Avril 1925.

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 17 Avril 1925, à 2 heures de l'après-midi, sous  
« la présidence de Monsieur Ch. Rémuzat, Ingénieur-Adjoint.

« Fang Ah Fang.—63, Rue du Lieutenant Pétiot.

« La Commission, dans le compte-rendu de sa réunion du 3 Avril, a donné avis favorable à la  
« demande de l'intéressé sous réserve de certaines conditions édictées dans le dit compte-rendu.

« L'intéressé, par une lettre ultérieure, informe les Services composant la Commission, que ces  
« conditions ayant été remplies dans la maison 61 de la même rue, qu'il se transfère à ce numéro et  
« qu'il demande la licence d'exploitation.

« Le Chef du Service du Trafic, après une visite antérieure, estime que l'autorisation pourrait  
« être accordée, le local 61 étant conforme aux conditions requises.

« La Commission recommande la délivrance du permis demandé.



« *Auto-Castle*.—Nouveaux magasins de vente et garage Rue du Cardinal Mercier, angle de la Rue « Lafayette.

« Le Directeur de cet établissement, convoqué sur les lieux, expose qu'il s'agit d'une construction « en matériaux incombustibles pour servir de magasin-garage.

« Etant donné le caractère de cet établissement qui consiste en un magasin de vente, et que les « maisons d'habitation sont encore peu nombreuses dans son voisinage immédiat, la Commission croit « pouvoir recommander l'autorisation demandée.

« Il reste entendu que l'intéressé se conformera aux conditions spéciales de sécurité qui seront « indiquées, ultérieurement, par le Service d'Incendie.

« Ce magasin ne devra, en aucun cas, servir d'atelier de réparations ni de garage pour un service « de location de voitures. »

Le Comité donne son approbation au rapport ci-dessus.

Toutefois, en ce qui concerne la construction que se propose d'édifier l'« Auto Castle », le permis sera provisoire, c'est-à-dire renouvelable tous les ans au gré du Conseil et assujéti au paiement de la taxe annuelle de Tls : 12.

**Fournitures pour 1925.**—*a)*—Le Comité propose que la Maison Ya Kee soit chargée de la fourniture de stores en bambou pour l'année 1925, aux mêmes conditions que l'an dernier.

*b)*—La fourniture des abris en nattes pourra être mise en adjudication aux conditions du cahier des charges présenté par l'Ingénieur Municipal.

**Permis de construire.**—*Rues du Weikwé, Moulm et Avenue Edouard VII, Lot Cad. 92.*—55 maisons chinoises. Le permis ne pourra être délivré que si des améliorations importantes sont apportées au style des façades sur l'Avenue Edouard VII.

*Route Say Zoong.—F. C. 1358.*—9 magasins.—Le permis ne pourra être délivré, une route étant prévue au travers de ce lot.

*Route Vallon, 77.*—1 mur de clôture et une guérite. Permis à accorder.

*Rue Amiral Bayle, Lot Cad. 3061.*—Permis à accorder sous réserve que l'intéressé s'engage à acquitter les taxes foncières.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Adjudications.**—Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture des lampes d'éclairage public, du matériel d'armatures ordinaires et d'armatures à répartition uniforme.

13 soumissions ont été reçues.

Ce sont :

MATÉRIEL D'ARMATURES		LAMPES
ORDINAIRES	A RÉPARTITION UNIFORME	D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
Philips China C <sup>o</sup>	Longovica	Longovica
The General Electric C <sup>o</sup>	Andersen, Meyer & C <sup>o</sup>	Philips China C <sup>o</sup>
Compagnie Olivier	Compagnie Olivier	The General Electric C <sup>o</sup>
Compagnie Pahlay	Compagnie Pahlay	Compagnie Olivier
—	—	Compagnie Pahlay.

Le Président et le Vice-Président paraphent les soumissions reçues, et le Conseil décide de les transmettre à l'Ingénieur Municipal pour examen et propositions au Comité des Travaux.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 11 Mai 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le onze Mai, à cinq heures et demie, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Autobus.**—Comme convenu au cours de sa dernière Séance, le Conseil a effectué en autobus à impériale le trajet de l'Avenue Foch côté Français.

Cette visite a démontré l'impossibilité de donner suite à la demande de la "China General Omnibus Co" et cela pour les raisons suivantes :

La circulation des véhicules, même tenue constamment à deux mètres du trottoir, nécessitera un élagage considérable des arbres de l'Avenue et nuira à l'esthétique de cette voie publique.

Dans le cas toujours possible d'encombrement de la chaussée, le véhicule cherchant une voie libre, obliquera vers le trottoir et l'impériale viendra buter dans les branches, au risque de causer de graves accidents aux voyageurs.

Il est à remarquer aussi que l'impériale ne sera guère utilisable en hiver, le climat étant trop rude et les intempéries trop fréquentes, et en été en raison de l'excessive chaleur. Au surplus, la fin de non recevoir de l'Administration Municipale à la demande de la "China General Omnibus Co" n'empêche pas cette Société d'assurer son exploitation avec les autobus ordinaires.

Toutefois, sur la suggestion de M<sup>e</sup> Du Paç de Marsoulies et de Mr Sheridan, le Conseil est disposé à examiner à nouveau la possibilité de donner satisfaction à la "China General Omnibus Co," lorsque la piste cavalière de l'Avenue Foch ayant été supprimée, la circulation des véhicules à allure rapide pourra être canalisée dans la partie centrale de la chaussée.

**Garde Municipale.**—*Demande de congé.*—Le Conseil examine une demande de congé anticipé pour raisons de santé formulée par Mr. Sidaine, Chef de la Sûreté p. i.

Un certificat du Médecin Municipal est joint à cette demande.

Le Conseil décide d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1925, par anticipation de 7 mois, le congé administratif de Mr. Sidaine.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 9 Mai 1925.

N<sup>o</sup> M-577.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en KW. moyenne des maximum du mois, a été, en Avril 1925, de 4044 KW.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**Permis de construire.**—*Clôtures en bambous.*—Le Conseil décide qu'en considération du triple point de vue de la sécurité, de l'hygiène et de l'esthétique, aucune clôture ou palissade, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra avoir une hauteur excédant neuf pieds.

**Cercle Sportif Français.—Cinéma.**—Par lettre du 8 Mai, le Comité du Cercle fait connaître qu'il est saisi d'une proposition d'installation d'un cinéma en plein air au Jardin de Verdun pendant la saison d'été, et demande au Conseil s'il voit un inconvénient à ce que satisfaction soit accordée aux promoteurs "China Theatre Ltd".

Le Conseil, désireux de favoriser la création de centres d'attractions sur la Concession Française, décide d'accueillir la proposition transmise par le Comité du Cercle Sportif.

Toutefois, cette autorisation n'est valable que pour la saison d'été 1925, et ne saurait en aucune façon être considérée comme une dérogation aux droits du Conseil en ce qui regarde l'utilisation du Jardin de Verdun par le Cercle Sportif Français.

D'autre part, communication des plans du cinéma projeté devra être faite au Conseil, et l'exploitation sera assujettie aux taxes et règlements en la matière.

**Théâtre Municipal.**—L'attention du Conseil est attirée sur la nécessité d'envisager, dès qu'il sera possible, la création du théâtre municipal projeté au nouveau Cercle Sportif Français.

Le Conseil estime qu'un établissement de ce genre est de nature à contribuer grandement au développement de la Concession, et qu'il y a lieu d'en hâter la réalisation.

Dans ce but, le Conseil charge les Services Municipaux de faire une étude du projet, et de la transmettre au Comité des Travaux pour examen.

**Pompe automatique à air.**—Par lettre du 1<sup>er</sup> Mai, la "Standard Oil Co of N. Y." demande un permis pour l'installation sur trottoir de deux pompes automatiques à air, Avenue Joffre, l'une près de l'Avenue du Roi Albert, l'autre près de la Route Winling.

Suivant avis de l'ingénieur Municipal, le Conseil décide de mettre en vigueur le Règlement ci-après :

## POMPE AUTOMATIQUE A AIR

### RÈGLEMENT

1.—L'installation sera faite conformément aux plans fournis et agréés et sous la surveillance du Service des Travaux, le parachèvement du trottoir étant assuré, à titre remboursable, par le dit Service.

2.—La pompe devra être placée en bordure du trottoir de façon à ne pas gêner la circulation.

3. L'installation projetée ne devra gêner aucune canalisation souterraine de Voirie ou des Compagnies concessionnaires.

4.—Le bénéficiaire s'engagera à modifier ou à supprimer son installation au premier avis de l'Administration Municipale si l'exécution de travaux de voirie le rendait nécessaire et cela sans indemnité.

5.—Le bénéficiaire payera une redevance annuelle de Tls : 12,00 pour occupation du sol de la voie publique et restera responsable de tout accident pouvant survenir du fait de cette installation.

Cette taxe ne serait pas perçue au cas où le bénéficiaire acquitterait déjà la redevance prévue pour un distributeur automatique d'essence au même endroit.

6.—Le tube à air devra se trouver à 5 mètres de l'appareil et à 2 mètres de l'entrée du garage.

Autorisation est accordée à la "Standard Oil Co of N. Y." d'installer deux pompes automatiques à air, aux conditions ci-dessus.

**Emprunt Municipal 1925.**—Le Secrétaire informe le Conseil que la première émission de l'Emprunt Tls. 800.000 est entièrement souscrite.

Le montant des commissions à verser aux courtiers pour le placement des obligations se chiffre à Tls : 3.747,50 et autorisation est donnée par le Conseil de l'acquitter aux intéressés.

Le Conseil autorise le dépôt en compte courant à l'International Savings Society d'une somme de Tls : 800.000 provenant de la première émission, au taux de 5%, conformément à la décision du 30 Avril 1925.

Le Conseil décide de lancer une seconde émission de Tls. 1.200.000 dans les mêmes conditions que la première, à la date du 25 Mai 1925, à savoir:—

- « 1°)—Les titres sont transférables, et les porteurs inscrits dans le registre tenu à cet effet par  
« l'Administration Municipale seront seuls reconnus comme légitimes possesseurs de titres.
- « 2°)—Les obligations seront remboursées au pair (Tls : 100 chacune) le 31 Décembre 1955. Toute-  
« fois, le Conseil pourra effectuer le remboursement de tout ou partie de l'Emprunt, à  
« compter du 31 Décembre 1945 moyennant un préavis de 6 mois qui sera notifié au public  
« par le Bulletin municipal et la presse de Changhai.
- « En cas de remboursement partiel de l'Emprunt, les numéros des obligations à rembourser  
« seront déterminés par voie de tirage.
- « 3°)—Les obligations porteront intérêt à 6 1/2 % l'an et l'intérêt sera payable les 30 Avril et 31  
« Octobre de chaque année, époques auxquelles des récépissés d'intérêt seront envoyés aux  
« porteurs de titres. »

Des annonces seront publiées dans la presse locale en français et en anglais, informant le public de la seconde émission de l'Emprunt 1925.

Les sommes provenant de la 2<sup>e</sup> émission seront également déposées à l'International Savings Society aux mêmes conditions que précédemment.

Il est bien entendu, toutefois, que l'Administration Municipale n'effectuera des retraits de fonds qu'au fur et à mesure de ses besoins.

**Situation financière.**—La situation financière au 8 Mai 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

*Signé:* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 18 Mai 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix huit Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Pharmacies.**—Le Président attire l'attention du Conseil sur la nécessité qu'il y aurait de régler les Pharmacies établies sur la Concession Française.

Après discussion, le Président veut bien se charger d'élaborer un projet de règlement à ce sujet.

**Emprunt Municipal 1911.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :—

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt cinq et le treize Mai, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Raoul TULASNE, Chancelier au Consulat Général de France à Changhai, et en présence de Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances et du Contrôle, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1911 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls: 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Juin 1921, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de cent trente sept obligations de l'Emprunt contracté en 1911 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos. 1—40—75—87—170—191—200—239—245—269—327—343—399—453—467—475—494—520—  
527—610—626—650—652—701—711—757—770—824—908—913—955—963—1004—1010—1016—1047—  
1049—1053—1054—1133—1146—1281—1375—1382—1470—1481—1500—1519 1617—1627—1630—1650—  
1652—1660—1672—1693—1694—1698—1704—1708—1746—1783—1819—1840 1843—1874—1876—1911—  
1923—2007—2035—2068—2072—2095—2119—2180—2272—2317—2344—2354—2402—2424—2431—2438—  
2557—2559—2601—2669—2712—2737—2756—2801—2841—2898—2955—2998—3039—3042—3084—3132—  
3142—3175—3194—3240—3241—3247—3249—3255—3314—3315—3326—3363—3409—3483—3514—3569—  
3612—3620—3626—3639—3657—3674—3682—3693—3701—3727—3769—3796—3824—3842—3854—3869—  
3878—3943—3967—3985—4000—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, P. LEGENDRE, et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé : M. SPEELMAN—P. LEGENDRE—R. TULASNE.

Pour copie certifiée conforme :

Changhai, le 13 Mai 1925.

Le Chancelier

Signé : R. TULASNE.

**Adjudications-Marchés.**—L'ordre du jour appelle l'examen des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux pour le compte de l'Administration Municipale, et des clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

Le Conseil procède à un échange de vues sur ces deux documents que M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies avait bien voulu préparer.

Mais étant donné l'importance de la question, ces clauses et conditions générales devant constituer un Règlement sauvegardant tous les droits de l'Administration Municipale en la matière, le Conseil est d'avis d'en reporter l'examen à la prochaine Séance afin de lui permettre de l'étudier plus à fond.

**Etablissements publics.**—Par lettre du 29 Mai 1925, Mr. Crawley demande l'autorisation de faire vendre de la glace "Velvet Ice Cream" dans les rues avoisinant le Parc de Koukaza.

Suivant avis des services, le Conseil accorde l'autorisation demandée sous réserve que les vendeurs se conforment aux indications que pourraient leur donner les Agents en service.

Chaque vendeur devra en outre être muni d'une patente d'ambulant.

**Personnel.**—*Perception.*—Le Conseil examine différentes demandes d'emploi pour le poste de Percepteur actuellement vacant par suite du départ de Mr. Numa.

Après échange de vues.

Le Conseil réserve en principe à Mr. Bordes l'emploi vacant de Percepteur, à la condition que les renseignements et références qu'il devra fournir soient jugés satisfaisants par le Secrétaire Chef du Personnel.

**C. F. T. E. E.**—*Redevances Tramways & Eaux.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces services pendant le 1<sup>er</sup> Trimestre 1925 se sont élevées respectivement à Tls : 167.108,60 et à Tls : 103.780,08.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls : 3.580,89 d'une part, et de Tls : 2.223,86 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls : 213,84.

*Electricité.*—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 16 Mai 1925.

N<sup>o</sup> M-581/Mn

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer que notre Conseil d'Administration, dans sa séance du Jeudi 14 courant, a décidé d'abaisser le prix du Kwh. :

—pour le chauffage: à 5 cents de taël,

—pour la force motrice: à 5 cents de taël lorsque l'utilisation est inférieure à 300 heures par mois,

à 4-1/2 cents de taël lorsque l'utilisation est égale ou supérieure à 300 heures par mois.

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à dater du 1<sup>er</sup> Mai 1925.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur

Signé: MONSERAN

Le Conseil décide de donner son accord aux nouveaux tarifs présentés par la Compagnie pour le chauffage et la force motrice.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 14 Mai 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 14 Mai 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le quatorze Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Circulation.**—Suivant rapport du 27 Avril, le Chef de la Garde propose l'installation au centre du square Ghisi—Pottier—Pichon, de trois dispositifs lumineux en triangle, chaque côté faisant face à chacune des voies aboutissant à ce square.

L'indication "danger" serait portée sur chaque signal.

Le Comité approuve cette proposition et charge le Service des Travaux d'en assurer l'installation.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance du compte-rendu suivant de la réunion du 23 Avril de la Commission des Etablissements Publics :

« *Seng Chong.*—Atelier de réparations et peinture de voitures automobiles, 43, Rue de l'Observatoire.

« Les moyens de protection sont insuffisants, la maison est relativement vieille, assez basse de plafond, « n'ayant pas de sortie à l'arrière. La Commission ne croit pas devoir recommander la délivrance du « permis demandé. »

Le Comité approuve les conclusions de la Commission.

**Place Meugniot.**—L'attention du Comité est attirée sur la reconstruction de l'immeuble sis sur le Lot Cad. 224, Place Meugniot, angle Sud.

En vue de faciliter la circulation gênée en cet endroit par suite de l'angle que fait le trottoir et la proximité de la voie de tramway, le Comité est d'avis d'agrandir la chaussée par redressement de l'ensemble du trottoir. De la sorte, le pan coupé serait plus grand, mais l'Administration Municipale rétrocéderait au propriétaire du lot 224 un excédent de largeur vers le centre de la mise au nouvel alignement.

Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de dresser de suite un plan de situation, comportant la surface à exproprier et la superficie à rétrocéder.

**Eclairage public.**—Par rapport du 9 Mai, l'Ingénieur Municipal soumet au Comité l'estimation des dépenses nécessitées par l'installation de l'éclairage des voies nouvelles.

Après échange de vues,

Le Comité recommande l'adoption des installations ci-après :

*Route Tenant de la Tour*, entre Routes de Zikawei et Lafayette : 18 consoles, armatures ordinaires, lampes de 75 Watts ;

*Route Frelupt*, de Cohen à Dufour et de Dufour à Ghisi (complément) : 8 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Route de Boissezon* (complément) : 4 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 100 Watts ;

*Route Kaufmann* (Nord Route Frelupt) : 2 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Route de Siéyès* (de Route Ghisi à Pétain) : 3 consoles longues avec lampes de 75 Watts et armatures ordinaires ;

*Route Dufour* (de l'Avenue Pétain à la Route de Siéyès) : 5 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Route Frelupt* (Est Route Tenant de la Tour) : 2 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Route Winling* (entre Joffrè et Magniny, complément) : 4 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Route Magniny* (entre Prosper Paris et Winling, complément) : 5 consoles longues avec armatures ordinaires et lampes de 75 Watts ;

*Avenue Pétain* (entre l'École Américaine et Route de Siéyès) : 7 lampes de 100 Watts avec armatures rationnelles ;

*Rue du Marché* (entre Route Lafayette et Route de Zikawei) : 12 lampes de 75 Watts avec armatures ordinaires ;

*Route Conty* (entre Rue du Capitaine Rabier et Avenue Dubail) : 19 lampes de 50 Watts avec armatures ordinaires ;

*Route Delastre* (entre Routes Pichon et Frelupt) : 1 suspension axiale au carrefour Delastre-Siéyès, avec 2 lampes de 75 Watts, l'une entre Siéyès et Pichon, l'autre entre Siéyès et Frelupt.

Le Comité recommande en conséquence au Conseil l'ouverture des crédits supplémentaires nécessaires.

**Adjudications.**—Le Comité prend connaissance des tableaux comparatifs dressés par les Services au sujet de l'adjudication des lampes d'éclairage public, et des armatures type ordinaire et type à répartition uniforme.

13 soumissions avaient été reçues, dont :—

5 pour les lampes d'éclairage public (Longovica, Philips China C<sup>o</sup>., The General Electric C<sup>o</sup>., Compagnie Olivier et Compagnie Pahlay) ;

4 pour les armatures type ordinaire (Philips China C<sup>o</sup>., The General Electric C<sup>o</sup>., Compagnie Olivier et Compagnie Pahlay) ;

4 pour les armatures type à répartition uniforme (Longovica, Andersen, Meyer C<sup>o</sup>., Compagnie Olivier et Compagnie Pahlay).

Le Comité examine les échantillons reçus à l'appui des soumissions.

Après échange de vues,

Prenant en considération tant les prix donnés que les échantillons fournis,

Basant, d'autre part, son opinion sur l'avantage que présentent certains appareils depuis longtemps utilisés sur la place et connus,

Le Comité propose au Conseil de désigner comme adjudicataires les Maisons ci-après :

*Lampes d'Eclairage Public.*—Philips China C<sup>o</sup>.

*Armatures type ordinaire.*—Philips China C<sup>o</sup>.

*Armatures type à répartition uniforme.*—Longovica.

Les adjudicataires devront se conformer aux spécifications du Cahier des clauses et conditions générales applicables aux fournitures pour le compte de l'Administration Municipale.

**Rue du Consulat.**—Suivant rapport du 13 Mai, l'Ingénieur Municipal propose la modification du profil de la Rue du Consulat, entre la Rue Montauban et le Quai de France.

Le plan soumis dénote de fortes dénivellations, et en remplacement de ce profil, l'Ingénieur Municipal soumet une ligne d'axe beaucoup plus régulière.

Le Comité approuve les propositions de l'Ingénieur Municipal.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis ci-après, les plans étant conformes aux Règlements Municipaux :

1<sup>o</sup>—*Rue Amiral Bayle*—Lot Cad. 2072.—1 résidence chinoise à étage.

2<sup>o</sup>—*Route de Zikawei*—Lot Cad. 3072.—8 maisons chinoises à étage.

3<sup>o</sup>—*Route Say-Zoong*—Lot Cad. 12042.—3 magasins.

4<sup>o</sup>—*Rue Bluntschli*—B. C. Lot 1703.—6 maisons chinoises à étage.

5<sup>o</sup>—*Avenue du Roi Albert*—Lot Cad. 9933.—56 maisons chinoises à étage.

6<sup>o</sup>—*Rue Wagner*—Lot Cad. 518.—6 maisons chinoises à étage.



7°—Rue Ratard intérieur—B. C. Lot 10925.—14 maisons chinoises à 2 étages.

8°—Avenue Joffre, No. 1151—B. C. Lot 6367.—dépendances.

9°—Rues Lafayette, Amiral Bayle et Porte de l'Ouest.—51 maisons chinoises à étage et 110 à 2 étages.

10°—Route Père Robert—Lot Cad. 7720B.—3 magasins. Les ouvertures sur la façade Ouest devront être supprimées.

11°—Rue Brenier de Montmorand —Lots Cad. 1056—1076.—Exiger des murs intérieurs en briques.

12°—Rue du Consulat—Lot Cad. 9A.—Le permis est accordé sous réserve de l'engagement que devront prendre les propriétaires qu'au moment de la mise à l'alignement de la Rue du Consulat à cet endroit, l'expropriation sera réglée au taux de l'évaluation foncière de 1925.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis de construire ci-après :

1°—Rue Amiral Courbet—Lot Cad. 8578.—6 maisons chinoises sans étage. Construction sans installation sanitaire pouvant constituer une agglomération insalubre.

2°—Route Hervé de Siéyès—Lot Cad. 9221.—3 maisons chinoises à étage. Maisons inesthétiques.

3°—Route Conty.—Lot Cad. 3010.—4 maisons chinoises à étage. Améliorer le style des constructions, les façades par exemple devront être montées en brique.

4°—Rue Eugène Bard—Lot Cad. 1010.—8 maisons chinoises à étage. Même avis que ci-dessus.

5°—Route de Zikawei—B. C. Lot 8186.—4 maisons chinoises à étage et 6 sans étage. Améliorer le type de ces maisons.

6°—Route de Zikawei—B. C. Lot 9324.—15 maisons chinoises à étage. Il y aurait lieu de s'assurer avant de délivrer le permis de construire, si ces maisons ne sont pas situées sur le tracé d'une nouvelle voie.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
M. SPEELMAN  
A. DU PAC DE MARSOULIES

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Révision de l'évaluation foncière.**—En raison de la plus value considérable prise par les terrains de l'ancienne Concession, du Quai de France au Boulevard de Montigny, le Conseil, sur proposition de Mr. Chapeaux, décide de procéder à la révision de l'évaluation foncière des terrains compris dans les sections 1 à 5 inclus.

Le Conseil demande en conséquence à la Commission Foncière de bien vouloir effectuer la révision ci-dessus, afin que l'impôt puisse être perçu sur les nouvelles bases à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

**Adjudications.**—Il est procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture et la pose des abris en nattes.

2 soumissions ont été reçues ; elles sont paraphées par le Président et le Vice-Président, et transmises à l'Ingénieur Municipal pour propositions.

**Situation financière.**—La situation financière au 16 Mai 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 45

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN  
H. J. SHERIDAN

## Séance du Conseil du 26 Mai 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt six Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 31 du 20 Mai 1925 en vertu de laquelle :

les sieurs Fève, François et Groësi, Jean, sont incorporés comme Gardes à compter du 23 Mars 1925 ;

le sieur Cormier, Jean-Marie, est incorporé comme Garde à compter du 9 Avril 1925 ;

le sieur Bonno, Jean-Baptiste, est incorporé comme Garde à compter du 5 Mai 1925 ;

le sieur Grimaldi, Jules, Pierre, est incorporé comme Garde à compter du 16 Mai 1925.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours à la veuve du Brigadier Chinois N° 105, décédé après 14 ans de service.

**Parc de Koukaza.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies signale au Conseil qu'il a reçu des doléances de diverses personnes au sujet des difficultés que rencontrent les promeneurs au Jardin de Koukaza pour se procurer des sièges, les bancs et chaises étant accaparés par les amahs.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies suggère que l'Administration Municipale mette en adjudication la location de chaises, à un prix modique à déterminer, et que d'autre part le Service des Parcs prévoie dans les lieux ombragés des bancs fixes.

Le Conseil se range à la suggestion de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies et charge le Secrétaire de demander au Service des Parcs de présenter des propositions en ce sens.

**Cercle Français.**—Suivant lettre du 20 Mai, le Comité du Cercle Français demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Service Municipal du Contrôle d'assumer la direction des installations électriques dans le nouvel immeuble du Cercle, Avenue Joffre.

Le Conseil décide d'accueillir favorablement cette requête, le Service ne devant toutefois pas être gêné par ce travail spécial pour lequel la Municipalité n'aura à supporter aucun frais.

**Pans coupés.**—Avenue Joffre.—Route Cardinal Mercier.—Le Conseil approuve le plan de récolement N° 613 concernant le pan coupé Nord-Est angle Avenue Joffre—Route Cardinal Mercier affectant le F. C. lot 223.

Rue Bourgeat.—Route Cardinal Mercier.—Le Conseil approuve le plan de récolement N° 1052 concernant les deux pans coupés côté Ouest angle Rue Bourgeat—Route Cardinal Mercier, affectant les lots cadastraux 5553 & 6053.

**Rickshaws publics.**—Le Secrétaire informe le Conseil qu'il vient d'être avisé que le S. M. C. ne mettra pas en vigueur au 1<sup>er</sup> Juin comme indiqué dans la "Municipal Gazette" l'augmentation de \$ 1 sur la licence de rickshaws publics.

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le coût de la licence des rickshaws publics, et charge le Secrétaire de transmettre ce point de vue au S. M. C.

A ce sujet, le Secrétaire fait connaître au Conseil que c'est au moment de la limitation du nombre des rickshaws publics en Septembre 1924, et afin de maintenir les perceptions sensiblement identiques, qu'une augmentation du coût de la licence avait été envisagée. Les propriétaires de rickshaws publics étaient d'ailleurs consentants à cette époque.

**Service des Travaux.**—Suivant rapport No. 273 du 22 Mai 1925, l'Ingénieur Municipal informe le Conseil que par suite de la hausse qu'ont subie tous les matériaux, le Service des Travaux éprouve de grandes difficultés à recevoir les quantités que les entrepreneurs se sont engagés à fournir, ce qui occasionne des retards préjudiciables aux travaux de voirie en cours.

Cet état de choses a amené l'Ingénieur Municipal à mettre en vigueur la clause suivante du cahier des charges :

« Pour toute fourniture mensuelle inférieure à celle stipulée, une retenue de Tls : 0,20 par m3 sera « effectuée.

En contre partie, l'Ingénieur Municipal demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à accorder une prime de Tls : 0,20 par m<sup>3</sup> pour toute fourniture supérieure à la quantité indiquée au cahier des charges.

Cette clause entrerait de suite en vigueur pour les fournisseurs de rocaille jaune, rocaille bleue, sable de Ningpo, sable bleu et briques cassées.

Le Conseil donne son approbation à cette proposition étant donné que même avec cette majoration les prix des matériaux resteront inférieurs aux prix courants pratiqués sur la place.

**Adjudications—Marchés.**—Le Conseil procède à un nouvel échange de vues sur les clauses et conditions générales pour adjudications et marchés. Diverses modifications, additions, suppressions sont apportées au texte.

Une fois les rectifications apportées au projet, il sera à nouveau soumis au Conseil et une décision définitive sera prise au cours de la prochaine Séance.

**Adjudications.**—*Lits en fer. Armoires en fer.*—Quatre soumissions ont été reçues pour cette fourniture :

Kung Yie Kee Engine.....	Tls : 1.092
Wong Yuen Kee .....	» 2.040
Zi Tching Kee .....	» 2.490
Tai Yu Shing Iron Co.....	» 2.760

L'Ingénieur Municipal fait remarquer que le Sieur Kung Yie Kee, bien qu'ayant offert le prix le plus bas, semble ne pas avoir pris connaissance du cahier des charges, et a fait une offre pour un travail incomplet.

Le Conseil désigne le Sieur Wong Yuen Kee comme adjudicataire pour la confection de 60 lits en fer et de 60 armoires en fer, au prix global de Tls : 2.040.

*Abris en nattes.*—Après avoir pris connaissance des soumissions présentées pour la fourniture et la pose des abris en nattes pour l'année 1925, le Conseil désigne comme adjudicataire le Sieur Yung Kee, aux prix suivants :

Abris simples .....	Tls : 1,89 par fang carré
Nattes supplémentaires simples.....	» 1,20 » »
Nattes roulantes .....	» 0,96 » »
Nattes supplémentaires doubles.....	» 2,50 » »
Abris doubles.....	» 4,80 » »
Ecrans avec papier huilé .....	» 3,20 » »

**Demande d'emploi.**—Le Secrétaire transmet au Conseil une demande d'emploi émanant du Quartier-Maître Montchatre de l'Aviso "Altaïr".

Ce gradé, qui est libérable très prochainement, est électricien-monteur, et il sollicite un emploi dans le Service Municipal du Contrôle. Les meilleurs renseignements tant au point de vue général que technique, sont fournis par ses Chefs.

Le Conseil demande à l'Ingénieur Municipal de bien vouloir se rendre compte des aptitudes et connaissances techniques du postulant, dont la candidature pourrait être retenue étant donné les travaux qui vont incomber au Service du Contrôle du fait de l'établissement du réseau téléphonique de défense et d'avertisseurs d'incendie.

**Avenue Joffre.**—Le Conseil décide de supprimer la piste cavalière qui subsiste Avenue Joffre. Les estimations de dépenses seront soumises ultérieurement à l'approbation du Conseil.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 26 Mai 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

Signé : J. MEYRIER

La Séance est levée à 8 heures 15.

A. CHAPEAUX

A. DU PAC DE MARSOULIES

H. J. SHERIDAN

M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 5 Juin 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le cinq Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Emprunt Municipal 1903.**—Le tirage de 132 obligations de l'Emprunt Municipal 1903 est fixé au Mercredi 17 Juin 1925.

**Emprunt Municipal 1925.**—Le Secrétaire informe le Conseil que la 2<sup>ème</sup> émission de l'Emprunt Municipal 1925 est entièrement souscrite.

**Cercle Français.**—Par lettre du 3 Juin, le Comité du Cercle Français demande au Conseil de bien vouloir faire effectuer par les Services Municipaux le remblaiement et le nivellement du terrain du nouveau local du Cercle Avenue Joffre.

Le Conseil décide de donner satisfaction au Comité du Cercle Français.

**Rickshaws publics.**—Communication est donnée au Conseil de la lettre ci-après :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, June 1st, 1925.

The Secretary,  
French Municipal Council

Sir,

I have the honour to inform you that, as the outcome of a conference held by the Watch Committee on May 22, and attended by representatives of various ricscha associations, it has been decided to require the inspection of public ricschas once in two months, instead of once a month as previously intended. I have to express the hope that this alteration will be agreeable to the French Council.

In reference, further, to the proposal to raise the public ricscha licence fee from \$ 2 to \$ 3 per mensum, I have the honour to inform you that it has been decided not to enforce this increase owing to the present labour unrest, coupled with the fact that the ricscha business is in a very depressed condition.

Attached herewith, for your information, is a copy of a letter which has been sent to the ricscha associations concerned, notifying them of the Council's decision.

I have the honour to be, etc...

Signed : S. M. EDWARDS,  
Assistant Secretary.

Le Conseil confirme sa décision du 26 Mai dernier maintenant à \$ 2 la licence mensuelle de rickshaws publics.

**Comité des Travaux.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 28 Mai 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 28 Mai 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt huit Mai, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Architecture.**—a)—Le Comité, à 4 heures de l'après-midi, a procédé à la réception provisoire :—  
1<sup>o</sup>—des nouveaux bâtiments constituant la Cité Tonkinoise;

2°—des agrandissements de la Maison d'Arrêt (poudrière, prison des femmes, préau et atelier);

3°—des agrandissements du Poste Central de Police (garage pour auto-mitrailleuses, atelier des tailleurs, armurerie pour les Volontaires et chambre photographique pour le Service anthropométrique).

Il adresse ses félicitations aux Services Municipaux qui ont su concevoir et mener à bien toutes ces constructions.

Le Comité recommande donc le paiement des sommes à effectuer conformément au cahier des charges, sous réserve bien entendu qu'il soit remédié aux quelques légères imperfections signalées par l'Ingénieur Municipal à l'Entrepreneur en cours des travaux.

b)—*Sémaphore et Poste d'Incendie du Château d'Eau.*—Le Comité donne son approbation aux plan et cahier des charges présentés par l'Ingénieur Municipal, et propose la mise en adjudication de tous ces travaux aux conditions habituelles.

c)—*Abattoirs.*—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 27 Mai 1925.

« R. 610

« Comme suite à la demande du Service des Abattoirs, nous avons l'honneur de vous envoyer « ci-joint les plans de construction du dit hangar.

« Le hangar édifié sur l'emplacement du magasin frigorifique ne gênerait pas la construction « ultérieure de ce dernier.

« Le hangar permettrait l'accrochage de 300 têtes supplémentaires au moment de la visite et abri- « terait les viandes destinées à être enlevées.

« Le coût de cette construction serait approximativement de Tls. 2.500.—La réalisation en serait « faite par adjudication.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis de mettre la construction de ce hangar en adjudication en même temps que les travaux pour le Sémaphore et le Poste d'Incendie "Château d'Eau".

L'Ingénieur Municipal est chargé d'établir le cahier des charges.

**Voirie.**—a)—*Route Fergusson, carrefour Route de Boissezon.*—Le Comité prend connaissance d'un Rapport du Chef de la Garde relatif à la piste cavalière de partie de la Route Fergusson.

Ce Chef de Service recommande la suppression de la piste, et l'Ingénieur Municipal fait connaître que le crédit nécessaire à cet effet serait de Tls. 442.

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture de ce crédit.

b)—*Avenue Joffre.*—Le Comité prend connaissance d'un Rapport de l'Ingénieur Municipal en date du 28 Mai 1925 par lequel il fait connaître que la suppression de la piste cavalière et l'aménagement des trottoirs de l'Avenue Joffre, tronçon Ouest entre Route Francis Garnier et l'Avenue Haig, nécessiteraient une dépense de Tls : 17.065,05.

Le Comité donne son approbation aux travaux envisagés et à la dépense correspondante.

c)—*Route Dufour.*—L'ouverture de la Route Dufour, comprenant le drainage et la 1/2 viabilité, nécessite un crédit de Tls. 4.250.

Le Comité est d'avis d'accorder ce crédit, l'ouverture de cette portion de la Route Dufour étant liée à l'accord intervenu entre l'Administration Municipale et "l'Asia Realty".

**Bornes fontaines.**—Par lettre en date du 20 Mai, la Mission du Kiangnan demande au Conseil l'installation de 2 bornes fontaines, Avenue Pétain, aux abords de l'agglomération de maisons chinoises qu'ils vont édifier.

Après discussion et sur suggestion du Secrétaire, le Comité serait plutôt d'avis d'aménager une fontaine publique, avec motifs artistiques, au milieu de la place que formera le carrefour Route Française de Zikawei, Avenue Haig, Avenue Pétain.

**Route Say-Zoong.**—L'Ingénieur Municipal est chargé de préparer un projet de modification à l'alignement de la Route Say-Zoong, comportant un élargissement de cette voie sur le Côté Est pour la portion située immédiatement au Nord de la Route Ratard.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée du compte-rendu ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 26 Mai 1925.

« N° 293

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 15 Mai 1925 à 2 h. 1/2 de l'après-midi, sous la présidence de Mr. Rémuzat, Ingénieur-Adjoint.

« *Cinéma de Yeu Yu Leu, angle Boulevard Montigny & Rue Millot.*—La Commission, d'accord sur le « rapport du Service d'Incendie, exigerait cependant de faire supprimer les lampes rouges donnant tout « autre indication que "Sortie" et d'installer ces dernières de telle façon que les spectateurs puissent les « voir de tous les points de la salle au moment des représentations.

« *Loh Tseng Wei.*—Atelier de peinture pour les autos au N° 435, Rue Auguste Boppe.

« Les moyens de protection sont insuffisants : maison construite sur poteaux relativement en « mauvais état.

« La Commission ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis demandé.

« Les inspections sont terminées à 3 heures et demie.

Le Comité adopte les vues ci-dessus de la Commission des Etablissements Publics.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :—

1°—*Route Herzé de Siéyès, N° 55.*—Paillotte provisoire et modification au bâtiment existant.

2°—*Route Ratard, Lot Cad. 3513.*—2 maisons chinoises à étage.

3°—*Route Winling, Lot Cad. 13582/4.*—4 maisons chinoises et 1 résidence.

4°—*Rue Brenier de Montmorand, Lot Cad. 2064.*—11 maisons chinoises à étage.

5°—*Route Ratard, Lot Cad. 8099.*—4 maisons chinoises à étage.

6°—*Rue de l'Observatoire, Lot Cad. 2516.*—Addition et surélévation.

7°—*Route de Grouchy, B. C. Lot 11486.* 1 pavillon.

8°—*Routes Dupleix et Magy, Lot Cad. 12087.*—4 magasins. Exiger des briques et tuiles rouges.

9°—*Rue Amiral Bayle, Lot Cad. 396.*—2 maisons chinoises à étage.

10°—*Rue Vouillemont, Lot Cad. 518.*—7 maisons chinoises à étage.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°—*Route de Zakawei, Lot Cad. 7524.*—24 maisons chinoises sans étage. Constructions insalubres.

2°—*Rue du Marché, Lot Cad. 1546.*—4 maisons chinoises sans étage. Constructions insalubres.

3°—*Rue Bourgeat, angle Avenue du Roi Albert.*—4 magasins, constructions inesthétiques. Le permis ne pourra être délivré que si des améliorations importantes sont apportées au style des façades.

4°—*Avenue Edouard VII, Lot Cad. 92.*—Constructions inesthétiques. Le permis ne pourra être délivré que si des améliorations importantes sont apportées au style de la toiture des bâtiments situés en frontage de l'Avenue Edouard VII.

5°—*Route Say-Zoong, Lot Cad. 10041.*—15 magasins, terrain frappé d'alignement.

La Séance est levée à 7 heures 15.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

*Architecture.*—*Poste d'Incendie Joffre.*—Avant de décider la mise en adjudication du Poste d'Incendie Joffre, le Conseil charge le Comité des Travaux de se rendre sur les lieux accompagné du Capitaine du "Torrent", de l'Ingénieur Municipal et du Chef de la Garde, et d'entendre ces Chefs de Service sur les objections qu'ils pourraient avoir à formuler en raison du voisinage des bâtiments de la Police et de ceux projetés du Service d'Incendie.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 5 Juin 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 11 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le onze Juin, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—*Personnel Indigène.*—1 —Suivant avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde un secours de \$ 205 à la veuve du détective N° 17, décédé après 8 ans de service.

2.—Suivant avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde une gratification de \$ 18,50 à l'Agent indigène N° 404, réformé pour raisons de santé après 2 ans de service.

*Equipement.*—Suivant rapport N° 29 du 11 Juin, le Chef de la Garde demande au Conseil de bien vouloir autoriser la commande en France de 1.000 casques métalliques, modèle de l'armée, ainsi que 600 attributs (grenades).

L'utilité de cette coiffure n'est plus à démontrer. La Police, de même que les diverses organisations volontaires de défense, seraient dotées du casque chaque fois que les événements l'exigeraient.

Le Conseil approuve les conclusions du Chef de la Garde.

**Secrétariat.**—Le Conseil autorise l'engagement de Mr. M. Bordes, en qualité de percepteur stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1925.

**Ecole Municipale Française.**—Par rapport du 28 Mai, le Directeur de l'Ecole Municipale fait connaître que les examens pour l'obtention des diplômes du Certificat d'études primaires et du Brevet Elémentaire de Capacité ont été fixés par Monsieur le Consul Général de France aux dates ci-après :

Certificat d'études primaires: 8 et 9 Juin

Brevet Elémentaire: 11, 12 et 13 Juin.

D'autre part, sur proposition du Directeur, la distribution annuelle des prix aura lieu le Samedi 20 Juin, à 16h 30, dans la Salle des Fêtes de l'Ecole Municipale, les classes vaquant à compter du dit jour.

La rentrée scolaire est fixée au Lundi 14 Septembre 1925.

**Service des Travaux.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, une gratification de Tls: 97 est accordée au cantonnier Yoh Ah Bing qui quitte le service pour raison de vieillesse après 21 ans de présence.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 9 Juin 1925, le Capitaine du "Torrent" rend compte au Conseil que la voiture de service Pillain est hors d'usage. En service depuis 1913, cette auto ne semble pas réparable, et il serait préférable d'en acquérir une nouvelle.

Le Capitaine du "Torrent" suggère l'achat d'un châssis Citroen 10 C. V. que le Service d'Incendie aménagerait en voiture de service et 1<sup>er</sup> départ.

Le Conseil donne son approbation à cette proposition.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre ci-après.

C F. T. E. E.

Changhai, le 10 Juin 1925

N° M-607

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en KW. moyenne des maximum du mois, a été, en Mai 1925, de 3.941 KW.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**Cercle de la Police.**—Sous rapport N<sup>o</sup>. 24 du 26 Mai 1925, le Chef de la Garde transmet avec avis favorable une demande du Comité du Cercle de la Police tendant à obtenir l'autorisation de construire une salle de billards au-dessus de la terrasse du Cercle.

Le Conseil donne son accord de principe à cette proposition, et la transmet à l'Ingénieur Municipal pour observations d'ordre technique s'il y a lieu.

**Autobus.**—La Compagnie des Autobus ayant projeté de modifier le parcours de la ligne N<sup>o</sup>. 5: au lieu de Honan Road jusqu'au Quai, Honan Road jusqu'au Boulevard de Montigny carrefour de Thibet Road, le Conseil approuve cette modification et décide d'appliquer pour ce parcours les mêmes impositions que pour l'ancien.

**Garage Ford.**—Suivant lettre du 21 Mai, le Ford Hire Service, N<sup>o</sup>. 77, Route Vallon, demande l'autorisation de laisser stationner quelques automobiles le long de la Route Vallon en face du garage, pendant le temps nécessaire pour effectuer des réparations à leur immeuble.

Après échange de vues,

Le Conseil autorise le stationnement pour une période de 8 jours seulement, et le Chef de la Garde fera connaître si cet état de choses cause une gêne à la circulation. Auquel cas l'autorisation ne serait pas renouvelée. D'autre part, le départ des autos stationnées sur la chaussée ne pourra se faire que dans un sens unique, vers l'Ouest.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 11 Juin 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 5 heures 30.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN



## *Séance du Conseil du 22 Juin 1925*

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt deux Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire No. 37 du 18 Juin 1925 en vertu de laquelle le Sieur Dargent François, Joseph, est incorporé comme Garde à compter du 23 Avril 1925.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois.

2.—Par rapport N° 414 du 19 Juin, le Chef de la Garde informe le Conseil que la Garde Municipale ayant été chargée de l'habillement et de l'équipement des membres des diverses organisations de défense de la Concession, ainsi que de l'entretien de l'armement, 14 employés indigènes ont été engagés : 1 coupeur, 9 tailleurs, 1 coolie, 3 aides-armuriers.

Le Conseil approuve l'engagement de ce personnel auxiliaire, qui sera réduit dès que les travaux de confection de l'habillement seront terminés ; un crédit supplémentaire mensuel de \$ 266 est voté à cet effet.

**Ecole Municipale Française.**—Par rapport No. 278 du 22 Juin, le Directeur de l'Ecole Municipale rend compte que les examens pour l'obtention des diplômes du certificat d'études primaires et du Brevet Élémentaire de capacité, ont eu lieu du 8 au 13 Juin.

Sur 10 candidats au Certificat d'études, 9 ont été proposés par la Commission pour l'admission à Paris ; les 3 candidats au Brevet Élémentaire ont été proposés pour l'obtention de ce diplôme.

**Parc de Koukaza.**—Lecture est donnée du rapport N° 948 du 16 Juin du Chef du Service des Parcs relatif à la mise en service de sièges payants au Parc de Koukaza.

Comme suggéré par le Chef du Service des Parcs, le Conseil décide l'installation de 20 bancs circulaires ou octogones à 8 places chacun et de 35 bancs fixes en bordure des allées à 4 places chacun.

Ces sièges seront gratuits.

Le Chef du Service des Parcs établira le prix de revient global de cette installation et le crédit supplémentaire nécessaire sera voté ultérieurement.

En ce qui concerne les chaises, le Conseil décide que ces sièges seront payants.

La location sera mise en adjudication dans les conditions générales ci-après.

Toutes les chaises municipales dont dispose le Parc seront réparées et remises à l'adjudicataire moyennant une redevance à déterminer ;

L'adjudicataire lui-même fera confectionner un certain nombre de sièges plus confortables, genre fauteuil ;

Le prix de location au public de ces deux types de sièges sera fixé ultérieurement.

Des annonces seront faites dans la presse locale à cet effet.

Le Chef du Service des Parcs est chargé de préparer sur ces données la création d'un système de sièges payants.

**Emprunt Municipal 1903.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIAIRES TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix sept Juin, à trois heures de l'après-midi,

Par devant nous, J VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, et en présence de Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et DILLON-CORNECK, Délégue de la Banque de l'Indo-Chine.

Conformément à l'Article 1<sup>o</sup> de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par Mr. Paul BRUNAT, d'une part, et 1<sup>o</sup> la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le Siège Social est à Paris, 96, Boulevard Haussmann et 2<sup>o</sup> la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon—Marseille, Société Anonyme dont le Siège Social est à Lyon, Rue de l'Hôtel de Ville N<sup>o</sup> 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit :—

« ...L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement « annexé aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier « Janvier Mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu « à Changhai, dans le courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil « neuf cent neuf, par les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo- « Chine à Changhai sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence....»

Il a été procédé au tirage au sort de CENT TRENTE DEUX obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos. 12—24—135—139—154—185—209—237—280—281—301—313—331—342—367—368—382—  
464—478—564—579—596—624—633—670—699—748—780—799—843—853—909—953—1016—1038—  
1055—1117—1125—1129—1174—1192—1261—1293—1296—1303—1307—1333—1346—1408—1431—1466—  
1512—1562—1581—1604—1614—1647—1648—1650—1664—1689—1690—1738—1759—1830—1838—1913—  
1954—1961—1986—2047—2133—2142—2163—2194—2228—2232—2253—2352—2369—2402—2416—2432—  
2445—2453—2558—2583—2757—2828—2843—2851—2858—2915—2932—2985—3023—3035—3043—3077—  
3084—3088—3112—3133—3200—3307—3327—3343—3358—3364—3400—3405—3406—3412—3446—3448—  
3480—3484—3500—3584—3656—3663—3681—3709—3733—3737—3746—3747—3796—3814—3876—3945—  
3969—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, P. LEGENDRE, DILLON-CORNECK et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé : M. SPEELMAN—P. LEGENDRE—DILLON-CORNECK— J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme :

Changhai, le 17 Juin 1925.

Le Chancelier

Signé : J. VALLANTIN.

**Fête Nationale du 14 Juillet.**—Un Comité de la Fête Nationale du 14 Juillet sera constitué comme les années précédentes sous la présidence de Mr. le Consul Général de France.

Seront priés de faire partie de ce Comité les Conseillers Municipaux, les Présidents des Cercles et Sociétés, ainsi que les Chefs de Service de la Municipalité.

**Adjudications—Marchés.**—Le Conseil approuve les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs ou fournisseurs de la Municipalité pour les travaux et marchés de l'Administration.

**Institut Franco-Chinois.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

INSTITUT TECHNIQUE FRANCO-CHINOIS

Changhai, le 10 Juin 1925.

Monsieur le Consul Général,  
Président du Conseil d'Administration Municipale.

A. S. Demande de bourse en faveur d'un élève de  
l'Institut actuellement à l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille.

J'ai l'honneur de solliciter de la haute bienveillance du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française une bourse de 250 à 300 taëls valable pendant deux années scolaires à dater du 30 Juin 1925 en faveur

de M. Yang Tche-Tchong, ancien étudiant de l'Institut Technique Franco-Chinois, actuellement élève de lère-année (depuis le 1er Novembre 1924) à l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille.

Les raisons qui me conduisent à formuler la présente demande sont les suivantes :

- 1) — Insuffisance des ressources de la famille de M. Yang Tche-Tchong.
- 2) — Bonnes dispositions de l'intéressé qui donne toute satisfaction dans ses études et est digne d'intérêt.
- 3) — Intérêt réel à ce que cet élève, le premier ancien étudiant de l'Institut qui développe ses connaissances techniques en France, puisse terminer complètement ses études.
- 4) — Difficulté pour l'Institut Franco-Chinois d'assurer cette subvention par suite de sa situation financière non assise encore.

L'élève Yang a déjà travaillé à titre bénévole pendant plusieurs mois au service du Cadastre de la Municipalité où il a été très apprécié par ses chefs. D'autre part il serait disposé, après l'obtention du diplôme de l'Ecole de Marseille, à travailler à traitement réduit dans les services de la Municipalité de façon à rembourser le secours qui pourrait lui être accordé éventuellement et, au besoin, à signer un engagement d'honneur à ce sujet.

Bien que le Conseil ait déjà été généreux envers l'Institut, il semble qu'il serait intéressant, s'il en voit la possibilité, de tenter l'essai de prêt d'honneur ci-dessus qui pourrait donner un résultat très utile au renom futur de notre établissement.

Je vous serais infiniment reconnaissant, Monsieur le Consul Général, de vouloir bien appuyer ma demande que je considère dictée par mon devoir de directeur français d'un établissement d'éducation franco-chinois et vous prie d'agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Signé: CIVET.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de consentir à l'élève Yang-Tche-Tchong une avance de Tls : 250 pour une année, étant entendu que le bénéficiaire remboursera cette somme aussitôt qu'il sera en mesure de le faire, afin de permettre à l'Administration Municipale d'en attribuer à nouveau le montant à un étudiant chinois continuant ses études en France.

Le Directeur de l'Institut Technique voudra bien faire tenir au Conseil les notes trimestrielles de l'élève Yang-Tche-Tchong.

**Circulation.**—Sur la proposition de Mr. Speelman, le Conseil décide que les employés indigènes du Service des Travaux travaillant sur la voie publique : balayeurs et cantonniers chargés de la réfection des flaches, seront vêtus d'une casaque rouge, de façon à attirer sur eux l'attention des conducteurs de véhicules à allure rapide.

Il sera demandé à la C. F. T. d'adopter la même mesure pour ceux de ses employés occupés à la réfection ou au nettoyage des rails.

Des initiales C. M. F. et C. F. T. d'une étoffe de couleur différente seront placées sur le dos des vestes.

D'autre part, l'attention du Service du Trafic est appelée sur le fait que le feu rouge à l'arrière des rickshaws, prescrit par les Règlements, est souvent invisible en raison de la malpropreté du verre de la lanterne, ou encore de la petitesse de la lanterne elle-même.

Une surveillance spéciale devra être exercée sur ce point.

**Alliance Française.**—A la demande de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil charge les Services Municipaux d'effectuer quelques menus travaux dans la salle de la bibliothèque de l'Alliance Française, ainsi que la pose de nattes sur la plate-forme de la toiture.

Une connection de téléphone indépendante de l'Ecole Municipale sera d'autre part demandée à la Compagnie des Téléphones.

**Comité des Travaux.**—*Séance du Comité du 11 Juin 1925.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du 11 Juin 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 11 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le onze Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Voirie.**—L'Ingénieur Municipal présente les plans des bureaux et dépôt du 1<sup>e</sup> arrondissement à aménager sur le terre-plein Sud du Boulevard de Montigny.

Le Comité approuve les plans en question et recommande l'ouverture du crédit demandé.

**Matériel.**—Le Comité est d'avis de procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'un cylindre-tandem à essence de 8 tonnes nécessaire aux travaux de pose du béton d'asphalte.

**Route Say-Zoong.**—Le Comité donne son approbation au plan présenté par l'Ingénieur Municipal en vue de l'élargissement de la Route Say-Zoong, selon décision du Conseil en date du 5 Juin 1925.

**Rues Whampoo et Fokien.**—MM. Dowdall & Hansons demandent l'autorisation de construire sur le Lot Cadastral 68 sans que l'Administration Municipale exige l'établissement du pan coupé prévu à l'angle des Rues Whampoo et Fokien.

Le Comité ne voit pas d'inconvénient à faire droit à cette demande à la condition toutefois qu'au moment de la réalisation du pan coupé, l'expropriation soit réglée sur les bases de l'évaluation foncière de 1925.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

1<sup>o</sup>—*Rue Eugène Bard, B. C. Lots 6055, 3826.*—34 maisons chinoises à étage.

2<sup>o</sup>—*Avenue du Roi Albert, Lot, Cad. 8504.*—5 maisons chinoises avec attiques. Exiger des tuiles rouges.

3<sup>o</sup>—*Route Lafayette, Lot. Cad. 2032.*—1 résidence à étage.

4<sup>o</sup>—*Avenue Joffre, Lot Cad. 12781.*—3 magasins et 4 maisons à étage selon nouveau plan.

5<sup>o</sup>—*Avenue Dubail et Route Dollfus, F. C. Lots 1161 & B. C. 9448.*—29 maisons semi européennes. Exiger des améliorations sur façade.

6<sup>o</sup>—*Avenue Joffre intérieur, Lot. Cad. 12799.*—1 résidence chinoise. L'entrepreneur devra se conformer rigoureusement à toutes les prescriptions imposées pour les constructions élevées sur le lot 12791.

7<sup>o</sup>—*Avenue Edouard VII, Rues du Weikwé & du Moulin.*—55 maisons chinoises à étage selon nouveau plan présenté pour les façades sur l'Avenue Edouard VII.

8<sup>o</sup>—*Rue Cardinal Mercier, F. C. Lots 1521 & 937.*—1 dépôt d'automobiles avec salle d'exposition. Autorisation d'élever une toiture en matériaux ordinaires à la condition qu'aucun dépôt d'essence n'existera à l'intérieur de cette construction.

9<sup>o</sup>—*Route de Zikawei intérieur, Lot Cad. 7592.*—1 maison chinoise à étage.

10<sup>o</sup>—*Avenue Joffre, Cad. 3638-3639.*—14 maisons semi européennes.

11<sup>o</sup>—*Rue du Consulat, Lot Cad. 14.*—7 magasins type arcade avec dépendance. Exiger les calculs de béton armé.

12<sup>o</sup>—*Rue Bourgeat, Lot Cad. 5504.*—3 maisons chinoises à étage. Exiger des tuiles rouges.

- 13°—*Rue du Lieutenant Pétiot, Lot Cad. 3536-3537.*—5 maisons chinoises à étage.  
14°—*Rue Ratard intérieur, Lot Cad. 5518.*—9 maisons chinoises à étage. Exiger des tuiles rouges.  
15°—*Rue Bourgeat, F. C. Lot 2100.*—2 résidences à 2 étages. Indiquer l'épaisseur des murs.  
16°—*Rue Brenier de Montmorand, Lot 1056 & 1076.*—8 maisons chinoises à étage.  
17°—*Rue du Capitaine Rabier, F. C. Lot 1587.*—14 maisons chinoises à étages.  
18°—*Rue Kraetzer intérieur, B. C. Lot 11592.*—1 résidence à 2 étages.  
19°—*Route Conty intérieur, Lot Cad. 3046.*—7 maisons chinoises à étages.  
20°—*Route Conty, Lot Cad. 2644.*—21 maisons chinoises à étage.  
21°—*Route Picard Destelan, F. C. Lot 2004.*—1 bungalow.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

- 1°—*Rue de l'Est, Lot Cad. 83.*—30 maisons chinoises à étage. Constructions rudimentaires en bois.  
2°—*Avenue du Roi Albert, Lot Cad. 9050.*—16 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres.  
3°—*Route Père Robert, Lot Cad. 5161.*—6 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres.  
4°—*Route de Zikawer, Lot Cad. 13027.*—3 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires et insalubres.  
5°—*Route Ratard, Cad. 5654 portion.*—4 maisons chinoises à étage. Constructions rudimentaires.  
6°—*Route Stanislas Chevalier, B. C. 8840.*—10 garages. Allées d'accès trop étroites à travers des maisons d'habitation.  
7°—*Route Dollfus et Avenue Dubail, F. C. 1161 et B. C. 9448.*—Réparation de maisons chinoises.

La Séance est levée à 8 heures 15

Signé : A. CHAPEAUX  
M. SPEELMAN  
A. DU PAC DE MARSOULIES

Les propositions du Comité sont adoptées.

Séance du 18 Juin 1925.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du 18 Juin 1925:

## Séance du Comité des Travaux du 18 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix huit Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Garde Municipale.**—Le Comité prend connaissance des devis descriptifs et estimatifs de différents travaux demandés par le Chef de la Garde aux divers bâtiments de la Police: Maison d'Arrêt, Poudrière, Poste Central.

Il approuve ces devis et recommande au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires à l'exécution des travaux.

**Mur de quai de Tonkadou.**—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 12 Juin 1925.

« N° 325

« *Mur de Quai de Tonkadou*

« J'ai l'honneur de vous informer que les travaux du mur de quai de Tonkadou sont terminés.

« Le Whangpoo Conservancy nous avise qu'il est prêt à supprimer les 2 batardeaux entourant les conduites d'aspiration de la Compagnie des Eaux, batardeaux dont nous avons demandé la construction en cours de travail.

« Dans notre lettre du 12 Novembre 1924, nous demandions au Whangpoo Conservancy Board de bien vouloir receper au niveau futur de fond du fleuve les palplanches constituant les parois des batardeaux; ceci en vue de ne pas causer un accident aux conduits.

« Le Whampoo Conservancy Board nous informe, lettre du 8 Juin 1925, que le recepage des palplanches nous coûtera Tls: 1550 par suite de la perte des palplanches.

« A la suite d'une modification dans le travail demandée par notre lettre du 10 Juin 1925, modification nous donnant toute garantie quant à la stabilité du sous-sol de la conduite, le W. C. B. nous demande une somme de 800 Tls.

« Nous recommandons au Conseil le vote de ce crédit supplémentaire afin d'éviter tout ennui dans l'avenir.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité est d'avis de faire effectuer le recepage des palplanches constituant les parois des 2 batardeaux, en vue d'obtenir une sécurité absolue quant à la stabilité du sous sol.

Par ailleurs, le Comité décide d'aller visiter le nouveau mur de quai et l'Usine des Eaux de Tonkadou lors de sa prochaine réunion.

**Licences.**—Le Comité est d'avis d'assujettir au paiement d'une taxe spéciale tous les établissements de prise de vues cinématographiques.

**Permis de construire.**—a) —Le Comité est d'avis d'autoriser M<sup>me</sup> Veuve Koo Lou Ze à poser des vitrines au magasin Nos 666, 668 & 670. Avenue Joffre; cette propriétaire s'engageant à démolir ses maisons sans frais au moment où la Municipalité réalisera la mise à l'alignement à cet endroit, et à céder le terrain au prix de l'évaluation foncière actuelle.

b) —Un permis de construire provisoire pourrait être accordé à la "Star Motion Picture" pour les travaux de pose de décors nécessaires à l'exploitation de son industrie.

La Séance est levée à 7 heures 30

Signé: A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière.**—La Situation financière arrêtée au 20 Juin 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 8 heures 15.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 29 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service des Parcs.**—Sur proposition du Secrétaire, Mr. Brunetti, gardien de Jardin, est promu à l'ancienneté à la classe B de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1925.

**Service des Travaux.**—Un secours de \$ 60 est accordé à la famille de l'aide électricien Zi Mei Tsing, décédé en service.

**Recensement quinquennal.**—Par lettre du 27 Juin, le S. M. C. informe le Conseil que le recensement quinquennal de la population doit avoir lieu au cours de la présente année, et il suggère que les opérations de recensement s'effectuent simultanément sur les deux Concessions.

La date du 21 Octobre est proposée comme jour de recensement. Le Conseil donne son adhésion à cette proposition.

**Cercle Français.**—Lecture est donnée d'une lettre du Comité du Cercle Français demandant au Conseil de bien vouloir autoriser le Service des Travaux à effectuer l'aménagement d'un trottoir le long de l'immeuble limitant à l'Ouest le Jardin du Cercle, Avenue Joffre.

Le devis estimatif de ce travail établi par l'Ingénieur s'élève à Tls: 266,40, montant auquel il y aurait lieu d'ajouter, en vue de parfaire la mise en état du jardin et de la cour du Cercle, Tls: 72,45 pour rechargement des allées et Tls: 124 pour drainage de la pelouse et des allées.

Soit au total une dépense de Tls: 462,85.

Le Conseil décide d'accueillir favorablement la demande du Cercle, et vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls: 462,85.

**Cercles indigènes.**—Sur avis favorable du Service de la Police, le Conseil autorise l'ouverture d'un Cercle indigène dénommé "Song-Zai-Gu-Lo-Bou", N° 2, Cité Tseng-Ou-Li, Avenue Edouard VII sous réserve que les Membres se conforment strictement aux règlements en vigueur.

**Cimetière de Lokawei.**—1.—Lecture est donnée d'une lettre de l'Agent des Messageries Maritimes demandant au Conseil s'il serait possible de réserver un emplacement au Cimetière de Lokawei pour les tombes des Soldats Français et Marins Français de la Marine Nationale et de Commerce décédés à Changhai.

Le Conseil accueille en principe cette demande et charge l'Ingénieur Municipal de faire des propositions dans ce sens.

2.—Répondant à une demande de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Secrétaire fait connaître que les restes de 5 Officiers et Marins français inhumés à Woosung ont été transférés au Cimetière de Lokawei dans la tombe N° 308.

A la demande de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Conseil charge l'Ingénieur de faire placer un monument funéraire sur cette tombe portant inscription des noms des défunts: Aide chirurgien Raux, Aspirant Versaille, Marin Le Glas et 2 inconnus.

**Permis de construire.**—Sur proposition de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, le Conseil décide d'ajouter au paragraphe in fine de l'Art. 1 du Titre II "Constructions" "et en rapport avec l'importance ou l'esthétique de la voie".

**Route Cardinal Mercier.**—Le Secrétaire informe le Conseil que par suite du redressement de la Rue Card. Mercier, une superficie de 0 m. 1.4.5. est à exproprier au lot cad. 6041, propriété de Mr. Veysseyre.

La surface restante de ce lot est très réduite: 0 m. 0. 6. 0. et pour ainsi dire inutilisable.

Après discussion, le Conseil décide d'acquérir la totalité du lot; la surface à exproprier étant payée sur la base de l'évaluation foncière plus 10 %, et le surplus à la valeur marchande.

**Situation financière.**—La Situation financière arrêtée au 29 Juin 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 6 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le six Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 37 du 1<sup>er</sup> Juillet du Chef de la Garde au sujet du Brigadier Moro et du Garde Pages, chargés de l'école des tambours et clairons et dont la tâche va être encore accrue du fait des répétitions qui vont avoir lieu avec la fanfare en voie de formation.

Comme aucune place dans l'avancement normal ne peut leur être réservée, le Chef de la Garde demande au Conseil d'autoriser la création du grade de Sergent Chef de Fanfare en faveur du Brigadier Moro, et du grade de Brigadier clairon en faveur du Garde Pages.

Le Conseil donne son approbation à cette proposition, qui prendra date du 14 Juillet 1925.

**Secrétariat.**—Sur proposition du Secrétaire, Mr. Marchand, Commis Principal stagiaire, est titularisé dans son emploi, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 3 Juin, le Capitaine du Torrent rend compte d'un accident survenu à la voiture Ford, Avenue Pétain. L'auto est presque inutilisable; elle est couverte par une assurance.

Cette voiture était aménagée en ambulance.

Le Conseil décide que la somme versée par l'Assurance sera affectée à l'acquisition d'une voiture d'ambulance, modèle de l'armée française, et à cet effet, il sera demandé à la Chambre de Commerce de solliciter des offres pour cette fourniture auprès des Maisons Françaises de la place.

Le Médecin Municipal voudra bien faire connaître les particularités d'aménagement qu'il y aurait lieu de demander au fournisseur.

**Service des Parcs.**—Le Conseil prend connaissance du Rapport du Chef du Service des Parcs, relatif aux causes ayant déterminé la perte de nombreux arbres Route de Zikawei, à l'Ouest du N° 700.

Il semble qu'on doive attribuer cet état de choses à une usine située en territoire chinois, usine de condiments dont les fumées et les gaz seraient nocifs pour les arbres.

Après échange de vues,

Le Conseil demande au Chef de la Garde de faire une démarche auprès du Chef de la Police de la Ville Chinoise afin de savoir quel genre de produits traite l'usine ci-dessus.

Dans le cas de produits toxiques, l'Administration Municipale interviendrait auprès du propriétaire en vue de mettre fin aux inconvénients et dangers signalés.

**Ecole Franco-Chinoise.**—Suivant rapport du 2 Juillet, le Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise rappelle qu'il est d'usage d'accorder une réduction de la moitié de la rétribution scolaire aux fils des Employés Indigènes de la Municipalité et des Agents de la Police. Il est malheureusement constaté qu'un certain nombre de ces élèves ne travaillent pas et ne méritent guère la faveur qui leur est accordée.

Afin d'intéresser les parents au travail de leurs enfants, le Directeur suggère de maintenir cette faveur pour tous, mais pour la première année seulement, et de la supprimer la deuxième ou les années suivantes pour ceux qui ne donnent pas satisfaction.

De même, le Directeur rappelle que ceux des élèves qui ont obtenu le certificat d'études 1<sup>er</sup> degré sont admis gratuitement au cours supérieur. Là encore, si la plupart répondent par leur travail à la faveur qui leur est faite, il en est qui ne la méritent pas. Le Directeur demande que la faveur de la gratuité soit accordée pour la première année, et supprimée ensuite pour ceux qui ne satisferont pas aux examens de passage de la 1<sup>ère</sup> année du Cours supérieur à la seconde.

Le Conseil donne son approbation aux propositions du Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise.



**Institut Franco-Chinois.**—Le Conseil enregistre une lettre du Directeur de cet Etablissement adressant ses remerciements au Conseil pour l'avance de Tls: 250 consentie à l'élève Yang Tche Tchong qui poursuit ses études à l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille.

**Fête Nationale du 14 Juillet.**—Le Président met le Conseil au courant du programme qui a été arrêté pour la Fête Nationale du 14 Juillet.

Le Conseil affecte une somme de \$ 1.000 pour les prix du concours des figurants de la retraite et une somme de \$ 350 pour les prix du concours d'illuminations de façades de maisons.

Le jury de ce dernier concours comprendra le Secrétaire, l'Ingénieur en Chef et Mr. Verdier.

Le Conseil autorise les Sieurs Li Hang Heu et Sun Sao Ching à installer un bar au Parc de Koukaza les 13 et 14 Juillet, moyennant le paiement de la licence Tls. 15.

**Défense de la Concession.**—*Récompenses.*—Le Président signale au Conseil la part prépondérante prise par le Capitaine Fiori, Chef de la Garde Municipale, non seulement dans l'élaboration des moyens de défense de la Concession, mais dans l'exécution du plan de protection lors des événements de Janvier.

Au cours des troubles actuels, le Chef de la Garde a été un précieux auxiliaire du Consul Général de France, et il a rendu d'éminents services tant par sa juste conception de la situation que par les moyens d'y parer.

A ce double titre, le Président propose au Conseil de lui décerner la Médaille Or de la Municipalité.

Le Conseil approuve la proposition de son Président, et adresse au Capitaine Fiori ses vifs remerciements pour les services qu'il a rendus à la Concession.

La Médaille Or de la Municipalité sera remise à Mr. Fiori au cours de la prise d'armes du 14 Juillet.

La Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES

## Séance du Conseil du 16 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires Nos. 41 et 43 des 9 et 10 Juillet 1925, en vertu desquelles les Brigadiers Moro Adrien, et Marguet Lucien sont nommés Sergents ; le Garde Pages Albert est nommé Brigadier, le Garde Glock Auguste est titularisé dans ses fonctions.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

2.—Par rapport N° 39 du 14 Juillet, le Chef de la Garde expose les circonstances dans lesquelles eut lieu un vol à main armée, Rue Hennequin. L'alarme ayant été donnée, la Police poursuivit les malfaiteurs. Sur six, cinq réussirent à s'échapper, mais un fut abattu. Au cours de la poursuite, le dernier déchargea à plusieurs reprises le revolver dont il était armé sur les agents : deux furent blessés dont un très grièvement à l'abdomen ; un passant de nationalité russe, qui avait tenté d'arrêter le fuyard, fut également blessé.

Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil adresse ses vives félicitations aux Gardes Tonkinois Nos. 226 et 11, à l'Agent Tai Yong Tsang et au jeune Ilimchouch pour leur courage et leur belle conduite.

Pour récompenser le Garde Tonkinois No. 226, qui fut très grièvement blessé par le malfaiteur alors qu'il s'élançait pour l'arrêter, le Conseil lui décerne la médaille d'argent de la Municipalité.

**Secrétariat.**—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil accorde un secours de Tls. 1.080 à la veuve du shroff Seng Ou Ching, décédé après 45 ans de service à la Municipalité.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de titulariser, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1925, et aux conditions du Règlement Administratif :

Mr. Mayol, en qualité d'Agent-Voyer,

Mr. de Bellefonds, en qualité de Conducteur de Travaux,

Mr. Durocher, en qualité d'Opérateur du Cadastre.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance transmet au Conseil le relevé de la situation financière de la Caisse au 30 Juin 1925, situation qui s'établit comme ci-dessous :

DOIT		AVOIR	
	Francs		Francs
Comptes Individuels.	5.675.256,01	Banque de l'Indo-Chine.	4.902.433,50
Intérêts.	57,23	Banque Industrielle de Chine.	781.627,29
Profits & Pertes.	8.747,55		
	<u>Francs 5.684.060,79</u>		<u>Francs 5.684.060,79</u>

Vu et approuvé

*Le Président du Comité de Gérance*

*Signé : H. de BOISSEZON*

Changhai, le 30 Juin 1925

*Le Trésorier*

*Signé : M. GARDARIN*

**Défense de la Concession.**—*Sirène d'Alarme.*—Par lettre du 8 Juillet, le Grand Garage Français transmet les renseignements qu'il a reçus de Paris relativement aux sirènes d'alarme.

Le Conseil examine les différents modèles figurant sur le catalogue de la Maison Strauss.

Après échange de vues,

Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux offres transmises par le Grand Garage Français.

**Avenue Joffre.**—Le Conseil décide d'informer individuellement par lettre personnelle et collectivement par voie du Bulletin Municipal, tous les propriétaires en bordure Nord de l'Avenue Joffre que la mise à l'alignement à 70 pieds de cette voie sera effectuée dès que possible.

Cette notification sera de nature à faciliter les dispositions qu'ont à prendre les propriétaires à l'égard de leurs locataires pour la diminution des propriétés louées.

**C. F. T. E. E.**—*Electricité.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 11 Juillet 1925.

N° M-842/JF.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que la pointe en Kw. moyenne des maximum du mois, a été, en Juin 1925, de 3.823 Kw.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**Tramways.**—Par lettre N° 636 du 6 Juillet, la Compagnie fait connaître qu'elle a décidé de munir d'une casaque rouge aux initiales blanches C. F. T., ses ouvriers isolés chargés de l'entretien des voies de tramways.

Le Conseil remercie la Compagnie d'avoir envisagé favorablement la suggestion faite par l'Administration Municipale.

**Service des Eaux.**—Le Conseil décide de demander à la Compagnie de faire connaître quelles sont les consommations maxima en eau durant les mois d'été.

**Secours privés d'incendie.**—Le Président met le Conseil au courant d'un récent entretien qu'il a eu avec le Directeur de la Compagnie au sujet des branchements pour secours privés contre l'incendie.

Les prix de ces branchements sont très différents suivant qu'il s'agit de canalisations visibles ou invisibles.

Les premières sont d'un prix inférieur, pour la raison que la vérification peut se faire aisément sans l'usage d'un compteur spécial.

Aussi le Président suggère-t-il que le Service d'Incendie préconise aux intéressés l'adoption de branchements visibles, c'est-à-dire placés sous caniveaux.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux ci-après du 9 Juillet 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 9 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Matériel.**—Communication est donnée du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 7 Juillet 1925.

« N<sup>o</sup>. 372

« BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« *Camion Renault 2 tonnes*

« J'ai l'honneur de vous informer que le camion Renault N<sup>o</sup> 12, châssis 160.188, a été indisponible  
« 3 jours par suite de la rupture d'une pièce d'entraînement.

« Par suite des efforts produits sur la cardan, un mauvais entraînement s'en est suivi provoquant  
« la rupture des 6 goujons de fixation de la cardan sur la boîte de vitesse.

« Je vous signale l'indisponibilité de ce camion qui n'est pas due à un accident fortuit, mais à la  
« faiblesse d'un organe, faiblesse remarquée sur l'ensemble des camions.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

L'Ingénieur Municipal fait savoir que la réparation nécessaire a été faite aux Ateliers Municipaux.  
Le Comité est d'avis de faire connaître l'accident ci-dessus à la Maison Racine, adjudicataire pour  
la fourniture de ces camions.

A l'avenir, dès qu'un accident se produira dû à un vice de construction, il sera procédé immédia-  
tement à une expertise en présence d'un représentant du fournisseur.

**Fournitures diverses.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« ASIATIC PETROLEUM C<sup>o</sup>. (N. C.) Ltd.

Shanghai, 7th July 1925.

« The Secretary,  
« Conseil d'Administration Municipale  
« de la Concession Française, Shanghai.

« Dear Sir,

« We much regret to inform you that owing to the present political situation we are for the present  
« unable to supply you with lubricating oil. Our wharf is completely shut down due to the strike and  
« our office stocks are exhausted.

« We are extremely sorry that we are unable to meet your esteemed orders and trust that in the  
« near future the situation will again become normal.

« Attached please find your Order N<sup>o</sup> 007932.

« We are, Dear Sir,  
« Yours faithfully,  
« Signed : The Asiatic Petroleum C<sup>o</sup>, (North China) Ltd., »

Le Comité est d'avis de s'en tenir aux termes du contrat qui lie "l'Asiatic Petroleum C<sup>o</sup>, (North  
China) Ltd." et l'Administration Municipale pour la fourniture de l'huile d'automobiles.

Au cas où cette Compagnie maintiendrait son refus de livrer, il y aurait lieu de s'adresser à une  
maison concurrente ; la différence entre les prix exigés par cette dernière et les prix prévus au contrat  
devra être supportée par "l'Asiatic Petroleum C<sup>o</sup>, (North China) Ltd."

**Avenue Pétain et Route de Zikawei.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 8 Juillet 1925.

« N<sup>o</sup> 615

« *Carrefour Avenue Pétain—Route de Zikawei.*

« J'ai l'honneur de vous informer que le point terminus de la voie de tramways Zikawei va se  
« trouver sur la place formant le carrefour Avenue Pétain et Route de Zikawei.

« Afin de dégager cette place, je proposerai d'arrêter la ligne au droit du pan coupé de ce carrefour. Cette suppression de ligne nécessitera le déplacement vers l'Est de la voie de garage et la suppression de 2 poteaux en béton et de 3 poteaux en fonte.

« Ci-joint le plan de situation.

« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité approuve le plan qui lui est présenté et charge l'Ingénieur Municipal de s'entendre avec la Compagnie pour reporter à la hauteur du pan coupé Pétain-Zikawei le point terminus de la ligne de tramways.

Par ailleurs, l'Ingénieur Municipal est chargé d'étudier la possibilité d'agrandir le carrefour par emprise de la voie publique sur les berges de la crique.

D'autre part, l'Ingénieur Municipal fait savoir qu'il a déjà saisi la C. F. T. E. E. d'une demande de déplacement du poste de transformation.

**Permis de construire.**—A.—*Route Stanislas Chevalier.*—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. Darré demandant au Conseil de bien vouloir revenir sur sa décision du 22 Juin 1925, refusant l'autorisation de construire des garages sur le B. C. Lot 8840, en raison du manque de largeur des allées privées les desservant.

Prenant en considération les raisons exposées dans la lettre ci-dessus, le Comité recommande la délivrance du permis de construire.

B.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

- 1°)—*Rue Ratard—Lot Cad. 5519.*—2 maisons chinoises à étage ;
- 2°)—*Rue du Marché—Lots Cad. 1847-1849.*—8 maisons chinoises à étage ;
- 3°)—*Rue du Lieutenant Pétiot—B. C. Lot 8038.*—5 maisons chinoises à étage ;
- 4°)—*Rue Galle—B. C. Lot 12138.*—17 maisons chinoises à étage ;
- 5°)—*Rues Eugène Bard et Porte de l'Ouest.—B. C. Lot 9484.*—107 maisons chinoises à étage ;
- 6°)—*Rue Bourgeat—B. C. Lot 4405.*—37 maisons chinoises à étage ;
- 7°)—*Rue Ou Song Kiang—Lot Cad. 407.*—7 maisons chinoises à étage ;
- 8°)—*Rue Brenier de Montmorand—B. C. Lot 9057.*—59 maisons chinoises à étage ;
- 9°)—*Rue Brenier de Montmorand—Lot Cad. 2064.*—11 maisons chinoises à étage ;
- 10°)—*Route de Zikawei—B. C. Lot 8186.*—4 maisons chinoises à étage & 6 maisons chinoises sans étage ;
- 11°)—*Route Conty, Lot Cad. 2597.*—16 maisons chinoises à étage ;
- 12°)—*Route Lafayette, Lot Cad. 2039.*—6 maisons chinoises à étage ;
- 13°)—*Route des Sœurs, Lot Cad. 5512.*—7 maisons chinoises à étage ;
- 14°)—*Rue Sœur Allègre, B. C. Lot 9742.*—33 maisons chinoises à étage ;
- 15°)—*Rue Amiral Bayle, Lot Cad. 2626.*—29 maisons chinoises à étage ;
- 16°)—*Rue du Marché, B. C. Lot 12061.*—14 maisons chinoises à étage ;
- 17°)—*Rue de l'Observatoire. Lot Cad. 1586.*—5 maisons chinoises à étage ;
- 18°)—*Rue de l'Est, Lot Cad. 83.*—30 maisons chinoises à étage ;
- 19°)—*Rue du Lieutenant Pétiot, Lot Cad. 5336.*—4 maisons chinoises à étage ;
- 20°)—*Route Tenant de la Tour, Lot Cad. 9307A.*—1 résidence chinoise sans étage. Exiger des tuiles rouges.
- 21°)—*Route Lafayette. F. C. Lot 1876.*—1 établissement de bains ;
- 22°)—*Route Hervé de Siéyès, Lot Cad. 9221.*—4 magasins à étage. Exiger des tuiles rouges ;
- 23°)—*Route Prosper Paris. Lot Cad. 13865.*—1 résidence chinoise sans étage. Exiger des tuiles rouges ;
- 24°)—*Avenue Edouard VII, Lot Cad. 510.*—1 résidence à 2 étages ;
- 25°)—*Route Vallon, Lots Cad. 4147 & 4151.*—9 maisons européennes. Exiger des tuiles rouges ;

C.—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

- 1°)—*Av. Pétain, Lot Cad. 13264.*—4 maisons chinoises sans étage. Maisons rudimentaires et insalubres ;
- 2°)—*Route de Zikawei, Lot Cad. 13027.*—3 maisons chinoises sans étage. Mêmes motifs que ci-dessus ;
- 3°)—*Route Duplex, Lots Cad. 12071, 12018.*—6 maisons chinoises sans étage. Mêmes motifs que

ci-dessus.

La Séance est levée à 7 heures 45

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Etablissements publics.**—Le Conseil accorde, à titre exceptionnel, pour une période de 6 mois, la licence demandée par "The South China Motion Picture Co.", 559 Rue Amiral Bayle, pour prise de vues cinématographiques.

Sur la proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil charge les Services Municipaux de préparer un projet de règlement des établissements de prise de vues cinématographiques.

**Service Médical.**—Le Conseil procède à un échange de vues sur les suggestions faites par le Comité des Travaux en ce qui concerne la participation municipale à l'édification d'un pavillon pour Annamites à l'Hôpital Sainte-Marie.

Le Conseil estime qu'il est préférable de consacrer un certain capital à la construction d'une infirmerie pour indigènes de 60 lits environ, les malades graves restant traités à Sainte-Marie. Toutefois, dans le cas où cet Etablissement aménagerait un nouveau pavillon pour soigner les annamites, le Conseil, bien que ne pouvant participer à la dépense de construction, serait prêt à envisager une augmentation de la subvention annuelle accordée par l'Administration Municipale à l'Hôpital Sainte-Marie.

Le Conseil demande à l'Ingénieur Municipal et au Médecin Municipal de bien vouloir préparer un projet de nouvelle infirmerie ; sa capacité serait d'environ 60 lits, et il y serait en outre prévu quelques chambres pour l'hospitalisation des détenus européens de la Maison d'Arrêt dont l'état de santé nécessiterait des soins spéciaux, ainsi qu'un local pour les aliénés.

**Ambulance.**—Le Secrétaire donne connaissance au Conseil des caractéristiques de la voiture ambulance transmises par le Dr. Fresson.

Le Conseil décide de faire un appel d'offres pour la fourniture d'une ambulance, suivant les données du Médecin Municipal, à savoir :

Voiture d'ambulance d'un des types de l'armée, pouvant porter 4 blessés couchés sur brancards ou 2 couchés et quelques assis, ou en cas de besoin 8 ou 10 assis après enlèvement des brancards. Insister sur une bonne suspension de la voiture et de l'accrochage des brancards et des sièges.

**Service des Travaux.**—Le Conseil autorise l'engagement temporaire de Mr Elsner, en qualité de Surveillant auxiliaire d'architecture.

**Matériel.**—Le Conseil enregistre le procès-verbal ci-après :

« PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

« Monsieur A. Chapeaux, Président du Comité des Travaux, s'est rendu le Samedi, 11 Juillet 1925, « à 7 heures du matin, au Jardin de Koukaza, en vue de réceptionner le matériel ci-après venu « dernièrement de France.

« **Service d'Incendie.**—*Un départ auto-pompe Delahaye.*—1°) Essai sur 4 grosses lances d'un « diamètre de 18 m/m, de 22 m/m et de 30 m/m avec 6 kilogs de pression, la pompe étant en prise sur « une bouche d'incendie.

« 2°) Essai sur 8 petites lances de 12 m/m de diamètre avec 6 kilogs de pression, la pompe étant en « prise sur une bouche d'incendie.

« 3°) Essai sur 4 grosses lances de 16 m/m de diamètre avec 7 kilogs de pression, la pompe étant en « aspiration dans la mare.

« Ces différents essais ayant été satisfaisants, Monsieur A. Chapeaux préconise la mise en service « de cet engin.

« Signé : A. CHAPEAUX. »

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 16 Juillet 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 27 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt sept Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Fête Nationale du 14 Juillet.**—Le Conseil enregistre une lettre en date du 17 Juillet 1925 du Capitaine Commandant le détachement de Tirailleurs Tonkinois du Camp de Koukaza transmettant au Conseil ses remerciements pour le don de \$ 200 en faveur des militaires à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1925, s'élève à Tls: 32.710,26, en diminution de Tls: 3.971,19 par rapport au trimestre précédent et de Tls: 11.990,57 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1924.

**Asile-Ecole Russe.**—Le Conseil prend connaissance du compte-rendu de la visite effectuée par le Secrétaire-Adjoint en conformité de la décision du 6 Avril 1925 à l'Asile-Ecole Russe subventionné par la Municipalité.

Cet établissement fonctionne dans des conditions normales et rend les plus grands services en recueillant les enfants russes orphelins ou abandonnés.

Les enfants ne disposant d'aucun jeu, le Conseil décide de faire don à l'établissement de deux footballs, six cerceaux, six raquettes de tennis avec balles.

**Garde Municipale.**—1.—*Matériel.*—Par rapport N° 40 du 17 Juillet, le Chef de la Garde signale l'insuffisance des moyens de locomotion du Service de la Sûreté. Ce service possède 2 voitures : une Citroën et une Haynes. Cette dernière, en service depuis 5 ans, est hors d'usage, et est fréquemment immobilisée pour les réparations à y effectuer.

Le Chef de la Garde demande que la voiture Haynes soit remplacée par deux autos Citroën, ce qui permettra d'assurer le service avec plus de célérité.

Le Conseil accueille favorablement la proposition du Chef de la Garde et décide l'acquisition au Grand Garage Français de 2 autos Citroën 10 H. P. torpedo au prix unitaire de Tls : 1.425.

Un crédit supplémentaire de Tls : 2.850 est voté pour couvrir la dépense.

La voiture Haynes sera vendue au mieux des intérêts municipaux.

2.—*Bâtiments.*—Par rapport N° 43 du 23 Juillet, le Chef de la Garde fait connaître que la poudrière actuelle est trop exigüe pour recevoir les munitions destinées à la défense de la Concession.

Il demande en conséquence la construction d'une nouvelle poudrière avec compartiments séparés.

Le Conseil prend connaissance des plans présentés par l'Ingénieur Municipal, et du devis estimatif des travaux, qui s'élève à Tls : 9.735.

Après échange de vues,

Le Conseil, approuvant la construction d'une nouvelle poudrière, charge l'Ingénieur Municipal de rechercher pour cette construction l'emplacement le plus approprié.

**Fournitures.**—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil décide de faire un appel d'offres, dans les formes habituelles, pour la fourniture de :

4.000m. de serge molleton

1.000m. de toile kaki

2.000m. de serge bleue

600 couvre-pieds, nécessaires à la Garde Municipale.

Les divers échantillons ont été déposés au Secrétariat.

Les fournitures devront être conformes aux spécimens.

**Etablissements publics.**—Le Conseil examine une demande présentée par Mr. Y. C. Johnson en vue de l'installation et de l'exploitation d'un parc à attractions, N° 499, Avenue Foch.

Le Chef de la Garde, consulté à ce sujet, a fait connaître que le demandeur se proposait d'ériger des paillottes où auraient lieu les représentations, et qu'à proximité de l'emplacement se trouvaient des résidences européennes.

Après échange de vues,

Et considérant les renseignements fournis par le Chef de la Garde, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation demandée par Mr. Johnson.

**Route Cardinal Mercier.**—Lecture est donnée de la lettre du 23 Juillet 1925 de Mr. Veysseyre.

En vue d'arriver à un accord, le Conseil est disposé à verser pour solde de tout compte une somme de Tls : 2.000, et il prie son Président de bien vouloir demander à Mr. Veysseyre d'accepter cette proposition.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Travaux du 23 Juillet 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 23 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt trois Juillet, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

Mr. Speelman s'est fait excuser.

**Mur de quai Tonkadou.**—Le Comité s'est rendu à l'Usine des Eaux de Tonkadou, afin de se rendre compte des travaux du mur de quai exécutés par le Whangpou Conservancy Board.

Le mur est achevé, et l'emprise sur le fleuve se trouve réalisée au droit du lot 5.

Une inspection technique de l'ouvrage a été faite par l'Ingénieur Municipal en présence d'un représentant du Whangpou Conservancy Board.

Le Comité constate que deux constructions, appartenant à la Compagnie, se trouvent sur la partie récupérée: la station définitive de pompage, et une station de refoulement des eaux résiduelles des bassins et du terrain occupé par ces derniers.

En ce qui concerne la première, le Comité propose d'autoriser la Compagnie à l'enclorre en ménageant un accès vers l'intérieur; cette station a en effet un caractère contractuel.

Pour ce qui est de la deuxième, le Comité estime qu'elle ne doit être que temporaire, et il est d'avis de n'autoriser que provisoirement la Compagnie à l'enclorre. En effet, la partie extérieure de la station peut fort bien être reportée vers l'intérieur, le puisard seul, placé à 5 m. de profondeur, subsistant dans l'emprise réalisée sur le fleuve.

En résumé, le Comité propose d'autoriser la Compagnie à rétablir sa clôture à l'ancien alignement, avec les deux enclaves ci-dessus, celle de la station de pompage étant à titre définitif, et celle de la station de refoulement à titre provisoire.

Au sujet de l'utilisation du terre-plein, la Compagnie demande par lettre N° 647 du 17 Juillet qu'aucune affectation définitive n'en soit prononcée, avant que ses futurs besoins éventuels soient pris en considération.

Le Comité, tout en reconnaissant à la Compagnie un certain droit de priorité sur l'utilisation de l'emprise et cela encore moyennant conditions à débattre, remarque qu'il est spécifié à l'Art. VII § 7 du Cahier des Charges :

« Lorsque le nouvel alignement de la rive occidentale du Whampoo sera mis en vigueur, le Conseil « aura la charge de la construction du nouveau quai. Ce quai et les terrains ainsi gagnés sur la rivière « resteront à la disposition du Conseil, qui pourra les louer ou en user à sa guise, pourvu que la prise « d'eau soit toujours garantie à la Compagnie.»

Profitant de la visite du mur de quai, le Comité a parcouru les diverses installations de la Compagnie, sous la conduite du Directeur.



Il soumet au Conseil deux observations qu'il estime devoir être transmises à la Compagnie :

la 1<sup>ère</sup>, c'est que les rebords de certains filtres, bassins et préfiltres ne sont pas suffisamment hauts, et qu'il y a lieu de disposer tout autour un bourrelet de terre ou de brique pour éviter que les eaux superficielles ne s'écoulent dans les bassins ;

la 2<sup>ème</sup>, c'est que la Compagnie active davantage les aménagements de voirie de l'usine des eaux, prévoio des allées, plante des arbres, et dispose du gazon.

**Fournitures 1925.**—Le Secrétaire informe le Comité que l'Asiatic Petroleum C<sup>o</sup> lui a fait connaître qu'elle était prête à fournir l'huile pour autos.

Communication de ce qui précède a été faite aux divers Services.

**Avenue Haig.**—Suivant rapport N<sup>o</sup> 377 du 21 Juillet, l'Ingénieur Municipal demande un crédit supplémentaire pour effectuer le drainage et la mise en viabilité de l'Avenue Haig, sur 200 m. immédiatement au Nord de l'Avenue Pétain.

Le Comité transmet avec avis favorable cette demande de crédit supplémentaire.

**Route Cardinal Mercier.**—Suivant lettre du 6 Juillet, la famille Li Hong Tze demande à l'Administration Municipale de dévier le tracé de la Route Cardinal Mercier, entre Rues Bourgeat et Ratard, afin d'éviter des tombeaux de famille.

L'Ingénieur Municipal a fait connaître à ce sujet que pour donner satisfaction aux pétitionnaires, il faudrait opérer une déviation s'étendant sur une grande longueur, et faire démolir de nouvelles maisons en plus de celles déjà démolies qui alors ne se trouveraient plus sur le tracé de la route.

Dans ces conditions, le Comité est d'avis qu'il n'est pas possible d'accueillir la demande de la famille Li Hong Tze.

**Service des Parcs.**—Par rapport N<sup>o</sup> 968 du 22 Juillet, le Chef du Service des Parcs fait connaître que les crédits figurant au Budget Extraordinaire pour la construction des serres et la fourniture de chaudières ne pourront être utilisés en 1925 en raison du retard de la présentation des devis par les fournisseurs.

Il demande l'autorisation de prélever sur ce crédit : Tls 300 pour la construction d'un appentis en tôle pour recevoir le matériel de décoration de fêtes, Tls. 150 pour l'achat d'un insecticide à base de nicotine.

Le Comité donne un avis favorable à la proposition du Chef du Service des Parcs.

**Parc de Koukaza.**—Le Comité charge le Chef du Service des Parcs de préparer un projet de porte du parc sur l'Avenue Dubail de même qu'un projet de clôture sur cette Avenue et la Route Lafayette.

Le Comité estime que la partie du Parc avoisinant ces voies ayant reçu son aménagement définitif, il n'y a plus de raison pour retarder la pose des clôtures.

**C. F. T. E. E.**—L'Ingénieur Municipal informe le Comité que la Compagnie serait disposée à céder le terrain du Château d'Eau, Avenue Dubail, nécessaire à la Municipalité pour la construction d'un garage municipal, à la condition que l'Administration Municipale lui fournisse en échange quatre emplacements de 6 m. X 6 m. pour transformateurs.

Ces emplacements sont en bordure de voies dans l'extension de la Concession.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de connaître d'abord à quel prix reviendrait l'achat de ces emplacements, et il charge l'Ingénieur Municipal de faire les démarches à ce sujet.

**Permis de construire**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux.

1<sup>o</sup>—Route Lafayette—B. C. Lot 8424.—47 maisons chinoises à étage ;

2<sup>o</sup>—Route Amiral Courbet—Lot Cad. 8102.—4 magasins ;

3<sup>o</sup>—Rue Bourgeat intérieur—Lot Cad. 5534.—1 maison semi-européenne à 2 étages ;

4<sup>o</sup>—Rue du Marché—Lot Cad. 2564.—4 maisons chinoises à étage ;

5<sup>o</sup>—Route Ratard intérieur—Lot Cad. 3542.—8 maisons chinoises à étage ;

6<sup>o</sup>—Route Ratard intérieur—Lot Cad. 8158.—8 maisons chinoises à étage ;

- 7°—Rue Lagrené—Lot Cad. 350.—14 maisons chinoises à 2 étages ;
- 8°—Rues Auguste Boppe et Lagrené—D. C. Lot. 366.—4 maisons chinoises à étage ;
- 9°—Avenue Haig—B. C. Lot 3503.—5 garages ;
- 10°—Route des Sœurs et Avenue Joffre—Lot Cad. 3643.—1 maison de rapport avec frigorifique ;
- 11°—Rue Brenier de Montmorand intérieur—Lot Cad. 3047.—4 maisons chinoises à étage ;
- 12°—Route de Zikawei—Lot Cad. 7593.—2 magasins et 1 résidence chinoise à étage ;
- 13°—Route de Zikawei intérieur—Lot Cad. 7524.—24 maisons chinoises sans étage ;
- 14°—Route Vallon projetée—Lot Cad. 9035.—5 magasins ;
- 15°—Route Lafayette—Lot Cad. 2128.—3 maisons chinoises à 2 étages.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

- 1°—Route Charles Culty—Lot Cad. 14097.—10 maisons chinoises sans étage ;
- 2°—Route Ratard intérieur—Lot Cad. 8185.—2 maisons chinoises sans étage ;
- 3°—Route Lafayette intérieur—Lot Cad. 9374.—3 maisons chinoises sans étage ;
- 4°—Avenue Joffre intérieur—Lot Cad. 3640.—9 maisons chinoises à étage. Améliorer l'ensemble de la construction et surtout les façades ;
- 5°—Route Delastre intérieur—Lot Cad. 9844.—1 résidence chinoise à étage. Améliorer la construction.
- 6°—Avenue du Roi Albert intérieur Lot Cad. 9050.—16 maisons chinoises sans étage. Ajouter un étage à cette construction ;
- 7°—Route Fergusson intérieur—Lot Cad. 14067.—10 écuries et 3 maisons chinoises à étage. Drainage non prévu.

La Séance est levée à 7 heures 30

Signé : A. CHAPEAUX

A. DU PAC DE MARSOULIES

*Mur de quai Tonkadou.*—Avant de prendre une décision au sujet de l'utilisation de l'emprise réalisée au droit du lot 5, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de connaître les besoins d'extension de l'Usine des Eaux.

*C. F. T. E. E.*—Le Conseil charge le Secrétaire d'entreprendre des démarches pour l'acquisition des emplacements de transformateurs demandés par la Compagnie en échange du terrain du Château d'Eau, Avenue Dubail.

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière.** - La situation financière arrêtée au 27 Juillet 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : J. MEYRIER

A. DU PAC DE MARSOULIES

H. J. SHERIDAN

M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 4 Août 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le quatre Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde un secours à la famille du gardien de nuit Tsu Tse Yeng, décédé après 20 ans de service.

**Règlements Municipaux.**—Le Président informe le Conseil qu'il a été amené à établir un Règlement de police sur le port d'armes. Ce règlement prévoit la perception d'une taxe.

Après échange de vues, le Conseil fixe cette taxe à Tls : 40.

**C. F. T. E. E.** —*Usine des Eaux.*—Le Conseil enregistre les lettres suivantes :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 3 Août 1925

N° M-670/Mn.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 288/CFTE en date du 31 Juillet 1925.

En ce qui concerne la possibilité d'écoulement des eaux superficielles dans certains bassins filtrants, il y a lieu de remarquer que ces eaux ne peuvent de toute façon se mélanger qu'aux eaux non encore filtrées (les eaux filtrées ne circulant que dans des galeries ou conduites souterraines, à l'abri par suite de toute pollution par ruissellement d'eaux superficielles), et sont par suite filtrées en même temps que celles qui proviennent des préfiltres. Il n'y a donc en réalité de ce chef absolument aucun danger de pollution des eaux livrées à la consommation.

Néanmoins, pour déférer au désir du Conseil, nous entourerons ces bassins de banquettes en terre gazonnée lors de la remise en état générale des terrains de Tonkadou.

En ce qui concerne l'aménagement du terrain de l'Usine des Eaux, il est tout à fait exact qu'il laisse actuellement fort à désirer. Mais ce fait tient à ce que, depuis longtemps, une grande partie de ce terrain est à l'état de chantier, en raison des travaux d'extension que nous avons effectués (nouvelles galeries d'eaux filtrées, nouveau bassin de réserve, nouvelle station de pompage, etc.)

Mais ces travaux sont maintenant proches de leur achèvement, et ainsi que nous l'avons dit sur place au Comité des Travaux lors de sa visite, nous réaliserons aussitôt après toutes les améliorations possibles dans l'aménagement général du terrain de l'Usine.

Veuillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

C. F. T. E. E.

Changhai, le 3 Août 1925.

N° M-671/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 289/CFTE en date du 31 Juillet 1925.

Nous notons que le Conseil autorise le rétablissement de la clôture de l'Usine des Eaux à son ancien alignement, en y ajoutant :

- une enclave définitive englobant la station de pompage au fleuve ;
- une enclave provisoire englobant la station de refoulement au fleuve des eaux de vidange des bassins filtrants et de drainage.

En ce qui concerne cette dernière station, nous allons étudier la possibilité de reporter le bâtiment correspondant en arrière de l'alignement général du terrain de l'Usine, et vous soumettrons ensuite, s'il y a lieu, des propositions à ce sujet.

Nous notons par ailleurs que la décision relative à l'affectation du nouveau terre-plein est remise à une date ultérieure, tout en maintenant la demande formulée dans notre lettre N° 647 du 17 Juillet 1925.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

*Redevances Tramways & Eau.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 2<sup>e</sup> Trimestre 1925 se sont élevées respectivement à Tls. 168.158,48 et à Tls. 118.134,72.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 3.603,36 d'une part, et de Tls. 2.531,46 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 215,55.

**Comité des Finances.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Finances du 30 Juillet 1925 :

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 30 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Juillet, à quatre heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur du Pac de Marsoulles.

**Opérations financières du 1<sup>er</sup> semestre 1925.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 1<sup>er</sup> Semestre de l'année en cours et entendu les explications de ce Chef de Service sur la situation des finances municipales, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

*Budget Ordinaire.*—*Recettes.*—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 1.155.515,12 contre Tls: 1.037.234,69 pour le semestre correspondant de l'année 1924.

*Dépenses.*—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 1.185.364,37 contre Tls: 1.073.154,39 pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente.

*Budget Extraordinaire.*—*Recettes.*—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 2.395.219,64 pour le 1<sup>er</sup> semestre 1925.

*Dépenses.*—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 389.714,72 pour le 1<sup>er</sup> semestre 1925.



**Divers.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

COMMUNE DE BARISIS

Changhai, le 15 Juin 1925.

Le Maire de la Commune de Barisis  
à Monsieur le Président  
de la Municipalité Française de Changhai

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir sous pli inclus, le compte-rendu donné par les journaux locaux de la belle fête de l'inauguration des Ecoles et de la Mairie de Barisis aux Bois.

Comme vous lirez dans ce compte-rendu, cette fête a été pleinement réussie. La musique de la Manufacture de St-Gobain nous prêtait son concours.

Nous aurions été très touchés de voir parmi nous un membre de la Municipalité Française de la ville de Changhai, grande bienfaitrice de notre village; mais le voyage était trop long.

Nous espérons quand même recevoir un jour ou l'autre, la visite d'un ou plusieurs de ses membres. Ils verront que le legs de 100.000 frs qui nous a fait tant plaisir a été employé à l'électrification de la Commune; et les travaux pour l'aménagement de l'eau potable seront commencés d'ici quelques mois.

Notre Commune reprend son aspect d'avant-guerre; toutes les terres sont cultivées, malgré les trous d'obus qui pullulaient de côté et d'autres; les fils de fer barbelé sont enlevés; on abat actuellement les arbres mitraillés de la forêt, la moitié des maisons sont reconstruites et presque tous les habitants sont rentrés. Notre Commune semble renaître. Si l'Etat pouvait nous accorder les crédits nécessaires, certainement d'ici quelques années, le village serait reconstruit entièrement.

Nous aurions bien voulu que le Maréchal Joffre puisse présider cette inauguration; mais, retenu au dernier moment, il s'est excusé. M. l'Inspecteur de Laon a bien voulu en prendre la présidence.

Le Conseil Municipal remercie de grand cœur Monsieur Alfrède Casanova, Consul du Portugal à Changhai, de son legs de 10.000 frs. M. Casanova compte parmi nous comme un grand ami et un grand bienfaiteur de notre cher village, et celui-ci lui en sera toujours très reconnaissant.

Agréez, etc...

Pour le Conseil Municipal  
Signé: DUPARC.

**Route A. Magy.**—Le Secrétaire fait connaître qu'une portion du lot cadastral 12757 sur laquelle sont élevées des constructions chinoises, est nécessaire à l'ouverture de la Route Magy.

Le propriétaire est disposé à démolir ses maisons pour permettre le passage de la route, mais désirerait obtenir un permis pour reconstruire hors de l'emprise de la voie publique.

Le Conseil examine les plans soumis.

Etant donné que ces constructions sont sur rue, le Conseil estime qu'il y a lieu d'améliorer le style des façades, et avant d'autoriser la délivrance du permis de construire, le Service Municipal d'Architecture indiquera au propriétaire les modifications à apporter aux plans.

**Fournitures.**—Par rapport N° 422 du 1<sup>er</sup> Août, l'Ingénieur Municipal fait connaître qu'en raison des nombreux travaux votés par le Conseil en cours d'année, la quantité de rocaille jaune nécessaire pour la fondation des chaussées est estimée à 11.500 m<sup>3</sup>.

De par son contrat, l'adjudicataire doit fournir 2.500 m<sup>3</sup> et a fait connaître qu'il ne serait pas en mesure de fournir davantage, étant donné les contrats qui le lient aux carrières.

Dans ces conditions, l'Ingénieur Municipal demande que la fourniture de 10000 m<sup>3</sup> de rocaille jaune soit mise en adjudication et en vue d'éviter le délai de 20 jours prévu au Cahier des Charges, que l'adjudication soit restreinte, toutes les autres clauses imposées aux fournisseurs de la Municipalité étant maintenues.

Le Conseil approuve les propositions de l'Ingénieur Municipal.

**Eclairage public.**—A la demande de Mr. Sheridan, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de renforcer l'éclairage public au carrefour Route de Boissezon, Route Fergusson, et de voir, d'accord avec le Service du Trafic, le meilleur emplacement qui conviendrait pour l'installation d'un signal lumineux à cet endroit.

**Permis de construire.**—Par rapport N° 430 du 4 Août, l'Ingénieur Municipal expose les conditions dans lesquelles eut lieu le 1<sup>er</sup> Août l'effondrement d'un balcon dans une maison en construction Rue Amiral Bayle, en face du N° 922. L'accident de toute évidence était dû à une malfaçon, les plans présentés pour l'obtention du permis étant conformes aux données de la technique.

Deux autres vérandahs semblables, construites sans doute dans les mêmes conditions, subsistant dans cet immeuble, l'Ingénieur Municipal en demande la démolition.

Le Conseil approuve la proposition de l'Ingénieur Municipal et le charge d'inviter le propriétaire à démolir les 2 vérandahs, et à les reconstruire suivant les règles de l'art.

**Adjudications.**—A la demande de l'Ingénieur Municipal et en raison des nombreux tirages de plans rendus nécessaires par suite des demandes des entrepreneurs, le Conseil décide de proroger jusqu'au 24 Août le délai de remise des soumissions du poste d'incendie de la Place du Château d'Eau, du Sémaphore et du Hangar des Abattoirs.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal de la Séance du Comité des Travaux du 30 Juillet 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 30 Juillet 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Juillet, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. du Pac de Marsoulies.

**Voirie.**—*Dépôt du 3<sup>e</sup> Arrondissement.*—L'Ingénieur Municipal présente les plans pour la construction d'un dépôt et d'une maison d'habitation sur le terrain municipal de la route de Siéyès.

Le Comité donne son approbation aux plans et dessins présentés et recommande au Conseil l'ouverture du crédit nécessaire.

**Rue Bourgeat.**—Le chemin, passage N° 82, Rue Bourgeat étant d'utilité publique, le Comité est d'avis d'en porter la largeur à 3 mètres et d'exproprier les parcelles de cette voie comprises dans des propriétés privées.

**Avertisseurs d'incendie.**—Le Comité prend connaissance des rapports Nos. 617, 618 & 619 du Service du Contrôle et No 620 de l'Ingénieur Municipal en date du 22 Juillet 1925.

Le Comité est d'avis de renvoyer l'examen de cette question à la prochaine Séance du Conseil, au cours de laquelle Mr. Le Bunetel, Ingénieur du Contrôle, devra fournir des explications au sujet de ses différents rapports.

Mr. le Capitaine Chapeaux sera invité également à assister à cette Séance.

**Expropriations.**—Communication est donnée au Comité de l'état ci-dessous :—

« ETAT PAR ROUTES DES EXPROPRIATIONS OFFICIELLEMENT RÉGLÉES

« DURANT LE 1<sup>o</sup> SEMESTRE 1925

« Bourgeat	1m. 4. 9. 6.	Magniny	1m. 9. 1. 0.
« de Boissezon	1m. 2. 9. 5.	Marché	0m. 7. 2. 0.
« Buissonnet	0m. 4. 1. 4.	Brenier de Montmorand	1m. 1. 7. 8.
« Chapsal	1m. 8. 2. 8.	Observatoire	0m. 6. 4. 8.
« Cimetière	0m. 0. 1. 1.	Poissons	0m. 0. 1. 0.
« Conty	3m. 9. 8. 8.	Pottier	0m. 2. 7. 0.
« Cohen	5m. 4. 7. 8.	Pétain	5m. 4. 1. 2.
« P. Destelan	0m. 2. 5. 9.	Ratard	0m. 3. 8. 2.
« Frelupt	15m. 6. 3. 8.	Tenant de la Tour	0m. 3. 6. 8.
« Hué	0m. 3. 9. 4.	Weikwei	0m. 0. 1. 0.
« Hennequin	0m. 2. 3. 3.	Wagner	0m. 0. 0. 1.
« Joffre	0m. 6. 8. 2.	Zikawei	0m. 1. 0. 9.
« Lafayette	0m. 5. 4. 1.		

« soit au total : 43m. 2. 7. 3.

« A ce jour, des pourparlers sont en cours pour le règlement de 129 expropriations.

**Service des Eaux.**—*Bassins aux eaux claires à Tonkadou.*—Communication est donnée du rapport suivant :—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 29 Juillet 1925.

« N<sup>o</sup> 410

« BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« *Nouveaux bassins aux eaux claires, Tonkadou.*

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que sur la demande de la Compagnie, j'ai procédé ce matin à 9 h. 1/2, en compagnie de mon adjoint, Mr. Rémuzat, à la réception provisoire des nouveaux bassins aux eaux claires de Tonkadou.

« Ces bassins étant reconnus étanches, le remplissage a été autorisé après nettoyage définitif constaté par nous.

« Toutefois, la mise en exploitation ne pourra être opérée qu'après avis favorable du Service Médical chargé des analyses.

« L'Ingénieur en Chef,

« *Signé : H. de BOISSEZON.* »

Le Secrétaire fait savoir que les instructions nécessaires ont été données au Service Médical et qu'un prélèvement pour analyse sera effectué à la date demandée par la Compagnie.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après :—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 30 Juillet 1925.

« N<sup>o</sup> 412

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-Rendu de la réunion du 22 Juillet 1925.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 22 Juillet 1925, à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur Ch. Rémuzat, Ingénieur-Adjoint.



« *Ming Tsang, 209 Rue du Marché, Atelier de peinture.*—Installé dans une maison chinoise relative-  
« ment en bon état avec un dégagement par derrière. L'autorisation pourrait être accordée à condition  
« que l'intéressé ne laisse déposer ni essence ni huile dans les voitures qu'il aura à peindre et qu'il se  
« conforme aux règlements relatifs à ce genre d'établissement: soit remplacement du parquet en bois  
« par un cimentage, installation des écriteaux "Défense de fumer" en Français et en Chinois, installa-  
« tion de deux seaux de sable fin et de deux extincteurs chimiques aux 2 extrémités de la maison.  
« Il ne pourra en outre recevoir dans son local plus de deux voitures en peinture

« *Klein Kwei Orient & Co.—Angle Rues Conty et Brenier de Montmorand.*—Les indications données sur  
« l'emplacement des constructions et sur les travaux à exécuter étant insuffisantes, il y aurait lieu de  
« convoquer l'intéressé pour fournir de plus amples renseignements.

« *Keorkova & L. Pollo, 383 Avenue Joffre-Cinématographe.*—La musique et le va-et-vient du public  
« seraient excessivement gênants pour les résidents voisins. L'emplacement de cet établissement se  
« trouverait dans un quartier purement européen, son existence attirerait de nombreuses réclamations.

« D'ailleurs, pendant les heures de spectacle, les voitures ne pourraient pas stationner dans ce  
« tronçon de l'Avenue Joffre, ni dans le passage d'entrée qui est commun à d'autres locataires.

« Dans le cas où l'autorisation pourrait être accordée, il y aurait encore lieu de faire appliquer les  
« règlements faisant objet d'un rapport spécial du Service d'Incendie en ce qui concerne la cabine et les  
« précautions à prendre contre les sinistres.

« *MM. Algar & Co.*—Demandant l'autorisation pour pose d'une porte obstruant un passage à leurs  
« nouvelles maisons en terrasse angle Rue Bourgeat et Avenue du Roi Albert.

« L'autorisation pourrait être accordée à condition que l'ouverture soit assurée en cas d'incendie.

« *Dah Fee Motor Car Repairing & Co., 125/7, Rue Ratard.*—Atelier de réparation d'autos (Changement  
« de propriétaire).

« Une autorisation précédente a été accordée à ce même emplacement.

« Il y a simplement lieu d'imposer trois extincteurs chimiques, du sable fin dans les seaux existants.

« Pas de dépôt de gazoline ni d'huile, pas de voitures dans la rue.

« Les inspections sont terminées à 4 heures.

Vu et transmis.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. de BOISSEZON. »

*Cinématographe—Avenue Joffre, 383.* Le Comité n'est pas d'avis d'accorder la licence pour l'exploit-  
ation de ce Cinéma en plein air en raison des inconvénients qui en résulteraient pour les résidents  
voisins.

**Assainissement.**—*Terrains en contre-bas.*—Le Comité rappelle aux Services Municipaux qu'il y a  
lieu de faire appliquer strictement l'Art. VI du Règlement de Voirie, ainsi conçu :

« Tous propriétaires de terrains vagues sont tenus de clore leurs propriétés par une palissade solide,  
« et d'entretenir cette palissade en bon état constant; ils doivent également remblayer et drainer leurs  
« lots, de façon à ce que les eaux pluviales ou autres n'y puissent croupir.

« Tout propriétaire qui ne se conformerait pas dans un délai d'un mois à ces prescriptions d'hygiène  
« publique, après en avoir reçu avis du service de la voirie, sera passible d'une amende n'excédant pas  
« 50 dollars. Faute par lui de se conformer dans un nouveau délai d'un mois à l'ordre une première  
« fois donné, sans qu'il soit besoin de le renouveler, l'amende sera portée au double, et ainsi de suite  
« pour chaque délai supplémentaire d'un mois.»

**Permis de construire.**—a) Mr. du Pac de Marsoulies estime que pour aider au développement  
commercial du quartier de Siemen, il y aurait lieu d'exiger, dans la mesure du possible, des proprié-  
taires en bordure de voies publiques en cet endroit d'aménager en boutiques les façades des maisons  
qu'ils construiraient.

Le Comité se range à l'avis de Mr. du Pac de Marsoulies et prie l'Ingénieur Municipal d'élaborer un projet de règlement en ce sens.

b) Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformes aux Règlements Municipaux :

1°—*Rue Bourgeat*—*Lot Cad. 8566.*—1 résidence chinoise à étage—Prévoir chemin de 3 mètres;

2°—*Avenue Joffre*—*Lot Cad. 4459.*—5 magasins et 22 maisons chinoises à 2 étages;

3°—*Avenue Joffre*—*Lot Cad. 1812.*—Modification de façade;

4°—*Rue Brenier de Montmorand*—*Lot Cad. 3041.*—118 maisons chinoises à étage;

5°—*Route Stanislas Chevalier*—*Lot Cad. 9358.*— Une fabrique de cigarettes;

6°—*Route Conty*—*Lot Cad. 3111A.*—6 maisons chinoises à étage—Exiger des améliorations;

7°—*Route Lafayette*—*E. C. Lot 2123.*—14 maisons chinoises à étage—Exiger des améliorations.

c) Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°—*Route Delastre*—*Lot Cad. 9844.*—1 résidence chinoise à étage—A améliorer et prévoir chemin Municipal d'accès;

2°—*Route Gustave de Boissezon*—*Lot Cad. 12,791.*—6 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

3°—*Route Ratard*—*Lot Cad. 10,012.*—12 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

4°—*Route Fergusson*—*Lot Cad. 14,095.*—6 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

5°—*Route Fergusson*—*Lot Cad. 14,148.*—7 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre;

6°—*Rue de l'Observatoire*—*Lot Cad. 2112.*—10 maisons. Améliorer le style de ces constructions.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé: A. DU PAC DE MARSOULIES  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Avertisseurs d'incendie.**—Le Conseil aborde l'examen des divers rapports concernant les avertisseurs d'incendie.

Après discussion,

Le Conseil demande que les Services Municipaux intéressés établissent, d'accord entre eux, un projet définitif à 2 variantes afin de pouvoir prendre une décision définitive dans le plus bref délai.

**Situation financière.**—La situation financière au 31 Juillet 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé: J. MEYRIER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 31 Août 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente et un Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—*Personnel.*—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 52 du 17 Août 1925 en vertu de laquelle le Sieur Dupuy, Paul, est incorporé comme Garde à compter du 13 Juin 1925, le Garde Doumerc, Julien, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Août 1925, et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Personnel.**—*Service d'Incendie.*—Mr. Clauman, Mécanicien du Service d'Incendie, est titularisé dans son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1925, aux conditions du Règlement Administratif et de la décision du Conseil du 6 Octobre 1924.

*Cour Mixte.*—Une prolongation de congé d'un mois 1/2, sans solde, est accordée à Mr. Conart, Commis-Greffier.

*Services Généraux.*—1.—Le Conseil enregistre à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1925 la démission pour raisons de santé de Mr. Merrant, Employé détaché au Consulat de France.

La liquidation du compte de Mr. Merrant à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des Statuts.

2.—En vue de pourvoir au remplacement de Mr. Merrant, démissionnaire, le Conseil autorise la mutation de Mr. Bergé, Sergent de la Garde Municipale.

Mr. Bergé sera rayé des contrôles de la Garde à la date du 1<sup>er</sup> Septembre 1925 et affecté aux Services Généraux.

**Demande d'emploi.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide l'engagement de Mr. Petit, en qualité de Surveillant de Travaux stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1925.

**Indemnités de langue.**—Mr. Sheridan veut bien se charger de présider la Commission d'examens pour l'attribution de la prime de langue anglaise pour les employés municipaux.

La date de ces examens pour la partie écrite est fixée aux Lundi et Mercredi, 7 et 9 Septembre, à 5 heures 30 et pour la partie orale le Jeudi, 10 à 4 heures, dans les locaux de l'Ecole Municipale.

**Panneaux-réclames.**—Suivant demande formulée par la China Realty, le Conseil autorise la pose de deux panneaux de 30' sur 10' portant avis de lotissement de terrain lui appartenant, Avenue Joffre, lots cad 10526, 10525 10524 & 10522A.

Toutefois cette autorisation n'est valable que pour 4 mois, étant donné que les panneaux sont situés dans une zone interdite à la pose des panneaux réclames.

D'autre part, la China Realty devra acquitter la taxe prévue, et l'édification des panneaux sera reportée à une trentaine de mètres de l'Avenue Joffre.

**Alliance Nationale.**—Par lettre en date du 17 Août, le Comité de l'Alliance Nationale demande au Conseil de bien vouloir mettre à la disposition de cette Société la partie du Jardin de Koukaza ouvrant sur la Route Vallon pour une Fête de Charité qui doit avoir lieu le 11 Octobre prochain.

Le Comité de l'Alliance demande d'autre part au Conseil de vouloir bien autoriser les Services des Parcs et de l'Architecture à assurer, avec le personnel et le matériel de la Municipalité, l'aménagement, la décoration et l'illumination de l'emplacement de la Fête.

Prenant en considération le but charitable poursuivi par l'Alliance Nationale, le Conseil décide de mettre à la disposition du Comité la partie du Parc nécessaire à la Fête projetée, et d'autoriser les Services Municipaux des Parcs et de l'Architecture à aménager avec le matériel municipal les pavillons d'attractions et les jeux.

**Etablissements publics.**—Le Conseil prend connaissance des procès-verbaux des réunions des 21 et 28 Août 1925 de la Commission des Etablissements Publics.

*Sen Sen Motors repairs 'o, 319, Avenue Foch.*—Le Conseil accorde l'autorisation d'installer un distributeur automatique d'essence dans les conditions du Règlement en vigueur. Les intéressés devront d'autre part se conformer pour le garage et l'atelier aux prescriptions édictées par la Commission.

*Dao Zai No. 318, Rue Brenier de Montmorand.*—Le Conseil accorde l'autorisation d'installer des toiles pour essais de prises de vues cinématographiques. Cette autorisation est provisoire, et prendra fin le 31 Décembre 1925.

*Upton Paint Co, No. 277, Avenue Joffre (Ouest de la Route Voyron Côté Sud)*—Sur l'avis conforme de la Commission, le Conseil regrette ne pouvoir accorder l'autorisation d'installer en cet endroit un marché dans des baraquements démontables.

*Ming Seng Film Manufacture, Avenue Pétain Ouest Route Cohen.*—Autorisation provisoire valable jusqu'au 31 Décembre 1925 est accordée pour un établissement de prise de vues cinématographiques aux conditions spécifiées par la Commission.

**Adjudications.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après :

« P R O C È S - V E R B A L

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, Salle des Séances du Conseil, le Lundi, 24 Août 1925, à 17 heures, sous la présidence de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité, de l'Ingénieur en Chef et d'un interprète.

« Le Président s'adressant au Public qui a été introduit dans la Salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la construction :

« d'un Poste d'Incendie Place du Château d'Eau

« d'un Sémaphore Quai de France

« d'un Hangar aux Abattoirs Boulevard de Montigny.

« Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

« 14 plis sont reçus pour la construction du Poste d'Incendie

« 15           »           »           »           du Sémaphore

« 12           »           »           »           du Hangar aux Abattoirs.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français et en chinois comme ci-dessous :

« Construction d'un Poste d'incendie place du Château d'Eau.—

« Nom des soumissionnaires	Prix forfaitaire
« MM. Ledreux & Minutti.....	Tls : 47.000,00
« Rémond & Collet.....	» 47.900,00
« Zung Yue Building Constructors.....	» 56.647,60
« Sing Woo Kee.....	» 43.240,00
« Loh Yung Kee.....	» 44.634,00
« Ling Sung Kee.....	» 75.924,00
« Zee Shun Shing & Sons.....	» 41.330,00
« Yih Chong Tai.....	» 49.557,00
« Nee Kee Construction C <sup>o</sup> .....	» 35.895,00
« Dai Pao Engineers & Contractors.....	» 58.540,00
« Lee Yuen & C <sup>o</sup> .....	» 67.900,00
« Kung Yih & C <sup>o</sup> .....	» 89.900,00
« Sing Chen Kee.....	» 69.900,00
« Dao Yung Kee.....	» 49.875,00

« Construction d'un Sémaphore quai de France.—

<i>« Nom des soumissionnaires</i>		<i>Prix forfaitaire</i>
« MM. Ledreux & Minutti.....		Tls : 11.000,00
« Rémond & Collet.....	»	9.350,00
« Zung Yue Building Constructors.....	»	13.635,40
« Sing Woo Kee.....	»	7.850,00
« Tsu Sung Tai.....	»	13.500,00
« Loh Yung Kee.....	»	11.889,00
« Ling Sung Kee.....	»	15.924,00
« Zee Shun Shing & Sons.....	»	8.082,00
« Yih Chong Tai.....	»	9.898,00
« Nee Kee Construction C°.....	»	6.937,00
« Dai Pao Engineers & Contractors.....	»	11.630,00
« Lee Yuen & C°.....	»	10.530,00
« Kung Yih & C°.....	»	20.000,00
« Sing Chen Kee.....	»	7.900,00
« Dao Yung Kee.....	»	11.500,00

« Construction d'un Hangar aux Abattoirs Boulevard de Montigny.—

<i>« Nom des soumissionnaires</i>		<i>Prix forfaitaire</i>
« MM. Ledreux & Minutti.....		Tls : 2.000,00
« Rémond & Collet.....	»	2.030,00
« Sing Woo Kee.....	»	2.150,00
« Tsu Sung Tai.....	»	2.400,00
« Loh Yung Kee.....	»	2.563,00
« Ling Sung Kee.....	»	2.500,00
« Zee Shun Shing & Sons.....	»	1.900,00
« Yih Chong Tai.....	»	1.921,00
« Nee Kee Construction C°.....	»	1.845,00
« Dai Pao Engineers & Contractors.....	»	2.064,00
« Lee Yuen & C°.....	»	1.890,00
« Sing Chen Kee.....	»	2.300,00

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

« Le public quitte la Salle de réunion.

« Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La Séance est levée à 18 heures 45.

*Signé : A. DU PAC DE MARSOULIES*  
P. LEGENDRE  
H. DE BOISSEZON

Le Conseil décide qu'il procédera au cours de sa prochaine séance à la désignation des adjudicataires.



Après échange de vues,

Le Conseil demande au Chef du Service des Parcs de préparer le plan d'aménagement du jardin projeté. Aussitôt que la saison le permettra, les mares seront comblées avec les ordures ménagères, et toute la terre disponible provenant soit de l'ouverture des routes nouvelles, soit du dragage de la crique de Zikawei, sera réservée pour la mise en état des terrains de l'Avenue Pétain destinés au jardin public.

**Poudrière.**—Le Conseil décide de passer avec MM. Ledreux & Minutti un marché de gré à gré pour la construction d'une nouvelle poudrière, Route Frelupt, au prix global de Tls, 10.980 et aux conditions du cahier des charges établi par l'Ingénieur Municipal.

**Route Pottier.**—A la demande de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote un crédit supplémentaire pour l'aménagement de la Route Pottier au droit des propriétés Barton et Seitz.

**Route de Zikawei.**—Le Conseil est d'accord en principe pour dénommer désormais Boulevard Edan la Route de Zikawei.

Une décision définitive sera prise ultérieurement à ce sujet.

**Quai de France.**—

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES  
PROCURE DE CHANGHAI

Changhai, le 6 Avril 1925

M/364.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président

Nous vous serions très obligés de vouloir bien nous envoyer une copie des plans des nouveaux bureaux du Sémaphore, qui ont été soumis à l'approbation du Comité des Travaux Publics, dans sa Séance du 19 Février.

A vrai dire, à titre de propriétaires du frontage de cet endroit du Quai de France, il nous semble tout naturel que le Service des Travaux Publics nous tienne au courant, régulièrement, de ses projets au sujet du frontage du lot 1.

Veillez agréer, etc....

Signé: Félix MORIN  
Procureur

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 16 Avril 1925

N° 1401/D

Monsieur le Procureur  
des Missions Etrangères,  
Local.

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 Avril, par laquelle vous me demandez de vous faire parvenir une copie des plans des nouveaux bureaux du Sémaphore.

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse, que les nouveaux bâtiments du Sémaphore étant projetés sur un domaine municipal, les plans n'ont pas à être communiqués à des particuliers.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Signé: J. MEYRIER

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Changhai, le 6 Mai 1925.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre du 16 Avril dernier nous prenons acte que le Conseil d'Administration Municipale pense pouvoir se refuser à nous communiquer les plans des nouveaux bureaux du Sémaphore parce que les bâtiments projetés sont sur "un domaine municipal".

Nous avons l'honneur de vous confirmer notre première déclaration. Nous ne sommes pas de simples particuliers n'ayant aucun intérêt qui puisse être mis en jeu par les travaux projetés; mais, au contraire, l'emplacement particulier connu sous le nom de lot 1 Concession Française et son frontage relève directement de notre Société tant à titre d'hypothèque qu'au titre de propriété. Sur ce lot, certains espaces sont employés au profit du tracé public. La Municipalité a ainsi l'usage dans un but d'utilité publique, du terrain nécessaire aux voies ouvertes, mais nous en conservons la propriété. Par ailleurs, la Municipalité ne conserve l'usage de ces surfaces nécessaires et d'utilité publique qu'autant et aussi longtemps qu'elles sont et restent affectées à un service public.

La voie publique ouverte sur le Quai de France est dans ce cas. Le kiosque de renseignements météorologiques l'est pareillement. Pour tout le reste, nos droits de propriétaires demeurent dans leur intégralité, et ne sauraient être réduits sans notre acceptation expresse.

Nous avons déjà eu l'occasion de correspondre avec le Conseil d'Administration Municipale sur ce même sujet, et, vu que satisfaction nous fut alors donnée, nous osons espérer qu'il n'y a rien de changé dans nos droits de propriétaires particuliers du frontage en ce lieu, et que vous voudrez bien, en conséquence, reprendre en considération notre lettre du 6 Avril dernier et faire droit à notre demande de plans dûment justifiée:

- 1°) Par la réalité du droit de propriété
- 2°) Par les décisions antérieures du Conseil d'Administration Municipale
- 3°) Par le régime tout spécial de la propriété sur Concession.

Veillez agréer, etc....

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Signé: F. MORIN

Procureur.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Changhai, le 19 Août 1925.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Membres du Conseil Municipal

Notre lettre du 6 Mai dernier M/427, adressée à Mr. le Président du Conseil, est jusqu'à présent restée sans réponse; mais, si nous avons laissé le temps de faire droit à notre juste demande, nous ne croyons pas qu'il serait conforme à notre devoir de laisser traîner plus longtemps en longueur une affaire de cette importance.



L'étude que nous avons faite des lois françaises et chinoises, et de la situation spéciale des Concessions nous a confirmés dans la certitude où nous ont laissés nos prédécesseurs.

Nous devons donc affirmer, et d'une manière non équivoque, nos droits de propriétaires riverains du Whangpou pour les terrains venus ou à venir en accroissement du lot 1 de la Concession Française, sujets à une servitude de passage au profit du public, que les propriétaires riverains ont bien voulu consentir, à l'origine, pour ce but exclusif.

En conséquence, nous sommes obligés de vous notifier, par la présente, que nous faisons opposition formelle à toute modification ou addition au Sémaphore et à son annexe, érigés sur notre terrain, avec notre permission expresse.

Nous vous demandons de publier, au complet, dans le prochain Bulletin Municipal, la correspondance que nous avons échangée sur ces questions de propriété, dont le principe même est d'intérêt général.

Nous attendons de vous la reconnaissance formelle de nos droits afin de dissiper toute appréhension que, sur la Concession Française de Changhai, la propriété privée puisse manquer de sécurité.

Veillez agréer, etc....

Signé: Félix MORIN,  
Procureur.

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE

Changhai, le 4 Septembre 1925.

No. 1841/D.

Monsieur le Procureur  
de la Société des Missions Etrangères, Changhai

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres des 6 Mai et 19 Août 1925 qui ont été communiquées au Conseil et au sujet desquelles ce dernier fait ses plus expresses réserves.

La correspondance échangée au cours de la présente année entre l'Administration Municipale et votre Société au sujet de la reconstruction du Sémaphore sera publiée dans le prochain Bulletin Municipal.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Signé: J. MEYRIER.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 13 Août 1925:

### Séance du Comité des Travaux du 13 Août 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le treize Août, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. du Pac de Marsoulies.

**Service des Travaux.**—Le Comité prend connaissance d'une demande d'emploi présentée par Mr. Jacques Meyer, ex-opérateur du Cadastre, démissionnaire en 1924 pour raison de famille.

Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose la réintégration de cet employé, à compter du 15 Août, dans l'emploi qu'il occupait précédemment.

**Etablissements publics.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 10 Août 1925.

« N° 439-CR/A.

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-Rendu de la réunion du 31 Juillet 1925.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 31 Juillet 1925, à 2 heures de l'après-midi, sous  
« la présidence de Monsieur Ch. Rémuzat, Ingénieur-Ajoint.

« **Tsiang Lee Kee.**—*Atelier de peinture d'autos, No 118, Rue du Marché.*—Le local se trouve dans  
« les mêmes conditions que celui du N° 209 de la même rue que la Commission a visité lors de sa  
« dernière réunion.

« L'autorisation pourrait être accordée à condition que l'intéressé ne laisse déposer ni essence  
« ni huile dans les voitures qu'il aura à peindre et qu'il se conforme aux règlements relatifs à ce  
« genre d'établissements.—Remplacement du parquet en bois par un cimentage, installation des écriteaux  
« "Défense de fumer" en Français et en Chinois, installation de deux seaux de sable fin et de  
« deux extincteurs chimiques aux deux extrémités de la maison ; il ne pourra en outre recevoir dans  
« son local plus de deux voitures en peinture.

« **Klein-Kwei Orient & Co.**—*Etablissement de prise de vues cinématographiques—Terrain vague angle*  
« *Rues Conty et Brenier de Montmorand.*—Les travaux ont été commencés sans autorisation. La Commis-  
« sion ayant vu l'emplacement proposé, estime que l'autorisation pourrait être accordée à titre provisoire,  
« à condition que l'intéressé s'engage à se conformer aux règlements en vigueur et à venir, relatifs à  
« ce genre d'établissements.—En attendant que ces règlements soient définitivement arrêtés, il aura à se  
« conformer aux prescriptions à édicter par rapport du Service d'Incendie sur les précautions à prendre,  
« et dès la première réclamation des voisins à déménager son établissement.

« **Motor Inspecting Co.**—*Atelier de réparations d'autos au No 83, Route Père Robert (angle Rue*  
« *Molière).*—Au point de vue des Services d'Incendie, du Trafic et de l'Architecture, l'autorisation  
« pourrait être accordée à condition qu'il ne soit déposé dans les locaux ni essence ni huile ; dans le cas  
« où il y aurait la vente d'essence, elle devrait se faire par une pompe installée sur le trottoir.

« Des précautions ordinaires devraient être prisés contre les incendies : trois extincteurs chimiques,  
« des seaux de sable fin et des écriteaux portant en Français et en Chinois "Défense de fumer" ; en  
« outre l'atelier ne devra pas recevoir plus de trois voitures en réparation, afin d'éviter leur stationnement  
« sur la voie publique.

« Toutefois, la Commission attire l'attention du Conseil sur le voisinage immédiat des maisons dont  
« la plupart sont des résidences européennes : la présence d'un atelier de réparations d'autos pourrait  
« attirer la réclamation des résidents voisins. (Avis défavorable de l'Ingénieur en Chef).

« Les inspections sont terminées à 4 heures.

« Vu et transmis

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

*Atelier de réparations d'automobiles, Rue Molière.*—Le Comité n'est pas d'avis d'accorder la licence  
d'exploitation, en raison des nombreuses maisons européennes situées dans ce quartier et des  
réclamations qui ne manqueraient pas de se produire.

**Propriétés Municipales.**—Le Comité est d'avis de niveler le terrain à lotir de l'Avenue Pétain  
et de commencer, dès maintenant, les travaux d'aménagement en jardin public de la partie de cette  
propriété située à l'Ouest de la Route Winling.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder le permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :—

*Avenue Haig.*—Surélévation d'un étage "Chinese Red Cross Hopital", à condition que cette propriété se mette au nouvel alignement de l'Avenue Haig.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°)—*Route de Zikawei*—B. C. Lot 9324.—15 maisons chinoises à étage. Voie nouvelle prévue à travers cette propriété ;

2°)—*Route Frehupt*—Lot Cadastral 9908.—3 maisons chinoises sans étage. Maisons rudimentaires et insalubres ;

3°)—*Rue Bourgeat*—Lot Cadastral 8578.—5 maisons chinoises à étage. Prévoir drainage ;

4°)—*Avenue Haig*—Lot Cadastral 14159.—4 maisons chinoises à étage. Modifier et améliorer les façades ;

5°)—*Avenue Joffre*—Lot Cadastral 9004.—1 magasin et 2 maisons chinoises à étage. Mise à l'alignement du chemin public ;

6°)—*Rue Bourgeat*—B. C. Lot 6595.—1 résidence européenne et 23 maisons chinoises à étage. Améliorer le style des façades sur la Rue Bourgeat.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : A. DU PAC DE MARSOULIES

M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Service des Travaux.**—Le Conseil décide de réintégrer Mr. Meyer, en qualité d'Opérateur du Cadastre, à compter du 15 Août 1925.

**Rue Montauban.**—Le Conseil décide de porter à 60' la largeur de la Rue Montauban pour la partie comprise au Nord de la Rue du Consulat.

**Rue Fokien.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Rue Fokien, côté Nord.

**Rue Chusan.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Rue Chusan, de part et d'autre suivant plan.

**Rue Montauban.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Rue Montauban pour la partie comprise au Sud de la Rue du Consulat, côté Ouest, et le redressement de cette voie à sa jonction avec le Boulevard des 2 Républiques.

**Rue Petit.**—Le Conseil décide de porter à 50' largeur de la Rue Petit, côté Est.

**Rue Palikao.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Rue Palikao, côté Est : du Boulevard des 2 Républiques à la Rue de Ningpo, côté Ouest de la Rue de Ningpo au Boulevard des 2 Républiques.

**Route Vallon.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Route Vallon entre Routes Voyron et Père Robert, côté Nord.

**Route Ghisi.**—Le Conseil décide de porter à 50' la largeur de la Route Ghisi, suivant plan.

**Voirie.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que le pavage chinois des Rues Protet, Porte du Nord, et d'une façon générale des voies aboutissant à la Cité et transversales de la Rue du Consulat, soit progressivement remplacé par une chaussée goudronnée de façon à améliorer la circulation et à donner une plus-value aux immeubles en bordure.

Le Conseil partage la manière de voir de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

**Permis de construire**—1. Le Conseil autorise la délivrance des permis ci-après, les plans étant conformes aux Règlements Municipaux :—

1°)—*Boulevard des 2 Républiques & Rue Voisin.*—Lot Cad. 204.—77 maisons chinoises à étage.

2°)—*Avenue Joffre.*—Lot Cad. 6501.—4 magasins.

- 3°)—*Rues de l'Observatoire & Chapsal.*—1 résidence semi-européenne et 9 maisons chinoises à étage.
- 4°)—*Rue Sœur Allègre—B. C. lot 9333.*—1 résidence chinoise à étage.
- 5°)—*Route Ratard F. C. lot 2064.*—2 résidences à 2 étages.
- 6°)—*Rues Amiral Courbet & Ratard—F. C. lot 2073.*—3 maisons européennes et 3 maisons chinoises
- 7°)—*Route Doumer intérieur—Lot Cad. 8578A.*—6 maisons chinoises à étage.
- 8°)—*Rue Amiral Courbet—Lot Cad. 10015.*—9 maisons chinoises à étage comprenant magasins avec vitrine.

2.—Le Conseil autorise la délivrance des permis suivants sous réserve que les intéressés se mettent à l'alignement des chemins publics projetés :

*Rue Amiral Bayle—Lot Cad. 2637.*—Zeng Wai Shing, 1 Ecole.

*Route Fergusson intérieur, lot cad. 14108.*—Li Koei Tching, propriétaire, 1 maison chinoise. Devra en outre améliorer la façade et prévoir le drainage vers la Route Fergusson.

3.—Le Conseil ne croit pas devoir autoriser la délivrance des permis ci-après, les plans fournis n'étant pas conformes aux Règlements Municipaux :

- 1°)—*Routes Cardinal Mercier et Ratard—Lot Cad. 5652.*—4 maisons chinoises à étage.
- 2°)—*Boulevard des 2 Républiques—Lot Cad. 23.*—6 maisons chinoises à étage.
- 3°)—*Route Conty intérieur—Lot Cad. 3047E.*—4 maisons chinoises à étage.
- 4°)—*Route Fergusson intérieur—Lot Cad. 14148.*—7 maisons chinoises sans étage.
- 5°)—*Route Gustave de Boissezon—Lot Cad. 12791.*—1 résidence chinoise et 5 maisons chinoises sans étage.
- 6°)—*Route Fergusson intérieur—Lot Cad. 14095.*—6 maisons chinoises sans étage.
- 7°)—*Avenue Pétain Lot Cad. 13264.*—4 maisons à étage.
- 8°)—*Avenue Joffre N° 549.*—1 magasin.
- 9°)—*Route Lafayette intérieur—Lot Cad. 9374.*—1 résidence sans étage (3 kiais).
- 10°)—*Rue du Marché, F. C. 1849.*—4 maisons chinoises à étage.
- 11°)—*Route de Zikawei intérieur—Lot Cad. 7522.*—10 maisons chinoises sans étage.

**Situation financière.**— La situation financière arrêtée au 31 Août 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN

## *Séance du Conseil du 9 Septembre 1925*

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Septembre à cinq heures demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N<sup>o</sup>. 54 du 8 Septembre 1925, en vertu de laquelle le Brigadier Stève, Joseph, décédé le 26 Août 1925, est rayé des contrôles de la Garde le dit jour ; le Sergent Bergé Léopold, affecté aux Services Généraux de la Municipalité, est rayé des contrôles de la Garde à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1925, et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde et vu le certificat médical établi par le Médecin Municipal, le Conseil accorde une gratification à l'Agent Chinois N<sup>o</sup> 6, réformé pour raison de santé après 18 ans de service.

**Ecole Franco-Chinoise.**—Sur proposition du Frère Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise, le Conseil accorde une gratification à Mr. Tsang Loh Seng, chargé d'un cours de chinois depuis 30 années et se trouvant dans l'obligation de démissionner pour raison de santé.

**Cercle des Volontaires Chinois.**—Comme suite à une demande présentée par M. Wei Din Yon, et sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise la création d'un Cercle de Volontaires Chinois au N<sup>o</sup> 21, Route de Zikawei. Cependant un Règlement spécial sera imposé à ce Cercle, dont seuls les Volontaires Chinois pourront faire partie.

**Etablissements publics.**—Suivant avis du Chef de la Garde, le Conseil accorde à M. C. Sabattié l'autorisation d'ouvrir un Bar Restaurant au rez-de-chaussée du N<sup>o</sup> 81, Rue du Consulat.

Cette autorisation est conditionnée par l'engagement que devra prendre l'intéressé qu'il n'y aura ni femme attachée à l'établissement, ni musique avant 20 heures.

Mr. Sabattié devra d'autre part se conformer aux prescriptions des Règlements Municipaux et acquitter le montant de la licence.

**Autobus.**—Par lettre du 4 Septembre, la "China General Omnibus Co" demande l'autorisation de réouvrir à partir du 7 Septembre la ligne d'autobus N<sup>o</sup> 5 dont l'exploitation avait été suspendue à compter du 1<sup>er</sup> Juin.

Les taxes afférentes à cette ligne ayant déjà été acquittées pour le 3<sup>e</sup> trimestre, la Compagnie en sollicite le remboursement.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de faire droit aux demandes présentées par la "China General Omnibus Co Ltd".

**Institut Franco-Chinois.**—Le Conseil enregistre une lettre de remerciements que lui adresse l'étudiant Yang Tche Tchong auquel l'Administration Municipale a accordé une bourse de Tls: 250 pour continuer ses études en France.

**Service des Parcs.**—Le Chef du Service des Parcs ayant signalé qu'un arbre avait été abattu clandestinement Route Cardinal Mercier, le Conseil décide qu'une enquête devra être ouverte pour essayer de découvrir l'auteur de cet acte, et qu'un nouveau sujet sera planté sur le même emplacement.

**Parc de Koukaza.**—Le Secrétaire soumet au Conseil le dessin exécuté par Mr. Jousseau de la porte du Parc de Koukaza sur l'Avenue Dubail et de la clôture sur cette voie et la Route Lafayette.

Le Conseil adopte en principe le projet présenté et charge le Chef du Service des Parcs d'établir dès que possible le montant de la dépense à engager en vue du vote des crédits nécessaires.

**Ateliers Municipaux.**—Par rapport N° 625 du 4 Septembre, l'Ingénieur Municipal demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls: 1.925 pour l'établissement d'une couverture en tôle sur la cour des Ateliers.

Le Conseil approuve les plans qui lui sont soumis, et autorise l'ouverture du crédit demandé.

**Avenue Haig.**—Conformément aux conclusions du rapport N° 624 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil charge le Secrétaire de demander au S. M. C. de bien vouloir faire effectuer aussitôt que possible le déplacement des poteaux électriques de l'Avenue Haig afin de permettre la pose des canalisations souterraines.

**Adjudications.**—Le Conseil décide de reporter jusqu'au 28 Septembre la désignation des adjudicataires pour la construction:

- d'un Poste d'Incendie, Place du Château d'Eau
- d'un Sémaphore Quai de France
- d'un Hangar aux Abattoirs Boulevard de Montigny.

Notification de cette décision sera faite à tous les soumissionnaires, et publication en sera donnée au Bulletin Municipal.

**C. F. T. E. E.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après de la Compagnie :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 5 Septembre 1925.

N° 698/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre N° 300/CFTE du 4 courant, j'ai l'honneur de vous informer que les ruptures de la conduite maîtresse N° 3 survenues les 28 Août et 4 Septembre se sont produites au cours d'essais des nouvelles pompes de refoulement de Tonkadou.

Ces essais seront repris ultérieurement sous une autre forme, en vue d'éviter, si possible, le retour d'incidents analogues.

Le 4 Septembre, la situation a en outre été aggravée par un accident survenu à la conduite maîtresse N° 2, qui s'est rompue d'une manière toute fortuite et sans cause particulière apparente, alors qu'elle travaillait dans des conditions de marche tout à fait habituelles et normales.

Veillez agréer, etc....

Le Directeur  
Signé: MONSERAN.

Le Conseil appelle l'attention de la Compagnie sur les responsabilités qu'elle encourt en ne prenant pas les dispositions voulues pour assurer un service normal de la distribution d'eau.

Il y a lieu de prendre toutes précautions nécessaires pour éviter la rupture des conduites maîtresses.

Le Président fait connaître à ce sujet que le Directeur de la Compagnie lui a donné l'assurance que l'ensemble des éléments des conduites d'aménée sera l'objet d'une vérification soignée.

**Route Cardinal Mercier.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre du 4 Septembre 1925 du Comité du Cercle Sportif sur l'aménagement des voies donnant accès au nouveau Cercle.

Cette communication amène le Conseil à examiner les différentes affaires pendantes concernant ce quartier.

*Pan coupé angle Avenue Joffre—Route Cardinal Mercier.*—Le délai de 2 mois accordé à Mr. Tissot-Dupont, mandataire de M. Gaillard, propriétaire du F. C. lot 223, est expiré depuis le 1<sup>er</sup> Août dernier.

Etant donné la nécessité de réaliser au plus tôt le pan coupé, le Conseil charge le Secrétaire d'aviser Mr. Tissot-Dupont qu'un dernier sursis de 8 jours est accordé par l'Administration Municipale pour connaître sa réponse.

Passé ce délai, le Conseil soumettra le différend à la Commission Foncière.

*Propriété Arnhold.*—Le Conseil autorise la délivrance du permis demandé par Mr. Arnhold pour construction d'une dépendance en frontage de la Route Cardinal Mercier, sous réserve que le nouvel alignement sera respecté.

La clôture de raccordement avec l'alignement actuel ne pourra être qu'une clôture provisoire en bambou, qui devra être enlevée à première réquisition du Conseil.

*Propriété Nelleman.*—L'Ingénieur Municipal fait connaître que M. Nelleman a déplacé la clôture de sa propriété de façon à dégager complètement l'emprise de la Route Cardinal Mercier au Nord de la Rue Bourgeat.

Dans ces conditions, les travaux de mise en viabilité de la voie publique pourront être entrepris de suite.

Le Secrétaire informe le Conseil que Mr. Nelleman n'a pas encore répondu aux propositions Municipales pour la partie de sa propriété à exproprier pour ouverture des Rues Cardinal Mercier et Bourgeat.

Etant donné l'urgente nécessité d'ouvrir à la circulation la Route Cardinal Mercier au Nord de la Rue Bourgeat et de procéder à l'élargissement de cette dernière voie, le Conseil charge le Secrétaire de demander à Mr. Nelleman de faire connaître, dans un délai de 8 jours, sa réponse à la lettre municipale du 17 Juillet 1925.

Passé ce délai et en cas de désaccord, la question sera portée devant la Commission Foncière.

**Viabilité.**—Sur la proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 9.700 pour la mise en viabilité de la portion de la Route Cardinal Mercier au Nord de la Rue Bourgeat, et pour l'élargissement de cette dernière rue.

**Défense de la Concession.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

A. DU PAC DE MARSOULIES

Changhai, le 8 Septembre 1925.

Monsieur le Consul Général Meyrier,  
Président du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

A la suite du nouvel incident, provoqué hier par les organisations ouvrières chinoises et dont j'ai été, avec vous, le témoin oculaire, le moment me paraît venu d'installer, sans plus tarder, les portes en fer, à l'entrée de toutes les rues conduisant de l'Avenue des 2 Républiques à la rue du Consulat.

Le souci d'éviter de la part des Chinois toute interprétation tendancieuse avait décidé le Conseil à suspendre momentanément l'exécution de cet ouvrage de défense. Mais l'attitude des Autorités de la Cité, qui, après avoir toléré une vaste réunion d'étudiants et d'ouvriers, ont donné à notre Police des renseignements inexacts au sujet de cette manifestation, doit nous enlever maintenant tout scrupule.

Nous avons la charge d'assurer le bon ordre et la sécurité sur le territoire de la Concession Française et aussi, il faut le dire, de faciliter, autant que possible, la protection de la Concession Internationale voisine, dans laquelle les Français ont, du reste, des intérêts égaux à ceux des nationaux des autres Puissances.

Dans ce but, le Conseil Municipal se doit de donner à l'Autorité Consulaire de qui relève directement la Police Municipale, tous les moyens de faire face à sa tâche.

Un de ces moyens est l'installation des portes. Un autre est la construction des permanences de Police déjà décidée par le Conseil. Un troisième est l'outillage et l'armement de la Police, qui vont être améliorés très prochainement par le matériel commandé en France. Un quatrième est l'augmentation des effectifs de la Garde Municipale, déjà envisagé par le Conseil.

A ce dernier point de vue, l'événement a démontré que faute d'un nombre d'agents suffisant, la foule des manifestants qui s'est heurtée hier, Avenue Edouard VII, à la Police de la Concession Internationale, laquelle, je me plais à le dire en passant, a fait tout son devoir, avait pu forcer ou contourner nos propres barrages, et se répandre sur l'Avenue.

Dans cet ordre d'idées, je préconise la constitution d'une brigade spéciale, analogue à celle qui est connue à Paris sous le nom de brigade centrale et qui, composée d'hommes choisis, est apte à se porter la première, en cas de troubles, sur les points menacés et à y rétablir l'ordre par sa cohésion et sa force musculaire sans être obligée de recourir à l'usage des armes à feu.

Je suis convaincu que si, hier, aussi bien que dans Nanking Road le 30 Mai, une telle organisation avait existé, la foule des manifestants aurait pu être aisément dispersée sans coups de fusil ou de revolver.

Dans l'état actuel de la Chine, entamée par le bolchevisme, nous devons prévoir de nouveaux incidents, peut-être plus graves encore et y parer.

Je suis prêt, pour ma part, à voter tous les crédits que vous demanderez pour mettre les Services de Défense de la Concession à la hauteur de leur mission difficile.

Je me plais à rendre, une fois de plus, hommage à l'action de notre Police et à l'intelligente énergie de son Chef. Mais les meilleures volontés sont impuissantes sans une organisation et des moyens matériels appropriés.

J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir mettre ces diverses questions à l'ordre du jour de la plus prochaine séance du Conseil, ne doutant pas que mes collègues ne s'empressent, comme moi, de rechercher avec vous les solutions immédiates et nécessaires.

Veillez agréer, etc....

Signé : A. DU PAC De MARSOULIES.

Le Conseil estime avec M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies que l'effectif de la Garde est en effet notoirement insuffisant pour faire face aux nécessités du service chaque jour plus chargé et plus important.

Il décide l'engagement de 20 Agents Français, dont 10 seront recrutés de suite sur place si possible, le surplus en France pour le prochain Exercice.

Le Président fait connaître qu'il étudie la possibilité d'organiser une Brigade Spéciale comme préconisé par M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies.

En ce qui concerne les portes en fer, le Conseil décide la construction immédiate de 3 portes à placer dans les Rues Protet, Porte du Nord et Vincent Mathieu

Le Président informe le Conseil qu'une liaison téléphonique directe entre les Polices des deux Concessions serait des plus nécessaires, et en vue de la réalisation de cette organisation, il a chargé le Chef de la Garde de préparer un projet qui sera soumis au Conseil.

**Situation financière.**—La Situation financière arrêtée au 4 Septembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN



## Séance du Conseil du 21 Septembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt et un Septembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Par rapport N<sup>o</sup>. 650A du 17 Septembre, le Chef de la Garde fait connaître que le crédit prévu au Budget au titre des dépenses imprévues de son Service est épuisé.

En considération des raisons exposées par le Chef de la Garde dans son rapport précité, le Conseil vote l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls : 1.000 (Titre 3—Chap. 3—Art. 6—Sect. 2—Budget Ordinaire).

2.—Par rapport N<sup>o</sup> 60 du 21 Septembre, le Chef de la Garde expose au Conseil la situation particulière de chaque unité de défense au point de vue Habillement et Equipement :

*Volontaires Français.*—Confection d'une tenue d'hiver au prix unitaire de \$ 35,60, soit pour 120 hommes, \$ 4.272,00.

*Police Spéciale.*—Confection d'une 2<sup>e</sup> tenue kaki, avec les matières premières en magasin.

*Volontaires Chinois.*—Confection d'une tenue d'hiver au prix unitaire de \$ 29,40, soit pour 120 hommes, \$ 3.528,00.

Le Chef de la Garde signale d'autre part l'utilité de remettre un manteau de pluie à chaque membre des unités de Défense. Le prix de revient de ce vêtement serait de \$ 10, soit pour l'ensemble des corps une dépense de \$ 4.000,00.

Après échange de vues,

Le Conseil adopte les propositions du Chef de la Garde, sauf toutefois en ce qui concerne la demande d'une 2<sup>e</sup> tenue kaki pour la Police Spéciale, ce Corps n'étant doté d'une 2<sup>e</sup> tenue d'été qu'à l'exercice prochain,—et vote les crédits supplémentaires demandés, soit \$ 11.800,00, à inscrire au Budget Extraordinaire.

D'autre part, le Conseil décide qu'il y aura lieu de prévoir lors de l'examen du prochain budget l'ouverture d'articles spéciaux pour chacune des unités de défense qui seront gérées administrativement par la Garde Municipale.

**Personnel.**—*Secrétariat.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Barberot, Commis du Secrétariat, à compter du 1<sup>o</sup> Avril 1926.

*Perception.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à MM. Chapaveyre et Le Moullec, Percepteurs, à compter du 15 Février 1926.

*Service d'Incendie.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Royère, Chef au Service d'Incendie, à compter du 1<sup>o</sup> Mars 1926.

*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, Mr. Chaillou, Surveillant de Travaux, est titularisé dans ses fonctions, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>o</sup> Septembre 1925.

**Indemnités de Langues.**—Le Conseil prend connaissance des résultats des examens de langue anglaise qui ont eu lieu à l'École Municipale Française, sous la présidence de Mr. Sheridan.

36 employés ont pris part aux examens.

Sur ce nombre, 10 ayant obtenu une note supérieure à 15 sur 20 ont été admis définitivement : ce sont MM. Chevalier, Yakovlef, Tsepoucheloff, Lucas, Oukthomski, Bouchara, Fuynel, M. Bordes, Bozerand et Meyer.

19 employés ont été reçus temporairement ; ce sont MM. Kachler, Galletti, A. Guillabert, Augeard, Lavabre, Delimarsky, S. Huon, Marguet, Laure, H. Dupuy, Louknitski, A. Gouerec, Evdokimof, Le Cuziat, Bardy, Mesjean, Pancrazi, Strich et Glock.

7 employés ont été ajournés.

Le Conseil remercie Mr. Sheridan d'avoir bien voulu présider les examens.

Mr. Sheridan fait connaître que la conversation est de la plus grande importance dans les rapports entre les employés et le public, et notamment en ce qui concerne les Agents de la Garde. Aussi préconise-t-il qu'il soit institué une épreuve de conversation téléphonique.

Le Conseil se range à la suggestion de Mr. Sheridan. L'épreuve orale comprendra désormais une conversation ordinaire et une conversation par téléphone; le coefficient de cette épreuve est fixé à 3, la version, le thème et la lecture étant maintenus avec coefficient 1.

Le Conseil décide d'autre part qu'un employé ne pourra être reçu temporairement plus d'une fois aux examens de langue, et qu'en conséquence s'il n'est pas reçu définitivement à l'examen suivant, il sera ajourné et cessera de bénéficier de la prime de langue jusqu'à ce qu'il ait obtenu la moyenne suffisante pour l'admission définitive.

**Ecole Municipale Française.**—Comme suite à sa décision du 4 Août dernier, et sur proposition du Directeur de l'Ecole Municipale, le Conseil désigne M<sup>me</sup> Shendrikoff comme professeur chargé du cours de russe à l'Ecole Municipale Française.

Les cours de russe, obligatoires pour les enfants de nationalité russe fréquentant l'Ecole Municipale, fonctionneront à compter du 1<sup>er</sup> Octobre prochain aux conditions de la décision du 16 Avril 1925.

**Ecole Franco-Chinoise.**—Lecture est donnée de la lettre suivante, ainsi que du rapport du Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise :

Changhai, le 14 Septembre 1925.

Cher Frère Directeur,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que les anciens élèves d'une école ont, en général, une amicale ou un cercle, lieu où ils peuvent se réunir au besoin.

Or, les anciens élèves de l'Ecole Franco-Chinoise, fondée depuis 39 ans 1/2, n'ont pas encore cet amicale, d'où il suit que, sortis les uns après les autres, ils ne se connaissent pas tous entre eux.

Plusieurs fois ce projet a été l'objet de notre conversation, mais faute d'une salle de réunion, ce projet n'a pu se réaliser. Aujourd'hui, vu que notre école a été agrandie, nous repensons à notre premier projet.

La fondation de cette amicale a pour seul but de mettre les anciens élèves de l'Ecole Franco-Chinoise en rapport les uns avec les autres, de consolider leurs amitiés et au besoin de soutenir financièrement les élèves intelligents de cette école qui, après avoir fait leurs études pendant 4 ou 5 ans, ne pourront plus les continuer à cause de la pauvreté de leurs parents.

En conséquence et au nom des anciens élèves de l'Ecole Franco-Chinoise, nous nous permettons de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation de fonder cette amicale dans notre Ecole-Mère.

Nous vous serions donc très obligés, Cher Frère Directeur, de vouloir bien transmettre notre demande au Conseil d'Administration Municipale Française qui, nous l'espérons, donnera son adhésion, puisque cette amicale ne pourra rendre que des services.

En attendant une réponse favorable, nous vous prions d'agréer etc...

Ancien élève & professeur

à l'Ecole Franco-Chinoise

Signé: Barthélemy TSANG.

ECOLE FRANCO-CHINOISE

Changhai, le 16 Septembre 1925.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour être soumise au Conseil Municipal la demande de M. Tsang Barthelemy relative à la fondation, à l'Ecole, d'une Amicale des anciens élèves.

Cette fondation aurait des avantages très appréciables: elle servirait de lien entre l'Ecole et ses anciens élèves dispersés dans toute la Chine; elle procurerait aux élèves peu fortunés les moyens de poursuivre leurs études et les aiderait ensuite à trouver une position.

L'Ecole n'aurait qu'à mettre à la disposition de l'Amicale une chambre pouvant servir de bureau. Celle où se trouve actuellement la bibliothèque des élèves pourrait y être affectée.

Cet appartement est trop petit pour qu'on puisse y installer une classe et la bibliothèque des élèves pourrait être placée dans l'antichambre; il suffirait de faire quelques meubles pouvant y être placés; la dépense ne serait pas élevée et pourrait être supportée par le budget de l'Ecole.

Cette chambre est assez retirée, la présence d'un secrétaire n'y serait pas gênante.

A la vue des avantages que l'Ecole peut retirer de la fondation de cette société, je vous transmets la demande de Mr. B. Tsang avec un avis très favorable.

Veuillez agréer, etc...

Signé: Frère VINCENT.

Le Conseil accueille très favorablement les suggestions qui lui sont transmises, l'Ecole ne pouvant retirer que des avantages de la création d'une Amicale d'anciens élèves.

En témoignage de l'intérêt que le Conseil porte à cette œuvre, il décide de lui attribuer une subvention, soit sous forme d'abonnement à des journaux et revues, soit sous forme d'achat de mobilier.

Le Secrétaire est chargé de s'entendre à ce sujet avec le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise.

**Service d'Incendie.**—*Nouveau Poste d'Incendie.*—Le Capitaine du "Torrent souligne l'incommodité qui résultera de l'embarcadère aux vidanges pour les occupants européens du nouveau Poste prévu Place du Château d'Eau.

Cette question amène le Conseil à considérer le remplacement du système actuel d'enlèvement des vidanges par un procédé moderne plus hygiénique et plus en rapport avec les conditions d'existence d'une grande ville.

Le Conseil estime en effet qu'il y a nécessité d'envisager une amélioration du système en usage d'enlèvement par voitures, et à cet effet il charge le Médecin Sanitaire de préparer une étude et de transmettre des propositions.

**T. S. F.**—Par rapport du 21 Septembre, le Chef de la Station rend compte au Conseil d'un accident survenu au grand mât. Par suite d'un court-circuit, une partie du mât a été carbonisée. Les réparations nécessaires ont immédiatement été faites par le Service du Contrôle.

**Etablissements publics.**—Suivant avis du Chef de la Garde, le Conseil accorde à Mr. A. Perlos, sujet russe, l'autorisation d'ouvrir un café—restaurant—cabaret au 1<sup>er</sup> étage du N° 81 de la Rue du Consulat.

Cette autorisation est conditionnée par l'engagement que devra prendre l'intéressé qu'il n'y aura ni femme attachée à l'établissement, ni musique avant 20 heures.

Mr. Perlos devra d'autre part se conformer aux prescriptions des Règlements Municipaux et acquitter le montant des diverses licences applicables à son établissement.

**Véhicules Automobiles.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport en date du 28 Septembre 1925 du "Commissioner of Police" de la Concession Internationale proposant certaines mesures destinées à faciliter l'identification des véhicules automobiles.

Avant d'aborder l'examen des diverses suggestions faites, le Conseil charge le Chef de la Garde d'entrer en rapport avec le Commissioner of Police en vue d'un accord mutuel et de l'adoption d'un projet unique à soumettre aux Conseils des deux Concessions.

**War Memorial Organ.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après en date du 16 Septembre 1925 de Mr. le Dean Symons demandant au Conseil son acquiescement pour l'exonération des droits de douane applicables au War Memorial Organ récemment acheté en Angleterre :

HOLY TRINITY CATHEDRAL

Shanghai, 16, Septembre 1925.

The Secretary  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir,

I desire to ask your kind assistance in obtaining remission of Wharfage Dues on the War Memorial Organ recently imported from England and now being erected in Holy Trinity Cathedral.

Due to the good services of H.B.M. Consul General, through H.B.M. Minister in Peking, and the Shanghai Commissioner of Customs, the Chinese Government, representing one of the Allied Nations in the Great War, waived the payment of Import Duty on the Organ in consideration of the fact that it was a War Memorial, and had consequently no marketable value.

There remains the matter of Wharfage Dues. I applied to the Shanghai Municipal Council for remission of Wharfage Dues for the same reasons, and am requested in reply, to make a similar request to your French Municipal Council, whose consent is necessary to any proposal affecting Wharfage Dues.

This I now have the honour to do.

Hoping for your kind consideration and consent.

I am, Dear Sir, etc...

Signed: C. J. F. SYMONS,  
Dean.

Le Conseil donne son plein accord à cette demande qui a reçu également l'acquiescement du Shanghai Municipal Council.

**Permis de construire.**—Mr. Benjamin demande l'autorisation de construire sur le lot cadastral 27 un godown avec magasins sur rue.

Estimant que la délivrance du permis de construire demandé par Mr. Benjamin est incompatible avec les conditions de la décision du 14 Avril 1924, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder le permis en question.

**Voirie.**—Le Conseil charge le Service des Travaux de procéder dès que possible à la réfection des trottoirs de l'Avenue du Roi Albert.

Le Conseil demande d'autre part à l'Ingénieur Municipal d'activer en général la remise en état des chaussées.

**C. F. T. E. E.**—*Service de l'Electricité et des Eaux.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 15 Septembre 1925.

N° M. 708/Mn

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements ci-après concernant les consommations du mois d'Août 1925 :

ELECTRICITÉ	Pointe en Kw. moyenne des maxima du mois.....	3.888 KW
EAU—Consommation journalière	moyenne.....	22.741 m3
»	» maxima.....	25.580 m3

Veillez agréer, etc....

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

*Tramways.*—L'attention du Conseil est appelée sur le mauvais état de certaines routes résultant des réparations des voies de tramways.

Le Conseil décide de rappeler à la Compagnie qu'il est indispensable que les réparations des voies de tramways soient effectuées avec tout le soin et toute la célérité désirables de façon à causer le moins de gêne possible au trafic.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 17 Septembre 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 17 Septembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix sept Septembre, à cinq heures du soir les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Service des Parcs.**—Le Comité examine les plans présentés par le Chef du Service des Parcs en vue de l'aménagement d'une nouvelle entrée au Parc de Koukaza, Avenue Dubail, ainsi que d'une clôture sur la Route Lafayette et l'Avenue Dubail.

Le projet soumis fait partie du plan général de transformation du parc de Koukaza, plan qui n'a pas encore été approuvé par le Conseil.

Le Comité estime que l'exécution de ce plan général est lié au transfert de la Municipalité dans les bâtiments du Cercle Sportif et que vu l'importance de la question une décision ne saurait être prise à son sujet qu'en séance plénière du Conseil.

Néanmoins, il est urgent de remplacer la porte en bambou existant actuellement sur l'Avenue Dubail et dont l'aspect est par trop inesthétique.

Le Comité suggère qu'une nouvelle entrée soit aménagée dans l'axe du carrefour des Routes Lafayette-Dubail comme proposé par le Chef de Service et suivant le style de porte et de clôture adopté par le Conseil en Séance du 9 Septembre 1925.

Toutefois les travaux d'aménagement à l'intérieur du Parc devront être réduits au strict minimum, 11 arbres seulement étant déplacés de façon à permettre le raccordement de la nouvelle entrée avec la Route Voyron.

Les arbres déplacés seront utilisés pour masquer le poste de transformateur de l'Avenue Dubail à l'intérieur du parc.

Le Chef du Service des Parcs demande que l'exécution de la porte et de la clôture soit faite en régie. L'Ingénieur déclare qu'il n'a pas le personnel spécialiste pour exécuter un travail aussi délicat et qu'il serait préférable de la donner à l'entreprise.

Après discussion le Comité demande au Chef du Service des Parcs de faire une nouvelle étude pour une porte et une clôture d'une exécution plus facile ou au besoin en fer, étant donné les difficultés qui se présenteraient pour l'exécution en ciment armé du projet qu'il a proposé.

**Voirie.**—*Dépôt du 3<sup>e</sup> Arrondissement.*—Le Comité approuve le cahier des charges et le plan d'exécution du nouveau dépôt du 3<sup>e</sup> arrondissement Route de Siéyès près du Château d'Eau et propose la mise en adjudication de ces travaux dans les conditions habituelles.

**Fabriques de cigarettes.**—Le Secrétaire informe le Comité qu'un certain nombre de fabriques de cigarettes s'installent sur la Concession. Le Comité propose que ces établissements soient inspectés par la Commission des Etablissements Publics pour avis et qu'une patente d'établissement classé leur soit imposée.

Le Comité serait d'avis d'établir pour l'année prochaine un Règlement spécial pour ces établissements et de les imposer proportionnellement à leur importance.

**Permis de construire.**—A.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements Municipaux :

*Rue Brenier de Montmorand.*—B. C. Lot 12145.—Bureaux avec garage.

*Route Joseph Frelupt.*—Lot Cad. 9908 intérieur.—3 maisons chinoises à étage.

*Route Say Zoong.*—F. C. Lot 1358.—6 magasins.

*Avenue du Roi Albert, angle Rue Bourgeat.*—Lot Cad. 5592.—3 maisons à étage avec magasins.

B.—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

*Avenue Haig.*—Lot Cad. 14207.—3 maisons chinoises avec attique.—Maisons rudimentaires.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 18 Septembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## *Séance du Conseil du 28 Septembre 1925*

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt huit Septembre à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Jinrickshaws publics.**—I.—L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition en date du 31 Juillet 1925 de la Corporation des Loueurs de Jinrickshaws, dont le Conseil avait déjà pris connaissance au cours de sa séance du 31 Août.

Les demandeurs formulaient les requêtes ci-après au sujet des pénalités imposées par le Service de la Police pour infractions au Règlement sur la circulation des rickshaws publics :

a)—suppression des amendes infligées;

b)—application du système suivant: la Police, au lieu d'enlever les plaques de licence et d'envoyer les véhicules au poste pour déterminer les réparations à y effectuer, signalera simplement aux propriétaires la nature des réparations à faire, cette façon de procéder n'immobilisant pas les rickshaws dans les Postes de Police et causant le moins de préjudice aux propriétaires.

Le Chef de la Garde fait connaître que le système préconisé enlèverait à la Police tout contrôle sur les rickshaws publics, et que d'ici peu de temps l'état des véhicules en circulation serait déplorable. En effet, rien n'empêchera les propriétaires d'intervertir les plaques de licences, de sorte qu'il sera matériellement impossible de reconnaître par la suite si le véhicule signalé comme étant à réparer, l'aura été.

Le Chef de la Garde expose ensuite que les rickshaws envoyés aux Postes de Police y sont détenus le moins de temps possible: l'agent de service passe en effet très rapidement l'inspection des véhicules, lesquels doivent ensuite être réparés par les soins des propriétaires, et représentés une fois les réparations effectuées.

Si le système dont l'application a été demandée sur la Concession Française par les loueurs de jinrickshaws est en vigueur sur la Concession Internationale, il y a lieu de remarquer que ce n'est qu'à titre d'essai et provisoire.

Le Chef de la Garde demande en conséquence le maintien des dispositions actuelles, étant prêt néanmoins à supprimer les amendes, ce qui représenterait un moins perçu de \$200 par mois environ.

Les représentants de la Corporation des Loueurs de Jinrickshaws Publics sont introduits dans la Salle des Séances, et le Président leur demande de bien vouloir exposer leur point de vue.

Ils rappellent la manière de procéder actuelle et demandent l'application du système tel que soumis par lettre du 31 Juillet 1925 :

Le numéro de la licence du véhicule jugé en défaut par un agent serait relevé par ce dernier, et le loueur serait prévenu d'avoir à vérifier son véhicule et à exécuter les réparations signalées. Les noms et adresses des loueurs étant pris au moment de l'achat des licences, il serait donc facile de communiquer avec ceux-ci, et pour faciliter encore le contrôle, les mêmes numéros de licence seraient pris sur les deux Concessions.

Les représentants signalent d'autre part que les coolies tireurs leur causent un tort considérable en ne rentrant pas de suite aux dépôts pour faire effectuer les réparations demandées par la Police et que souvent ils sabottent eux-mêmes leurs véhicules.

Ce à quoi le Président objecte qu'il appartient aux propriétaires de rickshaws d'avoir des véhicules en bon état de circulation et de surveiller leur personnel.

Les représentants des loueurs de rickshaws quittent la Salle des Séances après avoir été informés que le Conseil va délibérer sur les mesures à prendre

Le Conseil procède à un échange de vues sur la question, et prend les décisions suivantes:

A titre d'essai, il ne sera plus infligé aucune amende, cette mesure constituant néanmoins une décision essentiellement révocable;

Le contrôle des véhicules est maintenu dans les mêmes conditions que précédemment, les rickshaws ne restant pas immobilisés plus de 2 heures aux Postes de Police.

Avant de rendre ces décisions effectives, le Conseil charge le Chef de la Garde de les transmettre au Commissioner of Police en le priant de demander au Conseil s'il serait disposé à mettre en application les mêmes dispositions sur la Concession Internationale.

Dans l'affirmative, notification en sera donnée aux intéressés.

II.—Lecture est donnée d'une pétition en date du 21 Septembre 1925 de la Corporation Sino-Etrangère de rickshaws publics demandant la limitation à 10.000 des licences de rickshaws publics sur la Concession Française.

Le Conseil décide de confirmer ses décisions antérieures à ce sujet: i. e. qu'il est opposé à la limitation du nombre des licences.

**Garde Municipale.**—I.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde une gratification au Brigadier Chinois N° 53, réformé pour raison de santé après 25 ans de service.

II.—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde établissant dans quelles circonstances eut lieu le 25 Août dernier une descente de police dans la Rue Weikwé.

Au cours de cette affaire, où 2 malfaiteurs furent arrêtés et 2 autres tués, un Agent Européen et deux Agents Indigènes se sont signalés par leur courage et leur sang-froid, et ont été blessés, et le Chef de la Garde estime que leur conduite mérite une récompense.

Le Conseil approuvant les propositions du Chef de la Garde prend les décisions suivantes:

La Médaille Bronze de la Municipalité est attribuée au Sergent Gning Seu Yang, et une gratification lui est accordée, ainsi qu'au détective Zi Li Seng.

Le Président informe d'autre part le Conseil que sur proposition du Chef de la Garde, l'Agent Européen Croesi a été promu Brigadier.

**Avenue Haig.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, September 23, 1925.

N° 1318

Monsieur P. Legendre, Esq.,  
Secretary  
French Municipal Council, Shanghai

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of September 15th, with further reference to the matter of the removal of the poles on Avenue Haig, and, in reply thereto to inform you that, in accordance with your request, priority will be given to the execution of the work in question.

The Engineer-in-Chief and Manager of the Electricity Department states that the work will be taken in hand quite shortly and, as a matter of fact, is being given precedence over other work.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. B. ROWE,

Secretary.

Le Conseil remercie le S. M. C. de bien vouloir accorder une priorité pour les travaux de déplacement des poteaux de l'Avenue Haig.



**Avenue Joffre.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:

J. GAILLARD

Changhai, le 22 Septembre 1925.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 14 Septembre et j'ai l'honneur de vous informer que Mr. Gaillard ne peut accepter vos propositions d'expropriation qui ne concernent que le terrain & ne tiennent pas compte des constructions existantes sur la parcelle à incorporer à la voie publique ainsi que de la dépréciation de la valeur locative des 3 maisons en bordure de l'Avenue.

Mr. Gaillard serait disposé à accepter de régler cette expropriation sur les bases suivantes :

Expropriation du Lot F. C. 223 selon vos propositions (lettre 728/T).....	Tls : 1.036,75
Expropriation du mur en briques cloturant les jardinets de ces maisons.....	» 250,00
3 portes des jardinets.....	» 60,00
Dépréciation de la valeur locative des maisons Nos. 764, 766, 768.....	» 3.000,00
Modifications à exécuter aux vérandahs du rez de chaussée pour protéger ces maisons des voleurs et indiscrets (après réalisation de l'élargissement de l'Avenue.....	» 400,00
Total :	Tls : <u>4.746,75</u>

Je vous serais également très obligé de me faire connaître à quelle date le plan d'élargissement de l'Avenue Joffre a été publié & si mention de cette publication a été faite au bulletin municipal.

Veillez agréer, etc....

Signé : TISSOT-DUPONT.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de transmettre l'affaire pour décision à la Commission Foncière.

**Parc de Koukaza.**—En vue de permettre les travaux de préparation de la Fête de l'Alliance Nationale qui doit avoir lieu au Parc de Koukaza, le Comité de cette Société demande au Conseil de bien vouloir fermer au public du 1<sup>er</sup> au 15 Octobre l'accès de la partie Ouest ouvrant sur la Route Vallon.

Le Conseil décide de faire droit à cette requête.

**Adjudications.**—Se référant à sa décision du 9 Septembre 1925, le Conseil prend connaissance des lettres de:

- MM. Ledreux & Minutti & C<sup>o</sup> en date du 21 Septembre,
- Rémond & Collet en date du 26 Septembre,
- Nee Kee Construction C<sup>o</sup> en date du 26 Septembre,
- Sing Woo Kee en date du 28 Septembre,
- Loo Yung Kee en date du 24 Septembre.

Après examen des diverses soumissions, le Conseil prend les décisions suivantes:

*Poste d'Incendie.*—MM. Ledreux & Minutti sont déclarés adjudicataires pour la construction du Poste d'Incendie, Place du Château d'Eau, aux prix forfaitaire de Tls. 47.000, les pieux supplémentaires nécessaires à l'assise du bâtiment étant décomptés sur la base suivante :

Pieux carrés.....	Tls. 10,90 la pièce
Pieux de 6'.....	» 0,85 »
» 9'.....	» 1,20 »
» 12'.....	» 1,55 »
» 18'.....	» 2,20 »

D'autre part, MM. Ledreux & Minutti devront prendre l'engagement par écrit de livrer le bâtiment en bon état d'habitabilité au prix convenu de Tls. 47.000, et de garantir la solidité de l'ouvrage tel qu'il est conçu par le cahier des charges.

*Sémaphore.*—MM. Rémond & Collet sont déclarés adjudicataires pour la construction du Sémaphore Quai de France, au prix forfaitaire de Tls. 9.350, les pieux supplémentaires nécessaires aux fondations du bâtiment étant décomptés aux prix suivants:

Pieux de 6'.....	Tls. 0,90 la pièce
» 9'.....	» 1,45 »
» 12'.....	» 1,70 »
» 18'.....	» 3,00 »

et sous réserve que les travaux ne seront commencés que le 1<sup>er</sup> Décembre 1925 et que l'Administration Municipale pourra, si elle le juge nécessaire, annuler à cette date l'adjudication, moyennant le paiement à MM. Rémond & Collet d'une indemnité à débattre pour les dépenses effectuées inutilement.

*Hangar aux Abattoirs.*—MM. Nee Kee C<sup>o</sup> sont déclarés adjudicataires pour la construction d'un hangar aux Abattoirs Municipaux pour le prix forfaitaire de Tls. 1.845.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 22 Septembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 8 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 7 Octobre 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le sept Octobre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N<sup>o</sup>. 58 du 3 Octobre 1925 en vertu de laquelle le Garde Croesi, Jean, est nommé Brigadier, à compter du 1<sup>o</sup> Octobre 1925; le Sieur Jaouen, Francis, est incorporé comme Garde à compter du 1<sup>o</sup> Octobre 1925, et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le personnel chinois.

2.—Par rapport en date du 7 Octobre, le Chef de la Garde relate les circonstances dans lesquelles eut lieu le jour même une descente de police qui a abouti à l'arrestation de deux malfaiteurs armés et à la délivrance d'un jeune Chinois enlevé par ces derniers à sa famille.

Le Chef de la Garde signale au Conseil la belle conduite et le sang-froid du Sergent Bardy et de 5 Agents Indigènes; quatre de ces derniers furent blessés et un fut mortellement atteint au cours de l'arrestation des bandits.

Estimant que la conduite exemplaire de ces Agents mérite une récompense, le Conseil, sur proposition du Chef de la Garde, décide d'accorder les distinctions honorifiques et gratifications suivantes:—

Sergent Bardy, Médaille Argent de la Municipalité Française;

Détective Zeng Ah Mao, Médaille Bronze de la Municipalité Française et gratification;

Sous-détective Tsang Lie Seng, gratification;

» Sio Ghi Ching, »

» Wang Teh Tchi, »

Le Conseil décide d'autre part de verser un secours de \$ 500 à la famille du sous-détective Siao Ping Ziang qui fut tué dans l'affaire du 7 Octobre.

**Service d'Incendie.**—Sur demande du Capitaine du "Torrent", le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls: 300 (Budget Ordinaire), afin de permettre d'effectuer les réparations à la voiture 1<sup>er</sup> départ Haynes, dont le pont arrière a été endommagé par suite d'accident.

**Alliance Nationale.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Président de la Section locale de l'Alliance Nationale demandant au Président et aux Membres du Conseil de bien vouloir honorer de leur présence la fête de l'Alliance qui doit avoir lieu le 11 Octobre prochain, au Parc de Koukaza.

**C. F. T. E. E.**—Sur avis conforme de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise l'inscription au compte Travaux Neufs d'une somme supplémentaire de Tls: 893,50 afférente aux travaux imprévus relatifs au déplacement de la conduite maîtresse en territoire chinois.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 1<sup>er</sup> Octobre 1925:

## Séance du Comité des Travaux du 1er Octobre 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le premier Octobre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Rue Bourgeat.**—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-dessous :

« CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT

Changhai, le 29 Septembre 1925.

« No. 2234

« Monsieur le Secrétaire  
« de la Municipalité Française

« Monsieur,

*B. C. Lots 5108 & 3818 Rue Bourgeat*

« En réponse à votre lettre N<sup>o</sup>. 835/T du 4 courant, nous avons l'honneur de vous informer de ce  
« que nous avons eu un entretien avec le propriétaire des lots sous rubrique concernant l'expropriation  
« d'une partie des lots précités pour l'ouverture de la Rue Bourgeat.

« Le propriétaire nous dit qu'il perd beaucoup en ce moment par suite du mauvais état du chemin  
« ouvert au public et non entretenu et il ne peut que constater que, bien que non neuves, ses maisons,  
« avant l'ouverture de la rue, étaient bien louées à Tls : 75 et Tls : 70 et que désormais elles le seront  
« à peine à Tls : 50, par suite de la suppression du jardin et malgré la plus value du terrain.

« Il demande donc une indemnité raisonnable pour cette diminution de valeur de ses maisons ou  
« bien qu'on les lui achète à un prix raisonnable.

« En conséquence, nous vous serions obligés de bien vouloir soumettre cette question de nouveau  
« au Conseil Municipal afin d'arriver à une solution équitable.

« Faute de s'entendre, il nous semble qu'il n'y aura qu'à suivre la marche ordinaire, i. e. soumission  
« de l'affaire à la Commission Foncière.

« Veuillez agréer, etc...

« Signé : CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT. »

Le Comité estime, ainsi que le Crédit Foncier le demande, qu'il y a lieu de soumettre cette affaire à la Commission Foncière.

**Permis de construire.**—A.—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

*Rue Cardinal Mercier, Lot. Cad. 5652.*—3 magasins.

*Avenue Joffre, Lot. Cad. 3640.*—9 maisons chinoises.

*Route Conty, Lot. Cad. 31428.*—2 maisons chinoises.

*Avenue Haig, Lot. Cad. 14159.*—4 maisons exige des tuiles rouges.

*Boulevard de Montigny, Lots. Cad. 156-7-8.*—A condition que l'établissement se conformera aux prescriptions du Service d'Incendie et que les essais du Service des Travaux pour la vérification de la solidité des planchers en béton armé seront satisfaisants.

B.—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

*Avenue Joffre, Lot. Cad. 447.*—9 maisons chinoises à étage. Prévoir des vitrines et couverture en tuiles rouges.

*Route Lafayette, Lots. Cad. 1210-1957.*—117 maisons chinoises à étage, zone réservée aux constructions européennes.

La Séance est levée à 6 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Route Cardinal Mercier.**—Par lettre du 3 Octobre, Mr. Arnhold demande un permis de construire des dépendances sur sa propriété, B. C. lot 9474 en bordure et à l'ancien alignement de la Route Cardinal Mercier.

Etant donné qu'un redressement de cette voie a été décidé, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder le permis demandé par Mr. Arnhold qu'à la condition que le bâtiment projeté soit érigé au nouvel alignement de la Route Cardinal Mercier.

**Adjudications.**—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après :

PROCÈS-VERBAL

« Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, Salle des Séances du Conseil, le Jeudi, 1<sup>er</sup> Octobre 1925, à 17 heures, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux, Conseiller Municipal, assisté du Secrétaire de la Municipalité et de l'Ingénieur en Chef.

« Le Président s'adressant au Public qui a été introduit dans la Salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture d'un cylindre tandem à essence de 8 tonnes.

« Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

« 5 plis sont reçus pour cette fourniture.

« Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

« Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

« Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :—

FOURNITURE D'UN CYLINDRE TANDEM A ESSENCE DE 8 TONNES

MAISONS	MARQUE	PRIX
		Tls :
Arnhold & C <sup>o</sup> Ltd.	"Ruston"	{ 5.500 5.680
Longovica	"Liénerl"	7.000
Racine & Cie.	"Laffly"	6.450
Compagnie Olivier	"Pioneer"	5.490
Compagnie Pahlay	"Laffly"	6.300

« Le Président fait connaître que le Bureau transmettra au Conseil les adjudications reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

« Le public quitte la salle de réunion.

« Le Bureau d'Ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à l'Ingénieur Municipal, pour examen et propositions au Conseil.

La séance est levée à 17 heures 30.

Signé : A. CHAPEAUX  
P. LEGENDRE.  
H. DE BOISSEZON.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de désigner comme adjudicataire la Maison Olivier pour la fourniture d'un cylindre "Barford & Perkins" moteur à pétrole ou à essence, 20 H. P. au prix de Sh. Tls : 5.490 et aux conditions générales imposées par l'Administration Municipale à ses fournisseurs.

**Cercles.**—Par lettre en date du 13 Septembre, Mrs. Villiers demande l'autorisation d'installer un Cercle au N<sup>o</sup> 130 de la Route de Grouchy.

Avant de prendre une décision à ce sujet, le Conseil charge le Secrétaire de demander à Madame Villiers de transmettre la liste avec adresses des Membres fondateurs du Cercle projeté.

**Foyer du Marin.**—Le Conseil décide de renvoyer au Comité des Travaux, pour étude, une lettre de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, en date du 5 Octobre 1925, relative à un projet d'organisation du Foyer du Marin et du Soldat.

**Ecole Municipale Française.**—1.—Sur proposition du Directeur, le Conseil autorise l'engagement de Miss Frommel comme professeur de chant et de piano de l'Ecole en remplacement de Miss Mac Lennan, démissionnaire.

2.— A la demande du Directeur de l'Ecole Municipale Française, le Conseil approuve l'organisation d'un cours spécial à l'Ecole, et autorise à ce sujet la publication de la circulaire suivante :

ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE

CONFÉRENCES DE CULTURE GÉNÉRALE

Dans le but de permettre aux jeunes filles dont les études sont terminées d'entretenir et de perfectionner leurs connaissances, des séries de leçons-conférences seront organisées à l'Ecole Municipale Française à partir du Lundi 12 Octobre.

Elles auront lieu en principe les Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 2 h. à 3 h. 30 et le Samedi de 10 h. à 12 h., cet horaire pouvant être modifié suivant les besoins.

Monsieur Grosbois, Directeur de l'Ecole, fera ses leçons sur les sujets suivants :

1. Histoire de l'art.
2. » générale contemporaine (à partir des traités de Vienne).
3. » de la Chine et de l'Extrême-Orient.
4. Psychologie.

Madame Blanchet, Professeur, traitera le Samedi de 10 à 12 heures les grandes époques des littératures grecque, latine et française.

Ces conférences, en dehors des grandes élèves à qui elles sont destinées, sont évidemment ouvertes à toutes les personnes françaises ou étrangères qui voudront bien y assister.

Les frais d'études sont de \$ 14 par mois.

Nous vous serions infiniment reconnaissant de vouloir bien faire connaître autour de vous l'existence de ces conférences dont quelques mamans nous ont demandé l'ouverture et dont le programme nous paraît susceptible d'intéresser, au moins pour une partie, un certain nombre de personnes.

Le Directeur,

Signé: Ch. GROSBOIS.

3.—Sur proposition du Directeur de l'Ecole Municipale Française, le Conseil accorde d'une part la faveur de la gratuité de l'enseignement à un certain nombre d'élèves et d'autre part, il autorise l'admission de certains autres à 1/2 tarif.

Il est bien entendu que ces mesures de bienveillance, constituant en quelque sorte des bourses d'enseignement, pourront être rapportées en cas de paresse, d'inconduite ou de mauvaise tenue des élèves.

**Situation Financière.**—La situation financière arrêtée au 30 Septembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: J. MEYRIER  
A CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 19 Octobre 1925.

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix neuf Octobre à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—Sur proposition du Chef de la Garde et sur le vu du certificat établi par le Médecin Municipal, le Sergent indigène N° 61, réformé pour raison de santé après 28 ans de services, recevra une gratification de \$ 420.

**Jinrickshaws publics.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde en date du 6 Octobre 1925 établi à la suite de la décision du 28 Septembre 1925.

Après échange de vues, le Conseil adopte les propositions suivantes du Chef de la Garde:

« 1°—Inspection des véhicules dans la rue, aux stations. Ceux en mauvais état seront conduits « immédiatement au poste où ils seront vus par un Agent Européen lequel délivrera aux coolies un « bulletin spécial mentionnant les réparations à effectuer.

« Les licences des 2 Concessions pourront être retirées pendant la mise en état des véhicules con- « formément à la décision du Conseil en date du 27 Octobre 1924.

« 2°—Cette suspension provisoire des licences constituera la sanction. Sa durée dépendra du temps « que mettront les propriétaires à réparer leurs rickshaws.

« Pour éviter toute perte de temps dans les Postes, les rickshaws seront inspectés à tout moment « de la journée entre 8 heures du matin et 5 heures 30 du soir, et les licences rendues aussitôt les « réparations effectuées.

« 3°—En ce qui concerne les inspections générales qui auront lieu une fois tous les 2 mois suivant « un tour de rôle établi, la Police Internationale visitera les rickshaws munis de licences de la Concession « Internationale et la Police Française ceux munis des licences chinoises et françaises afin que les pro- « priétaires n'aient pas à présenter leurs véhicules à deux inspections au cours d'une même période.»

Les propriétaires de jinrickshaws seront avisés de la mise en application des mesures ci-dessus, étant entendu que la suppression de l'amende constitue une mesure provisoire, révoicable à la discrétion du Conseil.

**Adjudications.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

RACINE & Cie.

Changhai, le 16 Octobre 1925.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

### ADJUDICATIONS MUNICIPALES

Par lettre en date du 7 Août dernier, nous avons appelé votre bienveil-  
lante attention sur la brièveté du délai laissé entre les appels d'offres  
et le dépôt des soumissions.

A titre d'information supplémentaire, nous vous signalerons que les  
événements justifient les remarques que nous formulions. Certaines offres  
relatives à l'adjudication d'une ambulance automobile nous sont parvenues

mardi dernier seulement et si, comme précédemment, le courrier de France via Sibérie avait été délivré le vendredi, ces offres ne nous seraient parvenues que le lendemain de la date fixée pour le dépôt des soumissions.

Quant à l'adjudication pour les étoffes et couvre-pieds, nous avons reçu avis d'expédition des échantillons contre-types en date du 10 Septembre dernier. Ces échantillons ne nous sont pourtant pas encore parvenus et nous avons donc dû déposer notre soumission sans pouvoir l'accompagner des contre-échantillons demandés. Les appels d'offres ayant été reçus le 9 Août, vous conviendrez qu'il n'y a pourtant eu là aucun retard qui soit imputable ni à nous ni à nos correspondants.

Nous basant sur les faits ci-dessus, nous croyons qu'il serait désirable qu'un délai de trois mois minimum soit fixé à l'avenir pour les adjudications qui demandent l'envoi de devis ou d'échantillons d'Europe et nous vous serions très obligés de bien vouloir soumettre la question au Conseil.

Nous nous permettons en outre d'attirer également votre attention sur ce que pour ces soumissions les prix devaient être indiqués en Taëls; or les marchandises en question sont achetées en monnaie étrangère et la décision du Conseil n'étant connue qu'une quinzaine de jours après le dépôt des soumissions, il y a—en ce qui concerne le change—une incertitude qui se reflète forcément sur les prix fournis par les soumissionnaires. Nous vous signalerons, à titre d'exemple, que le 1<sup>er</sup> Octobre le change sur France était à Frs: 16,30; il était hier à Frs: 17,45 et il est impossible à quiconque de savoir ce que sera le change sur France dans une quinzaine de jours. Les soumissionnaires doivent normalement tenir compte de cette incertitude et s'en couvrir par une marge correspondante. Il nous semble donc que, si le Conseil ne veut pas revenir aux soumissions en francs, il pourrait toutefois y avoir intérêt pour lui à ce que le taux de base soit indiqué par les soumissionnaires et que les différences éventuelles entre le change prévu et celui effectivement fixé soient pour le compte du Conseil. Ceci permettrait aux soumissionnaires de calculer leurs prix de manière beaucoup plus serrée; si la Municipalité courait le risque de baisse, elle aurait aussi la chance de hausse et les différentes offres soumises seraient bien plus facilement comparables.

Nous vous soumettons cette idée pensant qu'elle pourrait être de nature à intéresser le Conseil.

Nous vous prions d'agréer, etc...

Racine & Cie.,  
Un Administrateur Délégué,  
Signé : J. DONNE.

Le Conseil est d'accord pour fixer à 3 mois le délai séparant la date de l'appel d'offres de celle de la remise des soumissions pour les fournitures importées.

En ce qui concerne la monnaie dans laquelle le prix doit être donné, le Conseil estime qu'il ne peut apporter de modification à la règle en vigueur spécifiant que les prix doivent être fournis en taëls. Il ne saurait en effet prendre un risque sur le change, risque dont il appartient aux soumissionnaires de se couvrir.

**Avenue Joffre.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies demande que l'élargissement de l'Avenue Joffre à 70' soit réalisé le plus rapidement possible partout où la chose est faisable.

Le Secrétaire fait connaître que dès que les plans de récolement seront prêts, des propositions seront transmises aux propriétaires pour le règlement des expropriations.





« Nanyang Garage 53/55 Avenue Edouard VII.—Demande autorisation pour installation d'un distributeur automatique.—Avis favorable est donné.

« Les visites ont été terminées à 3h. 1/2.

« Vu et transmis  
« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 19 Octobre 1925.

« N° R-637

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-Rendu de la Réunion du 16 Octobre 1925.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 16 Octobre à 2h. de l'après-midi.

« *Standard Automotive Service 1331 Rue Lafayette.*—Demande l'autorisation de vendre de la gazoline « aux occupants du Blackstone Apartments et aux résidents des maisons voisines.

« L'emplacement choisi pour cette installation est prévu sur la propriété même de Blackstone sur « la partie Sud de cette propriété, à 20m. environ et au Nord de la Route Pichon, et porte le numéro 48. « (numéro peint par le propriétaire).

« Une construction hétéroclite (vieilles planches et vieilles tôles) a été construite sans autorisation « et sert d'atelier pour réparation d'autos et auto-camions. Une forge est installée avec une cheminée « de 12' de hauteur environ, hauteur insuffisante pour permettre à la fumée de se répandre assez haut « dans l'atmosphère de façon à ne pas gêner les maisons du voisinage, qui sont assez rapprochées.

« En conséquence, la Commission jugeant :

« 1<sup>o</sup>) que l'esthétique de la construction n'est pas en rapport avec le quartier,

« 2<sup>o</sup>) que cette construction a été élevée sans autorisation, demande sa démolition.

« L'autorisation d'un garage dans ce quartier ne pourrait être accordée que si celui-ci était prévu « conforme à tous les règlements.

« Les inspections sont terminées à 3h.

Vu et transmis.  
« L'Ingénieur en Chef,  
« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Conseil approuve les propositions de la Commission et en ce qui concerne le "Standard Automotive Service", Route Lafayette, ce garage devra être démoli dans la huitaine.

**Véhicules automobiles.**—Par décision du 28 Septembre 1925, le Conseil avait demandé au Chef de la Garde de se mettre en rapport avec le Service de la Police de la Concession Internationale en vue de l'adoption sur les 2 Concessions de moyens propres à faciliter davantage l'identification des véhicules automobiles.

Le Conseil prend connaissance à ce sujet du rapport établi par le Chef de la Garde.

Après échange de vues et ouï les explications du Secrétaire, le Conseil adopte les résolutions suivantes :

1.—En raison du coût très élevé qu'entraînerait la confection de plaques émaillées, le Conseil ne croit pas devoir remplacer les plaques actuelles en tôle peinte.

2.—Il est interdit de peindre les numéros de licence sur l'arrière ou l'avant des voitures en remplacement de la plaque.

3.—Les plaques des automobiles de louage seront sur fond blanc avec chiffres en noir de façon à faciliter l'identification des véhicules servant à ce commerce.

4.—Un disque émaillé de couleur variable pour chaque trimestre et portant le numéro de la licence sera fixé près de la plaque avant de chaque véhicule.

5.—Le disque devra être retiré par les propriétaires eux-mêmes et en ce qui concerne les automobiles de louage, le disque sera délivré par l'Administration de la Concession dans laquelle le garage est situé.

Le Secrétaire est chargé de transmettre au S. M. C. le point de vue ci-dessus du Conseil.

**Bicyclettes.**—Le Conseil adopte un modèle réduit de plaque de bicyclettes présenté par le Secrétaire.

Ces plaques, émaillées, reviendront à \$ 0,25 l'unité, et le Conseil vote le crédit nécessaire à la confection des plaques.

Les plaques de bicyclettes seront cédées aux intéressés au prix coûtant.

**Douanes Chinoises.**—Par lettre en date du 8 Octobre 1925, Mr. L. A. Lyall, Commissaire des Douanes Chinoises, informe le Conseil qu'il a remis la direction des Douanes Chinoises à Changhai, à Mr. H. Kishimoto, Commissaire.

**Enlèvement des vidanges.**—Le Conseil estime que le contrat d'entreprise de l'enlèvement des vidanges confié au Sieur Tsang Ze King pour une période de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1925 devient caduc du fait de la mort de l'entrepreneur.

Le Conseil décide en conséquence de mettre en adjudication l'enlèvement des vidanges, le nouveau contrat à intervenir prenant date du 1<sup>er</sup> Mars 1926, date jusqu'à laquelle les fils du Sieur Tsang Ze King continueront à assurer le contrat liant leur père à l'Administration Municipale.

Le Conseil estime d'autre part que le moment est venu d'étudier une réforme du système actuel d'enlèvement des vidanges, qui cause des doléances journalières des résidents et n'est plus en rapport avec les conditions de développement d'une ville moderne.

Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil charge le Comité d'Hygiène de l'étude de la réforme, ce Comité pouvant s'adjoindre à titre consultatif des propriétaires de la Concession Française.

L'adjudication de l'enlèvement des vidanges sera faite en conséquence d'après les nouvelles dispositions qui seront fixées par le Conseil sur la proposition du Comité d'Hygiène.

**Ordures ménagères.**—Le Conseil prend connaissance du Rapport du 14 Octobre 1925 de l'Inspecteur en Chef du Service Sanitaire au sujet des ordures ménagères.

Après échange de vues,

Le Conseil décide en principe l'adoption de la caisse mobile préconisée par le Service Sanitaire qui remplacera la caisse actuelle dans toutes les nouvelles cités. Si l'essai suggéré donnait satisfaction, les permis de construire délivrés par la suite devront mentionner et prévoir la caisse mobile qui deviendra ainsi obligatoire.

Le Conseil estime d'autre part qu'il y a lieu de sévir avec la dernière rigueur contre le dépôt des ordures sur les trottoirs.

En ce qui concerne les urinoirs publics, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de hâter la construction des 2 édicules projetés, de façon à pouvoir se rendre compte s'il y a lieu de prévoir la construction d'autres urinoirs et W. C.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 17 Octobre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 26 Octobre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt six Octobre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Services Généraux.**—Un congé de 8 mois, sans solde, est accordé à Mrs. O'Toole, professeur chargé du cours d'anglais aux Employés Municipaux.

**Droits de quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1925, s'élève à Tls. 38.506,46, en augmentation de Tls. 5.796,20 par rapport au trimestre précédent, et en diminution de Tls. 1.924,06 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1924.

**Allocations.**—Par lettre du 21 Octobre, les Directeurs de l'Institut Technique Franco-Chinois transmettent au Conseil les notes de l'étudiant Yang, suivant les cours de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille et bénéficiant d'une bourse municipale de Tls : 250.

La moyenne générale est supérieure d'un point à celle exigée en fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur.

**Taxes.**—Lecture est donnée d'une lettre du Comité de la "Seventh Day Adventist Mission" sollicitant l'exonération des taxes pour leur propriété N° 323, Avenue Joffre, où se trouve un hôpital destiné à recevoir les malades indigents.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement cette requête.

**Cercle.**—Le Conseil ne croit pas devoir accorder une licence demandée pour l'ouverture d'un cercle sur la Concession Française, sous le nom de "Select Club".

**Affichage.**—Par lettre du 15 Octobre 1925, la "British American Tobacco Co" demande une réduction des taxes d'affichage pour des affiches qu'elle se propose d'apposer sur la Concession Française. Cette Société fait connaître à ce sujet que pour des affiches de mêmes dimensions, la taxe du S. M. C. est de Tls : 0,30 par an.

D'après le tarif en vigueur sur la Concession Française, la "British American Tobacco Co" aurait à acquitter une taxe de Tl : 1,00 par affiche.

Après échange de vues, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder une réduction sur le tarif des taxes d'affichage.

**Défense de la Concession.**—Comme suite à une demande de l'Inspecteur en Chef de la Police Spéciale, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de faire les installations nécessaires d'éclairage au Stand Municipal pour permettre d'effectuer de nuit des tirs au revolver.

**Compagnie des Téléphones.**—Le Conseil renvoie à une date ultérieure l'examen d'un projet de convention entre la Compagnie Chinoise de Téléphones et la "Shanghai Mutual Telephone Co", soumis pour approbation par cette dernière Société.

Le Conseil estime que cette convention ne pourra être portée à l'ordre du jour de ses délibérations que conjointement avec le projet de nouveau contrat à intervenir entre l'Administration Municipale et la "Shanghai Mutual Telephone Co".

**Avenue Joffre.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

J. GAILLARD

Changhai, le 23 Octobre 1925.

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française, Changhai

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant relative à l'expropriation partielle de la propriété de Mr. J. Gaillard, Avenue Joffre angle Route Cardinal Mercier.

Je me permets d'attirer votre attention sur le point suivant : Le règlement d'expropriation ne prévoit l'intervention de la Commission Foncière qu'un an après la publication du plan (paragraphe 4 du règlement) c'est pour cette raison que je vous ai demandé dans ma lettre du 29 Septembre de bien vouloir me faire connaître cette date pour être fixé sur l'époque à laquelle cette question pourra régulièrement être soumise à la Commission Foncière. La décision du Conseil du 11 Février 1923 que vous m'indiquez dans votre lettre du 28 Septembre ne peut pas, à mon avis, être considérée comme une publication du plan d'élargissement de l'Avenue Joffre.

Je vous signale également que vous vous proposez de soumettre cette question à la Commission Foncière sans m'avoir, au préalable, fait la moindre proposition d'expropriation concernant les constructions, ce qui me semble contraire aux usages, votre lettre du 1er Juin ne concerne que le terrain.

Veillez agréer, etc....

Signé : P. B. TISSOT-DUPONT.

Le Conseil maintient sa décision antérieure de soumettre le différend à la Commission Foncière.

**Route Vallon.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

CUSTOM HOUSE

Shanghai, 23rd October 1925.

No. 4240.

General

The Chairman,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Sir,

In reply to your letter of 21st instant :

stating that you wish to confirm the proposal laid out in your letter of 28th June 1925, viz. That if the Customs wish Route Vallon extended through their Route Pichon property up to Route Pichon that the Municipal Council are prepared to extend this road provided that the Customs give the necessary land ;

I have the honour to state that at present the Customs do not desire Route Vallon extended through their Route Pichon property, but your proposal is noted in case the Customs should at any later date require the extension of this road.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

Signé : H. KASHIMOTO,

Commissioner of Customs,

Officiating ad interim.

**Adjudications.**—*Fournitures étoffes diverses à la Garde Municipale.*—Après avoir pris connaissance du rapport du Chef de la Garde relatif à ces fournitures,

Prenant en considération tant la qualité des échantillons fournis que les prix,

Le Conseil prend les décisions suivantes :

1°.—Mr. Goyet est déclaré adjudicataire pour la fourniture de :

2.000 mètres de serge molleton en 1m. 40 de large au prix de Tls : 2,38 le mètre ;

2.000 » » bleue » » » » » » 2,17 le mètre ;

600 couvre-pieds, longueur 2m. largeur 1m. 50, à Tls : 5,55 l'unité.

La présente adjudication est donnée conformément aux clauses et conditions générales applicables aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

Les fournitures devront en outre être rigoureusement conformes aux échantillons fournis.

2°.—MM. Racine & Cie. sont déclarés adjudicataires pour la fourniture de 1.000 mètres de toile kaki en Om. 73 de large, au prix de Tls : 0.4825 le mètre.

La présente adjudication est donnée conformément aux clauses et conditions générales applicables aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

La fourniture devra être rigoureusement conforme à l'échantillon fourni.

*Ambulance automobile.*—Après avoir pris connaissance du rapport du Médecin Municipal relatif à l'adjudication d'une ambulance automobile,

Le Conseil déclare adjudicataires MM. Racine & Cie. pour la fourniture d'une ambulance automobile "Renault" chassis 10 cv. surbaissé type K Z avec 2 brancards, au prix de Tls. 2.900.

La présente adjudication est donnée conformément aux clauses et conditions générales applicables aux fournisseurs de l'Administration Municipale.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la Séance du Comité des Travaux du 22 Octobre 1925 :—

## Séance du Comité des Travaux du 22 Octobre 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le vingt deux Octobre, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Bétonnière d'asphalte.**—L'Ingénieur Municipal informe le Comité que la bétonnière d'asphalte a été livrée aux ateliers municipaux et que son installation est en cours. Dès que l'installation sera complètement terminée, il en avisera le Conseil en vue de la réception définitive.

**Mares.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 7 Octobre 1925.

« N° CR/A 387

« BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« *Comblement de mares.*

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'emplacement des mares que nous comptons combler avec des ordures pendant la campagne d'hiver 1925-1926.

« Route Frelupt (Ouest Cercle Français) achèvement—durée de 15 jours;

« Avenue du Roi Albert (Sud terrain Plantations) demande du Conseil—durée 25 jours;

« Rue Brenier de Montmorand angle Route Conty—durée 15 jours;

« Rue Bourgeat, demande du propriétaire—durée 3 mois;

« Route de Siéyès, Ouest Ghisi, demande du propriétaire—durée 1 mois;

« Route de Siéyès, Est Ghisi, demande du propriétaire—durée 2 mois.

« Ces travaux commenceront suivant l'état de la température, soit le 15 Octobre, soit le 1<sup>er</sup> Novembre.

« J'ai l'honneur de vous rappeler que pendant l'exercice écoulé, nous avons comblé une surface de 24 mows 8. 7. 6. avec un cube d'ordures de 33.538 m3.

« L'Ingénieur en Chef,

« *Signé: H. DE BOISSEZON.*»

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

*Route Duplex, Lots. Cad. 12076-12080.*—6 maisons chinoises à étage.

*Route Conty intérieur, Lot. Cad. 2047 E.*—4 maisons chinoises à étage.

*Rue Auguste Boppe, Lot. Cad. 1005.*—dépendances & mur de clôture.

*Route Lafayette, Lot. Cad. 1846.*—7 maisons chinoises à étage, exiger des vitrines pour les magasins.

*Route Prosper Paris.*—36 garages séparés et 1 garage à étage, devra se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie.

*Rue de l'Observatoire intérieur, Lots. Cad. 2506-8.*—30 maisons chinoises à 2 étages, exiger l'installation de fosses fixes avec canalisations jusqu'à la Rue de l'Observatoire.

*Route Vallon projetée, Lot. Cad. 9050.*—11 maisons chinoises à étage, exiger des vitrines pour les magasins, des tuiles rouges et des fire wall.

*Route Duplex, Lot. Cad. 12551.*—2 magasins, exiger des tuiles rouges.

*Avenue Pétain, Lot. Cad. 13244.*—3 maisons semi-européennes et 2 magasins, exiger des tuiles rouges et une fosse septique.

*Route Conty intérieur, Lot. Cad. 3024.*—1 résidence chinoise à étage.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

*Rue Sœur Allègre angle du Boulevard de Montigny, Lot. Cad. 215.*—Transformation en boutique, construction trop rudimentaire à cet emplacement.

*Rue Bourgeat, Lot. Cad. 6595.*—1 résidence et 5 maisons chinoises à étage, supprimer les cloisons en bois et exiger des vitrines.

*Avenue du Roi Albert, Lots. Cad. 8501, 8501B.*—16 maisons chinoises à étage, exiger un passage de 12 pieds et des fosses fixes.

*Route Prosper Paris intérieur, Lot. Cad. 13840.*—4 maisons chinoises à étage, exiger des améliorations et des tuiles rouges.

*Avenue Joffre intérieur, Lot. Cad. 445.*—12 maisons chinoises à étage, constructions rudimentaires.

La Séance est levée à 7 heures 40.

Signé : A. CHAPEAUX.  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 26 Septembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 9 Novembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 64 du 5 Novembre 1925 en vertu de laquelle le Sieur Guereau Georges est incorporé comme Garde à compter du 25 Septembre 1925, et diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

2.—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil accorde une gratification à la famille de l'Agent Indigène N° 92, décédé après 23 ans de service.

**Service des Travaux.**—*Personnel Européen.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Viborel, Chef du Cadastre, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1926.

Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Froquais, Surveillant des Ateliers, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 1926.

*Personnel Indigène.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, une gratification est accordée au Surveillant Wang Fo Zi qui quitte le service après 12 ans de présence.

**Matériaux.**—Par rapport N° 646 du 6 Novembre, l'Ingénieur Municipal fait connaître que par suite des nombreux travaux décidés par le Conseil en cours d'année, les approvisionnements en dalles et bordures sont insuffisants pour assurer l'exécution des travaux en cours ou à entreprendre avant la fin de l'exercice.

En vue de n'apporter aucun retard à l'exécution de ces travaux, l'Ingénieur Municipal propose de mettre immédiatement en adjudication la fourniture de 8.000 m. de dalles et de 8.000 m. de bordure.

Le Conseil approuve cette mise en adjudication.

**Etablissements publics.**—1.—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise l'ouverture d'un Cercle à l'usage des Membres de l'“Union of Russian dealers & employes in China” au N° 383, Avenue Joffre.

Ce Cercle sera assujéti au Règlement en vigueur sur les Cercles Indigènes.

2.—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la réunion de la Commission des Etablissements Publics en date du 23 Octobre 1925:—

*Atelier de réparations N° 344, Route Lafayette.*—Le Conseil ne croit pas devoir accorder la licence demandée tant que les intéressés ne se seront pas conformés aux prescriptions des rapports des 12 Septembre 1924, 31 Octobre 1924 et 20 Mars 1925 de la Commission des Etablissements Publics.

**Douanes Chinoises.**—Par lettre en date du 31 Octobre 1925, Mr. H. Kishimoto, Commissaire p. i. des Douanes Chinoises, informe le Conseil qu'il a remis la direction des Douanes Chinoises à Changhai, à Mr. F. W. Maze, Commissaire.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1925 fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 4.660,53.

**Cimetière de Lokawei.**—Comme suite au rapport N° 640 du 7 Novembre 1925 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls : 2.100 pour la construction de 60 tombes au Cimetière de Lokawei.

Répondant à une demande du Conseil, le Secrétaire fait connaître qu'actuellement toutes les concessions au Cimetière de Lokawei sont cédées à perpétuité ; le coût de l'emplacement, y compris la fosse, est de Tls : 50.

A ce sujet, le Conseil estime qu'il serait peut-être opportun, en raison du développement de la Concession, de modifier le régime des inhumations, et de prévoir également des concessions temporaires.



D'autre part, il y aurait lieu de déterminer pour les deux cas l'indemnité à percevoir. A cet effet, l'Ingénieur Municipal fera connaître le prix de revient d'un emplacement (terrain et tombe).

**Commission Foncière.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance de la Commission Foncière du 28 Octobre 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le vingt-huit Octobre, à quatre heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Foncière se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

Etaient présents :—

MM.	Ch. BARRIERE	}	<i>Membres de la Commission</i>
	J. M. TAVARES		
	P. LEGENDRE,		<i>Secrétaire du Conseil</i>
	H. de BOISSEZON,		<i>Ingénieur Municipal.</i>

**Expropriations.**—*Rue Bourgeat, B. C. Lot. 5108 & 3818.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et le Crédit Foncier d'Extrême-Orient pour l'expropriation de partie des B. C. Lots 5108 et 3818 nécessaire à l'ouverture de la Rue Bourgeat.

L'Administration Municipale offre de régler cette expropriation au taux de l'évaluation foncière, soit à Tls. 8.000 plus 10% pour expropriation forcée, ce qui fait pour 1 mow 2. 6. 4. Tls. 11.123,20.

L'emprise affectant les jardins des 8 maisons sises sur ces lots, de même que l'escalier d'accès de chacune d'elle, l'Administration Municipale est en outre disposée à verser au propriétaire une indemnité pour enlèvement des clôtures, plantations et escaliers calculée sur la base de Tls. 60—par maison, soit au total Tls. 480.—

Le Crédit Foncier d'Extrême-Orient, invoquant une dépréciation notable de la valeur locative des maisons du fait qu'elles vont être privées de jardin et s'ouvrir directement sur la rue, demande une indemnité de Tls. 24.750,—en plus du montant de l'expropriation.

Mr. Roy, Directeur, Fondé de pouvoir du Crédit Foncier d'Extrême-Orient, est introduit dans la salle des séances, et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission les revendications de son client.

Mr. Roy déclare qu'il n'a rien à ajouter aux raisons exposées dans l'échange de correspondance avec l'Administration Municipale, et qu'il maintient les demandes d'indemnités de son mandant.

Le Président remercie Mr. Roy qui quitte la salle des délibérations.

La Commission procède à un échange de vues sur le cas qui lui est soumis.

Estimant que les renseignements en sa possession ne lui permettent pas de déterminer s'il y a dommage réel au propriétaire,

Et dans le cas d'affirmative, n'ayant pas les moyens d'en apprécier l'étendue,

La Commission décide de renvoyer l'examen de cette affaire à une séance ultérieure pour supplément d'enquête.

*Avenue Joffre & Route Cardinal Mercier, F. C. Lot 223.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et Mr. Tissot-Dupont, mandataire de Mr. Gaillard, au sujet de l'expropriation de partie du F. C. Lot 223 pour élargissement à 70' de l'Avenue Joffre et réalisation du pan coupé à l'angle de cette voie et de la Route Cardinal Mercier.

L'Administration Municipale est disposée à régler cette expropriation comme ci-après :—

Superficie expropriée 0 m. 1. 4. 5. à Tls. 6.500 (évaluation foncière) plus 10% = Tls. 1.036,75, spécifiant en outre que la prise de possession immédiate ne s'applique qu'à la partie expropriée non bâtie du F. C. Lot 223, le bâtiment existant restant frappé d'alignement et la Municipalité n'incorporant à la voie publique le terrain exproprié actuellement bâti qu'après démolition des constructions.

Mr. Tissot-Dupont, tout en acceptant la base qui a servi de calcul à l'expropriation, demande en plus une indemnité de Tls. 3.710, dont Tls. 3.000 pour dépréciation de la valeur locative des 3 maisons sises sur ce lot, le surplus à titre de démolition, de reconstruction et de modifications aux murs, clôtures et vérandahs des maisons.

La Commission prend connaissance de la lettre ci-après de Mr. Tissot-Dupont :—

« J. GAILLARD

Changhai, le 23 Octobre 1925.

« Monsieur le Secrétaire  
« de la Municipalité Française de Changhai

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant relative à l'expropriation partielle de la propriété de Mr. J. Gaillard, Avenue Joffre angle Route Cardinal Mercier.

« Je me permets d'attirer votre attention sur le point suivant : le règlement d'expropriation ne prévoit l'intervention de la Commission Foncière qu'un an après la publication du plan (paragraphe 4 du règlement), c'est pour cette raison que je vous ai demandé dans ma lettre du 29 Septembre de bien vouloir me faire connaître cette date pour être fixé sur l'époque à laquelle cette question pourra régulièrement être soumise à la Commission Foncière. La décision du Conseil du 11 Février 1923 que vous m'indiquez dans votre lettre du 28 Septembre ne peut pas, à mon avis, être considérée comme une publication du plan d'élargissement de l'Avenue Joffre.

« Je vous signale également que vous vous proposez de soumettre cette question à la Commission Foncière sans m'avoir, au préalable, fait la moindre proposition d'expropriation concernant les constructions, ce qui me semble contraire aux usages ; votre lettre du 1<sup>er</sup> Juin ne concerne que les terrain.

« Veuillez agréer etc...

« Signé : P. B. TISSOT-DUPONT. »

M<sup>e</sup> Barraud, chargé par Mr. Tissot-Dupont de le représenter à la réunion de la Commission Foncière, est introduit dans la salle des séances, et le Président lui demande de bien vouloir faire connaître les revendications de son client, lui-même mandataire de Mr. Gaillard, propriétaire du F. C. Lot 223.

M<sup>e</sup> Barraud déclare qu'il est chargé de renouveler à la Commission Foncière les réserves faites par Mr. Tissot-Dupont dans sa lettre du 23 Octobre 1925 relativement à la publication du plan d'élargissement de l'Avenue Joffre.

D'autre part, la Municipalité n'a fait aucune contre-proposition en réponse aux demandes formulées par Mr. Tissot-Dupont par lettre en date du 22 Septembre, et M<sup>e</sup> Barraud déclare que l'affaire ne saurait être portée devant la Commission Foncière, puisque les dites demandes n'ont pas été discutées.

Pour conclure M<sup>e</sup> Barraud fait connaître qu'au cas où la décision de la Commission Foncière ne donnerait pas satisfaction à son client, ce dernier se réserve de porter l'affaire devant le Tribunal Consulaire, à moins qu'un accord amiable n'intervienne entre lui et l'Administration Municipale, accord auquel M<sup>e</sup> Barraud déclare être prêt à s'employer.

M<sup>e</sup> Barraud n'ayant plus rien à ajouter quitte la salle des séances.

Considérant que l'expropriation du F. C. Lot 223 est consécutive à l'élargissement d'une voie existante,

Que cet élargissement a été rendu public par publication au Bulletin Municipal (Bulletin N<sup>o</sup>. 316 fascicule Année 1923), et au compte-rendu annuel de l'année 1923 de l'Administration Municipale de la Concession Française, page 40.

Que du fait de cette publication, où la nouvelle largeur fixée pour la voie publique était indiquée, les propriétaires intéressés ont été immédiatement avisés de la superficie de leur propriété qui serait expropriée,

Que la publication ne consiste pas nécessairement dans l'insertion du plan dans l'organe officiel de publicité de l'Administration Municipale, mais qu'elle résulte de l'affichage dans les Services de la Municipalité,

Rejette les réserves faites par Mr. Tissot-Dupont et déclare la Commission Foncière dûment qualifiée pour connaître de l'expropriation du F. C. Lot 223 ;

Mais considérant d'autre part que le Conseil Municipal n'a fait aucune contre-proposition aux revendications du propriétaire en ce qui concerne les constructions telles que figurant dans la lettre du Mr. Tissot-Dupont du 22 Septembre 1925,

Qu'il a simplement décidé, en séance du 28 Septembre 1925, de transmettre le différend pour décision à la Commission Foncière,

Qu'il n'a pas, ce faisant, épuisé les voies d'arrangement amiable,

Décide d'inviter le Conseil Municipal à faire au propriétaire du F. C. Lot 223 des contre-propositions en ce qui concerne les constructions sises sur le dit lot.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
Ch. BARRIERE  
J. M. TAVARÈS

*Avenue Joffre et Route Cardinal Mercier, F. C. lot 223.*—Suivant l'invitation de la Commission Foncière et après un nouvel examen de l'affaire, le Conseil décide d'offrir au propriétaire du F. C. lot 223 une indemnité globale de Tls : 1.000 en dehors du montant de l'expropriation.

**Rue du Consulat.**—Le Conseil prend connaissance des demandes suivantes :—

THE ANGLO-FRENCH  
LAND INVESTMENT Co., LTD.

Changhai, October 27th, 1925.

The Engineer-in-Chief,

Dear Sir,

*French Cad. Lot No. 42, Rue du Consulat & Rue Petit  
Houses Nos. Rue Petit 77, 79 & 81, Rue du Consulat 163, 165, 167, 169 & 171.*

We shall be much obliged if you will let us have a permit for repairing the walls and roofs and painting the above-mentioned shops which were partly destroyed by fire on the 26th. inst. We should much appreciate if you would let us have the permit without delay as we are anxious to commence the work immediately.

Thanking you in anticipation, etc.

we are, Dear Sir,

Signed : A. R. BURKILL & SONS.  
Agents.

BUTTERFIELD & SWIRE

Shanghai, 31st. October 1925.

The Chief Engineer,  
French Municipal Council.

Dear Sir,

We shall be glad if you will grant us a permit to repair and renovate the building and boundary walls situated on the corner of the Quai de France and the Rue du Consulat.

The work proposed comprises repairs to and painting of the roofs, hacking off and renewing external plaster and painting the woodwork, etc.

We shall esteem it a favour if you will grant us this permit at your earliest convenience.

Yours faithfully,

Signed : BUTERFIELD & SWIRE.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accéder aux demandes ci-dessus, et décide qu'il ne pourra être délivré de permis que pour la reconstruction en arcades suivant le règlement en vigueur.

**Route Lafayette.**—A la demande du Comité des Travaux, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls. 3.000 pour suppression de la piste cavalière et remplacement par chaussée Route Lafayette, entre Route Père Robert et Avenue du Roi Albert.

Le Conseil invite l'Ingénieur Municipal à prévoir la suppression de la piste cavalière sur toute la longueur de la Route Lafayette, et l'aménagement des trottoirs avec bordure.

**C. F. T. E. E.**—*Redevances Tramways & Eau.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 3<sup>e</sup> Trimestre 1925 se sont élevées respectivement à Tls. 171.862,06 et à Tls. 152.346,58.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 3.682,76 d'une part, et de Tls. 3.264,57 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 220,38.

*Service des Eaux.*—En vue d'améliorer le fonctionnement de l'éclairage public général à l'Usine des Eaux de Tonkadou, la Compagnie projette le remplacement des canalisations existantes par des câbles de plus forte section, et soumet à ce sujet un devis qui s'élève à Tls. 876,61 & \$ 27,00.

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise l'inscription de la dépense au compte Travaux Neufs à titre de dépenses de 1<sup>e</sup> établissement.

**Fête de l'Armistice.**—Le Président informe le Conseil des diverses cérémonies projetées pour le jour anniversaire de l'Armistice.

Le Conseil décide que les bâtiments municipaux et consulaires seront pavoisés aux couleurs françaises et alliées.

**Compagnie des Téléphones.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies remet au Président le projet de contrat entre l'Administration Municipale et la Compagnie des Téléphones, élaboré d'accord avec les représentants de cette Compagnie et suivant les directives du Conseil.

Tous les points sur lesquels le Conseil avait demandé à faire prévaloir son opinion ont été acceptés par la Compagnie, à l'exception d'un seul : suspension du téléphone aux contribuables récalcitrants.

En raison de la nécessité d'arriver à un prompt accord, M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies demande que le Conseil veuille bien examiner le plus vite possible le projet élaboré.

Il est décidé qu'une séance spéciale sera consacrée à l'examen des documents remis par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 31 Octobre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30

Signé: J. MEYRIER  
M. SPEELMAN  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN

## Séance du Conseil du 12 Novembre 1925

---

L'an mil neuf cent vingt cinq et le douze Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Compagnie des Téléphones.**—Le Conseil procède à l'examen, article par article, du projet de nouveau contrat élaboré par M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies, représentant de la Municipalité, et la Compagnie des Téléphones.

Un certain nombre de modifications, additions, suppressions reconnues nécessaires pour sauvegarder les droits et intérêts de l'Administration Municipale sont apportées au texte soumis.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies veut bien se charger de soumettre ces points à la Compagnie des Téléphones et étant donné l'acquiescement très probable de cette dernière, le Conseil pourra être en mesure au cours de sa prochaine Séance d'adopter le texte définitif du nouveau contrat en projet.

**Adjudications.**—Par lettre en date de ce jour, MM. Racine & Cie. proposent de substituer à l'ambulance automobile Renault dont commande leur avait été passée à la suite d'une mise en adjudication au prix de Tls. 2.900, un nouveau modèle, même marque, offrant l'avantage d'un châssis plus allongé, moyennant un supplément de Tls. 50.

Après échange de vues, et étant donné l'avis favorable du Médecin Municipal, le Conseil décide d'accepter l'échange proposé.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 5 Novembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 16 Novembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Novembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Décès de Mr. Laffranque.**—Le Conseil adresse l'expression de sa respectueuse et douloureuse sympathie à M<sup>me</sup> Laffranque, veuve du Colonel Laffranque, délégué par le Consul Général dans les fonctions de Juge-Assesseur à la Cour Mixte Française.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", Mr. Bonniveau, Mécanicien du Service d'Incendie, est titularisé dans son emploi aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1925.

**Service des Parcs.**—Le Conseil prend connaissance d'une demande de congé anticipé formulée par Mr. Brunetti, Gardien de Jardin, motivée par l'état de santé de sa femme.

Du certificat du Médecin Municipal joint à cette demande, il appert en effet que M<sup>me</sup> Brunetti doit être rapatriée et qu'une aggravation de son état rendrait impossible son retour en France.

Mr. Brunetti, qui a trois ans et demi de présence, s'engage à prolonger son prochain séjour à Changhai du temps qui lui manque pour avoir droit à son congé régulier.

Après échange de vues,

Le Conseil décide d'accorder, à titre exceptionnel, un congé anticipé à Mr. Brunetti qui devra faire à son retour un séjour de 6 ans 1/2 pour pouvoir prétendre à un nouveau congé.

En ce qui concerne le remplacement de Mr. Brunetti comme gardien de jardin, le Conseil charge le Chef du Service des Parcs de faire des propositions.

**Service des Travaux.**—*Matériel Camions Renault 2 tonnes.*—Lecture est donnée du rapport d'expertise ci-après :

« Rapport d'expertise sur les Camions de 2 tonnes à benne basculante fournis par la  
« Ste. An. Racine & Cie. à la Municipalité Française de Changhai.

« Les experts soussignés ont fait sur l'un des camions en cause (Camion N° 12) les mesures suivantes :

« Hauteur sous ressort	à vide	500 Kg.	1000 Kg.	1500 Kg.	2000 Kg.
« —AR droit	476 m/m	444 m/m	428 m/m	400 m/m	390 m/m
« —AR gauche	476 »	451 »	432 »	415 »	397 »
« —AV droit	484 »	485 »	489 »	492 »	493 »
« —AV gauche	475 »	481 »	485 »	489 »	490 »

« Poids du camion à vide :

« Total.....	3.050 Kg.
« Essieu AR.....	1.830 »
« Essieu AV.....	1.200 »

« D'autre part, ils ont pris connaissance des rapports et autres pièces, communiqués par les parties, « concernant les accidents survenus à ces camions.

« Enfin, ils ont examiné un camion démonté, les pièces brisées et un camion en ordre de marche.

« De ces examens et constatations, il ressort que :

« —à vide, les extrémités des ressorts ne sont pas dans un même plan ;

« —en charge, les ressorts AR s'affaissent en moyenne (sur le camion N° 12) de 82 m/m alors  
« que les ressorts AV se relèvent en moyenne de 12 m/m ;

« —les dénivellations maxima inverses sont en diagonale ;

« —charge complète de 2 tonnes, le châssis touche presque l'essieu AR.

« On peut donc conclure que :

- « —le camion, à vide, n'est pas parfaitement équilibré sur ses ressorts;
- « —les ressorts AR sont trop faibles pour supporter la charge à laquelle le camion est destiné;
- « —les différences entre les flexions des ressorts créent une tendance à la déformation du châssis,  
« qui se répercute sur les organes de transmission y fixés, lesquels, au lieu d'être soumis  
« uniquement aux efforts normaux en vue desquels ils ont été établis (torsion pour l'arbre,  
« tension pour les goujons de la boîte de vitesse), ont eu en outre à supporter des efforts  
« anormaux supplémentaires (flexion pour l'arbre, cisaillement pour les goujons) qui ont  
« entraîné la rupture des pièces.

« Ces ruptures ont pu se produire d'autant plus facilement que la circulation sur certaines routes  
« en mauvais état a produit des cahots donnant lieu à des chocs entre l'essieu AR et le châssis, à cause  
« de la faible distance entre ces 2 pièces, l'intensité de ces chocs étant augmentée par la faible résistance  
« des ressorts à la flexion et par le fait que les roues sont munies de bandages pleins et non de pneu-  
« matiques.

« Toutes ces actions n'ont pu qu'être amplifiées s'il est arrivé que les camions aient été surchargés  
« ou aient roulé à trop grande vitesse sur de mauvais chemins.

« Les experts ont noté que le fournisseur a, en rechange des ressorts équipant les camions, envoyé  
« à la Municipalité des ressorts plus forts, ayant 9 lames au lieu de 8, et plus cintrés (215<sup>m</sup>/<sup>m</sup> de flèche  
« au lieu de 135); d'où moindre affaissement sous la charge et augmentation de la distance entre le  
« châssis et les essieux.

« Par ailleurs, il a été signalé aux experts que le frein de l'arbre moteur n'était pas monté en ordre  
« de marche au moment de la réception des camions, et que la disposition des pièces de ce mécanisme  
« ne permettait pas ledit montage aux Ateliers Municipaux.

« Changhai, le 12 Novembre 1925

« Signé: PAUL MAILLY — MONSERAN. »

Le Conseil demande à l'Ingénieur Municipal de faire connaître :

1°) si les camions peuvent être utilisés ;

2°) quelles modifications et remplacements y aurait-il lieu d'y apporter pour employer ces camions  
à l'usage pour lequel ils sont destinés.

Dans le cas affirmatif, l'adjudicataire devra fournir gratuitement les pièces de rechange et supporter  
les dépenses de transformation.

Dans l'alternative contraire, la fourniture sera refusée.

**Véhicules Automobiles.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, 6 November, 1925.

Ref. N° 2420

Monsieur P. Legendre, Esq.,

Secretary

French Municipal Council, Shanghai

Sir,

I have the honour to acknowledge receipt of your letter of October 26,  
relative to the question of issuing new Licence plates for motor vehicles.

In reply thereto, I have the honour to inform you that the Council after  
consideration of the matter is in agreement with all your suggestions with  
the exception only of Item N° 1, which refers to the enamelling of Licence  
plates. This does not commend itself to the Council by reason of the fact that  
the difference in cost between enamel plates and painted plates is only  
\$ 0.15, and moreover the durability of enamel plates very greatly exceeds

that of the painted plates which rapidly become bent, defaced and illegible. The Council accordingly considers that it would be false economy to issue painted plates and proposes, for its part, to continue to use enamel plates.

With reference to Item N° 5 'that the disc be withdrawn by the owners themselves', this is assumed to mean that the new disc must be obtained at the Vehicle Licensing office of the Council by the owner or his agent at the time payment of the Licence fee—a method of issue which is regarded as essential to the success of the scheme, especially in regard to private motor car owners.

With the exceptions above mentioned the Council is prepared to adopt the suggestions made by you as from January 1, 1926.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

Signed: E. S. B. ROWE

Secretary.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de se ranger à la proposition du S. M. C.

Toutefois, le Conseil serait d'avis de faire acquitter le prix des plaques aux détenteurs, ou tout au moins de leur faire verser une somme modique à titre de dépôt pour pertes ou détériorations.

Le Secrétaire est chargé de recueillir l'adhésion du S. M. C. à cette proposition.

**Enlèvement des vidanges.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après :

TSANG FRERES

Changhai, le 10 Novembre 1925.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre N° 2029/D, en date du 27 Octobre dernier, nous informant de la décision du Conseil du 19 du même mois, à savoir que le contrat d'entreprise de l'enlèvement des vidanges confié à nouveau à notre père pour une période de cinq années, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1925, devient caduc du fait de la mort du bénéficiaire.

Un appel d'offres serait provoqué pour un nouveau contrat prenant date du 1<sup>er</sup> Mars 1926: l'Administration consentant à ce que le service soit assuré par nos soins jusqu'à ce moment.

Cette résolution nous causant un grave préjudice, nous sommes amenés à solliciter la bienveillante attention du Conseil, lui rappelant les termes de la lettre du 4 Juin 1924 par laquelle le défunt faisait valoir qu'assurant cet emploi depuis vingt-huit ans, à la satisfaction du Service Sanitaire, il avait, en toutes circonstances, rempli les obligations stipulées dans les contrats successifs. Il ajoutait que l'entreprise nécessitant un matériel coûteux et demandant beaucoup d'entretien, il lui était indispensable de connaître les intentions des Bureaux avant d'engager les dépenses qu'exigerait un renouvellement.

Cette requête fut d'ailleurs favorablement accueillie, puisque le 23 du même mois, vous vouliez bien lui faire savoir qu'une prorogation était



accordée jusqu'au 31 Décembre 1929, sous la réserve d'acquitter, à partir du 1<sup>o</sup> Janvier 1925, une redevance mensuelle de Tls. 1.650, au lieu de celle de Tls. 1.500, jusqu'alors consentie.

Le 26 Juin 1924, en acceptant ces conditions nouvelles et en remerciant aussi, il signait sa lettre: Tsang Zé King et fils, nous engageant comme lui-même; car nous étions, de fait, à ses côtés depuis plusieurs années déjà, pour la direction commerciale et celle du personnel.

(Rappel pour mémoire, de nos lettres des 1<sup>o</sup> et 30 Septembre 1925).

Basant les calculs sur le rendement normal d'une nouvelle période de cinq années, nous avons fait d'autres acquisitions de matériel.

Puis, la maladie de notre père l'empêchant, de plus en plus, nous avons mené l'affaire nous-mêmes et de façon tout aussi satisfaisante. Aussi, nulle infraction ne nous a jamais été signifiée, nulle plainte formulée.

Nous avons accepté tous les engagements pris par le défunt et mettons, comme lui et après lui, un point d'honneur à les remplir en toute conscience et avec la même ponctualité.

En ces conditions, serait-il juste que toute notre succession (représentée par un matériel spécial, établi sur des modèles imposés par la Municipalité) puisse être presque totalement compromise par une décision hâtive et un préavis de trois mois, à titre de complaisance?

Non! et c'est pourquoi, confiants dans l'équité du Conseil, désireux de lui fournir toutes précisions de nature à l'éclairer, nous le prions de bien vouloir examiner à nouveau la question qui nous préoccupe jusqu'à l'anxiété.

Nos rapports journaliers et déjà anciens avec l'Inspection du Service Sanitaire, la lecture de la correspondance échangée avec l'Administration, ne peuvent que plaider notre cause et faire remettre au 31 Décembre 1929, la date d'adjudication du contrat prochain.

Décision très justifiable, puisque nous avons supporté les charges découlant de l'amélioration du matériel nécessitée par le renouvellement du contrat en cours, jusqu'à son échéance et aussi parceque, sous les mêmes garanties que par le passé, nous assumons et accomplissons fidèlement les mêmes obligations.

Avec nos excuses et conservant l'espoir de demeurer, aussi longuement que le fût notre père, les serviteurs dévoués de la Municipalité Française, nous vous prions d'agréer, etc....

Signé : TSANG WEI TSAO

K. K. YAYON TSANG.

Le Conseil estime que le contrat passé pour l'enlèvement des vidanges liait l'Administration Municipale au Sieur Tsang Ze King, et non à ses fils. Dans ces conditions, MM. Tsang Wei Tsao et Yayon Tsang ne peuvent prétendre prendre la suite de leur père défunt.

Le Conseil ne peut donc que maintenir les termes de sa décision du 19 Octobre 1925.

Néanmoins, le Conseil pourra examiner s'il y a lieu, après l'appel d'offres, la possibilité de traiter de gré à gré avec les fils de l'entrepreneur décédé si ces derniers se conforment aux nouvelles conditions qui seront arrêtées ultérieurement, sur avis de la Commission d'Hygiène.

**Taxes.**—Le Conseil ne croit par devoir accueillir favorablement une demande d'exonération de taxes foncières pour le B. C. lot 6726, Rue Bluntschli, propriété de la Société de bienfaisance chinoise "Zeng Tsi Zeu Dang", bien que cette parcelle soit utilisée à une fin charitable.

Le Conseil maintient le principe que seuls les édifices des divers cultes sont exempts de taxes.



B.—Le Comité approuve le plan qui lui est présenté par l'Ingénieur Municipal pour un élargissement de 10' de la Rue du Cimetière (côté Ouest) entre la Place Meugniot et l'Avenue Joffre, et l'établissement d'un grand pan coupé circulaire à l'angle Nord-Ouest de la Rue du Cimetière et de l'Avenue Joffre.

**Réseau routier.**—Le Comité donne son approbation au plan du nouveau réseau routier présenté par l'Ingénieur Municipal.

**Permis de construire.**—a)—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies fait remarquer que beaucoup de demandes de permis de construire sont établies sur des plans exécutés par des personnes non qualifiées. Il souligne les inconvénients en résultant pour les Services Municipaux qui doivent redoubler de surveillance et relever les nombreuses fautes graves commises.

Il estime que seuls les plans établis par des personnes compétentes devraient être acceptés par le Conseil.

b)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:—

1<sup>o</sup>—Route Père Robert, Lots. Cad. 7515.—1 école. Le propriétaire devra acquitter le montant prévu pour la crique et le terrain municipal situés en frontage de sa propriété

2<sup>o</sup>—Rue du Capitaine Rabier, Lot. Cad. 1593.—4 maisons chinoises à étage.

3<sup>o</sup>—Route Fergusson, Lot. Cad. 14095.—6 maisons chinoises sans étage.—Exiger des tuiles rouges et le cimentage intérieur.

4<sup>o</sup>—Rue Bourgeat, Lot. Cad. 8009.—6 maisons chinoises à étage.

5<sup>o</sup>—Rue de l'Observatoire.—1 bureau. Permis provisoire et renouvelable chaque année moyennant le paiement de la taxe prévue.

6<sup>o</sup>—Route Ratard, Lot. Cad. 8185.—2 maisons chinoises sans étage.

7<sup>o</sup>—Rue du Marché, Lot. Cad. 2655.—1 résidence chinoise et 1 fabrique.

8<sup>o</sup>—Avenue Joffre, Lot. Cad. 445.—12 maisons chinoises à étage.

9<sup>o</sup>—Route Hervé de Siéyès, Lots. Cad. 13261.—5 maisons chinoises sans étage.—Exiger des tuiles rouges.

10<sup>o</sup>—Route Ratard, Lot. Cad. 5665.—1 résidence chinoise.

11<sup>o</sup>—Rue Bourgeat, Lots. Cad. 5540-42.—Garages.—Se conformer aux prescriptions du Service d'Incendie.

c)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1<sup>o</sup>—Route Lafayette, B. C. Lot. Cad. 1944.—1 maison chinoise sans étage. Construction rudimentaire.

2<sup>o</sup>—Route Magniny, Lot. Cad. 13774.—2 maisons chinoises sans étage. Constructions rudimentaires.

3<sup>o</sup>—Route Père Robert, Lot. Cad. 4124.—4 maisons chinoises à étage. Dans la zone réservée aux constructions européennes.

4<sup>o</sup>—Avenue Haig, B. C. Lot. Cad. 2344.—5 maisons chinoises à étage. Demander des améliorations dans le style de ces constructions.

La Séance est levée à 6 heures 20.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Routes nouvelles.**—Mr. Schwyzer fait connaître qu'il n'est pas partisan d'ouvrir de nouvelles routes tant que des demandes de permis de construire n'auraient pas été présentées. L'exemple de l'Avenue Pétain est de nature à restreindre le percement d'autres voies. Des spéculations sur les terrains ont suivi la mise en viabilité de cette Avenue, ce qui a eu pour résultat la hausse, et aucune construction n'a été jusqu'ici commencée.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, tout en reconnaissant la justesse de l'observation de Mr. Schwyzer, estime que le Conseil ne doit pas prendre à ce sujet de décision absolue. Il peut en effet y avoir intérêt, à un moment donné, d'ouvrir une voie pour attirer les constructions, de même que pour donner satisfaction à une demande d'un particulier.

Mr. Speelman croit de l'intérêt municipal d'encourager la construction de résidences sur la Concession Française.

Après échange de vues,

Le Conseil décide que dans chaque éventualité l'ouverture de routes nouvelles sera examinée comme un cas d'espèce.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Avenue Pétain, le Conseil décide de publier au Bulletin Municipal le plan du jardin projeté en indiquant les terrains municipaux dont la mise en lotissement a été décidée en principe, cette publication étant de nature à activer la construction de résidences dans ce quartier de la Concession.

**Réseau routier.**—Le Conseil approuve le plan d'ouverture des nouvelles routes tel qu'arrêté par le Comité des Travaux.

Ce plan général est affiché dans les Services de la Municipalité à la disposition du public. Il sera d'autre part publié au Bulletin Municipal.

**Permis de construire.**—Sur proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil décide que les plans des permis de construire devront être signés de leur auteur.

**Compagnie des Téléphones.**—*Projet de nouveau contrat.*—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies informe le Conseil qu'il a transmis au représentant de la Compagnie des Téléphones les remarques faites au cours de la dernière séance au projet de contrat soumis.

La Compagnie des Téléphones est prête à accepter les diverses modifications demandées.

Le Conseil procède à une révision du texte du projet de contrat.

Après incorporation des modifications adoptées, le Conseil donne son accord de principe au projet de contrat.

Le texte français, préparé par le Service du Secrétariat, sera soumis pour approbation définitive à une des prochaines séances.

*Contrat entre la "Shanghai Mutual Telephone" et la "Chinese Government Telephone Administration".*—Communication est donnée au Conseil du projet de contrat entre la "Shanghai Mutual Telephone C<sup>o</sup>" et la "Chinese Government Telephone Administration".

Après discussion, et suivant avis de M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies et de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de donner son approbation au contrat en question sous réserve de certaines observations.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 10 Novembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 20.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 24 Novembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt quatre Novembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Service des Travaux.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de titulariser, aux conditions du Règlement Administratif à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1925, Mr. Rapin en qualité de Surveillant des Travaux.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", le Conseil accorde une gratification de Tls : 50 au Pompier Zao Chu, réformé pour raison de santé.

**Véhicules automobiles.**—Le Secrétaire soumet au Conseil les modèles de plaques en émail fabriqués par MM. Mac Gregor Iron Works pour les véhicules automobiles et les bicyclettes.

Le Conseil approuve le modèle des plaques, qui est conforme à celui adopté par le S. M. C., et charge le Secrétaire de passer commande à MM. Mac Gregor Iron Works des plaques nécessaires aux besoins d'une année.

**Autobus.**—Par lettre du 19 Novembre, la "China General Omnibus Co" demande l'autorisation de mettre en circulation un autobus pour transporter 2 fois par jour, à 7 h. 45 et à 11 h. 55 du soir et pendant une quinzaine, des artistes se rendant de l'Hôtel Plaza, Rue Montauban, à l'Olympic Theatre et vice-versa.

Le Conseil fait droit à cette requête, sous réserve que la "China General Omnibus Co" en informe la Compagnie Française de Tramways.

**Avenue Edouard VII.**—Par lettre du 11 Novembre, le "Ford Hire Service Inc" demande l'autorisation de laisser stationner un certain nombre de leurs voitures, dans le milieu de la chaussée Avenue Edouard VII à l'Ouest de Honan Road.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies et Mr. Le Bris estiment que des espaces devraient être réservés aux voitures de louage, comme cela existe dans la plupart des villes.

Mr. Sheridan expose au Conseil que cette question a déjà préoccupé la Commission du Trafic, et que des propositions et suggestions vont être faites dès l'étude terminée. Il serait donc préférable d'attendre avant de prendre une décision au sujet de la demande qui est soumise au Conseil.

Le Conseil, favorable en principe à l'affectation d'emplacements spéciaux pour le stationnement des automobiles de location, se range à la proposition de Mr. Sheridan.

**Etablissements publics.**—Sur avis favorable du Service de la Police, le Conseil autorise l'ouverture d'une maison de thé Nos. 226 à 234, Boulevard de Montigny, avec diseurs et diseuses, le Sieur Za Ah Seng, tenancier, devant s'engager à se conformer aux Règlements Municipaux.

**Allocations.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Maison Centrale des Filles de la Charité, Avenue Dubail, sollicitant un supplément de subvention de Tls. 220 par mois, pendant les 4 mois d'hiver, afin de pouvoir servir une ration chaude aux familles russes indigentes de la Concession Française.

Le Conseil décide d'accueillir favorablement la demande ci-dessus et vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls. 880.

**Pistes cavalières.**—Sur proposition de Mr. Speelman, le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de mettre au programme des plus prochains travaux de voirie, la suppression de la piste cavalière Route Ratard, et la mise en viabilité en remplacement.

Le Conseil charge d'autre part l'Ingénieur Municipal de prévoir au Budget de l'Exercice prochain les crédits nécessaires pour la suppression des pistes cavalières sur toutes les routes de la Concession.

**Circulation.**—Mr. Le Bris demande à Mr. le Président de bien vouloir par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères obtenir que le permis de conduire délivré par les Autorités de la Concession Française de Changhai puisse être échangé contre celui requis en France, sans autre formalité que l'acquiescement des droits prévus.

**Nouvelles routes.**—Mr. Le Bris, se faisant l'écho de plusieurs résidents de la Concession Française, demande au Conseil de bien vouloir attribuer les noms des généralissimes américain et italien à deux nouvelles voies de la Concession Française.

Les noms de Pershing et S. M. Victor Emmanuel pourraient en effet être donnés, comme ceux de Foch et de Haig.

Le Conseil se range à la proposition de Mr. P. Le Bris.

**Compagnie des Volontaires.**—Mr. Le Bris confirme à Mr. le Président sa démission de Commandant de la Compagnie Française des Volontaires, et expose à ce sujet les raisons qui l'ont conduit à cette détermination. Ses affaires personnelles ne lui permettent pas de s'occuper effectivement de la direction et du commandement de la Compagnie, et dans ces conditions il préfère laisser à un autre le soin d'assumer la charge qu'il occupait.

Le Président déclare qu'il s'est vu à son grand regret, devant les raisons invoquées par Mr. Le Bris, dans l'obligation d'accepter sa démission.

Il renouvelle à Mr. Le Bris les remerciements qu'il lui a adressés. C'est en effet à Mr. Le Bris que revient le mérite d'avoir fondé et organisé la Compagnie Française des Volontaires.

Sur la proposition de son Président et de Mr. Sheridan, le Conseil adresse ses vifs remerciements à Mr. Le Bris pour l'œuvre accomplie, œuvre qu'il désire voir continuer sur les traces de son fondateur.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après de la Séance du Comité du 19 Novembre 1925 :—

## Séance du Comité des Travaux du 19 Novembre 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le dix-neuf Novembre, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur A. Chapeaux.

**Service des Parcs, Jardins & Plantations.**—*Jardin de Koukaza.*—Le Chef du Service des Parcs présente au Comité les nouveaux plans établis pour la construction de la porte d'entrée sur le carrefour Dubail-Lafayette et de la clôture du jardin le long de la Rue Lafayette et de l'Avenue Dubail.

Le Comité, après examen, est d'avis de diminuer le diamètre du rond-point prévu à la sortie du jardin et donne sous cette réserve son approbation au plan présenté.

Le Chef du Service des Parcs est chargé de préparer un cahier des charges pour la mise en adjudication de ces travaux.

*Jardin de l'Avenue Pétain.*—Le Comité prend connaissance du plan établi par le Chef du Service des Parcs pour l'aménagement d'un jardin public sur une portion de la propriété municipale de l'Avenue Pétain.

Après discussion, le Comité charge le Chef du Service des Parcs d'apporter les modifications suivantes au plan ci-dessus qui est approuvé en principe dans ses grandes lignes :—

1°)—Dégager les parties aménagées en pelouse pour faciliter le jeu des enfants ;

2°)—Modifier, soit l'emplacement, soit la disposition des portes d'accès, pour éviter les dangers que présentent les sorties brusques sur la voie publique.

En attendant, le Comité est d'avis de commencer dès maintenant les travaux de remblaiement avec la terre provenant du dragage de la crique de Zikawei. L'apport nécessaire est de 5.000 mc environ.

L'Ingénieur Municipal fera connaître auparavant le montant du crédit que nécessiteront ces travaux de remblaiement.

**Voirie.**—*Avenue du Roi Albert.*—Mr. Schwyzer, signalant les inconvénients de la piste cavalière de l'Avenue du Roi Albert, par ailleurs sans aucune utilité, en demande la suppression.

Des crédits ayant été prévus au budget pour ces travaux, le Comité est d'avis de les entreprendre dès que possible, en même temps que l'aménagement des trottoirs.

*Route Vallon.*—Lecture est donnée du rapport suivant:—

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 19 Novembre 1925.

« N° 645

« BULLETIN DE COMMUNICATION A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

« *Élargissement à 50' de la Route Vallon.*

« Monsieur le Secrétaire,

« L'étude du tracé de la Route Vallon, en vue de son élargissement à 50', nous amène à modifier « légèrement le projet d'élargissement que j'ai l'honneur de vous soumettre.

« 1—conserver la bordure en granit du trottoir Sud;

« 2—porter le trottoir Sud de 8' à 10';

« 3—élargir le côté Nord de la Route des 8' restants (la plupart des maisons du côté Nord ne sont « pas touchées par cet élargissement).

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé: H. DE BOISSEZON. »

Le Comité donne son approbation au rapport ci-dessus.

**Chemins Municipaux.**—a)—Le Comité donne son approbation aux plans de redressement et d'élargissement à 4 mètres des chemins publics ci-après:

1°—chemin entre l'Avenue Joffre et la Route Vallon projetée à travers le Village de Zikadan;

2°—chemin allant de la Rue de l'Observatoire, non loin de la Rue Bluntschli, à la Rue du Marché;

3°—chemin allant de la Route Ratard à la Rue Bourgeat, à l'Ouest de la Rue Paul Beau.

Le Comité fera au cours d'une de ses prochaines séances des propositions au Conseil pour la dénomination de ces chemins municipaux, en s'inspirant du nom des agglomérations chinoises qu'ils desservent.

b)—Le Comité propose la suppression du chemin public situé entre les lots Municipaux Nos. 7543 et 7642 qui n'est plus d'aucune utilité par suite de l'ouverture plus au Sud d'un autre chemin.

**Distributeur d'essence.**—Le Comité ne voit aucun inconvénient à faire installer au Poste Central de Police un distributeur d'essence commandé en Amérique, attendu que les autos de la Police doivent pouvoir se ravitailler la nuit comme le jour.

**Pontons municipaux.**—Le Comité donne son approbation au devis descriptif des travaux de réparations à effectuer au Ponton Municipal N° 4, du Quai de l'Est, et propose la mise en adjudication de ce travail.

**Eclairage public.**—Le Comité donne son accord aux plans présentés pour l'éclairage des voies adjacentes au Cercle Sportif Français.

*Rue Bourgeat:* Eclairage axial toute la nuit et éclairage des trottoirs jusqu'à une heure avancée de la nuit.

*Rues Cardinal Mercier, Des Sœurs, et Avenue du Roi Albert:* Eclairage en quinconce.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux:

1°)—*Route Hervé de Siéyès, F. C. Lot. Cad. 1805.*—1 Boulangerie avec godown et logement. Exiger des améliorations de façade et des renseignements sur le dégagement des fumées;

2°)—*Route Père Robert, Lot. Cad. 6501.*—2 maisons semi-européennes. Exiger des tuiles rouges;

3°)—*Routes Say Zoong et Duplex, F. C. Lot. Cad. 872.*—12 magasins.

4°)—*Route Tenant de la Tour, Lot. Cad. 9388.*—1 résidence chinoise. Exiger des tuiles rouges ;

5°)—*Avenue Joffre, Lot. Cad. 4145.*—9 magasins ;

6°)—*Route Amiral Courbet, Lot. Cad. 8102.*—8 maisons chinoises à étage. Exiger des tuiles rouges.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

*Route Vallon projetée (chemin de Zikadan) Lot. Cad. 9050.*—16 maisons chinoises à étage. Exiger d'importantes améliorations.

La séance est levée à 8 heures

Signé : A. CHAPEAUX.  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Assainissement.**—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies estime que les critiques qui se sont élevées au sujet du remblayage des criques par le moyen des ordures ménagères proviennent, dans la plupart des cas, de l'ignorance du public sur la question.

Aussi M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies préconise-t-il la publication d'une note dans le Bulletin Municipal sur la façon dont le Conseil envisage l'assainissement par le remblayage des criques et mares de la Concession Française.

Il formule les grandes lignes de cette note qui serait reproduite dans la presse locale.

Le Conseil se range à la proposition de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies.

Mr. Schwyzer fait remarquer qu'il y a urgence à solutionner l'incident causé par le remblaiement de la mare de la Route Lorthon, et estime que le Conseil doit faire suspendre tout travail jusqu'à ce que la route soit suffisamment avancée en direction Sud de façon à permettre le dépôt des ordures assez loin des jardins des résidences européennes.

Le Conseil se range à l'avis de Mr. Schwyzer. Il le prie de bien vouloir se rendre sur les lieux et dans le cas où l'empiérement de la route à ouvrir ne dépasserait pas les jardins, il décide d'arrêter les travaux.

D'autre part, la désinfection des ordures devra être plus complète au fur et à mesure de leur amenée à pied d'œuvre.

**Route Vallon.**—Revenant sur sa décision du 31 Août 1925, le Conseil décide que l'élargissement à 50' de la Route Vallon sera réalisé de la façon suivante :

côté Sud, élargissement de 2'

côté Nord, » de 8'.

De cette façon, la plupart des constructions côté Nord ne seront pas touchées par la mise à l'alignement.

**Chemins municipaux.**—a)—Le Conseil approuve le tracé des chemins publics ci-après, suivant le plan présenté par l'Ingénieur Municipal et transmis par le Comité des Travaux :

1°) chemin entre l'Avenue Joffre et la Route Vallon projetée à travers le village de Zikadan ;

2°) chemin allant de la Rue de l'Observatoire, non loin de la Rue Bluntschli, à la Rue du Marché ;

3°) chemin allant de la Route Ratard à la Rue Bourgeat à l'Ouest de la Rue Paul Beau.

Les plans de ces chemins sont à la disposition des propriétaires intéressés dans les bureaux de l'Administration Municipale.

b)—Le Conseil décide la suppression du chemin public situé entre les lots Municipaux Nos. 7543 et 7642 qui n'est plus d'aucune utilité par suite de l'ouverture plus au Sud d'un autre chemin.

**Permis de construire.**—M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies attire l'attention du Conseil sur l'avis favorable émis par le Comité des Travaux relativement à la demande formulée par Mr. Tchakalian pour la construction sur le F. C. Lot 1805, Route de Siéyès, d'une boulangerie avec godown et logements.



Il estime que le Conseil ne saurait autoriser la construction d'une fabrique de pain dans un district uniquement réservé aux résidences. L'incommodité d'un tel établissement résulte non seulement des fumées, mais de tous ses accessoires.

Après échange de vues, et acquiescement de M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil autorise la délivrance du permis; mais désireux de réserver le quartier en question aux résidences européennes, il serait heureux de voir Mr. Tchakalian rechercher un autre emplacement pour construire la boulangerie projetée.

**Garde Municipale.**—Le Président transmet au Conseil la démission pour raisons de santé du Sergent Lozachmeur, actuellement en France en congé administratif.

La liquidation du compte de cet Agent à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'art. 16 des Statuts.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 23 Novembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 7 heures 30.

*Signé:* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 30 Novembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le trente Novembre, à quatre heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.—Personnel.**—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires N<sup>o</sup>. 66bis & 68 en date des 18 et 25 Novembre 1925 en vertu desquelles : le Garde Ballerand, affecté à un autre service, est rayé des contrôles de la Garde à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1925 ;

Le Sieur Santini Victor est incorporé comme Garde à titre provisoire à compter du 16 Novembre 1925 ;

Le Garde Rey Jean est nommé Brigadier à compter du 24 Novembre 1925 ;

et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

**Congés.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde établissant la nécessité d'équilibrer les départs en congé du personnel de façon à gêner le moins possible le service.

Faisant droit aux raisons invoquées par le Chef de la Garde, le Conseil autorise le départ anticipé d'un certain nombre d'Agents pour l'année 1926, à savoir :

Garde Agnel.....	par anticipation de 6 mois
Brigadier Mesjean.....	» » 2 mois 1/2
» Bongiardini.....	» » 6 mois
» Laure.....	» » 7 mois
» Logerot.....	» » 6 mois
Sergent Vittori, F.....	» » 4 mois
» Vittori, S.....	» » 2 mois
Chef de Secteur Lamour.....	» » 7 mois

**Emprunts Municipaux.—Emprunt 1916.**—Le Conseil fixe au Mercredi, 9 Décembre, le tirage des 101 obligations de cet Emprunt dont l'amortissement est prévu pour l'année 1926.

**Emprunt 1914.**—Le Conseil fixe au Mercredi, 16 Décembre, le tirage des 140 obligations de cet Emprunt dont l'amortissement est prévu pour l'année 1926.

**Véhicules Automobiles.**—Le Secrétaire remet au Conseil le nouveau modèle de plaque émaillée sur laquelle a été fixé le disque dont le remplacement doit être effectué trimestriellement.

A ce sujet le Président fait connaître qu'il n'est pas d'avis d'adopter le disque tel que suggéré par les services du S. M. C. en raison de sa trop grande dimension et de son inesthétique.

Le Conseil adopte le nouveau dispositif qui lui est présenté, et charge le Secrétaire de le transmettre au S. M. C. pour adoption commune sur les deux Concessions.

**Divers.**—Mr. Le Bris fait connaître au Conseil qu'au cours de son séjour en France il s'est rendu, ainsi que Mr. Dyer, à Barisis-aux-Bois, commune à laquelle le Maréchal Joffre a attribué le don de 100.000 francs du Conseil Municipal de la Concession Française.

Mr. Le Bris déclare que le don a été très judicieusement utilisé, d'une part pour l'édification des bâtiments communaux, et d'autre part pour l'adduction d'eau.

La réception par les Autorités communales et la population des Conseillers de Changhai a été des plus cordiales, et le Maire de Barisis a exprimé le vœu que les Membres du Conseil Français rendent visite à sa commune restaurée grâce aux larges subsides reçus de Changhai.

Le Président remet au Conseil une série de vues des bâtiments municipaux reconstruits.

**Permis de construire.**—Le Conseil autorise la délivrance de 7 permis de construire dans les conditions fixées par le Comité des Travaux lors de sa séance du 27 Novembre 1925, et homologue l'avis de ce dernier en ce qui concerne le refus de 3 permis.

**C. F. T. E. E.**—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal dressé à la suite des entretiens du Comité des Travaux et du Directeur Général de la Compagnie lors de la réunion du 27 Novembre 1925.

Il procède à un échange de vues sur les conclusions de principe arrêtées d'un commun accord, conclusions dont le Conseil examine une à une la teneur.

Après avoir entendu l'avis de l'Ingénieur Municipal, et l'exposé de Mr. Laffargue, Directeur Général, et de Mr. Monseran, Directeur local, un accord de principe s'établit, accord qui fera l'objet d'un contrat entre l'Administration Municipale et la C. F. T. E. E

La Séance est levée à 8 heures

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

*Séance du Conseil du 7 Décembre 1925*

L'an mil neuf cent vingt cinq et le sept Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Alliance Nationale.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

ALLIANCE NATIONALE

Changhai, le 1<sup>o</sup> Décembre 1925.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Notre Secrétaire-Trésorier vient d'effectuer le remboursement de la somme de mille dollars que le Conseil Municipal avait bien voulu avancer au Comité de la Section de l'Alliance Nationale afin de lui permettre l'acquisition en France des jouets destinés à la dotation des prix de la tombola de l'Alliance.

Les objectifs que s'était assignés notre Comité se trouvent en tous points atteints, et favorisé du concours de tous, de l'aide du Conseil comme de la bienveillante sympathie du public, il a pu faire un don de 75.000 francs à l'Alliance Nationale pour ses œuvres d'assistance à la famille et à l'enfance.

En faisant part au Conseil de ce résultat, notre Comité lui renouvelle toute sa gratitude.

Veillez agréer, etc...

Le Président  
Signé: H. MADIÉ.

**Divers.**—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après:

COMMUNE DE BARISIS

Changhai, le 18 Octobre 1925.

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Nous sommes très heureux de vous envoyer un exemplaire photographique de nos bâtiments publics (Mairie et Ecoles).

Nous vous serions très obligés de bien vouloir en faire remettre un exemplaire à Monsieur Alfrède Casanova, Consul du Portugal, qui lui aussi, est bienfaiteur de notre Commune.

Nous avons été très touchés de la visite que nous ont faite, au mois de juillet, M. Le Bris et Mme. et M. Dyer, président et vice-président de la délégation.

Jamais nous n'oublierons les grands bienfaits de la délégation française de la ville de Changhai à l'égard de notre commune.

Nous vous prions d'agréer, etc...

Le Maire de Barisis  
Signé: DUPARQUE.



**Police Spéciale Volontaire.**—Sur proposition de Mr. Sheridan, le Conseil décide d'offrir un dîner annuel aux Membres de la Police Spéciale Volontaire.

**Véhicules Automobiles.**—L'accord étant réalisé entre les Administrations des 2 Concessions pour l'adoption à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 de plaques en émail et de disques, le Conseil charge le Secrétaire de passer la commande nécessaire aux besoins d'une année à MM. Mac Gregor Iron Works, à savoir :

*Automobiles privées.*—2.100 plaques doubles—8.400 disques

*Automobiles de louage.*—350 plaques doubles—3.000 disques

*Bicyclettes.*—2.500 plaques.

Une somme de \$ 2.—sera exigée des propriétaires de véhicules au moment de la remise des nouvelles plaques.

Il est entendu que tout changement de numéro, ou tout remplacement par suite de perte, vol ou détérioration, entraînera le paiement de la somme ci-dessus fixée

**Jinrinckshaws privés.**—Le Conseil partageant la proposition du S. M. C. décide que le coût de la licence de rickshaws privés sera porté de \$ 5. à \$ 6., par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1926.

**Cercle Sportif Français.**—Par lettre du 2 Décembre, le Comité du Cercle Sportif Français demande que l'Administration Municipale prenne à sa charge l'éclairage des 4 lampadaires disposés à l'entrée du nouveau Cercle, Route Cardinal Mercier. Ce dispositif, du fait même de l'intensité de l'éclairage, peut tenir lieu à cet endroit d'éclairage de la voie publique.

Après échange de vues, le Conseil décide de faire droit à la demande ci-dessus.

**Commission Foncière.**—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal du 25 Novembre 1925 de la Commission Foncière portant révision de l'évaluation foncière des sections 1 à 5 inclus (Ancienne Concession).

Sur proposition du Président, le Conseil remercie les Membres de la Commission Foncière de la mission dont ils ont bien voulu se charger.

Le Conseil décide que la nouvelle évaluation de la propriété foncière située dans l'ancienne Concession (Sections 1 à 5 inclus) sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance de procès-verbaux d'ouverture des soumissions des 19 Novembre & 3 Décembre 1925 pour la construction du dépôt du 3<sup>e</sup> Arrondissement, Route Hervé de Siéyès, le Conseil déclare le Sieur Sing Yuen Kee, adjudicataire pour ce travail au prix de Tls: 9.000 et aux conditions du cahier des charges général.

**Dépôts d'oxygène et d'acétylène.**—Par rapport en date du 7 Décembre, le Service d'Incendie signale que la Société d'oxygène et d'acétylène vient de nouveau et contrairement aux assurances qu'elle avait données verbalement au Consul de France, d'emmagasiner dans le godown N<sup>o</sup> 6, Quai de France, des tubes d'oxygène et d'acétylène.

Etant donné les graves dangers en cas d'explosion toujours possible, et en conformité des Règlements Municipaux et notamment du Règlement spécial concernant les dépôts et fabriques d'oxygène comprimé et d'acétylène dissous, le Conseil demande au Président de vouloir bien en sa qualité consulaire faire une sommation par ministère d'huissier à la Société d'Oxygène et d'Acétylène en vue de la suppression immédiate du dépôt signalé par le Service Municipal d'Incendie.

**Service d'Incendie.**—Comme suite à une remarque faite par M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies, le Conseil rappelle que l'attribution des médailles d'ancienneté des Membres de la Compagnie des Pompiers Volontaires doit être faite par le Conseil sur la proposition du Capitaine du "Torrent".

**Compagnie des Téléphones.**—I.—Le Conseil donne son approbation au contrat à passer entre la "Shanghai Mutual Telephone Co Ltd" et la "Chinese Government Telephone Administration" dont un exemplaire devra être déposé aux archives municipales.

II.—Le Conseil approuve le nouveau contrat entre l'Administration Municipale et la "Shanghai Mutual Telephone C<sup>o</sup> Ltd" destiné à remplacer le contrat en vigueur en date du 21 Janvier 1909.

L'Article 21 du contrat spécifiant qu'un des Directeurs de la Compagnie des Téléphones sera nommé par le Conseil, Mr. Sheridan fait connaître qu'il reprend la proposition faite à la dernière Séance par Mr. Schwyzer, secondé par Mr. Le Bris, de désigner M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies comme délégué du Conseil.

Le Président invite le Conseil à procéder à la désignation de ce représentant.

A l'unanimité des Membres présents, M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies est désigné comme Délégué du Conseil au sein du Comité de Direction de la "Shanghai Mutual Telephone C<sup>o</sup> Ltd".

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies remercie le Conseil de cette marque de haute confiance.

**Situation financière.**—La situation financière arrêtée au 30 Novembre 1925 est soumise au Conseil qui l'approuve.

La Séance est levée à 8 heures 15.

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 14 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le quatorze Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Compagnie Française de Volontaires.**—Le Conseil enregistre le nouveau Règlement de la Compagnie Française de Volontaires.

**Service Médical.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

Dr. FRESSON

Changhai, le 14 Décembre 1925

Monsieur le Président  
et Messieurs les Membres du Conseil.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis obligé de partir pour la France pour une période de six mois à dater du 20 Décembre.

J'espère que le Conseil ne verra pas d'inconvénient à ce que je sois remplacé comme précédemment par les Docteurs Poupelain et Velliot auxquels nous nous sommes adjoints depuis cette année le Dr. Arraud dont chacun a pu déjà apprécier la science et le zèle.

Je vous prie de m'excuser de cette notification tardive, mais je n'ai pu déterminer que la semaine dernière la date exacte de mon départ.

Veillez agréer, etc...

Signé: Dr. H. FRESSON

**Véhicules Automobiles.**—Comme suite aux récents accords intervenus entre l'Administration Municipale et le S. M. C. relativement aux plaques en émail et aux disques, le Conseil décide d'apporter diverses modifications aux Règlements sur les véhicules automobiles. Ces modifications prendront effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

**C. F. T. E. E.**—Le Conseil approuve le texte de l'accord ci-après:

« Accord en date du 14 Décembre 1925

« ENTRE

« LE CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

« ET

« LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS,  
« D'ECLAIRAGE ELECTRIQUE ET DES EAUX DE CHANGHAI »

« *Tramways.*—I.—*Fondations et entretien des voies.*—Le Directeur Général fait connaître au Conseil que cette question a déjà retenu toute son attention; il donne l'assurance que rien ne sera négligé pour améliorer l'état des voies de tramways; notamment sa Compagnie vient de faire l'acquisition d'un rouleau compresseur qui permettra d'effectuer les réparations avec plus de rapidité et d'efficacité.

« La Compagnie, en outre, a abandonné définitivement le mode de fondations sur longrines de ballast mentionné au cahier des charges du 24 Janvier 1906. Elle adoptera à l'avenir dans les artères peu fréquentées une fondation macadam sur assise de blocs de granit pour chaque rail et dans les artères fréquentées une fondation en macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie. Ces modifications seront exécutées au fur et à mesure du remplacement des rails.

« Enfin la Compagnie va entreprendre le drainage des voies sur l'ensemble du réseau.



« Le Conseil, prenant acte de ces déclarations, souligne l'importance primordiale qu'il attache au bon entretien des voies de tramways; il appelle particulièrement l'attention du Directeur Général sur l'impérieuse nécessité du drainage. De plus, il serait heureux, afin d'éviter autant que possible les embarras de circulation, que tous les travaux de réparations des voies de tramways fussent exécutés de nuit.

« Le Conseil donne lui-même l'assurance au Directeur Général que le goudronnage de l'emprise des voies par le Service Municipal des Travaux sera entrepris sitôt avis reçu des Services de la Compagnie et aux conditions stipulées aux cahiers des charges.

« II.—*Essai de nouvelles fondations.*—a).—Un essai de fondation en béton avec remplacement des rails sur la partie du Quai de France comprise entre la Rue du Consulat et l'Avenue Edouard VII sera entrepris par la Compagnie en même temps que l'Administration Municipale établira sur cette voie la chaussée en béton d'asphalte.

« Les travaux seront entrepris vers Mai—Juin 1926.

« b).—La Compagnie adopte une fondation de macadam sur assise de blocs de granit pour l'emprise totale de la voie, avec remplacement des rails, sur la longueur totale de la Rue du Consulat et la Rue Kraetzer jusqu'à la Place Meugniot.

« Ces travaux seront entrepris dès Janvier 1926 en commençant par l'extrémité Est et s'échelonnent sur quatre années, de la façon suivante :

« du 1<sup>er</sup> Janvier à Décembre 1926 : du Quai de France à la Rue Montauban ;

« du 1<sup>er</sup> Janvier 1927 au 31 Décembre 1929 : de la Rue Montauban à la Place Meugniot.

« c).—Le Conseil et la Compagnie réservent leur décision en ce qui concerne le mode de fondations, qui sera décidé après les essais stipulés aux paragraphes a & b ci-dessus.

« III.—*Divers.*—L'examen de la question du déplacement des lignes de tramways de l'Avenue Joffre est remis sine die.

« IV.—*Abris pour voyageurs.*— La Compagnie assurera l'édification d'abris pour voyageurs aux stations les plus fréquentées en commençant par les arrêts Meugniot et Dubail—Joffre, après entente avec les Services Municipaux des Travaux et du Trafic une fois les refuges établis par la Municipalité.

« V.—*Tramways sans rail.*—*Autobus.*—Le Conseil autorise (dans le cadre du contrat et des avenants des Tramways) l'exploitation de trois lignes de tramways sans rail dans l'ancienne Concession, en direction Nord-Sud et vice-versa, correspondant aux lignes de la Concession Internationale avec lesquelles elles assureront un service conjugué, empruntant en principe les voies suivantes :

« Rue Petit, ligne correspondant à celle de Kiangse Road.

« Rue Tourane » » » Fokien Road.

« Boulevard de Montigny jusqu'à la Route de Zikawei et passant par Rues Capitaine Rabier, Lafayette et du Marché.

« La mise en service de ces trois lignes aura lieu vers Août 1926; le type des voitures sera le même que celui adopté par la Concession Internationale.

« La Compagnie s'engage :

« 1<sup>o</sup>—à acquitter une redevance calculée sur la base de 5 % des recettes brutes, compte tenu des dispositions de l'art. 3 des avenants des 20 Février et 6 Mars 1914 au contrat cahier des charges des 24 Janvier 1906 et 1<sup>er</sup> Mai 1908 ;

« 2<sup>o</sup>—à acquitter une redevance trimestrielle de \$ 0,02 par mile effectivement parcouru par chaque voiture et/ou remorque de la Compagnie, que ce soit pour le transport des passagers ou des marchandises, sous réserves des dispositions du paragraphe 5<sup>o</sup> ci-dessous ;

« 3<sup>o</sup>—à mettre en service, au plus tard 6 mois après la mise en exploitation des lignes de tramways sans rail, 2 lignes d'autobus ;

« 4<sup>o</sup>—ces lignes d'autobus desserviront la partie Ouest de la Concession, et l'itinéraire des trajets sera déterminé ultérieurement. Le terminus de ces lignes étant prévu en principe à l'extrémité de l'Avenue Edouard VII, un accord est à intervenir avec le Shanghai Municipal Council pour le passage des voitures sur le côté Nord de cette voie, et à ce sujet le Conseil s'emploiera de son mieux à sa prompte réalisation.

« En ce qui concerne les redevances perçues pour la circulation des autobus sur le territoire de la Concession Internationale, le Conseil s'emploiera de même à ce que leur taux ne soit pas supérieur à celui servant de décompte aux redevances versées par la "China General Omnibus Co" au S. M. C. et soit même le plus bas possible.

Quant à l'accord à intervenir avec la "China General Omnibus Co", les négociations en incomberont à la Compagnie;

« 5°—Aucune redevance ne sera versée par la Compagnie à l'Administration Municipale pour les 2 lignes d'autobus pendant une période de 5 années, et pendant la dite période, la redevance stipulée au paragraphe 2° ci-dessus pour les tramways sans rail, sera réduite à \$ 0,01 par mile effectivement parcouru par chaque voiture et/ou remorque de la Compagnie, que ce soit pour le transport des passagers ou des marchandises.

« A l'expiration de ce délai de 5 années, le Conseil examinera s'il y a lieu de maintenir ou non ces dégrèvements.

« *Electricité.*—I.—La Compagnie appliquera, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, l'échelle dégressive suivante pour la garantie d'éclairage:—

de 100	à	200	lampes	.....	Tls.	30
200	à	300	»	.....	»	40
300	à	400	»	.....	»	50
400	à	500	»	.....	»	60
500	à	700	»	.....	»	80
700	à	1.000	»	.....	»	100
Au-dessus de		1.000	»	.....	»	150

« En ce qui concerne les Etablissements Publics, la garantie est maintenue telle que fixée à l'avenant du 25 Février 1924.

« II.—La Compagnie appliquera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 le tarif ci-après pour garantie de chauffage et de force motrice:—

Tls. 10 pour le 1<sup>er</sup> Kwh.

Tls. 5 pour les suivants.

« III.—Le convertisseur pour fourniture de courant aux ascenseurs ne sera imposé par la Compagnie que dans le cas d'absolue nécessité, c'est-à-dire pour éviter des variations de voltage.

« IV.—La Compagnie appliquera à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 le tarif ci-après pour fourniture de courant pour chauffage et force motrice:—

« Chauffage..... Tls. 0,045 le Kwh.

« Force motrice..... » 0,04 le »

» » ..... » 0,035 le » au-delà de 300 heures de consommation mensuelle.

« V.—La Compagnie déplacera les lignes aériennes électriques aux abords du nouveau Cercle Sportif Français, et posera des poteaux sur le côté Est de la Route Cardinal Mercier, et sur le côté Nord de la Rue Bourgeat.

« VI.—La Municipalité cédera gratuitement un emplacement de 6 m. × 6 m. au lieu de 3 m. × 3 m. comme précédemment fixé, sur le lot cadastral 89 (Hôtel Municipal) pour un poste de transformation.

« VII.—L'expropriation de la partie du lot cadastral 3104, propriété de la Compagnie, nécessaire à l'élargissement de la Route de Zikawei, sera réglée sur la base de l'évaluation foncière plus dix pour cent, sans indemnité spéciale pour la démolition consécutive des bassins se trouvant sur l'emprise expropriée.

« VIII.—Le poste de transformation Avenue Joffre—Route Prosper Paris sera supprimé et remplacé par un poste installé dans l'immeuble situé à l'angle de l'Avenue Joffre et de la Route Fergusson.

« IX.—La Compagnie rétrocèdera à l'Administration Municipale le terrain du château d'eau de l'Avenue Dubail, en échange de quatre emplacements pour postes de transformation, type standard 6 m. × 6 m. aux lieux fixés d'un commun accord entre les Services de la Compagnie et ceux de la Municipalité.

« Trois des emplacements ci-dessus seront remis incessamment à la Compagnie :

« partie du lot cadastral 13267, Avenue Pétain,  
»       »       »       9536, Route de Siéyès,  
»       »       »       4524, Route Père Robert.

« Quant au quatrième, il sera mis à la disposition de la Compagnie le plus rapidement possible.

« X.—La Compagnie prendra possession au 1<sup>er</sup> Avril 1926 du chemin actuel d'accès au Cimetière de Lokawei, cédé à la Compagnie en échange de parcelles lui appartenant incorporées dans la Route Conty.

« XI.—La Municipalité remettra, dès que possible, à la Compagnie l'enclave de 0 m. 0. 8. 6. qui se trouve dans sa propriété de la Route Conty, lot cadastral 3125.

« XII.—Sur demande du Conseil, la Compagnie cessera la fourniture du courant à ceux de ces abonnés qui refuseraient d'acquitter, dans les délais voulus, les taxes municipales, comme prévu au contrat des Eaux. Cette disposition sera insérée à l'avenir dans les polices.

« Toute responsabilité qui découlerait de son application sera supportée par le Conseil.

« *Eaux.*—1 — Le Directeur Général déclare que bien que les moyens de production de l'Usine des Eaux soient en rapport avec les clauses des accords et contrats existants, sa Compagnie envisagera dès 1926 la construction d'un nouveau bassin de réserve à eau claire, de façon à permettre d'emmagasiner le débit de nuit des filtres. Ce bassin pourra être édifié soit à Tonkadou, soit sur la Concession.

« II.—La Compagnie envisagera d'autre part incessamment la construction de nouveaux filtres rapides, système qui donne toute garantie pour la qualité de l'eau obtenue.

« *Terrains.*—Comme suite à la demande d'achat et d'échange de terrain municipal dans les parages de l'Avenue Pétain, formulée par la Compagnie en vue de la construction d'une résidence pour son Directeur local, le Conseil est disposé à faire la proposition suivante à la condition expresse que ladite construction soit entreprise dans les plus brefs délais :

« Cession sur la base de Tls. 4.400 par mow du lot 1 du plan de lotissement des terrains municipaux de l'Avenue Pétain, d'une superficie de 1 mow 9.;

« Cession gratuite de 2 mows, 1. à prélever sur le terrain municipal sis à l'Ouest et déjà loué à la Compagnie, étant entendu que la location restera la même : Tls. 1.800 par an.

« Changhai, le 14 Décembre 1925

« Lu et approuvé,  
« Compagnie Française de Tramways,  
« d'Eclairage Electrique et des Eaux  
« de Changhai  
« Le Directeur Général  
« Signé : A. LAFFARGUE.

Lu et approuvé,  
Le Consul de France  
Président du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française  
de Changhai  
Signé : J. MEYRIER.

**Budget 1926.**—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1926.

La Séance est levée à 8 heures 45.

Signé : J. MEYRIER  
M. SPEELMAN  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN

## Séance du Conseil du 17 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix sept Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Cercle Sportif Français.**—Par lettre en date du 15 Décembre, le Comité du Cercle Sportif Français demande au Conseil le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de Tls : 60.000.—sur le montant total du prix des bâtiments actuels du Cercle.

Bien que la Convention passée entre l'Administration Municipale et le Cercle Sportif Français stipule que le paiement des bâtiments n'aura lieu que leur remise une fois effectuée, le Conseil est disposé à faire droit à la demande du Comité du Cercle Sportif Français.

**Service des Parcs.**—Par rapport N° 1053 du 14 Décembre, le Chef du Service des Parcs informe le Conseil que la chaudière servant au chauffage des serres est hors d'usage et qu'il y a urgence à la remplacer.

Il soumet à cette fin un devis estimatif de la Maison Gordon s'élevant à Tls : 690. Cette dépense est prévue au Budget Extraordinaire.

Le Conseil autorise l'achat d'une nouvelle chaudière et l'ouverture du crédit demandé.

**Emprunts Municipaux.**—*Emprunt 1914.*—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt cinq et le seize Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant nous J. VALLANTIN, Chancelier du Consulat Général de France, et en présence de Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, E. FAURAZ, Secrétaire-Adjoint du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 1 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1914 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls : 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1925, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté « par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT QUARANTE obligations de l'emprunt contracté en 1914 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos: 59—190—240—248—285—294—368—391—432—595—684—715—722—733—821—824—891—  
965—1019—1032—1068—1133—1185—1291—1315—1319—1451—1470—1497—1567—1587—1605—1619—  
1636—1668—1710—1739—1760—1816—1829—1896—1941—1948—1983—1985—2001—2028—2064—2066—  
2094—2097—2121—2175—2182—2277—2353—2400—2466—2478—2499—2502—2530—2560—2563—2598—  
2602—2604—2627—2663—2707—2739—2792—2794—2799—2802—2944—2987—3021—3097—3156—3185—  
3211—3221—3241—3244—3247—3266—3288—3337—3403—3432—3437—3456—3463—3464—3468—3471—  
3476—3527—3556—3566—3615—3618—3650—3716—3724—3798—3815—3850—3883—3889—3926—3976—  
3978—4042—4057—4205—4237—4285—4324—4346—4352—4397—4416—4441—4453—4508—4523—4530—  
4532—4543—4639—4699—4701—4781—4871—4887—4932—4958—4982—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, E. FAURAZ, et le Chancelier les jour, mois et an que dessus./.

Signé: M. SPEELMAN—E. FAURAZ—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme:  
Changhai, le 16 Décembre 1925.  
Le Chancelier  
Signé: J. VALLANTIN.

*Emprunt 1916.*—Le Conseil enregistre le Procès-Verbal ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt cinq et le neuf Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, J. VALLANTIN, Chancelier au Consulat Général de France à Changhai, et en présence de Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, E. FAURAZ, Secrétaire-Adjoint du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1916 imprimées au verso des titres et ainsi conçu:—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls: 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par « le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT UNE obligations de l'Emprunt contracté en 1916 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:—

Nos. 13—31—64—83—96—129—168—182—191—197—230—300—367—380—417—477—590—614—  
623—624—630—663—677—687—705—735—785—827—837—857—862—872—882—910—928—980—990—  
1023—1060—1064—1151—1314—1349—1379—1471—1500—1524—1554—1585—1587—1622—1662—1681—  
1698—1757—1765—1779—1835—1909—1974—1982—1995—2053—2088—2109—2143—2219—2227—2232—  
2238—2245—2274—2278—2315—2391—2396—2531—2585—2596—2651—2659—2694—2787—2814—2818—  
2827—2935—2939—2961—2990—3068—3085—3109—3258—3289—3334—3360—3379—3399—3403—3481—

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, E. FAURAZ, et le Chancelier les jour, mois et an que dessus.

Signé: M. SPEELMAN—E. FAURAZ—J. VALLANTIN.

Pour copie certifiée conforme:  
Changhai, le 9 Décembre 1925  
Le Chancelier  
Signé: J. VALLANTIN.

**Elections Municipales.**—Le Président fait connaître qu'en qualité de Consul, il a fixé au Mardi, 19 Janvier 1926, la date des Elections Municipales.

**Budget 1926.**—Le Conseil continue l'examen du projet de budget pour 1926.

Il renvoie, pour examen et propositions au Comité des Finances, un certain nombre de questions concernant soit les recettes, soit les dépenses.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 19 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le dix neuf Décembre, à trois heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**C. F. T. E. E.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

C. F. T. E. E.

Changhai, le 19 Décembre 1925

N° 828/Mn

Monsieur P. Legendre,  
Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre N° 198/C.F.T.E.E. du 17 courant, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joint 2 exemplaires du texte de l'accord en date du 14 Décembre 1925 entre le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française et notre Compagnie.

Ces deux exemplaires sont dûment revêtus de la signature de notre Directeur Général qui m'a chargé de vous confirmer son accord complet sur le texte dont il s'agit.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

**Budget 1926.**—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1926.

La séance est levée à 7 heures.

Signé: J. MEYRIER  
M. SPEELMAN  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER



*Tramways.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 9 Décembre 1925.

N° M-811/Mn

TARIFS DE TRAMWAYS

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

A la date du 24 Avril dernier, notre Compagnie a mis en vigueur, avec accord du Conseil, un nouveau tarif de tramways, dont l'application était rendue nécessaire par la dépréciation constante du coppercent.

Or, le cours de cette monnaie a continué de baisser, pour atteindre actuellement une moyenne de 247: et de cette diminution résulte pour notre Exploitation une perte mensuelle supérieure à 12.000 Taëls (1).

Nous avons cherché, en accord avec les Compagnies similaires de la Concession Internationale et de l'agglomération chinoise, un moyen de protéger nos exploitations contre ces conséquences de la dépréciation de la monnaie sans modifier les tarifs: mais, même dans notre dernière réunion toute récente à ce sujet, aucune solution pratique n'a pu être trouvée à cette question, qui n'affecte d'ailleurs pas seulement les Compagnies de Tramways mais l'ensemble du commerce local, et la Compagnie de Tramways de la Concession Internationale vient d'être amenée, depuis le 4 courant, à augmenter à nouveau ses tarifs (la précédente augmentation datant du mois de Mai dernier).

Nous nous voyons donc dans l'obligation de procéder également à un nouveau réajustement de nos tarifs, conformément au tableau ci-annexé, sur lequel sont indiqués en jaune les prix actuels qui se trouveront modifiés. Ainsi que vous pourrez le constater, cette modification ne porte que sur les parcours assez longs, et touche par suite un nombre relativement faible de voyageurs: elle ne compense d'ailleurs que très partiellement la perte que nous continuons à subir.

Nous avons l'honneur de vous demander de vouloir bien nous faire parvenir l'accord du Conseil sur la mise en vigueur de ce nouveau tarif, qui sera bien entendu, préalablement à son application, porté à la connaissance du public par la voie de la presse et par affichage dans les voitures.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,  
Signé: MONSERAN.

(1) Perte dont le Conseil subit d'ailleurs la répercussion, par diminution proportionnelle du montant de la redevance qui lui est versée sur les recettes.

Après avoir entendu l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le nouveau tarif de tramway proposé par la Compagnie, nécessité par la dépréciation de la monnaie de cuivre.

La mise en vigueur du nouveau tarif sera préalablement à son application portée à la connaissance du public par la voie de la presse et par affichage dans les voitures.

*Branchements.*—Par lettre N° 821 du 15 Décembre 1925, la Compagnie adresse au Conseil aux fins d'approbation le tarif des branchements électriques pour 1926.



Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le tarif ci-après:—

**COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS ET D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUES DE CHANGHAI**

TARIF DES FOURNITURES USUELLES POUR BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES APPLICABLE EN 1926

**INSTALLATION, RÉPARATION ET ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS**

N° d'étiquette	D É S I G N A T I O N S	Prix unitaire	Unité de quantité
3370	Câble isolé 5 m/m <sup>2</sup>	Tls : 0,09	Mètre
3345	» » 8 »	» 0,12	»
3342	» » 15 »	» 0,18	»
3344	» » 20 »	» 0,33	»
3341	» » 30 »	» 0,45	»
3341	» » 60 »	» 0,71	»
3618	Fil isolé 20/10	» 0,06	»
3457	Câble isolé sous plomb à 2 conducteurs	» 0,37	»
3371	» » » » 5 m/m <sup>2</sup>	» 0,46	»
3372	» » » » 8 »	» 0,58	»
3373	» » » » 15 »	» 0,97	»
3373	» » » » à 3 conduct. 5 m/m <sup>2</sup>	» 0,80	»
3373	» » » » » 8 »	» 1,00	»
3373	» » » » » 15 »	» 2,00	»
3638	Ferrure ordinaire petite	» 0,45	Pièce
3645	» » grande	» 0,96	»
3643	» longue courbe 1 m. 50	» 1,22	»
3644	» » » 1 m. 00	» 0,99	»
3647	» carrée grande	» 1,80	»
3646	» » petite	» 1,30	»
9520	Poteau en bois 6'' × 6'' × 20'	» 7,50	»
9521	» » » 8'' × 8'' × 30'	» 11,00	»
9523	» » » 8'' × 8'' × 25'	» 9,00	»
3818	Isolateur	» 0,12	»
4488	Support pour isolateur	» 0,13	»
3352	Console » »	» 0,32	»
3812	Isolateur avec support	» 0,25	»
3811	» » console	» 0,44	»
3406	Coupe-circuit aérien	» 0,29	»
3406	» bipolaire 30 A.	» 1,30	»
3406	» tripolaire 30 A.	» 2,30	»
3406	» tétrapolaire 30 A	» 3,10	»
3406	» tripolaire 100 A.	» 9 00	»
3406	» tétrapolaire 100 A.	» 12,00	»
4229	Planche de compteur—grande	» 0,78	»
4227	» » » —petite	» 0,39	»
3073	Boîte pour compteur en bois	» 0,52	»
3233	» » » en tôle galvanisée (pour l'extérieur)	» 1,85	»
4263	Pipe porcelaine N° 1	» 0,15	»
4264	» » N° 2	» 0,20	»
4618	Tube porcelaine grand	» 0,12	»
4626	» » petit	» 0,06	»
4627	» » moyen	» 0,10	»
4457	Serre-fils	» 0,02	»
4606	Tirefond 2''	» 0,04	»
	» 3''	» 0,06	»
9675	Vis à bois en fer 1/2''	» 0,20	Grosse
9683	» » » 2''	» 0,46	»
9886	» » » 3''	» 0,90	»
9502	Pointes en fer	» 0,06	Livre
4378	Ruban isolant noir	» 0,37	Kg.
10505	» para 12 m/m 5	» 3,14	»
10506	» caoutchouté noir 20 m/m	» 0,65	»
20	Ciment	» 0,03	Kg.
4	Sable	» 0,01	dm <sup>3</sup>
4269	Poteau en B. A.—type E. P.	» 35,00	Pièce

Main d'œuvre, sauf imprévu, évaluée à 20 % du montant des fournitures comme ci-dessus.

Les imprévus seraient décomptés à part après exécution du travail.

Coupures, reconnections, visites sur demande de l'abonné, à forfait (y compris frais de

surveillance européenne).....Tls: 1,50

Pose de compteur: à forfait (y compris frais de surveillance européenne)..... » 2,00

Ces 2 prix à forfait ne doivent pas se superposer aux dépenses de main d'œuvre (évaluées à 20 % des matières).

**Adjudications.**—A.—Le Conseil prend connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux de réparations à effectuer au Ponton Municipal N° 4 du Quai de l'Est, ainsi que du Rapport de l'Ingénieur Municipal concernant cette adjudication.

Le Conseil désigne comme adjudicataire Kiou-Sin, au prix forfaitaire de Tls. 2.000, les travaux supplémentaires étant décomptés comme ci-dessous :—

Tôle.....Tls. 17,655 par mètre carré

Cornière..... » 4,89 par mètre

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :—

	<i>Prix forfaitaire</i>	<i>Prix unitaire</i>
	<i>Travaux supplémentaires</i>	
The New Engineering & Shipbuilding Works, Ltd.....	Tls. 4.105,00	n'a pas donné prix unitaire.
Wong Yuen Kee.....	» 1.450,00	—do—
The Sing-Danh Engineering Works.....	» 1.982,50	—do—

B.—Le Conseil déclare adjudicataire Chao Yung Kee Sand & Brick Co pour la fourniture de 8.000 mètres de dalles et 8.000 mètres de bordures au prix global de Tls. 14.240,00.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Dalles</i>	<i>Bordures</i>	<i>Montant de l'Adjudication.</i>
Yah Kee.....	Tls: 1,11 le mètre	Tls: 1,12 le mètre	17,840.00
Yah Shing.....	» 1,37 »	» 1,39 »	22,082.00
Yung Kee.....	» 1,40 »	» 1,10 »	17,600.00
Lih Shing.....	» 1,07 »	» 1,08 »	17,200.00
Zi Tching Kee.....	» 1,45 »	» 1,35 »	22,400.00

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 10 Décembre 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 10 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le dix Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

**Architecture.**—*Marché aux poissons.*—Le Comité donne son approbation aux plans présentés par l'Ingénieur Municipal pour la construction d'un marché à étages sur le terrain municipal du quartier de l'Est.

Le Comité charge l'Ingénieur Municipal de recueillir les observations des divers Services intéressés ainsi que des Corporations des marchands de poissons.

**Route Ratard.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« ZIH LOH SENG

Changhai, le 26 Novembre 1925.

« Monsieur l'Ingénieur,  
« Municipalité Française.

« Je suis en train de terminer mes nouvelles maisons à loyer en bordure et suivant le nouvel alignement de la Route Ratard sur le lot cadastral 3601.

« Seulement, avant que la Municipalité ait réalisé définitivement l'élargissement de cette route, mes « nouvelles maisons situées en arrière de plus de 12' des maisons voisines actuellement encore en assez « bon état frappées d'alignement, auront toujours devant elles un vrai dépôt à ordures constitué par « l'angle rentrant.

« Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir si, avant la réalisation de cet élargissement, « il n'y aurait pas possibilité de laisser subsister une palissade provisoire sur l'alignement existant, et « jusqu'au jour où mes voisins exproprieront leurs maisons, je ferai simplement enlever cette palissade « sans aucune indemnité.

« Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, etc.

« Signé : L. S. ZIH. »

Le Comité serait d'avis d'accorder l'autorisation ci-dessus à condition que l'intéressé s'engage à mettre le lot 3601 au nouvel alignement à la première réquisition du Conseil et fasse élever une palissade ne manquant pas d'esthétique.

**Boulevard de Montigny.**—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai le 1<sup>er</sup> Décembre 1925.

« N° CR/JP. 667

« BULLETIN DE COMMUNICATION AU SECRETARIAT

« Monsieur le Secrétaire,

« *Cimentage du terre plein du Boulevard de Montigny*

« Comme suite à la décision du Conseil du 26 Octobre 1925, j'ai l'honneur de vous informer que le « cimentage du terre-plein du Boulevard de Montigny, en vue de l'installation d'un marché volant, dont « la surface est de 1901 m<sup>2</sup>. reviendra à 2.582 Tls.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité propose au Conseil l'ouverture du crédit de Tls : 2.582 nécessaire au cimentage du terre plein du Boulevard de Montigny en vue d'y installer le marché de la Place Meugniot durant les travaux projetés de reconstruction de ce marché.

**Jardin de l'Avenue Pétain.**—Le Comité recommande au Conseil l'ouverture du crédit nécessaire aux travaux de remblaiement du terrain de l'Avenue Pétain destiné à être aménagé en Jardin public.

**Signaux lumineux.**—Comme suite à un rapport N° 580 en date du 30 Novembre 1925 du Chef de la Garde, le Comité ne croit pas qu'il y ait lieu de réinstaller le signal lumineux sur refuge à l'intersection des Rues Lafayette et Pichon, qui avait été supprimé par décision motivée du Conseil le 10 Novembre 1924.

Le Comité estime que le signal lumineux "ralentir" fixé sur l'un des poteaux d'éclairage public serait plus approprié à ce carrefour.

**Etablissements publics.**—Le Comité prend connaissance des rapports ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 7 Novembre 1925.

« N° R. 645

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 20 Novembre 1925.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 20 Novembre 1925 à 2 heures de l'après-midi.

« *Cité Gni Tsang—346, Rue Lafayette.*—Le propriétaire n'ayant pas attendu la décision proposée par « la Commission dans son rapport du 25 Octobre 1925, a ouvert son établissement sans autorisation. « La Commission croit devoir maintenir les conditions qu'elle a proposées pour délivrer le permis « demandé.

« *Lee Lee Garage—236, Rue Chapsal.*—Demande d'autorisation pour un garage public. La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que la licence soit accordée sous réserve de la retirer dès la première réclamation des voisins. Il reste entendu suivant la lettre du 9 Novembre 1925 du propriétaire qu'il n'y aura ni vente ni dépôt de gazoline à l'intérieur de ses locaux.

« *Auto-Palace—Avenue Joffre.*—Demande de permis pour construction d'un préau couvert en charpente métallique en vue d'agrandir l'établissement. L'autorisation pourrait être accordée; la Commission a même fait des démarches auprès du propriétaire pour obtenir une amélioration de son établissement. Quant aux bangars déjà existants qui sont en matériaux inflammables, le propriétaire a fait savoir à la Commission son intention de reconstruire intégralement la partie en bois en ciment volcanique et l'a confirmée par sa lettre N° 2881 du 24 Novembre 1925.

« *Marinitch Motor C<sup>o</sup>—308-512, Rue Ratard.*—Demande l'autorisation pour un garage de location. La Commission se rapporte à son rapport de 8 Janvier 1925; la situation n'étant point changée, il n'y aurait pas lieu de revenir sur les décisions précédentes.

« *Copie du Rapport du 8 Janvier 1925.*

« La Commission dans sa réunion du 31 Octobre 1924, avait examiné une demande de Mr. B. J. Marinitch pour l'ouverture de son garage: il s'agissait à ce moment d'un local devant servir d'atelier de réparations, certaines conditions avaient été imposées. Mr. S. J. Marinitch dans sa lettre du 24 Décembre 1924, nous a fait savoir que les conditions avaient été remplies, mais il change l'affectation de ce local et demande l'autorisation d'en faire un garage public de location. Etant donné le mauvais état du bâtiment formé par 3 maisons chinoises sans étage, la Commission estime que ces locaux ne pouvant être employés comme garage public Mr. B. J. Marinitch pourrait par des cloisons en briques former trois garages privés et à cette seule condition employer ces locaux comme garage ou comme atelier de réparations.

« *Standard Automobile Service, 1331 Route Lafayette.*—Demande l'autorisation pour ouvrir un garage au N° 1331 Route Lafayette. L'autorisation pourrait être accordée, les voitures qui seront à louer devront être munies des licences d'autos de louage.

« *Wang Ai Dong.*—Demande l'autorisation pour construire une chambre claire sur le lot Cad. 14272, intérieur Avenue Joffre à l'Ouest du carrefour Fergusson, pour établissement de prise de vue cinématographique. L'autorisation pourrait être accordée, mais retirée sur première plainte des voisins. En outre l'intéressé devra s'engager à se soumettre aux règlements en vigueur et à venir relatifs à ce genre d'établissement. Les précautions devront être prises contre l'incendie suivant indications du Service d'Incendie. Tout bruit nocturne et tout spectacle contre les bonnes mœurs seront expressément interdits.

« La séance est levée à 4 heures.

Vu et transmis.

« L'Ingénieur en Chef

« Signé: H. de BOISSEZON. »

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai le 9 Décembre 1925.

« N° R-648

« COMMISSION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

« *Compte-rendu de la réunion du 23 Octobre 1925.*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le 23 Octobre 1925 à 2 heures de l'après-midi.

« *Compagnie Gni Tsang, 346 Rue Lafayette.*—Mr. Tsao Kwei Fou, par sa lettre du 19 Octobre 1925, a demandé l'autorisation d'ouvrir un atelier de réparations d'autos au N° 346, Route Lafayette.

« Cet immeuble a été occupé jadis par la “Quickpaint Autorepair C<sup>o</sup>.”, la Commission se rapportant « aux rapports du 12 Septembre 1924, 31 Octobre 1924, 20 Mars 1925 se résumant à des améliorations « de la construction, croit ne devoir autoriser l'installation de ce garage qu'aux conditions prévues « à ces rapports et aux règlements.

« La séance est levée à 3 heures.

Vu et transmis  
L'Ingénieur en Chef  
Signé : H. de BOISSEZON.

*Compagnie Ghi Tsang.*—Le Comité propose la suppression de la licence au cas où cette Compagnie ne se conformerait pas aux prescriptions de la Commission dans un délai à impartir.

*Wang Ai Dong.*—En attendant la promulgation du règlement sur les établissements de prises de vues, le Comité est d'avis que l'autorisation à accorder soit strictement provisoire.

Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

**Permis de construire.**—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :

- 1<sup>o</sup>)—*Route Fergusson intérieur—Lot Cad 14451.*—7 maisons chinoises. Exiger des tuiles rouges.
- 2<sup>o</sup>)—*Route Lorthon—Lot Cad. 8040.*—Reconstruction de façade. Exiger des tuiles rouges.
- 3<sup>o</sup>)—*Avenue Joffre intérieur—Lot Cad. 12794.*—4 maisons chinoises. Exiger des tuiles rouges.
- 4<sup>o</sup>)—*Route Delastre.*—3 maisons chinoises. Exiger des tuiles rouges.
- 5<sup>o</sup>)—*Avenue Joffre—Lot Cad. 6055.*—8 magasins 2 étages.
- 6<sup>o</sup>)—*Route Lafayette intérieur—Lots Cad. 9068 & 9069.*—1 résidence chinoise sans étage. Exiger des tuiles rouges.
- 7<sup>o</sup>)—*Route Ratard intérieur—Lot Cad. 5548A.*—Exiger des améliorations et des tuiles rouges.
- 8<sup>o</sup>)—*Route Lafayette.*—1 résidence sans étage. Exiger des tuiles rouges.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Hôtel Municipal.**—Le Conseil à l'unanimité décide en principe le transfert de l'Hôtel Municipal sur la propriété Municipale de l'Avenue Joffre occupée présentement par l'Ecole Municipale Française.

Il charge le Service Municipal des Travaux de préparer :

1<sup>o</sup>.—un projet d'aménagement de l'Hôtel Municipal dans les locaux de l'Ecole avec agrandissement en prévision de l'avenir.

2<sup>o</sup>.—un projet de nouvel Hôtel Municipal sur le terrain de l'Ecole;

3<sup>o</sup>.—un projet d'aménagement de l'Ecole et ses annexes au Cercle Sportif Français, Route Vallon.

**Assainissement.**—Une préoccupation constante du Conseil d'Administration Municipale a été d'assainir la Concession Française.

Ce travail de salubrité, entrepris par le service des Travaux Publics depuis une vingtaine d'années, a été effectué par le moyen du remblaiement des mares et criques.

La surface ainsi remblayée a atteint le chiffre important de 300 mows.

Les 4/5 de cette superficie ont été remblayés avec des ordures ménagères; le surplus avec de la terre ou des matériaux de déblai.

Le but poursuivi par la Municipalité est d'arriver à supprimer le plus vite possible toutes les mares et criques, foyers d'infection et de développement des moustiques.

« SURFACE ENREGISTRÉE DES MARES ET CRIQUES COMBLÉES DEPUIS 20 ANS

« Rue Eugène Bard (1905)	2.800,00m <sup>2</sup> .
« Rue Auguste Boppe »	2.200,00 »
« Boulevard de Montigny (1907)	10.000,00 »
« Drainage et comblement crique Avenue Dubail (1910)	600,00 »
« Crique Rue Paul Beau (1910)	600,00 »
« Criques diverses (1911)	3.500,00 »
« Route Doumer propriété Culty, Avenue Paul Brunat près Ecole Municipale, Crique	
« limite Ouest terrain Kou Ka Za (1912)	1.050,00 »
« Route Vallon (1913)	3.330,00 »
« Avenue Edouard VII (Montigny à Paul Beau) (1913)	4.600,00 »
« Rue Marcel Tillot côté Sud entre Dubail & Voyron (1913)	450,00 »
« Avenue Joffre en face Poste de Police (1913)	150,00 »
« Couverture Rue Baron Gros (1913)	4.375,00 »
«       »       Boulevard des 2 Républiques (1913)	9.600,00 »
« Mares Rue Massenet, Route Lafayette & Est Avenue Dubail (1914)	1.850,00 »
« Couverture du Yang King Pang (1914)	7.500,00 »
« Crique traversant Hôpital Sainte Marie Sud Lafayette (1915)	1.400,00 »
«   »   Route Père Robert Nord Route Vallon & Divers »	3.750,00 »
« Avenue Foch (1916)	5.400,00 »
« Route Lafayette Sud (1916)	2.400,00 »
« Rue Amiral Bayle, Ouest Route des Sœurs et Crique Jardin Public (1916)	4.300,00 »
« Mare longeant Route Say Zoong (1917)	1.800,00 »
«       »       Routes Doumer & Amiral Courbet (1917)	2.000,00 »
« Mares Routes Vallon, Père Robert, Pétiot, Lafayette »	3.800,00 »
« Mare Rue Amiral Courbet (1918)	1.400,00 »
« Route du Stand terrains municipaux (1918)	3.600,00 »
« Crique sur Square Brunat (1918)	450,00 »
« Rue de l'Observatoire (1919)	1.700,00 »
« Route Lafayette (1919)	900,00 »
« Avenue du Roi Albert (1919)	2.800,00 »
« Route Say Zoong angle Avenue Haig (1919)	800,00 »
« Rue de l'Observatoire, Rue Chapsal, Route Lafayette au N. Route Lafayette, à l'Est	
« Avenue du Roi Albert (1920)	5.250,00 »
« Route Frelupt Sud, Avenue du Roi Albert, Rue Bourgeat N. Route Lafayette, Rue	
« Ratard, Rue Amiral Bayle, Rue Massenet, Route des Sœurs et Route Père Robert (1921)	10.676,00 »
« Routes Cardinal Mercier, Amiral Courbet, Avenue Joffre, Hôpital Sainte-Marie (1922)	8.761,00 »
« Avenue Joffre à 80m.. Route Magy, Routes Lafayette, Sièyès, Frelupt Ratard,	
« Père Robert, Av. Roi Albert, Pétain; Collège Jeanne d'Arc, etc. déblais et ordures (1923)	30.350,00 »
« Routes Père Robert, Lafayette, Ratard, Sièyès, etc. déblais et ordures (1924)	17.643,00 »
« Routes Sièyès, Lafayette, Grouchy, Frelupt, Tenant de la Tour, etc. déblais et	
« ordures (1925)	18.033,00 »
	« 180.018,00m <sup>2</sup> .

« Surface totale en mows : 266.7.6.2.5.

**Budget 1926.**—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1926.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO

P. LE BRIS  
H. J. SHERIDAN  
F. SCHWYZER  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 28 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt cinq et le vingt huit Décembre, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 79 du 28 Décembre 1925 en vertu de laquelle les Sieurs Agnel Etienne, Kleinbaner Jean, et Maffre Robert, sont incorporés comme Gardes, à titre provisoire, à compter du 20 Novembre 1925, et diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Indigène de la Garde Municipale.

**Pesage des légumes.**—Le Conseil décide de confier au Sieur Wong Yong Kee pour une nouvelle période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, l'entreprise du pesage des légumes et de la paille sur la Concession Française moyennant une redevance annuelle de Tls : 1.200.

**Travaux remboursables.**—Le Conseil décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, toute demande de travaux ou fournitures remboursables à exécuter par un Service quelconque devra lui être soumise pour décision.

Seuls les travaux d'aménagement d'entrées privées ou de connections de drains, consécutifs à la viabilité des voies publiques, pourront être effectués par le Service des Travaux sans autorisation spéciale du Conseil.

**Fournitures pour 1926.**—Sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1926 :

### 1°)—Pétroles.—

TEXAS C°:—

Pétrole de 1 <sup>ère</sup> qualité.....	Tls: 3,03 par 2 bidons de 5 Am. g.
»    »    » .....	» 1,45 par 5 Am. gallons
»    2 <sup>ème</sup> » .....	» 2,81 par 2 bidons de 5 Am. g.
»    »    » .....	» 1,35 par 5 Am. gallons

### 2°)—Gazoline, Graisses et Huiles.—

STANDARD OIL C° of N. Y.:—

Gazoline au prix du marché moins 15 %.

Huile pour machines..... Tls: 0,0452 par lb.

ASIATIC PETROLEUM C°:

Huile pour autos	{	légère.....	Tls: 0,57 par Am. gallon
		moyenne.....	» 0,62    »    »
		lourde.....	» 0,67    »    »
		extra lourde.....	» 0,72    »    »
Graisse pour tombereaux.....	» 0,06 par lb.		

VACUUM OIL C°:—

Graisse pour autos..... Tls: 0,0773 par lb.

### 3°)—Mazout et Asphaltum.—

STANDARD OIL C° of N. Y.:—

Asphaltum de pétrole..... Tls: 0,1560 par Am. gallon

SHEWAN, TOMES & C°:—

Asphaltum naturel..... Tls: 0,375 par Am. gallon

ASIATIC PETROLEUM C°:—

Mazout..... Tls: 0,11 par Am. gallon

4°)—Goudron.—

SHANGHAI GAS C°:—

Goudron ..... Tls: 0,1679 par Am. gallon

5°)—Désinfectants.—

STANDARD OIL C°. of N. Y.:—

*Livraison*

Pétrole pour désinfections	{	Mars, Avril, Mai & Octobre.....	Tls: 0,17	par Am. gallon
		Juin & Septembre .....	» 0,15	» »
		Juillet & Août.....	» 0,13	» »

PHARMACIE GÉNÉRALE:—

Créoline ..... Tls: 0,575 par Am. gallon  
 Alcool à 90° ..... » 0,60 » »

AMERICAN DRUG C°:—

Formol à 40 % ..... Tls: 2,20 par Am. gallon

6°)—Nourriture des Prisonniers.—

SZE DAH:—

Riz non blanchi ..... Tls: 5,30 le picul (133 lbs)  
 Blé ..... » 4,40 » »  
 Haricots plats ..... » 3,30 » »  
 » rouges ..... » 4,50 » »

LOH KAO TSI:—

Viande de porc ..... Tls: 0,14 la livre.  
 Poisson salé ..... » 0,07 »  
 Légumes ..... » 0,03 »  
 Sel ..... » 0,04 »  
 Huile ..... » 0,13 »  
 Thé ..... » 0,10 »

7°)—Nourriture des Chevaux:—

SZE DAH:—

Paddy ..... Tls: 3,20 le picul (130 lbs).  
 Son ..... » 2,15 » »

YAH KEE:—

Paille ..... Tls: 0,48 le picul (130 lbs).

8°)—Matériaux de voirie:—

SIE ZIEN KEE:—

Sable de Ningpo fin ..... Tls: 2,25 le m3.  
 » » gros ..... » 1,95 »  
 Dalles ..... » 0,93 le m.  
 Bordures ..... » 0,93 »  
 Chaux ..... » 0,80 par 100 cattles  
 Papier paille ..... » 1,20 » »  
 Sel ..... » 0,03 par livre

YUNG KEE:—

Sable de Soochow ..... Tls: 1,76 le m3.  
 Briques cassées ..... » 1,24 »  
 Boutisses ..... » 0,114 par pièce  
 Briques noires 9 × 4 1/4 × 1 3/4 ..... » 76,40 les 10 mille  
 » rouges » » ..... » 84,50 » »



HE FOONG:—

Granit.....	Tls: 2,18 le m3.
Escarbilles.....	» 1,06 le fang

CHAO YUNG KEE:—

Rocaille jaune.....	Tls: 2,04 le m3.
» de Soochow.....	» 2,25 »
Sable bleu.....	» 2,64 »
Pavés.....	» 0,108 par pièce

ZI CHING KEE:—

Briques noires ordinaires.....	Tls: 53,00 les 10 mille
» rouges ».....	» 59,00 » »

9°)—Bois divers:—

CHINA IMPORT & EXPORT LUMBER COMPANY:—

10°)—Articles et palissades en bambous:—

KIANG OU MEU:—

11°)—Pieux de Foutchéou et nattes:—

YUNG KEE:—

12°)—Quincaillerie:—

W. Z. ZEE & SONS—CHANG DAH YUEN—E. ZUNG CHEONG.

**Budget 1926.**—*Exposé du Comité des Finances.*—M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies expose que le Comité des Finances s'est réuni avant la séance, pour entendre ses propositions en vue d'équilibrer le Budget de l'Exercice 1926 dont le projet se présente avec un déficit de Tls. 196.360,50,—excédent provenant principalement de l'augmentation des 2 chapitres de la Police et des Travaux Publics.

M<sup>e</sup> du Pac de Marsoulies fait remarquer tout d'abord que l'un des principes essentiels concernant la préparation d'un Budget régulièrement établi est que ce Budget doit être présenté en équilibre.

Il demande donc de ne pas renouveler le procédé qui a été employé pour l'équilibre du budget de l'exercice 1925 et qui a consisté à inscrire en recette une somme de Tls. 70.000 chiffres ronds, sous la rubrique "économies à réaliser". L'exercice 1924 s'étant soldé par un excédent de recettes de Tls. 250.000 chiffres ronds, ce procédé consiste à reporter la totalité de cet excédent au Budget Extraordinaire, alors qu'il eût fallu prélever sur cette somme les 70.000 taëls nécessaires pour équilibrer le Budget Ordinaire, en les portant en recette dans ce dernier Budget sous la rubrique "excédent des recettes de l'année 1924".

S'il avait été procédé ainsi, ce qui est de règle dans les Budgets, règle qui doit être suivie désormais, le projet de budget de l'Exercice 1926 se trouverait ramené chiffres ronds à Tls. 195.000 moins Tls. 70.000 = Tls. 125.000.

La rubrique "économies à réaliser" ne peut se justifier. En effet, si l'on prévoit des économies possibles, il n'y a qu'un moyen d'inscrire cette prévision dans le Budget: c'est de diminuer d'autant le chiffre des dépenses. En fait, d'ailleurs, il ne semble pas qu'une économie notable ait été réalisée sur les dépenses de l'Exercice 1925; si celui-ci se solde favorablement, ce résultat sera dû à la plus value des recettes.

Si les dépenses dépassent les recettes, ce qui est le cas, et si le boni de l'exercice antérieur n'est pas suffisant pour combler le déficit, l'équilibre doit donc être établi soit par la réduction des dépenses, soit par la création de ressources nouvelles.

Etant donné les nécessités de la Police et de la Défense qui sont primordiales et aussi les dépenses du Service des Travaux qui suivent le développement de la Concession, il ne semble pas possible de comprimer les dépenses de ces 2 chapitres dans une mesure appréciable.

D'autre part, l'excédent des recettes de l'Exercice 1925, est lui-même peu élevé.

Dans ces conditions il faut de toute nécessité augmenter les recettes, si désagréable que cela puisse être à tout le monde.

**I.—Recettes.—Impôt foncier.**—Après examen des diverses sortes de recettes, qui ont été prévues à leur maximum, une seule solution apparaît: c'est de relever soit le taux de l'impôt foncier, soit le taux de l'impôt locatif, qui sont encore inférieurs aux taux adoptés sur la Concession Internationale.

Pour ce qui est de l'impôt locatif, il est préférable de n'y pas toucher. La différence de 2 % en faveur de la Concession Française peut s'expliquer par ce fait que sur la Concession Internationale les tarifs d'eau et d'électricité sont moins élevés que sur notre Concession. Reste donc l'impôt foncier. En le portant au même taux que celui de la Concession Internationale, c'est-à-dire en l'augmentant de 1/10 %, on obtiendrait une augmentation de recettes de Tls. 90.000 chiffres ronds. Au surplus ce n'est qu'une augmentation momentanée commandée par les circonstances, analogue à ce que sont en France les centimes additionnels que votent les Conseils Municipaux, lorsqu'ils se trouvent comme nous en face d'un déficit. Nous pouvons espérer que certaines dépenses productives, telles que la construction du Marché aux poissons, permettront de revenir l'année prochaine aux taux de l'impôt foncier actuel.

D'autre part, il est inadmissible que les terrains sous fangtan, qui bénéficient comme les autres des Travaux publics, continuent d'être exemptés de cet impôt foncier. Pour commencer, il y a lieu d'assujettir à l'impôt foncier tous les terrains sous fangtan se trouvant en bordure de routes et chemins municipaux. Une recette nouvelle de Tls. 20.000 environ est à prévoir de ce chef.

**Licences et Patentes.**—Il y a lieu de relever à peu près toutes les taxes des licences et des patentes. Une révision générale s'impose à ce sujet. Un premier relèvement est à envisager pour certains établissements ou matières imposables, en adoptant des taux analogues à ceux de la Concession Internationale. Il en est ainsi par exemple des Monts de Piété. On peut prévoir de ce chef une augmentation de recettes de Tls. 20.000 chiffres ronds.

**Permis de construire.**—Sans toucher aux permis de construire pour les maisons européennes, on peut relever sans inconvénient la taxe pour les maisons chinoises et celle pour les fosses septiques. De ce chef on peut prévoir une recette supplémentaire de Tls. 4.000 environ.

**Divers.**—Il y a lieu de créer en même temps une taxe nouvelle pour les occupations temporaires de la voie publique et des trottoirs par les dépôts de matériaux ou les clôtures, taxe qui existe partout. Elle pourrait être fixée à Tls. 0,02 par mètre carré et par jour. On peut prévoir de ce chef une recette supplémentaire de Tls. 1.000 à 2.000.

**II.—Dépenses.**—Il y a lieu d'inviter les divers Services à comprimer encore leurs dépenses, dans les proportions approximatives suivantes:—

Service de la Police .....	Tls. 6.000
Service des Travaux .....	» 15.000
Service d'Incendie .....	» 2.000
Dépenses diverses .....	» 2.000

D'autre part, il est plus régulier de reporter au Budget Extraordinaire certaines dépenses inscrites au Budget ordinaire et qui ont un caractère extraordinaire.

Il en est ainsi des dépenses de matériel pour les Compagnies de Volontaires et de la Police Spéciale: d'où une économie pour le Budget Ordinaire d'environ Tls. 14.000.

Dans le même ordre d'idées, le crédit de Tls. 5.000 pour expropriations devrait disparaître du Budget Ordinaire pour être reporté au Budget Extraordinaire où il a déjà sa place.

Enfin il doit être rappelé aux divers Services qu'ils doivent gérer leurs chapitres respectifs avec la plus stricte économie.

M<sup>e</sup> Du Pac de Marsoulies termine en disant que si ses propositions sont adoptées, le Budget de de l'Exercice 1926 sera présenté comme il doit l'être en équilibre.

Mr. Le Bris demande que seul le cas d'un budget déficitaire justifie l'emploi de tout ou partie d'un report à nouveau et lorsque tous les autres moyens pour arriver à un équilibre auront été épuisés. L'affectation des sommes restant disponibles d'un budget sur l'autre, au Budget Extraordinaire est logique puisque par cet emploi, le chiffre des emprunts à réaliser diminue d'autant et par répercussion allège le Budget ordinaire qui supporte le service de ces emprunts.

Le Conseil se range à l'avis de Mr. Le Bris.

L'examen du projet de Budget pour 1926 étant terminé, le Conseil l'arrête définitivement et prend les décisions suivantes:—

## BUDGET ORDINAIRE

**Recettes.**—A l'unanimité, le Conseil décide de mettre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926 le nouveau tarif ci-après pour impôts, licences et taxes:—

*Impôt foncier.*—a)—7/10 % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle. (En ce qui concerne le vote de l'augmentation de cet impôt, Mr. A. Chapeaux déclare s'abstenir).

b)—Tout terrain sous fanctan en bordure de voies municipales est assujetti à l'impôt foncier au tarif fixé au paragraphe ci-dessus.

### VEHICULES AUTOMOBILES.—

A)—Camions automobiles privés:—

(a)—jusqu'à 1.800 Kg. (4.000 lbs).....	Tls :	10,00	<i>par trimestre</i>
(b)— do 1.800 à 3.600 Kg. ( 4.000 à 8.000 lbs).....	»	14,00	»
(c)— do 3.600 à 5.400 » ( 8.000 à 12.000 » ).....	»	17,00	»
(d)— do 5.400 à 7.200 » (12.000 à 16.000 » ).....	»	24,00	»
(e)— do 7.200 à 9.000 » (16.000 à 20.000 » ).....	»	31,00	»
(f)— do 9.000 à 10.800 » (20.000 à 24.000 » ).....	»	37,00	»
(g)—au-delà de 10.800 Kg. (24.000 lbs).....			par arrangement spécial.

B)—Camions automobiles de louage ou publics:—50 % en plus des tarifs ci-dessus.

Hôtels.—de Tls : 25 à Tls : 80 par mois suivant l'importance de l'établissement.

Bars et Cafés.—Tls : 25 par mois.

Restaurants.—Tls : 25 par mois.

Salles de Bal.—Tls : 30 par mois.

Monts de pitié.—de Tls: 6.—à Tls: 35 par mois suivant l'importance de l'établissement.

Chiens.—\$ 5.—par an, licence valable pour les 2 Concessions.

Ateliers de prise de vues cinématographiques.—de Tls : 5. à Tls: 25 par trimestre suivant l'importance de l'établissement.

Pensions de Famille.—\$ 1,50 par trimestre.

Pharmacies—de \$ 2—à \$ 50 par an suivant l'importance de l'établissement.

### PERMIS DE CONSTRUIRE.—

Constructions chinoises:—

Pour habitation et magasin, 4 maisons ou moins..... Tls: 6,00

Pour toute maison en supplément..... » 1,50

Pour toute construction devant servir d'usine, atelier ou autres, la taxe sera

appliquée sur la superficie bâtie par 36 m<sup>2</sup>. (soit 400 pieds carrés)..... Tls: 2,00

Pour fixer les charges, les maisons chinoises seront comptées comme ayant 36 m<sup>2</sup>.

(soit 400 pieds carrés) sans compter les cours et passages.

Fosses septiques.—Installation de tout à l'égoût par fosse septique N<sup>o</sup>. 1 Tls: 2,00

»                   »                   »                   N<sup>o</sup>. 2 » 3,00

»                   »                   »                   N<sup>o</sup>. 3 » 4,00

»                   »                   »                   N<sup>o</sup>. 4 » 5,00

Taxe de vérification par le Service Sanitaire..... Tls: 2,00 par fosse septique.

Taxe d'encombrement de la voie publique.—Tl. 0,02 par m<sup>2</sup>. et par jour.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—La rétribution scolaire annuelle de l'Ecole Franco-Chinoise est portée de \$ 20 à \$ 24.

Le Conseil décide en principe d'apporter les modifications suivantes à divers tarifs pour licences, taxes ou patentes, mais l'application en sera différée jusqu'au 2<sup>e</sup> semestre 1926 :

Théâtres Chinois, Cinémas.....	Tls : 20 à Tls : 200 par mois suivant l'importance
Blanchisseries.....	\$ 2 par trimestre (patente)
Boissons gazeuses.....	» 2 » »
Boucheries.....	» 1 à \$ 20 par trimestre suivant l'importance (patente)
Boulangeries.....	» 2 par trimestre
Charcuteries.....	» 1 à \$ 20 par trimestre suivant l'importance (patente)
Dépôts de glace.....	» 2 à \$ 20 par trimestre suivant l'importance (patente)
Fruitiers.....	» 2 par trimestre (patente)
Marchands de conserves (Compradore).....	» 2 » »
Tailleurs.....	» 2 par semestre (patente)
Vacheries et vétérinaires.....	» 2 par trimestre (patente)
Marchands de denrées alimentaires (plats à emporter).....	» 2 par trimestre (patente)
Marchands d'objets d'or ou d'argent.....	Tls : 5 à Tls : 25 par trimestre (patente)
Marchands de curios.....	\$ 2 par an (patente)

**Dépenses.—Généralités.**—Le Conseil rappelle à tous les Services Municipaux que les crédits alloués dans les budgets respectifs constituent un maximum de prévisions de dépenses qui ne peut en aucun cas être dépassé.

Toutes économies possibles doivent être réalisées au cours de l'exercice et les dépenses doivent être échelonnées sur toute l'année chaque fois que la nature des affectations le permet.

Il est rappelé d'autre part à tous les Services Municipaux que toute dépense supérieure à Tls. 200 (pour achat de matériel ou matières premières) à effectuer sur un crédit inscrit au Budget doit faire l'objet d'une demande spéciale formulée sur un "Bulletin de demande pour ouverture de crédit".

Ce bulletin doit être adressé au Secrétaire du Conseil qui, après l'avoir visé et y avoir apporté ses observations s'il y a lieu, le soumet à l'approbation du Président du Conseil. Le dit bulletin doit être joint à la facture à laquelle il se rapporte lors de l'envoi à la Comptabilité pour paiement au fournisseur.

Pour toute dépense supérieure à Tls. 1.500, il doit être procédé à un appel d'offres conformément à la décision du 22 Juin 1925, et dans ce cas une demande écrite doit être adressée au Secrétaire sous forme de rapport pour être soumise à la décision du Conseil.

### TITRE I.—SERVICE DU SECRÉTARIAT

**Personnel Européen.—Comptabilité.**—Mr. Gardarin, Comptable, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Buisson, Commis Comptable, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

**Perception.**—Mr. Audigier, Percepteur en Chef, est promu à la classe maximum de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Chaillan, Percepteur, sera promu à la classe B de son emploi au 1<sup>er</sup> Février 1926 (ancienneté de 3 ans) si ses services continuent d'être satisfaisants.

Mr. Guillabert, Percepteur, sera promu à la classe A de son emploi le 1<sup>er</sup> Septembre 1926 (ancienneté de 3 ans) si ses services continuent d'être satisfaisants.

Mr. Morel, Percepteur, sera promu à la classe B de son emploi le 1<sup>er</sup> Décembre 1926 (ancienneté de 3 ans) si ses services continuent d'être satisfaisants.

Mr. Xavier, Percepteur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Le Moullec est promu à la classe A de l'emploi de Percepteur, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

Le Conseil autorise d'autre part l'engagement d'un nouveau Percepteur aux conditions du Règlement Administratif.

*Personnel Chinois.*—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil autorise l'engagement d'un lettré et d'un dactylographe pour le Service du Secrétariat, d'un shroff pour la Comptabilité, de 5 shroffs et d'un commis pour la Perception.

Diverses modifications ou augmentations dans la solde du Personnel Chinois des Services du Secrétariat sont approuvées.

## TITRE II.—SERVICES DIVERS

*Service Médical.*—Mr. Terzi, Infirmier-Adjoint, sera promu à la classe B de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Février 1926, si ses services continuent d'être satisfaisants.

Le Conseil décide de confier au Dr. Jean, pour une nouvelle période d'un an, les soins dentaires aux Employés municipaux.

*Sémaphore et Signaux Météorologiques.*—Mr. Chanudet, Commis du Sémaphore, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Filippetti, Opérateur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Poulet, Opérateur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

M<sup>lle</sup> Guillabert, dactylographe, est promue à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

*Subventions diverses.*—Le Conseil renouvelle pour 1926 la subvention qu'il avait accordée à l'Asile-Ecole Russe par décision du 6 Avril 1925 et inscrit à cet effet au Budget une somme de Tls 440.

Le Conseil décide de porter à Tls : 3.000 la subvention à l'Hôpital Sainte-Marie. Il sera demandé à cet établissement hospitalier de réserver quelques lits supplémentaires pour indigents européens, russes notamment.

Le Conseil décide de porter à Tls : 1.000 la subvention à l'Alliance Française.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Directeur du Shantung Road Hospital faisant connaître qu'un très grand nombre de malades ou de blessés de la rue provenant de la Concession Française sont traités à l'Hôpital de Shantung Road, et demandant en conséquence une augmentation de la subvention accordée par l'Administration Municipale.

Le Conseil, prenant en considération les raisons ci-dessus, décide de porter de Tls : 1.000 à Tls : 2.500 la subvention allouée au Shantung Road Hospital.

Se référant à sa décision du 24 Novembre 1925, le Conseil décide d'augmenter de Tls : 880 la subvention des Soupes populaires russes versée à la Maison Centrale des Filles de la Charité afin de permettre à cette Institution de servir un repas chaud aux familles des réfugiés russes. La subvention annuelle au titre des Soupes populaires russes se trouve en conséquence portée à Tls : 4.880.

*Ecole Municipale Française.*—Le Conseil autorise l'engagement pour un demi-service d'un professeur auxiliaire chargé spécialement des cours de français aux petits étrangers fréquentant les classes enfantines de l'Ecole Municipale.

M<sup>me</sup> Sarthou, Professeur, est autorisée à partir en congé administratif par anticipation de 6 mois de façon à équilibrer les départs en congé du Personnel de l'Ecole Municipale.

M<sup>me</sup> Ferraci, auxiliaire, est nommée Professeur stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, aux conditions du Règlement Administratif.

M<sup>lle</sup> Lambertton, auxiliaire, est nommée répétitrice-adjointe stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, aux conditions du Règlement Administratif.

M<sup>lle</sup> Lemièrre, répétitrice-adjointe, sera nommée professeur stagiaire, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1926, si ses services continuent d'être satisfaisants.

Mr. Grosbois, Directeur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

M<sup>me</sup> Blanchet, Professeur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans), avec effet rétroactif pour ordre d'un an.

Miss Davenport, Professeur, est promue à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

M<sup>me</sup> Fauraz, Professeur, est promue à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Miss Thomson, Professeur, est promue à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

M<sup>me</sup> Egal, Professeur, est promue à la classe maximum de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Nicolet de Chollet, Professeur, sera promu à la classe B de son emploi au 1<sup>er</sup> Juillet 1926 (ancienneté de 3 ans) si ses services continuent d'être satisfaisants.

*Ecole Municipale Franco-Chinoise.*—13 Professeurs Chinois, chargés de l'enseignement du français, recevront chacun une augmentation mensuelle de \$ 10.

10 Professeurs Chinois, enseignant le chinois, recevront chacun une augmentation mensuelle de \$ 5.

1 Professeur Chinois, enseignant le français, recevra une augmentation mensuelle de \$ 15.

*Service des Abattoirs.*—Mr. Feunteun, Inspecteur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

*Service Sanitaire.*—Mr. Tillot, Inspecteur en Chef, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Delga, Inspecteur, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Ryabine, Inspecteur, est promu à la classe B de son emploi (ancienneté de 3 ans).

*Service des Parcs, Jardins et Plantations.*—Mr. Jousseau, Chef du Service des Parcs, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

*Personnel Chinois.*—Diverses modifications et augmentations dans les soldes du Personnel Chinois des Services divers sont approuvées.

### TITRE III.—GARDE MUNICIPALE

*Personnel Européen.*—Le Conseil vote les crédits nécessaires pour :

a)—Assimilation de l'emploi d'Instructeur du Personnel au grade d'Inspecteur principal;

b)—Création de six places de sergents pour le personnel affecté aux permanences de police;

c)—Création de quatre places de sergents au Service de la Sûreté;

d)—Création de quatre places de brigadiers à réserver au personnel ayant des aptitudes spéciales (Tailleur, Armurier, Artificier);

e)—Création d'une place de sergent vagemestre;

f)—Augmentation mensuelle de Tls. 20 pour les agents auxiliaires Russes;

g)—Assimilation de l'emploi d'armurier à celui d'agent auxiliaire Russe;

h)—Solde de deux téléphonistes à la permanence au Poste Joffre fixée à Tls. 100 par mois;

i)—Augmentation pour avancement normal à l'ancienneté des divers agents de la Garde Municipale;

j)—Attribution de l'échelle des soldes de l'Instructeur du Personnel au Directeur de la Maison d'Arrêt.

*Logements.*—En vue de diminuer les dépenses de location de maisons pour le personnel de la Garde Municipale, le Conseil charge le Chef de la Garde de présenter le plus tôt possible un projet de construction de logements pour son personnel en tenant compte de la répartition des agents dans les différents Postes de Police.

*Personnel Chinois.*—Les propositions d'augmentation du Chef de la Garde en faveur des agents Chinois sont adoptées.

### TITRE IV.—SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

*Personnel Européen.*—Mr. H. de Boissezon, Ingénieur en Chef, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Nabias, Architecte, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Berenguier, Ingénieur de la Voirie, est promu à la classe B de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Tirasacchi, Chef de Brigade du Cadastre, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Lucas, Surveillant de Travaux, est promu à la classe B de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Berzin, Mécanicien aux Ateliers, sera promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans) à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1926 si ses services continuent d'être satisfaisants.

M<sup>me</sup> Porter, Dactylographe, est promue à la classe maximum de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Roux, Agent-Voyer, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Cavouris est titularisé dans l'emploi de Surveillant d'Architecture à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

Mr. Zannos, Surveillant d'Architecture, est promu à la classe A de son emploi (ancienneté de 3 ans).

Mr. Khoel, auxiliaire du Service du Contrôle, est affecté à l'emploi de contrôleur-adjoint, classe C, avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1926.

Mr. Monchatre, Contrôleur-adjoint stagiaire, est titularisé dans son emploi aux conditions du Règlement Administratif.

Mr. Kramarenko, Surveillant auxiliaire d'Architecture, recevra une augmentation mensuelle de solde de \$ 50.

*Personnel Indigène.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde un relèvement général des salaires du Personnel Chinois fixe du Service des Travaux.

*Expropriations.*—Les dépenses inscrites au Budget au titre des expropriations seront reportées au Budget Extraordinaire.

*Voie publique.*—Les dépenses afférentes à toute viabilité nouvelle seront reportées au Budget Extraordinaire.

*Matériel.*—Toute acquisition de nouveau matériel sera imputée au Budget Extraordinaire.

*Eclairage.*—Le crédit à inscrire au Budget pour l'éclairage des bâtiments est ramené à Tls. 18.000, et à ce sujet le Conseil rappelle que les plus strictes économies doivent être réalisées par les différents Services Municipaux sur l'éclairage des locaux municipaux.

**Le Budget Ordinaire pour 1926 s'établit comme suit :**

### Budget Ordinaire

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Recettes Ordinaires.....	2.657.947,93	Titre 1—Secrétariat.....	157.114,00
Disponibilités en portefeuille.....	6.950,00	» 2—Services Divers.....	1.266.441,50
En caisse au 31 Décembre 1925 provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget Ordinaire pour l'exercice écoulé. (Ce report est nécessité pour régler l'équilibre du Budget Ordinaire de 1926).....	50.228,57	» 3—Garde Municipale.....	683.021,00
		» 4—Travaux Publics.....	608.550,00
Total Tls.....	<u>2.715.126,50</u>	Total Tls.....	<u>2.715.126,50</u>

La Séance est levée à 8 heures 30.

*Signé:* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN

## Séance du Conseil du 7 Janvier 1926

L'an mil neuf cent vingt six et le sept Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Garde Municipale.**—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N<sup>o</sup> 82 du 31 Décembre 1925 en vertu de laquelle diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Indigène de la Garde Municipale.

2.—Par rapport du 15 Décembre 1925, le Chef de la Garde fait connaître au Conseil que le Garde Solère, atteint de rhumatismes, est impropre au service de la Garde.

Un certificat du Médecin Municipal est joint au rapport du Chef de la Garde.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de verser trois mois de solde au Garde Solère dans le cas où il serait réformé. D'autre part, l'Administration Municipale prendra à sa charge ses frais de rapatriement en France.

**Ecole Municipale Française.**—Mr. Sabattié, Professeur, assurera l'intérim de la direction de l'Ecole Municipale Française pendant l'indisponibilité pour raisons de santé de Mr. Grosbois.

**Service d'Incendie.**—Par rapport du 29 Décembre 1925, le Capitaine du "Torrent" informe le Conseil qu'il doit s'absenter de Changhai pour quelques semaines, et que Mr. Brun, Lieutenant, prendra pendant cette période le commandement de la Compagnie des Pompiers Volontaires.

**Services Généraux.**—Sur proposition du Directeur de l'Ecole Municipale Française, Mr. Bialocoz sera chargé des cours d'anglais aux Employés Municipaux pendant l'absence en congé de Mrs. O'Toole et aux mêmes conditions que cette dernière.

**Service des Travaux.**—Un congé administratif, à partir du 1<sup>o</sup> Février 1926, est accordé à Mr. Sarthou par anticipation de 6 mois, de façon à permettre à cet Employé de quitter Changhai en même temps que sa femme, Professeur à l'Ecole Municipale, qui a obtenu son congé à la date ci-dessus.

**Demandes d'emploi**—Le Conseil examine diverses demandes d'emploi en vue de pourvoir au poste de Percepteur créé à compter du 1<sup>o</sup> Janvier 1926.

Après échange de vues, le Conseil accueille la candidature de Mr. Sera, et décide son engagement aux conditions du Règlement Administratif, en qualité de Percepteur stagiaire, à compter du 15 Janvier 1926.

**C. F. T. E. E.**—Communication est donnée de la lettre suivante:—

C. F. T. E. E.

Changhai, le 30 Décembre 1925.

N<sup>o</sup> M-834/Mn.

TARIFS DE TRAMWAYS.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N<sup>o</sup> 200/C.F.T. en date du 28 courant, nous informant que le Conseil a donné son accord à la demande de modification de tarifs de tramways contenue dans notre lettre du 9 Décembre 1925.

Nous vous serions obligés de vouloir bien transmettre au Conseil nos remerciements pour l'accueil qu'il a réservé à cette demande, et lui faire savoir que les nouveaux tarifs seront mis en vigueur à dater du Dimanche 3 Janvier 1926.



Conformément à son désir, ainsi d'ailleurs qu'aux précédents en la matière, un avis au public sera inséré dans les journaux français, anglais et chinois à partir du 30 courant, et les nouveaux tarifs seront affichés dans les voitures à partir du 31.

Veillez agréer, etc...

Le Directeur,

Signé: MONSERAN.

**Fournitures pour 1926.**—Sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1926:

*Charbons et Combustibles divers*

RACINE & Cie:—

Anthracite N° 1.....	Tls: 19,50 la tonne
Karatz N° 1.....	» 7,90 »
» N° 2.....	» 7,00 »
Bois d'allumage.....	» 1,10 le picul

COMPAGNIE OLIVIER:—

Anthracite N° 2.....	» 17,00 la tonne
----------------------	------------------

KAILAN SALES AGENCY:—

Charbon de forge.....	» 7,00 la tonne
-----------------------	-----------------

LIEN NEE & C°:—

Coke.....	» 16,00 la tonne
-----------	------------------

CAHNG DAH YUEN:—

Charbon de bois.....	» 0,45 le panier.
----------------------	-------------------

**Adjudications.**—1.—Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un appareil photothéodolite et du rapport de l'Ingénieur Municipal à ce sujet, le Conseil déclare la Maison Pahlay adjudicataire pour la fourniture d'un théodolite Morin, au prix de Tls: 589,50.

Le Conseil estime ne pouvoir examiner l'offre présentée par Mr. Blanche en date du 24 Décembre 1925, offre qui est parvenue après les délais impartis pour la remise des soumissions.

2.—Le Conseil décide de mettre en adjudication la fourniture du petit matériel électrique nécessaire pendant l'année 1926.

**Etablissements publics.**—1.—Sur avis favorable de la Commission, le Conseil autorise la délivrance de la licence nécessaire à l'exploitation d'un atelier de réparations Avenue du Roi Albert N° 43 sous le nom de "Motor Inspecting C°".

La présente autorisation est conditionnée par l'engagement que devront prendre les intéressés de se conformer à tous les règlements municipaux sur les garages et ateliers.

2.—Par lettre du 3 Décembre 1925, l'Astra-Film C° sollicite l'autorisation d'ouvrir une Ecole de cinéma au N° 712, Avenue Joffre.

Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde l'autorisation demandée sous réserve que la Police ait à tout moment accès dans les locaux de l'établissement, la licence accordée étant par ailleurs essentiellement révocable à la discrétion du Conseil.

L'établissement sera assujéti au paiement de la taxe de \$ 25, et le Directeur devra en outre s'engager à observer le Règlement qui sera incessamment promulgué sur les Etablissements de prise de vues cinématographiques.

3.—Par lettre du 29 Décembre 1925, la "China Sun Motion Picture C° Ltd" sollicite l'autorisation d'établir au N° 38 de la Route Doumer un établissement de prise de vues cinématographiques, une école pour acteurs et producteurs de films.

Le Conseil décide de faire droit à cette demande aux mêmes conditions que ci-dessus.

**Permis de construire.**—Le Conseil autorise la délivrance des permis ci-après, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

1°)—*Route Raymond Tenant de la Tour*—Lot Cad. 9715.—3 maisons semi-détachées ;

2°)—*Rue Brenier de Montmorand*—Lots Cad. 2140, 2142, 2144 & 1100.—136 maisons chinoises à étage.

Les allées devront être prévues à 15 pieds de largeur ;

3°)—*Route Ratard*—Lot Cad. 5663.—3 magasins chinois avec dépendances ;

4°)—*Rue du Marché*—Lot Cad. 1522.—6 maisons chinoises à étage ;

5°)—*Route Conty*—Lot Cad. 2616.—132 maisons chinoises à étage ;

6°)—*Avenue du Roi Albert intérieur*—Lots Cad. 9080 et 9082.—36 maisons chinoises à étage. Exiger des tuiles rouges et cimentage des allées ;

7°)—*Rue Bourgeat*.—Garage au N<sup>o</sup>. 206. Exiger construction en briques, et drainage ; portes à plusieurs battants s'ouvrant à l'intérieur.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 23 Décembre 1925 :

## Séance du Comité des Travaux du 23 Décembre 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq et le vingt-trois Décembre, à cinq heures et quart du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. A. Chapeaux.

**Eclairage public.**—a)—*Rue du Marché*.—Communication est donnée du rapport ci-après :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 14 Décembre 1925.

« N<sup>o</sup>. R 651

« *Extension de l'Eclairage public Rue du Marché—Entre Routes Conty & Zikawei.*

« La prolongation de l'éclairage public de la Rue du Marché au sud de la Route Conty nécessite l'installation de 6 consoles avec lampes de 50 Watts.

« Frais d'installation ..... Tls : 150,00

« Consommation annuelle ..... » 84,00

« Délai d'installation après réception de l'ordre du Conseil : 2 jours.

« Les dépenses ci-dessus sont à ajouter respectivement aux crédits 5.6.2. et 4.6.1.1. de l'Exercice 1926.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité donne son accord aux propositions ci-dessus.

b)—*Route Amiral Courbet*.—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX

Changhai, le 14 Décembre 1925.

« N<sup>o</sup> R. 652

« *Transformation de l'Eclairage public Rue Amiral Courbet.*

« La rue Amiral Courbet n'avait pas été considérée dans le rapport que le Conseil a approuvé en Septembre 1924. L'importance du trafic automobile qui ne pourra que s'accroître avec l'élargissement de la route Ratard semble exiger que l'éclairage soit porté à la valeur des autres voies de pénétration.

« L'installation actuelle comprend :

« 1 lampe de 150 watts

« 7 lampes de 50 watts

« Nous proposerions de garder la lampe de 150 watts (au carrefour Ratard-Amiral Courbet) et de porter le nombre des autres lampes de 7 à 15.

« En même temps les lampes de 50 watts seraient remplacées par des unités de 75 watts.

« Dépense d'installation.....Tls : 200,00 environ

« Excédent de consommation annuelle..... » 220,00 »

« Délai d'exécution : 5 jours après la réception de l'ordre du Conseil.

« L'Ingénieur en Chef,

« Signé : H. de BOISSEZON. »

Le Comité estime que les transformations sus-visées pourraient être effectuées au début de l'année prochaine et la dépense correspondante inscrite au Budget 1926.

**Permis de construire.**—a)—Le Comité est d'avis d'accorder les permis de construire ci-après, les plans fournis étant établis conformément aux Règlements Municipaux :—

1°)—*Rue du Lieutenant Pétiot, Lot Cad. 3546A.*—5 maisons chinoises à étage ;

2°)—*Route G. de Boissezon, Lot Cad. 12732.*—1 résidence chinoise à étage. Exiger des tuiles rouges ;

3°)—*Rue du Marché, Lot Cad. 2644A.*—6 maisons chinoises à étage ;

4°)—*Rue du Marché, Lot Cad. 2644B.*—4 » » »

5°)—*Rue Brenier de Montmorand, Lot Cad. 1094.*—13 maisons chinoises à étage : Demander la suppression des fenêtres qui ne sont pas à la distance réglementaire par rapport aux propriétés voisines ;

6°)—*Route Doumer, N° 38.*—1 studio de cinéma. Sous réserve que l'intéressé s'engage à se conformer au règlement sur ces établissements et prévoio des rideaux de toiture pour masquer la lumière artificielle ;

7°)—*Route Delastre, Lot Cad. 9842.*—5 maisons chinoises sans étage. Exiger des améliorations importantes et des tuiles rouges ;

8°)—*Route Vallon, F. C. Lot 1113.*—13 maisons semi-européennes. Demander d'améliorer la façade sur la Route Vallon ;

9°)—*Route Père Robert, Lots Cad. 7504 & 7505.*—6 maisons semi-européennes (garages refusés) ;

10°)—*Route Conty, Lot Cad. 2616.*—132 maisons chinoises à étage. S'assurer de la largeur des voies privées ;

11°)—*Route Lafayette, Lot Cad. 6536.*—3 maisons chinoises à étage ;

12°)—*Route Vallon, 9050.*—16 maisons. Exiger tuiles rouges.

b)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :—

1°)—*Route Père Robert, Lots Cad. 7504 & 7505.*—3 garages s'ouvrant sur voie publique ;

2°)—*Avenue Haig, B. C. Lot 2344.*—5 maisons chinoises à étage. Maisons inesthétiques sur voie publique ;

3°)—*Route Charles Culty, Lot Cad. 14129.*—4 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre sur voie publique ;

4°)—*Avenue Haig, Lot Cad. 14207.*—3 maisons chinoises sans étage. Construction rudimentaire et insalubre sur voie publique.

Signé : A. CHAPEAUX

F. SCHWYZER

M. SPEELMAN

La séance est levée à 8 heures.

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Rue Bourgeat.**—MM. Atkinson & Dallas ayant fait connaître par lettre du 7 courant qu'ils étaient disposés à accepter les conditions d'expropriation faites par l'Administration Municipale pour les B. C. Lots 5966 et 12012, le Conseil autorise le règlement de l'expropriation de 1m. 0. 5. 4 pour élargissement à 25 mètres de la Rue Bourgeat, MM. Atkinson & Dallas conservant le surplus de leur propriété.

**Routes nouvelles.**—Comme suite à une demande de Mr. Madier pour la construction de deux résidences dans la partie Sud de sa propriété, le Conseil décide l'ouverture de la route nouvelle projetée parallèlement à la Route Lafayette au Sud, entre les Routes Delastre et Tenant de la Tour.

Le tronçon donnant accès à la propriété de Mr. Madier par la Route Delastre sera ouvert à la circulation de même que le tronçon donnant accès à la propriété de Mr. Bell par la Route Tenant de la Tour.

L'Ingénieur Municipal est chargé de faire établir un devis estimatif des travaux de viabilité.

**Finances.**—Le Conseil prend connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières de l'Exercice 1925, et approuve les comptes qui lui sont présentés :

**BUDGET ORDINAIRE.—Recettes.**—Le total des recettes du Budget Ordinaire pour l'Exercice 1925 s'est élevé à Taëls 2.382.925,21 contre Taëls 2.163.754,70 en 1924.

**Dépenses.**—Le total des dépenses du Budget Ordinaire pour l'Exercice 1925 s'est élevé à Taëls 2.332.228,72 contre Taëls 2.065.936,16 en 1924.

## RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1925

### Budget Ordinaire

Recettes		Dépenses	
	Taëls		Taëls
Chap. 1—Impôts .....	1.100.375,46	Titre 1—Secrétariat.....	137.771,34
» 2—Licences .....	532.460,51	» 2—Services Divers.....	1.037.809,85
» 3—Taxes .....	127.005,32	» 3—Garde Municipale.....	563.448,59
» 4—Recettes diverses.....	227.727,29	» 4—Travaux Publics.....	593.198,94
» 5—Sémaphore et T. S. F.....	22.757,40		<u>2.332.228,72</u>
» 6—Service d'Incendie.....	4.543,71	Excédent des Recettes.....	50.696,49
» 7—Ecoles .....	20.072,56		
» 8—Abattoirs.....	24.735,62		
» 9—Service Sanitaire.....	26.405,46		
» 10—Service des Parcs, Jardins et Plantations.....	5.438,75		
» 11—Cour Mixte Française.....	146.574,55		
» 12—Intérêts .....	13.321,84		
» 13—Garde Municipale.....	42.410,50		
» 14—Travaux Publics.....	89.096,34		
	<u>Taëls: 2.382.925,21</u>		<u>Taëls: 2.382.925,21</u>

**Remarques.**—Les prévisions budgétaires pour 1925 s'établissaient comme suit:—

RECETTES	Tls :	DÉPENSES	Tls :
Recettes ordinaires.....	2.274.090,00	Dépenses.....	2.353.255,00
		Economies à réaliser.....	79.165,00
	<u>Tls: 2.274.090,00</u>		<u>Tls: 2.274.090,00</u>

**Recettes.**—Les recettes effectuées durant l'Exercice 1925, Tls: 2.382.925,21, montrent, par rapport aux prévisions budgétaires, Tls: 2.274.090,00, une plus value générale de Tls: 108.835,21.

Cette plus value porte principalement sur les impôts, les licences et les recettes de la Cour Mixte.

Elle provient en grande partie du développement de la Concession Française et des conséquences qui en découlent (nouvelles constructions et augmentation du nombre de véhicules de tous genres).

Par contre nous avons à enregistrer quelques moins perçus assez sensibles par rapport aux prévisions budgétaires. Ce sont: Loueurs de Jinrickshaws Tls: 55.212,72 (l'augmentation mensuelle de \$ 1 par licence qui avait été prévue n'ayant pas été appliquée); Droits de Quayage Tls: 27.298,18, et Amendes de la Police Tls: 13.284,81 (conséquences de la guerre civile et des troubles du mois de Mai).

*Dépenses.*—Des dépenses supplémentaires se montant à Tls: 97.496,05 ont été votées en cours d'année pour :

Secrétariat.....	Tls : 3.159,92
Services Divers.....	» 42.796,01
Garde Municipale.....	» 17.041,02
Travaux Publics.....	» 34.499,10
	<u>Tls : 97.496,05</u>

Par contre, des économies se montant à Tls : 118.522,33 ont été réalisées sur :—

Secrétariat.....	Tls : 6.496,58
Services Divers.....	» 68.206,16
Garde Municipale.....	» 20.386,43
Travaux Publics.....	» 23.433,16
	<u>Tls : 118.522,33</u>

Les dépenses ordinaires effectuées durant l'exercice 1925, Tls : 2.332.228,72, montrent donc par rapport aux prévisions budgétaires Tls : 2.353.255,00, une économie effectuée de Tls : 21.026,20.

### COMPARAISON ENTRE LES COMPTES DES EXERCICES 1924 & 1925

#### Budget Ordinaire

1 9 2 4		1 9 2 5	
Recettes effectuées.....	Tls : 2.163.754,70	Recettes effectuées.....	Tls : 2.382.925,21
Dépenses ».....	» 2.065.936,16	Dépenses ».....	» 2.332.228,72
Excédant des Recettes.....	Tls : <u>97.818,54</u>	Excédent de Recettes.....	Tls : <u>50.696,49</u>

RECETTES		DÉPENSES	
1924.....	Tls : 2.163.754,70	1924.....	Tls : 2.065.936,16
1925.....	» 2.382.925,21	1925.....	» 2.332.228,72
Différence en plus pour 1925.....	» <u>219.170,51</u>	Différence en plus pour 1926.....	Tls : <u>266.292,56</u>

*BUDGET EXTRAORDINAIRE.*—*Dépenses.*—Le total des dépenses du Budget Extraordinaire au 31 Décembre 1925 se monte à Taëls 996.515,28 contre Taëls 696.122,13 en 1924.

### RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1925

#### Budget Extraordinaire

RECETTES		DÉPENSES	
	Taëls		Taëls
Reliquat de l'Emprunt 1924 au 31 Décembre 1924.....	137.930,06	Chap. 1—Voirie.....	109.966,26
Avoir en Caisse au 31 Décembre 1924 provenant d'excédents de recettes du Budget Ordinaire (exercice 1924).....	257.289,58	» 2—Architecture.....	106.917,37
Emprunt de 1925.....	2.000.000,00	» 3—Matériel.....	38.893,77
Intérêts sur dépôt à I. S. S. au 30 Juin 1925.....	10.082,19	» 4—Expropriations.....	321.713,97
		» 5—Personnel hors cadre.....	8.587,49
		» 6—Eclairage.....	27.468,98
		» 7—Divers.....	382.967,44
		Dépenses au 31 Décembre 1925.....	996.515,28
		Excédent des recettes pour Balance.....	1.408.786,55
Total Tls.....	<u>2.405.301,83</u>	Total Tls.....	<u>2.405.301,83</u>

La situation financière au 31 Décembre 1925 s'établit comme suit :

### SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1925

	Tls :	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde créditeur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1925.....				455.877,08	
<b>Budget Ordinaire.—</b>					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1925.....	2.382.925,21				
Dépenses " " " ".....	2.332.228,72				
Excédent des Recettes.....		50.696,49			
<b>Budget Extraordinaire.—</b>					
Recettes du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1925.....	2.010.082,19				
Dépenses " " " ".....	996.515,28				
Excédent des Recettes.....		1.013.566,91			
Excédent total des Recettes.....				1.064.263,40	
Solde créditeur général au 31 Décembre 1925.....				<u>1.520.140,48</u>	
<b>DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL</b>					
<b>Crédit.—</b>					
Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire.....	2.267,95				
" " " " Extraordinaire.....	18.786,55				
International Savings Society " ".....	1.390.000,00				
Numéraire en Caisse.....	47.960,62				
		1.459.015,12			
<b>PORTEFEUILLE</b>					
372 1/2 actions de la Cie. des Téléphones.....	17.550,00				
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs: 598.000		}	35.202,27		
Valeur d'achat Frs: 535.917,55 valeur au 1 <sup>er</sup> Janvier 1920; Frs: 528.034,00 à Frs: 15.....					
Dépôt T. S. F. à la Banque Indo-Chine à Paris, Frs: 29.783,89 à Frs: 15.....	1.985,59				
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs: 94.199 à Frs: 15.....	6.279,94				
Compte-courant à la Banque Industrielle de Chine à Paris Frs: 1.613,19 à Frs: 15.....	107,56				
		61.125,36			
Montant égal au Solde créditeur général.....				<u>1.520.140,48</u>	

Changhai, le 31 Décembre 1925

Le Comptable

Signé : M. GARDARIN.

Cette situation fait ressortir pour le Budget Ordinaire un excédent des recettes sur les dépenses de Tls: 50.696,49 alors que les prévisions budgétaires pour l'Exercice montraient un déficit de Tls: 79.165,00.

Le Secrétaire du Conseil

Signé: P. LEGENDRE.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
R. FANO

P. LE BRIS  
H. J. SHERIDAN  
F. SCHWYZER

*Séance du Conseil du 13 Janvier 1926*

L'an mil neuf cent vingt six et le treize Janvier, à cinq heures du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat Général de France à Changhai.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Comité de Gérance de la Caisse de Prévoyance transmet au Conseil la situation de la Caisse au 31 Décembre 1925, situation qui s'établit comme ci-dessous :

DOIT		AVOIR	
	Francs		Francs
Comptes Individuels.	6.566.723,36	Banque de l'Indo-Chine.	5.795.545,29
Intérêts.	3.701,67	Banque Industrielle de Chine	781.627,29
Profits & Pertes.	6.747,55		
	<b>Francs 6.577.172,58</b>		<b>Francs 6.577.172,58</b>

Vu et approuvé  
*Le Président du Comité de Gérance*  
*Signé : H. de BOISSEZON*

Changhai, le 31 Décembre 1925  
*Le Trésorier*  
*Signé : M. GARDARIN*

**Institut Franco-Chinois.**—1.—Par lettre du 24 Décembre, le Directeur de l'Institut Franco-Chinois demande que l'entretien des pelouses, jardins, allées, terrains de sports de l'établissement, soit assuré par la Municipalité pendant l'année 1926 dans les mêmes conditions que précédemment.

Le Conseil décide de faire droit à cette requête, et charge le Service des Parcs d'exécuter les travaux d'entretien de l'Institut à titre gratuit.

2.—Le Conseil enregistre l'engagement d'honneur de l'étudiant Yang Tche Tchong, élève de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille, de rembourser les avances qui lui seront consenties par l'Administration Municipale.

**Permis de construire.**—Le Conseil autorise la délivrance des permis ci-après, les plans fournis étant conformes aux Règlements:—

*Route Dupleix.*—lot cad. 12525A.—30 maisons chinoises à étage. Passages cimentés.

*Boulevard de Montigny intérieur.*—3 maisons chinoises à étage.

*Route des Sœurs, intérieur.*—lot cad. 3642.—3 maisons chinoises à étage. Tuiles rouges.

Le Conseil ne croit pas devoir accorder le permis demandé par l'Hospice Sang Kiao Pou Hsien Dang pour la construction d'une école. Manque d'esthétique, construction rudimentaire.

La séance est levée à 6 heures.

*Signé :* J. MEYRIER  
A. CHAPEAUX  
A. DU PAC DE MARSOULIES  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
F. SCHWYZER  
H. J. SHERIDAN  
M. SPEELMAN



---

---

**RAPPORTS**  
**pour l'année 1925**

---

---





## Rapport du Service Médical

Aucune épidémie n'a atteint le Personnel Municipal au cours de l'année 1925. Grâce aux vaccinations effectuées chaque année, pas un cas de variole n'est à signaler. Les maladies dominantes ont été les affections intestinales, (dysenteries amibiennes et bacillaires), la fièvre paludéenne, avec ses aspects multiples, la rougeole et la coqueluche chez les enfants.

Nous avons eu à déplorer trois décès dans le Personnel Européen ; les causes en ont été : 1<sup>er</sup> décès, Cancer de l'estomac ; 2<sup>ème</sup> décès, Congestion pulmonaire ; 3<sup>ème</sup> décès, Urémie.

Quatre décès dans le Personnel Tonkinois. Causes : Bériberi 3, Typhoïde 1.

Trois décès dans le Personnel Chinois. Abscès du foie 1, Typhoïde 1, Contusion interne 1.

L'augmentation du nombre des journées d'hôpital découle de l'augmentation du Personnel. Les mêmes raisons expliquent également le plus grand nombre de journées de traitement à l'Infirmierie.

Le Médecin de l'Administration Municipale,

*Signé : D<sup>r</sup> POUPELAIN.*

	Européens de la Police Traités à l'Hôpital		Européens des Services divers Traités à l'Hôpital		Femmes Européennes Traitées à l'Hôpital		Enfants Européens Traités à l'Hôpital		Chinois des Services divers Traités à l'Hôpital	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	2	29	3	39	8	64	5	47	6	46
Février	11	153	2	17	8	76	1	2	13	173
Mars	9	118	2	38	2	20	1	20	17	209
Avril	5	78	1	30	6	57	2	17	21	344
Mai	4	74	2	7	9	75	2	6	28	458
Juin	4	55	4	43	8	107	1	4	21	353
Juillet	8	71	5	88	4	54	3	40	28	391
Août	10	136	3	52	6	95	2	25	21	401
Septembre	5	42	4	55	6	33	4	31	22	282
Octobre	5	83	2	38	6	55	1	9	18	209
Novembre	3	53	1	16	11	78	3	10	12	141
Décembre	4	61	1	2	9	95	1	4	16	263
	70	954	30	425	84	829	26	215	224	3.320

	Tonkinois Traités à l'Hôpital		Chinois Traités à l'Hôpital		Femmes Tonkinoises Traitées à l'Hôpital		Enfants Tonkinois Traités à l'Hôpital		Tonkinois Traités à l'Infirmierie		Chinois Traités à l'Infirmierie	
	Malades	Jour- nées	Malades	Jour- nées	Malades	Jour- nées	Malades	Jour- nées	Malades	Jour- nées	Malades	Jour- nées
Janvier	12	111	6	110			1	15	12	189	16	93
Février	7	134	6	48	3	45	1	3	9	118	16	176
Mars	9	100	6	59	2	35	3	23	19	361	12	151
Avril	8	107	8	91	2	33	2	57	15	195	7	234
Mai	9	111	6	98	5	47	2	44	8	187	6	96
Juin	16	234	4	68			1	7	25	308	9	243
Juillet	16	193	7	65	5	46	1	11	27	323	4	52
Août	15	290	9	114	7	56	1	10	22	319	14	243
Septembre	19	257	6	84	11	133	5	47	25	431	21	326
Octobre	22	275	11	153	6	44	3	62	22	366	9	189
Novembre	12	170	9	147	3	48	2	39	10	218	8	157
Décembre	11	123	7	85	4	41	1	25	14	126	4	63
	156	2.095	83	1 122	47	528	23	331	209	3.241	126	2.023

# Rapport du Service de la Station de T. S. F. pour l'année 1925

---

**Poste transmetteur système C. G. R.**—Ce poste fourni par la marine, composé d'un matériel entièrement hors d'usage, n'a donné après de nombreuses et coûteuses réparations qu'un rendement des plus médiocre. Pendant des essais effectués après une petite mise au point du moteur l'arbre de celui-ci s'est rompu, mettant momentanément le poste hors de service.

**Poste transmetteur système S. F. R.**—Ce poste tout à fait usagé continue à assurer le service de plus en plus intense de la station, et il n'est pas rare actuellement de voir les machines tourner 20 heures sur 24, malgré cela aucune avarie n'est survenue dans le courant de l'année.

**Service météorologique.**—Ce service indispensable pour la sécurité de la navigation est assuré par le dévouement incessant de l'Observatoire de Zikawei avec l'étroite collaboration de la Station.

Les bulletins météorologiques sont transmis trois fois par jour à heures fixes. Les signaux horaires transmis directement de l'Observatoire par relai sont d'une grande précision et à part quelques légères avaries de la ligne aérienne dues au mauvais temps ce service a fonctionné d'une façon parfaite.

**Antenne et mâture.**—Malgré les intempéries et les coups de vent souvent violents, l'antenne et la mâture ont très bien résisté. Le grand mât a été consolidé par le remplacement des quatre grands haubans du sommet.

**Service Radio-Télégraphique Unilatéral France—Changhai.**—Grâce aux nouvelles heures adoptées par l'Administration de Paris, la réception directe de France a pu être assurée d'une façon satisfaisante. Les télégrammes ainsi que la presse ont été reçus sans retard.

**Service Radio-Maritime.**—Par suite des événements de Chine les bateaux fréquentant le port ont été moins nombreux et le trafic a été assez faible dans les premiers mois de l'année. Dans le deuxième semestre il y a eu une reprise assez sensible.

Le Directeur p. i.

*Signé* : J. POULET.

# Rapport du Service d'Incendie

Effectif et composition de la Compagnie des Pompiers Volontaires "Le Torrent".

## TORRENT No. 1.

### MEMBRES ACTIFS

*ETAT-MAJOR* :—MM. M. Chapeaux, *Capitaine*

A. Brun, *Lieutenant*

R. Charleux, *Sous-Lieutenant*

*POMPIERS VOLONTAIRES*.—MM. A. Chapeaux L. Chollot R. Grelet M. Péniguel  
M. Guyot H. Feunteun F. Borteele H. Tanguy  
J. Bassail J. Poulet B. Julien R. Gelly  
G. Charlot M. Lavabre

### MEMBRES DE LA RESERVE

*ETAT-MAJOR* :—Mr. J. Gilis, *Capitaine*

*MEMBRES* :—MM. H. Madier M. Crumière P. Jousseaume G. Laverdure  
P. Servanin P. Osterberger Niel Hamon  
J. Donné A. Hourcade Bibé J. Audigier  
M. Rheims C. Rémuzat A. Muguet L. Basset  
P. Le Bris C. de Boissezon

## TORRENT No. 2.

*ETAT-MAJOR* :—MM. W. S. Clay, *Chief Officer*

A. G. Mossop »

C. G. Nazer »

*POMPIERS VOLONTAIRES* :—MM. G. O. G. Mayne L. M. Beytagh D. H. Cooke  
H. N. Weinberg H. A. Atkinson R. Grimshaw  
H. J. Faers B. C. Hale F. O. Wolf  
I. H. C. Godfrey E. S. Thellefson J. Heuxley  
T. A. T. Begg J. E. R. Harris

\*  
\*\*

**Organisation du Service.**—*Personnel Européen.*— 1 Chef au Service

2 Mécaniciens

<i>Personnel Indigène</i> :—Interprètes Téléphonistes.....	7	Chef Mécanicien.....	1
Mécaniciens.....	10	Forgeron.....	1
Chauffeurs.....	13	Menuisiers.....	5
Peintres.....	5	Cordonniers.....	4
Tailleurs.....	3	Electricien.....	1
Maçon.....	1	Bicyclistes.....	2
Concierges.....	2	Coolies.....	82
Apprentis.....	8	<b>Total :.....</b>	<b>145</b>

**Fonctionnement du Service.**—La Concession est divisée en quatre secteurs en rapport avec la densité de la population.

Dans chaque secteur est installé un poste qui est pourvu d'un parc technique de voitures automobiles.

En cas d'appel, le poste qui reçoit l'avertissement prévient les autres postes et se rend immédiatement sur les lieux du sinistre.

Le "Torrent" assure la surveillance dans les théâtres, les établissements privés et chez les particuliers sur demande.

**Traction.**—Le matériel d'incendie est entièrement à traction automobile.

**Matériel roulant.**—Pendant l'année 1925, la Municipalité Française a doté le Service d'Incendie d'une pompe de 120.000 litres, d'une Moto-pompe de 30.000 litres, d'un chassis porteur d'échelle et de deux extincteurs "Knock Out", engins du même type que ceux en service aux Sapeurs Pompiers de Paris.

Le matériel a été réparti dans les Postes de la façon suivante :

<i>Poste Central</i>		<i>Poste Joffre</i>	
1 <sup>er</sup> Départ N° 3.....	1	1 <sup>er</sup> Départ-Pompe.....	1
Auto-pompe porte échelle N° 3.....	1	Pompe porte échelle N° 1.....	1
Camion porte échelle.....	1	Auto-pompe N° 4.....	1
Grande échelle Magirus.....	1	Ambulance.....	1
Dévidoir de réserve.....	1	Dévidoirs de réserve.....	2
<i>Poste Pottier</i>		<i>Poste de l'Est</i>	
Auto-pompe porte échelle N° 2.....	1	1 <sup>er</sup> Départ N° 1.....	1
Truck Camion de corvée.....	1	Dévidoir à caisse.....	1
Dévidoir de réserve.....	1		

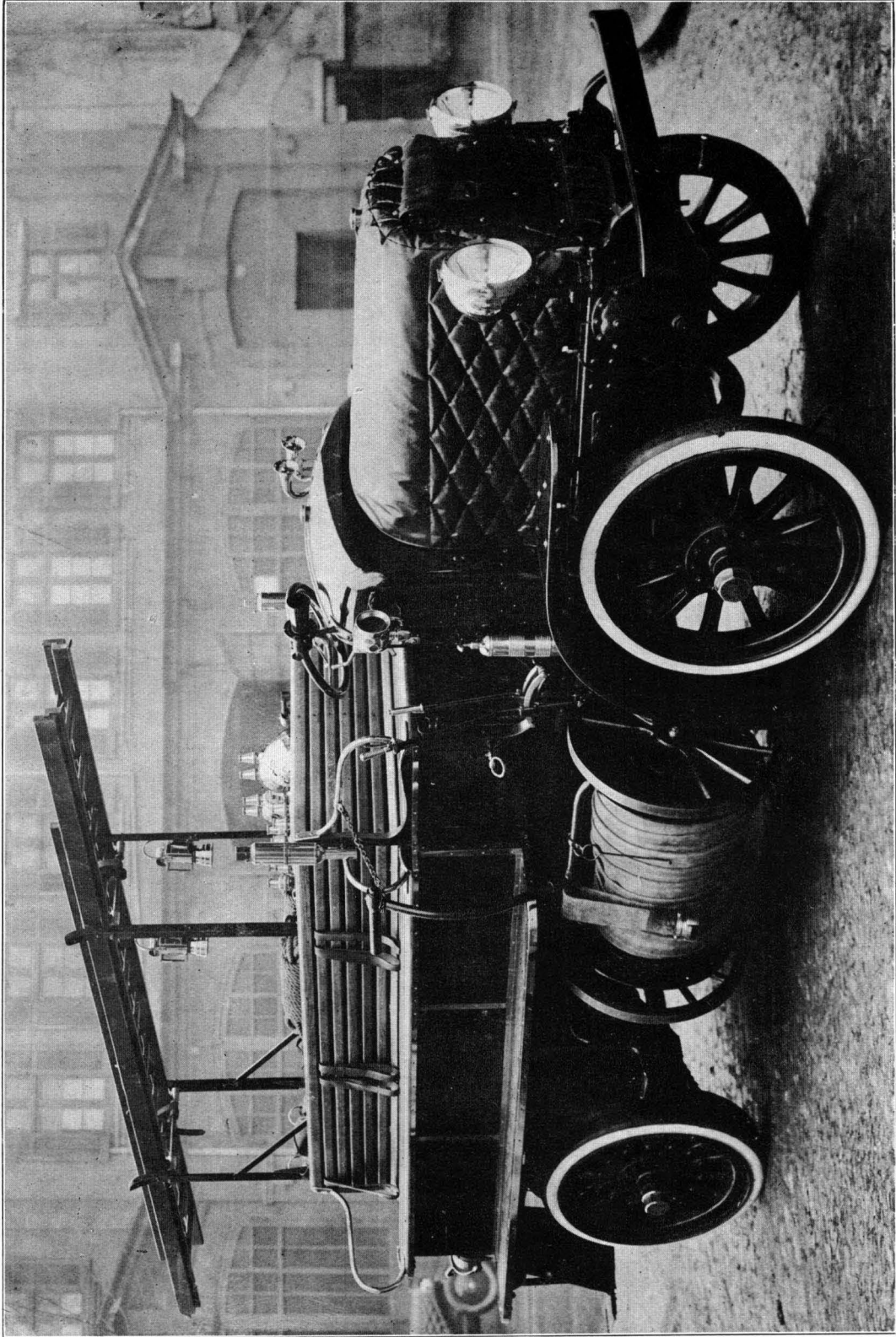
Les voitures d'incendie sont sorties 116 fois pour les incendies, sauvetages ou événements.

Le nombre de kilomètres parcourus par ces engins est de 22.371 km.

Parmi les 116 feux que nous avons enregistrés, les plus importants ont été les suivants :

21 Janvier	à 22 heures 45... 5	Grosses lances	Rue Moulin Nos. 93 à 99
29 Janvier	à 18 » 55... 6	» »	Rue Formose N° 3
31 Janvier	à 10 » 48... 4	» »	Rue de l'Est Nos. 19, 21 et 23
22 Février	à 11 » ..... 3	» »	Rue Lagrenée Nos. 297, 299 et 301
26 Février	à 11 » 40... 3	» »	Route Père Robert angle Lafayette
12 Mars	à 9 » 30... 4	» »	Rue Amiral Bayle P. 896 M. 1. 2. 3. 4.
14 Mars	à 17 » 50... 4	» »	Rue Millot Nos. 7, 8, 9 et 10
28 Avril	à 23 » 25... 8	» »	et 4 petites Rue Ratard Passage 45
20 Mai	à 23 » 24... 4	» »	Angle Pétiot et Bourgeat
15 Juillet	à 4 » 48... 3	» »	Angle Lafayette et Hennequin
19 Juillet	à 2 » 05... 4	» »	Bd. 2 Républiques Nos. 178 à 181
10 Septembre	à 14 » 20... 7	» »	et 2 petites Rue du Cimetière angle Edouard VII Nos. 513 et 515
2 Octobre	à 6 » 23... 5	» »	et 2 petites Rue Discry N° 36
24 Octobre	à 6 » 10... 5	» »	Angle Rues Petit et Consulat
27 Octobre	à 0 » 35... 10	» »	et 2 petites Rue de l'Est Nos. 101 à 105
1 Novembre	à 20 » 45... 5	» »	Quai de King Lie Yen
15 Décembre	à 18 » 45... 9	» »	Bd. de Montigny cité 98 Nos. 7 à 14
22 Décembre	à 21 » 55... 3	» »	Angle Bayle et Route de Zikawei

*L'engin de 1<sup>er</sup> Départ N° 1.*—Possède un moteur de 30 C. V., transporte 6 hommes, 320 mètres de gros tuyaux de refoulement et 80 mètres de petits tuyaux de refoulement. Cette voiture permet un départ rapide, une attaque instantanée du feu et, par suite, l'extinction de la plupart des incendies sans nécessiter d'autres secours.



NOUVELLE AUTO POMPE D'UN DÉBIT HORAIRE DE 120.800 LITRES

*L'engin de 1<sup>er</sup> Départ N<sup>o</sup>. 3.*—Du même système et de même force que le 1<sup>er</sup> Départ N<sup>o</sup> 1.

*L'engin 1<sup>er</sup> Départ-Pompe.*—Possède un moteur de 18 C. V., une pompe à haute pression multicellulaire débitant 80.000 litres par 2 lances de 16 ou 18 m/m, transporte 6 hommes, 200 mètres de gros tuyaux de refoulement et 40 mètres de petits tuyaux de refoulement. Un dispositif de premier secours qui comprend une bache d'eau de 400 litres avec dévidoir tournant comportant une garniture de 40 mètres de tuyaux en caoutchouc demi-rigide et une lance de 7 m/m, des accessoires: tuyaux d'aspiration, coude et crépine.

*Le Fourgon Pompe N<sup>o</sup>. 1.*—D'une force de 45-60 C. V., porte 15 hommes, 3 dévidoirs à bobine avec 480 mètres de gros tuyaux de refoulement et 120 mètres de petits tuyaux de refoulement, une demi-tonne d'eau et une échelle de 12 mètres de hauteur.

Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 2 000 litres à la minute.

*L'Auto-Pompe N<sup>o</sup>. 2.*—D'une force de 30-40 C. V., transporte 10 hommes, 320 mètres de gros tuyaux de refoulement, 120 mètres de petits tuyaux de refoulement, une échelle de 12 mètres de hauteur, un matériel de sauvetage et une bache de 600 litres.

Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 1.100 litres à la minute.

*L'Auto-Pompe N<sup>o</sup>. 3.*—Du même système et de la même force que la Pompe N<sup>o</sup>. 2, la bache d'eau en moins.

*L'Auto-Pompe N<sup>o</sup>. 4.*—D'une force de 30-40 C. V., transporte 16 hommes, 360 mètres de gros tuyaux de refoulement et 160 mètres de petits tuyaux de refoulement, un matériel de sauvetage, débits horaires avec 4 orifices de 18 m/m à la pression de 5 K 1/4 111.000 litres, avec 4 orifices de 20 m/m à la pression de 4 K 1/2 120,800 litres; à l'aspiration, l'amorçage, au moyen d'un dispositif mécanique spécial, peut être réalisé en 81 secondes, à une profondeur de 7 mètres 80 au-dessous de la pompe.

*Moto-Pompe.*—D'une force de 10 C. V. pompe à haute pression multicellulaire débit horaire, 30.000 litres.

*Grande échelle Magirus.*—A quatre plans, d'un développement de 26 mètres, spécialement établie sur chassis automobile, se composant d'un chevalet tournant avec treuil de dressage, à manivelle avec frein automatique, cliquet à arrêt automatique, plateforme circulaire, déploiement à la main par cables en acier avec parachutes automatiques, treuil avec frein automatique. Moteur d'une force de 45-60 C. V., transporte 6 hommes pour sa manœuvre.

*Le Camion porte échelles.*—D'une force de 24-30 C. V., transporte 16 hommes, 5 échelles à coulisses, 500 mètres de gros tuyaux de refoulement, matériel de sauvetage, casques respiratoires, matériel de déblai et phares à acétylène.

*Le Truck Automobile.*—D'une force de 24-30 C. V., transporte 16 hommes, 2 échelles à coulisses, et 2 échelles droites, matériel d'attaque, spécialement employé pour les corvées.

*L'Ambulance.*—D'une force de 12 C. V., est aménagée et utilisée pour le transport des malades et blessés.

**Organisation des secours en eau sur la voie publique.**—Les bouches d'incendie sur la Concession sont de deux diamètres: 100<sup>m/m</sup> et 65<sup>m/m</sup>.

Nombre de bouches de 100<sup>m/m</sup>: 319

» » 65<sup>m/m</sup>: 260

6 de 65 ont été supprimées.

Lorsque toutes les bouches de 100<sup>m/m</sup> seront posées, elles seront à un intervalle de 140 à 200 mètres les unes des autres. Elles sont branchées sur les conduites de distribution des eaux de rivière (Whampoo); leur pression varie de 1 à 3 atmosphères, suivant l'altitude des réservoirs de distribution.

**Téléphone.**—Le poste central de l'Hôtel municipal Rue du Consulat est relié téléphoniquement ainsi que le Poste Joffre au central office (C. 79 et W. 79).

Les postes sont reliés au Poste Central par fils indépendants du Central office.

**Ateliers du "Torrent".—Travaux neufs—Amélioration—Entretien général.**

Transformation voiture Citroen en voiture de service.

Camionnette Pilain transformée en ambulance 10 places ou 2 brancards.

Pose d'un frein stabilisateur et attelage spécial double à la Moto-pompe.

Installation d'un nouveau chassis et remontage lance monitor sur la grande échelle Magirus.

Fabrication d'un générateur à acétylène (1.000 bougies).

Installation sur voiture Bugatti cloche d'alarme automatique.

Fabrication d'un appareil à découper et emboutir, chiffres, insignes, etc.

Fabrication de sécateurs coupe fils électriques.

Montage cloche d'alarme automatique sur le 1<sup>er</sup> départ Central.

Fabrication d'étrangleur-attelage moto-pompe, plaques indicatrices de bouches d'incendie, chiffres pour indigènes, dévidoirs, marche-pieds et barres de renforcement, ressorts de voitures, talons ferrés pour bottes.

Usinage de pièces mécaniques pour voitures d'incendie, motocyclette, bicyclettes, retenues, divisions, lances, raccords, pièces de jonction pour prise d'eau, ferrures, obturateurs, étrangleurs, coussinets, poulies, travaux divers.

Carrosserie et peinture de la voiture de service Citroen.

» » de camionnette Pilain.

Réfection et peinture Camion porte échelles—Echelle magirus—Camion de corvée.

Vérification complète du moteur, réparation, réfection et peinture

de la pompe N° 1.

» » N° 2.

» » N° 3.

de la voiture Bugatti.

*Peinture et réfection.*—Aux échelles à coulisses, crochets, boites d'incendie, lits de camp, imperméables pour indigènes, plaques indicatrices de bouches d'incendie, boites de masques respiratoires, Travaux divers de peinture.

*Fabrication et réparation.*—De lits de camp, meubles municipaux du Torrent, boites d'incendie, formes pour cordonniers, modèles pour fonderie, bancs, bacs pour accus, manches à balais, pompe N° 1. 2. 3. Ambulance, grande échelle, échelles roulantes, travaux divers d'entretien.

**Nouveau matériel.**—Une pompe Delahaye 120.000 litres.

Une Moto-pompe 30.000 »

Un Camion porte-échelle Magirus.

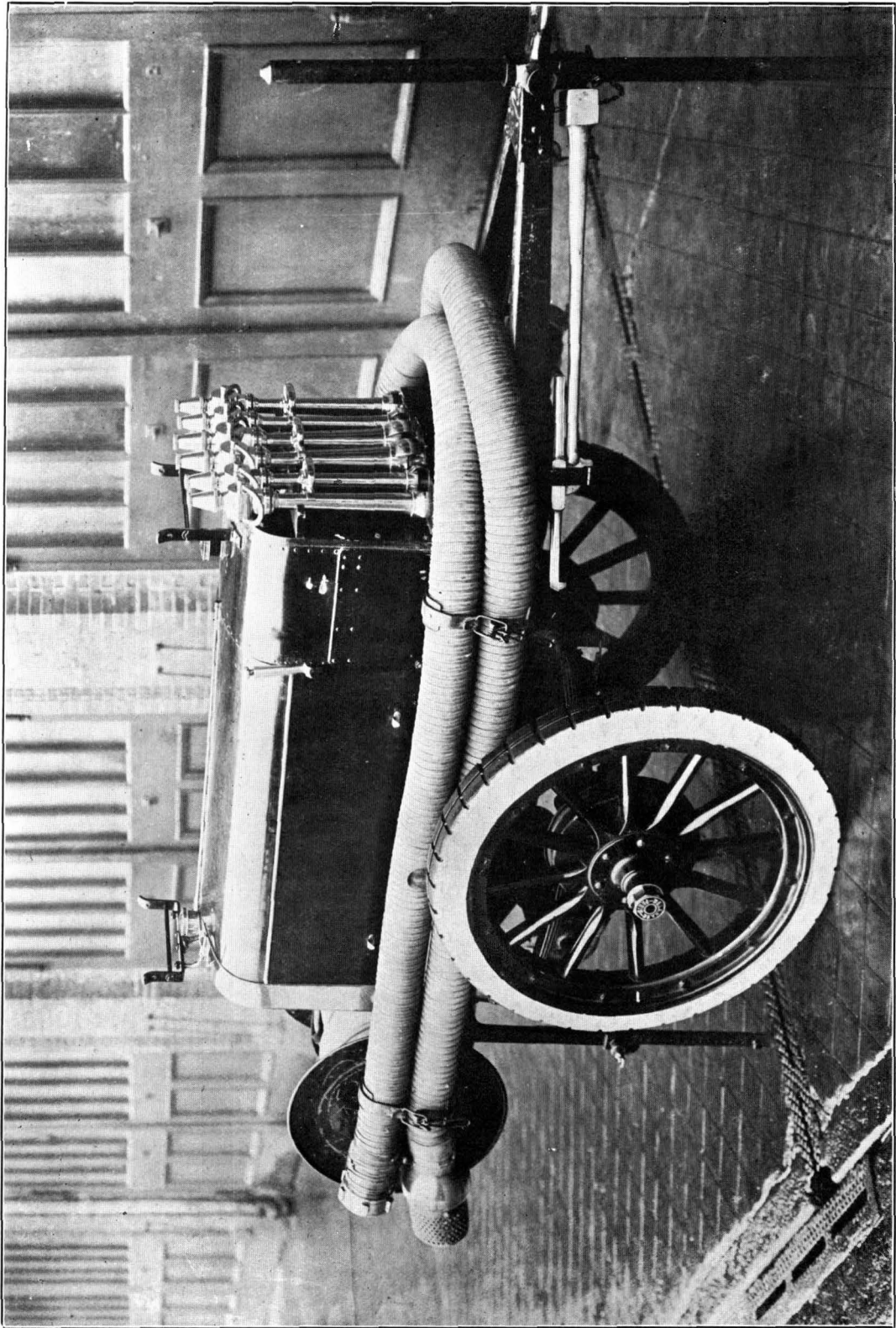
Deux extincteurs chimiques.

2.400 mètres tuyaux de refoulement.

**Récompenses.**—Tout le personnel du Torrent a été félicité pour la conduite dont il a fait preuve lors de l'incendie de maisons chinoises le 15 Décembre 1925.

*Le Capitaine*  
**M. CHAPEAUX**





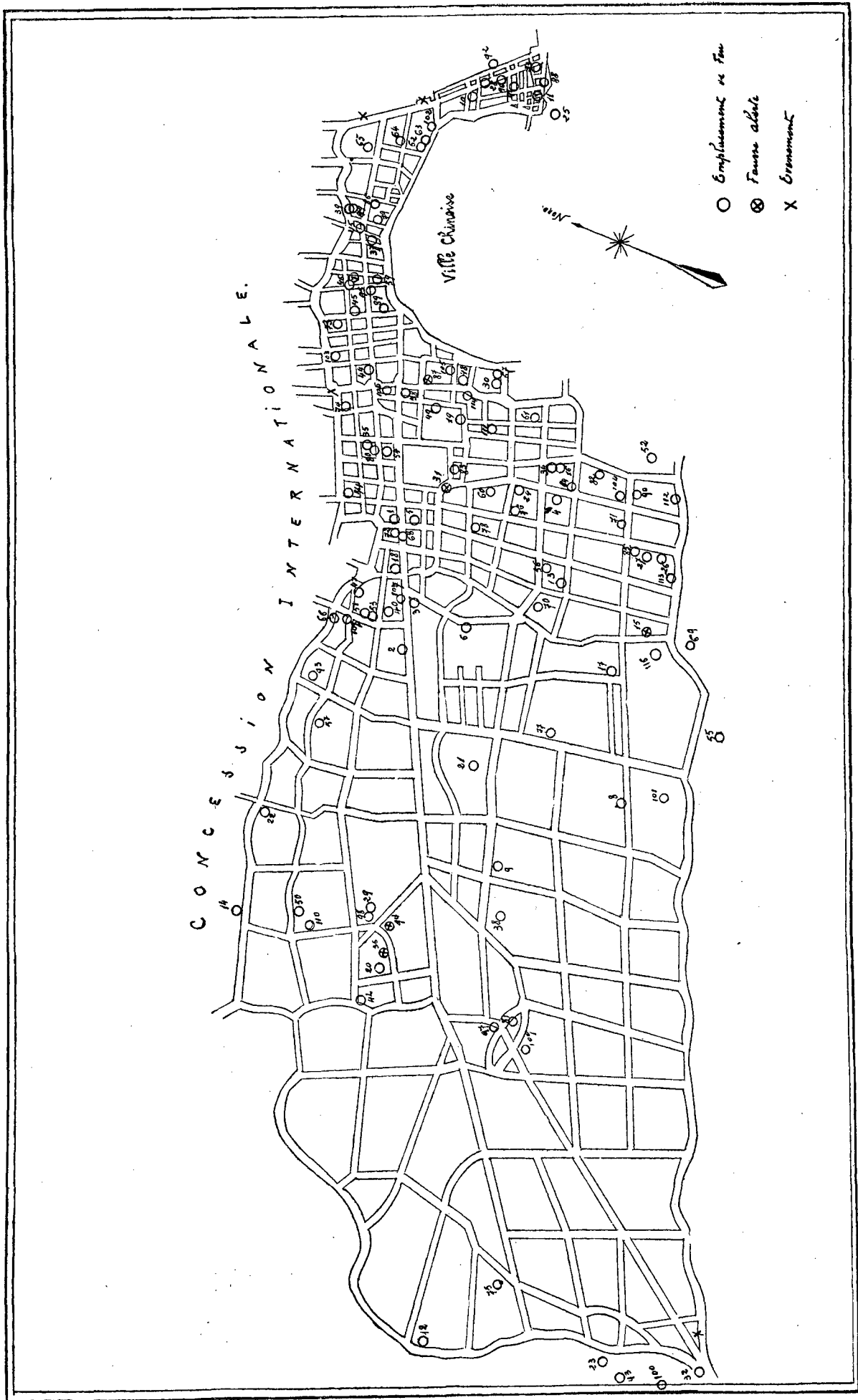
NOUVELLE MOTO POMPE D'UN DÉBIT HORAIRE DE 30.000 LITRES

## EMPLACEMENTS DES FEUX (Voir plan)

	Adresses	Heures	Observations
1	Avenue Joffre N° 300	16.30	Feu de plancher
2	» » N° 392	2.35	» de cheminée
3	» » N° 395	0.20	Fausse alerte
4	Rue du Marché N° 42	18.20	Feu de chambre
5	» B. de Montmorand cité 152	14.50	» de combles
6	Avenue Dubail N° 16	23.15	» de maisons chinoises
7	Rue Moulin N° 93, 95, 97, 99	22.45	» » »
8	Route Frelupt N° 22	17.45	» de cheminée
9	» Lafayette N° 1325	15.30	» de gazon
10	Rue Formose N° 3	18.55	» de godown
11	» de l'Est N° 19, 21, 32	10.48	» de boutiques
12	Avenue Haig Camp de prisonniers	15.	» de paille
13	Rue de l'Observatoire No. 640	13.10	» de cheminée
14	Avenue Foch No. 803	19.45	» de paille
15	Usine Electricité de Lokawei	15.00	Alerte d'exercice
16	Rue Bluntshili No. 46	23.00	Feu de chambre
17	Route S. Chevalier Maison d'Arrêt	18.30	» de cuisine
18	Rue Paul Beau No. 22	3.55	» de cave
19	» Lagrenée No. 297, 299 et 300	11.	» de maisons chinoises
20	Route Mayen No. 59	16.22	» de plancher
21	Angle Robert et Lafayette	11.40	» de maisons chinoises
22	» Albert et Foch No. 2	7.35	» de combles
23	Avenue Haig No. 860	1.30	» d'écurie
24	Rue du Marché No. 4 P. 28	17.40	» de cuisine
25	» de l'Est No. côté chinois	1.	» de boutiques
26	» Amiral Bayle P. 850	9.30	» de paillote
27	» » » » 896	9.30	» de maisons chinoises
28	» du Wangpoo No. 56 face	14.30	» d'un chariot de vin
29	Angle Doumer et Courbet	20.40	» de pagode
30	Rue Millot No. 7, 8, 9 et 10	17.50	» de maisons chinoises
31	» August Boppe No. 438	18.35	Fausse alerte
32	Cour des Sœurs de Zikawei	7.55	Feu de cuisine
33	Rue de la Paix No. 3	19.25	» de chambre
34	» Bluntshili P. 263 M. 2	12.40	» de fabrique de chaussettes
35	» Vouillemont No. 70	17.45	» de cuisine
36	Route Grouchy No. 72	19.20	Fausse alerte
37	Rue Protêt No. 38	9.55	Feu de chambre
38	Route Lafayette	20.20	» d'écurie
39	Avenue Edouard VII Palais café	24.45	» de paillote
40	Rue Bourgeat No 127 et 129	22.10	» dans un atelier de brouettes
41	Angle Bayle et Edouard VII	10.45	» de goudron
42	Route Say-Zoong No. 87	19.15	» de combles
43	Gare de Zikawei	13.	» de maisons chinoises
44	Rue du Consulat No. 464 et 466	19.15	» de boutiques
45	» Hué No. 78	19.53	» d'enseignes
46	Angle Tourane et Weikwei	21.10	» de chambre
47	Rue Ratard P. 45	23.25	» de chantier de bois
48	Boulevard de Montigny No. 357	24.17	» de chambre
49	Rue B. A. Clarke No. 11	22.50	» de cuisine
50	» Ratard près No. 785	7.45	» de goudron
51	» Lieut. Pétiot P. 55	16.40	» d'atelier de menuiserie
52	Dah-Sing-Ka coté chinoise	0.15	» de maisons chinoises
53	Angle Bourgeat et Petiot	23.24	» » »
54	Rue Kraetzer N° 189	0.40	» de boutiques et magasins
55	Route de Zikawei coté chinois	22.44	» de maisons chinoises
56	» Lafayette N° 419 et 417	3 10	» de boutiques
57	Rue Ratard P. 312 M. 3	20.30	» de chambre
58	» Brodie A. Clarke N° 6 et 7	21.18	» de cheminée
59	» Tourane 42	22.42	» de compartiment
60	» Eugène Bard N° 219	16.45	» d'essence

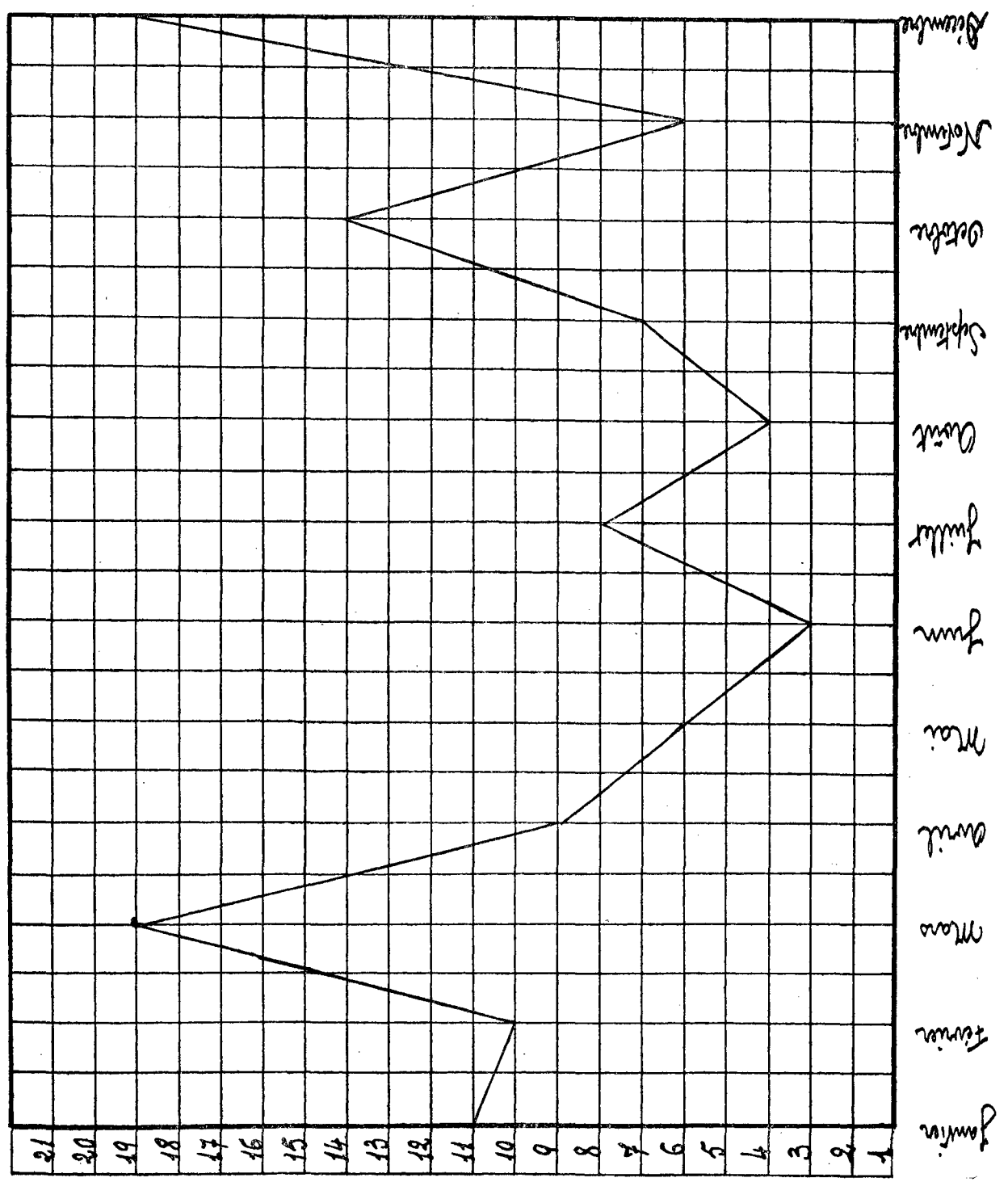
**SUITE**

	Adresses	Heures	Observations
61	Angle Heunequin et Lafayette	4.48	Feu de maisons chinoises
62	Boulevard des 2 Républiques 178, 181	2.05	» de Mont de piété
63	» » »	23.10	Reprise de feu Mont de piété
64	Rue Colbert	0.14	Feu de chambre
65	» du Consulat, Consulaire	10.10	» de cloison
66	Avenue Foch face N° 85	20.55	Ct. de feu d'automobile
67	Rue Millot P. 32 M. 28 et 30	8.05	Feu de cabinet de débarras
68	Avenue Foch N° 316	21.15	» d'automobile
69	Route de Zikawei côté chinois	22.20	» de paillote
70	» Lafayette N° 485	2.30	» de chambre
71	Rue Conty P. 87 M. 13	11.05	» de cuisine
72	Avenue Joffre face 316	15.20	Accident ouvrier asphyxié dans un réservoir
73	Rue Hué N° 183	20.35	Feu de chambre
74	» du Cimetière N° 513, 515	14.20	» de combles
75	Route Fergusson côté 392	20.13	» de baraque en bois
76	Rue Porte de l'Ouest P. 53 M. 54	13.28	» de paillote
77	Route Père Robert près 197	17.14	» du poteau de téléphone
78	Rue Wantz N° 195 et 197	16.28	» dans un Restaurant Chinois
79	» Discry N° 36	6.23	» dans un entrepôt
80	» Rue Kraetzer N° 76 et 78	8.10	» de boutiques
81	Route Pottier N° 28	9.	Ct. de feu de maison de paille
82	Rue Capitaine Rabier N° 111 à 114	3.25	Feu de maisons chinoises
83	» Ou-song-kiang près 81	21.30	» de paillote
84	» l'Observatoire N° 50	9.20	» de cuisine
85	» Amiral Bayle N° 812	20.22	Ct. de feu de chambre
86	» Petit angle Consulat	6.10	Feu de boutiques
87	» Sœurs Allègres 25	20.40	Fausse alerte
88	» de l'Est N° 101 à 103	0.35	Feu de magasin de soie
89	» Hué N° 42	6.20	Ct. de feu de chambre
90	» Conty N° 189	11.40	» » »
91	» du Wangpoo N° 34	21.20	» de feu de comble
92	Quai de King-lie-yeun	20.45	Feu de cuisine dans un bateau
93	Route des Sœurs P. 17 M. 34	10.55	» de combles
94	» Grouchy N° 46	20.40	Fausse alerte
95	Angle Consulat et Tourane	11.58	Feu de magasin de literie
96	Quai de France N° 64	16.30	» dans un tas de charbon
97	Route Pottier N°. 21	11.	» de plancher
98	Angle Doumer et Courbet	22.40	» de maisons chinoises
99	Avenue Edouard VII Palais café	13.05	» de paillote
100	Derrière la Gare de Hong-Jio	22.10	» de maisons chinoises
101	Route de Zikawei P. 315	2.25	» de maisons en bambous
102	Boulevard des 2 Républiques p. 148	18.25	Feu de paillote
103	Avenue Edouard VII N°. 405	19.55	Ct. de feu de chambre
104	Rue Conty coté 86 passage	1.35	Feu de maison chinoises
105	Rue Buissonet P. 10 M. I.	13.55	» de chambre
106	Boulevard de Montigny N°. cité 98	18.48	» de maisons d'habitation
107	Avenue Joffre N°. 526	11.43	Fuite de gaz
108	Rue Lieutenant Pétiot 54 et 56	22.45	Feu de brocante de zinguerie
109	Route Fancis Garnier N°. 11	16.55	» de cheminée
110	Rue Amiral Courbet N°. 133	20.15	» »
111	Angle Oriou et Heunequin	21.05	» de combles
112	Rue Capitaine Rabier N°. 98 et 99	23.25	» de boutiques de restaurant
113	Angle Bayle et Route Zikawei	21.55	» dans un dépôt de bois
114	Boulevard de Montigny N°. 294	10.42	» de chambre et combles
115	Angle Consulat et Moulin	5.45	» de boutique
116	Avenue Dubail C <sup>ie</sup> de Tramways	12.18	» de baraque abritant du mazout
117	Zikawei 920	18.15	Ecroulement d'une maison chinoise.



# GRAPHIQUE INDICANT LA DÉCOMPOSITION DES FEUX PAR MOIS

(du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1925)



# Ecole Municipale Française

## RAPPORT DES 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> TRIMESTRES

(Année scolaire 1924-1925)

**1.—Effectifs.**—A la rentrée de Janvier 1925 l'effectif était de 170 élèves, mais par suite des départs en congé du printemps cet effectif se trouvait ramené à 160 élèves en Juin.

**2.—Personnel.**—Le service des classes enfantines a été assuré par Mesdames Fauraz, Sarthou et Thomson.

Dans les classes allant de la 9<sup>e</sup> aux classes supérieures et après le départ en congé de Madame Egal, Mesdames Blanchet, Audigier, Lamberton, Messieurs Sabattié, Dumon et Nicolet ont assuré le service des cours donnés en langue française.

Miss Davenport et Mademoiselle Lemièrè ont assuré le service des cours donnés en langue anglaise.

Par suite de la démission de Miss Mac Lennan les cours de musique ont été assurés par Madame Sarthou.

Dans le courant du mois de Mars, Madame Feracci a été engagée en qualité d'institutrice stagiaire.

**3.—Cours. Etudes. Examens.**—Les programmes ont été appliqués comme par le passé. Des études surveillées facultatives de 4 heures à 5 heures 30 et une étude surveillée obligatoire le matin de 8 heures 30 à 9 heures ont contribué à faciliter le travail des élèves.

La Commission Officielle d'Examens présidée par Monsieur Meyrier, Consul de France, Gérant le Consulat général de France à Changhai, a siégé pour le certificat d'études primaires les 8 et 9 Juin 1925. La Commission était composée de Monsieur Meyrier, Consul de France, Président, Monsieur Fauraz, les Frères Maristes Dognin et Pierron, Madame Sarthou et Monsieur Du Pac de Marsoulies Membre du Conseil.

Sur 10 candidats et candidates, 9 ont été jugés dignes du diplôme et proposés à l'admission définitive.

Les examens pour l'obtention du diplôme du brevet élémentaire de capacité ont eu lieu les 11, 12 et 13 Juin. La Commission était composée de Monsieur Meyrier Consul de France, Président, Mesdames Sarthou et Feracci, Monsieur Fauraz, les Frères Maristes Dognin et Pierron et Monsieur Du Pac de Marsoulies Membre du Conseil. Les 3 candidates présentées ont été proposées à l'admission définitive.

**4.—Fréquentation.**—Bonne.

**5.—Rétribution scolaire.**—De Janvier à Juillet, les recettes de l'école ont été de Tls : 5.537,63.

**6.—Livres classiques.**—Les mêmes manuels ont été utilisés.

**7.—Distribution des prix.**—Elle a eu lieu le 20 Juin sous la présidence de Monsieur Meyrier Consul de France.

**8.—Œuvres et propagande.**—Les trois cours organisés par l'école sous les auspices de l'Alliance Française et avec le concours financier du Conseil d'Administration Municipale ont fonctionné normalement.

**9.—Appréciation générale.**—L'année scolaire 1924-1925 a été dans l'ensemble très satisfaisante.

Le Directeur p. i.

Signé : G. SABATTIÉ.

## RAPPORT DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

(Année scolaire 1925-1926)

---

**1.—Effectifs.**—La rentrée de Septembre a grossi le nombre des élèves qui passe de 160 en Juin à 220 en Décembre.

**2.—Personnel.**—Le retour de Mr. Grosbois, Directeur, et de Madame Egal, Professeur, ont complété l'effectif et l'Ecole a pu fonctionner à plein cadre pendant ce premier trimestre, ce qui a permis, en particulier, une meilleure organisation et des progrès rapides dans les cours spéciaux.

Miss Frommel a remplacé Madame Sarthou au cours de Musique. Madame Shendrikoff a repris ses cours de russe qui ont été régulièrement fréquentés.

**3.—Cours. Etudes.**—Les programmes ont été appliqués régulièrement.

Les classes ont été organisées de façon à prévoir le Certificat d'Etudes primaires en 6<sup>e</sup> et non plus en 5<sup>e</sup>, de façon à répartir le programme du Brevet élémentaire (Ecoles Primaires Supérieures) sur 3 années comme en France (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>).

**4.—Fréquentation.**—Excellente.

**5.—Rétribution scolaire.**—De Septembre à Décembre la rétribution scolaire a été de Tls : 3.019.26.

**6.—Œuvres et propagande.**—La direction et les professeurs de l'Ecole ont organisé trois cours de Français sous les auspices de l'Alliance Française et avec la collaboration financière du Conseil d'Administration Municipale.

1.—Cours de Français aux étrangers. 2 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves a été de 28.

2.—Cours de Français aux Chinois. 3 classes ont fonctionné régulièrement et le nombre des élèves a été de 125.

3.—Cours de Français au Shanghai College of Commerce. 3 classes comprenant 120 élèves ont régulièrement fonctionné.

**7.—Boys Scouts. Wolf Cubs. Girls Guide.**—Ces trois associations continuent à être très florissantes pour le plus grand bien de la discipline générale.

Les Boys Scouts se sont classés 3<sup>e</sup> au dernier concours et les Wolf Cubs 2<sup>e</sup>.

**8.—Appréciation générale.**—Début d'année scolaire excellent, qui permet d'envisager dès maintenant la possibilité de présenter entre 15 et 20 élèves à l'examen du Certificat l'Etudes primaires et toute la classe de 3<sup>e</sup> au Brevet.

Le Directeur

Signé : Ch. GROSBOIS.

# Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1925

**Personnel.**—1.—*Personnel Européen.*—Aucun changement.

2.—*Personnel Chinois.*—Le personnel chinois comprend 27 professeurs, 1 secrétaire et 1 surveillant.

**Effectif.**—PREMIER SEMESTRE :

Cours Supérieur,	2 classes,	24 élèves.
Cours Moyen,	9 »	269 »
Cours Spécial,	3 »	93 »
Cours Élémentaire,	13 »	412 »

Total : 798 élèves.

SECOND SEMESTRE :

Cours Supérieur,	2 classes,	17 élèves.
Cours Moyen	9 »	263 »
Cours Spécial,	3 »	96 »
Cours Élémentaire,	14 »	452 »

Total : 828 élèves.

**Assiduité.**—Elle a été très satisfaisante.

**Examens.**—Ils ont lieu à la fin du 2<sup>e</sup> semestre. Les examinateurs étaient : les R. P. de Genlis et Lebreton de l'Université l'Aurore ; MM. Sabattié et Dumon de l'Ecole Municipale Française et M. Fauraz de la Municipalité Française. La commission d'examen délivra huit diplômes de fin d'études et 13 certificats d'études françaises 1<sup>er</sup> degré.

**Distribution des prix.**—Elle a été présidée par M. Meyrier Consul de France.

**Augmentation.**—La population de l'Ecole qui était de 661 élèves l'année dernière a passé à 828 élèves avec une augmentation de 4 classes.

Les rentrées n'avaient jamais été si nombreuses : 501 élèves ont pris part à l'examen d'admission sur lesquels 383 ont été reçus.

**Mobilier.**—Le cabinet de physique a reçu 4 appareils et des vues pour projections et il a été acheté 220 volumes pour la bibliothèque.

**Divers.**—Les cours de français pour les Agents chinois ont eu une trentaine d'élèves.

Vingt-huit élèves ont trouvé des positions leur permettant d'utiliser leurs connaissances en français.

A la suite de l'affaire du 30 mai, la plupart des écoles de Changhai furent fermées. Les élèves de l'Ecole Municipale continuèrent à venir aussi nombreux que l'habitude malgré les efforts faits par les meneurs pour les en empêcher.

L'excitation du premier jour paraissait même se calmer lorsque le 5 juin une quarantaine d'élèves étaient absents à la rentrée du soir. Ce nombre d'absents n'était pas considérable si l'on considère que l'école comptait près de 800 élèves, mais il devenait cependant évident qu'il était inutile de vouloir continuer plus longtemps les cours. Les vacances d'été commencèrent dès le lendemain, 6 juin.

L'incident n'eut pas de suite ; la rentrée de septembre fut très bonne ; les anciens élèves se remirent au travail avec la même ardeur et le même bon esprit qu'auparavant ; le 2<sup>e</sup> semestre fut très satisfaisant à tous les points de vue.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise  
Frère VINCENT.



## Rapport du Service des Abattoirs

Au cours de l'année 1925, il est passé par nos Abattoirs : 136.059 animaux, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation.

Ce total est inférieur de 5.305 à celui de l'année 1924. Le nombre des abattages étant supérieur de 10.253 à celui de l'année dernière, cette différence provient de l'arrêt complet de l'exportation, sur Hong-Kong et Canton, durant plusieurs mois, arrêt qui s'est produit à la suite des événements de Juin, de cette même année.

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. FEUNTEUN.

### OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS						Exportation		Total des Opérations par mois
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Moutons	Chèvres	
Janvier	314	302	80	374	449	7.920	1.810	970	12.219
Février	322	143	116	720	289	8.147	1.270	620	11.627
Mars	369	172	151	571	126	6.880	1.602	710	10.581
Avril	333	235	190	614	99	9.251	1.760	850	13.332
Mai	328	179	86	740	67	6.892	1.020	440	9.752
Juin	437	176	124	681	42	7.079	1.110	440	10.089
Juillet	874	134	147	1.759	31	6.364	...	...	9.309
Août	795	199	157	1.402	67	7.249	230	290	10.389
Septembre	772	309	114	845	98	7.757	380	350	10.625
Octobre	732	429	128	821	361	7.640	630	450	11.191
Novembre	797	419	213	623	648	9.325	680	490	13.195
Décembre	748	415	172	519	740	9.466	970	720	13.750
<b>Totaux</b>	<b>6.821</b>	<b>3.112</b>	<b>1.678</b>	<b>9.669</b>	<b>3.017</b>	<b>93.970</b>	<b>11.462</b>	<b>6.330</b>	<b>136.059</b>
en augmentation	501	..	80	1.168	..	9.105	..	..	..
en diminution	..	376	..	..	225	..	10.648	4.910	5.305

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

### Viande reconnue par le Vétérinaire impropre à la consommation

Mois	BÊTES INCINÉRÉES					Porcs fondus
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	
Janvier				1		37
Février						19
Mars	2		3	1		18
Avril						19
Mai	1		2	1		14
Juin						34
Juillet						31
Août						34
Septembre						77
Octobre						57
Novembre						26
Décembre						45
<b>Totaux</b>	<b>3</b>		<b>5</b>	<b>3</b>		<b>411</b>

## RECETTES DES ABATTOIRS

Mois	Dollars	Mois	Dollars
Janvier	2.201,00	Juillet	1.836,97
Février	1.936,64	Août	1.711,74
Mars	2.188,27	Septembre	2.820,51
Avril	1.795,87	Octobre	2.226,26
Mai	1.536,08	Novembre	2.658,12
Juin	2.331,77	Décembre	1.513,39

Recettes de l'année Taëls: 24.735,62. En augmentation sur l'année précédente Tls: 125,75.

L'Inspecteur des Abattoirs  
H. FEUNTEUN.

## Rapport du Service Sanitaire

---

L'état sanitaire de la Concession Française pendant l'année 1925 a été satisfaisant. Pas d'épidémie grave à signaler.

**Maladies endémiques.**—Comme tous les ans, les cas de fièvres typhoïde et paratyphoïde ont été nombreux chez les indigènes. La population européenne semble moins affectée qu'autrefois. Une plus grande surveillance des eaux de boisson, la pratique à peu près généralisée de la vaccination préventive empêchent la propagation de la maladie et limitent le nombre des sujets atteints. La vaccination par la voie buccale est devenue d'un usage courant ; la vogue méritée dont elle jouit montre bien que le peu d'enthousiasme existant dans le public pour la vaccination antityphique ne tenait pas à une opposition au principe de la vaccination elle-même, mais plutôt à la crainte du procédé employé, crainte de la piqûre et des réactions provoquées par l'injection.

**Diphthérie.**—La diphthérie est devenue endémique à Changhai. De nombreux cas en ont été signalés en Novembre et en Décembre. L'examen systématique par le laboratoire et l'emploi précoce du sérum arrêtent l'évolution de la maladie et en rendent les effets bien moins dangereux qu'autrefois.

**Peste.**—Le service antipesteux a été le premier en date dévolu au Service Sanitaire. Il continue à fonctionner, suivant les grandes lignes qui ont présidé à sa fondation. Les cadavres de rats sont portés au Municipal Health Office et autopsiés. En cas de découverte de bacilles pesteux, les mesures prévues sont appliquées. Des essais sont actuellement en cours pour l'utilisation d'un virus antirat; les premiers résultats obtenus se sont montrés satisfaisants.

**Paludisme.**—La question du paludisme est liée à celle des moustiques et je me bornerai à citer ce que j'écrivais en 1921 et en 1924. "La présence de criques et de mares dont le comblement ne peut s'effectuer que peu à peu, parallèlement à l'utilisation et à la mise en valeur des terrains de la concession, la difficulté d'agir dans les jardins dépendant d'habitations privées, l'afflux à Changhai de Chinois de l'intérieur apportant des réserves de virus font que, provisoirement, les mesures prises peuvent amener non la disparition complète de la maladie mais la diminution du nombre des cas observés. De nombreuses personnes s'en remettent exclusivement aux pouvoirs publics, qui ne peuvent pétroter ou assainir que ce qu'on veut bien leur laisser faire... On voudrait bien la disparition totale des moustiques, mais sans pour cela supprimer les vases à fleurs, les eaux croupissantes, les bassins, les drains mal établis, etc., etc..."

A cela, j'ajouterai que les vents dominants du sud amènent facilement sur la concession les vols des moustiques qui se sont développés sur territoire chinois, au delà de la crique de Zikawei. Dès 1921, je signalais le grand nombre d'anophèles recueillis entre la rue Lafayette et la crique de Zikawei. Cette partie de la Concession française joue pour le reste de l'agglomération shanghaienne le rôle peu apprécié de barrière de défense.

Comme tous les ans, le pétrolage des mares et eaux stagnantes a été effectué pendant les mois d'été. Le comblement est d'ailleurs poursuivi avec une régularité et une intensité telle que l'on peut considérer comme proche le jour où ce facteur sera éliminé parmi ceux permettant le développement des moustiques.

**Dysenteries.**—Comme tous les ans, les cas de dysenterie, tant amibienne que bacillaire, ont été nombreux. En cas d'épidémie, la vaccination préventive par voie digestive pourra être utilisée.

**Grippe.**—Très nombreux cas de grippe en 1925, amenant à la fin de l'année, par suite de la sécheresse, les usuelles complications de pneumonie et bronchopneumonie. Parmi les maladies dominantes, signalons aussi la coqueluche, la rougeole et la scarlatine.

**Choléra.**—Une épidémie de choléra a sévi à Changhai pendant les mois de Juin, Juillet et Août. Dans la population indigène, les cas de mort ont été assez nombreux, et quelques européens ont contracté la maladie. Nous rappelons qu'il existe actuellement des vaccins dont l'emploi est à recommander en cas d'épidémie.

**Variole.**—Les cas de variole ont été nombreux pendant les mois de Novembre et de Décembre. Les progrès de la vaccination jennérienne dans les classes instruites de la population chinoise porteront certainement leurs fruits, mais actuellement cet avantage est facilement neutralisé par l'afflux à Changhai du grand nombre de gens venant chercher travail ou protection. Dans la population européenne, la revaccination est la règle et les cas de variole ont été peu nombreux. A cet égard, la statistique publiée dans la "Municipal Gazette" pour le mois de Décembre est éminemment instructive. (Rapport du Docteur C. Noel Davis, Commissioner of Public Health).

"Il y a eu cependant une augmentation très nette dans le nombre des cas de variole notifiés, et dans le nombre des morts dûs à cette maladie. Parmi les étrangers, il y a eu en tout 18 cas. Sur ces 18 cas, nous notons 6 décès.

Cinq malades, dont trois sont morts, n'avaient jamais été vaccinés. Ceci fait une mortalité de 60 pour 100, alors que chez les vaccinés la mortalité est souvent inférieure à 1 pour 100.

Quatre malades, tous adultes, n'avaient pas été vaccinés depuis la première enfance; dans ce groupe, un décès.

Cinq n'avaient pas été vaccinés depuis trois ans.

Trois malades, dont deux japonais, avaient été vaccinés depuis moins de deux ans.

Le dernier malade n'a pu donner aucun renseignement".

On peut affirmer que chaque épidémie démontre la valeur et la nécessité de la vaccination jennérienne. Dans un milieu où se rencontrent à chaque instant les possibilités de contagé, où l'on observe les formes les plus graves, il est indispensable de se protéger par la vaccination contre ce danger trop réel; la protection qu'elle donne est presque absolue. Il arrive, exceptionnellement, qu'un sujet vacciné contracte la variole, mais la maladie évolue dans ce cas d'une façon généralement beaucoup moins sévère.

Le Médecin Sanitaire,  
Dr. POUPELAIN.

**Etablissements Classés pourvus d'une patente**

ATELIERS DE PRISES DE VUES CINÉM.	BLANCHIS-SERIES	BOISSONS GAZEUSES	BOULANGERIES	CHARCUTERIES	CHÈVRES	BOUCHERIES
8	58	178	8	176	8	57
COIFFEURS	DÉPÔTS DE LAINES	DÉPÔTS DE GLACE	DENTISTES	ÉCURIES	ETABLISSEMENTS DE BAINS	ENTREPÔTS DE CAMPBRE
120	1	17	39	15	12	2
FABRIQUES DE CIGARETTES	FABRIQUES DE SAUCE DE HARICOTS	FABRIQUES DE CONFITURES ET BISCUITS	FABRIQUES DE PATES ALIMENTAIRES	FABRIQUES DE TAPIS	FOURRURES	FROMAGERIES
8	11	4	184	7	9	137
FRUITIERS	HÔPITAUX	LAITERIES ET LAIT DE HARICOTS	MAGASINS DE CONSERVES	MARCHANDS D'ŒUFS	PARCS A BESTIAUX	PHARMACIES
95	22	57	381	38	10	75
POISSONS	PORCHERIES	LOGEURS	RESTAURANTS	SALAISONS	SAVONNERIES	SUCRERIES
336	26	236	303	91	2	2
TAILLEURS	TANNERIES	LÉGUMES ET CANARDS	TEINTURERIES	TRIAGES DE CHEVEUX	VÉTÉRINAIRES	VOLAILLES ET GIBIERS
434	6	31	78	4	2	113

Total 3365 patentes délivrées en 1925

**Saisies**

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies (livres)	Denrées incinérées (livres)
Janvier	3	2	2	5	4	165	30
Février	3	2	2	9	11	121	20
Mars	4	2	4	6	11	210	30
Avril	3	1	6	3	4	167	30
Mai	2	1	3	6	4	158	40
Juin	5	4	9	4	3	398	40
Juillet	2	7	8	11	4	188	30
Août	5	1	7	8	8	190	30
Septembre	2	2	2	6	10	440	40
Octobre	2	3	10	9	1	305	30
Novembre	2	0	3	4	7	125	30
Décembre	2	1	3	7	6	125	20
<b>Totaux</b>	35	26	59	78	73	2592	370

### Opérations du Service Prophylactique en 1925

Mois	Rats autopsiés	Rats piégés	Rats pesteux	Rats piégés chez les particuliers	Total des Rats détruits
Janvier	132	257	0	63	452
Février	168	303	0	39	510
Mars	186	320	0	75	581
Avril	180	316	0	54	550
Mai	180	321	0	67	568
Juin	186	224	0	14	424
Juillet	186	325	0	57	568
Août	186	325	0	43	554
Septembre	180	320	0	60	560
Octobre	186	222	0	11	419
Novembre	180	317	0	40	537
Décembre					
<b>Totaux</b>	<b>2136</b>	<b>3565</b>	<b>0</b>	<b>553</b>	<b>6254</b>

### Fosses Septiques

Mois	Nombre de permis	Nombre de fosses	Vérifications	Curage
Janvier	4	5	26	19
Février	2	3	22	18
Mars	7	20	47	20
Avril	3	68	72	19
Mai	9	21	37	30
Juin	4	24	10	12
Juillet	23	59	90	11
Août	17	23	23	16
Septembre	12	31	47	18
Octobre	8	17	33	23
Novembre	12	47	67	8
Décembre	5	15	29	14
<b>TOTAUX</b>	<b>106</b>	<b>333</b>	<b>501</b>	<b>208</b>

**Notifications de maladies en 1925**

	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère (environ 7.800)	Variole	0	1	0	2	1	1	0	0	0	1	1	9	16
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	6
	Scarlatine	0	5	3	1	1	0	0	0	0	0	1	2	13
	Diphthérie	1	1	4	1	1	2	0	1	0	0	1	0	12
	Typhoïde	1	1	3	1	0	1	2	3	1	1	0	2	16
	Tuberculose	3	3	5	2	1	3	3	2	0	2	4	6	34
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
	Para-Typhoïde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie bacillaire	6	2	3	1	1	0	2	0	1	1	2	2	21
	» amibienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Diarrhée	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Rage	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Divers	20	43	40	54	34	0	0	0	3	3	5	3	205
<b>Totaux des décès de toutes causes</b>		<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>56</b>
Cas signalés parmi la population indigène (environ 297.720)	Variole	2	6	4	3	1	3	0	0	0	0	1	6	26
	Choléra	0	0	0	0	0	0	1	180	28	1	0	0	210
	Scarlatine	1	3	3	2	0	0	0	0	0	0	0	0	9
	Diphthérie	2	3	5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	12
	Typhoïde	6	6	3	2	3	3	1	5	2	2	0	2	35
	Tuberculose	20	20	17	15	6	10	8	9	12	8	2	6	133
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Para-Typhoïde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie bacillaire	21	6	3	3	1	0	0	3	2	0	1	1	41
	» amibienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Diarrhée	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
	Rage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Divers	230	220	234	220	220	17	36	35	60	36	31	46	1165
<b>Totaux des décès connus</b>		<b>62</b>	<b>59</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>58</b>	<b>106</b>	<b>85</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>55</b>	<b>655</b>

**Loueurs de Voitures**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Wang Sang Chi	Rue Amiral Bayle N°. 451
Yu Ky	» Saïgon » 93
Hang Gno Ling	» Eugène Bard » 304
Sing Seng	» Kraetzer » 257-259
Ou Ky	» » » 243
Ah Yé	» Brodie A. Clarke » 161
Sing Yu Dah	» Ratard » 213
Wang Ah Dang	» de Porte de l'Ouest » 98
Lao Kee Tsang	» des Pères » 90
King Dah	» Amiral Bayle » 446
Sing Fah	» Auguste Boppe » 402A
Gneu Dah.	» Bourgeat » 113
Sing Fah	Avenue Joffre » 329D
Heng Ah Keng	» du Roi Albert » 52 en face
Tsio Foh	» Foch » 95-99

Total 15

### Opérations du Service Anti-Moustiques 1925

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	30 gallons	1
Février	200 »	2
Mars	490 »	6
Avril	200 »	7
Mai	3180 »	22
Juin	5280 »	30
Juillet	5640 »	6
Août	870 »	11
Septembre	1300 »	9
Octobre	550 »	3
Novembre	50 »	1
Décembre		
<b>TOTAUX</b>	17840 gallons	98

### Examens de lait

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus falsifiés
Janvier	45	45	0
Février	34	34	0
Mars	30	29	1
Avril	33	33	0
Mai	40	39	1
Juin	32	32	0
Juillet	43	42	1
Août	32	30	2
Septembre	39	38	1
Octobre	41	40	1
Novembre	39	38	1
Décembre	29	29	0
<b>Totaux</b>	437	429	8



### Opérations du Service Prophylactique en 1925

Mois	Désinfections	Poursuites en Cour Mixte	Doses de poison phosphoré employées
Janvier	26	0	2500
Février	27	0	2000
Mars	40	1	3000
Avril	30	0	3000
Mai	38	0	3000
Juin	11	0	3300
Juillet	27	0	2500
Août	106	1	2000
Septembre	57	0	4000
Octobre	27	0	2500
Novembre	21	0	2000
Décembre	30	0	2000
<b>Totaux</b>	<b>440</b>	<b>2</b>	<b>31800</b>

### Marchands de légumes et gibiers

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Nie Meu	Rue de la Porte du Nord 83-85
Ting Meu	Rue Discry 90-92
Piaget & Co ,	Marché de l'Est
The Sanitary	Avenue Joffre 339-341
Far Eastern Butchery	» » 480-482
Ou Ching	» » 329
Jardin Moderne	» » 431
San Francisco Butchery	» » 585
Kung Meu	» » 1369
Dong Ching	» » 175
Wei Ching	» du Roi Albert 136-138
Kong Meu	Rue du Consulat passage 599 3
Yong Meu	Rue du Weikwé 16
Foh Meu	» » » 19
Lao Gneu Meu	» » » 23
Hong Zeng	» » » 36
Zeng Meu	» » » 32
Tseng Meu	» » » 56
Foh Meu	» » » 96
Gni Dah	» » » 104
Wei Dah	» » » 148
Yah Dah	» » » 150
Yu Meu	» » » 152
King Ching	» » » 180
Sing Meu Tai	» » » 205-207
Piaget & Co.,	Place Meugniot
Tsong Fah	Rue Paul Beau 19
Pacific Butchery	Route Père Robert 83

Total 28

### Pharmacies

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Tien Seng Ping	Avenue Joffre 68-70
California	» » 155
Pao Aie	» » 203-205
Katamathe	» » 234
Ly Seng	» » 224
Bentimin Shinuhosky	» » 587
Estublier	» » 300-302
Dong teh Dang	» Foch 55-59
Pharmacie Poukhoff	» » 251
Seng Kouan	» Edouard VII 785
Ou Tchouang	Boulevard de Montigny 145-147
Wei Zeu Dang	» » 149
Ngo Zeu Dang	» » 295
The A. F. D. Ind.	» » 429-431
Lai Yong Zang	» des 2 Républiques 251-253
Chu Dong Zai Dang	» » » 532-533
Zi Song Sai	» » » 24
Gni Te Dang	» » » 29
Tzeu Ze	» de Montigny C. 25 1
Zie Gio	Rue du Whampoo 16
Dong Tsing Yé	» du Consulat 179-181
Tien Kie Dang	» » 230-232
Ho Sié	» » 295
Tsang Ming Ky	» » 306-308
Tai Sai Dang	» » 366-368
Lie Tsang Te	» » 391
Tien Foh Dang	» » 454-458
S. H. Chang	» » P. 300 17H.
Zeng Tse Seng	» » 243
Zeu Tah	» Buissonnet C. 90 76
Ching Sing Dang	» Capitaine Rabier 106
Kia Ying	» du Cimetière 62
Dong Tseng Dang King Ky	» » 117-119
Tien Zeu Dang	» du Whampoo 20
Song Kong Ze	» de la Mission 13
Ou Ding	» du Moulin C. tsing-yé 45
King Te Dang	» du Weikwé 174
Zeng Ho Dang	» » 311
Tieng Seng Dang	» » 59-61
Gni Dah Seng	» Eugène Bard 41-43
Wai Ziang Tseng	» » 155-157
Ou Ming Ho	» » C. 104 25
Tseng Seng	» Hennequin 19-21
Hong Pao Dang	» Passage du Néziang 13
Yang Ou Dang	» Porte du Nord 87
Yé Seng	» Montauban 69
Pharmacie Générale	» Chu Pao Shan 46
Hoh Foh Voh Ky	» Petit 92
Great Chinese Dispensary	» de l'Est
Dr. Y. I. Tai	» Hué 2B.
Se Eu	» » 71
Zing Te Dang	» » 128
Dong Zai Dang	» Amiral Bayle 336
Dr. Allem	» » C. 150 1
Kie Seng Dang	» » 488-492
Tong Ching Dang	» Kraetzer 38-40

### Pharmacies (suite)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
François Yang	Rue Kraetzer C. 125 83
Kouang Seng Dang	» » 161
Yé Tseng Dang	» » 218-220
Yah Tsong	» » 271
Vong Ky	» » P. 274 4
Zeng Te Dang	» Lafayette 109
Kao Meu Seng	» » 154-156
Lieu An Zeng Dang	» » 411
Yong Gni Dang	» du Marché 73-75
Tieng Te Dang	» Lagrené 138-140
Pao Woo Dang	» Lemaire 70
Tieng Pao Dang	» Wantz 182
Zeng Kee Dang	Route de Zikawei 74
Tah Ou Dang	» » 937
Nang Sang Dang	» Conty 160
Dong Yé	Rue de l'Observatoire 20
Zang Ly	» Palikao 1-3
Pao Tseng Dang	» Touranne 54
Seng Tseng Dang	» Ratard 153

Total 75

### Hôpitaux

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE
Zeng Ou	Rue Molière 16
Seng Wei Zai	» de Ningpoo 64
The Tchuno	» des Pères 5 C. 67
Ze Zeu	» du Capitaine Rabier 16 P. 129
Hai Ning	» du Consulat 486
Ai Tou	» Amiral Bayle 1
Ti Seng	» Lafayette 28
Tsong Yang	» Palikao 257
Wei Ming	» Porte de l'Ouest 102
Se Ming	» Sœur Allègre P. 125
Yah Ky	» Baron Gros 68
Ho Koang	Avenue Joffre 204
Zeng Ou	» » 169
Sung Kiang	» » 277
N. C. Hopital	» » 222
Pah Sio Jio	» » 102-104
Foh Ying	» Edouard VII 421
Bethel Dispensary	Boulevard de Montigny 169-171
Hang Yang	» » » 274
Pao Sia	» des 2 Républiques 438
Yié Ze	» » » 442
Dr. C. C. Wang	» » » 439

Total 22

**Laiteries 1925**

NOM DE LA LAITERIE		NOM DE PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	
Zeng Ky	Dairy	Wei Ou Zang	Rue L. Dollfus	40-42
Culty	»	G. Blaon	Avenue Joffre	989
Sai Foh	»	Sai Foh	» »	982
Japonese	»	Aikosha	» Dubail	89
The Gorden	»	Dung Yue Noong	Kiang Wan Road	21
Shang Forming	»	Ling Wei	» » »	99
Parck	»	Ving Bing Wang	» » »	1
American	»	Langley	Pingliang »	54
Zié Kiong Ky	»	Kiong Zié Ying	Zia Zee »	
Hong Ching	»	Tsu Hong Koué	Gordon »	1128
Foh Ky	»	Tsa Ah Moo	» »	815
Shanghai	»	Ly Koué Ky	Roongon »	250
Clover	»	Clover	Jessefield »	30
Délicat L.	»	Seng Sié Wai	» »	67
Roselawn	»	W. Hutchinsen	Tongshan »	35
Foh Hung	»	Pé Se Zeng	» »	1600
Wayside	»	Tsang Tse Yu	» »	1543
Cotage Farm.	»	R. F. Cave	» »	32
Baikal	»	Ou Sié Ky	Baikal »	51
Hongkew	»	Tsang Tse Liang	N. Szetchuen »	133y.
Hong Ky	»	Tsa Hong Ky	» »	140
The Liberty	»	Yeu Tse Man	Connaugt »	29
The Sanitary	»	Seng Koué Tsang	» »	60
Zung Shing	»	Loh Tuh Fah	Hung Jao »	28
Dason	»	C. S. Yue	Edingbung »	149
Stey	»	Stey Co.	» »	92
Bubbling Well	»	C. K. Wai	Carter »	100
Nang Yong	»	Song Gni Yé	Ferry »	51
Yung Seng	»	Li Yong Seng	Seymour »	1789
Wang Ah Sing	»	Wang Ah Sing	Ward »	784
The Mablooke	»	Wong Ke King	» »	102
The Inshallah	»	Evans	» »	71
Teh Ky	»	Wang Koué Sing	Avenue »	140
Seinyusha	»	Ichora Kushido	Thorburn »	20
Fukuyosha	»	Ujukiché Yoshida	» »	446
The Model	»	M. S. Perry	Tifond »	8
The Ivy	»	Moores	Yue Yueu »	371
Koo Ky	»	Zi Tseng Doo	Dixwel »	201
Yah Sing	»	Arthur Allan	Lucerne »	44
Zé Ky	»	Kiong Zé Seng	Rue Delastre	
Yang Hai Ky	»	Yang Ah Yong	» Ratard	498
Zeng King Ky	»	Zeng Ah King	» Bourgeat (siopanwé)	
Bell	»	J. G. Bull	» Lafayette	1265-7
Yong Ching	»	Hang Yong Ching	» Amiral Bayle	29
Say Shing	»	Tsa Kung Shing	» » »	850
Boissezon	»	Boissezon	Route de Zikawei	690
The China Trust	»	K. Lend	» Dupleix	77
Woo Ky	»	Woo Mio Foh	Avenue Joffre (siolieukaza)	
The Star	»	Salomon E.	» »	706
Maum Soff	»	P. Ivanoff	» »	361
The Sh. Mk. Supply	»	J. P. Sogaard	» Haig	454
Kalgan	»	J. Noble	Chaofoung Road	701

Total 52 Laiteries

**Blanchisseries**

NOM DES BLANCHISSERIES	ADRESSE
Wei Ky	Rue du Marché 27-29
Zeng Ching Ky	Route de Zikawei 761
Wang Zeng Tsong	Rue du Marché 7 P. 38
Wang Yah Sing	» Paul Beau 41
Wang Foh Ky	» Lagrené 189
Yeu Sing Yong	Route Voyron 21
Zeng Sing Ky	Rue Baron Gros 113
Zeng Sing Fah	» Br. de Montmorand 193
Tong Tseng Ky	» Baron Gros 98
Wou Ky	Route des Sœurs 11-12
Yu Yah Ky	» » 8-9
Zeng Koué Ky	Rue Ratard 14 P. 238
Poh Ky	» » 16 P. 238
Se Sing Kong Se	Route Père Robert 19
Yah Zeng Ky	» Dupleix 216
Lieu Zeng Ky	» de Siéyès 123
Zeng Ving Ky	» Vallon 87-89
Fang Koué Ky	» » 85
Fang Gni Ky	Rue Courbet 106-108
Seng Ky	» Ratard 184
Sze Meh Ky	» » 255
Zu Fong	» » 34 P. 275
Seng Koué Ky	Route Dupleix 131
Seng Long Ching	Avenue Foch 45
Woo Tsang	Rue Ratard 316
Cho Yong Ky	» du L. Pétiot 6-7
Tsang Ding Ky	» » » 2 P. 138
Zeng Ziang Ky	» Ratard 279-281
Tong Fang Kong Se	» » 283
Dong Yu Ching	Route Père Robert 13
Pao Dah	» Lafayette 1282
Américan	Avenue Foch 43
Ou Wah Ching	Route Lafayette 314
Zi Ching Ky	Rue de l'Ouest 39
Zeng Ding Ky	» » 47
Wang Tsing Ky	» Lagrené 207
Zeng Tseng Ky	» Ratard 510
Sing Yong Sing	Avenue Joffre 4
Wei Ky	Rue Amiral Bayle 284
Lu Yu Dang	» Kraetzer 225
Shing Long	» de l'Observatoire 450
Shu Tseng Ky	Route Lafayette 255
Le Zeng Kong Se	Rue Amiral Bayle 18
Tsang Yu Ky	Route Say-Zoong 64
Tah Ching	Avenue Joffre 41
Sing Pao Ky	» Dubail 14
Yong Ky	Route Lafayette 391-393
Ching Ving Ky	» » 774
Fou Zai Ky	» Siéyès 92
Yah Zeng Ky	Rue Wantz 184
Sing Sing	Route Dupleix 165
Ou Yong Ky	» Père Robert 25
Nang Fang	» L. Frelupt 220-222
Zung Shing Ching	» Père Robert 253
Yong Tsang	Rue Ratard 619
Tah Ou	Boulevard de Montigny 331
Shang Sing	Avenue Joffre 25

# Service des Parcs, Jardins et Plantations

RAPPORT POUR L'ANNÉE 1925

---

<b>Relevé.—Arbres sur routes et avenues.....</b>	<b>18305</b>
» dans les jardins publics.....	1751
» dans les cimetières.....	243
» dans les squares.....	55
<b>Total :</b>	<b>20354</b>

Arbres, arbustes et conifères en pépinières :—

Pépinière Tsiang Yu.....	7927
do Tonzazi.....	8501
do Sud de la Crique.....	15432
do Dupleix.....	4456
do Lokawei.....	43869
do Annexe 2.....	3274
do Annexe 3.....	4610
<b>Total :</b>	<b>88069</b>

**Cultures florales.—Plantations dans le courant de l'année 1925 :—**

Parc de Koukaza.....	61715	plantes à fleurs ou à massif
Jardin Hôtel Municipal.....	6350	»
Jardin du Consulat.....	2580	»
Divers.....	59100	»
<b>Total :</b>	<b>129745</b>	<b>plantes à fleurs ou à massif</b>

**Travaux remboursables.—**Il a été fait dans le courant de l'année 1925 pour Tls : 7732,09 et \$ 51 de travaux à titre remboursable.

Le Chef du Service,  
*Signé :* P. JOUSSEAUME.

# Rapport de la Garde Municipale

## TITRE I.—PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Au 31 Décembre 1925, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens			99
Tonkinois			398
Chinois	}	Interprètes	29
		Détectives	82
		Agents	455
		Auxiliaires	75
			641
			<u>1.138</u>

Le détail de cet effectif est indiqué dans le tableau N<sup>o</sup>. 1 annexé au Rapport.

**Personnel Européen.**—19 Agents ont été incorporés dans le courant de l'année. 2 Agents, appelés à un autre service, ont été rayés des contrôles.

J'ai le regret de mentionner le décès, par suite de maladie, du Brigadier Stève, survenu le 26 Août 1925.

Les cours de langue anglaise professés à l'Ecole Municipale ont été rendus obligatoires pour tous les Agents n'ayant pas encore satisfait aux examens et cette mesure permettra dans quelque temps à tous nos Agents de pouvoir s'exprimer de façon courante dans cette langue.

**Personnel Tonkinois.**—153 Gardes furent incorporés dans l'année. 38 furent rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Libérés	14
Réformés	17
Révoqués	3
Décédés	4
	<u>38</u>

Le Personnel Tonkinois continue à donner toute satisfaction.

*Ecole Franco-Annamite.*—En moyenne, 43 élèves des deux sexes ont suivi les classes et ont montré la plus grande assiduité.

Deux bourses ont été accordées par la Municipalité aux deux meilleurs élèves pour leur permettre de poursuivre leurs études au Collège d'Hanoi.

**Personnel Chinois.**—50 Agents furent rayés des contrôles :

Démissionnaires	12	dont 2 Détectives et 1 Interprète	
Réformés	9	»	1
Révoqués	21	»	1
Décédés	8	»	1

tué par des brigands.

Le Personnel Chinois continue à donner entière satisfaction dans le service. Le recrutement des Agents se fait aisément.

**Situation Sanitaire.**—Les moyennes d'indisponibilités en 1925 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes :

	<u>1921</u>	<u>1922</u>	<u>1923</u>	<u>1924</u>	<u>1925</u>
Européens	11,78	8,85	7,62	11,05	13,20
Tonkinois	22,65	22,38	23,60	23,69	18,47
Chinois	6,51	10,09	6,89	10,81	8,44



NOUVEAU POSTE DE POLICE.—Route de Zikawci.



## TITRE II.—MAISON D'ARRÊT

**Effectif des prisonniers chinois.**—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt pendant les 5 dernières années fut :

1921	1922	1923	1924	1925
345	387	414	413	464

En 1925, le maximum fut atteint le 3 Novembre, avec 520 condamnés.

**Durée des peines.**—Le tableau ci-dessous présente la classification des détenus au 31 Décembre 1925, en ce qui concerne la durée des peines :

Durée des peines	Hommes	Femmes	Totaux
De 1 à 3 mois	122	5	127
De 3 à 6 mois	73	2	75
De 6 mois à 1 an	57	5	62
De 1 à 2 ans	33	1	34
De 2 à 3 ans	30	4	34
De 3 à 4 ans	17	»	17
De 4 à 5 ans	46	2	48
Supérieures à 5 ans	36	3	39
Devant être remis aux Autorités Indigènes locales	15	2	17
	429	24	453

Les condamnations inférieures à un mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de Police de l'Avenue Joffre.

Effectif moyen d'étrangers de toutes nationalités écroués à la Maison d'Arrêt durant l'année 1925 : 11,3 ;—1924 : 10,35.

**Etat Sanitaire.**—Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation et indique le nombre et la nature des maladies ainsi que le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENUS ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	MALADIES							DÉCÈS			
			Fièvre	Béri-Béri	Plates des pieds	Dysentéric	Affections oculaires	Maladies vénériennes	Divers	Totaux	Maison d'Arrêt	Hôpital	Totaux
Janvier	19	456	3	»	»	1	»	7	8	19	1	1	2
Février	20	505	1	»	2	»	2	6	9	20	1	»	1
Mars	30	719	4	»	1	3	2	8	15	33	»	2	2
Avril	10	534	1	»	1	»	2	1	5	10	»	1	1
Mai	29	582	2	»	2	1	4	8	12	29	1	»	1
Juin	21	731	3	»	»	1	»	4	13	21	»	»	»
Juillet	18	609	2	»	»	1	1	6	8	18	1	3	4
Août	23	558	1	»	1	3	1	4	13	23	1	»	1
Septembre	23	621	1	»	1	»	4	7	10	23	1	1	2
Octobre	28	711	2	1	4	1	3	5	12	28	»	2	2
Novembre	14	682	»	»	»	»	1	5	8	14	»	»	»
Décembre	18	599	»	»	3	»	1	8	6	18	2	»	2
<b>Totaux</b>	253	7.307	20	1	15	11	21	69	119	256	8	10	18

Pourcentage des décès en 1924 : 2,94  
do en 1925 : 3,87

La moyenne par détenu, en 1925, des journées d'hôpital accuse une légère augmentation en comparaison avec l'année 1924.

ANNÉES	TOTAL DES JOURNÉES D'HÔPITAL	EFFECTIF MOYEN DES PRISONNIERS	MOYENNE PAR DÉTENU
1924	4413	423	10.00
1925	7307	464	15.74

L'état sanitaire fut satisfaisant.

Nous n'eûmes aucune épidémie à déplorer dans le courant de l'année.

**Evasion.**—Le 4 Août, à 4 heures du soir, quatre détenus employés au concasseur réussirent à s'évader du chantier après avoir brisé leurs cadenas et s'être débarrassés de leur chaîne. Ils traversèrent la crique de Zikawei, qui se trouve derrière le chantier, sur les nombreux sampans qui s'y trouvent généralement amarrés, dans le but de gagner le quartier chinois.

Un de nos Gardes Tonkinois se mit à leur poursuite et réussit à blesser l'un des fuyards d'un coup de fusil au moment où il atteignait l'autre rive de la crique.

Envoyé d'urgence à l'hôpital Sainte Marie, le blessé mourait quelques instants après.

Les trois autres ne purent être rejoints.

**Travail des prisonniers.**—Le tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers évalué à \$ 13.742,33.

NOTA :—Le prix de la journée des prisonniers est compté à 20 coppers et à raison de 180 coppers par dollar.

**Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.**—

En 1925, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt ont été les suivantes :

Solde	} Personnel Européen	Tls : 15.509,38	} Tls : 26.832,37	
et		» Tonkinois		» 10.361,92
Indemnités		» Chinois		» 961,07
Nourriture des prisonniers			» 12.134,48	
Habillement			» 2.298,74	
Frais d'hospitalisation			» 2.423,56	
			Tls : 43.689,15	
A déduire: Estimation du travail des prisonniers: \$ 13.742,33 à 74 ==			» 10.169,32	
			Différence: Tls : 33.519,83	

### TITRE III.—TRAFIC

**Contraventions.**—Le tableau suivant indique le nombre des contraventions relevées par le Service du Trafic pendant l'année 1925.

VÉHICULES AUTOMOBILES	VOITURES (Trafic)	J. R. S. PRIVÉS (Trafic)	J. R. S. PUBLICS	BROUETTES	CHARRETTES (sans licence)	BICYCLETTES	DIVERS
1415	59	171	12.960	824	110	110	415

Soit un total de 16.064 contraventions. Sur ce nombre, 12.960 jinricslaws publics ont été arrêtés pour malpropreté ou mauvais état.

Le montant des amendes infligées pour défaut de licence ou autres infractions a été de 7.789 dollars. Les autres contraventions ont donné lieu à des poursuites ou lettres de rappel en ce qui concerne les véhicules automobiles.

A la suite d'une pétition adressée au Conseil Municipal par la Corporation des propriétaires de jinricshaws publics, au sujet des pénalités imposées aux propriétaires pour les véhicules en mauvais état, les amendes ont été supprimées provisoirement pour cette catégorie d'infractions depuis le mois d'Octobre. La sanction prise maintenant consiste dans la suspension des licences jusqu'à la mise en état des véhicules.

**Poursuites.**—165 conducteurs d'automobiles, dont 23 européens ont été poursuivis devant les tribunaux compétents pour infractions diverses ou accidents imputables à leur négligence.

Des amendes variant de 3 à 40 dollars furent infligées aux délinquants, sauf dans 8 cas, où des peines variant de 3 jours à 6 mois de prison furent prononcées.

**Lettres de rappel.**—Les autres contraventions relevées contre les véhicules automobiles ont donné lieu à 1.332 lettres de rappel. Ces infractions avaient trait particulièrement à des défauts de lumière, plaques illisibles ou mal fixées etc...

**Statistiques des véhicules automobiles.**—A la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, le nombre de ces véhicules, par rapport avec le nombre du trimestre correspondant de 1924, était le suivant :

	<u>Automobiles</u>	<u>Auto-camions</u>	<u>Motocyclettes</u>
4 <sup>e</sup> trimestre 1924 :	1.593	64	52
4 <sup>e</sup> trimestre 1925 :	1.933	118	94

399 transferts ont été enregistrés.

Ces mouvements, avec les divers changements de véhicules, ont donné lieu à 1.415 pesages.

Notre intervention auprès de résidents de la Concession faisant usage de licences du Shanghai Municipal Council, a amené 217 d'entre eux à se procurer des licences à la Municipalité Française.

**Permis de conduire-Recettes.**—Il a été délivré dans le courant de l'année et après examen :  
1.078 permis nouveaux dont 497 aux propriétaires  
1.175 ont été renouvelés.

Le montant des recettes a été de 6.565 dollars (5.568 dollars en 1924).

12 permis ont été refusés à des candidats pour incapacité.

11 chauffeurs ont été suspendus de l'autorisation de conduire pour des périodes de 1 mois à 1 an et 4 l'ont été définitivement.

**Garages publics.**—Il existe actuellement 41 garages publics ou ateliers de réparations de véhicules automobiles sur la Concession.

13 d'entre eux ont été poursuivis pour infractions aux Règlements sur les garages ou sur la circulation.

**Pédicabs.**—Entrés en service au mois d'Avril 1924, ces véhicules ont cessé de circuler en Mai 1925, à la suite de la dissolution de la Compagnie.

**Trafic de licences.**—Une surveillance spéciale exercée sur les véhicules se livrant au transport public avec des licences privées, nous a permis d'arrêter 10 automobiles, 171 jinricshaws privés et 59 voitures.

En plus des amendes infligées par la Cour ou par la Police, les licences ont été confisquées aux délinquants.

**Appareils à signaux.**—Quatre appareils à signaux lumineux avec disques et quatre indications "Ralentir" ont été installés à certains carrefours.

Un appareil lumineux à dôme a également été installé à titre d'essai au carrefour des Routes Fergusson-de Boissezon.

La mise en service d'appareils à signaux alternatifs aux carrefours à circulation intense est actuellement à l'étude et leur installation est prévue pour 1926.

**Appareils distributeurs d'essence.**—Ces appareils ont été vérifiés régulièrement une fois par mois.

Ces vérifications ont eu comme premier résultat d'intéresser les compagnies qui installent ces appareils à les contrôler également et à procéder au changement de ceux que nous leur avons signalés comme défectueux.

D'autre part, nous n'avons reçu aucune réclamation des propriétaires de véhicules automobiles sur les fraudes qui paraissaient se produire auparavant.

**Accidents de véhicules sur la voie publique.**—Le nombre des accidents occasionnés par les véhicules de toute nature sur la voie publique a été de 994 contre 788 en 1924 (voir tableaux Nos. 10 et 11).

Le nombre des accidents mortels a été de 29; 19 ont été occasionnés par des automobiles; 2 par des autobus et 8 par tramways, 3 de ces derniers sont dus à des chutes de voyageurs descendant de voitures en marche.

Je signale à nouveau l'utilité qu'il y a, pour la sécurité publique, à ce que les tramways et remorques soient munis de portières pour empêcher la montée et la descente des voyageurs pendant la marche.

**Instruction de Gardes Tonkinois pour la conduite des automobiles.**—Les événements qui se sont produits au cours de l'année ont démontré la nécessité d'avoir un certain nombre de Gardes Tonkinois aptes à conduire les automobiles.

A cet effet, un cours a été organisé et 20 Gardes sont actuellement capables de conduire. Leur nombre sera porté à 30.

## TITRE IV.—RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 3 donne le relevé des résultats de l'action de la Police en 1925 et la comparaison avec ceux de l'année précédente.

Tableau N°.	4—Les arrestations d'Etrangers
»	» 5—Les arrestations de Chinois
»	» 6—Les jugements prononcés par la Cour Mixte
»	» 7—Les contraventions aux Règlements Municipaux
»	» 8—Les motifs des plaintes reçues
»	» 9—Les vols commis chez les Etrangers
»	» 10—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

	<u>1921</u>	<u>1922</u>	<u>1923</u>	<u>1924</u>	<u>1925</u>
Incendies	19	20	39	24	38
Commencements d'incendie	48	41	48	48	60
Feux de cheminée	3	6	13	12	6
Totaux:	<u>70</u>	<u>67</u>	<u>100</u>	<u>84</u>	<u>104</u>

**Service d'Identification Judiciaire.**—Le Service d'Identification Judiciaire a donné en 1925 les résultats suivants :

<i>Européens.</i> —Fiches nouvelles établies par nos soins	<u>141</u>
» reçues de la Police Internationale	<u>38</u>
Total des fiches nouvelles pour 1925	<u>179</u>
Fiches établies depuis la création du Service	<u>841</u>
Total des fiches pour les Européens	<u>1020</u>
Prisonniers décédés en 1925	<u>3</u>
Fiches figurant dans nos casiers	<u>1017</u>

Sur 1017 individus examinés, 257 sont des récidivistes dont 74 pour la Cour Mixte Française et 183 pour la Cour Mixte Internationale. 101 sont des récidivistes pour les deux Cours Mixtes et pour les Cours Consulaires.

Les récidivistes pour la Cour Mixte Française se répartissent comme suit :

Condamnés 2 fois	48
» 3 »	16
» 4 »	9
» 5 »	0
» 6 »	1
<b>Total :</b>	<b>74</b>

*Japonais.*—Aucune fiche nouvelle en 1925. Le nombre des fiches établies depuis la création du Service reste à

128

*Coréens.*—Fiches nouvelles établies en 1925

7

Fiches établies depuis la création du Service

64

**Total des fiches pour les Coréens**

**71**

*Tonkinois.*—Fiches nouvelles par nos soins

1

Fiches établies depuis la création du Service

8

**Total des fiches pour les Tonkinois**

**9**

*Chinois.*—Fiches établies par nos soins en 1925

4636

Fiches reçues de la Police Internationale

2249

**Total des fiches nouvelles pour 1925**

**6885**

Fiches établies depuis la création du Service

57454

**Total des fiches pour les Chinois**

**64339**

Prisonniers décédés en 1925

42

» exécutés »

8

50

Fiches figurant dans nos casiers

**64289**

Le tableau ci-dessous indique par mois, pour l'année 1925, le nombre d'individus soumis à l'identification, reconnus récidivistes, ainsi que ceux non identifiés, c'est-à-dire vus pour la première fois.

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	RÉCIDIVISTES	VUS POUR LA PREMIÈRE FOIS
Janvier	376	121	255
Février	464	161	303
Mars	621	228	393
Avril	667	240	427
Mai	651	216	435
Juin	383	97	286
Juillet	526	162	364
Août	687	223	464
Septembre	686	220	466
Octobre	737	244	493
Novembre	620	240	380
Décembre	637	267	370
<b>TOTAUX</b>	<b>7055</b>	<b>2419</b>	<b>4636</b>

Sur 5331 individus examinés par le Service d'Identification de la Police Internationale, 3082 ont été reconnus comme récidivistes.

Sur 64289 individus dont nous possédons les fiches, 7242 ont été condamnés par les deux Cours Mixtes de Changhai.

8654 sont des récidivistes pour la Cour Mixte Française.

Ces derniers se répartissent ainsi :

Condamnés 2 fois.....	4295
» 3 » .....	1767
» 4 » .....	988
» 5 » .....	658
» 6 » .....	451
» 7 » .....	250
» 8 » .....	114
» 9 » .....	63
» 10 » .....	46
» 11 » .....	11
» 12 » .....	6
» 13 » .....	0
» 14 » .....	3
» 15 » .....	2
<b>Total.....</b>	<b>8654</b>

**Service Photographique.**—Dans le courant de l'année 1925, ce service a eu à exécuter 936 photographies et en a délivré 4063 copies de formats divers.

Ces photographies se répartissent comme suit :

<i>Prisonniers.</i> — Européens	141
Tonkinois	1
Coréens	7
Chinois (criminels dangereux)	173
<i>Employés.</i> — Gardiens privés	139
Conducteurs et mécaniciens de tramways	59
<i>Enfants.</i> — Egarés	33
<i>Accidents.</i> — Lieux des accidents	19
<i>Crimes.</i> — Lieux des crimes	22
<i>Cadavres.</i> — Suicidés, assassinés etc....	53
<i>Empreintes.</i> — Digitales.	41
<i>Reproductions.</i> — { Photographies	57
Documents	191
<b>Total des photographies pour 1925 :</b>	<b>936</b>

*Cadavres.*—53 cadavres ont été photographiés dans le but de rechercher leur identification.

30 de ces inconnus furent trouvés morts sur la voie publique.

7 s'étaient suicidés.

10 étaient morts à la suite d'accidents.

6 avaient été assassinés.

*Empreintes digitales.*—Des empreintes digitales ont été relevées dans 47 cas de vol. Dans 14 cas, nous avons réussi à identifier les auteurs des méfaits et à les arrêter.

**Vols chez les étrangers.**—Pendant l'année 1925, 439 plaintes émanant d'Etrangers ont été déposées pour vols commis dans leurs résidences.

343 plaintes ayant le même objet avaient été enregistrées en 1924.

L'estimation des objets volés est de \$ 80.684,14 ; elle était de \$ 56.797,19 en 1924.

175 plaintes ont été solutionnées. La valeur des objets retrouvés et rendus à leurs propriétaires est estimée à \$ 25.593,46.

Les vols peu importants ont été la plupart du temps commis par des domestiques ou ex-domestiques des plaignants. Pour les vols plus sérieux, ils ont été accomplis par des professionnels qui, comme les années précédentes, ont opéré plus particulièrement sur les secteurs Pottier et Central.

Les vols commis chez les Européens ont été plus nombreux cette année. Cela tient à plusieurs raisons :

Tout d'abord, il y a lieu de noter une augmentation sensible du nombre des résidents étrangers sur notre Concession.

De plus, à la suite des troubles de Janvier dernier, de nombreux soldats appartenant au parti vaincu ont déserté et la nécessité a poussé certains d'entre eux à s'affilier aux bandes organisées. Ils ont ainsi fourni un sérieux renfort à l'armée des vagabonds qui pullulent à Changhai.

**Vols au préjudice des résidents chinois.**—Le nombre des plaintes déposées par les résidents chinois a été de 2063. Il était de 1292 en 1924.

Parmi ces plaintes, 156 furent portées pour vol commis avec violence ou sous menace d'armes.

242 individus, dont 72 armés de revolvers, formant 27 bandes, auteurs principaux ou complices de ces vols, furent arrêtés et traduits devant la Cour Mixte. 22 furent remis après jugement aux Autorités Chinoises pour châtement; les autres se virent condamnés à des peines de prison de longue durée et à l'expulsion.

**Assassinats ou meurtres.**—Dans la nuit du 8 au 9 Mars, une dame russe est assassinée à son domicile au N° 51, cité 205, rue Wantz. L'enquête aboutit à l'arrestation du domestique et d'un de ses amis. L'affaire est présentée devant la Cour qui prononce un non-lieu.

Le 26 Avril, un ex-Tochun du Kwang-Si, demeurant au N° 459 Avenue Foch, est assassiné à coups de revolver par son domestique qui est arrêté. Poursuivi devant la Cour Mixte, l'assassin est condamné à être remis aux Autorités Chinoises pour châtement.

Un assassinat est commis dans la soirée du 5 Août dans l'établissement forain du Campo Tasseka, Route du Capitaine Rabier. L'assassin est pris l'arme à la main, alors que son coup fait, il s'apprêtait à fuir. L'enquête démontre que le mobile de ce crime était dû à une jalousie de femmes.

L'assassin est condamné et remis aux Autorités Chinoises, ainsi qu'une femme, principale instigatrice.

Le 23 Septembre, à 7 heures du matin, un Chinois, ex-officier supérieur de l'Armée de Canton, est tué d'un coup de revolver à la tête par son neveu, également officier de la même armée. Des recherches sont faites aussitôt, mais elles n'aboutissent pas. Cependant, quelques individus sur lesquels pesaient de forts soupçons, sont présentés devant la Cour qui les met en demeure de quitter Changhai.

Dans la soirée du 19 Novembre, des employés chinois ont une discussion sur l'Avenue Joffre, et en viennent aux mains. L'un d'eux se sentant trop faible, sort un couteau et en frappe le nommé Zeng-Ah-Long, qui, transporté à l'hôpital, y meurt dans la nuit. Plusieurs de ces individus, arrêtés, furent présentés devant la Cour Mixte qui ordonna leur mise sous caution. L'enquête avait démontré que la victime, peu intéressante, avait provoqué la rixe.

**Tentative d'assassinat.**—Aucune tentative d'assassinat n'a eu lieu sur la Concession durant l'année 1925.

**Rapts.**—De nombreux malfaiteurs, qui avaient leur quartier général sur les Concessions, réussirent à opérer plusieurs enlèvements retentissants. De sérieuses recherches furent entreprises; elles aboutirent à l'arrestation de plusieurs bandes (58 individus). Parmi ces arrestations, il faut noter celles des ravisseurs du nommé Deng-Sio-Zié, fils de l'ex-juge de la Cour Martiale à Long-hoa; elles donnèrent lieu à une lutte violente entre les malfaiteurs et nos Agents dont un fut tué et 4 autres blessés. Deux des bandits furent pris l'arme à la main, alors que leur chargeur était épuisé.

Une autre bande de malfaiteurs de marque, qui avaient enlevé l'enfant du comprador des Missions Belges, Mr Zeng-Tching-Bing, au N° 65 cité 87 Boulevard des deux Républiques, fut également appréhendée. L'enfant, qui avait été séquestré au Quartier International, fut retrouvé par la Police de l'endroit et rendu à son père.

En définitive, toutes les plaintes ayant trait à des enlèvements furent solutionnées.

**Suicides et tentatives de suicides.**—Un seul suicide a été enregistré pendant l'année écoulée parmi les Etrangers.

16 cas de suicide ont été enregistrés parmi les Chinois.

**Découvertes de cadavres.**—Au cours de l'année, 206 cadavres furent découverts sur la Concession : 194 sur la voie publique ou dans les cités, 12 sur les bords du Whampoo ou de la crique de Zikawei.

**Escroqueries et abus de confiance.**—101 plaintes d'escroquerie ou d'abus de confiance ont été déposées par des residents étrangers ou chinois. A la suite de ces plaintes, 126 escrocs furent arrêtés et traduits devant la Cour Mixte.

**Vols avec effraction.**—De nombreux vols avec effraction furent enregistrés durant l'année. 19 individus, auteurs de ces méfaits, furent arrêtés. L'un d'eux, nommé Tsan-Ming-Pio, chef d'une bande importante, opérait sur les deux Concessions. Il fut arrêté au moment où, après avoir mis à sac une résidence européenne sur la Concession Internationale, il s'enfuyait avec son butin. Ce malfaiteur se pendit la nuit suivante dans sa cellule pour éviter des aveux.

**Vols à la tire.**—76 pickpockets opérant sur les marchés et aux alentours, dans les tramways ou dans les établissements publics, ont été arrêtés.

**Détournements de femmes.**—139 individus, auteurs ou complices de détournements de femmes, ont été arrêtés et poursuivis devant la Cour Mixte. Leurs victimes ont été rendues à leur famille ou placées au refuge.

**Jeux d'argent et loteries.**—132 tenanciers de petites maisons de jeu ont été arrêtés et poursuivis devant la Cour Mixte. Une de ces maisons qui possédait une installation moderne, roulettes et accessoires, au N° 19 Avenue Edouard VII, fut l'objet d'une perquisition dans la nuit du 11 au 12 Décembre. Le tenancier, qui était un Etranger, fut poursuivi devant le tribunal compétent. Ses aides furent traduits devant la Cour Mixte Française.

**Faux monnayeurs.**—35 Chinois qui fabriquaient ou écoulaient de la fausse monnaie ont été arrêtés et poursuivis devant la Cour Mixte. Un bon nombre d'entre eux furent trouvés en possession de faux billets de la "Bank of China".

**Contrefaçons.**—3 contrefacteurs de savons chinois ou de cigarettes anglaises furent arrêtés. Traduits devant la Cour Mixte, ils furent condamnés. Le matériel et les produits furent détruits.

**Opium.**—507 individus s'occupant du commerce d'opium ou trouvés en possession de cette drogue ont été poursuivis et condamnés à des amendes. La Cour prononça également des peines de prison pour quelques-uns d'entre eux.

De nombreuses descentes ont eu lieu dans les fumeries d'opium, elles ont amené la saisie de 2275 pipes, de 2445 lampes et divers accessoires. Tout ce matériel a été détruit.

En raison des difficultés toujours croissantes devant lesquelles nous avons à faire face pour la répression de la contrebande d'opium, j'estime qu'il y aurait lieu de rétablir la vente libre de cette drogue comme je l'ai déjà demandé l'année dernière.

**Contrebande.**—66 individus, la plupart contrebandiers de sel, ont été arrêtés et poursuivis.

**Prostitution.**—2190 prostituées, poursuivies comme ayant contrevenu aux règlements municipaux, ont été mises à l'amende. Ces amendes se sont élevées à 5724 dollars.

**Affaires militaires.**—Le 11 Janvier, à 4 heures du matin, le maréchal Zi-Sie-Gneu, à la tête des troupes de Kong-Pang-Doh qu'il avait gagnées à sa cause, quitta Chapei pour marcher sur Long-hoa occupé par les troupes de Tsang-Yung-Ming.

Les premiers engagements eurent lieu à Sio-Zah-K'eu, à l'ouest de T'ou-sè-wei. Vers 8 heures du matin, la bataille faisait rage à la limite même du village de Zikawei.



Dès les premiers coups de feu, les postes de police furent consignés ; le Corps des Volontaires Français fut mobilisé, les marins de l'Altaïr furent débarqués. La défense des établissements religieux de Zikawei fut assurée par des détachement de marins et de tonkinois en armes.

Les ponts sur la crique de Zikawei furent en partie détruits ou barricadés et gardés.

Dans l'après-midi, pressés à l'ouest par les troupes de Zi-Sie-Gneu, qui avaient contourné le saillant de T'ou-Sè-Wei, poursuivis au sud par celles de Seng-Joei-F'ang, fatigués et découragés, les soldats de Tsang-Yung-Ming se replièrent vers la Concession Française.

Les vaincus se divisèrent en deux groupes, l'un envahit le district de Nantao, l'autre placé le long de la crique de Zikawei, attendit l'occasion pour passer sur la Concession Française. Le désarmement de ces derniers commença vers 6 heures du soir aux ponts Ghisi, Za-Fei-Kang et Avenue Dubail, il dura toute la nuit. Il continua le lendemain et le surlendemain aux ponts Tié-Ya-Ghiao, Ghisi et à l'angle Capitaine Rabier-Lafayette.

Plus de dix mille hommes furent ainsi désarmés, internés, gardés et nourris au terrain d'équitation de l'Avenue Haig jusqu'au 19 Janvier, date à laquelle ils furent rapatriés à Ts'ingtao par les vapeurs "Bunmei Maru" et "Astrakhan".

Au début de Février, la démobilisation générale des forces de la Concession Française fut prononcée.

**Agitations politiques-Troubles.**—L'agitation intense qui a suivi à Changhai l'affaire du 30 Mai a nécessité une action constante de la Police pendant près de 4 mois. Les quelques incidents qui se sont produits sur la Concession ont été heureusement réglés. L'ordre et calme ont pu être maintenus.

**Bombes.**—Deux bombes furent déposées chez Mr. Dao-Chi-Zie, au No. 2 Route Voyron, pour l'intimider à la suite de lettres de menaces. Une autre bombe éclata au No. 2 Route Vallon. Cette dernière était vraisemblablement destinée au No. 2 Route Voyron mais l'homme chargé de la déposer dut se tromper d'adresse. Un apprenti chinois, voulant en examiner le contenu, la fit éclater et fut blessé aux jambes.

Au cours de l'enquête menée pour découvrir les auteurs de cette tentative de chantage, un de nos détectives indigènes fut tué par eux d'un coup de revolver.

Le 18 Novembre, Mr. Tsepkiné, propriétaire de la pension de famille sise au N°. 473 Rue Auguste Boppe, avisait la Police qu'un de ses locataires nommé Chestokoff, Russe, étant décédé, la femme de ce dernier, qui était d'origine française, venait de quitter Changhai le même jour à destination de France. Avant de partir, elle avait déclaré à Mr. Tsepkiné que son mari, ex-ingénieur des mines, avait fabriqué 2 bombes très dangereuses.

Les deux engins, deux boîtes de cigarettes, furent transportés au Stand pour y être détruits. Plusieurs coups de fusil furent tirés sur la première boîte. Le couvercle ayant sauté, on put se rendre compte qu'elle ne contenait que du tabac. Toutefois, pour plus de précautions, la même opération fut faite pour la deuxième boîte qui éclata. Elle contenait un détonateur.

**Lettres de menaces.**—27 plaintes pour lettres de menaces ont été enregistrées cette année. Plusieurs d'entre elles eurent des suites tragiques.

Comme les années précédentes, les auteurs exigèrent toujours de l'argent. Cependant, si, jusqu'alors les personnes visées étaient, pour la plupart, des commerçants aisés, en 1925 les maîtres chanteurs s'en prirent quelquefois à des hommes politiques influents ; les sommes exigées furent souvent fabuleuses et la férocité des bandits fut incroyable.

7 plaintes furent solutionnées et les menaces concernant les vingt autres ne furent pas toutes mises à exécution par suite de l'intervention de la Police ; mais parfois aussi, parce que les gens menacés préféraient traiter avec les auteurs des lettres et allaient même jusqu'à entraver l'action de la Police.

Un commerçant de la Rue Bluntschli qui avait refusé de verser la somme exigée par ces bandits, fut trouvé coupé en morceaux. Trois enfants furent enlevés puis retrouvés.

Trois autres personnes, fils de personnages politiques, furent également enlevées puis retrouvées.

60 individus formant cinq bandes, auteurs de ces crimes, furent arrêtés, 10 d'entre eux, dont une femme, furent exécutés ; 50 furent condamnés à des peines variant de 10 à 20 ans de prison. La plupart

de ces bandits avaient commis des méfaits semblables en dehors de Changhai, notamment à Zaoching, dont un grand nombre d'entre eux étaient originaires.

**Grèves.**—Malgré la période troublée de 1925 et la propagande faite en faveur des grèves de toutes sortes, grève générale, boycottage, etc..., la Concession Française de Changhai put jouir d'un calme relatif, en ce qui concerne les mouvements ouvriers en général, durant cette dernière année.

**Relations avec la Police Internationale et les Autorités chinoises.**—Une collaboration étroite n'a cessé de régner entre la Police Française et ses voisins : la Police Internationale et la Police Chinoise. Cette collaboration a eu les meilleurs résultats.

Le Chef de la Garde

*Signé :* FIORI.

## EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1925

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au Corps									En Congé	Effectif au 31 Décembre			
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste Nord	Poste de l'Est	Poste Joffre	Poste Pottier	Sûreté	Trafic	Maison d'Arrêt		Européens	Tonkinois	Chinois	
Chef de la Garde	1				1											1		
» » adjoint	1				1											1		
Inspecteurs Principaux	2				1											1		
Instructeur	1												1			1		
Chefs de Secteur	6				1			1	1	1		1	1		1	6		
Inspecteurs	2											2			1	3		
Magasinier	1				1											1		
Dir <sup>teur</sup> de la Maison d'Arrêt	1												1			1		
Sergents	19				3	3	2	1	3			3			4	19		
Brigadiers	23					3	1	1	2	2	8	1	3	2	23			
Gardes	27				3	4	4	3	5	5	3	3	1		31			
» auxiliaires Russes	10					2	2		2	1	2	1			10			
Secrétaire-Interprète	1				1										1			
Sergents		12		1	1	3	1		1	2	1		2				11	
Brigadiers		31		4	4	5	4		4	4			5	1			27	
Gardes		387 <sup>a</sup>		30		85	44		66	99			49	14			357	
Instituteurs		2			2												2	
Secrétaire		1			1												1	
Inspecteur			1		1													1
Sergents			7	1		2	1		1	1		1						6
Brigadiers			24	1	1	5	6	3	4	3		1						23
Agents			398 <sup>b</sup>		6	110	106	38	67	47	29	22						425
Secrétaires-Interprètes			3		1						3	1						5
Interprètes			24			3	3	1	3	1	10	1	2					24
Inspecteur Détective			1	1														
Sous-Inspect. Détectives			2								2							2
Sergents Détectives			5								5							5
Brigadiers Détectives			11								12							12
Détectives			63								63							63
<b>TOTAUX</b>	<b>95</b>	<b>433</b>	<b>539</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>225</b>	<b>174</b>	<b>48</b>	<b>159</b>	<b>166</b>	<b>143</b>	<b>32</b>	<b>63</b>	<b>24</b>	<b>99</b>	<b>398</b>	<b>566</b>	
		<b>1 067</b>														<b>1.063</b>		

a). — Dont 48 aux frais de diverses Compagnies et particuliers.

b). — Dont 19 aux frais de diverses Compagnies et particuliers.

Il existe, en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau :

- 28 Tailleurs
- 1 Magasinier
- 1 Employé du service d'identification
- 34 Coolies
- 2 Coolies de Jin-Ric-Shaws
- 6 Chauffeurs d'automobiles
- 1 Mécanicien
- 2 Géoliers.

Total : 75

## ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1925

et comparaison avec l'estimation pour l'année 1924

[Tableau N°. 2]

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION pour l'année 1925	ESTIMATION pour l'année 1924	COMPARAISON ENTRE LES DEUX ANNÉES				OBSERVATIONS
	Effectif moyen des prisonniers: 464	Effectif moyen des prisonniers: 423	1924		1925		
	\$ :	\$ :	+	-	+	-	
<b>1.— Pour le public :</b>							
Blanchissage .....	6.197,94	5.761,16			436,78		Bénéfice calculé d'après le prix de revient
<b>2.— Pour le Service des Travaux :</b>							
Macadamisage des routes .....	756,42	627,42			129,00		Estimation d'après le nombre de journées
Fabrication de tuyaux et articles en ciment .....	1.838,17	1.885,17	47,00				—do—
Détenus au Concasseur .....	819,30	1 093,06	273,76				—do—
» à la forge du dépôt .....	581,73	541,05			40,68		—do—
» Européens .....		83,53	83,53				
<b>3.— Pour l'Imprimerie Municipale :</b>							
Imprimeurs .....	571,52	673,07	101,55				—do—
<b>4.— Pour la Garde Municipale :</b>							
Tailleurs .....	2.598,80	2.249,90			348,90		Estimation d'après le travail exécuté
Blanchissage .....	378,43	264,99			113,46		Economie réalisée, calculée d'après le [prix de revient
<b>Totaux</b>	<b>13.742,33</b>	<b>13.179,35</b>	<b>505,84</b>		<b>1.068,82</b>		

## RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1925

et comparaison avec ceux obtenus en 1924

	En 1925	Comparaison avec 1924		Observations
		En augmentation	En diminution	
Plaintes reçues par la Police				
Demandes de poursuites établies par la Police	429	207		
Arrestations { d'Etrangers	172	10		
Arrestations { de Chinois { Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc...	5.518	138		
Arrestations { de Chinois { Maintenues	5.292	719		
Valeur des objets retrouvés par la Police				
rendus aux plaignants \$ :	124.606,55	64.540,27		
plaignants inconnus \$ :	53.986,60			
Objets trouvés	71		39	
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	36.793		21.794,00	
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux Règlements Municipaux Tls.	21.715,19		12.336,38	
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	54	16		dont 1 Europ.
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	219		231	" 12 "
Blessés ramassés par la Police ayant dû être { pansés	220		33	
Blessés ramassés par la Police ayant dû être { hospitalisés	207	24		
Malades trouvés sur la voie publique	15		16	
Cadavres d'enfants trouvés { sur la voie publique	74		56	
Cadavres d'enfants trouvés { dans la rivière	2	2		
Cadavres d'adultes trouvés { sur la voie publique	120		63	
Cadavres d'adultes trouvés { dans la rivière	10		2	
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	103			même nombre
Suicides constatés	7		4	dont 1 Européen
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	20		8	
Chiens capturés { rendus	138	28		
Chiens capturés { détruits	1.268	140		

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1925

NATIONALITÉS	VOL SIMPLE	ATTAQUE ET TENTATIVE D'ASSASSINAT	ESCROQUERIE	TRAFFIC DE STUPEFIANTS	FABRICATION DE FAUSSE MONNAIE	TRAFFIC ET PORT D'ARMES	DÉSERTION	SCANDALE ET IVRESSE	COUPS ET BLESSURES	RUPTURE DE BAN	MENDICITÉ ET VAGABONDAGE	VIOLATION DE DOMICILE	DETTE ET NON-EXÉCUTION	DIVERS	GRIVÈLERIE	TOTAUX	
																EN 1925	EN 1924
Allemande						2										2	
Américaine						1										2	13
Anglaise		1	2			1										3	6
Annamite	1									1						1	
Argentine																	1
Autrichienne																	1
Belge														1		1	
Chilienne																	1
Coréenne									4					1		5	4
Danoise																	5
Esthonienne																	
Finlandaise																	
Formosienne																	
Française	1					5	1									7	22
Hollandaise																	1
Hongroise																	1
Grecque											1		1			2	
Indienne																	2
Italienne	2		2	2	4	1										11	2
Japonaise																	
Lithuanienne																	
Monténégrine																	
Norvégienne																	
Persane																	1
Péruvienne														1		1	
Polonaise	1				3											4	
Portugaise																	
Roumaine															1	2	
Russe	26	2	4	4	3	1		38	4	14	18	4	3	3	2	126	120
Serbe													1			1	1
Suédoise																	1
Suisse			1											1		2	
<b>TOTAUX</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>172</b>	<b>182</b>

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1925

et comparaison avec le relevé pour l'Année 1924

Mois	Arrestations en 1925																	Totaux												
	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandage	Recels	Incendies	Incendies volontaires	Violations de domiciles	Homicides par imprudence	Assassinats ou meurtres	Coups et blessures	Batailles et scandales	Vagabondage et Mendicité	Ruptures de ban		Evasions	Détournements de femmes	Adultères	Attentats aux mœurs	FausSES accusations	Tentatives de suicides	Dettes et affaires civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	Contraventions aux Règlements Municipaux	Emission de fausse monnaie	
Janvier.....	401	..	..	18	9	20	..	5	..	1	..	..	..	3	4	33	1	..	..	..	..	..	..	2	31	..	60	..	288	
Février.....	96	2	2	4	3	12	3	2	..	..	1	..	..	10	..	11	2	1	15	..	..	..	2	4	16	..	132	..	318	
Mars.....	117	11	4	7	6	4	..	4	..	..	1	..	4	..	2	15	1	..	3	..	..	..	3	3	47	..	193	2	424	
Avril.....	156	..	2	7	4	10	2	6	..	..	..	..	..	8	2	29	12	..	9	..	..	..	7	7	26	..	185	..	465	
Mai.....	164	1	6	13	..	12	13	5	2	..	1	..	2	2	4	14	..	..	9	..	2	..	1	2	90	..	208	9	560	
Juin.....	135	..	2	3	4	24	..	2	..	..	1	1	..	2	..	16	1	..	29	2	..	..	1	1	41	..	106	..	370	
Juillet.....	150	1	6	6	2	3	3	4	..	..	1	1	1	13	2	7	1	..	36	2	..	..	2	4	31	..	115	6	397	
Août.....	147	..	14	15	..	24	..	6	..	..	1	..	..	13	5	38	2	..	14	4	..	4	1	3	25	..	145	15	476	
Septembre.....	171	1	12	3	4	14	6	9	..	..	..	..	5	10	11	38	3	..	21	2	..	1	..	2	35	..	156	4	508	
Octobre.....	201	7	8	9	2	31	2	3	..	..	1	..	15	11	4	29	4	1	11	1	..	..	2	3	26	..	167	3	541	
Novembre.....	200	..	7	6	4	8	..	5	2	..	2	..	..	8	..	12	1	..	18	..	1	..	1	2	42	..	146	..	463	
Décembre.....	209	..	8	6	1	9	10	6	..	..	..	..	1	4	7	26	9	..	5	..	..	..	1	1	46	..	133	..	482	
<b>TOTAUX</b> pour l'année 1925	1847	23	71	97	39	171	39	57	4	1	9	2	28	82	41	268	37	2	170	11	3	5	10	34	456		1746	39	5.292	
Comparaison avec les arrestations opérées en 1924	+	+	+	+	+	+	même nombre	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	même nombre	+	+	+	+	même nombre	+	+	+	+	+	+	719





## RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1925

et comparaison avec le relevé de l'année 1924

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jin-ric-shaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Automobiles	Chiens	TOTAUX
Janvier.....	813	3	837	57	21	12	5	8	1.756
Février.....	1.525	2	1.520	64	28	9	2	10	3.160
Mars.....	2.009	2	1.824	92	26	31	2	13	3.999
Avril.....	3.012	7	1.910	102	40	55	8	11	5.145
Mai.....	2.063	14	1.625	49	32	61	3	21	3.868
Juin.....	988	6	884	70	10	26	1	8	1.993
Juillet.....	1.251	1	1.340	72	33	19	3	1	2.720
Août.....	1.537	12	1.193	96	20	71	4	1	2.934
Septembre.....	1.913	5	1.005	124	56	62	3	10	3.178
Octobre.....	1.653	8	737	110	48	143	12	5	2.716
Novembre.....	1.494	12	814	123	35	58	5	5	2.546
Décembre.....	1.785	9	711	121	95	38	13	6	2.778
Totaux pour 1924	20.043	81	14.400	1.080	444	585	61	99	36.793
Comparaison avec l'année 1924	—	—	—	—	—	+	+	—	—
	4.782	35	16.030	721	208	43	22	83	21.794

## RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1925

et comparaison avec le relevé de l'année 1924

Nature des plaintes	Nombre en 1925	En aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS	
Vols	1729	143			
Attaques et vols	32	26			
Pillages à main armée	156	107			
Coups	7		5		
Coups et blessures	20	6			
Dettes de loyer au-dessous de \$ 50	36		2		
Dettes et fuites	13		24		
Objets perdus	24	8			
Disparitions	enfants	masculins	36	15	
		féminins	103	33	
	épouses ou concubines	84		27	
	filles publiques	22	6		
	servantes	12		20	
employés ou apprentis	29		3		
Escroqueries	37		21		
Abus de confiance	64	16			
Viol			1		
Extorsions	5		7		
Meurtres	10	4			
Enlèvement	15	14			
Contrefaçons			2		
Menaces	37	18			
Divers	25		2		
Plaintes diverses en dehors de la Concession	6		2		
<b>Totaux</b>	<b>2.502</b>	<b>396</b>	<b>116</b>	<b>augmentation 280</b>	

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1925

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1924

MOIS	EN 1925				EN 1924*	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	22	\$ 3.936,81	12	\$ 3.041,31	34	\$ 6.486,92
Février	20	8.067,90	6	4.248,80	30	2.217,50
Mars	32	3.599,20	11	1.715,70	31	5.785,40
Avril	29	3.203,50	21	2.117,30	28	4.475,20
Mai	36	5.030,50	15	1.676,00	40	7.747,80
Juin	24	3.340,02	8	827,00	28	4.735,86
Juillet	35	4.286,85	20	3.408,45	21	1.873,21
Août	36	3.904,76	12	1.119,60	23	1.133,90
Septembre	57	7.586,45	15	1.595,00	26	14.294,90
Octobre	53	7.609,75	15	1.704,60	32	3.633,20
Novembre	55	12.960,40	31	4.051,70	15	1.147,00
Décembre	40	17.158,00	9	388,00	35	3.266,30
<b>Totaux</b>	<b>439</b>	<b>\$ 80.684,14</b>	<b>175</b>	<b>\$ 25.593,46</b>	<b>343</b>	<b>\$ 56.797,19</b>

ÉTAT DES ACCIDENTS DE VÉHICULES SURVENUS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1925

[Tableau N° 10]

LIEUX	Personnes tombées des tramways en marche	PIÉTONS RENVERSÉS PAR DES :							TOTAL	COLLISIONS ENTRE :																	Total	Total général	Nombre en 1924							
		AUTOMOBILES ET								TRAMWAYS ET																										
		Automobiles	Tramways	Jinrichshaws	Voitures	Charrettes	Brouettes	Bicyclettes		Autobus	Automobiles	Tramways	Jinrichshaws	Bicyclettes	Autobus	Charrettes	Brouettes	Voitures	Cavaliers	Pédicabs	Autobus J. R. S.	Autobus Charrettes	Charrettes	Brouettes	Bicyclettes	Voitures				Jinrichshaws	Voitures J. R. S.	Voitures Charret.	Bicycl. Brouettes	Brouet. Charrettes	Bicyclettes J. R. S.	J. R. S. Charrettes
Quai de France	6	80	21	1	4			112	1	18	3	1		1	2							6	10		24	1	1			1	1	70	182	112		
Rue du Consulat	3	43	4	1				53	2	10	17	3													7						40	93	79			
Avenue Joffre	19	71			1		2	97	8	11	32	13		2							1	1	2		2						72	169	134			
Boulevard de Montigny		14		1			2	17	1		5	3		1												1					12	29	36			
Bd. des 2 Républiques	3	5	4					12		3	3										2	1		1		1					11	23	44			
Avenue Edouard VII		25		2	2		6	39	17		19	3	2	3	2	1		4	1										1	1	2	56	95	82		
Rue Kraetzer	3	11		1	1			16		2	3	2			1																10	26	23			
Route Lafayette		5						5	2		2	2		2																	8	13	12			
Rue Ratard		1						1			1	1																			2	3	3			
Route de Zikawei		9	2		1	1	2	15			4			1		1		1													7	22	16			
Avenue du Roi Albert		8						8	1		5				2																8	16	6			
Rue du Capitaine Rabier		2						2																							2	2	6			
Avenue Foch		2						2		1	2			1																	4	6	10			
Avenue Haig									2		1					1															4	4	2			
Avenue Dubail		3				1		4		2	5	1			1																9	13	9			
Rue du Cimetière	3	2					1	6			2																				2	8	4			
Route des Sœurs		2						2	2		1	1			1																5	7	10			
Route Doumer											2																				2	2	1			
Route Pichon		1						1	1			1																			2	3	4			
Route Ghisi		1						1	1		1	2																			4	5	2			
Route Say-Zoong								1			21					1															4	5	2			
Angles	1	14	1		1			17	58	7	15	17	1		1																23	23	2			
Autres rues	2	45	5	2	1	3	8	66	13	4	21	10		3	4						1	1		1	4	1				100	117	104				
																															67	133	87			
<b>Totaux généraux</b>	<b>40</b>	<b>344</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>476</b>	<b>114</b>	<b>57</b>	<b>167</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>518</b>	<b>994</b>	<b>788</b>
Comparaison avec 1924	73	256	36	6	3	9	1	16		400	80	37	101	37	1	13	14	11		1	1		20	7	1	3	31	5	1	2	6	8				

**1°)—Blessés au cours de ces accidents**

Genre de Véhicules	Mortellement	Hospitalisés	Pansés dans les Hôpitaux	Pansés dans les Postes
Automobiles	19 (dont 1 européen)	152 (dont 12 europ.)	103 (dont 2 europ.)	27
Autobus	2		2	
Tramways	8 (dont 3 chutes)	27 (dont 12 chutes)	42 (dont 10 chutes)	14 (dont 8 chutes)
Voitures		1	5	
Jinricshaws		2	3	
Bicyclettes		5	10	1
Charrettes		11	6	
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>198</b>	<b>171</b>	<b>42</b>
<b>Comparaison avec 1924</b>	<b>21</b>	<b>169</b> (dont 4 européens)	<b>125</b>	<b>114</b>

**2°)—Véhicules avariés au cours de ces accidents**

AUTOS	TRAMWAYS	VOITURES	J. R. S.	BICYCLETES	CHARRETTES	BROUETTES	PÉDICABS
165	13	3	182	48	4	18	1

**RELEVÉ NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET MORTS PAR SUITE D'ACCIDENTS DIVERS  
PENDANT L'ANNÉE 1925**

**1°)—Accidents mortels :**

Noyés.....	6
Brûlés dans les incendies.....	8
Asphyxiés par le gaz et le charbon.....	5
Chutes de matériaux.....	1
Chutes diverses.....	4
<b>Total.....</b>	<b>24</b>

(17 l'année précédente)

**2°)—Blessés non mortellement :**

Chutes de matériaux.....	3
Chutes diverses.....	8
Brûlés dans les incendies.....	3
Brûlures diverses.....	3
Electrocuté.....	1
Asphyxie.....	1
Tombés à l'eau.....	2
<b>Total.....</b>	<b>21</b>

(41 l'année précédente)

**Total des blessés mortellement ou non : 46**

(58 l'année précédente)

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE EN 1925

N <sup>o</sup> d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégâts	Assurances	Solutions
1	9 Janv.	302 Avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants	néant	classé
2	13 »	42 Rue du Marché	Commencement d'incendie	»	»	»
3	15 »	33 Cité Pao Kang Li, Av. Joffre	Feu de cheminée	»	»	»
4	20 »	16e Avenue Dubail	Incendie	»	»	»
5	21 »	97 Rue du Moulin	»	insig. 2 filles brûl. aux mains	»	»
6	29 »	3 Rue Formose	»	insignifiants	28.000 taëls	2.800 Tls. d'amende
7	31 »	19 Rue de l'Est	»	importants	3.000 »	300 »
8	11 Fév.	803 Avenue Foch	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
9	12 »	107 Passage, Rue du Marché	»	»	»	»
10	15 »	Maison d'Arrêt	»	»	»	»
11	20 »	22 Rue Paul Beau	Incendie	»	3.000 dollars	»
12	22 »	229 Rue Vouillemont	»	3 maisons brûlées	néant	»
13	24 »	59 Route Mayen	Feu de cheminée	insignifiants	»	»
14	26 »	6 Passage 68 Route P. Robert	Incendie	1 maison détruite	»	»
15	2 Mars	2 Avenue du Roi Albert	»	importants	»	»
16	11 »	4 Cité 28 Rue du Marché	Commencement d'incendie	insignifiants	»	5 dollars d'amende
17	12 »	Vil. SengKaMoDjio R. A. Courbet	Incendie	3 maisons endommagées	»	classé
18	12 »	3 Passage 908 R. Amiral Bayle	»	2 »	»	»
19	12 »	»	Commencement d'incendie	1 charrette de vin brûlée	»	»
20	14 »	10 Cité 56 Rue Millot	Incendie	3 maisons brûlées	»	»
21	16 »	3 Rue de la Paix	Commencement d'incendie	insignifiants	»	»
22	19 »	2 Passage 270 R. Bluntschli	Incendie	»	10.000 taëls	1.000 Tls. d'amende
23	22 »	70 Rue Vouillemont	Commencement d'incendie	»	néant	2 dollars d'amende
24	27 »	36 Rue Protet	»	»	»	5 »
25	29 »	1265 Route Lafayette	»	»	»	classé
26	29 »	Cité Rue Petit	»	insignif. 1 chinois asphyxié	»	»
27	30 »	129 Rue Bourgeat	Incendie	insignifiants	»	»
28	9 Avril	1 Rue Amiral Bayle	Commencement d'incendie	»	»	5 dollars d'amende
29	9 »	87 Route Say-Zoong	Feu de cheminée	»	»	classé
30	14 »	464/6 Rue du Consulat	Incendie	400 dollars	»	10 dollars d'amende
31	18 »	78 Cité Pao Ching Li Rue Hué	Commencement d'incendie	insignifiants	»	5 »
32	19 »	3 Rue Amiral Bayle	»	»	»	classé
33	24 »	108 Rue Touranne	»	»	»	5 dollars d'amende
34	26 »	74 Route Say-Zoong	»	»	»	classé
35	28 »	357 Boulevard de Montigny	»	»	»	2 dollars d'amende
36	28 »	Passage 45 Rue Ratard	Incendie	13 maisons brûlées 3 endom.	»	5 »
37	30 »	11 Cité NingFoLi, R. B. A. Clarke	Commencement d'incendie	insignifiants	»	2 »
38	5 Mai	Rue Amiral Bayle	»	chaudière de goudron endom.	»	classé
39	11 »	14 Passage, 82 Rue Bourgeat	Incendie	insignifiants	»	10 dollars d'amende
40	20 »	79 Rue du Lieutenant Péliot	»	5 mais. détruites, 1 fem. ch.	»	classé
41	27 »	189 Rue Kraetzer	»	1 mais. endom. [grièv. brûl.]	1 500 taëls	150 Tls. d'amende
42	8 Juin	449 Route Lafayette	»	3 maisons endommagées	4.000 »	100 »
43	15 »	4 Passage 312 Rue Ratard	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
44	17 »	41 Rue Oriou	»	»	»	2 dollars d'amende
45	23 »	18 Cité Mei Zié Li, Rue C. Rabier	»	»	»	2 »
46	25 »	7 Cité Koué Eu Li, R. B. A. Clarke	»	»	»	2 »
47	9 Juil.	42 Rue Fouranne	»	»	»	classé
48	10 »	219 Rue Eugène Bard	»	»	»	2 dollars d'amende
49	13 »	35 Passage 275 R. Hennequin	Incendie	4 maisons brûlées	»	classé
50	18 »	181 Boulevard des 2 Républiques	»	2 »	30.000 dol.	3.000 dol. d'amende
51	21 »	31 Cité Tai Eu Li, R. Colbert	Commencement d'incendie	insignifiants	1.000 taëls	20 dollars d'amende
52	26 »	13 Route des Sœurs	»	1 chinois légèrement brûlé	néant	classé
53	31 »	85 Avenue Foch	»	insignifiants	»	»
54	31 »	108 Rue Kraetzer	»	»	»	2 dollars d'amende
55	4 Août	30 Rue Millot	»	»	»	5 j. de prison avec
56	9 »	angle Voyron-Joffre	»	1 auto endommagé	»	classé [sursis.]
57	15 »	485 Route Lafayette	»	insignifiants	»	»
58	18 »	23 Rue Hennequin	»	»	»	1 dollar d'amende
59	3 Sept.	21 Cité 12 Rue du Consulat	»	»	»	2 »
60	9 »	183 Rue Hué	»	20 dollars	»	5 »
61	9 »	13 Cité Foh Ling Li R. du Marché	»	insignifiants	»	classé
62	10 »	513 Cité Yu Lo Li	Incendie	2 mais. brûl. 1 fem. légèremt.	2.500 taëls	250 Tls. d'amende
63	11 »	212 Rue Ratard	Commencement d'incendie	néant [brûlée]	néant	classé
64	26 »	300 Route Fergusson	Incendie	importants	»	»
65	29 »	54 Cité 53 Rue Porte de l'Ouest	Commencement d'incendie	insignifiants	»	5 dollars d'amende
66	30 »	Route Père Robert	»	1 poteau téléphonique brûlé	»	classé
67	1 <sup>er</sup> Oct.	197 Rue Wantz	Incendie	2 maisons endommagées	1.000 dollars	100 dol. d'amende
68	2 »	Passage 36 Rue Discry	»	importants	27.000 taëls	2.700 Tls. d'amende
69	4 »	76-78 Rue Kraetzer	»	1 maison brûlée	6.000 »	600 »
70	12 »	113 Rue du Capitaine Rabier	»	4 »	néant	classé
71	16 »	701 Avenue Edouard VII	Commencement d'incendie	insignifiants	»	5 dollars d'amende
72	21 »	Chantier 34 Rue Ou Song Kiang	»	»	»	2 »
73	22 »	50 Rue de l'Observatoire	»	»	»	classé
74	22 »	812 Rue Amiral Bayle	»	»	»	»
75	25 »	167-9 Rue du Consulat	Incendie	5 maisons endommagées	5.000 taëls	500 Tls. d'amende
76	26 »	101-3 Rue de l'Est	»	4 »	53.000 »	5.300 »
77	26 »	25 Rue Sœur Allègre	Feu de cheminée	néant	néant	5 dollars d'amende
78	29 »	42 Rue Hué	Commencement d'incendie	»	»	5 »
79	30 »	198 Cité Tsing Zeng Fang R. du	»	insignifiants	»	classé
80	31 »	34 Rue du Whampoo [Marché	»	»	»	»
81	1 <sup>er</sup> Nov.	Vapeur "Kiang Yu"	Incendie	3 cabines endommagées	»	»
82	2 »	39 Cité DongKang Li R. des Sœurs	Commencement d'incendie	insignifiants	»	»
83	4 »	Cité 142 Avenue Joffre	»	»	»	2 dollars d'amende
84	8 »	377 Rue du Consulat	»	100 dollars	1.300 taëls	25 »
85	20 »	Parc à charbon Q. de France Sud	»	insignifiants	néant	classé
86	1 <sup>er</sup> Déc.	Village Route Doumer	Incendie	1 maison brûlée	»	»
87	2 »	"Palais Café" Av. Edouard VII	Commencement d'incendie	insignifiants	»	»
88	7 »	Passage 315 Route de Zi Ka Wei	Incendie	5 maisons détruites	»	»
89	8 »	120 Rue Hué	Commencement d'incendie	néant	»	2 dollars d'amende
90	9 »	48 Route Conty	»	insignifiants	»	1 »
91	11 »	46 Cité Yu Tsang Li R. du Marché	Incendie	3 maisons brûlées	1.000 taëls	100 Tls. d'amende
92	11 »	405 Avenue Edouard VII	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	5 dollars d'amende
93	11 »	8 Cité TaiChingLi Bd. 2 Républiq.	»	néant	»	classé
94	15 »	1 Cité 10 Rue Buissonnet	»	40 dollars	»	»
95	15 »	9 Cité SongKouéLi Bd. de Montig.	Incendie	7 maisons détruites	»	»
96	17 »	54 Rue du Lieutenant Péliot	Commencement d'incendie	insignifiants	»	15 dollars d'amende
97	18 »	11 Route Francis Garnier	Feu de cheminée	»	»	classé
98	19 »	37-39 Rue Oriou	Incendie	2 maisons endommagées	3.000 taëls	»
99	21 »	98 Route du Capitaine Rabier	»	3 mais. détruites, 7 personnes	néant	»
100	22 »	Chantier Rue Amiral Bayle	»	100 dollars [ont péri.]	»	10 dollars d'amende
101	23 »	294 Boulevard de Montigny	Commencement d'incendie	insignifiants	»	5 »
102	23 »	212 Rue du Consulat	Incendie	importants	3.500 taëls	350 Tls. d'amende
103	28 »	Avenue Joffre	Commencement d'incendie	1 auto brûlé	»	classé
104	31 »	Cie. F. de Tramways, Av. Dubail	»	insignifiants	»	»

# Service des Travaux Publics

## RAPPORT POUR 1925

**Généralités.**—Au cours de l'exercice 1925 le réseau routier s'est augmenté de 4 km. 123 de routes neuves.

Le réseau d'égoûts s'est accru de 4 km. 279 de drains de gros et moyen diamètre.

Le cube de matériaux transportés par la voirie a été de 43.267 m<sup>3</sup>. Le mouvement des terres d'apport s'est élevé à 40.139 m<sup>3</sup>. Le cube d'ordures s'est élevé à 121.622 m<sup>3</sup>. L'emprise des routes asphaltées a atteint 526.615 m<sup>2</sup>.

Le nombre de maisons construites a été de 498 maisons européennes et 2897 maisons chinoises.

Le Service d'Architecture a terminé les agrandissements du Poste Central de Police, le nouveau Camp Militaire de la route Frelupt et la nouvelle Poudrière. Un stand de tir au revolver est en cours d'exécution.

Le Service du Cadastre a étudié l'extension du nouveau réseau routier.

Le Service du Contrôle a continué les modifications de l'éclairage public.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'essor pris par la Concession Française pendant les 6 dernière années :—

ANNÉES	LONGUEUR DES RUES	EMPRISE EN VIABILITÉ	MAISONS EUROPÉENNES	MAISONS CHINOISES	CUBE D'ORDURES	POPULATION
1920	62.604,30 km.	472.086,75 m <sup>2</sup> .	814	12.370	40.870 m <sup>3</sup> .	170.229
1921	63.888,35 »	486.188,70 »	1.158	14.722	49.388 »	
1922	72.239,70 »	538.105,05 »	1.379	16.461	62.764 »	
1923	76.934,35 »	588.834,30 »	1.666	18.708	107.783 »	
1924	81.253,00 »	661.162,60 »	<sup>1.931</sup> 1.391	20.652	111.913 »	
1925 <i>1926</i>	85.376,00 »	690.940,65 »	<sup>2.429</sup> 2.627	<sup>23.549</sup> 25.952	121.622 »	297.072
En 6 ans <i>de 1920 à 1925</i>	36. 4 %	46. 4 %	<sup>110 %</sup> 223 %	<sup>90.3 %</sup> 110 %	197. 6 %	74. 5 %

En consultant les recensements respectifs de 1920 (170.229 habitants) et de 1925 (297.072 habitants) il convient de remarquer que l'augmentation de la population, 126.843 habitants (soit 74.5 % en 6 ans) pour si rapide qu'elle ait été, n'a mis, à aucun moment, le Service en difficultés.

**Matériel.**—Notre service de transport s'est augmenté de 5 camions "Renault" de 2 Tonnes.

Une bétonnière à asphalte est en cours de montage et pourra fonctionner fin février 1926.

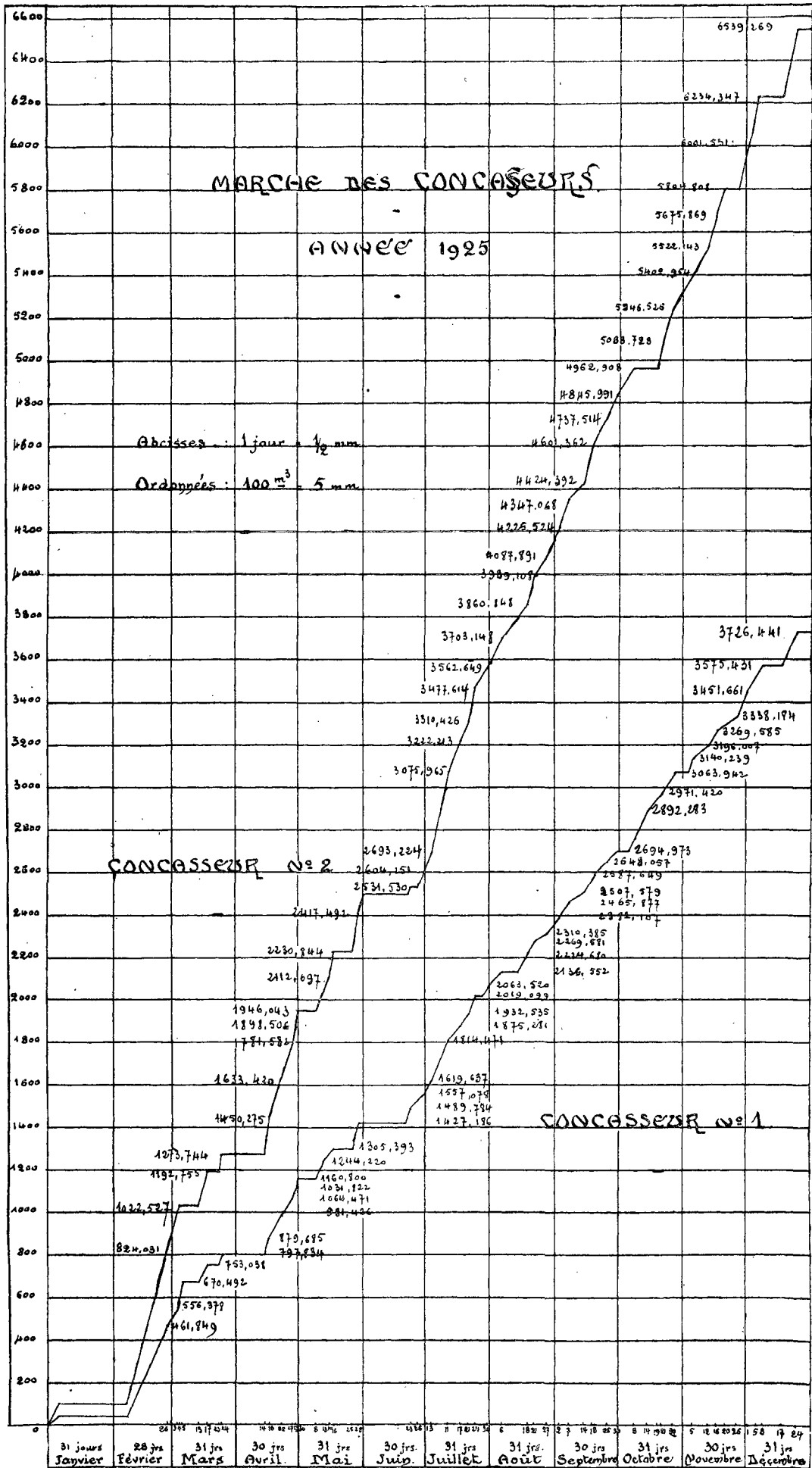
**Concasseur.**—Le cube de rocaille traité a été de : 10265 m<sup>3</sup>.

Les produits ouvrés de : 5513 de granit, 3364 de gravillon, 1834 de sable.

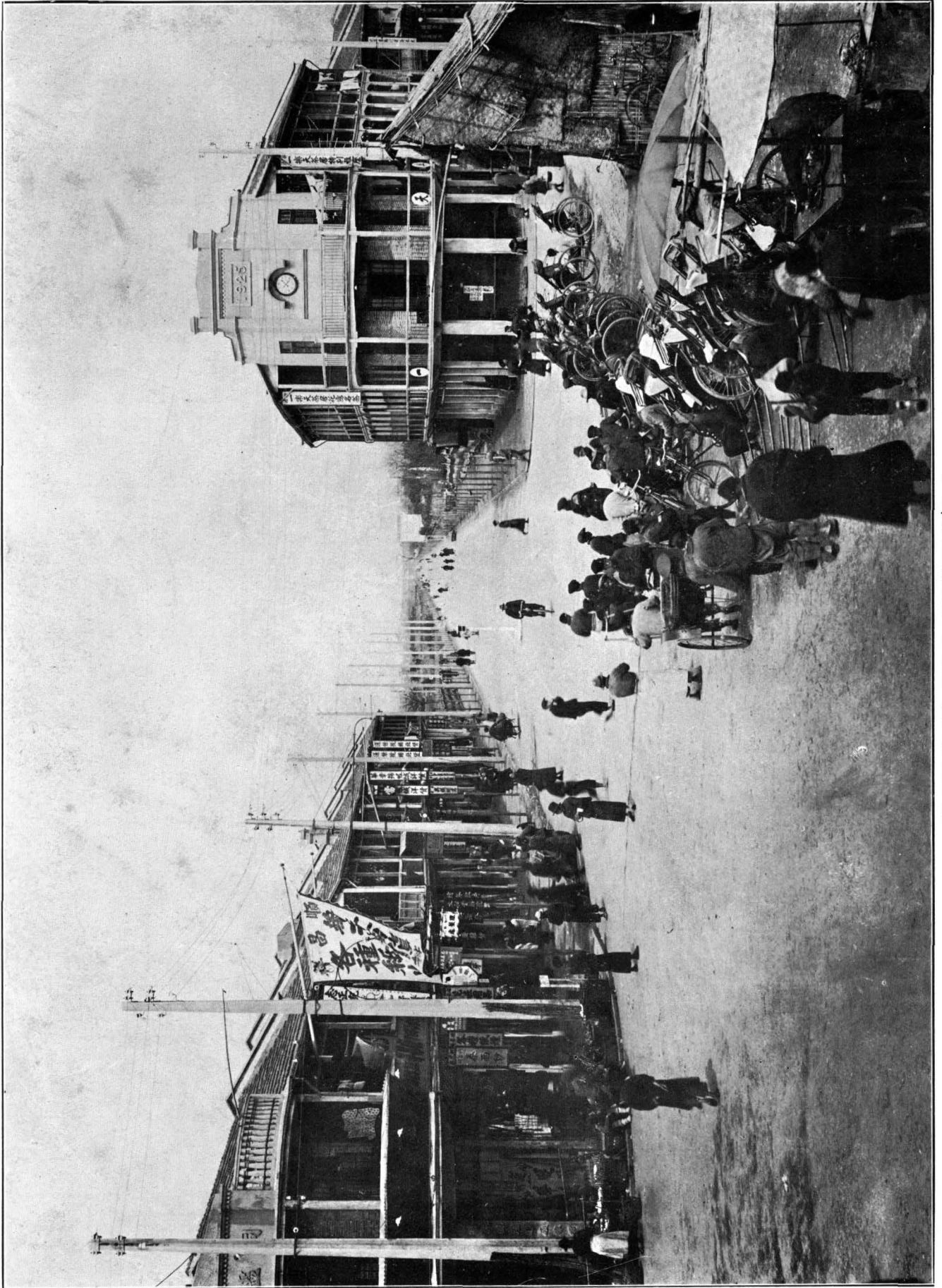
**Dragage.**—Le dragage de la Crique de Zikawei, commencé en Octobre en coopération avec les Autorités Chinoises, a déjà donné un cube de 10.000m<sup>3</sup>.

**Postes de police.**—Assuré la construction et l'achèvement de trois nouveaux postes de police en béton armé aux emplacements suivants : Zikawei, Pont Ste Catherine, Boulevard des 2 Républiques angle Rue Palikao.

**Défense de la Concession.**—Aménagement d'un parc à bestiaux. Développement d'un réseau de fils de fer barbelés aux limites de la Concession. Commencé la pose des portails aux rues-limites de la Concession.







PLACE PAUL SIU & AVENUE PÉTAÏN

**Comblement de mares.**—Les mares suivantes ont été comblées avec des ordures :

Route de Siéyès, Frelupt	18465 m3.
Route Ratard	1257 »
Plantations	1390 »
Jardin de Verdun	924 »
Rue du Marché	2446 »
Route Conty	1900 »
Route Bourgeat près de R. A. Courbet	1240 »
Route Bourgeat face de R. Lorton	7564 »
Avenue Joffré (Grouchy-Doumer)	3323 »
Route Lafayette (2 mares)	2838 »
Route de Siéyès (Delastre-Ghisi)	2133 »
Route T. de la Tour (N. E. Siéyès)	3246 »
	<hr/> 46726 m3.

soit une surface de 24299,60m2.=36 mows, 0287.

D'autre part les mares suivantes ont été comblées avec de la terre :

Route de Siéyès	137,598 m3.
Route Frelupt	1666,820 »
Route T. de la Tour	133,920 »
Route Cohen	1426,860 »
	<hr/> 3365,198 m3.

égalant une surface de 1746,86 =2 mows, 5900.

Surface totale de mares remblayées 38 mows, 6187.

**Comparaison de l'emprise des chaussées en 1924 et 1925.**

ARRONDISSEMENT	LONGUEUR DES RUES	MACADAMISÉES	GOUDRONNÉES	PAVAGE CHINOIS	PAVAGE CUBIQUE	PISTE
1 <sup>er</sup>	21.000,00	19.075,00	83.232,00	66.263,70	11.441,00	—
2 <sup>e</sup>	30.534,00	31.472,00	209.002,00	22.449,00	316,00	22.259,00
3 <sup>e</sup>	29.719,00	4.308,35	201.867,35	16.736,20	—	93.893,85
<b>Total en 1924</b>	<b>81.253,00</b>	<b>54.855,35</b>	<b>494.101,35</b>	<b>105.448,90</b>	<b>11.757,00</b>	<b>116.152,85</b>
1 <sup>er</sup>	21.000,00	13.607,00	94.877,00	66.922,00	12.350,00	
2 <sup>e</sup>	32.750,00	22.571,00	233.346,00	23.132,00	411,00	12.259,00
3 <sup>e</sup>	31.626,00	10.413,40	198.392,60	14.918,65		84.826,55
<b>Total en 1925</b>	<b>85.376,00</b>	<b>46.591,40</b>	<b>526.615,60</b>	<b>104.972,65</b>	<b>12.761,00</b>	<b>97.085,55</b>

**Travaux neufs de viabilité.**—1°)—Ouverture de routes : macadam sur fondation de rocaille :

292,00 m.	Rue du Marché	1.927,00 m2.
465,00 »	» Brenier de Montmorand	3.952,00 »
319,00 »	» Bourgeat	3.328,00 »
338,00 »	» Massenet	2.808,00 »
233,00 »	» Cardinal Mercier	4.646,00 »
569,00 »	Route Conty	5.305,00 »
484,00 »	» Cohen	2.206,00 »
543,00 »	» Dufour	5.549,00 »
356,35 »	» Frelupt	2.052,00 »
238,15 »	» Kaufmann	1.214,00 »
285,00 »	Avenue Pétain	3.973,00 »
<hr/> 4.123,00 m.		<hr/> 3.6960,00 m2.

2°)—**Convertissements divers.**—  
Pistes :

Route Père Robert	534,00
Avenue Foch	3.466,00
Route de Boissezon	482,00
Avenue Haig	707,00
Route Lafayette	2.452,00
» Pottier	837,00
» Pichon	194,00
	<hr/> 8.672,00

**Emprise des trottoirs en 1925.**

ARRONDISSEMENT	MACADAMISÉS	GOUDRONNÉS	PAVAGE CHINOIS	CIMENTÉS	TERRE BATTUE
1 <sup>er</sup>	2242,00 m <sup>2</sup> .	8.126,00 m <sup>2</sup> .	29.484,00 m <sup>2</sup> .	41.753,00 m <sup>2</sup> .	
2 <sup>e</sup>	11.251,00 »	73.225,00 »	2.538,00 »	7520,00 »	73.342,00 m <sup>2</sup> .
3 <sup>e</sup>	5.607,00 »	25.890,00 »		1823,00 »	125.653,00 »
<b>Total en 1925</b>	<b>19.100,00 »</b>	<b>107.241,00 »</b>	<b>32.022,00 »</b>	<b>51.096,00 »</b>	<b>198.995,00 »</b>

**Emprise totale en viabilité au 1<sup>er</sup> Janvier 1926.**

CHAUSSÉES	TROTTOIRS	EMPRISE TOTALE
788026.20	408454.00	1196480 20 m <sup>2</sup> .

**Travaux neufs.—Trottoirs.—**

	DALLES	BORDURES	CANIVEAUX	CIMENTAGE	MACADAM	PAVAGE
Rue du Consulat	14.50	14.50		76.50		
Rue Lagrené	780.00					
Quai de l'Est	88.00					
Route Père Robert	1495.00	1494.00			4257.00	
Rue Massenet					168.00	
Rue Cardinal Mercier	186.00	186.00	235.00	162.00	630.00	
Rue du Marché			192.00			
Rue B. de Montmorand			357.00			
Route Vallon		36.00			101.00	
Rue Stanislas Chevalier					750.00	
Avenue Joffre					858.00	
Avenue du Roi Albert	314.35	381.50			1339.15	
Route de Boissezon	25.00	25.00		10.50	88.78	
Route Amiral Courbet	4.00	4.00				
Route Cohen	91.70	103.00	307.50		21.00	
Route Dufour	81.60	81.35	505.90		29.50	
Route Delastre			91.20			
Route Doumer			102.16	2.25		
Avenue Foch				16.80		
Route Frelupt	23.00	34.30			63.00	
Route Fergusson	19.00	19.00	164.68		52.50	
Route Francis Garnier	11.50		37.00		437.10	
Route Ghisi	174.00	13.50	68.50	5.20		
Route de Grouchy	11.60	11.60		118.30		
Avenue Haig	155.00	155.00		7.35	486.00	
Avenue Joffre					27.00	
Route Kaufmann	45.70	45.70	178.00		44.60	
Avenue Pétain	51.20	49.75	176.00	33.00	578.40	
Route Pottier	102.60	102.60			427.45	
Route Pichon	6.00	6.00			16.60	
Route Prosper Paris	9.00	9.00	159.85		21.60	
Route Henri Rivière	7.00	7.00			17.50	
Route Say-Zoong	1.80	1.80		3.00		
Route de Siéyès	50.50	50.90		30.70	165.80	
Route T. de la Tour	2.00	2.00		4.00		
Route de Zikawei	7.00	7.00			128.95	
Square Paul Brunat	110.20	110.20			876.00	
Route Pichon	91.50	91.60			175.00	
Rue Ratard						85.90
<b>Totaux :</b>	<b>1395.25</b>	<b>1341.80</b>	<b>1790.79</b>	<b>231.10</b>	<b>4995.93</b>	<b>85.90</b>

**Assainissement.**—Notre réseau d'égouts a été amélioré par les travaux suivants :

	Tuyaux 0.70	Tuyaux 0.50	Tuyaux 0.30	Tuyaux 0.20	Tuyaux 0.15	Regards	Puisards
Route Frelupt		92	25			2	6
Avenue Pétain		295	110	10		7	14
Rue du Cimetière		220	84	10		3	
Rue Brenier de Montmorand		52	10				
Rue de Saïgon		128	12			2	4
Rue Cohen	276	242	118	8		10	22
Route Frelupt	10	240	58			9	16
Rue des Pères		109	14			1	
Route Kaufmann		225	35			6	10
Rue Voisin		213	3			1	
Route Dufour		202	51	10		5	11
Rue Cardinal Mercier		250	12	14	9	7	15
Avenue Haig	195		23			5	3
Route Frelupt A.		297	64	12		7	16
» » B.		233	70	11		5	14
» » C.		98	17			1	4
» Ratard Passage 419			138				6
Route Bridou		227	48			6	14
» du Consulat			55				
» Cardinal Mercier		100	41			1	6
» Brenier de Montmorand	490		163	29	33	7	26
<b>Totaux :</b>	<b>971</b>	<b>3223</b>	<b>1151</b>	<b>104</b>	<b>42</b>	<b>85</b>	<b>187</b>

En dehors des travaux de drainage, le Service d'Assainissement a exécuté les travaux suivants : Curage des drains et puisards de la Concession, 214-branchements et travaux divers ayant nécessité la pose de 1907 tuyaux de 0.30, 1150 de 0.20, 1948 de 0.15 ainsi que 12 regards et 17 puisards. Construction des Postes de Police de Zikawei et du Pont Sainte Catherine. Confection de 45 nouvelles tombes au Cimetière de Lokawei.

**Etat du Drainage de la Concession.—**

	Drain en briques 2m. x 3m.	Drain en briques 2m. x 2.40	Drain en briques 18" x 12"	Drain en briques 4'9 x 7'9	Drain en briques 0.30	Drain en ciment 2m. x 3m.
Au 1 Janvier 1925	731	982	4076	224	323	260
Posé en 1925			450			
Déposé en 1925			3626			
Au 1 Janvier 1926	731	982	3626	224	323	260

	Tam-pons	Tuy. en ciment 4' 6"	Tuy. en ciment 3'	Tuy. en ciment 0.70	Tuy. en ciment 0.50	Tuy. en ciment 0'30	Tuy. ovoïde 3'	Tuy. ovoïde 0.30	Tuy. ovoïde 18" x 12"
Au 1 Janvier 1925	1521	3307	7587	20569	26048	4606	200	894	3848
Posé en 1925	85			971	3223	1151			
Déposé 1925					220				
Au 1 Janvier 1926	1606	3307	7587	21540	29271	5537	200	894	3848

**Travaux d'entretien.—1°)—Pavage chinois :**

Rues diverses	10694,60
Quai du Kin Lee Yuen	857,30
Boulevard des 2 Républiques	1011,40
Rue Hué	896,00
» Chusan	341,40
» Bluntschli	4530,00
» Kraetzer	5,60
» Porte du Nord	820,00
» Protet	710,00
» Palikao	2500,00
» Lagrené	548,00
» de Saïgon	1720,00
» des Pères	4,50
Avenue Joffre	250,00
Rue du Cimetière	90,00
» Sœur Allègre	3022,00
» Voisin	179,80
» Petit	1145,00
» du Weikwei	54,00
» du Consulat	28,00
Place du Château d'Eau	234,00
à Reporter.	<u>29641,60</u>

Report.	29641,60
Avenue du Roi Albert	255,00
Route Amiral Courbet	23,50
» Delastre	87,50
Avenue Foch	13,00
Route Fergusson	84,00
» Francis Garnier	42,00
» Ghisi	17,60
» de Grouchy	57,50
» Lafayette	204,00
Avenue Pétain	66,03
Route Prosper Paris	33,60
» de Siéyès	47,25
» de Zikawei	14,50
» Père Robert	158,00
» Cardinal Mercier	45,00
Rue Amiral Bayle	702,00
Route de Zikawei	198,00
Rue Bluntschli	1663,00
» Wantz	230,00
Route Vallon	75,00
Rue de l'Observatoire	670,00
» Capitaine Rabier	225,00
Total:	<u>35977,08</u>

**2°)—Macadamisage :**

Rues diverses	5466,90
Quai de France	1181,10
Avenue Edouard VII	1201,50
Boulevard des 2 Républiques	8297,00
Rue Bluntschli	25,00
» Eugène Bard	62,40
» Kraetzer	367,00
» Rue Porte du Nord	20,00
» Protet	150,00
» Palikao	6,00
Place de l'Est	337,90
Rue de Saïgon	168,00
» des Pères	162,00
Avenue Joffre	285,50
Rue du Cimetière	430,00
» Sœur Allègre	51,00
Rue Voisin	11,96
» Petit	7,00
Dépôt	192,00
Rue du Consulat	4,20
Place du Château d'Eau	30,10
Avenue du Roi Albert	914,00
Rue Amiral Courbet	185,00
Route Delastre	28,00
Avenue Foch	11802,15
à Reporter.	<u>31385,71</u>

Report.	31385,71
Route Ferguson	106,00
» de Boissezon	622,00
» Ghisi	168,25
» Grouchy	1076,60
» Lafayette	2782,70
Avenue Pétain	737,00
Route Prosper Paris	108,20
» de Siéyès	149,10
» de Zikawei	319,00
» Père Robert	12732,00
» Doumer	62,70
Rue Amiral Bayle	280,00
Route de Zikawei	2075,00
» Dupleix	28,40
Rue Wantz	130,00
Route Vallon	45,00
» Frelupt	288,60
Avenue Haig	1014,32
Route Pottier	29,10
» Pichon	85,80
Avenue Foch	4998,00
» Edouard VII	666,00
» Dubail	1490,00
Poste Central	318,00
Maison d'Arrêt	969,00
Total:	<u>62666,48</u>

3°)—*Pavage cubique :*

Rues diverses	70,20
Quai de France	500,00
à Reporter.	<u>570,20</u>

Report.	570,20
Boulevard des 2 Républiques	100,00
Quai de l'Est	700,50
Place de l'Est	77,50
Total :	<u>1448,20</u>

**Trottoirs.**—a) *Cimentage :*

Rues diverses	524,00
Boulevard des 2 Républiques	85,00
Rue Eugène Bard	10,00
» Porte du Nord	8,00
» Protet	51,00
» Lagrené	2,00
» Saïgon	8,00
Avenue Joffre	25,00
Rue de l'Est	8,00
Place de l'Est	255,00
Rue Petit	20,00
» du Weikwei	76,55
Route Frelupt	1,27
» Pottier	8,60
» Prosper Paris	3,50
» Say-Zoong	4,70
Total :	<u>1090,62</u>

b) *Goudronnage :*

Route Stanislas Chevalier	423,00
» Lafayette	8592,00
Rue Eugène Bard	1680,00
» Kraetzer	945,00
» Diverses	450,00
Avenue Joffre	366,00
Avenue Haig	462,00
» Joffre	13226,00
Rue Amiral Bayle	1428,00
Avenue Joffre	128,00
» du Roi Albert	12,00
Route Père Robert	4257,00
» Frelupt	120,00
» Pottier	211,00
Total :	<u>32300,00</u>

c) *Macadamisage :*

Avenue du Roi Albert	159,00
» Foch	27,75
Route de Grouchy	14,80
Avenue Haig	11,30
» Joffre	25,00
» Pétain	86,60
Total :	<u>324,45</u>

d) *Pavage :*

Rues diverses	580,00
Rue Palikao	185,00
» Lagrené	110,00
» Saïgon	25,00
» Sœur Allègre	285,00
» Petit	265,00
Total :	<u>1450,00</u>

**Goudronnage.**—1° *Coaltar :*

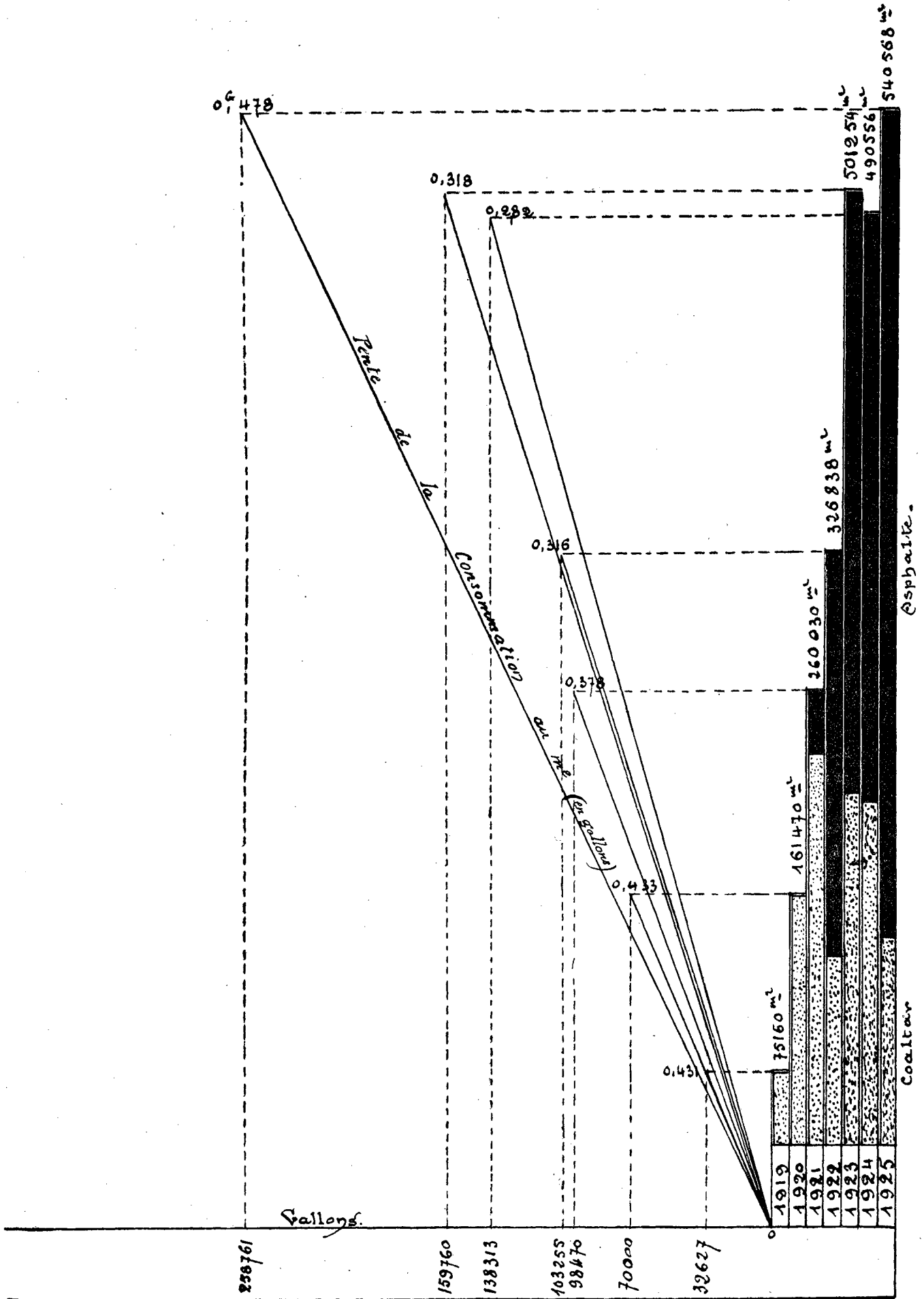
Rues diverses	585,00
Quai de France	10217,40
Rue du Consulat	7360,00
» des Pères	622,80
Boulevard Montigny	405,00
Rue de Ningpo	2084,00
Avenue Edouard VII	609,00
Rue du Weikwei	830,00
» du Cimetière	782,00
» Vouillemont	2523,00
Avenue Joffre	1285,00
Rue de l'Est	1379,40
Pontons MM. et Est	1653,40
à Reporter.	<u>30336,00</u>

Report.	30336,00
Rue Baron Gros	800,00
» Saïgon	780,00
» Kraetzer	750,00
» Chu Pao San	180,000
Route Lafayette	3050,00
» Vallon	1326,00
» des Sœurs	720,00
» Stanislas Chevalier	3394,00
» de Zikawei	9088,00
Rue Amiral Bayle	7362,00
Avenue Foch	11267,00
» Dubail chaussée	3506,00
» Dubail Tram	932,00
à Reporter.	<u>73491,00</u>

	Report. . . .	73491,00		Report. . . .	95529,50
Avenue Joffre Tram		2478,00	Route Frelupt		2704,0
» Joffre chaussée		3316,00	» Fergusson		648,00
» Edouard VII		1316,00	» Francis Garnier		1672,00
Rue Chapsal		980,00	» Ghisi		1939,00
» du Lieut. Pétiot		2102,00	» Lafayette		5160,00
» Cardinal Mercier		568,00	» Magniny		620,00
» Ratard		868,00	Avenue Pétain		3111,00
Avenue du Roi Albert		4351,00	Route Pichon		2629,00
Route de Boissezon		740,00	Rue Ratard		2851,00
» Amiral Courbet		213,50	Route de Siéyès		8725,00
» Delastre		1937,00	» Tenant de la Tour		5027,00
» Dufour		1213,00	Square Paul Brunat		814,00
» Doumer		1956,00			
	à Reporter. . . .	<u>95529,50</u>		Total :	<u>131429,50</u>

2° *Asphaltum* :

	Report. . . .	237693,96		Report. . . .	237693,96
Rue Montauban		2501,50	Abattoirs		589,00
Quai de France		10630,60	Avenue Edouard VII		12447,00
Rue du Consulat		14274,70	Rue Chapsal		6969,00
» des Pères		1047,20	» du Moulin		142,50
Boulevard Montigny		15486,25	» Cardinal Mercier		4293,00
Rue de Ningpo		4068,36	» Ratard		5879,00
Avenue Edouard VII		8710,10	Avenue du Roi Albert		15319,00
Rue du Weikwei		3205,70	Route de Boissezon		3957,00
» du Cimetière		3967,50	» Amiral Courbet		3343,00
» Vouillemont		1585,00	Rue Hué		110,00
Avenue Joffre		50418,30	Route Dufour		2592,00
Rue de l'Est		1362,30	» Doumer		6293,00
» Tourane		841,00	Rue Chu Pao San		700,00
» Petit		1386,00	Route Voyron		2379,00
» Saïgon		75,00	» Père Robert		15188,00
» Porte du Nord		1281,00	Rue de l'Observatoire		7000,00
» Palikao		1212,20	» Marcel Tillot		3690,00
Route Lafayette		8317,45	» Wantz		2268,00
» Vallon		5968,00	Avenue Pétain		24534,00
» des Sœurs		3829,00	Rue Bourgeat		1741,00
» Stanislas Chevalier		4390,00	Route Cohen		2493,00
» de Zikawei		15522,00	» de Grouchy		1415,00
Rue Eugène Bard		8236,00	» Mayen		1316,00
Avenue Foch		52068,00	Square Pichon		523,00
» Dubail		15442,00	Route Henri Rivière		867,00
Rue Ou Song Kiang		1128,80	» Say-Zoong		6139,00
» Vincent Mathieu		750,00	» Winling		1237,00
	à Reporter. . . .	<u>237693,96</u>		Total :	<u>372487,46</u>





**Travaux remboursables exécutés pour le compte des Compagnies concessionnaires pendant l'année 1925.**

	Macadam	Macadam coalтарé	Pavage	Cimentage	Terre	Dalles	Bordures
Eau	685.73	2626.66	683.16	144.00	2220.89	11.50	4.00
Electricité		131.36			45.55		
Waterworks		4.10					
Gaz	457.70	788.35	114.25	18.00	713.20		
Téléphone	9.30	1201.70	270.70	130.50	262.00	3.00	2.00
Totaux m2 :	1152.73	4652.17	1068.11	292.60	3241.64	14.50	6.00

**ATELIERS**

Travaux exécutés aux Ateliers pendant le courant de l'année 1925.

*Confectionné* :—100 chevaux de frise, 15 bèches chinoises, 11 essieux de tombereaux, 4 essieux de caisses d'arrosage, 10 essieux de brouettes, 7674 piquets divers pour le Cadastre et la Voirie, 2 diables, 1 grue de fonderie, 20 charrettes à mitrailleuses, 1 charrette à bras, 5 cribles pour concasseur, 3 portes de garage, 1 porte pour bureau des ateliers, 1 cylindre à bras, 4 ressorts pour camion, 1 fortin en tôle d'acier, 12 portails pour le Poste de l'Est, 12 portails pour la Rue Vincent Mathieu, 12 portails pour la Rue Protet, 12 portails pour la Rue Porte du Nord, 6 interrupteurs pour signaux, 10 monte-plats, 5 treuils, 1 ventilateur de forge, 120 roues de tombereaux, 45 brancards de brouettes, etc...

*Réparé* :—3 ressorts de camion, 96 brouettes en bois, 100 brouettes en fer, 140 tombereaux, 20 moules à tuyaux en ciment, 2 grues, 30 chaudières à coaltar, 46 tonneaux à coaltar, 10 wagonnets, 2 cylindres à vapeur, etc...,

*Peint* :—22 camions, 7 remorques, 112 tombereaux, 74 brouettes en fer 80 brouettes en bois, 20 charrettes à mitrailleuses, 4 caisses d'arrosage, 10 autos, 2 balayeuses à chevaux, 10 interrupteurs pour signaux, etc....

*Pièces en fonte coulée* :—226 machoires diverses pour concasseurs 334 grilles grandes, 297 grilles petites, 129 tampons de puisards, 2 roues AR pour cylindre à vapeur, 50 chassis de fonderie, 40 plaques de puisards, 274 repères de nivellement, 1 volant pour concasseur, etc....

Soit un total de 266,748 livres de fonte coulée.

*Bronze coulé* :—66 coussinets divers, 47 pièces diverses pour autos, signaux, etc., 57 bagues diverses, etc....

Soit un total de 1588 livres de bronze coulé.

**Chantier à ciment.**—*Confectionné* :—1189 tuyaux de 0,70, 2975 tuyaux de 0,50, 3178 tuyaux de 0,30, 2334 tuyaux de 0,20, 4395 tuyaux de 0,15, 47 tuyaux de 4'6", 122 dalles de 0,60, 2483 dalles de 0,25, 60 dalles de 0,45, 2774 dalles de 0,20, 6220 dalles de 0,10, 648 bornes droites, 85 bornes d'angle, 142 bornes pour lot de terrain, 50 balustrades, 202 dalles de cimetièrre, 1 pilier de porte, 160 pieux carrés, 88 pieux divers, 10612 paires de sandales, etc....

*Découpé* :—4297 livres de bambous en brins.

*Monté* :—110 balais brosses, 31 rouleaux balais d'auto.

**Automobiles.**—Entretien et réparations diverses de : 13 camions, 1 voiture cellulaire, 2 autos-arroseuses, 11 voitures de service.

## ARCHITECTURE

**Travaux neufs.—Entreprise.—Poste Central.**—Travaux d'agrandissement commencés en 1924 et terminés en Mai 1925. Ces travaux comprennent : (a) l'agrandissement du bâtiment "Magasin" par un bâtiment de même importance comprenant, au rez-de-chaussée des garages, au 1<sup>er</sup> étage une grande salle pour l'armurerie, au 2<sup>e</sup> étage un magasin d'habillement ; (b) l'agrandissement de la caserne des agents indigènes par 2 ailes au bâtiment existant, avec chambrées ; réfection des douches et cuisines ; (c) l'agrandissement du Service d'anthropométrie par un bâtiment sur cour reliant le bâtiment du Poste au bâtiment de la Caserne.

*Maison d'Arrêt.*—Travaux d'agrandissement commencés en 1924 et terminés en Mai 1925. Ces travaux comprennent : (a) démolition du mur d'enceinte sur la partie Nord, reconstruction de ce mur en englobant le bâtiment de la blanchisserie municipale, (b) agrandissement de la prison des femmes, (c) construction d'un bâtiment dans la cour centrale, formant préau et ateliers à l'étage (construction en béton armé), (d) construction d'un bâtiment pour poudrière.

*Cité Annamite.*—La construction de la Cité Annamite commencée en 1924 est terminée en Mai 1925. Cette cité comprend 52 appartements pour agents Tonkinois mariés, passages et cours cimentés avec lavoirs et bâtiment de douches.

*Camp Militaire Route Frelupt.*—Construction d'un bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée formant caserne pour 200 hommes avec cuisines, réfectoires, lavabos, douches et W. C. Construction d'un bâtiment pour bureau, magasin et appartements des gradés. Construction d'un Poste de Police et d'un bâtiment formant hangar et W. C. De grands lavoirs sont situés dans les cours.

*Poudrière Route Frelupt.*—Construction en béton armé, comprenant 4 chambres protégées contre la chaleur et l'humidité, entourée d'un mur d'enceinte avec bâtiment pour Poste de Police

*Poste d'Incendie Place du Château d'Eau.*—Ces travaux sont commencés le 1<sup>er</sup> Novembre 1925 : les fouilles et une partie du battage des pieux sont terminés.

**Travaux neufs.—Régie.—Dépôt du 1<sup>er</sup> Arrondissement Boulevard Montigny.**—Construction d'un dépôt comprenant bureaux et hangars pour le matériel.

*Stand de Tir au revolver Route Frelupt.*—Le gros œuvre est terminé en fin d'année.

*Hangar pour auto-mitrailleuses.*—Construction d'un grand hangar adjacent au bâtiment du magasin, Poste Central.

*Hangar des Ateliers—Service de Travaux.*—Construction d'un hangar couvrant une partie de la cour des Ateliers.

*Square Paul Brunat.*—Construction du mur de clôture et chalet de nécessité.

*Dépôt du Concasseur.*—Construction d'un hangar.

**Travaux d'amélioration et de gros entretien.—Entreprise.**—Construction du mur du cimetière de Lokawei.

Confection de lits et armoires en fer pour le Poste Central.

Construction d'un hangar en béton armé aux Abattoirs Municipaux.

**Régie.**—Remise en état du Stand Municipal.

Construction de W. C. dans la Cité Annamite.

Reconstruction de la fourrière pour Ric-shaw au Poste Central.

Construction d'une clôture et d'un portail au chalet de Koukaza.

Modifications des appartements des Frères, reprise de la couverture des anciens bâtiments et peinture générale, Ecole Franco-Chinoise.

Construction d'une grande fosse septique pour 500 personnes, modifications diverses, constructions des cellules pour Européens, Maison d'Arrêt.

Peinture au Consulat Général de France.

Clôture de la Villa du Chef de la Garde.

Aménagement du Camp Militaire.

Construction d'un hangar au Service des Plantations.

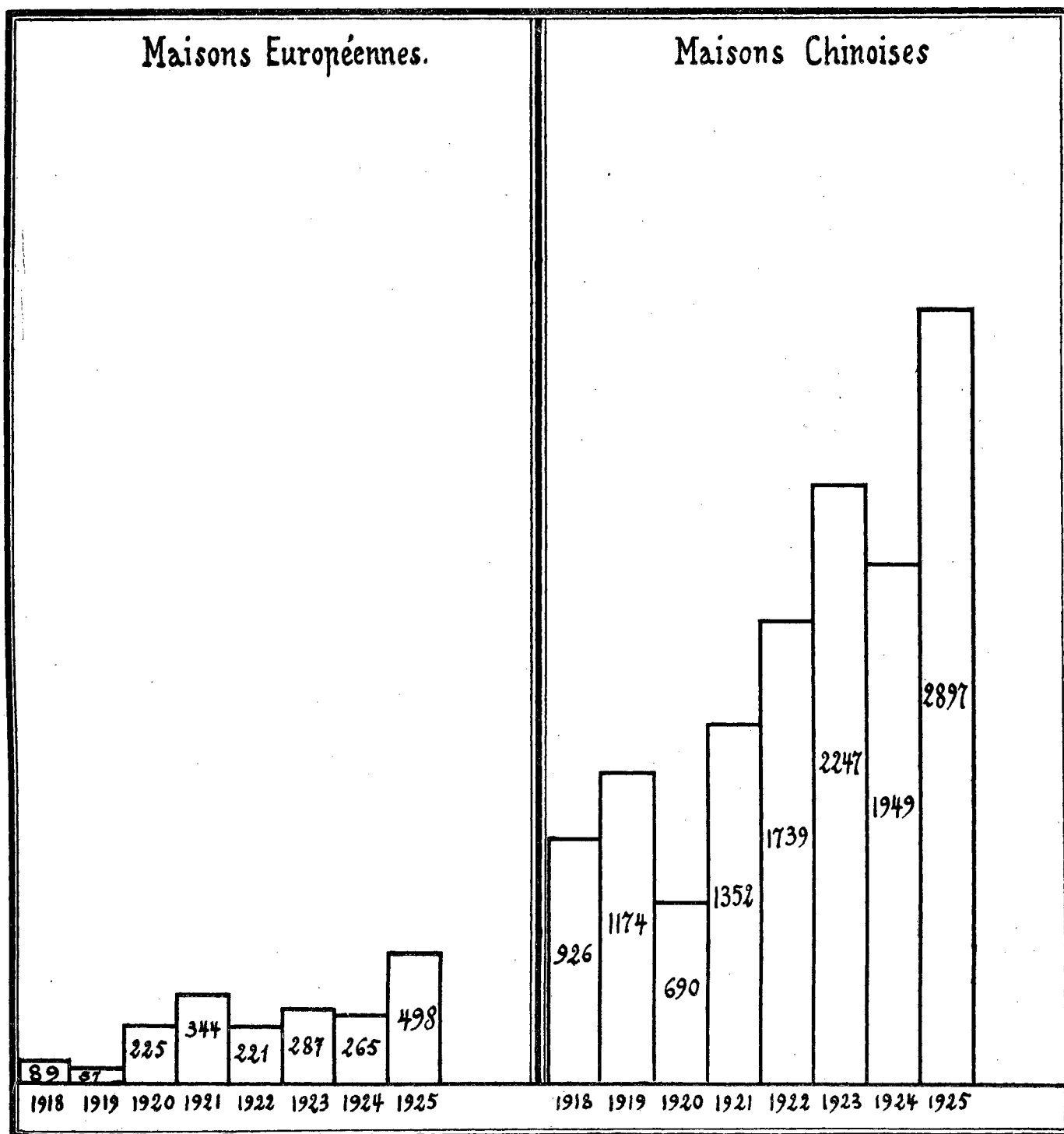
Peinture générale des bureaux du Poste Central.

Peinture générale du Poste Pottier, portion construite en 1923 (bureaux et appartements).

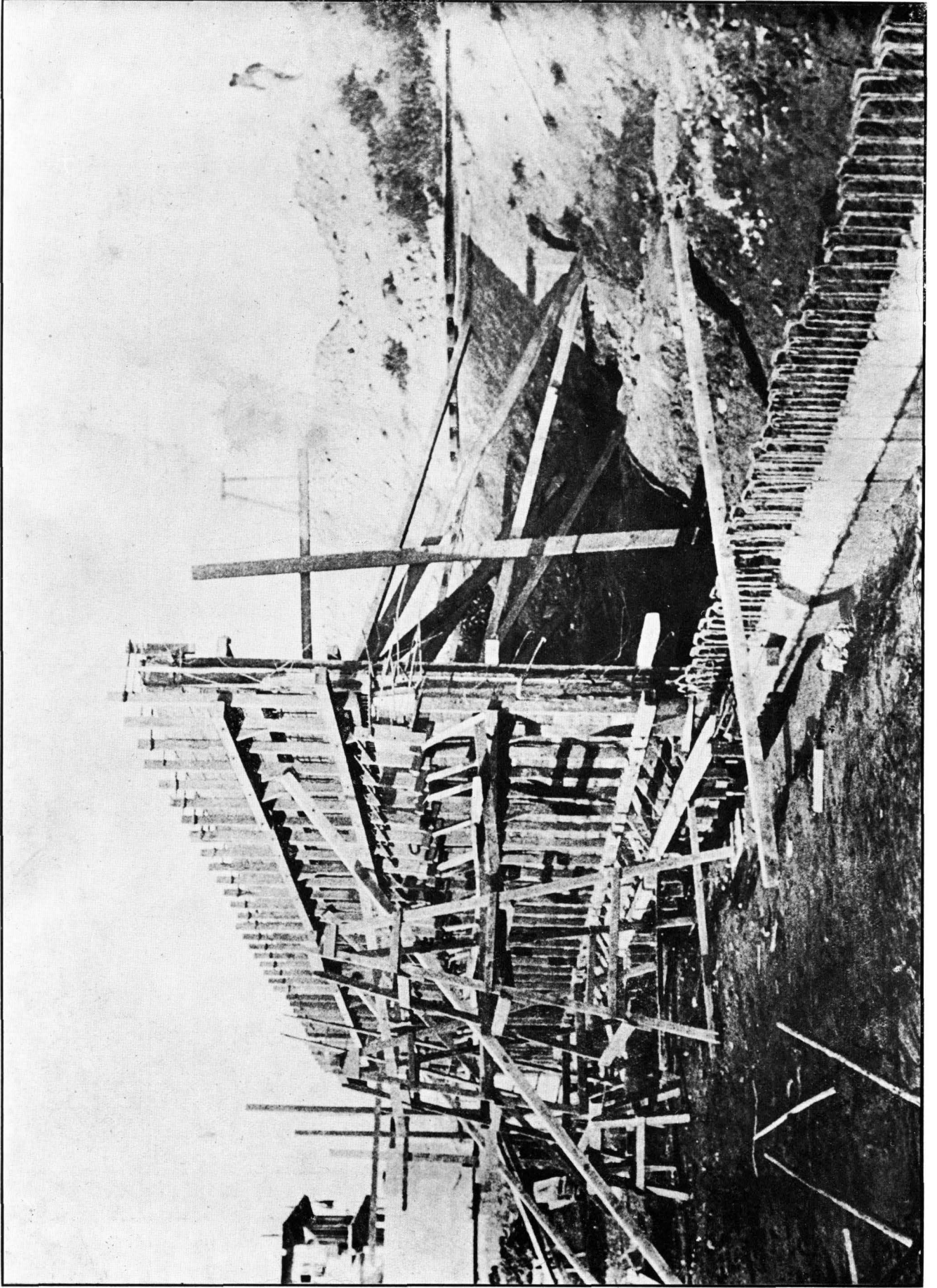
**Entretien courant des bâtiments municipaux.**—Toutes les demandes de travaux d'entretien faites par les différents Services Municipaux ont été satisfaites : peinture de différents bâtiments, révision des toitures, etc... différents meubles de la Garde ont été exécutés dans les Ateliers.

**Constructions particulières.**—Il a été délivré pendant l'année 1925 :

93 permis pour construire 498 maisons européennes  
201 » » » 2997 » chinoises  
134 » » » 244 constructions diverses  
1217 » » réparations et peinture diverses.



Echelle de 0m.01 pour 200 maisons



USINE DES EAUX DE TONKADOU. — Mur de Quai — (Travaux effectués par le Whangpoo Conservancy Board)

## C O N T R O L E

**Electricité.**—*Station Centrale*.—La puissance installée dans l'Usine à vapeur est restée la même au cours de l'année 1925. Par contre un nouveau groupe de 3300 KVA a été mis en service dans le bâtiment des "Diesel".

La puissance maxima, moyenne des maxima journaliers a été de :

Janvier :	4169 KWH	Février :	4159 KWH	Mars :	4090 KWH
Avril :	4044 »	Mai :	3941 »	Juin :	3823 »
Juillet :	3878 »	Août :	3888 »	Septembre :	4101 »
Octobre :	4378 »	Novembre :	4468 »	Décembre :	4716 »

*Poste de Transformation*.—Un certain nombre de postes "Standard" ont été reliés au réseau au cours de l'année. Ce sont les postes I.X.H.F.P. et G.

**Eclairage public.**—*a) Transformation générale*.—La transformation de l'éclairage public est en voie de réalisation, et sera vraisemblablement terminée au milieu de 1926.

*b) Entretien courant*.—La puissance moyenne utilisée mensuellement au cours de l'année est passée de 151 KW en Janvier à 158 KW en Décembre.

La consommation mensuelle a été de :

Janvier :	60238 KWH	Février :	51951 KWH	Mars :	47725 KWH
Avril :	50160 »	Mai :	43587 »	Juin :	45688 »
Juillet :	43637 »	Août :	47983 »	Septembre :	52973 »
Octobre :	59903 »	Novembre :	60631 »	Décembre :	64326 »
				<b>Total :</b>	<b>628802 KWH</b>

La consommation en 1924 n'avait été que de 542555 KWH, soit pour l'exercice 1925, une augmentation de 15 %.

L'accroissement de la puissance moyenne en 1925 est due tant à l'augmentation de l'éclairage de certaines voies (Rues du Consulat, Cimetière, Bourgeat, Paul Beau, Chapsal, Pottier, Henri Rivière et Avenue Pétain) qu'à des installations nouvellement effectuées sur des voies ou portions de voies ouvertes cette année au trafic comme : Routes de Sièyès, de Boissezon, Frelupt, Tenant de la Tour, Conty, Dufour, Avenue Pétain, Passage Municipal de la Route de Sièyès, Rue du Marché.

**Bâtiments municipaux.**—La consommation d'électricité a été de :

Janvier :	15737 KWH	Février :	23602 KWH	Mars :	19021 KWH
Avril :	18258 »	Mai :	15549 »	Juin :	16958 »
Juillet :	16505 »	Août :	16367 »	Septembre :	16550 »
Octobre :	17505 »	Novembre :	19494 »	Décembre :	22900 »
				<b>Total :</b>	<b>218446 DWH</b>

soit une diminution de 4-8 % sur l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 1925, le matériel suivant était en Service :

2500 lampes diverses avec appareillage	177 sonneries
128 ventilateurs de plafond	59 transformateurs de sonnerie
57 » portatifs	45 tableaux indicateurs
624 prises de courant	13 téléphones privés.

*Etalonnage des compteurs d'électricité.*—Au cours de l'année, 4 compteurs d'électricité ont été vérifiés par le Service du Contrôle.

*Installations spéciales.*—Le Service du Contrôle a effectué pendant l'année différentes installations :

Installations électriques du Camp Militaire	
» » de la nouvelle Cité Annamite	
» » du Dépôt du 1 <sup>er</sup> Arrondissement	
» » des nouveaux bâtiments du Poste Central de Police	

**Installations électriques pour illuminations des Fêtes Nationale & Provençale**

- » » aux Prisons de Lokawei
- » » de la nouvelle Caserne Route Frelupt
- » » des maisons de la Police, Route Stanislas Chevalier Nos. 37-38-39-41-42-43  
46-47.

**Eaux.**—*Usine de Tonkadou*.—Au cours de l'année, le nouveau bassin de réserve ainsi que la nouvelle station élévatoire ont été mis en service.

*Réseau de distribution*.—Le réseau de distribution s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

- Conduite de 100 m/m Route Kaufmann au nord de la Route Frelupt
- » » 150 » Route de Boissezon entre le N° 46 et la Route Fergusson
  - » » » » Rue Galle entre la Route Lafayette et le N° 302
  - » » » » Route Vallon entre les Nos 135 et 231
  - » » » » Avenue du Roi Albert au nord du N° 601
  - » » » » Rue Chapsal entre le N° 180 et la Rue Porte de l'Ouest
  - » » » » Route Dufour au nord de la Route Frelupt
  - » » » » Rue Brenier de Montmorand au nord du N° 422
  - » » » » Avenue du Roi Albert au nord de la Route de Zikawei
  - » » » » Route Conty à l'est de l'Avenue Dubail
  - » » » » Rue du Marché au sud de la Rue de l'Observatoire
  - » » » » Route Conty à l'est de la Rue Amiral Bayle
  - » » » » Rue Brenier de Montmorand au nord du N° 878
  - » » » » Route de Siéyès à l'ouest de la Route Dufour
  - » » » » Route de Zikawei au nord du N° 764
  - » » » » Route de Zikawei entre l'Avenue Roi Albert et le N° 364
  - » » » » Route Conty entre la Rue Amiral Bayle et le N° 400
  - » » » » Rue Brenier de Montmorand au sud de la Route Conty
  - » » 200 » Route Frelupt à l'est de la Route Tenant de la Tour
  - » » » » Route de Siéyès entre le Château d'Eau et la Route Delastre
  - » » » » Route Delastre au sud de la Route Siéyès
  - » » » » Route Frelupt à l'ouest de l'Avenue du Roi Albert.

*Bouches d'incendie*.—Au cours de l'année, à la demande du Service d'Incendie, il a été posé 39 nouvelles bouches de 100 m/m.

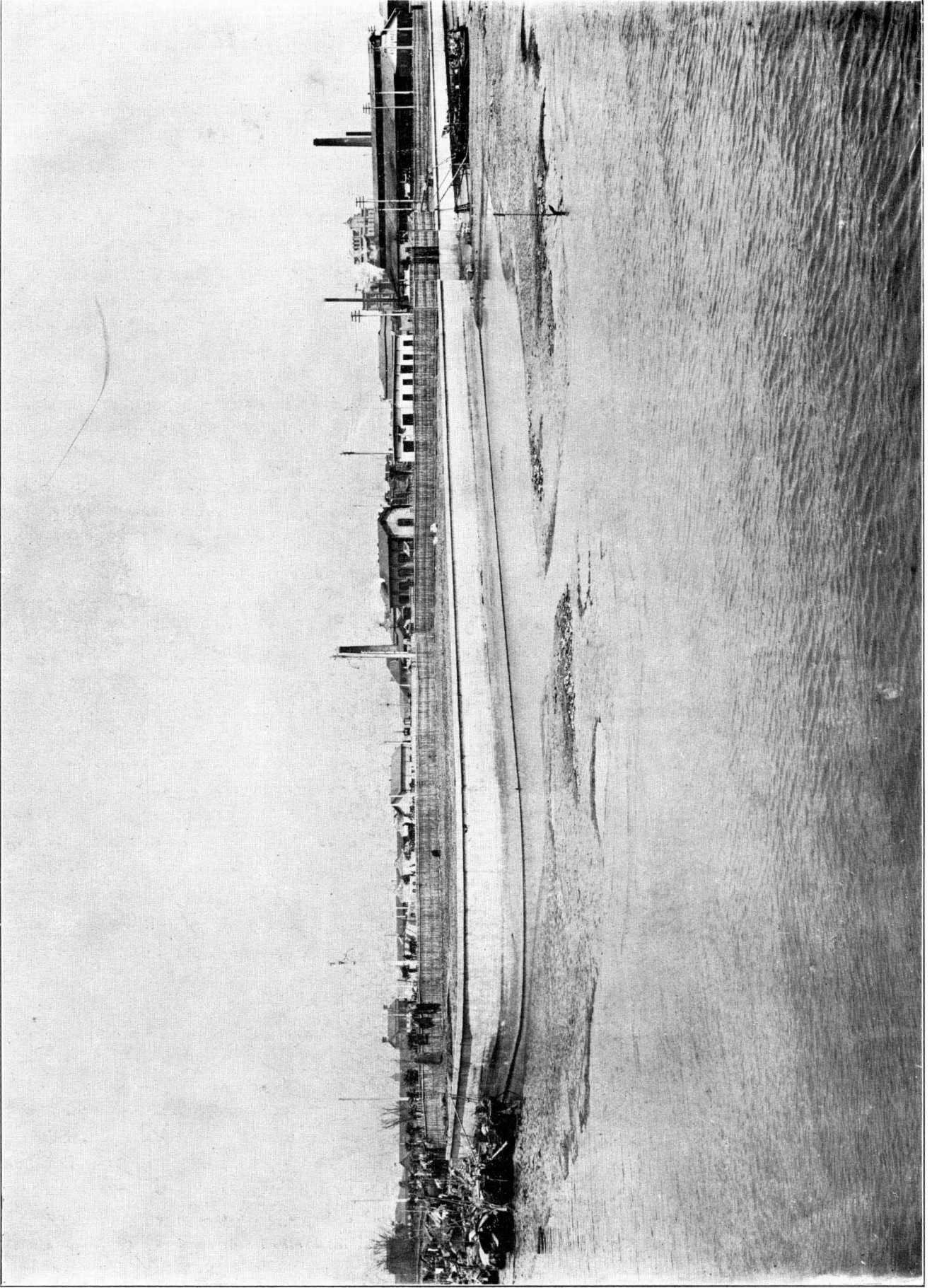
*Etalonnage des compteurs d'eau*.—Le Service du Contrôle a vérifié 8 compteurs d'eau au cours de l'année 1925.

**Téléphones.**—Des câbles téléphoniques souterrains ont été posés dans les rues suivantes :

- Route Lafayette entre la Route Père Robert et la Rue Massenet, 250 m.
- Rue Eugène Bard entre le Boulevard de Montigny et la Rue Bluntschli, 300 m.
- Rue Bluntschli entre la Rue Eugène Bard et la Route Lafayette, 205 m.
- Avenue Edouard VII face à la Rue du Cimetière (racordement), 33 m.
- Route Stanislas Chevalier entre l'Avenue Dubail et la Route Père Robert, 560 m.

**Gaz.**—De nouvelles conduites de gaz ont été posées dans les rues suivantes :

- Conduite de 6"—Route Magy et Route de Boissezon, 150 m.
- » » —Rue Chapsal au sud de la Route Lafayette, 75 m.
  - » » —Route Lafayette à l'est de la Rue Chapsal, 60 m.
  - » » —Route de Siéyès à l'est de l'Avenue du Roi Albert, 60 m.
  - » » — » » » la Route Ghisi, 60.
  - » » —Rue Bourgeat entre l'Avenue du Roi Albert et la Rue Cardinal Mercier, 865 m.
  - » 4"—Rue Brenier de Montmorand au nord de la Route de Zikawei, 167 m.



USINE FRANÇAISE DES EAUX A TONKADOU.—Vue d'ensemble.

## C A D A S T R E

**Levers généraux.**—*a) Nouveau réseau routier* :—Le développement croissant de la Concession a nécessité l'étude d'un nouveau réseau routier, celui de 1920 étant devenu insuffisant, d'un développement total de 10 Km. environ, le plan au 1/10000<sup>e</sup> ayant été adopté par décision du 16 Novembre.

Quelques routes de ce nouveau réseau ont été tracées et implantées : portion de la route Nord-Sud, entre la Route de Siéyès et la Route de Zikawei, Route Est Ouest, entre la Route Père Robert et l'Avenue du Roi Albert.

*b) Elargissement et réfection d'anciennes voies* :—Il a été procédé au bornage des voies suivantes en vue de leur élargissement : Avenue Joffre, Rue Bourgeat, Route Say-Zoong, Route Vallon, Rue Palikao, Route Ghisi.

On a procédé à la réfection du bornage des anciennes voies suivantes : Route Fergusson, Route Duplex, Route Prosper Paris, Route de Zikawei (entre Avenue Haig et Route Ghisi).

*c) Chemins municipaux* :—Il a été procédé à l'étude du tracé des chemins municipaux de 4 mètres de largeur, ouverts par voie d'expropriation comme les routes et destinées à desservir les agglomérations chinoises éloignées des grandes voies :

- 1—entre l'Avenue Joffre et la Route Vallon.
- 2—entre la Rue du Marché et la Rue de l'Observatoire.
- 3—entre la Route Ratard et la Rue Bourgeat.
- 4—entre la Route Père Robert et l'Avenue du Roi Albert (28<sup>e</sup> section).

*d) Plan directeur* :—L'exécution du plan directeur se poursuit d'une façon irrégulière par suite du peu de temps libre laissé pour les travaux courants du bureau. Deux nouvelles stations de mesures angulaires ont été faites : une à Tonkadou, sur la terrasse de la buanderie des Petites Sœurs des Pauvres, l'autre sur le Château d'Eau en ciment de Lokawei, ce qui a permis la détermination de nouveaux repères.

*e) Nivellement général* :—Le nivellement général de la Concession a été entrepris par le bureau. Il comprendra quatre grands circuits de 8 kilomètres environ chacun, et dont le pourtour sera nivelé avec le maximum de précision.

Plans officiels.—Mesurages officiels	Plans officiels	Certificats de bornage
F. C.     281	300	114
B. C.     118	121	66
U. S. C.   47	54	53
Bg. C.     2	2	1
J. C.     3	12	00
I. C.     1	1	00
C. S. C.   1	1	00
00	Cad. 17	00
453	509	234

**Expropriations.**—Les expropriations ont donné lieu à l'établissement de 13 plans d'ensemble ou parcellaires et 122 plans de récolement.

**Permis de construire.**—Il a été demandé 449 permis de construire pour lesquels le Service du Cadastre a procédé à la vérification d'alignement.

**Travaux de dessin.**—Le bureau a établi une nouvelle carte de la Concession au 1/5000<sup>e</sup> pour les Services Techniques de la Municipalité, plus complète que l'ancienne et avec une partie de l'International Settlement.

Le plan général au 1/10000<sup>e</sup> du nouveau réseau routier a été préparé pour l'Imprimerie puis un ensemble de plans se rapportant au Quai de France et aux règlements du Whampoo Conservancy Board en vue de l'étude du droit de frontage.



Le nouveau plan cadastral au 1/2000° a été commencé, il présentera outre les lots cadastraux toutes les constructions élevées sur ces lots.

Une carte au 1/10000° de la Concession et des abords immédiats a été préparé pour les besoins de la Défense (postes de mitrailleuses, réseau téléphonique, etc...).

**Propriétés municipales.**—Les titres consulaires de la propriété municipale de l'Avenue Pétain ont été établis, la surface totale de cette propriété est de 149m. 914.

Le terrain acquis présente une surface de :

terrains Route Fergusson F. C. 2237	2.115,00
» Route du Stand (Route Frelupt) F. C. 1803	2.502,00
» 1918	1.808,00
» 1926	1.343,00
» 2185	1.775,00
	<u>9.543,00</u>

**Tirage des plans.**—L'acquisition de l'appareil Electrographe Rex permet le tirage continu par tous les temps et de tous les plans quelle que soit leur longueur: Cet appareil, d'un maniement simple, donne entière satisfaction.

L'Ingénieur en Chef  
Signé : H. de BOISSEZON.



---

---

**BUDGET POUR 1926**

---

---



**BUDGET ORDINAIRE**  
**RECETTES**

CHAPITRE 1.—IMPOTS

	fls.	c.	fls.	c.
Art. 1.— <i>Impôt Foncier</i> :				
7 <sup>10</sup> % de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle.	509.257,93			
Art. 2.— <i>Impôt Locatif Européen</i> :				
12% de la valeur locative . . . . .	310.000,00			
Art. 3.— <i>Impôt Locatif Chinois</i> :				
12% de la valeur locative . . . . .	490.000,00			
			1.309.257,93	

CHAPITRE 2.—LICENCES

Art. 1.— <i>Loueurs de Brouettes</i> . . . . .	40.000,00			
» 2.— <i>Loueurs de Jin-ric-shaws</i> . . . . .	205.000,00			
» 3.— <i>Charrettes à bras</i> . . . . .	22.000,00			
» 4.— <i>Loueurs de chevaux et voitures</i> . . . . .	8.000,00			
» 5.— <i>Véhicules automobiles de louage et de garage</i> . . . . .	40.000,00			
» 6.— <i>Auto-camions et véhicules de livraison</i> . . . . .	34.000,00			
» 7.— <i>Jin-Rick-Shaws privés</i> . . . . .	62.000,00			
» 8.— <i>Chevaux et voitures privés</i> . . . . .	2.000,00			
» 9.— <i>Véhicules automobiles privés</i> . . . . .	80.000,00			
» 10.— <i>Bicyclettes</i> . . . . .	1.400,00			
» 11.— <i>Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants, Salles de bal, etc.</i> . . . . .	14.600,00			
» 12.— <i>Théâtres Chinois, Marionnettes, Cercles, etc.</i> . . . . .	12.000,00			
» 13.— <i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail.</i> . . . . .	5.200,00			
» 14.— <i>Monts de piété</i> . . . . .	13.000,00			
» 15.— <i>Maisons de logeurs</i> . . . . .	15.500,00			
» 16.— <i>Licences de chiens</i> . . . . .	1.500,00			
» 17.— <i>Garages publics et ateliers de réparations</i> . . . . .	1.500,00			
			557.700,00	

CHAPITRE 3.—TAXES

Art. 1.— <i>Restaurants Chinois</i> . . . . .	7.600,00			
» 2.— <i>Débts de boissons Chinois</i> . . . . .	9.700,00			
» 3.— <i>Marchands Fripiers, Curios etc</i> . . . . .	2.000,00			
» 4.— <i>Changeurs</i> . . . . .	2.700,00			
» 5.— <i>Marchands de Tabacs</i> . . . . .	3.800,00			
» 6.— <i>Marchands Forains et Abris</i> . . . . .	20.000,00			
» 7.— <i>Bateaux et Sampans</i> . . . . .	13.500,00			
» 8.— <i>Chaloupes</i> . . . . .	400,00			
» 9.— <i>Marchés</i> . . . . .	22.000,00			
» 10.— <i>Orfèvres et argentiers</i> . . . . .	250,00			
» 11.— <i>Taxes diverses</i> . . . . .	48.900,00			
			130.850,00	

CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES

Art. 1.— <i>Droits sur les Quais et Jetées</i> . . . . .	6.780,00			
» 2.— <i>Droits de Quayage</i> . . . . .	150.000,00			
» 3.— <i>Produits divers</i> . . . . .	23.000,00			
» 4.— <i>Avances à réaliser</i> . . . . .	5.000,00			
» 5.— <i>Redevances : Tramways</i> . . . . .	18.000,00			
» 6.— „ <i>Eaux</i> . . . . .	12.000,00			
» 7.— „ <i>Compagnie du Gaz</i> . . . . .	210,00			
» 8.— „ <i>Autobus</i> . . . . .	1.800,00			
			216.790,00	

à reporter . . . . . 2.214.597,93



BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.214.597,93	
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>				
Art. 1.— <i>Part contributive du Shanghai Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50 %</i> . . . . .	16.384,00			
» 2.— <i>Divers</i> . . . . .	8.000,00			
			<b>24.384,00</b>	
à reporter. . . . .			2.238.981,93	

		Report	Tls.	c.	Tls.	c.
					157.114,00	
<b>Titre 2.—Services Divers</b>						
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES</b>						
Art. 1.—	Abonnements Téléphoniques :					
	Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Services divers, Entretien . . . . .	5.500,00				
» 2.—	Horloges et Pendules :					
	Remontage, Abonnement, Entretien . . . . .	200,00				
			5.700,00			
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>						
Art. 1.—	Personnel Européen :					
	Sect. 1.—Honoraires du Docteur . . . . .	12.000,00				
	» 2.—Solde de l'Infirmier Chef . . . . .	4.320,00				
	Solde de l'Infirmier-Adjoint . . . . .	2.850,00				
	Indemnités . . . . .	720,00				
			7.890,00			
			19.890,00			
» 2.—	Personnel Indigène :					
	Infirmerie Centrale (soldes et gratifications de fin d'année) . . . . .	696,00				
	Nouvelle Infirmerie: (soldes et gratifications de fin d'année) . . . . .	780,00				
			1.476,00			
» 3.—	Médicaments et achats de matières premières . . . . .	10.500,00				
» 4.—	Hospitalisation du Personnel Européen et Indigène . . . . .	20.000,00				
» 5.—	Laboratoire, Frais divers . . . . .	1.000,00				
» 6.—	Achat d'instruments . . . . .	500,00				
» 7.—	Menus frais et imprévus . . . . .	500,00				
» 8.—	Chauffage et glace . . . . .	700,00				
» 9.—	Médicaments pour prisonniers . . . . .	1.000,00				
» 10.—	Mobilier et Entretien . . . . .	1.000,00				
» 11.—	Frais d'opérations chirurgicales . . . . .	4.000,00				
» 12.—	Honoraires pour médecins spécialistes . . . . .	3.000,00				
» 13.—	Soins dentaires . . . . .	3.600,00				
			67.166,00			
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>						
Art. 1.—	Sémaphore :					
	Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et calculateur chinois . . . . .	600,00				
	» 2.—Service Téléphonique . . . . .	300,00				
	» 3.—Personnel Européen :					
	1 Chef du Bureau du Sémaphore . . . . .	3.960,00				
	1 Assistant . . . . .	3.240,00				
	Indemnités diverses . . . . .	1.830,00				
			9.030,00			
	» 4.—Personnel Chinois: Solde . . . . .	1.620,00				
	Gratifications de fin d'année . . . . .	90,00				
	» 5.—Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, etc.) . . . . .	1.010,00				
	» 6.—Loyer des Bureaux . . . . .	2.800,00				
			15.450,00			
» 2.—	Service des signaux météorologiques :					
	Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	14.520,00				
	» 2.—Personnel Chinois: Solde . . . . .	528,00				
	Gratifications de fin d'année . . . . .	120,00				
	» 3.—Electricité . . . . .	850,00				
	» 4.—Téléphones . . . . .	150,00				
			16.168,00			
à reporter . . . . .		16.168,00	15.450,00	72.866,00	157.114,00	

BUDGET POUR 1926.—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.238.981,93	
<hr/>				
à reporter. . . . .			2.238.981,93	

BUDGET POUR 1926—DÉPENSES

7

			Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	. 16.168,00	15.450,00		72.866,00	157.114,00
Art. 2.—Sect. 5.—Entretien de la Station :						
	» des machines . . . . .	200,00				
	» » mâts . . . . .	200,00				
	» » bâtiments . . . . .	150,00				
	Chauffage . . . . .	200,00				
					750,00	
	» 6.—Imprévus . . . . .				400,00	
» 3.—Service particulier d'exploitation :					17.318,00	
	Sect. 1.—Personnel Européen :					
	1 Dactylographe . . . . .	2.040,00				
	2 Opérateurs . . . . .	5.760,00				
	Indemnités diverses . . . . .	1.560,00				
					9.360,00	
	» 2.—Personnel Chinois :					
	Personnel Chinois 1 <sup>e</sup> Catégorie	4.020,00				
	Personnel Chinois 2 <sup>e</sup> Catégorie	1.308,00				
	Gratifications de fin d'année . . . . .	244,00				
					5 572,00	
	» 3.—Electricité :					
	Force motrice et éclairage . . . . .	650,00				
	Réparations . . . . .	150,00				
					800,00	
	» 4.—Téléphones :					
	1 téléphone public . . . . .	100,00				
					100,00	
	» 5.—Entretien et dépenses diverses :					
	Entretien de la Station . . . . .	600,00				
	Chauffage . . . . .	200,00				
	Imprévus . . . . .	500,00				
	Divers . . . . .	1.500,00				
					2.800,00	
					18.632,00	
					51.400,00	
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS DIVERSES						
Art. 1.—Instruction Publique.						
	Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .	1.000,00				
	Collège St. François-Xavier . . . . .	300,00				
	Collège Jeanne d'Arc . . . . .	3.000,00				
	Dong Ngi Helpless Girls' School . . . . .	500,00				
	Shanghai Museum . . . . .	200,00				
	Bourses pour Chinois à l'Université l'Aurore . . . . .	200,00				
	Association Franco-Chinoise d'Education . . . . .	100,00				
	Shanghai College of Commerce (cours de français)	2.000,00				
	Asile Ecole pour Enfants Russes . . . . .	440,00				
» 2.—Assistance Publique :					7.740,00	
	Hôpital Général { Allocation annuelle . . . . . 1.750,00					
	{ Garantie d'intérêts sur					
	{ le découvert en Banque. 10.000,00				11.750,00	
	Hôpital Sainte-Marie . . . . .	3.000,00				
	Orphelinat de la Providence . . . . .	3.000,00				
	Œuvre de protection de la Jeune Fille . . . . .	840,00				
	Société Ste. Monique (crèche pour enfants) . . . . .	180,00				
	Asile des Vieillards . . . . .	1.550,00				
	Dispensaire des Filles de la Charité, Rue Wantz . . . . .	750,00				
	Hôpital "Se Min", Rue Sœur Allègre . . . . .	100,00				
	Petites Sœurs des Pauvres . . . . .	600,00				
	Caisse de Secours aux Indigents . . . . .	500,00				
					22.270,00	
	à reporter . . . . .	22.270,00	7.740,00		124.266,00	157.114,00



## BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.238	981,93
CHAPITRE 6 — SERVICE D'INCENDIE				
Art. 1.— <i>Pompiers employés à des services particuliers et divers</i> . . . . .		4.000,00		4.000,00
à reporter. . . . .			2.242	981,93

**BUDGET POUR 1926—DÉPENSES**

9

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
	22.270,00	7.740,00	124.266,00		157.114,00
Soupes populaires russes . . . . .	4.880,00				
Hôpital Chinois pour cholériques . . . . .	100,00				
Hôpital Chinois St. Joseph . . . . .	2.000,00				
Bureau de bienfaisance chinois . . . . .	1.000,00				
Hôpital de Shantung Road . . . . .	2.500,00				
» St. Luc . . . . .	100,00				
Institut Pasteur . . . . .	1.000,00				
Hôpital d'Isolation . . . . .	600,00				
Lazaret de Chang Pao Sha . . . . .	2.100,00				
Société Française de Bienfaisance . . . . .	500,00				
Divers . . . . .	1.200,00				
Hospitalisation des aliénés . . . . .	3.000,00				
		41.250,00			
Art. 3.— <i>Divers.</i>					
Caisse de Prévoyance de la Municipalité . . . . .	84.000,00				
Subvention au Cercle Français . . . . .	5.000,00				
» » de la Police Française . . . . .	600,00				
» Foyer du Marin . . . . .	900,00				
Chambre de Commerce Française . . . . .	10.000,00				
Pensions à divers . . . . .	2.170,00				
Musique de la Concession Internationale . . . . .	1.500,00				
Amicale des Anciens Combattants de la Grande Guerre	1.000,00				
Société Française de Tir . . . . .	50,00				
		105.220,00			
<b>CHAPITRE 5.—SERVICE D'INCENDIE</b>					
			154.210,00		
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
1 Chef au Service d'Incendie . . . . .	4.500,00				
2 Mécaniciens . . . . .	5.760,00				
Indemnités diverses . . . . .	600,00				
		10.860,00			
» 2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
Soldes . . . . .	26.400,00				
Récompenses de fin d'année . . . . .	950,00				
Concours . . . . .	200,00				
		27.550,00			
» 3.— <i>Entretien :</i>					
Charbon, essence, huile, peinture, bois et réparations	12.000,00				
Equipement des Pompiers Volontaires et auxiliaires	1.480,00				
» des Pompiers Chinois . . . . .	6.250,00				
Outillage . . . . .	1.000,00				
Pneumatiques, bandages, pièces détachées. . . . .	1.830,00				
		22.560,00			
» 4.— <i>Téléphones et Divers :</i>					
Abonnements, sonneries, pose, entretien . . . . .	3.000,00				
Allocation annuelle . . . . .	300,00				
» mensuelle des Pomp. Volont. et auxiliaires.	2.070,00				
		5.370,00			
» 5.— <i>Matériel :</i>					
Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, . . . . .	9.350,00				
» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus. . . . .	1.500,00				
» 3.—Assurances . . . . .	1.700,00				
» 4.—Armement et remplacement matériel dans Bâtiments Municipaux. . . . .	500,00				
		13.050,00			
			79.390,00		
		à reporter. . . . .	357.866,00		157.114,00

BUDGET POUR 1926.—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.242.981,93	
CHAPITRE 7.—ECOLES MUNICIPALES				
Art. 1 — <i>Subvention du Gouvernement Français</i> Frs: 5.000,00 . . . . .		200,00		
» 2.— <i>Contribution Scolaire—Ecole Municipale Française</i> . . . . .		9.000,00		
» 3.— do. — <i>Ecole Franco-Chinoise</i> . . . . .		12.900,00		
			22.100,00	
à reporter. . . . .			2.265.081,93	

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
		357.866,00	157.114,00
<b>CHAPITRE 6.—ÉCOLES MUNICIPALES</b>			
<b>Art. 1.—Ecole Municipale Française :</b>			
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>			
1 Directeur . . . . .	8.700,00		
12 Professeurs . . . . .	47.580,00		
1 Répétitrice. . . . .	2.340,00		
1 Maîtresse auxiliaire . . . . .	1.080,00		
1 Professeur de gymnastique . . . . .	300,00		
1 Professeur d'exercices physiques . . . . .	300,00		
1 Professeur de musique . . . . .	240,00		
1 Professeur de dessin. . . . .	900,00		
Indemnités diverses . . . . .	9.040,00		
Cours de russe . . . . .	900,00		
	<u>71.380,00</u>		
» 2.—Personnel Chinois :—			
Soldes . . . . .	3.530,00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	145,00		
	<u>3.675,00</u>		
» 3.—Matériel :—			
Livres classiques et livres de prix. . . . .	1.855,00		
Papeterie, matériel scolaire . . . . .	1.000,00		
Chauffage. . . . .	1.000,00		
Entretien matériel, mobilier . . . . .	500,00		
	<u>4.355,00</u>		
	<u>79.410,00</u>		
» 2.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :			
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :—</b>			
1 Directeur . . . . .	2.040,00		
12 Professeurs . . . . .	16.380,00		
Frais de déplacements et voyages . . . . .	3.845,00		
2 Moniteurs de gymnastique . . . . .	540,00		
	<u>22.805,00</u>		
» 2.—Personnel Chinois :—			
29 Professeurs . . . . .	\$: 21.040,00		
Cours aux Agents . . . . .	360,00		
7 Domestiques . . . . .	1.344,00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	850,00		
	<u>\$: 23.594,00</u>		
	<u>17.695,00</u>		
» 3.—Matériel :—			
Mobilier scolaire, livres, cartes, etc., . . . . .	4.300,00		
Livres de prix, récompenses aux élèves . . . . .	1.100,00		
Chauffage . . . . .	800,00		
Menus frais . . . . .	1.000,00		
	<u>4.200,00</u>		
	<u>44.700,00</u>		
		124.110,00	
	à reporter. . . . .	481.976,00	157.114,00

## BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.265.081,93	
CHAPITRE 8.—ABATTOIRS				
Art. 1.— <i>Recettes</i> . . . . .	26.000,00		26.000,00	
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE				
Art. 1.— <i>Amendes</i> . . . . .	1.000,00			
» 2.— <i>Licences pour établissements classés</i> . . . . .	11.766,00			
» 3.— <i>Désinfections</i> . . . . .	150,00			
» 4.— <i>Vidanges</i> . . . . .	20.200,00			
			33.116,00	
à reporter. . . . .			2.324.197,93	

		Report.	Tls. c.	Tls. c.
			481.976,00	157.114,00
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>				
Art. 1.—Sect. 1.—Passages d'employés et de leurs familles.	35.000,00			
» 2.—Annonces, abonnements, télégrammes.	5.500,00			
» 3.—Dépenses imprévues . . . . .	6.000,00			
		<u>46.500,00</u>		
» 2.—Assurances . . . . .		7.500,00		
» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .		600,00		
» 4.—Frais de poste . . . . .		2.000,00		
» 5.—Taxes chinoises . . . . .		1.300,00		
» 6.—Frais de chancellerie . . . . .		1.000,00		
» 7.—Fournitures de bureaux . . . . .		2.500,00		
» 8.—Plaques de véhicules et maisons . . . . .		5.000,00		
» 9.—Avances remboursables . . . . .		3.000,00		
» 10.—Fêtes Nationales . . . . .		8.000,00		
» 11.—Entretien des machines à écrire . . . . .		350,00		
			<u>77.750,00</u>	
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>				
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel Européen :				
Allocation au Vétérinaire . . . . .	3.600,00			
Inspecteur des Abattoirs . . . . .	3.240,00			
Indemnités . . . . .	1.260,00			
		<u>8.100,00</u>		
Sect. 2.—Personnel Chinois :				
Solde . . . . .	3.156,00			
Récompenses de fin d'année . . . . .	134,00			
		<u>3.290,00</u>		
			<u>11.390,00</u>	
Art. 2.—Exploitation :				
Charbon, bois d'allumage, paille, marques et divers . . . . .	2.900,00			
» 3.—Entretien du Matériel :				
Réparations, entretien, remplacement . . . . .	600,00			
			<u>14.890,00</u>	
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE</b>				
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel Européen :				
Allocation au Docteur . . . . .	1.800,00			
1 Inspecteur en Chef . . . . .	5.520,00			
1 Sous-Chef Inspecteur . . . . .	3.960,00			
4 Inspecteurs . . . . .	12.240,00			
Indemnités diverses . . . . .	3.840,00			
		<u>27.360,00</u>		
» 2.—Personnel Chinois :				
Solde du personnel . . . . .	6.700,00			
Récompenses de fin d'année . . . . .	300,00			
		<u>7.000,00</u>		
			<u>34.360,00</u>	
Art. 2.—Chauffage . . . . .		400,00		
» 3.—Entretien du matériel et auto . . . . .		1.000,00		
» 4.—Service Prophylactique :				
Achat de désinfectants . . . . .	4.000,00			
Entretien des appareils . . . . .	200,00			
Achat de matériel et frais divers . . . . .	1.500,00			
Autopsie des rats . . . . .	300,00			
			<u>6.000,00</u>	
			<u>41.760,00</u>	
	à reporter . . . . .	41.760,00	574.616,00	157.114,00

BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		2,324,197,93	
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>				
Art. 1.— <i>Remboursements pour fournitures et travaux divers</i> . . . . .	3.000,00		3.000,00	
à reporter. . . . .	.....		2,327,197,93	

**BUDGET POUR 1926—DÉPENSES**

15

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	41.760,00		574.616,00	157.114,00
Art. 5.—	<i>Service Anti-Moustiques :</i>				
	Sect. 1.—Achat de pétrole . . . . .	1.500,00			
	» 2.—Chaux et désinfectants pour mares . . . . .	800,00			
	» 3.—Personnel chinois . . . . .	700,00			
		<u>3.000,00</u>			
				44.760,00	
	<b>CHAPITRE 10.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>				
Art. 1.—	<i>Personnel Chinois :</i>				
	Soldes . . . . .	8.028,00			
	Gratifications de fin d'année . . . . .	299,00			
		<u>8.327,00</u>			
» 2.—	<i>Matériel :</i>				
	Sect. 1.—Achat de papiers . . . . .	4.785,00			
	» 2.—Entretien du matériel . . . . .	300,00			
	» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	200,00			
	» 4.—Frais divers, colle, pétrole . . . . .	700,00			
	» 5.—Achat de toile, travaux de reliure . . . . .	350,00			
		<u>6.335,00</u>			
				14.662,00	
	<b>CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Frais de consultations juridiques . . . . .	5.000,00			
	1 Dactylographe, détachée au Consulat . . . . .	2.880,00			
	1 Employé pour la surveillance générale, etc..., détaché au Consulat . . . . .	3.240,00			
	1 Professeur chargé des Cours d'Anglais pour les Employés Municipaux . . . . .	1.200,00			
	Indemnités diverses . . . . .	3.840,00			
	Correspondant en France de la Municipalité . . . . .	800,00			
		<u>16.960,00</u>			
				16.960,00	
	<b>CHAPITRE 12.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>				
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	1 Architecte Paysagiste . . . . .	6.600,00			
	1 Chef Jardinier . . . . .	3.960,00			
	1 Surveillant . . . . .	2.880,00			
	Indemnités diverses . . . . .	2.640,00			
		<u>16.080,00</u>			
» 2.—	<i>Personnel Chinois fixe :</i>				
	Sect. 1.—Secrétaire, interprètes, jardiniers, cantonniers, coolies, chauffeur etc . . . . .	14.484,00			
	» 2.—Gratifications de fin d'année . . . . .	700,00			
		<u>15.184,00</u>			
» 3.—	<i>Personnel Chinois flottant :</i>				
	Tonte gazon, échenillage, etc . . . . .	2.300,00			
		<u>2.300,00</u>			
» 4.—	<i>Matériel :</i>				
	Sect. 1.—Commande de matériel en France, Entretien et réparations, chauffage des serres et bureaux, menus frais, fournitures de bureaux, etc . . . . .	3.700,00			
	» 2.—Entretien d'une auto pour le service . . . . .	400,00			
		<u>4.100,00</u>			
» 5.—	<i>Dépenses Diverses :</i>				
	Commandes de graines et plantes, achats sur place de plantes, nourriture des animaux du jardin, insecticides et engrais chimiques, etc . . . . .	800,00			
		<u>800,00</u>			
				38.464,00	
	à reporter.	38.464,00		650.998,00	157.114,00



	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.327.197,93	
<b>CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>				
Art. 1.— <i>Recettes diverses</i> . . . . .	150.000,00		150.000,00	
<b>CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS</b>				
Art. 1.— <i>Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques</i> . . . . .	60.000,00			
» 2.— <i>do. Actions de la Compagnie des Téléphones</i> . . . . .	1.500,00			
» 3.— <i>do. Titres de l'Emprunt Français 1915 &amp; 1916</i> . . . . .	2.500,00			
			64.000,00	
à reporter. . . . .			2.541.197,93	

**BUDGET POUR 1926—DÉPENSES**

17

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
		38.464,00	650.998,00		157.114,00	
<b>Art. 6.</b>	<i>Travaux d'entretien :</i>					
	Jardins d'essai, pépinières, etc. . . . .	2.000,00				
»	7.—Déplacements et remplacements . . . . .	4.800,00				
»	8.—Imprévus. . . . .	500,00				
»	9.—Travaux remboursables . . . . .	3.000,00				
»	10.—Service de Surveillance des Parcs et Jardins :					
	Sect. 1.—Personnel Européen :					
	1 Gardien de jardin. . . . .	2.880,00				
	Indemnités diverses. . . . .	2.160,00				
		5.040,00				
	Sect. 2.—Personnel Indigène :					
	10 Gardiens indigènes . . . . .	1.460,00				
	Récompenses de fin d'année . . . . .	100,00				
		1.560,00				
	Sect. 3.—Habillement et équipement. . . . .	300,00				
		6.900,00				
			52.664,00			
<b>CHAPITRE 13.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>						
<b>Art. 1.</b>	<i>Personnel :</i>					
	Sect. 1.—Personnel Judiciaire . . . . .	12.000,00				
	» 2 —Personnel municipal mis à la disposition de la Cour Mixte :					
	1 Greffier. . . . .	5.040,00				
	1 „ adjoint . . . . .	3.600,00				
	1 Commis Greffier . . . . .	2.520,00				
	Indemnités diverses. . . . .	3.120,00				
		14.280,00				
	» 3.—Personnel Chinois . . . . .	26.943,00				
		53.223,00				
»	2.—Dépenses diverses . . . . .	2.526,00				
»	3.—Frais généraux . . . . .	12.850,00				
			68.599,00			
<b>CHAPITRE 14—EMPRUNTS</b>						
<b>Art. 1.</b>	<i>Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 %.</i>					
	Sect. 1.—Frais annuels :					
	Service de l'amortissement Frs: 500 à frs: 10= . . . . .	50,00				
	» 2.—Intérêts pour 1926, Frs: 53.505,00 à frs: 10= . . . . .	5.350,50				
	» 3.—Amortissement de 139 titres à Frs: 500= . . . . .	69.500,00				
		6.950,00				
			12.350,50			
»	2.—Emprunt Municipal de 1911—4.000 Obligations de Tls. 100 à 6 %.					
	Sect. 1.—Intérêts pour 1926. . . . .	20.334,00				
	» 2.—Amortissement de 145 titres à Tls: 100=. . . . .	14.500,00				
			34.834,00			
»	3.—Emprunt Municipal de 1914—5.000 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 %.					
	Sect. 1.—Intérêts pour 1926. . . . .	25.987,50				
	» 2.—Amortissement de 150 titres à Tls: 100=. . . . .	15.000,00				
			40.987,50			
»	4.—Emprunt Municipal de 1916—3.500 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 %					
	Intérêts pour 1926 . . . . .	18.694,50				
	Amortissement de 106 Obligations à Tls: 100=. . . . .	10.600,00				
			29.294,50			
			117.466,50			
	à reporter. . . . .	117.466,50	772.261,00		157.114,00	

BUDGET POUR 1926.—RECETTES

	Tls	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.541.197,93	
<hr/>				
à reporter. . . . .			2.541.197,93	

# BUDGET POUR 1926.—DÉPENSES

19

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	117.466,50		772.261,00	157.114,00
Art. 5.— <i>Emprunt Municipal de 1921</i> —20.000 Obligations de Tls. 100 à 8 % Intérêts annuels . . . . .	160.000,00			
» 6.— <i>Emprunt Municipal de 1923</i> —Intérêts annuels . . . . .	30.714,00			
» 7.— <i>Emprunt Municipal de 1924</i> —8.000 Obligations de Tls. 100 à 7 % Intérêts annuels . . . . .	56.000,00			
» 8.— <i>Emprunt Municipal de 1925</i> —20.000 Obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % Intérêts annuels. . . . .	<u>130.000,00</u>			
			<u>494.180,50</u>	
Total du Titre 2.—Services Divers. . . . .			.....	1.266.441,50
<div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; width: 100%; height: 100%; position: relative;"> <div style="position: absolute; top: 0; left: 0; right: 0; border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;"></div> </div>				
à reporter. . . . .			.....	1.423.555,50

## BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Fls.	c.	Fls.	c.
Report. . . . .			2.541.197,93	
CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE				
Art. 1.—Amendes . . . . .	24.000,00			
» 2.—Agents employés à des services particuliers . . . . .	11.500,00			
» 3.—Affiches et Panneaux-Réclames . . . . .	700,00			
» 4.—Matières premières cédées à titre remboursable . . . . .	4.000,00			
» 5.—Permis de chauffeurs et Ports d'armes . . . . .	4.300,00			
» 6.—Prisons (Blanchisserie et divers) . . . . .	4.500,00			
			49.000,00	
à reporter. . . . .				
			2.590.197,93	

		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.	.....	1.423.555,50	
<b>Titre 3.—Garde Municipale</b>					
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Sect. 1.—Soldes.				
	1 Chef de la Garde . . . . .	9.900,00			
	1 Chef-Adjoint . . . . .	6.600,00			
	1 Inspecteur du Personnel. Secrétaire.	5.400,00			
	1 Inspecteur Principal Chef de la Sûreté	4.200,00			
	1 Inspecteur Principal Instructeur du Personnel . . . . .	4.200,00			
	5 Chefs de Secteurs . . . . .	18.750,00			
	1 Inspecteur Sous-Chef de la Sûreté .	3.720,00			
	2 Inspecteurs de la Sûreté . . . . .	7.140,00			
	1 Inspecteur du Trafic . . . . .	3.720,00			
	1 Magasinier . . . . .	3.720,00			
	29 Sergents . . . . .	85.080,00			
	25 Brigadiers . . . . .	60.430,00			
	29 Gardes . . . . .	56.660,00			
	11 Gardes auxiliaires . . . . .	15.840,00			
	1 Secrétaire-Interprète pour l'annamite	3.720,00			
	1 » » » »	840,00			
	1 Vaguemestre. . . . .	2.400,00			
	2 Téléphonistes . . . . .	2.400,00			
		<u>294.720,00</u>			
	Sect. 2.—Indemnités diverses . . . . .	50.088,00			
		<u>344.808,00</u>			
»	2.— <i>Personnel Chinois :</i>				
	Sect. 1.—Soldes. . . \$: 154.537,00				
	Récompenses de fin d'année » 6.508,00				
		<u>161.045,00</u>			
	» 2.—Indemnités diverses	31.986,00			
		<u>\$: 193.031,00</u>	à 74	142.842,00	
»	3.— <i>Personnel Tonkinois :</i>				
	Sect. 1.—Soldes. . . . . \$: 96.334,00				
	» 2.—Indemnités diverses . . » 16.533,00				
	» 3.—Ecole Annamite.				
	1 Instituteur . . . . . » 2.100,00				
	1 Instituteur-adjoint . . . . . » 1.440,00				
	1 Maîtresse de couture . . . . . 192,00				
	1 Coolie . . . . . 144,00				
	Fournitures scolaires, prix de fin d'année et bourses scolaires . . . . . 450,00				
	Versement à la Caisse des Retraite . . . . . 319,00				
		<u>\$: 117.512,00</u>	à 74	86.958,00	
				<u>574.608,00</u>	
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Sect. 1.—Soldes.				
	1 Directeur . . . . .	4.140,00			
	1 Sergent . . . . .	2.940,00			
	3 Brigadiers . . . . .	7.680,00			
	2 Gardes . . . . .	4.320,00			
	» 2.—Indemnités diverses . . . . .	600,00			
		<u>19.680,00</u>			
	à reporter. . . . .	19.680,00	574.608,00	1.423.555,50	

BUDGET POUR 1926.—RECETTES

	Tls	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.590.197,93	
à reporter. . . . .			2.590.197,93	







		Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .		.....		2.106.576,50	
<b>Titre 4.—Travaux Publics</b>					
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
	1 Ingénieur en Chef . . . . .	9.900,00			
	1 Ingénieur-Adjoint. . . . .	6.000,00			
	1 Ingénieur de la Voirie . . . . .	5.520,00			
	3 Agents-Voyers. . . . .	11.940,00			
	1 Conducteur de Travaux . . . . .	3.240,00			
	9 Surveillants de Travaux. . . . .	24.780,00			
	1 Surveillant des Ecuries . . . . .	3.600,00			
	1 Chef des Ateliers . . . . .	4.920,00			
	1 Surveillant des Ateliers. . . . .	3.240,00			
	2 Mécaniciens . . . . .	5.640,00			
	1 Architecte . . . . .	6.600,00			
	2 Commis d'Architecture . . . . .	7.080,00			
	3 Surveillants d'Architecture. . . . .	8.280,00			
	1 Ingénieur du Contrôle . . . . .	5.400,00			
	1 Contrôleur . . . . .	3.600,00			
	3 Contrôleurs-Adjoints. . . . .	8.640,00			
	1 Chef du Cadastre . . . . .	5.280,00			
	1 Sous-chef du Cadastre . . . . .	3.720,00			
	1 Chef Opérateur du Cadastre . . . . .	4.500,00			
	3 Opérateurs du Cadastre . . . . .	9.720,00			
	3 Dactylographes . . . . .	6.000,00			
	Indemnités diverses . . . . .	27.720,00			
				175.320,00	
» 2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
	Soldes (dessinateurs, cantonniers, ouvriers des ateliers, etc.) . . . . .	106.860,00			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	6.000,00			
				112.860,00	
				288.180,00	
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>					
Art. 1.— <i>Matériel neuf et entretien :</i>					
	Sect. 1.—Matériel fixe, Outillage. . . . .	9.500,00			
	» 2.—Matériel roulant. . . . .	4.500,00			
	» 3.—Entretien des autos, arroseu <sup>ses</sup> , camions, huiles, graisses, gazoline, etc . . . . .	32.000,00			
	» 4.—Charbons, pétrole d'éclairage, etc . . . . .	3.000,00			
	» 5.—Concasseurs . . . . .	4.800,00			
	» 6.—Fonderie . . . . .	1.800,00			
				55.600,00	
» 2.— <i>Cylindres à vapeur :</i>					
	Sect. 1.—Combustible . . . . .	2.000,00			
	» 2.—Entretien . . . . .	1.800,00			
				3.800,00	
				59.400,00	
<b>CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE</b>					
Art. 1.— <i>Entretien :</i>					
	Sect. 1.—Trottoirs . . . . .	5.000,00			
	» 2.—Chaussées pavées . . . . .	5.200,00			
	» 3.—Chaussées empierrées . . . . .	11.000,00			
	» 4.—Goudronnage et béton d'asphalte . . . . .	62.100,00			
	» 5.—Assainissement . . . . .	8.820,00			
	» 6.—Quais, pontons, ponts . . . . .	3.000,00			
	» 7.—Stand de Tir . . . . .	500,00			
				95.620,00	
	à reporter. . . . .	95.620,00		347.580,00	2.106.576,50

BUDGET POUR 1926.—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.637.947,93	
<hr/>				
à reporter. . . . .			2.637.947,93	

BUDGET POUR 1926.—DÉPENSES

27

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report. . . . .	95.620,00		347.580,00	2.106.576,50
Art.	2.— <i>Enlèvement des boues et ordures ménagères</i> : . . . . .	9.450,00			
»	3.— <i>Ecuries Municipales</i> :				
	Sect. 1.— <i>Nourriture des animaux</i> . . . . .	9.200,00			
	» 2.— <i>Infirmerie, maréchalerie, accessoires</i> . . . . .	800,00			
	» 3.— <i>Harnachement</i> . . . . .	1.000,00			
		<u>11.000,00</u>			
»	4.— <i>Divers</i> :				
	Sect. 1.— <i>Travaux remboursables</i> . . . . .	20.000,00			
	» 2.— <i>Cautionnements des entrepreneurs</i> . . . . .	2.000,00			
		<u>22.000,00</u>			
				138.070,00	
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE					
Art.	1.— <i>Entretien courant</i> :				
	Chauffage, achat poêles, abris nattes, etc. . . . .	6.000,00			
»	2.— <i>Gros entretien</i> :				
	Sect. 1.— <i>Services divers, Marchés, etc.</i> . . . . .	4.000,00			
	» 2.—    » <i>de la Garde Municipale</i> . . . . .	5.900,00			
	» 3.—    » <i>des Travaux.</i> . . . . .	1.250,00			
	» 4.— <i>Nattes, stores, bambous.</i> . . . . .	2.500,00			
		<u>13.650,00</u>			
»	3.— <i>Travaux Remboursables</i> : . . . . .	2.000,00			
				21.650,00	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES					
Art.	1.—Sect. 1.— <i>Menus frais, fournitures de bureaux.</i> . . . . .	800,00			
	» 2.— <i>Chauffage des bureaux</i> . . . . .	800,00			
	» 3.— <i>Instruments et fournitures de dessin.</i> . . . . .	2.800,00			
		<u>4.400,00</u>			
				4.400,00	
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE					
Art.	1.— <i>Electricité</i> :				
	Sect. 1.— <i>Consommation voies publiques</i> . . . . .	55.000,00			
	» 2.—    » <i>bâtiments municipaux</i> . . . . .	19.000,00			
	» 3.— <i>Entretien des bâtiments</i> . . . . .	2.500,00			
	» 4.— <i>Entretien de l'éclairage public</i> . . . . .	12.000,00			
	» 5.— <i>Compteurs force motrice</i> . . . . .	150,00			
	» 6.— <i>Appareils documentation technique.</i> . . . . .	500,00			
	» 7.— <i>Travaux remboursables</i> . . . . .	500,00			
		<u>89.650,00</u>			
»	2.— <i>Gaz</i> :				
	Sect. 1.— <i>Consommation bâtiments municipaux</i> . . . . .	4.300,00			
	» 2.— <i>Entretien</i> . . . . .	300,00			
		<u>4.600,00</u>			
				94.250,00	
CHAPITRE 7.—EAU					
Art.	1.— <i>Entretien des installations municipales</i> . . . . .	2.000,00			
				2.000,00	
	à reporter. . . . .			607.950,00	2.106.576,50

## BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			2.657.947,93	
Disponibilités en portefeuille. . . . .	6.950,00			
En caisse au 31 Décembre 1925 provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses du Budget Ordinaire pour l'exercice écoulé. ( <i>Ce report est nécessaire pour régler l'équilibre du Budget Ordinaire de 1926</i> ) . . . . .	50.228,57		57.178,57	
<hr/>				
Budget ordinaire.—Total général. . . . .			2.715.126,50	

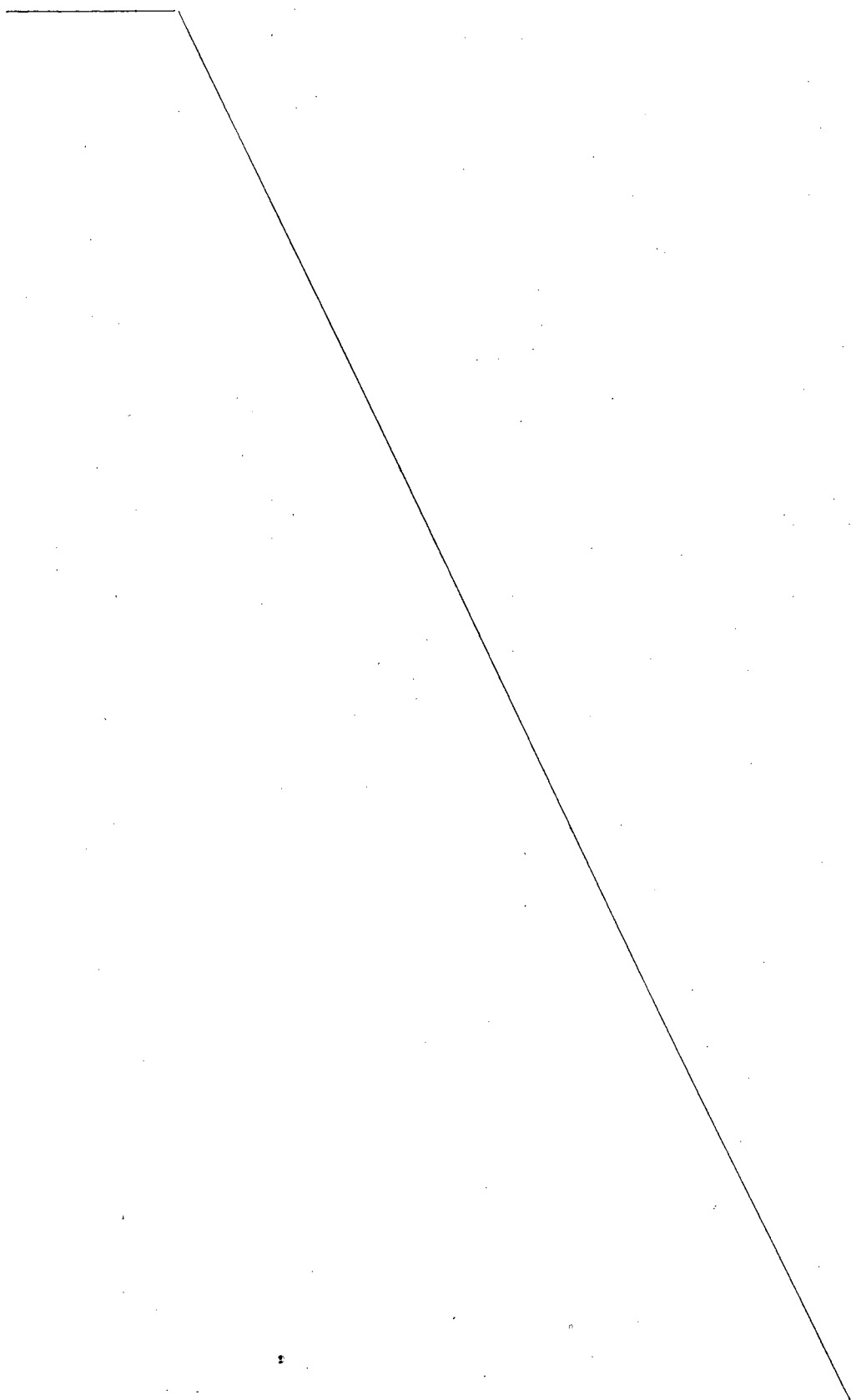


	Tls.	c.	Tls.	c.
<b>BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>				
<b>Recettes</b>				
—				
En Banque au 31 Décembre 1925 . . . . .		18.786,55		
En dépôt à l'International Savings Society au 31 Décembre 1925. . . . .		1.390.000,00		
				1.408.786,55
à reporter. . . . .				
				1.408.786,55

		Tls.	c.	Tls.	c.
<b>Titre 5.—BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>					
<b>Dépenses</b>					
<b>CHAPITRE 1.—VOIRIE</b>					
Art. 1.—	Report de l'Exercice 1925 . . . . .	5.000,00			
» 2.—	Travaux en cours :				
Sect. 1.—	Avenue Joffre Suppression piste, trottoirs . . . . .	17.065,00			
» 2.—	Route Delastre—1/2 viabilité (Frelupt à Zikawei). . . . .	1.215,00			
» 3.—	Rue Ratard—Ouest Amiral Courbet . . . . .	1.900,00			
» 4.—	Route Bridou—1/2 viabilité . . . . .	2.000,00			
» 5.—	Av. Haig—Elargissement, drainage . . . . .	6.700,00			
» 6.—	Route Magy—Escarbilles . . . . .	2.280,00			
» 7.—	Avenue du Roi Albert—Trottoirs . . . . .	2.740,00			
» 8.—	Route Frelupt (Roi Albert à Ghisi). . . . .	3.555,00			
» 9.—	Rue Bourgeat—Roi Albert à Mercier . . . . .	4.800,00			
» 10.—	Route Card. Mercier—1/2 viabilité . . . . .	4.500,00			
» 11.—	Route Lafayette—Suppression piste cavalière, trottoirs . . . . .	15 669,00			
» 12.—	Dragage Crique de Zikawei. . . . .	15.000,00			
				77.424,00	
» 3.—	Travaux Neufs :				
Sect. 1.—	Rue Chapsal—Drainage et viabilité (Observatoire à Conty). . . . .	4.800,00			
» 2.—	Rue Massenet—Drainage et viabilité (Chevalier à Zikawei) . . . . .	4.500,00			
» 3.—	Route de Boissezon—drainage, 1/2 viabilité (Fergusson à Haig) . . . . .	4.800,00			
» 4.—	Route Lorthon—Drainage et 1/2 viabilité . . . . .	3.075,00			
» 5.—	Rue Bourgeat—Drainage et 1/2 viabilité (Roi Albert à Doumer) . . . . .	9.000,00			
» 6.—	Route Magy—Drainage et 1/2 viabilité . . . . .	11.400,00			
» 7.—	Route Winling—Drainage et 1/2 viabilité (Magniny à Zikawei). . . . .	14.500,00			
» 8.—	Route Ratard—Élargissement Est de la Rue Amiral Courbet. . . . .	6.000,00			
» 9.—	Boulevard Deux Républiques—pavage cubique (Château d'Eau à Montauban) . . . . .	8.300,00			
» 10.—	Route Magniny—Drainage et 1/2 viabilité (Prosper Paris à Haig) . . . . .	1.800,00			
» 11.—	Trottoirs neufs . . . . .	16.320,00			
» 12.—	Avenue Edouard VII—Modification alignement et drainage. . . . .	7.400,00			
» 13.—	Avenue Edouard VII—Nouvelle répartition des voies . . . . .	23.000,00			
» 14.—	Divers—Disques de carrefours, remblaiement de mares . . . . .	3.500,00			
» 15.—	Béton d'asphalte pour railless. . . . .	52.587,00			
» 16.—	Quai de France—Béton d'asphalte. . . . .	16.000,00			
» 17.—	Rue Wagner prolongement . . . . .	3.325,00			
» 18.—	Route Picard—Destelan . . . . .	2 540,00			
» 19.—	Suppression pistes cavalières . . . . .	20.000,00			
» 20.—	Travaux imprévus à voter en cours d'année . . . . .	10.000,00			
				222.847,00	
				305.271,00	
	à reporter. . . . .			305.271,00	



BUDGET POUR 1926—RECETTES

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.408.786,55	
				
à reporter. . . . .			1.408.786,55	

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
			305.271,00			
<b>CHAPITRE 2.—ARCHITECTURE</b>						
Art.	1.—Report de l'exercice 1925 . . . . .	2.500,00				
»	2.—Travaux en cours :					
	Sect. 1.—Camp Militaire . . . . .	15.000,00				
	Cautionnement . . . . .	1.500,00				
	» 2.—Stand pour tir au revolver . . . . .	2.000,00				
	» 3.—Garage pour autos mitrailleuses . . . . .	2.000,00				
	» 4.—Poudrière . . . . .	4 500,00				
		25.000,00				
»	3.—Travaux Neufs :					
	Sect. 1.—Poste Joffre—Vérandah . . . . .	3.000,00				
	» 2.—T. S. F. . . . .	10.000,00				
	» 3.—Maisons Municipales. . . . .	50.000,00				
	» 4.—Serres . . . . .	5.000,00				
	» 5.—Hangar pour Service Sanitaire. . . . .	2.500,00				
	» 6.—Poste Nord . . . . .	80.000,00				
	» 7.—Marché aux Poissons . . . . .	190.000,00				
	» 8.—Atelier Poste d'Incendie Joffre. . . . .	5.000,00				
	» 9.—Tour d'exercice Poste Incendie Joffre . . . . .	2.000,00				
	» 10.—Construction garage Poste Joffre . . . . .	2.000,00				
	» 11.—Nouveau Poste d'Incendie Joffre . . . . .	80.000,00				
	» 12.—Nouvel Hôtel Municipal. . . . .	440.000,00				
	» 13.—Inrmeriefi Municipale Route Frelupt . . . . .	50.000,00				
	» 14.—Prisons, détenus pour dettes Poste Central. . . . .	25.000,00				
	» 15.—Poste d'Incendie, Château d'Eau . . . . .	72.000,00				
	» 16.—Sémaphore . . . . .	12.000,00				
	» 17.—Hangar Abattoirs . . . . .	2.000,00				
	» 18.—Dépôt 3 <sup>e</sup> arrondissement . . . . .	10.000,00				
	» 19.—Construction garage aux Ateliers Municipaux . . . . .	30.000,00				
	» 20.—Maison d'Arrêt, surélévation cuisine . . . . .	3.000,00				
	» 21.—Poste d'Incendie, lavabos, appareils chauffage. . . . .	1.700,00				
	» 22.—Urinoirs publics . . . . .	1.000,00				
	» 23.—Théâtre Municipal (pour mémoire) . . . . .	.....				
	» 24.—Maison de surveillant dans pépinière . . . . .	600,00				
		1.076.800,00				
			1.104.300,00			
<b>CHAPITRE 3.—MATÉRIEL</b>						
Art.	1.—Achat 3 camions de 3 tonnes . . . . .	12.000,00				
»	2.—Achat d'un tour . . . . .	2.000,00				
»	3.—Achat d'appareils essai béton d'asphalte . . . . .	600,00				
»	4.—Achat 2 voitures de remplacement . . . . .	3.600,00				
»	5.—Achat d'une échelle automobile (éclairage public) . . . . .	2.500,00				
»	6.—Achat d'une grue pour le Contrôle . . . . .	750,00				
»	7.—Réparations au Ponton N <sup>o</sup> 4 . . . . .	2.500,00				
»	8.—Achat d'un cylindre tandem . . . . .	6.000,00				
»	9.—Distributeur d'essence pour la Police . . . . .	700,00				
»	10.—Achat ambulance automobile . . . . .	3 300,00				
»	11.—Achat ventilateur électrique et pompe rotative pour le Service d'Incendie . . . . .	2.000,00				
			35.950,00			
<b>CHAPITRE 4.—DOMAINES</b>						
Art.	1.—Expropriations . . . . .	300.000,00				
»	2.—Achat de terrains . . . . .	200.000,00				
			500.000,00			
à reporter. . . . .			1.945.521,00			



		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.	1.945.521,00	.....	
CHAPITRE 5.—PERSONNEL AUXILIAIRE					
Art.	1.—Soldes . . . . .	10.300,00		10.300,00	
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE PUBLIC					
Art.	1.—Sect. 1.—Transformation Eclairage Public . . . . .	12.000,00			
	» 2.— » » » » . . . . .	7.000,00			
	» 3.—signaux de Trafic . . . . .	6.000,00			
		<u>25.000,00</u>		25.000,00	
CHAPITRE 7.—SERVICE DES PARCS, JARDINS & PLANTATIONS					
Art.	1.—Aménagement Square Paul Brunat . . . . .	1.300,00			
»	2.—Jardin Public de l'Avenue Pétain . . . . .	9.500,00			
»	3.—Porte et clôture Parc de Koukaza . . . . .	9.000,00			
»	4.—Chaudière par les serres. . . . .	790,00			
»	5.—Plantations sur nouvelles routes . . . . .	1.900,00			
		<u>22.490,00</u>		22.490,00	
CHAPITRE 8.—DEFENSE DE LA CONCESSION					
Art	1.—Compagnie Française de Volontaires :				
	Sect. 1.—Habillement et équipement. . . . .	4.550,00			
	» 2.—Dépenses imprévues. . . . .	500,00			
	» 3.—Personnel . . . . .	360,00			
		<u>5.410,00</u>			
»	2.—Police Spécial Volontaire :				
	Sect. 1.—Habillement et équipement. . . . .	2.100,00			
	» 2.—Dépenses imprévues. . . . .	500,00			
		<u>2.600,00</u>			
»	3.—Compagnie Chinoise de Volontaires :				
	Sect. 1.—Habillement et équipement. . . . .	2.150,00			
	» 2.—Dépenses imprévues. . . . .	500,00			
		<u>2.650,00</u>			
»	4.—Fanfare :				
	Sect. 1.—Habillement . . . . . \$: 300,00				
	» 2.—Soldes et répétitions. » 6.000,00				
	» 3.—Dépenses imprévues. » 300,00				
		\$: 6.600,00	à 74 =	4.884,00	
»	5.—Matériel de défée. . . . .			42.000,00	
»	6.—Travaux de défée. . . . .			27.500,00	
»	7.—Réseau téléphonique 1 <sup>ère</sup> portion. . . . .			60.000,00	
				<u>145.044,00</u>	
CHAPITRE 9.—DIVERS					
Art.	1.—Foyer du Marin. . . . .	20.000,00			
»	2.—T. S. F. . . . .	10.000,00			
»	3.—Horloge Tour des signaux (pour mémoire) . . . . .				
»	4.—Rachat du Camp Koukaza. . . . .	7.600,00			
»	5.—Rachat du Cercle sportif (Solde). . . . .	80.000,00			
»	6.—Achat d'un maréphone . . . . .	1.000,00			
		<u>118.600,00</u>		118.600,00	
					2.266.955,00
Budget Extraordinaire.—Total du Titre 5. . . . .					<u>2.266.955,00</u>